

BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 35 -- Octobre 1928 - Janvier 1929

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. BANQUET ANNUEL. —
L'ONULARITÉ DU MONT SAINT MICHEL. — FRANÇOIS DU
COMITÉ DE DIRECTION DU 7 MAI 1928 ET DU 13
NOVEMBRE 1928 — RÉUNION DE LA DÉLÉGATION DU
MONT SAINT MICHEL LE 13 SEPTEMBRE 1928. —
LES RIVERAINS DE LA BAIE, COMMUNICATION FAITE
PAR M. FARRÉ. — COMITÉ DE TOURISME. — DÉJEUNER
DU 11 SEPTEMBRE. — LA STATUAIRE ANCIENNE AU
MONT SAINT MICHEL. — LE SEPTIÈME CENTENAIRE
DE L'ACHÈVEMENT DE LA NEUVILLE. — LES JOURNAUX
ET LA QUESTION DES DIGUES. — LA VIE SOCIALE.
DISTINCTIONS HONORIFIQUES. — GROUPE DU SUD-
OUEST. — LA VIE AU MONT SAINT MICHEL. —
NÉCROLOGIE. — DONNÉES POUR LE MUSÉE. — ENQUÊTE
D'UTILITÉ PUBLIQUE, SUR L'AVANT PROJET DE COUPEUR
DE LA DIGUE INSUBMERGIBLE. — BIBLIOGRAPHIE.

AVIS IMPORTANTS

Paiement de la cotisation & Réception de la gravure annuelle

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS & PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en prêtèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

En aucun cas nous n'envoyons de gravure d'office

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécontentements dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent dès la troisième année, acquise à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, ne sera plus ouvert, à partir du 1^{er} Mai 1928 que de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. OUVARD, 21, rue des Arènes.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Avençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LANOIRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Beaugency. — M. WACH, pharmacien.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
Brécey. — M^{lle} ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^{lle} A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. le Docteur LEROY, carrefour le Haut du Bailly.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Cherbourg. — M. Louis DIENIS, 23, rue du Président-Loubet.
Coutances. — M. POISSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dinard. — M. Edouard HCS, 46, rue Levassasseur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — M^{lle} POULAIN, secrétaire au Bureau du Syndicat d'Initiative.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Laval. — M. Guy RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Mayenne. — M. Maurice BRANCHU, 4, rue de l'Ancien Cimetière.
Mézières. — M. DESHAYES, 1, avenue de Charleville.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nouhant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Pontorson et Mont Saint-Michel. — M. LERIVEREND, architecte.
Rebais. — M^{lle} BAUDOIN, notaire.
Reims. — M. Pierre PEYRET, Banque de France, 3, cours Anatole France.
Rennes. — M^{lle} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHÉPAIN "La Terrasse" 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTENGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Torgny-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Vire. — M. Louis ROGER, architecte, rue Laroque.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

A Champeaux (Manche)

Seule exposition méridionale de la Baie

Lieux de Pêche renommée

HOTEL DES FALAISES S'-MICHEL

Tout Confort

15^k de Granville Ouvert toute l'année 19^k d'Avranches

15^k du Golf de Donville

Sa vue merveilleuse sur le Mont... Sa situation pittoresque à flanc de Falaises.

Son cadre accueillant et confortable.

Sa cuisine soignée.

Son service raffiné.

En font un lieu de séjour charmant et recherché par une clientèle de choix

Restaurant

Prix fixe : 25 fr.

Et à la carte

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet annuel

L'Assemblée Générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le lundi 25 février, à la mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Lrouot.

L'ouverture de la séance est fixée à dix heures du matin, salle de la Caisse d'Epargne, et sera présidée par M. J. Levatois, président de l'Association.

Les sociétaires et associés sont instamment priés d'y assister.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Réélection du tiers sortant des membres du Comité de Direction.

A l'issue de la séance de l'Assemblée Générale, réunion du Comité de Direction pour la nomination du Bureau.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le même jour aura lieu le Banquet annuel qui se tiendra à 19 heures 45, à l'Hôtel Lutétia, boulevard Raspail, n° 43.

Il sera présidé cette année par :

M. WATIER,

*Conseiller d'Etat en service extraordinaire,
Directeur des voies navigables et des ports maritimes
au Ministère des Travaux Publics,
Commandeur de la Légion d'honneur.*

Ceux de nos sociétaires et associés qui désirent assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au Secrétariat Général : 167, Rue Montmartre, avant le 20 février.

Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames viendront assister à cette réunion.

Prix du banquet, 50 fr., service compris, tenue de ville.

L'Insularité du Mont Saint-Michel

Une mise au point

Les promesses de M. le Président Poincaré lors de notre dernier banquet et leur commencement de réalisation par l'inscription au budget du ministère des Travaux Publics d'un premier million ont ameuté, comme il fallait s'y attendre, tous nos adversaires.

Mauvaise foi, sottise, cupidité se donnent libre carrière et s'ingénient à empêcher par tous les moyens l'accomplissement d'une œuvre d'intérêt national urgente et nécessaire.

Les travaux qu'il s'agit actuellement d'exécuter pour que le Mont Saint-Michel reste une île ne mettent cependant en péril aucun intérêt particulier légitime, ni ceux des riverains et usagers de la baie montoise, ni ceux des habitants du célèbre rocher.

Mais beaucoup d'entre eux ont jugé habile de feindre de grandes craintes et d'embrouiller une question très simple en la posant mal. Notre but est, dans la présente étude, de mettre les choses au point. Il peut exister des opposants de bonne foi : c'est à eux que nous nous adressons, désespérant de convaincre jamais les autres.

Nous avons aussi le devoir d'éclairer l'opinion publique à laquelle restera le dernier mot et qui nous a, jusqu'à présent, toujours suivis.

Certains vont jusqu'à nier le péril qui menace la Merveille de l'Occident par l'ensablement progressif de la baie. Il paraîtrait qu'un éminent député de la Manche a affirmé récemment au Conseil Général que c'est la mer et non le sable qui, autour du Mont, gagne du terrain. Nous aimerions que cela fût vrai : c'est, hélas ! contraire à l'évidence.

La baie s'ensable parce qu'on a voulu qu'il en soit ainsi et qu'on a édifié dans ce but les travaux d'endiguement qui, en détournant les rivières et en brisant l'effort des marées ont particulièrement réalisé ce sinistre projet.

On peut rendre à la baie du Mont Saint-Michel son régime normal et sauver la Merveille du péril des sables. Il suffit de détruire tout ou partie des digues. Le danger créé par la main des hommes peut être conjuré par elle aussi. Des études techniques ont été faites par les ingénieurs des Travaux Publics et ce sont leurs conclusions que « Les Amis du Mont Saint-Michel » se sont appropriées quand notre Association a publié le plan complet des ouvrages à exécuter. Ce plan a l'approbation de toutes les autorités compétentes. Il ne soulève qu'une objection : c'est l'ordre de grandeur des dépenses à engager. On n'y pouvait songer étant donné l'état de nos finances.

Dans ce plan de travaux il est tenu compte de la sauvegarde de tous les intérêts légitimes des riverains : des mesures de protection sont prévues qui garantiront la sécurité de leurs biens. De même les Montois sont assurés que l'accès du Mont resterait facile à tous et à toute heure.

Mais, puisqu'il n'a pas semblé possible jusqu'à présent, faute de moyens financiers suffisants, d'exécuter notre plan d'ensemble, nous avons voulu, du moins, parer au plus pressé, c'est-à-dire arrêter la marche envahissante des herbues vers les remparts et,

puisqu'on ne voulait pas désensabler la baie, du moins procurer ce résultat aux abords immédiats du roc michelien.

C'est dans ce but, qu'en 1921, les ministères des Beaux-Arts et des Travaux Publics se sont mis d'accord, après de laborieuses conférences interministérielles et des enquêtes approfondies sur ce projet réduit consistant uniquement dans l'abaissement progressif de la digue insubmersible à partir d'un point situé à 500 mètres seulement du Mont, de telle manière que la voie d'accès qu'est cette digue se trouve au niveau des sables au lieu de les dominer d'environ 14 mètres. On prévoit aussi des affouillements sur 200 mètres de chaque côté de la digue, au droit des remparts.

C'est uniquement l'exécution de cet accord interministériel de 1921 qui est actuellement demandé par nous et que M. le Président Poincaré a bien voulu nous promettre.

Il est évident que cette modeste entreprise ne saurait modifier en rien le régime de la vaste baie.

C'est tellement vrai que certains s'opposent aux travaux projetés en argument de leur inefficacité.

Procédé commode pour ne rien faire !

Quand nous demandions la réalisation de notre plan d'ensemble, on nous disait : Il est excellent, mais coûte trop cher. Contentez-vous de projets plus modestes. Quand nous nous résignons à ceux-ci, on nous objecte : « Mais c'est inutile et mesquin. C'est notre plan d'ensemble dont il faut poursuivre la réalisation.

Nous ne nous laisserons pas arrêter par cette stratégie puérile. Si l'accord ministériel de 1921 est loin de nous donner satisfaction, nous n'en méconnaissons pas toutefois la réelle valeur.

Il dégage les abords immédiats du Mont ; il impose une limite précise à l'avance des herbues ; il assure à chaque grande marée l'insularité de la Merveille ; il supprime cette abominable butée de la digue contre les remparts qui soulève l'indignation de tout homme ayant quelques notions d'esthétique ; enfin il ne compromet aucune solution d'avenir. On nous l'offre, nous le prenons tel quel et, — puisque lutte il y a, nous lutterons jusqu'à sa réalisation.

Le crédit porté au budget des Travaux Publics sera, nous n'en saurions douter, voté par le Parlement.

Nous veillerons à ce qu'ensuite l'Administration compétente en fasse un emploi efficace et judicieux.

Les riverains et usagers de la baie feignent de croire qu'on va dégrader la digue de Roche-Torin et rendre aux rivières leur libre parcours, autrement dit, exécuter notre plan d'ensemble. Il n'en est rien hélas !

Si on le faisait, nos adversaires trouveraient dans ce plan lui-même tous les apaisements auxquels ils peuvent avoir droit. Leurs protestations actuelles seraient incompréhensibles si l'on ne savait que ce qu'ils veulent c'est le triomphe définitif de l'herbu autour du Mont, c'est l'accroissement indéfini des pâturages gratuits pour leurs moutons. Ils ne défendent pas des droits que rien ni personne ne menacent : ils défendent leurs espérances illégitimes et impies.

Les « Montois » à leur tour objectent les difficultés d'accès qui résulteraient de l'abaissement de la digue insubmersible. Ils ont tort, eux aussi. Sans doute, rien ne sera plus commode pour eux que le maintien du « statu quo ». Mais en fait l'accord ministériel ne le modifiera guère. Même lorsqu'il sera réalisé, la mer n'entrecourra le Mont qu'aux marées de vives eaux et pendant très peu de temps, le matin et le soir, à des heures qui ne sont pas celles où abordent les touristes.

Le reste du temps on accèdera au Mont avec la même facilité que maintenant et par tous moyens de transport.

Et en admettant même, à certains moments une certaine gêne, qu'est-elle en comparaison de l'avantage considérable et certain pour les Montois de voir conserver au Mont cette insularité, élément important de sa beauté et en conséquence, raison décisive de l'afflux des visiteurs qui enrichissent ses commerçants.

Les objections soulevées ne sont donc pas de nature à retarder les travaux projetés.

Mais nos adversaires ont eu recours à des manœuvres qui ne sont pas sans danger et que nous devons dénoncer en terminant. Ils ont réclamé de nouvelles enquêtes administratives et tenté d'émouvoir un département ministériel qui, jusqu'à présent n'avait pas cru devoir intervenir : le Ministère de l'Agriculture.

L'élevage du mouton est une richesse nationale. Deux mille cinq cents ovins paissent dans la baie du Mont Saint-Michel. Encourageons l'élevage du pré-salé. Et vivent les herbus ! Il n'y aurait qu'à dédaigner et sourire si l'on ne savait que le ministre (ou ses bureaux) se sont émus. Ils ont demandé son avis à M. le Préfet de la Manche. D'où retards possibles autant qu'inutiles et préjudiciables.

Aucun souci de prospérité agricole ne saurait naître légitimement des travaux projetés. Les craintes suggérées au ministre dans un but de lucre ne doivent pas être retenues par lui et nous ferons en sorte de les dissiper si besoin est.

L'attitude de l'administration des Travaux Publics ne laisse pas de nous inquiéter aussi quelque peu. Cette administration est représentée dans le département de la Manche par un ingénieur en chef dont les mauvaises dispositions à l'égard du projet en discussion ne sont un mystère pour personne. Elles sont en opposition avec les promesses qui nous ont été faites publiquement à plusieurs reprises, soit par le ministre lui-même, soit par l'éminent directeur des Ports et de la Navigation maritime lorsqu'il a représenté officiellement le ministre à nos banquets. Nous pensons donc n'avoir rien à craindre du zèle à rebours de leur subordonné. Nous avons appris cependant que le ministre des Travaux Publics avait lui aussi chargé M. le Préfet de la Manche d'ouvrir de nouvelles enquêtes. Pourquoi ? La situation ne s'est pas modifiée depuis celles qui ont eu lieu en 1916 avant la signature de l'accord. Mais peut-être s'agit-il uniquement de l'enquête préparatoire à la déclaration d'utilité publique.

Quoi qu'il en soit, le Conseil Général de la Manche lors de sa récente réunion a paru s'émouvoir de ces diverses enquêtes et sous la suggestion de quelques-uns de ses membres, il a cru devoir surseoir à statuer sur le vœu déposé par notre ami, M. Léopold Delisle, conseiller général de Saint-Lô, tendant à la prompte réalisation des travaux, vœu que M. le député Guérin et M. le conseiller Rostand appuyaient cependant de toute leur autorité. Pourtant à plusieurs reprises, l'Assemblée départementale a déjà approuvé l'accord interministériel de 1921 sur le rapport favorable d'une commission spéciale par elle désignée. L'hésitation d'hier ne peut que nous étonner et nous la déplorons.

Quand il s'agit de sauver le Mont Saint-Michel, on ne peut vraiment concevoir qu'en dehors de quelques individualités mues par des sentiments d'un égoïsme étroit et d'une cupidité méprisable, l'unanimité ne se fasse pas d'emblée entre tous les bons Français ayant à cœur la conservation dans son intégrale beauté du plus pur joyau du patrimoine artistique de la France.

Que nos amis soient assurés du moins que nous ne nous arrê-

terons pas dans l'œuvre de salut que, soutenus par eux, par l'Administration des Beaux-Arts et par l'opinion publique tout entière, nous avons entreprise. Seul le succès marquera le terme de nos efforts.

Comment pourrions-nous nous laisser aller au découragement ? Rappelons-nous les dernières paroles de Monsieur le Président Poincaré à notre banquet du 5 mars.

« Je sais que votre pensée est de faire en sorte que cette Ile reste une Ile, et qu'après avoir si vaillamment résisté pendant des siècles aux attaques de la mer, le Mont Saint-Michel ne se trouve pas tôt ou tard impuissant contre les assauts de la terre. Votre pensée est de faire en sorte que demain ou après sa belle ceinture d'eau marine ne soit pas remplacée par une ceinture étouffante de sol et de gazon.

« Pour accomplir cette œuvre que vous avez raison de considérer comme d'intérêt national, vous pouvez entièrement compter sur le concours du Gouvernement et sur le mien. »

J. LEVATOIS,

Président des « Amis du Mont St-Michel ».

Séance du Comité de Direction

du 7 Mai 1928

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Sont présents : MM. J. LEVATOIS, Eugène LE MOUËL, Paul LABBÉ, H. VOISIN, H. DENIS, HEDOU, H. NICOLAS, M. MONMARCHÉ, BORRIES, LE CHEVALIER.

Excusés : MM. LERIVEREND, GUY RAMARD, JERH VOISIN, A. BRUN, LEVEQUE.

Le Président, après avoir rappelé la magnifique soirée du banquet annuel, et la promesse faite par le Président du Conseil des Ministres, relativement au projet de coupure de la digue, donne quelques renseignements sur l'état de la question auprès des administrations qu'elle concerne. Il est invité par le Comité à suivre cette question dans les différentes phases qu'elle va subir, un échange d'idées à ce sujet ayant fixé le Comité sur la direction de son action, pour en hâter autant qu'il lui sera possible, la réalisation.

Le Président annonce ensuite la réunion organisée au Mont Saint-Michel le 9 Juillet prochain pour fêter le 7^{me} centenaire de l'achèvement de la Merveille. Cette fête étant organisée sous le patronage de la Direction des Beaux-Arts, par la Société Française d'Archéologie, qui convie les « Amis du Mont Saint-Michel » et aussi tous les membres des sociétés savantes à assister aux solennités de ce jour.

Le Secrétaire Général fait part ensuite des travaux du bureau du Secrétariat relativement au fonctionnement intérieur. De nouvelles dispositions sont proposées, pour la réception des cotisations en retard.

La réunion de Septembre au Mont Saint-Michel est fixée au jeudi 13 septembre.

Le Comité de Direction prend connaissance du registre des inscriptions des membres de l'Association et ratifie les nouvelles inscriptions depuis sa précédente séance.

Monsieur Jean CABANIS, membre du Comité de Direction a présenté pour l'élection au Comité de Direction, Monsieur Maurice BEAU, Ingénieur E.C.P. et architecte.

Monsieur Maurice BEAU est élu, conformément à l'art. 5 des statuts, il sera invité à prendre part à la prochaine séance du Comité de Direction. Son élection sera présentée pour ratification à la prochaine Assemblée Générale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président :

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général :

H. VOISIN.

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du 13 Novembre 1928

Etaient présents :

MM. J. LEVATOIS, A. BRUN, Eug. LE MOUËL, PIEDNOËL, HÉDOU, BORRIÉS, G. GIRARD, Jules PERRIN, Paul LABBÉ, Maurice BEAU, L. PRIEUR, M. GRETE.

Excusés :

MM. H. VOISIN, J. DES COIGNETS, LEVÊQUE, DURAND DE LA BÉDUAUDIÈRE, JEAN VOISIN, LERIVEREND.

La séance est ouverte à 17 h. 30.

Le Trésorier fait un exposé de la situation financière.

Le Comité décide d'intensifier la propagande.

A cet effet des Conférences seront organisées dans le cours de l'hiver, la première serait faite à Paris par M. Levatois, président et pourrait être répétée dans les centres les plus intéressants.

L'Assemblée Générale et le Banquet annuel sont fixés au Lundi 25 Février 1929.

M. Levatois, président, termine la séance en faisant un exposé complet de la situation de la question des digues.

Il dit ses démarches auprès de l'Administration des Beaux-Arts, des Travaux Publics, des Finances.

La séance est levée à 18 heures.

Réunion de la Délégation du Mont Saint-Michel

au Mont Saint-Michel, le 13 Septembre 1928

Ont signé le registre de présence : MM. LEVEQUE, Inspecteur divisionnaire aux Chemins de fer de l'Etat, Hector DENIS, Ingénieur des Arts et Manufactures, Jules PERRIN, Homme de Lettres, A. COCHEPAIN, Architecte départemental, le Docteur AUBRÉE, Conseiller Général de la Manche, LERIVEREND, Secrétaire au Comité de Direction, Albert DURAND, Président de l'Essi de de Fougères, PINEL MAISONNEUVE, d'Avranches, Roger LE PAUMIER, délégué de l'Association, BARBÉ, ancien Conseiller de Cour d'Appel, L. FAUTREL, Syndicat d'Initiative d'Avranches, Docteur TANQUEBEL DES PLANCHES, membre de l'Association, GODIER, de Genets, DEMONT de Cancale, Mme H. DENIS, M. Eugène LE MOUËL, Vice-Président de l'Association, Etienne DUPONT, du Comité de Patronage de l'Association, FLEURY, de Pontorson, Paul LABBÉ, Vice-Président de l'Association, Jean SEGUIN, Secrétaire de la Société d'Archéologie d'Avranches, H. VOISIN, Secrétaire Général de l'Association, MONTICONE, Président de la Fédération Normande des " Essis ".

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur LEVEQUE fait une communication relativement aux services des trains de Saint-Malo au Mont Saint-Michel.

La séance est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association. La parole est à M. BARBÉ qui donne connaissance à l'Assemblée d'un rapport très documenté, rédigé dans une forme claire et précise sur les doléances du Syndicat formées à Courtil le 12 Août dernier.

Le Président remercie l'orateur du travail si intéressant dont il vient de donner lecture; il est décidé que ce rapport sera inséré au bulletin social. Le Président précise ensuite le point suivant: La décision prise par le Président du Conseil Raymond POINCAÏNE et annoncé par lui au dernier banquet annuel, d'inscrire au budget de 1929 une somme de un million pour la coupure de la digue insubmersible sur une longueur de 500 mètres n'est pas le projet conçu par les " Amis du Mont Saint-Michel ", c'est le travail arrêté par les Administrations des Travaux Publics et des Beaux-Arts, après enquête sur les désirata de l'Association. L'exécution de ce projet réduit ne modifierait en rien le régime de la baie et ne justifie donc point les craintes des riverains et des usagers.

Il est émis ensuite le vœu suivant :

MONT SAINT-MICHEL. - L'Insularité du Mont Saint-Michel.

« La Délégation des Amis du Mont Saint-Michel - Considérant que des protestations de propriétaires riverains et usagers de la Baie se sont produites à l'annonce de la coupure prochaine de la digue insubmersible à 500 mètres du Mont, que

« les protestataires prétendent être menacés dans leurs intérêts
 « et leurs droits demandent qu'il ne soit procédé à aucune
 « coupure de la digue insubmersible avant qu'aient été exécutés
 « un certain nombre de travaux de protection qu'ils énumèrent.

« Considérant que ces mesures de protection pourraient être
 « justifiées, au moins partiellement, quand il s'agira du dérasement
 « de la digue insubmersible de Roche Torin,

« Mais considérant que les craintes des riverains et usagers
 « sont actuellement vaines et que la coupure projetée ne modifiera
 « en rien le régime de la vaste baie.

« Considérant d'ailleurs que l'accord dont il s'agit d'assurer
 « l'exécution n'est intervenu entre les Ministères compétents
 « qu'après mûr examen et des enquêtes administratives, qu'il a
 « été approuvé par plusieurs votes du Conseil Général de la
 « Manche.

« En conséquence, dit n'y avoir lieu de s'arrêter aux protestations
 « des riverains et usagers comme étant au moins prématurées.

« Et demande aux pouvoirs publics l'exécution sans retard,
 « de l'accord interministériel de 1921. »

M. SEGUIN donne lecture d'un intéressant mémoire sur la statuare conservée actuellement dans l'Abbaye Montoise. Il est ensuite question du Musée Lapidaire d'Avranches, renfermant de nombreuses pièces provenant du Mont et de la Région. Certaines de ces pièces sont actuellement à l'ancien Tribunal d'Avranches, ce tribunal étant désaffecté, les petites pièces ont été remises à la Municipalité par les soins de la Société Archéologique, mais les pièces d'importance de transport et d'aménagement difficiles, sont abandonnées dans un local aujourd'hui sans usage. Le Docteur ANNÉE émet le vœu que la ville d'Avranches fasse don de ces pièces à l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Puis M. Etienne DEPOST donne lecture d'un mémoire d'un grand intérêt sur la légende de la cheminée de Montgomery à Tombelaine.

La séance de la délégation est levée à 11 h. 1/2.

Les droits des Riverains de la Baie

par M. E. BARBÉ

J'ai sous les yeux l'*Avranchin* du 18 Août 1928, donnant le procès-verbal d'une réunion tenue à Courtils le 12 du même mois par :

« les propriétaires des terrains cadastrés ; les usagers et les
 « riverains de la Baie Sud-Est du Mont Saint-Michel, des communes
 « de Courtils, Huisnes, Ardevon et Beauvoir ».

Les Membres de ladite réunion déclarent :

« qu'ils s'opposent par tous les moyens légaux et moraux en

« leur pouvoir, à toute coupure de la digue insubmersible du Mont ;
 « à tout arasement de leur digue de Roche-Torin ; à toute tentative
 « de déblaiement dans le Sud et le Sud-Est de la Baie, à toute œuvre
 « de désensablement au pied du Mont si... » (etc.)

Suivent les conditions des manifestants.

Je leur demanderai tout d'abord de bien vouloir définir ce qu'ils veulent bien appeler les « moyens légaux » ; ceux « moraux » ne pouvant avoir de sanction judiciaire et ne consistant, dans la pratique, qu'en de basses intrigues politiques n'ayant rien de commun avec la moralité : — tout au contraire.

Les moyens légaux ?

Ils se réduisent à un ; à l'action en justice contre l'Etat ; pour arriver à contraindre ce dernier d'exécuter le programme de Courtils.

Devant quelle juridiction, ces Messieurs entendent-ils se pourvoir ? Devant les tribunaux judiciaires, ou ceux administratifs ?

Ils se gardent bien de préciser ; et pour cause ; puisque tout se passe sur des terrains couverts par le flot d'équinoxe, ces terrains faisant partie du rivage de la mer, sont soumis *ipso facto* au régime de la grande Domanialité Maritime, et sont, par conséquent, la propriété nécessaire de l'Etat ; de l'Etat, dis-je, contre qui on ne peut, d'ailleurs, invoquer la prescription.

Il y a même, en l'espèce, dans le procès-verbal, des mots malheureux, et qui font sourire : car, entre autres choses au moins inattendues, on voit les délibérants parler de « leur » digue de Roche-Torin.

Ces Messieurs l'auraient-ils construite sur leur terrain et à leurs frais ?

Allons ! Un de ces jours, les Cherbourgeois nous parleront eux aussi, de « leur digue » ; et quand je rentrerai à Paris, j'enverrai mes observations à qui de droit, à propos de mon Obélisque de Louqsor.

A la réunion de Courtils, un orateur bien connu a manifestement manqué, pour présenter les revendications des manifestants ; M. LIEUVIN, dont Flaubert nous a gardé un si remarquable discours dans *Madame BOVARY*.

Mais, revenons à des choses plus sérieuses.

Nous dirons donc que si on s'en tenait à la rigueur du Droit, l'Etat qui, comme le vulgaire charbonnier, est maître chez lui, — ne saurait être contraint par Messieurs de Courtils, à quoi que ce fût dans la grève, dont il a le contrôle *exclusif* et *absolu*.

Ces Messieurs qui lui enjoignent de faire et de ne pas faire, se placent en dehors du Droit, pour opérer dans le monde imaginaire des affirmations gratuites. Ils se grisent à parler ; et, pour peu en arriveraient aux grands mots. Chose toute naturelle, d'ailleurs : qui a jamais vu un agriculteur content ? Comment s'étonner dès lors que 100 agriculteurs n'aient pas le verbe collectif tendre ?

Pour se donner un faux air de légalité, les sinistres de 1856 nous entretiennent des impôts qu'ils paient volontairement depuis cette époque, au titre de leurs terrains envahis alors par la mer.

Nul plus que nous ne déplore le raz de marée qui ruina tant de gens ; mais, il n'en reste pas moins que rien n'est plus dangereux que d'acquiescer un tribut bénévole, qui n'engage absolument pas l'Etat. — La vérité *juridique* n'est pas favorable aux réclamants de l'autre jour ; et c'est bien leur avis à eux-mêmes ; puisqu'ils n'ont même pas pu articuler devant quel prétoire ils prétendraient faire valoir leurs droits ; le silence du procès-verbal sur ce point est caractéristique.

Nos meilleurs jurisconsultes professent que la propriété qui a péri par cas fortuit est définitivement morte. A partir de ce décès d'un genre particulier, un ordre de choses nouveau apparaît ; dans

le cas qui nous occupe, l'ordre en question aura été la nécessaire propriété de l'Etat, — (c'est-à-dire, de la nation tout entière), — sur le rivage de la mer accidentellement modifié. Il est impossible d'abandonner le rivage en question aux convoitises des particuliers : les nécessités de la défense nationale, — de la surveillance douanière, — du commerce, (ports) des communications latérales entre les communes frontalières, exigent impérieusement que la Communauté dans son ensemble « dise le droit » sur ces terrains vagues par leur essence, et menacés des entreprises à la fois les plus préjudiciables à la masse, et les plus opiniâtres.

Tel est le statut juridique certain.

Mais il est des situations où la voie gracieuse peut réussir, alors que celle contentieuse ne mène qu'à des déboires ; et il y a lieu, dans l'espèce, d'examiner si l'Etat ne pourrait pas, sans abdication, sans abandon des intérêts à lui confiés comme gardien des rivages de la Mer, — faire quelque chose pour les sinistrés de 1856.

Si j'étais l'un d'eux, au lieu de crier dans le haut de la voix et d'assaillir le Domaine d'intimations : « vous ferez ceci » ; — « vous ne ferez pas cela » ; — ou vous ne le ferez que lorsque, au préalable, vous aurez déjà fait telle autre chose » : — je ferais mes réflexions. Partant de ce principe qu'il est impossible dans le cas actuel, de libeller un exploit introductif d'instance *qui tienne debout*, — je jugerais que, pour la manière forte, « non esset hic locus » ; et par cette raison sans réplique qu'on ne peut trouver de Tribunal à saisir. — Conclusion : Chercher autre chose.

La direction où porter une activité utile est même aisée à trouver. Nous, les contradicteurs, nous sommes les premiers à proclamer combien est sympathique le cas des propriétaires ruinés par l'invasion marine de 1856. Nous reconnaissons que, moyennant les précautions indispensables la réfection des digues frontales crevées à cette date n'est aucunement contraire au but que poursuivent les Amis du Mont Saint-Michel, enrôlés où non sous la bannière de notre Société.

Nous irons même plus loin.

Sous la réserve desdites précautions, nous verrons avec plaisir l'Etat autoriser les sinistrés à reconstruire leurs digues, et rechercher lui-même une formule valable pour permettre l'enclosure d'un terrain *domanial* : car les terrains envahis sont domaniaux ; ne l'oublions pas.

Qu'à cette tolérance, l'Etat ajoute s'il le veut, une contribution spéciale, puisée avec discrétion dans la bourse de M. Toutlemonde : s'agissant de victimes d'un fléau calamiteux, nous n'y voyons qu'un geste à encourager ; mais, ce qui est absolument inadmissible, c'est de voir les sinistrés prétendre ici confisquer à leur profit tout ou partie de la somme prévue pour la coupure de la digue. La coupure de la digue intéresse le budget général des Beaux-Arts ; lequel a pour but de satisfaire aux besoins esthétiques de la Nation tout entière.

La réfection des digues frontales comporte quelques centaines de sinistrés.

Il y a là une discrimination qui s'impose, et qu'aucun sophisme aussi personnel qu'intéressé ne pourra jamais entamer.

Arrivons maintenant aux prétentions des « riverains et usagers des herbues ».

Les anciens propriétaires cadastrés n'ont pas de droit au sens juridique du mot : mais ils ont la nécessaire sympathie qui s'attache avec tant de raison à leur situation de sinistrés authentiques.

Avec ce deuxième lot, non pas de victimes, puisqu'ils n'ont rien perdu, mais d'envahisseurs délibérés du Domaine public, — l'atmosphère si favorable de tout à l'heure s'évanouit. On se sent sur le

chemin de la « Foire d'Empoigne » ; celle où on se sert et où on prend.

Quand les sinistrés parlent de leur digue de Roche Torin : ils font sourire.

Quand ce sont les usagers et riverains ; ils font naître un autre sentiment : car ce qu'ils prétendent accaparer est une propriété publique appartenant non pas à un millier (?) de riverains, mais à 40 millions de Français.

On connaît la phrase célèbre, à laquelle les Avocats ou le Ministère public font allusion parfois à la Correctionnelle : — « Cette malle doit être à nous ».

Les riverains et usagers prétendraient-ils que la grève doit être à eux ?

Je me contente de poser la question. — Nous ne sommes pas cette fois en présence d'un bien vacant et sans maître, mais d'une propriété positive dont le Maître est présent : Le Domaine ; et nous imaginons bien que des agents sauront la faire respecter. Quels titres ont les usagers ? — Pas même l'ombre d'un. — Quand ils ont dit « entre deux marées, nous menons nos moutons sur l'herbue » ils ont fini la lecture de leurs parchemins.

Et c'est avec un tel bagage juridique à la base qu'ils assaillent l'Etat de leurs revendications, voire, de leurs menaces !!!

S'il est un terrain où l'Etat est maître absolu : c'est l'herbue. — Qu'il tolère quelques actes de jouissance précaire sur elle, on peut l'admettre ; et encore, à condition qu'il n'y ait pas une source importante de richesses dont le reste de la nation devrait tout d'abord profiter ; sous forme de location ou autrement.

Mais il est absolument inadmissible qu'en cette situation l'Etat se laisse tenir en échec par une minorité *infinitésimale* ; si on la compare à la Communauté tout entière. Ici, les ordres et les intimations faites par cette minorité sont de la dernière indécence ; et l'Etat ne doit tenir aucun compte des cris partis de ce milieu contre les travaux projetés en faveur du Mont Saint-Michel et du désensablement de la baie. Le Mont Saint-Michel est la gloire et l'honneur de toute la Nation ; sa défense et sa mise en valeur s'imposent à tous, même aux bergers du Pré Salé.

Il est des situations sur lesquelles les intéressés ne devraient jamais attirer l'attention ; surtout, quand lesdits intéressés sont des privilégiés, comme tel est le cas. En France, on tient beaucoup à l'égalité financière. Existe-t-elle entre un propriétaire de Moidrey — des Pas — de Tanis — de Servon, et un usager du Mont Saint-Michel, — de Beauvoir, de Huisnes ? Le propriétaire des communes de seconde ligne, qui est sur son bien à lui, paie l'impôt foncier, l'impôt de mutation, etc. — et doit subir toutes les ingénieuses inventions de la fiscalité moderne.

Que paie l'usager de la grève, qui a la chance de vivre dans les communes frontalières ? que paie-t-il, pour faire fortune avec ses ovins sur le terrain... de l'Etat ? Et d'abord : — de quel droit fait-il fortune sur le terrain de l'Etat ?

Je le lui demande, attendant avec intérêt la réponse.

Pourquoi cette différence de situation et de traitement ? Est-ce qu'il y aurait encore des privilégiés ; et la Révolution française qui existe à Moidrey, a-t-elle oublié de se faire à Beauvoir ?

E. BARBÉ.

Séance du Tourisme L'Essi du Mont Saint-Michel

Immédiatement après la réunion de la Délégation a eu lieu la séance du Comité de Tourisme présidée par Monsieur MONTICONE, avec MM. VOISIN et LEVEQUE pour assesseurs.

Monsieur VOISIN donne lecture d'un rapport exposant les inconvénients et la confusion qui peut résulter entre le Bureau de Tourisme Syndicat d'Initiative existant et fonctionnant selon les statuts adoptés par l'Union des Fédérations et une Agence municipale qui vient de se créer sous le nom de Syndicat d'Initiative du Mont Saint-Michel ; il expose les démarches faites en vue de modifier l'appellation et de simplifier le fonctionnement du service touristique que les " Amis du Mont Saint-Michel " ont installé dans leur local.

Il annonce que, conformément aux décisions prises par le Congrès des Syndicats d'Initiative de Saint-Brieuc il s'est transformé en " Essi " titre appartenant à l'Union des Fédérations et sous lequel les Syndicats reconnus seront dénommés à l'avenir.

L'Assemblée ratifie à l'unanimité cette modification et prie Monsieur VOISIN d'en conserver la présidence et MM. MONTICONE et BAHON-RAULT - représentés ce jour par Monsieur LEVEQUE, la vice Présidence, M. FLEURY étant également désigné pour le Secrétariat.

Déjeuner du 13 Septembre au Mont Saint-Michel

Le banquet qui eut lieu à la suite de la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel, aux établissements Poulard, réunissait un grand nombre de convives ; il fut présidé par Mlle Provost, propriétaire au Mont Saint-Michel, qui pendant la guerre de 1914-1918 fut une infirmière-major héroïque, cela résulte de l'ordre du jour qui accompagnait sa nomination dans l'ordre de la Légion d'Honneur. Elle a gagné cette croix au péril de sa vie.

Elle a aussi bien mérité des " Amis du Mont Saint-Michel " et de tous ceux qui s'intéressent à la Merveille, par des restaurations faites avec le goût le plus sûr et le désintéressement le plus complet de son vieux logis du XIV^e siècle dont elle a accepté bénévolement le classement comme monument historique.

A la fin du repas, l'éloquente allocution du président des " Amis du Mont Saint-Michel fut couverte d'applaudissements, et c'est au milieu d'un grand mouvement d'admiration et de sympathie générale que M. Levatois, au nom de l'Association, remit à Mlle Provost, l'épillet d'argent auquel elle avait de si grands titres.

M. le D^r Aubrée, conseiller général, M. Etienne Dupont s'associèrent à cet éloge, ainsi que M. Jean Séguin, secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Avranches.

Mlle Provost, d'une façon fort gracieuse, remercia et pria les " Amis du Mont Saint-Michel " de venir faire la visite de son logis. Ceux que le temps ne limitait pas dans leur séjour au Mont, terminèrent ainsi cette belle journée en la médiévale demeure dont la propriétaire fit les honneurs.

La Statuaire ancienne à l'abbaye du Mont Saint-Michel

L'ancien parloir abbatial (XVI^e siècle) du Mont Saint-Michel, actuellement salle d'attente pour les visiteurs, vient notamment de s'orner de sculptures prélevées parmi une collection d'objets anciens rassemblés par Paul GOUT. Remercions M. P. PAQUET pour cette intéressante initiative.

Ainsi les murs de cette grande salle seront moins sombres, et, en attendant l'appel du guide, certaines personnes auront les loisirs de « voir » des reliques artistiques ou documentaires échappées au vandalisme ou à l'ignorance.

L'aménagement d'un musée dans une ou deux salles au plus de l'ancienne Abbaye bénédictine est préférable au mode de présentation adopté par l'Etat dans le Palais des Papes à Avignon, par exemple, où des vitrines, des cadres, etc., sont disséminés dans plusieurs pièces.

Il ne faut pas croire que les 153 numéros figurant au *catalogue des objets anciens conservés dans l'Abbaye*, publié par M. P. GOUT, proviennent tous du Mont Saint-Michel. Quelques-uns furent apportés sur la demande de Mgr BRAVARD auquel Napoléon afferma de 1865 à 1870 les bâtiments de l'ancien monastère michelien.

Parmi ces objets, il est bon de signaler une Vierge assise, aujourd'hui repostée sur des consoles au centre de l'un des grands côtés de l'ancien parloir.

Cette sculpture, aux lignes majestueuses, appartenait primitivement à l'Abbaye bénédictine de Hambye.

Après la Révolution, elle fut recueillie par l'église voisine de Sourdeval-les-Bois, puis elle devint la propriété d'un châtelain de Gayray (1). Enfin l'Evêque coutançais, que j'ai nommé, fit heureusement entrer (vers 1875), la « grosse Notre-Dame » (2) au Mont.

Ces diverses pègrinations lui infligèrent de regrettables heurts ; toutefois sa polychromie ancienne aux tons bleu et rouge, fut assez bien préservée.

La couronne de la divine Mère repose sur un voile, dont les plis encadrent un visage qui semble transposé de quelque statue rémoise.

La longue robe, serrée à la ceinture, couvre les pieds. Par de nombreux plis, d'un dessin un peu conventionnel, elle drapait avec aisance les jambes.

Au côté gauche, l'extrémité du manteau passe sur les genoux. Jésus est tenu debout sur le genou gauche. La longue robe qui l'enveloppe, descend jusqu'à ses chevilles. Malgré l'absence de la tête, l'Enfant reste un bon morceau de sculpture.

(1) R. Le Conte, *Curiosités Normandes*, etc. (1890), p. 465.

(2) Expression employée par Clouet, professeur à l'Université, cf. l'Abbaye de Hambye.



Cette statue, sortie, à n'en point douter, d'un grand atelier, est encore empreinte d'idéalisme, elle nous introduit dans le XIV^e siècle.

Illustre enfant de l'Avranchin, c'est à saint Aubert, en effet, que se rattachent les pieuses légendes, les antiques souvenirs, les fêtes historiques et locales de cette contrée et jusqu'à ses premiers monuments littéraires.

Déroulez ses chartres, ses bulles, parcourez ses manuscrits, ses brevétaires et ses missels gothiques et vous verrez de quelle vénération profonde le nom d'Aubert, treizième

Evêque d'Avranches, était entouré.

Si, fait étrange, l'ancienne et riche abbaye du Mont Saint-Michel ne nous a pas laissé une statue de l'Archange, par contre nous en possédons une du fameux Evêque miraculé.

Dans son *catalogue des objets anciens conservés dans l'Abbaye du Mont Saint-Michel*, P. GOUR, architecte en chef des Monuments historiques, indique au n° 82 : « Statue de saint Aubert en granit, XV^e siècle ».

De la part de cet auteur cette insertion est étrange, car la statue en question appartient sans nul doute à l'époque romane.

Pour cette époque, la sculpture en ronde bosse est rare en Normandie, j'ajouterai que c'est la seule statue en granit naturel que j'ai vue. Enfin, par sa taille (environ 1 mètre) et par sa matière cette antique image est bien autochtone.

Tout d'abord la mitre, avec, à sa base, un frontal d'orfroi et une autre broderie verticale, confirme bien l'antiquité de la facture.

Naturellement sur cette sculpture travaillée pour être vue de face, les fanons n'existent pas.

Les traits en relief du visage sont assez plats, le grain de la pierre ne permettant pas la recherche de petits détails.

La longue chasuble, amplement relevée sur les avant-bras accuse de ce fait, une série de neuf gros plis en forme d'U. Cette *casula* porte un *pallium* constitué par un galon central avec un disque au sommet, et accompagné de deux autres semblables terminant aussi des galons.

La présence de ces trois circonférences est originale, elle m'a rappelé les dessins très réduits, sorte de pois, disposés aussi en triangle, qui parsèment l'étoffe bleue de la chasuble dite de saint Regnobert (vers 670) et conservée au Trésor de la cathédrale de Bayeux. Ces disques ne peuvent-ils pas être la figuration de la Sainte Trinité ?

A sa partie inférieure, la chasuble a une coupe ovale ; elle laisse voir une sorte de tunique, elle-même ornée de deux galons verticaux.



Des chaussures pointues sont indiquées sans détails spécifiques. Comme sur toutes les sculptures appartenant à l'art populaire, des disproportions sont manifestes. Tels les quatre doigts de la main gauche, tenant, sous le nœud, la grosse hampe de la crosse.

Malheureusement, celle-ci est privée de sa volute, qui fut brisée. Nul n'est prophète en son pays, nous dit un vieil adage. Le culte, spécial à saint Aubert est assez oublié en Basse-Normandie et abstraction faite d'une statue en bois (XVIII^e siècle) placée dans la petite chapelle située sur les rochers, au pied de la sainte montagne, la statuaire ancienne du grand prélat n'existe dans aucune paroisse de son ancien diocèse.

JEAN SEGUIN,

Secrétaire-Archiviste de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

(Cet article est extrait d'un ouvrage sur la statuaire religieuse en Basse-Normandie).

Le septième centenaire de l'achèvement de la Merveille

Le 9 juillet a été célébré au Mont Saint-Michel le septième centenaire de l'achèvement de la Merveille. Cette fête avait été organisée par la Société Française d'Archéologie, sous les auspices de l'Administration des Beaux-Arts.

Dès le matin, à 9 heures 30, un office pontifical fut célébré dans l'église abbatiale par S. G. Mgr. l'évêque de Coutances. L'abbé de Farnborough, le révérend dom Cabrol prononça une allocution fort intéressante : La vie monastique au XIII^e siècle. Des chants liturgiques firent très grande impression sur l'assistance.

Un déjeuner auquel étaient conviés les hautes personnalités de la direction des Beaux-Arts et des Monuments historiques, le haut clergé du diocèse, le président et les secrétaires des « Amis du Mont Saint-Michel », l'administration communale en la personne de son maire et de son adjoint réunis autour du président de la Société Française d'Archéologie un grand nombre de convives qui entendirent une allocution charmante de Mgr. de Coutances.

Dans l'après-midi, il y eut une réunion à l'Abbaye ; conférence de M. Marcel Aubert, professeur à l'École des Chartres, directeur de la Société Française d'Archéologie, le sujet choisi était : La Merveille et sa construction, sa place dans l'architecture du moyen-âge. A la suite de cette savante et fort intéressante conférence, il y eut une visite de l'Abbaye sous la direction de M. Pierre Paquet, architecte en chef du Mont Saint-Michel.

Cette journée fut en tout point réussie et laissera un excellent souvenir de la Société Française d'Archéologie au Mont Saint-Michel.

Les journaux et la question des Dignes

Depuis que le Président du Conseil a annoncé au banquet de l'Association des « Amis du Mont Saint-Michel » qu'une somme d'un million serait inscrite au prochain budget pour qu'il soit procédé à la coupure de la digue insubmersible comme il est prévu dans l'accord de 1921 intervenu entre le ministre des Travaux Publics et le ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, quantité de journaux ont publié de longs articles sur cette question. Disons tout de suite, qu'à part de très rares insertions tendancieuses qui se sont glissées dans quelques hebdomadaires de province, l'opinion exprimée a été tout à fait favorable à cette mesure attendue depuis si longtemps, mais déjà tant de fois remise.

La presse en générale exprime sa crainte de voir qu'une administration à l'esprit corporatif rétrograde, veuille reculer encore ce travail indispensable pour que le Mont-St-Michel redevienne « au péril de la mer » ainsi que le désignait nos chroniqueurs d'autrefois, alors que le flot libre venait entourer le roc légendaire ; alors qu'à marée basse les rivières divaguant librement dans la baie entraînaient dans leur courant le sable amené par la vitesse de la marée montante.

Il nous faudrait donner la liste entière des quotidiens de la grande presse, si nous voulions n'oublier aucun de ceux qui se sont montrés favorables à la mesure décidée. Les grands journaux unanimement, sans toujours citer notre Association, soutiennent notre programme, encouragent notre action.

Parmi les études publiées sur la question des digues montoises, nous avons remarqué, et bien des fois déjà, les articles signés Jean Lecoq, dont le dernier paru dans le *Petit Journal Illustré*, au courant d'août, fait une mise au point parfaite de l'histoire de la campagne commencée il y a cinquante ans par les artistes et les amis du Mont, une revue de ce demi siècle de lutte pour la défense de cette incomparable Merveille de la nature et de l'art.

L'*Illustration* a publié un article très documenté, de M. André Hallays, illustré d'un plan et d'un dessin, montrant les acquisitions faites, jusqu'à ce jour, par l'Etat au Mont Saint-Michel, et donnant ainsi l'indication des classements déjà obtenus des maisons montoises.

Le *Quotidien*, le *Petit Parisien*, le *Journal des Débats*, l'*Ami du Peuple*, le *Temps*, ont aussi donné de longs commentaires favorables ; le *Cotentin*, organe de la Manche, a publié des études, d'excellents articles fort bien documentés. L'*Ouest-Eclair*, le *Nouvelliste de Bretagne* et tant d'autres journaux de la région ont consacré bien souvent des colonnes à la question montoise.

A tous ces journaux nous présentons nos remerciements.

La vie sociale

La Gravure de 1929

La gravure qui sera remise à nos sociétaires et associés en 1929 est en cours d'exécution. Elle a pour sujet l'ensemble de la Tour du Roy, de la Tour de l'Arcade, des sommités de la Maison de l'Arcade et de la Tour du Guet.

Pour rendre à cet ensemble tout son charme, tout son pittoresque d'autrefois, le dessinateur, pour établir son croquis, s'est placé dans les grèves un peu à l'est du talus de la digue — et bien entendu —, il a supprimé sur son dessin, la partie de ce malencontreux talus qui vient se butter entre les deux tours et en masquer toute la base.

C'est peut-être, dira-t-on, anticiper trop vivement sur les événements prochains, sur ce que nous verrons quand les abords du Mont auront été nettoyés sur deux cents mètres de chaque côté de la digue, ainsi qu'il est prévu au projet du ministère des Travaux publics, projet devant être réalisé prochainement.

Ce site, ainsi débarrassé du remblai qui dissimule une grande partie de l'ensemble, devenait si tentant, la silhouette si franchement moyennâgeuse, que notre graveur a parmi ses dessins choisi celui-là en toute préférence et, le Comité a approuvé ce choix.

La tour de l'Arcade qui seule a conservé sa toiture de bois, se montre de la grève, sa base étant dégagée, sous un aspect dominant, puissant et calme, et les deux petites ouvertures percées dans son couronnement semblent deux yeux paraissant sous la visière d'un casque, lui font la physionomie d'un guerrier sévère qui fronce le sourcil de méfiance en examinant l'horizon lointain.

Le Comité de Direction de l'Association fait appel au dévouement des sociétaires ou associés qui voudraient bien accepter la mission de secrétaire correspondant dans leur ville, s'il n'en existe pas encore.

Il prie les personnes désireuses d'aider notre action protectrice de la merveille michélienne de se mettre en rapport avec le secrétaire Général de l'Association, 167, Rue Montmartre, Paris.

Il leur sera très reconnaissant de la propagande qu'ils pourront faire en faveur de notre œuvre ainsi que des adhésions qu'ils inscriront sur le carnet qui leur sera remis.

Les membres de l'Association qui désireraient recevoir franco par la poste un exemplaire de *La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel*, par Eugène Le Mouél, sont priés d'adresser un mandat de 4 fr. à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, 167, rue Montmartre.

Distinctions honorifiques

Nous avons appris avec plaisir que notre ancien secrétaire-correspondant de Vire, actuellement architecte départemental à Saint-Lô avait été nommé officier d'Académie à la promotion de janvier dernier.

Nous l'en félicitons chaleureusement.

M. André Cohepain avait de nombreux titres à cette distinction, outre ses qualités reconnues de technicien, André Cohepain a obtenu au salon de la Société Nationale des Beaux-Arts le prix spécial de l'Etat en 1920. Au concours de la cité reconstituée il fut désigné pour le 2^e prix, la liste de ses succès se continue jusqu'en 1925, ou devenu architecte départemental il se consacra à de nombreux travaux entrepris dans la Manche.

M. André Ramas, membre de l'Association a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Nous lui adressons nos félicitations.

Groupe du Sud-Ouest

Chers Collègues,

Nous aurons encore, en août 1929, une caravane au Mont St-Michel. Si les adhésions promises sont maintenues, nous serons bien une cinquantaine. La préparation de ce voyage ménage un gros travail à l'organisateur ; il lui faut donc dès maintenant une adhésion ferme et durable. Que ceux et celles d'entre vous qui désirent faire partie de cette caravane me confirment sans retard leur intention. Il est difficile de fixer exactement le montant des frais, puisque je me passe d'agence et veux les diminuer le plus possible, mais en fixant à quatre cents francs le prix global (départ et retour à Bordeaux), j'espère ne réserver aucune surprise désagréable de supplément.

J.-L. CHARLES,

Curé doyen de Targon,

Délégué du Sud-Ouest.

La Vie au Mont Saint-Michel

Il nous est arrivé, en publiant des descriptions du Mont Saint-Michel, de comparer la vie actuelle au Mont avec les temps passés, de dire qu'à part des coutumes nouvelles amenées par le progrès, peu de choses seraient changées dans la vie journalière, qu'il y a toujours, comme au temps d'autrefois des pèlerins empressés, des visiteurs inquiets, des hôteliers de chaque côté de l'unique rue sollicitant le voyageur et des marchands accrochant le chaland, qu'il y a toujours des pêcheurs arrivant et partant, qu'on y appelle toujours le passant en lui vantant la bonne chère, et le prix bas de l'hébergement !

Mais que si ces choses, en apparence ne sont pas changées, nous convenons qu'il y a des détails qui diffèrent énormément.

Si, au temps jadis, le maître d'auberge annonçait : quartier de venaisons à sa broche rôtissant, tranche d'esturgeon sur un gril braisant, il n'eut comme aujourd'hui annoncé saumon ou homard, car le saumon, à cette époque était met de petites gens, les valets s'en défendaient dans leur contrat de louée et n'en acceptaient que deux fois en la semaine, quant au homard on en pêchait peu ou point ; certainement la liste des mets qu'annonçaient les hôteliers était moins longue que celle qu'ils exposent aujourd'hui à la vue des passants.

On s'en tenait aux produits des pays les plus proches, on consommait beaucoup de poissons, pour deux raisons : la première, c'est que la pêche des grèves, à cette époque, était la ressource principale de la population en dehors de l'exploitation du pèlerin, dont les troupes nombreuses ne commençaient à paraître qu'au printemps, quand les chemins étaient secs et la température assez douce ; que les pêcheurs, par mauvais temps, ne pouvaient en hâte courir dans les terres pour faire le débit de leur pêche le plus loin possible et par conséquent ou ils pouvaient en demander un prix plus grand. Puis, par un édit, le roi Charles, n'avait-il point consacré les grosses pièces prises, en vue du Mont, aux moines de l'Abbaye, il fallait donc que les poissons de grosse dimension soient présentés aux bénédictins qui les prenaient pour eux et donnaient quelques monnaies aux pêcheurs, pour leur peine, ou simplement, les renvoyaient aux hôteliers.

Il y avait force gros poissons dans la baie, les vieilles chroniques nous l'assurent — et non content de nous parler d'esturgeon comme d'une pêche commune, il est un manuscrit de l'Abbaye qui nous dit qu'une fois au moins les Montois mangèrent de la baleine.

Voilà ce récit :

HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL AU PÉRIL DE LA MER, PAR DON JEAN HUYNES — PUBLIÉE PAR E. ROBILLOD DE BEATREPAIRE. — TOME II.

CHAPITRE DOUZIÈME

L'an mil six cent trente-six, le septième jour d'août, à six heures du soir, nous entendîmes en ce Mont de grands tonnerres et nous vîmes tomber de la gresle en grande quantité, de la grosseur d'une noix ou d'un œuf, et vers le roc de Tombelaine un poisson nommé baleine demeura sur les grèves dont tous les villages circonvoisins et ceux de ce Mont se ressasièrent, en allant chacun couper sa pièce, par permission des religieux de cette abbaye auxquels tels poissons appartiennent, et encoré en eusmes-nous

six chartées et les fermiers de M. l'abbé autant, tellement qu'on en mit beaucoup dans les saloirs où nous en voyons encore qui se conserve, comme le ferait la chair de bœuf (1).

Cela était tout à fait prodigieux et de là les forgers de menliries, adjoustant plusieurs choses fabuleuses à tout ce que dessus, ont pris occasion de faire imprimer de papiers volans et les ont vendus en plusieurs endroits de ce royaume (2).

Le dix septième du même mois d'août, deux autres poissons chacun long de dix ou onze pieds et gros à proportion, nous demeurèrent sur les grèves, et presque tous les ans on en voit quelques-uns de semblables longueur et grosseur (2).

En 1639, le trente may, on a pris dans la rivière de Couesnon un poisson d'une immense grandeur que nous avons vu apporter en ce Mont, dans une charrette, par cinq ou six chevaux généreux.

Nécrologie

Nous avons appris avec une infinie tristesse, le décès de M. Etienne Dupont, juge au tribunal de première instance de Saint-Malo et l'un des maîtres de la petite histoire.



Etienne DUPONT

Son œuvre est considérable. Il fut plusieurs fois lauréat de l'Académie Française.

M. Etienne Dupont était pour notre Association un ami de la première heure dont l'attachement n'a jamais cessé de se manifester de la façon la plus charmante et la plus efficace.

Sa vaste érudition, notamment en ce qui concerne l'histoire du Mont Saint-Michel et les légendes qui s'y rattachent, était universellement reconnue. Les lecteurs de notre Bulletin ont pu souvent l'apprécier car M. Etienne Dupont nous a donné sans compter une collaboration aussi précieuse qu'assidue.

Nous avons lémoigné à notre grand ami notre profonde gratitude en lui remettant solennellement en septembre 1927, l'Éillet d'or symbolique par lequel nous honorons de notre mieux les plus insignes dévouements.

(1). — La mer qui était étrangement agitée jeta sur nos grèves un poisson d'une prodigieuse grosseur nommé chaudon ou petite baleine. Ms. d'Avranches p. 99.

(2). — Le 13^e du mois d'août, il fut pris sur les memes grèves deux esturgeons longs chacun de dix pieds. Ms. d'Avranches p. 99.

Et par dessus tout M. Etienne Dupont était une belle conscience et un cœur au trésor inépuisable.

Il laisse d'impérissables regrets à tous ceux qui l'ont connu. Nous exprimons à sa veuve et à ses enfants nos profondes et très émues condoléances.

J. L.

— A Désertines (Mayenne), vient de mourir Mme Myriam Thelém romancière, dont une œuvre bien connue : « La Mésangère », fut couronnée par l'Académie Française.

M. Victor Gautry, architecte à Paris ; Mme Vautier, Paris ; le docteur Foix, à Paris ; M. Marie Pierre, professeur au lycée Charlemagne ; Mme Mouillac, à Paris ; Mme Marie de l'Isle, Paris ; Mme G. Malet, Vitry-sur-Seine ; M. de Lausalut, à Paris ; le docteur Ch. Boutros, à Isigny-sur-Mer ; M. Pasquet, à Paris ; M. Prault, à Paris ; M. Mareou, à Paris ; M. Mathieu, à Paris ; M. de la Barre de Nanteuil, à Paris ; M. Barthélemy Vital, à Pornic, M. Dupont, à Buais (Manche) ; M. Flé à Paris ; M. Canat, à Amiens.

Aux familles de nos regrettés sociétaires nous présentons nos condoléances.

Dons pour le Musée

De M. Guy Ramard, correspondant de Laval, deux lithographies : Prisonniers Vendéens au Mont Saint-Michel et une vue du Mont Saint-Michel, tirées de l'album vendéen.

De M. André Brun un roman moderne renfermant une longue description du Mont Saint-Michel et de Tombelaine. Icône, Saint-Michel, provenant de Russie.

AVANT-PROJET

de coupure de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel sur 500 mètres aux abords du Mont et construction d'une chaussée pavée submersible.

Enquête d'Utilité Publique

ordonnant le dépôt des pièces des avant-projets prescrivant l'ouverture de l'enquête et nommant la Commission d'une chaussée et la commission appelée à donner son avis.

ARRÊTONS :

ARTICLE PREMIER. — Une enquête d'utilité publique est ouverte sur les avant-projets de coupure de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel sur 500 mètres aux abords du Mont et construction d'une chaussée pavée entre la partie de digue conservée et le Mont Saint-Michel.

ART. 2. — A cet effet, les pièces de ces avant-projets resteront déposées au Secrétariat de la Sous-Préfecture d'Avranches pendant un mois à partir du 6 Janvier au 5 Février inclus, pour être communiquées sans déplacement pendant cet intervalle de 9 heures à 16 heures aux personnes qui voudront en prendre connaissance.

ART. 3. — Un registre sera ouvert pendant le même temps et au même lieu pour recevoir tous les jours non fériés, aux heures ci-dessus indiquées les observations auxquelles pourront donner lieu les avant-projets dont il s'agit.

ART. 4. — A l'expiration de ce délai, une Commission constituée comme il est dit à l'article 5 ci-après se réunira à la Sous-Préfecture le 11 Février 1929, à 10 heures, pour examiner les observations consignées au registre d'enquête, elle entendra les ingénieurs employés dans le département et toutes autres personnes qu'elle croira devoir consulter. Après avoir recueilli tous les renseignements dont elle aura besoin, elle donnera son avis motivé sur l'utilité des travaux.

Le procès-verbal de la Commission sera clos dans le délai d'un mois à compter de la fin de l'enquête et nous sera remis par le Président sans autre délai avec toutes les pièces de l'enquête.

ART. 5. — Cette Commission sera composée de :

- MM. PINCÉ, propriétaire à Pontorson.
- NOLEAU, restaurateur au Mont Saint-Michel.
- CHAUVIÈRE, propriétaire à Céaux.
- HELLEU, propriétaire à Ardevon.
- DAUGUET, propriétaire à Moidrey.
- FRESNAY, propriétaire à Huisnes.
- ROUSSELLE, propriétaire à Les Pas.
- COURTEILLE, négociant à Courtils.

ART. 6. — M. Pincé est nommé président de cette Commission

ART. 7. — La Chambre de Commerce de Granville est appelée à délibérer et à exprimer son opinion sur l'utilité et la convenance des travaux projetés. Le procès-verbal de sa délibération devra nous être remis avant l'expiration du délai fixé à l'article ci-dessus.

ART. 8. — Le présent arrêté sera publié et affiché.

ART. 9. — Expédition du présent arrêté sera adressée à M. l'Ingénieur en Chef du Service Maritime du Département, à M. le Sous-Préfet d'Avranches et à chacun des Membres de la Commission désignée à l'article 5.

Est également ouverte une enquête sur le projet de déplacement de la station du Mont Saint-Michel, sur le tramway de Pontorson au Mont Saint-Michel.

Du Couesnon à la Rance

Par Etienne DUPONT - Illustré par H. VOISIN

O.-L. AUBERT, éditeur, Saint-Brieuc

Voici un ouvrage d'art édité par la Bretagne Touristique et présenté de remarquable façon sur papier Lafuma, lisse, blanc, soyeux sous la main comme une coresse. Des exemplaires de grand luxe ont été tirés sur vieux japon et japon impérial avec des eaux-fortes inédites et leurs épreuves d'état ornées de remarques signées de l'auteur.

Tout le monde connaît M. Etienne DUPONT. Ses travaux qui font autorité témoignent d'une érudition parfaite et d'une bonne foi absolue. Après le *Vieux Saint-Malo*, il nous donne en collaboration intime avec le *Maître Ymagier du Mont Saint-Michel*, le graveur H. VOISIN, le panorama de la belle région qui s'étend entre le *Couesnon* et la *Rance*.

Le texte documenté à souhait, commente les planches magnifiques de l'ouvrage.

C'est le hors-texte liminaire représentant le château médiéval du Clêne vert dont les tours surveillent la plaine d'eau de la Rance. Puis, des vues du château de Fongères, précises, sans sécheresse, baignées de clartés qui tour à tour caressent d'une lueur blonde les murailles et les tours ou, s'accrochent à des arêtes, des faltes, des courbes, qui se détachent vigoureusement sur la grisaille de l'ensemble.

Les plans se succèdent, fuient harmonieusement : tout se trouve, en place à sa valeur exacte.

Le porche Saint-Magloire de Dol, s'érige trapu, imposant ; le port de la Houle à Cancale, sourit du sourire mouillé de larmes d'Avril ; l'on devine les verdures tendres, luisantes d'une averse et que va sécher l'éclat d'un soleil encore pâle. Au loin, les nuées de giboulées sont chassées par la brise.

Saint-Malo comme il sied, retient longuement le hurin de M. Voisin ; la cité corsaire le mérite, et l'artiste nous en présente des vues nombreuses : la porte Saint-Vincent ; la Grande Porte, la Grande Rue étroite et sombre dominée par le clocher d'une blancheur mystique la maison de la Duchesse-Anne ; la Poissonnerie ; Saint-Malo vu de Dinard.

Sur cette dernière planche la mer dort aux pieds de la cité corsaire. Sa nappe blanche fait admirablement valoir la ceinture de pierres grises de la Ville. Le dessin est net, sobre ; l'artiste et, c'est ce qui nous plaît, n'a pas appuyé sur le procédé, trop facile des reflets. Citons encore la pointe du Moulinet à Dinard ; la Tour Solidor, l'exquise arrivée à Dinan, le vieux Pont de Dinan et la Tour de l'Horloge.

Tout est à louer dans cet ouvrage remarquable : le texte et l'illustration se joignent molleusement, s'aident et se complètent. Le procédé du graveur s'accorde à la formule probe de l'écrivain ; l'éditeur a pris leur œuvre commune et en a fait dans sa présentation une merveille d'art et de goût.

Un nouveau recueil d'Eugène Le Mouél " A LA TOMBÉE DU JOUR "

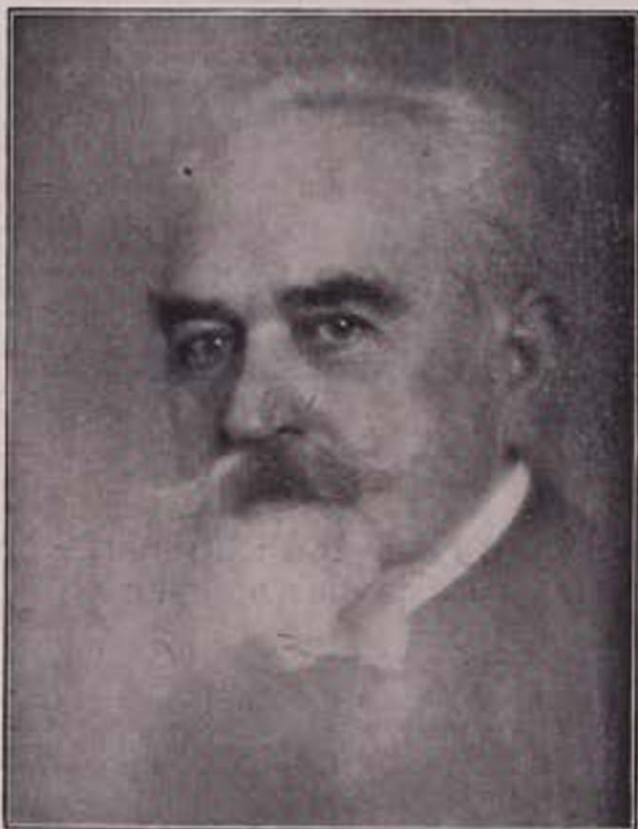
Le titre mélancolique ! direz-vous. Admettons. Mais reconnaissons aussi que le jour déclinant a un charme qui lui est propre, une beauté recueillie qu'on ne lui voit point aux autres heures. Sans compter que les plus vifs, sinon les plus brillants éclats de l'astre sont souvent ceux où il est le plus près de son couchant.

Je songe, en écrivant ceci, au dernier recueil d'Eugène Le Mouél. C'est le livre d'un sexagénaire, et rien n'y sent la fatigue ; non seulement le poète demeure en pleine possession de son métier, mais des poèmes comme *Le Vent dans ma mémoire*, *le Marteau de la porte*, *Soir de Novembre dans un bourg de Bretagne*, *Monsieur Jazon Lomner*, également, à mon sens, s'ils ne les surpassent, les plus célèbres morceaux de sa maturité ; le trait s'est encore affermi chez lui, ce trait du paysagiste que nous admirions tant naguère et qui pour camper une silhouette ou enlever un joli coin de nature, savait si bien en dégager l'essentiel, — et, en même temps, ça et là, par une contradiction que je n'ai charge pas d'expliquer, il a pris un fondu, une grâce vaporeuse qui ne lui étaient pas habituels, comme dans cette strophe délicieuse sur le soir de juin ou de juillet, chez lui, à Saultchevreuil, au pays avranchin :

Le soir qui tombe a des ailes de libellule ;
Les arbutus voisins paraissent à mes yeux
Brochés sur un châle de tulle,
Et le baiser du crépuscule
Donne au bois immobile un front mystérieux.

Ne dirait-on pas un Corot crépusculaire ? Aussi bien est-ce la caractéristique de cette poésie d'Eugène Le Mouél qu'elle fait toujours songer aux réussites de la peinture ou du dessin ; c'est une poésie de « visuel » plus

que d'« auditif », pour parler, comme Charles Classé dans son curieux et savant livre : *Styles et physiologie*. Et ne sait-on pas enfin — ce recueil que lui-même a illustré d'un crayon si alerte en fournit une suprême démonstration que Le Mouël est « double », qu'il y a chez lui tour à tour ou



(Clé Mounel)

Eugène LE MOUËL.

en même temps, comme ici, un poète et un dessinateur ? Le cas s'était rencontré déjà chez Théophile Gautier, avec cette différence cependant que Le Mouël, en devenant poète, n'a jamais donné congé à l'artiste, comme l'auteur d'*Émaux et Camées*. Et il est vrai que Gautier, suivant le joli mot de M. Thibaudet, quand il quitta la peinture pour la littérature, eut soin d'emporter ses crayons et sa boîte à couleurs. Il les posséda après sa mort aux Parnassiens qui furent, eux aussi, essentiellement des « visuels ». Le Mouël, arrivé tard parmi eux, est resté fidèle à l'esthétique du groupe autant et plus peut-être par disposition naturelle, par vocation, que par discipline. « Il y a plus d'une demeure dans la maison de mon père », disait Notre-Seigneur Jésus, et je crois aussi qu'il y en a plus d'une dans la maison de la Poésie. Légitime en soi à son heure, la réaction verlainienne et symboliste :

De la musique avant toute chose,

n'a pas laissé d'avoir elle-même ses excès. Qui empêche d'ailleurs qu'une strophe solidement équilibrée, avec des traits justes, un dessin précis, soit en même temps une strophe musicale ?

Toits d'ardoises, miroirs du ciel après l'ondée,
Vols blancs réapparus dans l'air,
Falaises dont la robe émeraude est bordée
Du liseré bleu de la mer :

Rais de soleil tombant à pic sur la figure
D'un vieux qui flâne au long du port,
Et constate, les yeux luisants de bon augure,
Que le temps " beausit " dans le Nord :

Pots de géraniums, dont le rouge s'avive,
Au bord des carreaux d'un logis,
Qu'une femme a rouverts pour tendre sa lessive,
Dès les premiers rayons surgis :

Jeunes filles bombant un peu plus leurs corsages,
Que, tantôt, le brouillard maudit,
Contraignait, sous sa mante, à des maintiens plus sages,
Mais que le beau temps enhardit :

Mousses frisés, dont la lumière fait des anges,
Avec des nimbes d'or aux fronts,
Sur des canots que l'eau d'argent cerne de franges,
Godillant à pleins avirons :

Clapotis de clartés et paillettes d'écume,
Arc-en-ciel jailli du lointain,
Toute la mer sortant de sa cape brume,
Pour se draper dans du satin :

Reflets, couleurs, gestes joyeux, rumeurs de vie,
Rires, jeux et réveils d'amour,
Illuminations dont l'averse est suivie,
Je vous évoque chaque jour !...

Un tel poème (*Après la pluie, le beau temps*), des strophes si harmonieusement balancées et une suite si heureuse de détails pittoresques et aussi finement rendus que bien observés, ne procurent-ils pas une égale satisfaction à l'œil et à l'oreille ? Enfin dans ce recueil d'Eugène Le Mouël qui ne sera pas le dernier, quoiqu'il dise et malgré l'allure testamentaire qu'il lui a donnée, il n'est que juste de signaler un élargissement de la pensée, une gravité et une noblesse d'accent particulièrement sensibles dans la première partie. *Souvenirs*, long regard mélancolique jeté par le poète sur son passé. Qu'elle est émouvante, entre autres, la pièce intitulée *Insomnie* ! Ce thème paternel suffirait à lui seul pour assurer à Eugène Le Mouël l'admiration des lecteurs qui ne demandent pas à la poésie que des jouissances de dilettantes ou des satisfactions de déchiffreurs de rébus et veulent encore qu'elle parle à l'âme.

Mais la partie du recueil dédiée au petit Jean-Marie, ce charmant et nouvel " art d'être grand-père ", et les deux autres parties, *Figures de bêtes* et *Figures de gens*, pour être écrites sur un ton différent, n'en valent pas moins qu'on les retienne : on en goûtera la souriante bonhomie ici et là, le pittoresque légèrement caricatural. L'unité du livre ne souffre pas autrement de ces changements de ton, et c'est le même homme, le même poète au demeurant, familier, pensif, ironique ou pathétique, qui se retrouve sous ces expressions diverses et toujours heureuses.

CHARLES LE GOFFIC.

" *A la tombée du jour* ", un volume orné d'un portrait et de 48 dessins de l'auteur est en vente chez A. LEMERRE, éditeur, 23-33, passage Choiseul, Paris, et chez les principaux libraires. Prix 15 francs. — Edition de luxe (50 exemplaires numérotés) sur papier pur fil Lafuma. — Prix de l'exemplaire : 40 francs.

Vient de paraître aux éditions du Monde Moderne : *La Vierge de Tombelène*, intéressant roman de Géo WALLIS, qui évoque au temps des Druides les deux rocs, Tombelène et le Mont dont les sommets dominaient alors la forêt de Scissy.

LISTE D'ADMISSION

(Suite)

Membres Sociétaires

- MM.
- TORASSE (Léon-Gabriel), 11, Bd. du Mont-Jarosse, Paris.
- BOIS-OLIVIER, commissaire-priseur, 11, Bd. Saint-Germain, Paris.
- BOYON-CRAMEREAU, avocat à la Cour, 13, quai d'Orsay, Paris.

Membres Perpétuels

- MM.
- DREUX (Mme Edmond), 103, rue de la Boétie.
- FOUCA, ministre d'Ethiopie, 6, r. Magellan, Paris.
- BARRÉ, ingénieur des Arts et Manufactures, 30, villa Scheffer, Paris.

Membres Amis

- MM.
- VIERS, 13, rue Thiers, Le Mans.
- CHENU (Emile), 11, 21, Daumesnil, Paris.
- JACQUES (Edmond), 6, r. des Ecoles, Maisons-Alfort.
- GAILLET, 15, r. Gauthier, Paris (19^e).
- LOUIS (Henri), coiffeur, 7, r. de la République, St-Germain-en-Laye.
- BENNY, capitaine de gendarmerie, 35, Carmel, St-Germain-en-Laye.
- HÉBERT (Mlle Marie-Louise), 13, r. de Londres, Paris (9^e).
- LE MACY, médecin-major au 1^{er} colonial.
- PIGNY (Mme), 11, place de la République, Caen.
- LE MOUILLAC, 15, r. Bonnière, Caen.
- JOUVEN (D^r), 17, r. Jean-Bonin, Caen.
- LE MOUILLAC (Mme), 45, r. Bonnière, Caen.
- TERMINIER, 13, r. de Falaise, Caen.
- LEMOINE, r. de Moulain, Avranches.
- DRUCKA, restaurateur, r. de la Constitution, Avranches.
- MANOYER, libraire, 17, r. Saint-André-des-Arts, Paris.
- VEYRIAN (Bernard de), château de Meximénil, par Mexon.
- LOUCAULT (Joseph), négociant, r. du semi-naire, Avranches.
- LE GUEN, peintre, r. de la Constitution, Avranches.
- CHANTREL, négociant, r. de la Constitution, Avranches.
- LE BOULIER (Mlle), 13, r. Saint-Pierre, St-Brieuc.
- BOUILLAUD, Bd. Thiers, Saint-Brieuc.
- GAYOT (J.), r. de Bohan, St-Brieuc.
- RAYNAUD (Mme), directrice du collège de filles, Saint-Brieuc.
- BOUQUIN (Mme), Bd. Laine, St-Brieuc.
- BOUCHER, notaire, r. des Bouchers, Saint-Brieuc.
- BORDEY, 1, Bd. Thiers, Saint-Brieuc.
- MARFANT, négociant, Saint-Brieuc.
- HÉRY, architecte, pl. St-Pierre, St-Brieuc.
- GARON, pharmacien, pl. du Théâtre, St-Brieuc.
- MAEL, architecte, r. Jules-Simon, St-Brieuc.
- PENNY (Mme), 2, r. du Rosaire, St-Brieuc.
- VIERS, r. du Docteur-Rochard, St-Brieuc.
- FOURNAU (général), r. du Rosaire, Saint-Brieuc.

- GABONNED, pl. St-Michel, Saint-Brieuc.
- DREUX (Léon), r. St-Germain, St-Brieuc.
- DREUX (Léon), 5, r. Fontain-Corbion, St-Brieuc.
- LE GOATEL, 53, r. de Quentin, St-Brieuc.
- BOUILLON, receveur d'Enregistrement à Bric.
- WATEAU (Léon), 109, av. de Gravelle, St-Mentier.
- SALDARIEL (Marius), 109 bis, av. de Choisy, Paris.
- LACROIX (Thomas), archiviste départemental, Saint-Lô.
- TRIDENTY, r. du Vallérol, Vire.
- LENS (Mme), rue des Acres, Lens.
- PETIT (Mlle), r. des Cordeliers, Vire.
- GALOT, tenancier de Neuville (Calvados).
- BENICARD, peintre, r. du Calvados, Vire.
- TALBOT, professeur, pl. St-Thomas, Vire.
- BOVA, r. Armand-Gambé, Vire.
- NEVEU (Mlle Louise), 7, r. de la République, St-Germain-en-Laye.
- LAGRAVERIE (Robert), pl. Ducloux, La Haye-de-Pailis (Manche).
- MAUX (Mme), av. de la Motte-Picquet, Paris.
- STRELLA (Gabriel), professeur au petit séminaire de Hoesfahen (Belgique).
- CHAUVEL (Paul), industriel, Livel-sur-Audon (Eure).
- GRAUVE (Pierre), louisseur, Palaiseau (S.-et-O.).
- ROYERE (docteur), Sainte-Mère-L'Église (Manche).
- WITTEBO, 155, av. de Choisy, Paris.
- ANDRIEU (Lucien), 6, r. Pierre-Curie, Paris.
- HÉRY (Fabrice), industriel, 28, rue de l'Alloué, Paris.
- MAMMONTY (Lucien), industriel, 28, r. Martin-Besnard, Paris.
- FROSTY (Angèle), Bd. Richard-Lenoir, Paris.
- LACROIX (Mlle Jeanine), 11 bis, rue de Fontaine, Argenteuil.
- FAYATIER (Léontine), 91, r. Lafayette, Paris (9^e).
- BOUQUIN (Henri), marchand de laines, Villedieu-les-Poêles (Manche).
- LEMOINE (Jacques), propriétaire de l'hôtel de la Gare, Coutances.
- PIET (D^r André), 28, r. Quessel-Martinier, Coutances.
- MOURGUES (Léon), ingénieur, 110, av. d'Orléans, Paris.
- JEANNY (M.), 26, r. du Temple, Fleurier (Suisse).
- BORDEY (Mme), 11, av. de la République, Boisy.
- LEBEC (René), r. du Gousson, Pontorson.
- DUFFREY, 30, rue Victor-Hugo, Bayonne.
- GULAS (Emile), « La Roseraie », Bd. de Metz, Rennes.
- GOSTE, 55, r. Leblanc, Paris.
- HELE (abbé), curé de Ste-Madeleine, Les Charpenues-Villeurbanne.
- GOSVILLE (Robert), av. Thiers, Le Mans.
- GOSNARD, 11, r. du Perlais-Trouard, Coutances.

- GOUSS (Mme Bernard), 8, r. Auguste-Bartholdi, Paris.
- LAVY (abbé), missionnaire à Roc-Amadour (Lot).
- HENRY (L.), directeur Comptoir National d'Escompte, 3, r. de la Paix, Saint-Etienne.
- GOCLET, 13, r. Victor-Hugo, Le Havre.
- BRACLY (Mme), r. de la Pépinière, La Rochelle.
- BRACERAND (Paul), 53, Bd. de l'Hôpital, Paris.
- GUCHET (Marc), 12, pl. Verdel, Rouen.
- CHEVALER (Joseph), 151, av. Jean-Jaurès, Lyon.
- LEMOINE-DELALANDE, 13, Bd. Hausemann, Paris (9^e).
- BEYRON, conseiller à la Cour d'Appel, 28, rue Lacépède, Paris.
- DUTRÉ, avocat, 6, r. du Colonel-Moll, Paris.
- DUBREIL (Julien), 8, r. Goussier, Paris (12^e).
- FAU (Auguste), clerc de notaire, 126, av. Daumesnil, Paris.
- MANGIERA (Pierre), château de Galeson, Barcelone-du-Gers.
- MURRAY « Edgell », Dundee (Ecosse).
- BILACON (André), industriel, 12, r. de l'Amiral-Mouchet, Paris.
- LE BOUTANGIER, maire de Sainte-Marie-du-Mont (Manche).
- CAQUERON (Mme Vve), pl. de l'Eglise, Yilledieu-les-Poêles.
- MOTTE, inspecteur d'assurances, 28, avenue Gambetta.
- MOTTE (J^r), étudiant, 14, r. Saint-Jean, Blois.
- PHILIPPE-ROY, 53, av. du Bois de Boulogne, Paris.
- HURE (Charles), 37, r. des Nonnains-d'Hyères, Paris.
- POMPIERRE (Jean), 101, Bd. Malherbes, Paris (17^e).
- DALLAIS (Mlle), avocate, 3, r. Lecourbe, Paris.
- SCHER (Louis), inspecteur des P. T. T., 96, rue d'Enfer, Laval.
- GILBERT, 1, pl. de la Duchesse-Anne, Nantes.
- BIROS, docteur-chirurgien, 8, r. des Frères-Desains, Saint-Quentin.
- RICHAUD, 50, r. de Bayeux, Caen.
- HEAUME, à Tourmay-sur-Ordon, par Villers-Bocage (Calvados).
- DUBOIS-VATIN, r. d'Isle, Saint-Quentin.
- LASSO (Henri de), architecte, 8, r. Voltaire, Saint-Quentin.
- GIMBERT, 57, av. de la République, Saint-Quentin.
- GAMBIER, 18, Bd. Gambetta, St-Quentin.
- BOISSY (René), à Thiais (Seine-et-Oise).
- SCHWEITZER (Jean), 106, r. de la Pompe, Paris (16^e).
- ANTOINE, 116, r. du Montel, Nancy.
- ANDREY, 13, r. du Général-Gustine, Nancy.
- ARRACHARD, banque Renault, Nancy.
- BILLY, 5, rue de Maréville à Laxou, près Nancy.
- BENVENISTE, 116, rue Jeanne-d'Arc, Nancy.

- BOUCHER, 65, Bd. Jean-Jaurès, Nancy.
- BOUCHER (Mme), Bd. Jean-Jaurès, Nancy.
- BRAY, 138, r. du Montel, Nancy.
- CARRE, à Ville au Val, (M.-et-M.).
- CHAPLIER, 23, r. Verlaine, Nancy.
- COLLIGNON, à Lézouville (M.-et-M.).
- COLLIGNON (Mme Vve), 1, r. Sainte-Anne, Nancy.
- FREYCH, 24, r. de Mulhouse, Nancy.
- FUCHSBERG (Mlle), 11, r. de l'Alric, Nancy.
- JEANNE, (Ch.), 10, r. St-Dizier, Nancy.
- KENNER, 116, r. du Montel, Nancy.
- MAXEN (Mlle), 26, r. des Sablos, Nancy.
- MAXU, 75, r. Notre-Dame, Nancy.
- MAXEN, 16, r. de Laxou, Nancy.
- NECK (Mlle), 8, r. de l'Oratoire, Nancy.
- PANDOR, « Les Grosses Terres », à Malzéville, près Nancy.
- SCHNEIDER (Mme), 18, rue Pasteur, Nancy.
- SOY (Mlle), 139, r. de Toul, Nancy.
- VICCARINO, 10, r. St-Dizier, Nancy.
- PANCIAN, 16, r. Jacquinet, Nancy.
- BOUCHON (Henri), à Crépy-en-Valois (O.-se.).
- GAZ (Mlle Thérèse), St-Pierre-Eglise (Manche).
- CHAMPAGNON (Camille), 39, r. des Arènes, Angers.
- BELAND (Marcel), 12, r. Bonne-Nouvelle, Angers.
- LEON (Georges), pharmacien, r. Paul-Bert, Angers.
- BUAIS (Pierre), r. Belduier, Angers.
- COGNY (Armand), 13, pl. des Halles, Angers.
- COGNY (Mme de), 12, r. des Arènes, Angers.
- FOURMÉ (Mme), 26, r. de Bel-Air, Angers.
- VERMOREL (Mlle Hélène), r. Montreux, Chalonnes-sur-Loire.
- GERVAISE (Maxime), 8, r. Pasteur, Angers.
- TROUQUET (Emmanuel), 108, r. Mûlet, Angers.
- CONTEAU (André), 10, r. Millet, Angers.
- LÉON, docteur, 10, r. Paul-Bert, Angers.
- JAMON (Henri), 16, r. du Commerce, Angers.
- POISSON (François), à Mouligné (Vendée).
- BOUSSON (Raymond), 31, Bd. de la Bastille, Paris.
- REZE (Charles), 8, r. Jean-Goussou, Paris.
- RENAUDY (Marcel), 175, Bd. Malherbes, Paris (17^e).
- WALLET (François), 5, r. de Navarre, Paris.
- SALMON (François), 51, av. de la République, Paris.
- JOUCHE (E.), maître de Theigny-sur-Vire.
- SMITH, 13, rue de Laxou, Nancy.
- LALANNE (Mme), 5, r. Bourluki, au Bouscat (Gironde).
- GILLET, 113, r. du Jardin-Public, Bordeaux.
- LACROIX (Jean), 151, route de Médoc au Bouscat (Gironde).
- WERTEN, 108, r. du Cherche-Midi, Paris.
- GAZIER (Georges), 11, r. Lempereur, Angers.
- DELL (Charles), 165, r. Blandin, Nancy.
- DELL (Pierre), 165, r. Blandin, Nancy.

Du Couesnon à la Rance

C'est le titre du magnifique volume qui vient de paraître aux Editions O.-L. AUBERT (Bretagne Touristique) de Saint-Brieuc.

Le texte est de M. Etienne DUPONT, l'écrivain qui connaît le mieux l'admirable région qui s'étend entre les deux rivières qui limitent à l'est et à l'ouest le département d'Ille-et-Vilaine. Ainsi, tour à tour, seront évoqués : Pontorson, Dol-de-Bretagne, Fougères, le Mont-Dol, Cancale, Saint-Malo, Dinard, Saint-Servan, la Rance, Dinan, Combourg, la Chesnaie, etc... etc...

Cet ouvrage luxueusement édité, tiré à 400 exemplaires numérotés, sera illustré de 20 eaux-fortes originales de M. H. VOISIN et de 20 bandeaux et culs-de-lampe spécialement dessinés par l'artiste que tous les Amis du Mont Saint-Michel affectionnent autant pour son grand talent que pour son dévouement à la cause de la "Merveille".

Avec de telles références, on peut être certain que "Du Couesnon à la Rance" obtiendra auprès des amateurs de beaux livres le succès le plus vif et le plus mérité.

Justification du tirage

10 Vieux Japon, contenant chacun deux eaux-fortes inédites, comprenant, pour chacune d'elles, une épreuve premier état, une épreuve deuxième état et une épreuve état terminé avec remarque, toutes signées de l'auteur.....	500
40 Japon Impérial, numérotés de 11 à 50, contenant une eau-forte inédite et deux épreuves d'état de cette eau forte également signées de l'auteur.....	300
(Les planches spéciales contenues dans les vieux Japon et les Japon Impérial, seront chacune tirées à 63 exemplaires seulement et les cuivre seront ensuite rayés.)	
350 Vélin pur fil Lafuma des papeteries Navarre (par souscription).....	125

**Maurice BIGOT
La Coiffe Bretonne**

Magnifique volume contenant 100 reproductions des coiffes les plus typiques et les plus originales de la Bretagne. L'ensemble constitue le véritable musée de la coiffe bretonne et permet, avec l'aide des commentaires, de suivre son évolution des siècles passés à nos jours.

Le volume..... 25 francs.

O.-L. AUBERT

Les Légendes traditionnelles de la Bretagne

Présentation tout à la fois documentaire et attrayante des principales légendes historiques, biographiques et traditionnelles de la Bretagne Armoricaïne. Sur bel alfa, premier choix, avec douze illustrations de E. DAUBE.

Le volume..... 15 francs.

En vente chez tous les libraires et aux Editions O.-L. AUBERT, Bretagne Touristique, Ti-Breiz, avenue du Palais, Saint-Brieuc.

POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses Sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par **DIEPPE - NEWHAVEN**
ou **LE HAVRE - SOUTHAMPTON**

TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

ET SAINT-MALO
PAR GRANVILLE

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY,
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.00	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50 % sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat: établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105);

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Trevi-plein-Place de Rennes).

BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre.

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 36 -- Avril · Juin 1929

SOMMAIRE

COMITÉ DE DIRECTION, SEANCE DU 11
FÉVRIER 1929. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ANNUELLE. — RAPPORT DU SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL SUR L'EXERCICE 1928 — BAN-
QUET ANNUEL, ALLOCUTIONS ET DISCOURS.
— LA VIE SOCIALE. — LA VIE AU MONT
SAINT MICHEL. — SERVICE DES MONUMENTS
HISTORIQUES — CONFÉRENCES. — BÉCHÉ-
LOGIE. — TOURISME. — PUBLICATIONS.



AVIS IMPORTANTS

Paiement de la cotisation & Réception de la gravure annuelle

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS & PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

En aucun cas nous n'envoyons de gravure d'office

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécontentes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent dès la troisième année, acquise à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, ne sera plus ouvert, à partir du 1^{er} Mai 1928 que de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. OUVBARD, 24, rue des Arènes.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAMORIERE, 43, rue Saint-Loup.
Beaugency. — M. WACH, pharmacien.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
Brécigny. — M^{lle} ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^{lle} A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. le Docteur LEROY, carrefour le Haut du Bailly.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Cherbourg. — M. Louis DENIS, 29, rue du Président-Loubet.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levassieur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — M^{lle} POULAIN, secrétaire au Bureau du Syndicat d'Initiative.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DURÉL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Laval. — M. GUY RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Mayenne. — M. Maurice BRANCHU, 4, rue de l'Ancien Cimetière.
Mézières. — M. DESHAYES, 1, avenue de Charleville.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Moulvaux. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Pontorson et Mont Saint-Michel. — M. LEHIVEREND, architecte.
Rebais. — M^{lle} BAUDOIN, notaire.
Reims. — M. Pierre PRYBET, Banque de France, 3, cours Anatole France.
Rennes. — M^{lle} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIFF, 59, rue de la République.
Saint-Briac. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHÉPAIN "La Terrasse" 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTENGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Vire. — M. Louis ROGER, architecte, rue Laroque.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

Week-end en Angleterre

N'avez-vous jamais pensé à profiter du week-end pour faire une courte mais agréable excursion en Angleterre ? C'est maintenant chose facile avec les billets d'aller et retour à prix très réduits de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, viâ Dieppe-Newhaven, valables du Vendredi au Mardi, délivrés par les gares de Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe, pour Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne.

Les voyageurs partant de Paris doivent être munis de passeports ; ceux partant de Rouen et de Dieppe en sont exemptés.

Les enfants de 4 à 10 ans peuvent obtenir des billets à demi-tarif au départ de Paris et de Rouen ; à Dieppe cette facilité est accordée aux enfants de 3 à 14 ans.

Les coupons de retour de 1^{re} et de 2^e classes Paris-Londres peuvent être utilisés par Southampton-Le Havre.

Par réciprocité, des billets de cette nature sont délivrés au départ de Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne, pour Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe.

LES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris.

COMITÉ DE DIRECTION

Séance du 13 Février 1929

La séance est ouverte à 17 h. 15.

Etaient présents :

MM. Henri VOISIN, H. NICOLAS, L. PRIEUR, J. LEVATOIS, H. DENIS, BORRIES, HEDOU, A. LÉVÊQUE, PIEDNOEL, E. LE MOUËL, Paul LABBE, Jules PERRIN.

Excusés :

MM. A. RAMET, L. LEHIVEREND, R. LE PAUMIER, Albert DURAND, A. BRUN, Léon RIOTOR, Jean VOISIN.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général, qui fait un court historique de l'installation faite en 1918 d'un bureau de tourisme en la Maison de l'Arcade du Mont Saint-Michel qui avait été louée à bail à la Direction des Beaux-Arts. Ce bureau a fonctionné parfaitement à la satisfaction des touristes. Mais, depuis deux années, il est en bute aux petites misères imaginées par la municipalité.

Le Comité est d'avis qu'il ne convient pas à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel de voir ses créations en bute aux mesquines taquineries endurées en les saisons 1927 et 1928, par son bureau, de la part de la municipalité montoise.

D'un autre côté, les diverses modifications qui vont survenir à la suite des réalisations en cours changent un peu l'objectif des efforts de l'Association.

En conséquence, M. Voisin lit la proposition suivante qui est adoptée à l'unanimité :

« Que la Maison de l'Arcade soit louée comme il nous est proposé pour en faire uniquement le Secrétariat de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel ;

« Qu'à cet effet, tout ce qui est document touristique soit enlevé et remplacé par les documents qui sont en notre posses-

sion : gravures, dessins, livres, etc... ; que notre Secrétaire puisse y recevoir la visite de nos correspondants, des membres de l'Association, qu'il puisse y inscrire les adhésions qui pourront lui être apportées par des visiteurs ayant pris connaissance des statuts et avantages de notre Association portés au panneau qui doit prochainement être installé dans la salle de l'Aumônerie ;

« Que les documents touristiques soient remis à l'Essi du Mont Saint-Michel, dont le Comité reste en fonctions ; que l'appui moral de l'Association et une aide financière dont le montant est à fixer lui soient conservés afin de lui permettre de continuer, d'accord avec l'Association, la propagande qu'il faisait en faveur du Mont Saint-Michel en même temps que pour l'Association.

« Que l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, de son côté continue la haute propagande qu'elle exerçait en faveur du Mont Saint-Michel, et cela en vertu de l'article 10 des statuts de l'Association ;

« En un mot que le tourisme réceptif ne soit plus pratiqué à la Maison de l'Arcade, mais que l'œuvre nationale du tourisme qui s'exerce par l'O. N. T., l'U. F. S. I. et les Fédérations normandes et bretonnes des Essi conserve notre collaboration dans la mesure qui nous est possible ».

Ensuite est arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

Il est donné connaissance des noms du tiers sortant des membres du Comité, dont la réélection doit avoir lieu à l'assemblée générale prochaine.

Le Comité est d'avis de proposer à l'Assemblée l'élection d'un membre nouveau : M. Barbé pour être joint à la liste des membres présentés à l'élection.

La liste des invitations au banquet du 25 février est ensuite close.

Le Trésorier présente ensuite les comptes de l'exercice 1928. Les chiffres exposés montrent un redressement favorable des encaissements pour cet exercice.

Le Secrétaire Général présente son rapport qui est approuvé.

M. le Président prend la parole. Tout d'abord il rappelle la perte douloureuse qu'a faite notre Association en la personne du membre du Comité de Patronage : Etienne Dupont, juge doyen au tribunal de Saint-Malo, littérateur et historien de grande valeur, qui s'était appliqué tout particulièrement aux recherches et à la publication d'ouvrages bien connus sur Saint-Malo et le Mont Saint-Michel. Le Président dit toute la peine que notre Association doit éprouver de la disparition de celui qui, par sa connaissance parfaite de l'histoire du monastère montois et des œuvres qui y furent composées, animait nos réunions montoises et donnait par ses chroniques un grand intérêt à nos bulletins.

Le Comité de Direction se joint au Président pour exprimer à nouveau à sa famille ses regrets sincères.

M. Levatois fait ensuite l'exposé de l'état de la question de la coupure de la digue.

Il fait part des entretiens qu'il a eu avec les membres des

administrations compétentes et met au courant ses collègues du Comité des enquêtes ouvertes actuellement dans la région et la manière dont il est procédé par les administrations locales pour lutter contre toutes mesures favorables au caractère artistique du Mont, et tenter de rendre nuls les avantages d'un accord inter-ministériel intervenu dernièrement entre le Service des Monuments Historiques et le Service des Ponts-et-Chaussées.

Le Secrétaire Général donne ensuite communication d'une lettre adressée au Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, relative aux divers services de la région montoise.

Le Secrétaire Général présente le bulletin qui doit paraître le jour même. Il est ensuite question de la gravure annuelle dont l'exécution subit un retard en ce moment. Le Secrétaire Général demande à ce que le Comité de Direction propose à l'assemblée générale que soit remis en 1929 un œillet de bronze à M. Adeline, architecte à Avranches, en raison de la restauration d'un vieux logis du Mont Saint-Michel, dirigée avec le plus grand souci de conserver à cette construction le caractère de son époque.

Le Secrétaire Général présente une demande de documentation d'un éditeur de film fixe. Le Comité s'intéresse à la présentation de ce spécimen de film et engage le Secrétaire Général à suivre cette proposition.

Le Secrétaire Général fait part aux Membres du Comité de Direction de la nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur de M. Pariset, architecte des Monuments Historiques, inspecteur des travaux de restauration de l'Abbaye depuis de bien longues années. Le Comité prie le Secrétaire Général de lui transmettre les félicitations des Membres présents.

M. Pariset est depuis la fondation de notre Association un fidèle ami du Mont et fut notre correspondant de Saint-Servan.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 7 heures

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
HENRI VOISIN.

Assemblée Générale Annuelle

Le 25 février 1929, en la mairie du 9^{me} arrondissement, a eu lieu, à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association, l'Assemblée Générale des Amis du Mont Saint-Michel.

S'étaient excusés : MM. J. VOISIN, LERIVEREND, H. DAVID, PRIEUR, A. RAMET, LE PAUMIER, H. NICOLAS, CLÉMENT, LÉON RIOTON, CABANIS, PAUL LARBÉ, etc. La mauvaise saison et la très vilaine journée avait retenu chez eux quantité de sociétaires, de coutume les plus fervents aux assemblées.

Parmi les présents :

MM. CHASSAGNON DE BELMIN, A. LÉVÉQUE, L. DUMONT, André

BRUN, H. VOISIN, PIEDNOEL, DAMIEN, Eugène LE MOUËL, LEVATOIS, BORRIES, qui ont signé le registre des présents.

Le rapport du Secrétaire Général sur les travaux de l'année a été lu et approuvé.

Le rapport financier a été lu par le Trésorier et a été approuvé.

Le Président a fait un exposé de l'état de la question des digues, puis il a été procédé au renouvellement du tiers des Membres du Comité de Direction sortant.

MM. J. Levatois, Ch. Le Goffic, L. Leriverend, G. Girard, L. Prieur, A. Travailleur, A. Ramet, Eugène Le Mouël ont été réélus par acclamations.

L'élection par le Comité de Direction de M. Maurice Beau a été approuvée, conformément à l'article 5 des statuts.

Et M. Barbe, candidat au Comité de Direction, présenté par le Comité, a été élu à l'unanimité.

La séance a été levée à 11 h. 1/2.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

L'élection du Bureau, en raison des nombreuses excuses des membres du Comité que la grippe retenait au logis, a été remise à la prochaine séance du Comité.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

L'Association des Amis du Mont Saint-Michel se réunit aujourd'hui en assemblée générale pour la quatorzième fois depuis sa fondation.

En les précédentes années, à cette même séance, après avoir examiné le fonctionnement des différents services, constaté le zèle de nos collaborateurs, et aussi mesuré le chemin parcouru vers les buts de notre Association, nous exprimions notre espoir d'atteindre les principaux le plus prochainement, espérant des temps meilleurs où nos projets pourraient enfin être admis pour la délivrance du péril des sables et la plus grande beauté de la Merveille de l'Occident.

En l'exercice 1928, dès le début, ainsi que le Comité de Direction l'avait promis à l'assemblée générale dernière, il prépara son offensive. Ce n'est pas qu'il avait engagé pour cela des forces nouvelles et d'une action spéciale. Non, il entendait, tout en continuant son travail constant de persuasion, commencer les démarches qu'il croyait nécessaires, auprès de ceux désignés, pour que la question du Mont reçoive enfin la solution votée déjà bien des fois par les Chambres, sans que jamais il n'ait été fait un pas vers l'exécution des mesures préconisées d'une manière, il est vrai, très générale.

Le dernier retranchement le plus difficile à franchir, nous avaient assuré les administrations déjà engagées, était d'obtenir que le Ministre des Finances veuille bien porter au budget de 1929 la somme nécessaire pour que puissent être commencés les premiers travaux, selon l'accord intervenu en 1919 entre les deux ministères compétents pour cette question montoise.

Le Bureau du Comité de Direction partit donc en délégation vers

le Ministère des Finances et nous eûmes là la grande joie d'un excellent accueil pour la cause que nous défendions. M. le Président du Conseil, au courant de la question, nous annonça que le Gouvernement accorderait son appui à nos revendications en faveur du vieux Mont.

En un banquet mémorable pour l'histoire du Mont, en même temps que pour l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, M. Raymond Poincaré nous confirma solennellement cette promesse.

Un crédit de 1 million, première partie d'une somme de 3.700.000 prévue comme nécessaire pour l'opération de la coupure de la digue insubmersible et du déblaiement des abords du Mont Saint-Michel, fut voté par la Chambre des Députés et le Sénat, cela en fin de session 1928.

Pendant que les Ministères compétents prenaient des dispositions pour parvenir bientôt à la déclaration d'utilité publique nécessaire pour qu'il soit procédé au commencement des travaux en 1929, le Service des Monuments Historiques continuait son œuvre, œuvre qui nous donne jusqu'ici toute satisfaction sur la conservation de la cité montoise et surtout par la disparition de constructions indignes du Mont.

La maison rouge est condamnée à disparaître, la maison blanche également. Elles sont acquises toutes deux par le Service des Monuments Historiques, ainsi que d'autres constructions qui enlaidissent le bas de la ville et qui s'en iront; une autre maison aussi moderne qu'encombrante qui obstruait la poterne de la porte du Roi s'en est allée déjà sous la pioche du démolisseur; la vue du bâtiment presque tout entier de la Porte et de la Tour du Roi est dégagée, et l'entrée de la Cour de la Barbacane est maintenant libre de toute construction.

Voilà ce qui a été fait par l'Administration des Monuments Historiques en 1928.

Puis, procédant au classement des propriétés qui ne pourront plus être modifiées sans que le service d'architecture des M. H. ait à y voir quantité de maisons intéressantes sont classées au service des Monuments Historiques.

Les propriétaires du haut de la ville, comprenant l'intérêt général qu'il y avait à cette mesure, ont acquiescé vivement; d'autres, insuffisamment éclairés encore sur le résultat qu'apporterait un classement presque général, hésitent encore; puis, il y a des demeures dont en aucun cas l'administration ne voudrait avoir la charge morale de la conservation ou de la protection.

Espérons donc que les classements et acquisitions de l'Etat se continueront pour que notre Mont redevienne le Vieux Mont vainqueur enfin des modernisations trop apparentes, si déplacées en le médiéval village.

Soyons reconnaissants à une administration de l'Etat, qui jusqu'ici s'était montrée bien timide dans ses tentatives de classement mais qui maintenant — depuis peu d'années dotée d'une partie de l'important rapport de la caisse des Musées et Monuments Historiques — décide de disposer de grosses sommes d'argent pour commencer des opérations d'ensemble afin de sauver ce qui peut être sauvé de la bonne époque de la cité montoise, et que les vieilles constructions branlantes, qui s'inclinent sur l'unique rue de la ville, comme pour raconter aux passants leur vieux passé, ne soient remplacées un jour par les cubes de ciment armé que l'architecture moderne nous promet pour nos habitations futures.

L'importance des achats et des classements ne peut plus permettre maintenant de vastes réalisations de modernisme outran-

cier au Mont; ce péril est écarté. L'Association des Amis du Mont Saint-Michel a le devoir de féliciter hautement les auteurs de cette mesure et ceux qui en sont les bons ouvriers.

Voilà donc, Messieurs, le point où l'on en était arrivé sur les deux importantes questions : coupure de la digue insubmersible et conservation du caractère médiéval de la cité en fin d'exercice 1928.

Si la seconde mesure, grâce à l'affabilité et au tact précis de celui qui conduit les pourparlers, se poursuit sans heurts et sans difficultés, et ainsi permet de croire que l'opération se réalisera tout entière sans froissement aucun, il n'en est pas de même pour la question de la coupure de la digue insubmersible.

Cette mesure, à peine annoncée, provoquait l'organisation d'une opposition systématique, qui, chose curieuse et à peine croyable, semblait provoquée par l'administration régionale elle-même et aussi par quelques élus de la région, et cela en faveur des intérêts de quelques-uns — et sous prétexte de dangers imminents si, tant soit peu, on touchait à la digue insubmersible.

Démagogie électorale et profits personnels se sont donnés la main pour contrecarrer tout effort en vue de la libération de la Merveille de l'Occident; invocation de raisons inexistantes et de dangers imaginaires que les cartes marines et les travaux des ingénieurs hydrographes n'avaient encore jamais signalés, tout a été mobilisé et exposé pour essayer d'arrêter les effets de la décision prise.

GRAVURE: REMISE EN 1929 AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION



La Tour de l'Arcade et la Tour du Roy, à marée haute. (Le remblai de la digue est supposé supprimé).

Le site merveilleux œuvre unique de la nature et de l'art, le roc admirable, perle de la Normandie, qui tour à tour émerge d'un cadre d'émeraude ou se sertit d'un parterre de nacre, n'intéresse que dans une bien légère mesure ceux qui ont leur opinion appuyée sur de bons avantages personnels, qu'ils craignent de voir leur échapper, si la pioche ouvre aux marées un passage autour du rocher, passage qui permettrait au courant d'en nettoyer les abords — et les Montois eux-mêmes semblent

tenir à la bordure de débris accumulés avec les sables qui entoussent le bas des remparts de leur ville. On nie les choses les plus évidentes, on affirme les choses les plus contraires. On fait des touristes des gens craintifs, pusillanimes, timorés à l'excès, prêts à rebrousser chemin à l'annonce que le Mont Saint-Michel au péril de la mer, qu'il viennent voir, souvent de bien loin, est parfois entouré d'eau ce que, du reste, ils réclament depuis longtemps, s'il faut en croire la presse de tous les pays. On montre les touristes comme des gens complètement insensibles aux charmes d'un Mont rétabli dans son insularité, on ne veut voir en eux que des affamés d'omelettes. Cela ne décelez-t-il point les qualités d'esthètes de ceux qui mènent la campagne contre la coupure? On fait prévoir que la digue coupée sur cinq cents mètres donnera d'énormes difficultés pour le ravitaillement du Mont Saint-Michel et qu'il en résultera une augmentation de la vie très appréciable, que devront supporter les habitants, et, bien entendu, aussi les touristes. Cette dernière affirmation peut avoir du vrai. Si nous ne devons pas ici, malgré les raisons diverses données, conserver tout notre sérieux, nous demanderions si le poisson lui-même ne subira pas au Mont une hausse de prix en raison de la coupure de la digue. Voilà, Messieurs, l'esprit de la campagne qui se poursuivait alors qu'allait s'ouvrir l'enquête de *commodo et incommodo* nécessaire pour la promulgation du décret d'utilité publique. Cette enquête, nous le craignons, a des chances d'être faussée dans son résultat; il nous faut veiller, empêcher que par surprise des rapports soient faits sur des dires provoqués par un projet mal exposé. Soyez persuadés que votre Comité ne faillira pas à sa tâche. Avant de passer à l'examen du fonctionnement intérieur de notre Association, il est encore une question qui touche notre situation morale au Mont Saint-Michel même.

tenir à la bordure de débris accumulés avec les sables qui entoussent le bas des remparts de leur ville.

On nie les choses les plus évidentes, on affirme les choses les plus contraires.

On fait des touristes des gens craintifs, pusillanimes, timorés à l'excès, prêts à rebrousser chemin à l'annonce que le Mont Saint-Michel au péril de la mer, qu'il viennent voir, souvent de bien loin, est parfois entouré d'eau ce que, du reste, ils réclament depuis longtemps, s'il faut en croire la presse de tous les pays.

On montre les touristes comme des gens complètement insensibles aux charmes d'un Mont rétabli dans son insularité, on ne veut voir en eux que des affamés d'omelettes. Cela ne décelez-t-il point les qualités d'esthètes de ceux qui mènent la campagne contre la coupure?

On fait prévoir que la digue coupée sur cinq cents mètres donnera d'énormes difficultés pour le ravitaillement du Mont Saint-Michel et qu'il en résultera une augmentation de la vie très appréciable, que devront supporter les habitants, et, bien entendu, aussi les touristes.

Cette dernière affirmation peut avoir du vrai.

Si nous ne devons pas ici, malgré les raisons diverses données, conserver tout notre sérieux, nous demanderions si le poisson lui-même ne subira pas au Mont une hausse de prix en raison de la coupure de la digue.

Voilà, Messieurs, l'esprit de la campagne qui se poursuivait alors qu'allait s'ouvrir l'enquête de *commodo et incommodo* nécessaire pour la promulgation du décret d'utilité publique.

Cette enquête, nous le craignons, a des chances d'être faussée dans son résultat; il nous faut veiller, empêcher que par surprise des rapports soient faits sur des dires provoqués par un projet mal exposé.

Soyez persuadés que votre Comité ne faillira pas à sa tâche.

Avant de passer à l'examen du fonctionnement intérieur de notre Association, il est encore une question qui touche notre situation morale au Mont Saint-Michel même.



La Tour de l'Arcade et la Tour du Roy, état actuel.

l'Arcade qui nous est louée par l'Administration des Monuments Historiques, nous avons installé un Bureau de Tourisme, devenu Syndicat d'Initiative affilié à l'Union des Fédérations et subventionné par l'Office National du Tourisme.

Cet organe a fonctionné parfaitement pendant neuf années à la satisfaction des touristes. Mais, ces deux dernières années, des taquineries et des brimades mesquines nous sont venues de la part de la municipalité, qui a créé à son tour un syndicat d'initiative dans un esprit autre que celui enseigné par l'U. F. Essi.

Il ne convient pas à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel de voir ses créations en bute aux mesquines misères endurées en les saisons 27 et 28, par son bureau, de la part de la municipalité montoise.

D'un autre côté, les diverses modifications qui vont survenir, à la suite des réalisations en cours, changent un peu l'objectif des efforts de l'Association.

Il nous faut maintenant nous éloigner des petits ennuis qui pourraient être tentés à nouveau contre notre séjour au Mont, et, d'accord en cela avec le Service des Monuments Historiques, voulant élever notre action, nous abandonnons au Mont le service de tourisme réceptif, dont nous remettrons la documentation rassemblée jusqu'ici au Comité de « Essi » du Mont Saint-Michel ; et comme il est dit en nos statuts, la cause du tourisme aura toujours notre attention, elle ne nous deviendra pas étrangère, la propagande nationale aura en nous des collaborateurs prévenus et aptes à faire une haute propagande, comme il a été fait jusqu'ici par l'Association jointe au Bureau du Tourisme.

Les Amis du Mont Saint-Michel auront donc au Mont leur secrétariat pendant la saison des visiteurs.

Nous nous efforcerons de réunir dans notre salle de réception des documents, estampes et livres relatifs à l'histoire du Mont, qui pourront être consultés par nos sociétaires ; nous y recevrons des adhésions.

Dans la salle d'attente de l'Abbaye un panneau va être enfin installé, il est actuellement préparé, il montrera nos gravures nos bulletins ; nous en espérons un effet bienfaisant pour le recrutement d'adhérents, d'autant plus qu'actuellement toute contre-propagande est interdite dans le monument.

Cette installation a absorbé des fonds disponibles que nous aurions pu employer dans la réalisation de l'album général de nos gravures parues. Cette création est remise à une année prochaine ; c'est maintenant la première à réaliser, nous allons réunir les textes des collaborateurs à cet album.

Nous passons maintenant à l'examen des services différents de notre organisation.

Nous avons, l'année dernière, constaté un ralentissement dans la rentrée générale des cotisations ; cette année, grâce au zèle de nos correspondants, les encaissements donnent un chiffre supérieur mais les recettes effectuées par la poste, tout en créant de grands frais à nos sociétaires, ne répondent plus à notre attente.

Il nous faut multiplier le nombre de nos correspondants autant qu'il nous sera possible.

Il nous faut activer notre propagande auprès de nos fidèles sociétaires, que chacun d'eux trouve dans le bulletin social une feuille d'adhésion et qu'ils fassent accepter à l'un de leurs amis de devenir, des nôtres et aussitôt notre budget redeviendra florissant.

Nous avons coutume chaque année de rappeler les noms de nos collaborateurs et correspondants de province, ceux dont le zèle est constant et à qui le Comité de Direction doit beaucoup de reconnaissance parce qu'ils l'aident grandement dans sa mission.

Les uns par leur propagande et leurs efforts en vue de renseigner le public sur la question montoise, les autres dans le zèle à remplir leur mandat de correspondant, c'est-à-dire joignant et la propagande et le service financier.

A tous, le Comité présente ses meilleurs remerciements, et l'assemblée générale que nous tenons aujourd'hui va joindre certainement ses remerciements à ceux du Comité.

C'est tout d'abord un de nos doyens, je veux dire l'un des premiers qui songea à constituer un groupement de protection et de défense du Mont ; il y a longtemps de cela, votre Secrétaire Général, en ce temps-là, courait les grèves cheveux au vent et Monsieur l'Agent-Voyer, bien plus digne, lui parlait en leur rencontre dignes néfastes et vieux logis croûtiens. Le temps a passé, son premier effort resta sans suite, parce qu'il fut détourné de sa voie par ceux qui avaient intérêt à ce qu'il en fût ainsi. Mais l'amitié resta entre les deux promoteurs de l'idée d'un groupement de défense et, plus tard, alors que les grandes illusions avaient quitté l'un et que l'autre n'avait que persisté dans ses convictions, l'Association des Amis du Mont Saint-Michel retrouva M. Lericvend, libre de toute fonction administrative et se donna entièrement à l'architecture, restaurant des maisons anciennes du Mont, des prieurés et des châteaux dans la région. L'Association lui remit il y a plusieurs années un « veillet » pour le soin qu'il prit de divers logis du Mont et de la réfection des degrés de la ville.

M. Lericvend fut alors appelé au Comité de Direction comme secrétaire-résidant, et depuis ce temps, sans vouloir s'arrêter aux fantaisies du calendrier qui fait de lui le doyen du Comité de Direction, il continue, d'une ardeur toute juvénile, à servir la cause michelienne.

M. Fleury, correspondant du Mont Saint-Michel, collabore avec M. Lericvend ; ils représentent tous deux notre Association en face le Mont, reçoivent les délégations qui s'y rendent et veillent ensemble, au plus près, sur la Merveille.

Roger Le Paumier, notre délégué en Normandie, est l'agent de liaison de tous les dévouements à la cause montoise.

Dans le Sud-Ouest, l'abbé Charles rassemble le plus grand nombre d'adhésions, il confère et organise des pèlerinages d'art au Mont Saint-Michel.

M. Léon Travailleur, membre du Comité de Direction, est correspondant de Caen ; il réunit aussi dans cette ville un très grand nombre de sociétaires ; la ville de Fougères compte une centaine d'Amis du Mont Saint-Michel que M. Albert Durand, M. Aubrée secondés par Mme Poulain ont groupés.

A Pontorson, M. Lericvend est arrivé à un résultat équivalent, puis M. Latouche au Mans, M. Delisle à Saint-Lô, M. Joulain à Nantes, M. Guy Ramard à Laval, M. Cornille à Avranches, M. Legrip à Rouen, M. Nicolas à Lyon, M. Toussaint au Havre, M. Paris à Bordeaux, M. Le Moy à Angers, Mlle Hiot à Rennes, M. Courteuge à Saint-Malo, M. Lanorière à Bayeux, M. Lecoite de Saint-Germain-en-Laye, M. Machy d'Orléans, M. Gaudu de Saint-Brieuc, MM. Le Paumier et Durel de Granville, puis MM. Dexant, Mezen, Moulin, Bause et bien d'autres encore dont la liste est bien longue, enfin tous ceux qui veulent bien donner leur appui à notre œuvre.

La réunion annuelle de la délégation a eu lieu au Mont Saint-Michel au courant de septembre; nous y avons reçu nos fervents sociétaires et amis résidant dans la région: des communications ont été faites par M. Barbé, par M. Seguin, secrétaire de la société historique d'Avranches et Mortain; elles ont été toutes deux insérées au précédent bulletin. Notre regretté ami Etienne Dupont prit aussi la parole et nous lut l'histoire légendaire de la cheminée de Montgomery à Tombelaine.

Nous n'avons pu malheureusement recevoir le texte de cette étude historique pour l'insérer, notre ami étant décédé avant d'avoir pu en revoir le texte pour l'impression.

Dans les premiers jours de juillet, le bureau de l'Association avait assisté aux fêtes du septième centenaire de l'achèvement de la Merveille. Le bulletin 35 relate les différentes réunions de cette belle journée.

Le nombre de nos sociétaires s'est légèrement accru au courant de l'exercice 28, l'organisation nouvelle de la propagande en 29 nous permet d'espérer une période d'accroissement.

A l'issue de cette séance, vous allez procéder au renouvellement du tiers sortant du Comité de Direction. Les membres nouveaux élus ou réélus le seront pour une période de six années.

Après cette élection, le Comité de Direction procédera, dans une séance ouverte après que l'assemblée générale aura pris fin, à la nomination de son bureau.

Tous les membres du Comité de Direction, en un parfait accord sur toutes les questions que le Comité a étudiées au cours de l'exercice 28, viennent vous demander l'approbation de leurs travaux.

Vous voudrez bien nous dire si nous conservons toujours votre confiance pour la direction de notre Association, ou nous indiquer les directives nouvelles si nous méritons des critiques.

Au courant de l'exercice écoulé les travaux du Comité et plus particulièrement ceux du bureau de l'Association, ont été considérables. Depuis le début il a fallu que vos mandataires se tiennent en rapports constants pour répondre aux différentes situations concernant la coupure de la digue.

Votre Président, Messieurs, n'a cessé de suivre en toutes ses périodes la cause qu'il nous faut faire triompher.

Vous avez lu dans la presse combien on a semé d'embûches sur le chemin pour que nous n'arrivions pas au but visé. La route peut être encore longue, mais comptez sur votre Comité de Direction, il ne se lassera pas, parce que le Président qui l'entraîne est infatigable.

Proposition à l'Assemblée Générale :

Le Comité de Direction propose qu'il soit remis au courant de l'année 29 un œillet de bronze à M. Ameline, architecte à Avranches, pour les travaux de restauration qu'il a conduits d'un vieux logis du Mont.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve cette proposition du Comité de Direction.

Le Secrétaire Général :
H. VOISIN

**RÉUNION ANNUELLE de la DÉLÉGATION
au MONT SAINT-MICHEL**



La date de la réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel a été fixée au 12 Septembre prochain.

Le programme sera cette année sensiblement le même que de coutume.

Il sera procédé à la remise d'un œillet.

Un communiqué à la presse confirmera les lieu et heure de réunion.

Le Banquet annuel

Le 25 février dernier, les Amis du Mont Saint-Michel donnaient leur banquet annuel. Il a obtenu le même succès que les précédents : assistance de choix, menu excellent, cordialité parfaite.

Une délicieuse eau-forte d'Henri Voisin marquait comme d'usage la place de chaque convive.

La présidence avait été offerte à M. Forgeot, ministre des Travaux Publics.

Empêché par une indisposition de se rendre au milieu de nous, M. le Ministre s'est fait remplacer par M. le Conseiller d'Etat Watier, Directeur des Voies navigables et des Ports maritimes.

M. le Ministre des Beaux-Arts et M. Paul Léon avaient délégué M. Marcel Aubert, Directeur de la Société Française d'Archéologie et membre de la Commission des Monuments Historiques.

MM. Blaisot, député du Calvados, et Besset, député de Paris représentaient le Parlement.

Nous publions ci-après les importants discours qui furent prononcés.

Nos lecteurs y trouveront la preuve que malgré l'opposition systématique et irréductible qui est faite dans la région montoise, au projet de dérasement partiel de la digue du Mont Saint-Michel, nous avons la précieuse assurance de la volonté ferme du Gouvernement de faire aboutir ce projet à bref délai, et la certitude qu'au Parlement nous pourrions compter sur d'éloquents et actifs défenseurs.

Gardons intacte notre confiance dans le succès et achevons avec entrain notre œuvre de salut.

Discours de M. LEVATOIS

MONSIEUR LE DIRECTEUR,
MONSIEUR LE MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Une année de travaux et d'efforts s'est écoulée depuis la soirée mémorable du 5 mars 1928 où, en termes inoubliables, l'homme d'Etat illustre qui préside le Gouvernement de la France nous donnait de si grands et de si légitimes espoirs et apportait à notre œuvre et à nos projets la consécration de son approbation la plus complète et la précieuse assurance de son puissant concours.

Ses promesses ont été tenues; son concours a été complet; je tiens à le dire solennellement et à adresser à Monsieur le Président Poincaré, au nom de l'Association tout entière, l'hommage de notre profond respect et de notre infinie reconnaissance.

Le dérasement partiel de la digue insubmersible est décidé; un premier crédit d'un million a été voté par le Parlement une enquête administrative, en vue de la déclaration d'utilité publique, a eu lieu.

Quand commenceront les travaux? Cela dépend beaucoup de M. Pierre Forgeot, Ministre des Travaux Publics et c'est pourquoi, par un vote unanime, notre Comité de Direction a décidé de le prier de vouloir bien accepter la présidence de ce banquet.

Monsieur le Ministre, pour des raisons qu'il nous a très aimablement expliquées, n'a pas cru devoir accepter notre invitation et nous le regrettons vivement. Nous aurions aimé lui exprimer nos désirs et aussi nos craintes et le prier respectueusement de dissiper celles-ci en comblant ceux-là.

Mais nos regrets ont cependant diminué d'acuité lorsque nous avons vu qu'il délèguait près de nous Monsieur le Conseiller d'Etat Watier, Directeur des Voies navigables et des Ports Maritimes et que celui-ci voulait bien accepter de le représenter ce soir (*Applaudissements*).

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Il vous plaît de dire quelquefois, avec une modestie sincère mais excessive, que vous n'êtes qu'un agent d'exécution des décisions ministérielles. C'est trop diminuer votre rôle. Vous êtes l'un de ces éminents fonctionnaires qu'on a souvent qualifiés de « grands commis de la France » qui assurent à notre pays, en dépit des vicissitudes politiques, la sagesse des conseils expérimentés, la continuité de vues, l'autorité avisée qui permettent les réalisations nécessaires et sans lesquelles l'administration d'une grande nation serait tout à fait impossible. (*Applaudissements*.)

Ce n'est pas méconnaître les principes de la hiérarchie, auxquels vous êtes évidemment très attaché, que de dire que lorsqu'un ministre, si grand qu'il soit, a le bonheur de trouver dans son entourage immédiat des collaborateurs tels que vous, il les écoute volontiers et suit généralement les avis qu'il leur a demandés.

Or, Monsieur le Directeur, c'est du grand service que vous dirigez que dépend maintenant le dérasement partiel de la digue du Mont Saint-Michel.

Et comment ne pas nous en réjouir quand nous savons que depuis plusieurs années vous êtes de cœur avec nous?

Vous souvenez-vous, Monsieur le Directeur, du banquet du 12 mars 1923 où déjà vous représentiez, ici même, Monsieur le Ministre Le Trocquer? Vous nous avez adressé alors une charmante allocution, dont nous avons recueilli et publié les termes.

« Vous avez cause gagnée, nous disiez-vous, auprès de l'administration, au moins en ce qui concerne la mienne. En effet, après des études extrêmement longues et compliquées, après une série de projets et de contre-projets, les deux administrations des Beaux-Arts et des Travaux Publics se sont mises d'accord sur un programme complet.

« Ce programme est le suivant: On a reconnu tout d'abord qu'il convenait de ne pas accorder de nouvelles concessions au sud et au sud-est du Mont et on a entamé des négociations avec la Société des Polders de l'Ouest pour l'amener à l'amiable à renoncer à établir de nouvelles clôtures au voisinage des vieilles murailles de l'Abbaye. En outre, on a décidé de pratiquer une coupure d'environ 500 mètres dans la digue du Conesnon, et des déblais sur une zone de 200 mètres au sud et au sud-est du Mont »

Vous vous êtes plaint ensuite de ce que le Ministère des Finances faisait mauvais accueil à vos demandes de crédit pour l'exécution de ce programme et vous terminiez ainsi:

« Laissez-moi maintenant vous donner un conseil: tournez vos regards non plus vers les Beaux-Arts et les Travaux Publics, puisque vous avez actuellement en eux des alliés, mais vers le Ministère des Finances, vers le Parlement, qui tiennent les cordons de la bourse, car l'argent est non seulement le nerf de la guerre, mais celui de la destruction des digues et si, l'année prochaine, nous avons à notre budget une dotation suffisante, vous pouvez être assurés que vous verrez le commencement des travaux. »

Nous avons suivi votre sage conseil, Monsieur le Directeur, et bien nous en a pris.

Monsieur le Ministre des Finances a inscrit d'office à notre projet de budget de 1929, le million que ses prédécesseurs nous avaient à deux reprises refusé. Le Parlement a ratifié de son vote cette décision.

Il vous reste à tenir vos promesses de 1923 et vous n'êtes pas homme à vous y soustraire, puisqu'aussi bien c'est le gouvernement tout entier qui vous le demande par la voix de son illustre chef, dont je veux rappeler ici les derniers mots au banquet de l'an dernier:

« Je sais, nous a dit Monsieur le Président Poincaré, je sais que votre pensée est de faire en sorte que cet été le Mont Saint-Michel reste une île et qu'après avoir si vaillamment résisté pendant des siècles contre les attaques de la mer, le Mont Saint-Michel ne se trouve pas, tôt ou tard, impuissant contre les assauts de la terre. votre pensée est de faire en sorte que le Mont Saint-Michel ceinture bleue d'eau marine ne soit pas remplacée par une ceinture étouffante de sol et de gazon. Pour accomplir cette œuvre, que vous avez raison de considérer comme d'intérêt national, vous pouvez compter sur le concours du gouvernement et sur le mien. »

Oui, mais... nous vivons en régime démocratique. Ce régime-là a, comme tous les autres, des avantages et des inconvénients. L'un de ceux-ci et non le moindre, c'est qu'on s'y laisse assez facilement entraîner à la démagogie et que lorsque se produit ce phénomène, l'intérêt national risque parfois de se trouver aux prises avec des intérêts privés qui s'expriment avec hardiesse, sans aucun souci de sincérité, mais en brandissant... des bulletins de vote.

Et alors il arrive que les assemblées élues deviennent hésitantes et les ministres se trouvent gênés dans leur action.

Là-bas, dans le sud du département de la Manche, une campagne acharnée est menée contre nos projets. Les riverains et usagers de la baie ont formé des associations, recruté des concours politiques et autres. Les Montois se sont mis à l'unisson. Certaine association touristique a fait chorus. La Chambre de commerce de Granville elle-même a donné de la voix, sans que je puisse comprendre comment la question peut l'intéresser. Des pétitions circulent que colportent des gardes-champêtres, des maires, que le projet qu'il s'agit d'exécuter devrait laisser à tout le moins indifférents. Des conseillers généraux, le député de l'arrondissement sont émus par ces clameurs de leurs électeurs. Et l'on voit osciller certaines opinions et faiblir certains courages.

Le Conseil Général de la Manche, à sa session d'avril 1922, avait voté à l'unanimité le vœu que voici :

« Le Conseil Général de la Manche donne son approbation au projet de travaux arrêté d'accord entre les administrations des Travaux Publics et des Beaux-Arts comportant le dérasement de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel à Pontorson sur une longueur de 500 mètres et sa transformation en une chaussée guéable et émet le vœu que l'exécution de ces travaux soit réalisée au plus tôt »

Or, en 1920, session d'octobre la même assemblée, saisie d'un vœu analogue, hésite et surseoit à statuer.

Une même hésitation se manifeste à la Chambre des Députés, lors de la discussion du crédit. Nous avons alors le regret de voir l'honorable député d'Avranches qui présida comme ministre du commerce, avec tant de bonne grâce notre banquet de 1923, demander la disjonction en évoquant certains dangers auxquels jusque-là personne n'avait songé.

Et il a fallu l'énergique et éloquente intervention du rapporteur, M. Bedouce, du Ministre lui-même, de MM. les Députés Guérin, de la Manche, et Blaisot, du Calvados, — et je salue ici tout particulièrement la présence parmi nous de ce dernier, je lui exprime tous nos remerciements pour son énergique et courageuse intervention — pour que M. le Député Dior ne maintint pas sa demande de disjonction.

Au Sénat, le concours de MM. les Sénateurs Jenouvrier, Chastenet et Pol Chevalier, et l'intervention du Président du Conseil lui-même ont dû s'exercer à la Commission des Finances pour que le chapitre un moment disjoint fût rétabli.

Je remercie, en votre nom à tous, les parlementaires dont je viens de citer les noms et qui nous ont si bien et si éloquemment défendus.

Or, Mesdames et Messieurs, s'il y avait du côté de nos adversaires l'ombre d'un argument sérieux, on pourrait discuter. Mais non. Les riverains et usagers sont obligés de reconnaître eux-mêmes dans un mémoire qu'ils ont distribué à profusion, soit au Conseil Général de la Manche, soit au Parlement, ce qui suit :

« Nous savons que le projet de la coupure de la digue insubmersible du Mont, d'après les conclusions des services compétents, ne peut avoir aucune influence sur la destruction ou la conservation des herbes dans la baie. »

Ce sont eux qui parlent. Alors, pourquoi s'opposent-ils à ce dérasement ? Ce qu'ils appellent leurs droits restent indemnes de leur propre aveu.

Oui, mais il y a aussi leurs espoirs. Ils ne trouvent pas qu'il y

au assez dans la baie de ces pacages gratuits où s'engraissent leurs moutons. Leur appétit du gain est insatiable. Il n'y a pas d'autre explication à leur attitude.

C'est avec une parfaite mauvaise foi qu'ils font semblant de croire qu'il s'agit actuellement de toucher aux autres digues qui protègent leurs biens.

Ils savent pertinemment que nous serons les premiers à réclamer toutes mesures de protection qu'ils désirent, le jour où d'autres et de plus amples travaux seraient exécutés pour amener le désensablement de la baie.

Quant à présent, riverains et usagers, vous n'êtes pas touchés. La digue de Roche-Torin continuera à vous protéger. Laissez-nous, par un dessein modeste, empêcher seulement l'herbe de gagner les abords immédiats de la Merveille de l'Occident.

Et vous, habitants du Mont, vous n'êtes pas sincères non plus quand vous prétendez que la substitution d'une chaussée guéable à 500 mètres de la digue dérasée va compromettre vos communications avec la rive, ralentir le mouvement touristique et ruiner votre commerce. Vous savez parfaitement que des moyens sont prévus pour que l'accès de votre cité soit facile à toute heure et vous ne devriez pas oublier que votre propre intérêt, celui de vos commerçants, c'est que le Mont recouvre au plus tôt avec son intégrale beauté, une attriance accrue pour les touristes du monde entier. (Applaudissements.)

Ce qu'il s'agit de faire est bien modeste, bien insuffisant, mais donne des résultats immédiats et bien appréciables et ne compromet aucune solution d'avenir.

Il faut le réaliser, Monsieur le Directeur, sans tenir compte des clameurs imbéciles ou trop intéressées. (Applaudissements.)

Lorsqu'on a supprimé les prisons du Mont, à la fin du second Empire, pour soustraire au vandalisme ces admirables salles qui constituent un ensemble architectural unique et pour en entreprendre la restauration, les mêmes clameurs ont retenti. On allait ruiner le pays montois. On l'a au contraire sauvé de la ruine, malgré ses habitants à courte vue.

Il en sera de même cette fois encore.

On prête à Monsieur le Ministre de l'Intérieur Tardieu ce propos : « L'évidence conquiert lentement l'administration. »

Nous n'avons pas à faire sa conquête, n'est-ce pas, Monsieur le Directeur ? Mais que nous ayons pour nous la vérité évidente, ce n'est pas douteux. Il faut donc aboutir, malgré les enquêtes tendancieuses et en se dégageant des considérations électorales.

Il faut aboutir dans l'intérêt général et commencer efficacement l'œuvre de salut du Mont Saint-Michel.

Pour aboutir, il faut chez Monsieur le Ministre des Travaux Publics, chez vous-même, Monsieur le Directeur, une volonté énergique. C'est là une qualité qu'on se plaît à vous reconnaître à l'un comme à l'autre. Il est nécessaire que vous poursuiviez et obteniez dans les plus brefs délais la déclaration d'utilité publique.

Il faut que les travaux soient commencés cette année en utilisant pour ses fins véritables le crédit voté. Il faut que dans notre projet de budget de 1930 vous inscriviez vous-même le complément de crédit nécessaire pour achever l'an prochain ce qui aura été commencé cette année. Vous savez bien que les travaux commencés doivent être continués et achevés sans désemparer.

Tels sont nos vœux, Monsieur le Directeur. Vous les rapporterez fidèlement à Monsieur le Ministre et, d'accord avec lui, je n'en saurais douter, d'accord avec le Gouvernement tout entier, vous

en assurerez la réalisation en éclairant les commissions compétentes et en intervenant près du Parlement si cela est nécessaire.

La pierre du sépulcre est soulevée, ne la laissez pas retomber! (*Applaudissements.*)

Je me suis longuement étendu, Mesdames et Messieurs, sur le principal objet de nos préoccupations actuelles, mais je commettrais une faute impardonnable si je n'exprimais à l'Administration des Beaux-Arts notre très grande reconnaissance et nos plus sincères félicitations pour l'œuvre qu'elle a accomplie au Mont Saint-Michel pendant l'année 1928. De nombreuses maisons anciennes ont été classées, qu'il importait de sauvegarder, d'autres bâtisses qu'il faut faire disparaître ont été acquises par l'Etat dans ce but. Le petit bois a été aménagé et fournit aux touristes les jours d'été un refuge pour la méditation sous de frais ombrages au pied de la Merveille et face à la haute mer.

La salle de l'Aumônerie, le Musée abbatial ont été l'objet de tous vos soins et ont donné lieu à des réceptions qui font le plus grand honneur à l'Administration des Beaux-Arts.

Enfin, votre bienveillance à notre égard ne s'est jamais démentie; vous nous continuerez l'hospitalité que vous nous avez donnée depuis neuf ans dans ce vieux logis, le plus beau peut-être du Mont, la Maison de l'Arcade.

Nos relations ont toujours été empreintes de la plus grande cordialité; de votre œuvre, de vos aimables attentions, soyez remerciés du fond du cœur.

M. Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts, a bien voulu déléguer parmi nous ce soir M. Marcel Aubert, membre de la Commission des Monuments Historiques. Nous nous réjouissons tout particulièrement de ce choix qui nous permet une fois de plus de vous dire toute notre reconnaissance pour nous avoir associés le 2 juillet dernier à cette belle commémoration du septième centenaire de l'achèvement de la Merveille et où, grâce à vous, pendant quelques heures la vieille abbaye a retenti des chants liturgiques et sonné le réveil de son âme endormie. (*Applaudissements.*)

J'aurais été heureux de pouvoir saluer ce soir à nos côtés M. Pierre Paquet qu'un deuil cruel retient loin de nous. Naguère encore architecte en chef du Mont, M. Pierre Paquet a été tout récemment nommé inspecteur général. Quels regrets seraient les nôtres si son légitime avancement, qui n'est encore qu'une étape dans une très belle carrière, l'enlevait au Mont Saint-Michel qu'il a si bien protégé, et où il a accompli une œuvre si féconde. Mais il nous reste et c'est avec une joie sans mélange que nous lui adressons nos félicitations.

Mesdames et Messieurs, j'ai terminé quand j'ai adressé le salut cordial de l'Association aux distingués représentants de la presse et particulièrement à M. Thiébaud-Sisson, critique d'art du *Temps*, à MM. Albert Petit, Hubert Morand et aussi aux Présidents des sociétés amies de Normandie et de Bretagne, M. Pierre Leroy, président des Normands de Paris, M. Benoît, président de la société Amicale de Seine-Inférieure, M. Domien, président de la société des Gars Normands, à M. Jean Philippe, président de la Fédération des sociétés bretonnes de Paris. Le Mont est en Normandie, mais il a été édifié et érigé par vos ancêtres à vous Bretons et Normands, vous l'avez avec eux défendu héroïquement et vos pieux pèlerins y sont allés prier. Nous nous associons tous ici dans un même amour et dans une même admiration.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de notre illustre protecteur, Monsieur le Président Raymond Poincaré en l'honneur de M. Pierre Forgeot, Ministre des Travaux Publics; de M. le Directeur Général des Beaux-Arts, de M. Paul Léon, de leurs éminents délégués, MM. Watier et Marcel Aubert. Je bois au succès prochain de vos efforts, c'est-à-dire au salut du Mont Saint-Michel. (*Vifs applaudissements.*)

Allocution de Monsieur Jean PHILIPPE

Président de la Fédération des Sociétés Bretonnes de Paris

MESDAMES,

MESSIEURS,

Je ne songe pas à vous faire un discours et si je me lève, c'est uniquement pour m'acquitter d'un double devoir auquel il m'est difficile de me dérober: le premier, c'est de remercier comme il convient votre Comité et particulièrement son distingué Président, M. Levatois, de l'honneur qu'ils m'ont fait et de l'aimable pensée qu'ils ont eue de m'inviter à ces agapes que je puis qualifier de familiales, où l'on trouve sur les tables des mets délicats, des vins savoureux et tout autour des dames charmantes qui forment comme une véritable guirlande de sourires et de grâces. (*Appl.*)

On y trouve également des personnalités masculines de la plus haute distinction. Je vous remercie donc de m'avoir permis de venir ce soir parmi vous.

Mon second devoir, c'est de donner aux Amis du Mont Saint-Michel le salut cordial et fraternel de la Fédération des Sociétés Bretonnes de Seine et Seine-et-Oise.

Les Bretons sont, je le sais, assez nombreux dans votre association, mais à mon avis ils devraient l'être beaucoup plus encore, le Mont est si près de la Bretagne et il a été si souvent mêlé à son histoire au cours des siècles passés que, vraiment, les Bretons peuvent considérer en quelque sorte le Mont comme faisant partie de la terre bretonne. Par conséquent, ils ont le devoir de le défendre avec vous comme ils l'ont défendu dans le passé, de le défendre contre les assauts des éléments et surtout contre l'hostilité inconsciente de ceux qui se dressent contre sa beauté artistique et contre sa magnificence architecturale.

Vous, Messieurs, vous êtes véritablement les Amis du Mont et, pour le défendre, vous menez la croisade que je qualifierai de sainte sous la bannière du chef intelligent, du chef tenace et profondément dévoué qu'est M. Levatois; vous finirez, malgré toutes les difficultés, à triompher de tous ses ennemis. Vous conserverez le Mont Saint-Michel dans son intégrité et dans toute sa splendeur artistique.

Je ne veux pas aller plus loin; je lève mon verre d'abord en l'honneur de l'homme éminent qu'est le président de ce banquet, Monsieur le Conseiller d'Etat Watier, en l'honneur de Monsieur Levatois, et du Comité tout entier qui le seconde; je bois également à la réalisation complète de vos projets, au Mont Saint-Michel, redevenu enfin l'île sacrée pour la satisfaction de tous ceux-là qui sont les gardiens du trésor du passé, et aussi pour la joie de l'idéal et pour l'honneur de l'art français. (*Vifs applaudissements.*)

**Allocution de Monsieur Pierre LEROY
Président de la Société des Normands de Paris**

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez vraiment toutes les audaces. Après tous les éminents orateurs de ce soir, vous le premier, M. le Représentant du Ministre des Beaux-Arts, M. Blaisot, M. Philippe et enfin M. Le Mouel qui nous a conduit au ciel, vous me donnez la parole, sans me prévenir, pour m'obliger aussi à vous faire retomber sur la terre; de cela je m'excuse.

Je veux néanmoins répondre à votre aimable invitation, pour vous dire tout le plaisir que vous m'avez procuré en invitant ce soir la Société des Normands de Paris au banquet de l'Association que vous dirigez avec autant d'autorité que de succès.

Si je suis fier de prendre la parole, c'est parce que, Normand et Président d'une société normande, j'éprouve un réel orgueil à penser que la Société des Amis du Mont Saint-Michel est dirigée par un de mes prédécesseurs aux Normands de Paris, par le grand Normand que vous êtes. *(Applaudissements.)*

Tous les amis du Mont vous savent gré d'avoir su réunir dans votre personne la subtilité du Normand à la ténacité du Breton. Comment s'en étonner quand on connaît les liens qui vous unissent à la Bretagne. *(Applaudissements.)*

Grâce à vos efforts constants, vous êtes parvenu tout près du but que vous poursuivez; demain, je suis convaincu que vous l'atteindrez et nul plus que moi, mon cher Président, ne s'en réjouira et ne vous en félicitera de tout cœur.

Permettez-moi de vous rappeler un souvenir récent qui vous montrera combien je suis de cœur avec vous :

Pendant les vacances dernières, je me trouvais tout à côté du Mont Saint-Michel, à quelques quatre-vingts ou cent kilomètres. Il était neuf heures du soir et nous nous demandions ce que nous allions faire; je dis à ma femme et à mon fils : c'est pleine lune, marée haute, allons au Mont Saint-Michel. Les quatre-vingts kilomètres qui nous en séparaient furent rapidement franchis et nous parvînmes au Mont vers 10 h. 1/2. C'était en effet pleine lune et marée haute; arrivés au pied du Mont, il fallut (aussi bien les dames que les messieurs), grimper sur le dos des marins pour pénétrer dans le Mont. Il n'y avait presque personne, le Mont dominait tranquillement la mer dans laquelle se mirait la lune.

Je restai sur les remparts, baigné de quiétude et de sérénité, en face de la mer silencieuse sur laquelle voguaient quelques barques et je me disais qu'un spectacle si beau, qui console de toutes les petites misères et de toutes les bassesses de la vie et dont nous devons remercier la bonté de Dieu et la foi si artiste de nos ancêtres, ne pouvait être délibérément supprimé par la mauvaise volonté de quelques bas égoïsmes. Mais je pensais : il y a le président Levaton qui veille et, grâce à lui, ce spectacle que j'admire ne sera pas refusé à nos enfants et petits-enfants qui jouiront de cette beauté comme nous-mêmes.

Puis, quand je vous ai entendu, il y a un mois, faire votre conférence sur le Mont, je ne connaissais pas la question au point de vue économique; je vous ai entendu avec un plaisir sans mélange. En écoutant votre exposé si clair, si précis et si métho-

dique, j'étais prêt — nous avons tous la déformation professionnelle — à chercher la fissure qui laisserait passer la critique, je ne l'ai pas trouvée, je n'ai pas pu — passez-moi l'expression — vous coincer; et je vous dis : il n'est pas possible que demain vous ne triomphiez complètement.

Nous avons la bonne fortune d'avoir parmi nous ce soir un président éminent dans la personne de M. Watier. Aussi, permettez-moi de lever mon verre aux Ministres qui passent (quelquefois trop vite à notre gré et prennent des décisions avec autorité et aux Directeurs qui demeurent pour notre bonheur, et qui les exécutent avec sérénité. *(Vifs applaudissements.)*

**Allocution de Monsieur LE MOUEL
Vice-Président de la Société des Amis du Mont-Saint-Michel**

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je suis destiné à des aventures singulières. Quelques-uns d'entre vous savent peut-être que naguère, là-bas sur l'Esplanade, au pied des tours du Châtelet, un matin de très bonne heure, j'ai fait la rencontre d'un revenant : c'était un habitant du Mont St-Michel au XV^e siècle, maître Robin-Fouquet, qui me donna, je m'en souviens, des renseignements très précieux sur la vie qu'on y menait autrefois. Or, ce soir, en venant au banquet, comme j'allais entrer à l'Hôtel, j'ai été accosté sur le trottoir par une dame. Mon Dieu, ce n'est pas une chose extraordinaire, ce sont là de ces choses qui arrivent fréquemment à Paris et ceux qui répondent à des avances de telle sorte savent à quoi s'en tenir. Mais cette dame n'avait pas la moindre effronterie dans la tournure, elle était d'apparence modeste. J'ai même remarqué qu'elle n'avait pas les cheveux coupés courts et, de plus, elle était habillée selon une mode excessivement ancienne. Je dois dire qu'elle avait l'air parfaitement convenable et respectable. Elle me dit : Monsieur, vous allez au banquet des Amis du Mont Saint-Michel? — Oui, Madame, à qui ai-je l'honneur de parler? — Elle me dit : Je suis Tiphaine de Ragueneil, la femme du Connétable Bertrand du Guesclin.

Comme j'ai la conviction que les âmes des défunts errent autour de nous, qu'elles peuvent quelquefois même prendre la forme humaine et comme j'en avais eu la preuve par ma rencontre avec Fouquet, je n'ai pas pensé une seule minute que je n'avais pas affaire à une revenante.

Fort de ma conviction, je l'écoutai et voici ce qu'elle me dit : « J'ai organisé au paradis une section des Amis du Mont Saint-Michel. Nous sommes très nombreux et nous avons appris par ceux qui, hélas! bien souvent, viennent de votre terre que, l'année dernière, M. le Président Poincaré avait présidé votre banquet et qu'avec toute sa haute éloquence il vous avait assuré de toute sa sympathie et de sa confiance et que, depuis lors, le Parlement avait voté les fonds nécessaires pour que les travaux de la coupure de la digue fussent commencés.

Comme ancienne habitante, la section céleste des Amis du Mont m'avait envoyée ce soir pour assister à votre banquet donné en l'honneur de votre victoire. Or, au moment de partir, mon maître, le Connétable du Guesclin, m'a fait appeler et m'a dit : « Madame, je viens d'apprendre à la dernière heure que quoi qu'on nous ait

dit, rien n'est fini; il paraît que maintenant on fait une enquête — je ne sais pas ce que c'est, ajoutait mon maître, les enquêtes de mon temps cela n'existaient pas — on affirme aussi que les ingénieurs ne sont pas favorables au projet. »

Je lui répondis immédiatement que M. le Connétable était bien mal informé. Je vous assure, dis-je, qu'il est évident que les ingénieurs peuvent avoir des manières de voir différentes, particulières à eux, ce qui est leur droit, mais je suis bien sûr qu'ils ne sont pas nos ennemis et que le banquet de ce soir va être présidé par l'un des plus considérables, l'un des plus éminents, M. Watier, et que M. Watier va nous dire des paroles infiniment rassurantes.

Quant aux enquêtes, cela est une autre affaire. Nous vivons à une époque où les enquêtes font partie de notre vie, comme le pain que l'on mange et l'air que l'on respire; on organise une enquête et cela nous suffit, puis on en organise une deuxième et cela peut durer vingt ans, trente ans ou cent ans, cela peut durer même tout le temps, comme dit la chanson. Que voulez-vous? Il faut s'y résoudre! Mon Dieu, quant à moi, je n'y comprends rien, car je suis un rêveur.

Pour du Guesclin, me dit-elle, cela n'eût pas été long; il aurait envoyé une armée de pionniers et il n'aurait pas fallu longtemps pour que la digue sautât. (Comme vous y allez! cela ne se fait plus). Aussi bien, dit-elle, je n'assisterai pas à votre banquet ce soir, pour cette raison; je vais m'en retourner au paradis. Avant de vous quitter, et puisque chaque année vous êtes chargé de souhaiter la bienvenue aux dames — c'est un bienheureux privilège — dites-leur de la part de Tiphaine de Ragueneil qu'elles ne cessent pas d'unir leurs efforts pour le succès de cette entreprise, pour la sauvegarde des monuments sacrés, qui sont les témoins indiscutables d'un grand passé, véritable physionomie de la France d'aujourd'hui et qui doivent rester dans les yeux de nos enfants tels qu'ils ont été dans ceux de nos aïeux.

Je vous dis ceci de la part de Tiphaine de Ragueneil: ce serait une impiété que, pour des raisons mercantiles ou électorales, on défigure le beau visage du Mont Saint-Michel. (Applaudissements.)

Voilà, Mesdames, ce que m'a dit Tiphaine de Ragueneil; je vous rapporte ses propos et je vous transmets son salut; j'y joins nos hommages et nos remerciements pour votre présence parmi nous et je lève mon verre en votre honneur. (Appl. prolongés.)

Allocution de M. BLAIZOT, Député du Calvados

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous m'accuseriez d'ingratitude si je ne me levais pas pour remercier votre si distingué et dévoué Président, M. Levatois, des aimables paroles qu'il a bien voulu m'adresser. Comme il le disait, la question à laquelle vous attachez tant d'importance entre, cette année, dans la voie définitive des réalisations, puisqu'elle est dans la voie des réalisations budgétaires. Grâce à la grande diligence du Président du Conseil, nous avons un crédit inscrit d'un million de francs, première tranche destinée aux travaux. (Applaudissements.)

Je n'ai pas besoin d'insister parce que vous savez que le Ministre des Travaux Publics en la personne de M. Watier, son meilleur

conseil, en qui nous avons la plus grande confiance, vous dira tout à l'heure les phases de ce projet.

Nous avons vu, avec quelque surprise, je l'avoue, demander la disjonction, au dernier moment, des crédits proposés par le Gouvernement. Nous avons eu le regret de sentir qu'autour de nous il y avait des abandons silencieux auxquels nous n'étions pas complètement préparés, mais il faudra qu'un jour prochain nous sachions tout de même quels sont nos vrais amis. (Applaudissements.)

On a dit que lorsque l'intérêt électoral se mêlait de ces questions, il risquait le plus souvent de les obscurcir. Si je jette un regard en arrière, vers un passé qui n'est pas plus lointain que 18 mois, je vois que ce n'est pas de ma faute si on est revenu à un mode de scrutin qui ne vise plus que l'intérêt de clocher. J'avais supplié M. le Président du Conseil qui était de mon avis, et qui savait que nous avions raison, d'y renoncer mais il n'a pas cru, par certain scrupule personnel, devoir s'incliner devant nos raisons à cause de la majorité du Cabinet, et particulièrement du Ministre de l'Intérieur. Nous voyons les conséquences de ce scrutin tous les jours et vous n'êtes qu'au début des abandons devant lesquels nous allons nous trouver et qui nous reportent à vingt ans en arrière.

Je vous signale tout cela car dans toutes ces sociétés nous faisons une œuvre d'éducation et il s'agit souvent de lancer certaines idées pour qu'elles soient comprises lorsque l'on s'adresse à des auditeurs intelligents et désintéressés.

Quand la question s'est présentée, il n'y avait qu'un but à atteindre, le maintien dans le budget du crédit d'un million, parce que si nous avions laissé échapper cette occasion, ce crédit, qui, pour la première fois, après tant d'efforts était inscrit au budget, nous n'aurions peut-être jamais pu le voir réapparaître.

C'est pourquoi, mon cher Président, avec simplicité, avec ténacité, j'ai obtenu de l'Assemblée que la Commission des Travaux Publics adoptât notre point de vue et que sous certaines réserves, malgré l'opposition de ceux qui demandaient la disjonction du projet, l'étude de la question fut continuée: la Chambre a été unanime à dire que le projet d'un million serait maintenu. Nous sommes donc maintenant en présence de cette situation et je tiens à rendre hommage devant vous tous, amis du Mont Saint-Michel, à M. Watier, qui, personnellement, avec sa grande autorité, demain comme hier, sera pour nous d'un grand secours. (Applaudissements.)

Je n'ai pas besoin de dire la reconnaissance infinie que nous portons également au Directeur des Beaux-Arts, aux Ministres qui se sont succédés, à tous ceux qui se sont intéressés à notre projet, à tous ceux qui ont depuis longtemps mené la bataille.

Nous avons rallié à notre cause le Ministère des Travaux Publics et le Ministère des Beaux-Arts; cela est une grande victoire de principe dont nous devons nous réjouir infiniment, mais il faut continuer la lutte.

Si je suis intervenu dans la question qui vous intéresse tous, c'est parce que, député de la France, je devais être touché du but que vous vous étiez tracé, et c'est aussi par un double motif, c'est parce que si je suis député de Caen je suis né dans la Manche, le département du Mont Saint-Michel et je tiens à conserver toutes les beautés de mon pays natal. (Applaudissements.)

D'autre part, comme député du chef-lieu de la quatrième région économique, je m'intéresse aux questions économiques et touristiques de la Basse-Normandie et j'estime que je vois la question d'un point de vue plus objectif que d'autres.

Pour la beauté de ma province, de ma terre natale, je ne suis pas décidé à abandonner la lutte. Nous sommes dans une de ces

situations ou malheureusement des courants se développent dans la coulisse, sous le manteau, courants créés par des passions ou par simple camaraderie ; beaucoup ignorent ce dont il s'agit parce que ceux qui ont la responsabilité n'ont pas le courage d'éduquer ceux qui ne savent pas.

Nous n'avons pas le droit d'essayer de compromettre l'œuvre pour laquelle vous avez travaillé. Je vais plus loin : au point de vue pratique, ce n'est pas l'intérêt des Montois de voir la terre gagner autour du Mont, les Montois ont intérêt à ce que le Mont redevenue une île ; il suffit d'écouter ce qui se dit, je ne suis pas toujours au pied du Mont, mais je suis dans une région qui se trouve sur la route qui va au Mont Saint-Michel. Tous les gens qui habitent le Mont sont intéressés à son insularité parce que ce qu'il y a de beau au Mont c'est de le voir entouré d'eau. Quand vous aurez réussi à en refaire une île, les touristes afflueront, on y restera plus longtemps, on y demeurera même plusieurs jours au moment des marées et les principaux bénéficiaires ce seront les Montois. A quelque point de vue qu'on se place le Mont doit recouvrer son insularité.

C'est pour vous dire ces choses que je me suis levé, pour appuyer l'œuvre à laquelle s'est consacrée depuis si longtemps votre société et tout particulièrement, avec son zèle bien connu, votre sympathique président M. Levatois.

Je suis heureux, encore une fois, je le dis du fond du cœur, du dévouement que vous avez apporté au succès de cette œuvre. Je vous demande de ne point vous résigner, de vous dire que devant les objections que nous allons sans doute rencontrer dans la réalisation de votre projet, nous sommes assurés de trouver au Ministère des Travaux Publics comme au Ministère des Beaux-Arts des hommes qui sauront remplir tout leur devoir pour la beauté du pays de France. Si plus bas dans la hiérarchie vous trouvez des résistances infendables, nous demanderons que le principe d'autorité gouvernementale intervienne pour les briser. Il faut aboutir. Doivent avoir la même foi tout ceux qui ont été les collaborateurs assidus d'une même cause. Notre principe est d'aller de l'avant. C'est dans cet espoir que je lève mon verre au Ministère des Travaux Publics, à M. Watier pour son dévouement à cet œuvre très belle. Il sait tout le prix que nous attachons à son concours.

Je bois à votre santé à tous et à l'œuvre de beauté à laquelle vous vous consacrez. (*Vifs applaudissements*).

Toast de Monsieur Marcel AUBERT

Directeur de la Société Française d'Archéologie
représentant M. le Ministre et M. le Directeur général
des Beaux-Arts

On raconte qu'autrefois — il y a sans doute bien longtemps de cela — les sociétés archéologiques avaient à se plaindre de l'Administration des Beaux-Arts ! Aujourd'hui il en va tout autrement, et la preuve, Messieurs, c'est que je prends la parole ce soir comme représentant de M. le Ministre et de M. le Directeur Général des Beaux-Arts qui, retenus par d'autres engagements, ont dû, à leur grand regret, refuser votre aimable invitation, et comme Directeur de la Société Française d'Archéologie. Nos buts sont les mêmes et, vous ne me contredirez pas, ce sont aussi ceux que poursuit la Société des Amis du Mont Saint-Michel : sauver nos vieux monuments et les protéger contre l'usure du temps, dans la mesure du possible, et contre la cupidité ou la sottise des hommes.

Vous savez aussi bien que moi — nous avons fait campagne côte à côte — comment le Mont Saint-Michel fut menacé d'être étouffé par les grands hôtels qui, s'accrochant à ses flancs, en tentaient l'escalade jusque sur la pointe du rocher où se dresse l'église. Sous la pression des sociétés d'art, et tout particulièrement de la Société des Amis du Mont Saint-Michel, et à la demande de la Commission des Monuments Historiques, l'Etat n'a pas hésité, au prix de lourds sacrifices financiers — une somme de 1.400.000 francs fournie par la Caisse Nationale des Monuments Historiques — à acquérir au Mont le plus grand nombre possible de maisons et de terrains, et à classer les principaux immeubles, afin de préserver l'ensemble unique au monde que constitue le Mont, son Abbaye et les pittoresques maisons blotties dans son enceinte fortifiée.

C'est ainsi que dix maisons ou terrains ont été achetés au propriétaire le plus important du Mont, le directeur des établissements Poulard. Non seulement nous pourrions empêcher ainsi l'extension ou la surélévation des maisons déjà existantes, mais plusieurs bâtiments qui défigurent actuellement l'aspect de l'île vont disparaître : la maison rouge sera démolie dès la fin de 1929, l'étage supérieur de la maison blanche sera supprimé, la bâtisse située en face des établissements Poulard est en cours de démolition.

Les classements d'immeubles ont été conduits avec autant d'habileté que de fermeté par l'architecte en chef des Monuments Historiques, l'inspecteur général Pierre Paquet, et nous avons trouvé le meilleur appui auprès de la municipalité, du clergé, de tous nos amis de là-bas. Aujourd'hui, les pentes du Mont sont protégées contre toute atteinte commerciale ou industrielle, et nous avons été, le 8 juillet dernier, l'heureux aboutissement de ces pourparlers dans une solennité qui réunissait tous ceux qui avaient aidé à la mener à bonne fin, et où nous avions la joie de voir parmi nous votre président et plusieurs membres du bureau de votre société.

Pour cette solennité, l'église avait été rendue au culte et Monseigneur de Coutances officia pontificalement dans le chœur au milieu duquel on admirait le maître-autel puissant et sobre dessiné par l'architecte Pierre Paquet et décoré de bas-reliefs par le maître Bouchard ; la voix du révérendissime dom Cabrol, abbé de Farnborough, évoqua les grands souvenirs des moines, et les voûtes antiques redirent, comme autrefois, l'écho grandiose du plain-chant.

Le même jour on ouvrait au public les allées du petit bois de chênes et de frênes blottis au pied de la Merveille et que les vents du large ont tordu sans pouvoir les arracher du roc où ils se sont accrochés. C'est là qu'au soir d'une belle journée, les yeux pleins des beautés de l'abbatiale et des architectures qui l'encadrent, il faut venir se reposer à l'abri de l'immense muraille de la Merveille, et contempler, à travers les branchages, le coucher du soleil au loin sur la mer apaisée.

Le Service des Monuments Historiques ne s'est pas contenté de sauver le Mont des attaques qui menaçaient de le défigurer, il s'est efforcé encore de le sauver des sables qui l'enserraient de toutes parts. Un projet avait été présenté dès 1914, la guerre en arrêta la réalisation ; repris et modifié en 1919, ce projet est bien prêt d'aboutir, et cela, il faut le proclamer bien haut, grâce à la

tenacité et aux efforts persévérants de votre Président, à qui va toute notre reconnaissance.

Depuis l'année dernière, l'affaire a fait un pas considérable : l'initiative de M. le Président du Conseil a pesé dans la balance de tout le poids de sa haute autorité : la digue est définitivement condamnée. Les modalités de la coupure sont à peu près arrêtées ; elles ne dépendent pas uniquement de nous, mais nous saurons veiller à ce que les dispositions prises ne nuisent ni à la perspective, ni à l'aspect du Mont.

L'Administration des Beaux-Arts est heureuse de voir que le projet qu'elle soutient depuis si longtemps d'accord avec vous, Messieurs, et avec tous ceux qui ont souci de la beauté de notre France, est sur le point d'aboutir, et que bientôt le Mont, que couronne l'antique Abbaye de « Saint-Michel au péril de la mer » reprendra sa situation insulaire qui fait une partie de sa gloire.

Allocution de Monsieur WATIER

Conseiller d'Etat, Directeur des Voies Navigables et des Ports Maritimes

représentant M. le Ministre des Travaux Publics

MESDAMES,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Il était écrit quelque part, au livre du destin, que cette année vous ne seriez pas présidés par un Ministre

Indépendamment des excellentes raisons de principe que M. Pierre Forgeot a exposées lui-même à votre Président, il en est une autre, plus décisive encore, qui le retient aujourd'hui loin de nous : il est atteint actuellement d'une grippe qui n'a malheureusement rien de diplomatique, obligé qu'il est de suspendre jusqu'à ses audiences parlementaires. Je vous apporte ses regrets et ses excuses, et suis d'ailleurs assuré d'être votre interprète très fidèle en lui transmettant demain vos souhaits de très rapide rétablissement. *(Applaudissements.)*

Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser un reproche très amical. Vous avez été infiniment trop aimable à mon égard et vous m'avez prêté un crédit que je n'ai pas : je ne suis même pas le conseil technique de mon Ministre. Régulièrement parlant, je suis simplement une espèce de « chef de bureau » chargé de mettre en forme de dépêches ministérielles les décisions que M. le Ministre est appelé à prendre, après avoir consulté, s'il le juge utile, les divers conseils ou commissions qui fonctionnent dans son Administration. Je ne suis, comme le disait avec humour un de mes prédécesseurs, que le « porte-plume du Ministre », et comme je suis au ministère non plus un ingénieur comme vous disiez, mais simplement un bureaucrate, nous allons, si vous le voulez bien, faire œuvre de bureaucratie. Nous allons ouvrir le dossier du Mont Saint-Michel et nous allons le feuilleter un instant pour préciser la situation d'une façon complète.

Comme vous l'indiquait tout à l'heure M. Blaisot, votre Président a obtenu, et je l'en félicite, un magnifique succès qui s'est

traduit par le vote d'un crédit qui n'a que le caractère d'un symbole ; mais c'est symbole de la plus haute valeur, puisqu'il affirme d'une façon indiscutable la volonté du Parlement.

Ce crédit doit devenir une réalité plus tangible encore : il lui faut pour cela une condition préliminaire, c'est la déclaration d'utilité publique.

Pour mieux me faire comprendre, je vais recourir à une comparaison. La mine chargée qui est destinée à faire sauter la digue c'est le crédit ; il ne reste plus qu'à vous procurer le boute-feu destiné à enflammer la mine, c'est la déclaration d'utilité publique. Pour l'obtenir, un certain nombre de formalités sont nécessaires. La première, est ce que l'on appelle la conférence mixte réglementaire à laquelle participent les divers services publics intéressés : Guerre, Marine, Beaux-Arts Travaux Publics, etc. Cette conférence a été réunie et on y a vu, chose extraordinaire, les administrations consultées se mettre d'accord. C'est le premier acte.

Le deuxième acte, ce sont les enquêtes dont votre distingué Vice-Président parlait tout à l'heure avec tant d'esprit. Les enquêtes, « ça m'a rappelle un mot prononcé pendant la guerre par un de mes amis qui était capitaine breveté d'infanterie, extrêmement brillant comme le sont d'ailleurs tous les officiers d'infanterie brevetés. Il disait : « Le feu est la soupape de sûreté de l'émotion des fantassins au combat. » Eh bien ! je vous dirai, paraphrasant son mot : « L'enquête c'est la soupape de sûreté de la mauvaise humeur provoquée par un projet dans les populations locales. » Ici, la mauvaise humeur des populations s'est manifestée avec éclat : J'ai demandé par téléphone à Saint-Lô, cet après-midi, ce qui c'était passé, tenant à vous apporter ce soir les nouvelles les plus récentes : sauf deux, toutes les déclarations inscrites au registre d'enquêtes sont parfaitement défavorables. La rareté des dépositions favorables prouve la pureté de vos intentions et montre que, confiants dans l'excellence de votre cause, vous n'avez pas fait donner tous vos amis. Je vous dirai confidentiellement que, dans certains cas, les enquêtes ressemblent aux élections : elles se préparent de longue main, on rassemble le ban et l'arrière-ban de ses amis, et on les fait déposer par écrit au registre d'enquête. Un grand nombre de dépositions, cela impressionne toujours un commissaire enquêteur et influe sur son avis.

Mais ce deuxième acte de l'enquête n'est pas encore le dénouement. Il reste maintenant à jouer un acte beaucoup plus important, c'est l'examen du dossier par le Conseil Supérieur des Travaux Publics, et je puis dès lors vous offrir des perspectives un peu plus rassurantes, car la délégation du Conseil Supérieur du Ministère des Travaux Publics qui sera chargée de préparer le rapport à soumettre à l'Assemblée plénière, comprendra un représentant de l'Administration des Beaux-Arts.

Or, tout à l'heure, vous avez eu raison de dire beaucoup de bien de cette Administration et je me considère, quant à moi, en ce moment-ci, comme tout à fait indigne. En effet, l'Administration des Beaux-Arts, elle, a déjà fait quelque chose : elle a démoli des bâtisses horribles, elle a sauvé celles qui le méritaient ; or, à côté de ces bienfaits, qu'avons-nous réalisé ? Je me frappe la poitrine et je me dis que si nous vous avons déjà donné de bons conseils, nous ne vous avons rien apporté de tangible. *(Rires et applaudissements.)*

Quoiqu'il en soit, je demanderai à votre Président qu'il garde

le contact avec moi et lorsque le Conseil Supérieur des Travaux Publics sera saisi, je demanderai que le Président soit entendu par l'assemblée. On n'est jamais aussi bien défendu que par soi-même, et votre Président, avec la chaleur et la conviction qui le caractérisent, saura, j'en suis certain, défendre sa cause avec succès, et quand le Conseil aura émis son avis il ne restera plus à consulter que le Ministère des Finances, et de ce côté je crois que vous avez cause gagnée.

Étant donné l'aspect politique que présente la question (politique, non pas au point de vue des partis, mais au point de vue de certains intérêts locaux), je ne crois pas qu'il serait sage de recourir à la procédure pourtant bien simple du décret délibéré en Conseil d'Etat.

En effet, supposez que le Ministre poursuive la déclaration d'utilité publique par décret, comme lui permet la loi de 1870 — je m'excuse de l'aridité de mon exposé, — puisqu'il aurait devant lui ensuite une levée de boucliers, jamais le Ministre ne pourra passer à l'exécution du projet parce qu'il manquera à la déclaration d'utilité publique l'autorité souveraine qui lui est nécessaire. C'est pour cette raison que je répète ce que M. Blaisot vous disait très justement tout à l'heure : le Ministre aura raison de porter la question devant le Parlement, car, là seulement, le débat pourra être vidé à fond et si la déclaration d'utilité publique est votée par les Chambres, comme je le crois, à une grosse majorité, le Ministre aura l'autorité nécessaire et suffisante pour passer outre aux réclamations et employer les procédés énergiques dont il était question tout à l'heure. *(Applaudissements.)*

Vous me disiez, Monsieur le Président, que le recours du Parlement aurait peut-être pour résultat d'entraîner des délais un peu longs, je ne vous suis pas sur ce point. Vous savez que le Parlement lui-même se modernise. Si extraordinaire que cela puisse paraître, vous ne vous doutez pas de la rapidité avec laquelle on peut obtenir les déclarations d'utilité publique lorsque l'intérêt national est en jeu. Il y a moins d'un an, une grande forme de radoub, à Saint-Nazaire, qui sera le plus vaste du monde, a été déclarée d'utilité publique par le Parlement, guère plus d'un an après la rédaction de l'avant-projet par les ingénieurs.

Vous avez des amis fidèles au Parlement, stimulez-les. Je ne dis pas cela pour M. Blaisot, qui nous est tout acquis. Voyez les membres des Commissions des Finances, des Travaux Publics et surtout de l'Agriculture, car c'est là que vous aurez des résistances. Je crois que le siège de la Chambre et du Sénat pourra être fait sans difficulté et que vous remporterez un succès.

Monsieur le Président, je suis assuré que je serai le fidèle interprète de tous les convives qui sont ici ce soir en vous rendant un hommage public pour la défense de cette cause que l'on a, à juste titre, qualifiée de sacrée.

Vous êtes, en quelque sorte, un nouveau Pierre l'Ermite ; c'est une véritable croisade que vous prêchez et les croisés seront nombreux pour partir derrière vous.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre et je bois au dérasement de la digue du Mont Saint-Michel. *(Vifs applaudissements.)*

LA VIE SOCIALE

Distinctions

Notre précédent bulletin a subi bien des retards dans sa parution, mais ces retards ne provenaient pas de notre fait ; des changements survenus depuis dans la direction de l'imprimerie en étaient la cause principale, et la mise en pages avait souffert, dans son ensemble, des attentes de la composition.

Nous avons regretté beaucoup qu'une note concernant notre ami M. André Brun, qui venait d'être fait Chevalier de la Légion d'Honneur, n'ait pu paraître en son temps. Nous arrivons maintenant bien tard pour apporter nos bonnes félicitations au membre du Comité de Direction depuis presque la fondation de l'Association.

M. André Brun apporte à nos travaux une assiduité constante et une connaissance parfaite de la question ; c'est un fervent du Mont, qui n'a point de secret pour lui. Il connaît le monastère dans tous ses détours et suit dans la grande presse dont il est l'un des dirigeants la lutte active qui se poursuit pour le rétablissement de l'insularité du roc montois et la conservation de son caractère médiéval.

H. V.

Distribution de Bulletins

Nous prions les sociétaires et associés qui ne reçoivent pas régulièrement leur bulletin de nous en aviser.

Un grand nombre d'exemplaires nous sont retournés par la poste avec différentes mentions justifiant la non-remise au destinataire.

Nos adhérents négligent parfois de nous tenir au courant de leur changement d'adresse, d'autres en s'inscrivant nous donnent des adresses incomplètes.

Dès qu'une réclamation nous parvient, notre registre inscription est mis au courant et le secrétariat fait le possible pour qu'aucune erreur ou omission ne subsiste en ses colonnes.

Nous prions nos correspondants des villes de veiller avec nous à ce que ce service soit maintenu au courant.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à un prochain numéro la publication de différents articles et documents de grand intérêt qui nous ont été communiqués, ainsi que la publication de la liste d'adhésions à notre Association, qui demeure bien en retard.

De la collection des menus des banquets des Amis du Mont Saint-Michel, il ne reste plus que quelques exemplaires. Ceux ayant pour sujet La Chapelle Saint-Aubert (banquet 1925) sont totalement épuisés ; celui également représentant la Crypte de l'Aquilon.

De l'Attaque du Mont Saint-Michel par la flotte anglaise au temps de la guerre de Cent Ans, il ne reste plus que deux exemplaires (banquet 1924).

Le Mont Saint-Michel sans la digue côté ouest (banquet Poincaré 1928) est épuisé aussi, mais il reste des menus 1929 et quelques-uns seulement des banquets précédents.

Si des amateurs, amis du Mont Saint-Michel, désirent compléter leur collection, ils peuvent s'adresser à la secrétaire administrative de l'Association des A. M. S.-M., au siège social.

Prix de chaque exemplaire : 10 francs.

La Vie au Mont Saint-Michel

A propos de la coupure de la Digue

Le Conseil Général de la Manche, en 1922, a voté à l'unanimité le projet de dérasement partiel de la digue insubmersible.

Puis, à sa dernière session, il s'est prononcé en sens contraire par 20 voix contre 4 et 16 abstentions.

Quelles raisons à ce revirement ?

Dans un élégant discours, M. le député Guérin a victorieusement démontré qu'il n'en existait aucune.

Nous exprimons notre reconnaissance à M. le député Guérin dont le dévouement à la cause du Mont Saint-Michel ne s'est jamais démenti.

M. Dior, député d'Avranches, paraît être passé dans le camp adverse. Il y a quelques années, ministre du commerce, il présidait notre banquet, et nous apportait son entière adhésion.

Comme le Conseil Général, il se déjuge.

Ne soyons pas trop sévère pour ce genre de palinodie. Des électeurs ont crié très fort et de telles manifestations impressionnent toujours certains élus.

Il en serait autrement s'ils comprenaient qu'ils ont mieux à faire qu'à suivre aveuglément la masse ignorante et que leur devoir est de l'éclairer et de la diriger.

Si l'on avait écouté les récriminations des Montois en 1886, quand il s'agissait de supprimer la maison de force du Mont Saint-Michel, la célèbre Abbaye serait encore une prison. La municipalité d'alors prenait délibération sur délibération pour empêcher ce qu'elle appelait la ruine des habitants du Mont.

C'est en ne tenant pas compte de leur stupide opposition d'alors qu'on a pu restaurer l'Abbaye et en faire une des principales attractions touristiques du monde.

L'histoire recommence... et le bon sens finira bien par triompher.

C'est nous qui ferons encore une fois, malgré eux et leurs élus, la fortune des Montois. Ils finiront bien par reconnaître un jour que leurs véritables amis, ceux dont le désintéressement ne peut être soupçonné, ce sont : « Les Amis du Mont Saint-Michel ».

La *Revue Touristique de France* a publié un excellent article de M. C. Monticone, Président de la Fédération des Essi, syndicats d'initiatives de Normandie. Dans un numéro suivant celui de la publication de l'article de M. C. Monticone, elle a donné « la mise au point de la question de coupure de la digue insubmersible ».

Cette publication, d'un très grand format, comprend de très intéressantes études sur la question de tourisme.

Dans la revue mensuelle *La France Nouvelle*, nous avons lu un très documenté article de M. Bousquet, ingénieur-architecte, sur le Mont Saint-Michel au péril de la terre. Au cours de l'enquête de presse que l'*Ouest-Eclair* avait organisée sur la question coupure de la digue, ce même auteur, membre de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, avait mis la question sous son véritable jour ; le manque de place en notre bulletin nous donne souvent le regret de ne pouvoir publier partie ou totalité des études parues sur les questions qui nous sont chères.

Parmi les « Dires » inscrits au registre de l'enquête *commodo et incommodo*, relatif à la reconnaissance d'utilité publique à obtenir pour que le projet de coupure de la digue reçoive son exécution, nous avons noté celui inscrit par la Société Historique et Archéologique d'Avranches et Mortain et dont voici le texte :

Le Conseil d'Administration de la Société d'Archéologie, Sciences et Arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, réuni en séance extraordinaire le 3 février 1929, a émis le vœu que le projet des Ponts-et-Chaussées pour le dérasement partiel de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel doit être exécuté au plus tôt parce que :

1°) Ce dérasement d'une courte partie de cette digue (sur une distance de 500 mètres) assurera à chaque marée l'insularité effective et permettra efficacement le « nettoyage » des abords immédiats de la Merveille.

2°) Il empêchera les nouveaux empiètements d'herbes marines.

3°) Il supprimera la butée de cette digue, car actuellement ce terminus soulève l'indignation de tout homme ayant quelques notions d'esthétique.

4°) Enfin d'après le plan proposé, cette coupure de la digue ne diminuera certainement pas le trafic touristique, et les campagnes contre ce projet ne peuvent émaner que de collectivités ou de particuliers se croyant lésés, et bien à tort, dans leurs intérêts purement commerciaux.

Service des Monuments Historiques

Nomination d'un Inspecteur Général Nomination d'un Architecte en Chef Distinctions

M. B. Haubold, architecte des Monuments Historiques, vient d'être chargé des travaux de restauration du Mont Saint-Michel comme Architecte en Chef.

L'Association des Amis du Mont Saint-Michel lui adresse ses chaleureuses félicitations.

M. Pierre Paquet a été nommé Inspecteur Général des Monuments Historiques.

Déjà inspecteur général adjoint quand il fut désigné en 1923 pour faire les études et conduire les travaux de restauration du Mont Saint-Michel, M. Pierre Paquet conserve comme Inspecteur Général des Monuments Historiques le Mont Saint-Michel dans son service.

Les Amis du Mont Saint-Michel sont heureux d'apprendre la nomination de M. Pierre Paquet à un poste supérieur, ils lui adressent leurs félicitations et sont très heureux de voir le Mont Saint-Michel rester sous la surveillance attentive de celui qui déjà, en peu de temps, a pu obtenir que d'importantes mesures soient prises pour la protection du site et du caractère du monument.

Très confiants dans sa ferveur à défendre la Merveille, les Amis du Mont Saint-Michel espèrent que tout prochainement il prendra une grande part à l'accord bien définitif des Administrations qui doivent assurer le rétablissement de l'insularité du roc michelien.

M. Pariset, architecte, inspecteur des travaux de restauration du Mont Saint-Michel, vient d'être fait chevalier de la Légion d'Honneur, en raison de ses bons et longs services à l'Administration des Monuments Historiques. Le Comité de Direction en sa séance du 15 février lui a adressé ses félicitations.

H. V.

NÉCROLOGIE

M. Edmond Benoit-Levy

Après la perte douloureuse et irréparable de M. Etienne Dupont, les Amis du Mont Saint-Michel viennent d'en subir une autre, qui leur est particulièrement sensible, en la personne de M. Edmond Benoit-Levy, ancien avocat à la Cour de Paris, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Le rôle de M. Benoit-Levy dans notre Association a été de tout premier plan. Il en fut en quelque sorte le père. C'est lui qui eut, avec notre Secrétaire Général Henri Voisin, l'idée de la fonder et il participa à sa naissance avec tout son zèle et tout son savoir-faire.

Pendant de longues années, il fut l'un des Vice-Présidents. Et, lorsque l'état de sa santé l'obligea à une demi-retraite, il devint membre de notre Comité de patronage et ne cessa pas de s'intéresser à nos travaux.

C'était un homme charmant et bon, d'une activité débordante qui jouissait de l'estime et de l'affection de tous ses collègues.

Les Amis du Mont Saint-Michel garderont pieusement sa mémoire. Ils adressent à sa famille leurs condoléances émues.

J. LEVATOIS.

Nous avons eu le regret d'apprendre le décès de M. le comte de Gibon, de Granville; de M. Emile Corbel, de Saint-Mandé; de M. le colonel en retraite Alfred Debon, de Paris; de M. Lemarquand, de Paris.

Nous adressons nos condoléances aux familles éprouvées.

CONFÉRENCES

Notre Président, au courant de mars, est allé faire une conférence à Niort sur le Mont Saint-Michel. Une très nombreuse assistance a suivi avec intérêt l'exposé historique, l'explication de la question montoise et a été fort intéressée par les nombreuses projections qui ont paru sur l'écran.

Avant cette conférence, notre Vice-Président, Eugène Le Mouél, était allé à Blois et avait, avec sa conférence « La vie d'autrefois au Mont Saint-Michel », obtenu le succès habituel que lui vaut cette captivante histoire de Robin-Fouquet.

H. V.

Bibliothèque de l'Arsenal

M. Louis Battifol a découvert en des dossiers non encore classés des plans concernant le Monastère Montois.

Ces plans sont, dit-on, d'un grand intérêt.

De la même époque approximativement que les plans de l'ingénieur Foutrac, ils contiendraient de plus précieuses indications qui permettraient de mieux connaître l'usage des salles de l'Abbaye vers la fin du XVIII^e siècle.

Naissance

Nous avons appris la naissance, en avril dernier, de Michel La Porte.

Michel La Porte, par sa maman, est un descendant de la famille Ragueneau, originaire de Dinan et dont l'un des membres, Robin Ragueneau, en 1300, maria sa fille Epiphane Ragueneau (Tiphaigne) au Chevalier Bertrand du Guesclin. Le séjour de Tiphaigne Ragueneau au Mont Saint-Michel, pendant que son mari guerroyait en Espagne, a laissé un grand souvenir en la cité michelienne. Le fils de Madame Louis La Porte, arrière-petit-neveu de Tiphaigne, pouvait-il s'appeler d'un autre prénom que Michel ?

TOURISME

Les services de Chemins de Fer et de correspondance dans la Région du Mont Saint-Michel

Le Secrétaire Général de l'Association ayant demandé au service des Chemins de fer de l'Etat si certaines améliorations ne pourraient être obtenues au courant de la saison touristique, a reçu une longue réponse montrant le souci d'amélioration dont est épris le Directeur de cette administration.

Voici les passages principaux de cette lettre :

A M. le Secrétaire Général de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

MONSIEUR,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer par ma lettre N° 120 TM 3 du 1^{er} Mars dernier, nous avons examiné au cours des études auxquelles a donné la préparation du prochain Service des trains, vos demandes relatives à l'amélioration de la desserte du Mont Saint-Michel, pendant la saison touristique; vous trouverez ci-après le résultat de cet examen.

Quant aux relations du Mont Saint-Michel avec les points visés (Vitré, Granville, Saint-Malo et Dinard) elles seront légèrement accélérées au prochain service (15 mai), tout en étant établies sensiblement dans les mêmes conditions que l'été dernier.

En vue de faciliter d'une manière plus complète les excursions au Mont Saint-Michel, nous allons soumettre à l'homologation ministérielle une proposition à l'effet d'autoriser les voyageurs munis de billets comportant

le passage par la gare de Pontorson à s'arrêter pendant 24 heures dans cette gare, à titre gratuit, quelle que soit la nature de ces billets, sous la seule condition de soumettre à l'arrivée leur titre de circulation au visa du chef de gare.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur Général des Chemins de Fer de l'Etat,

ILLISIBLE.

Nous remercions M. le Directeur Général des Chemins de fer de l'Etat d'avoir examiné les suggestions que nous lui avons exposées, regrettant que certaines améliorations ne puissent encore être réalisées, mais nous avons bon espoir que tout sera fait pour donner, dans la mesure du possible, satisfaction aux touristes.

Par lettre du 3 juin dernier, le Chef de l'Exploitation a informé le Secrétaire Général de l'Association que notre proposition vient d'être homologuée et que la faculté d'arrêt à Pontorson, permettant l'excursion au Mont Saint-Michel, est prévue à partir du 5 juin 1929.

Cette faculté nouvelle donnée aux voyageurs passant à Pontorson d'excursionner au Mont Saint-Michel décidera, espérons-le, bien des passants en gare de Pontorson de profiter du départ du tramway qui est en station, pour aller voir la Merveille.

Nous nous efforcerons chaque fois que nous en verrons l'occasion de rechercher avec l'Administration des Chemins de fer de l'Etat et autres entreprises de transports, toutes les améliorations possibles qui faciliteront la visite du Mont Saint-Michel.

Nous espérons qu'un jour prochain, après les modifications déjà prévues, nous obtiendrons enfin la création du circuit du Mont Saint-Michel par les services conjugués des Chemins de fer, des Tramways, des auto-cars, etc..

Publications

UN CURIEUX LIVRE NORMAND

Depuis plusieurs années, notre savant compatriote M. Jean Seguin, secrétaire de la Société d'Archéologie d'Avranches, s'est livré à une fort curieuse enquête d'hagiographie populaire. Il a réussi à grouper en une sorte de *Corpus* toutes les traditions authentiques ou fantaisistes, toutes les légendes charmantes ou cocasses, qui se rattachent aux bienheureux honorés au pays normand.

Ce travail, étrange et précieux à la fois, présente un intérêt scientifique indéniable en outre de l'attrait de curiosité qu'il soulève. On y trouve aussi bien l'explication d'une coutume ou d'un proverbe, que la secrète interprétation d'une statue, d'un bas-relief ou d'un vitrail.

L'auteur cite ou met en valeur maintes statues que renferment de modestes églises rurales, et c'est un sérieux appoint pour l'étude de la sculpture.

Par une trop rare rencontre, le livre de M. Seguin bien que rempli d'érudition est aussi fort amusant. Là se trouve l'histoire de la génisse de Saint Berthevin, le dialogue fort curieux de Saint Fiacre et de Saint Faron, l'explication du culte de Sainte Venisse.... Toutes les manifestations, souvent

touchantes, de la dévotion de nos pères sont relatées dans un ordre rigoureux qui rend faciles les recherches éventuelles.

Un bon artiste de chez nous, M. A. Lepaumier, a, de son côté, accepté d'enrichir l'ouvrage d'un certain nombre de bois gravés.

Nous pouvons saluer d'avance le livre qui va naître de cette harmonieuse collaboration et lui réserver dans nos bibliothèques une place de choix parmi les œuvres qui reflètent le passé si riche de la Province.

RENÉ HERVAL,

de l'Académie de Rouen.

MES DIEUX SONT MORTS

poèmes par Victor-Auguste Robert. — Prix : 12 francs — (Alphonse Lemerre, éditeur, passage Choiseul, Paris)

Voici un livre de sincérité et d'émotion. Il n'est pas indifférent de le constater dans notre temps de littérature artificielle où tant d'œuvres ne se signalent que par l'étrangeté du style et de la pensée.

M. Victor-Auguste Robert, lui, est un vrai poète qui sait véritablement raconter son cœur, plein de tendresse pour ce qui est digne d'être aimé, plein de foi pour ce qu'il faut croire, plein d'enthousiasme pour ce qui vaut d'être admiré.

Certes, ayant une âme mélancolique, sensible à toutes les vibrations, il a souffert au long de la vie. Vous en trouverez la trace à chaque page. Mais l'inspiration, qui veille à son chevet, qui anoblit et qui purifie, le console des misères et des déceptions. Ce sont des vers exquis que ceux-ci :

*Un rien suffit à m'apaiser,
Le vol des oiseaux de passage,
Le silence du soir, un baiser,
Le fleuve allant se reposer
A la mer d'où vient le nuage,
Comme le pin sonore au vent,
Mieux que l'herbe de la prairie,
Que les oiseaux dans l'ouragan,
Malgré des révolts décevants
Mon âme chante, pleure, prie !*

Quel charme et quelle force d'évocation, à la fois, dans la pièce intitulée *Les Panathénées*, quelle profondeur de pensée dans *Le Couvent* et comme on aime avec lui le doux saint d'Assise et le bon père Gustave qu'il a célébrés si pieusement.

S'il en est parmi les amis du Mont Saint-Michel qui apprécient la poésie saine et d'expression loyale — nous sommes sûrs qu'il y en a beaucoup — ils goûteront avec une sorte de joie reposante les strophes de ce Breton, vraiment inspiré, aussi bien quand il nous confie son âme suivant le vol des chimères que lorsqu'il adresse à sa ville natale, la Cité Corsaire, le salut d'un fils à la mémoire fidèle.

Si, quand il a écrit cette pièce, la bantise de la mer lui a suggéré de nobles strophes, vous verrez aussi en lisant *L'Orme de la Bruse*, Au hêtre volif de Meadon, qu'il possède à un haut degré le sentiment de la nature et vous garderez, en fermant son volume, l'impression d'avoir cheminé pendant quelques heures, avec un compagnon d'élite, sur la grand'route du Rêve.

EGÈSE LE MOUËL.

Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1929 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune. La Pleine Mer (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les Mortes-eaux concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune. Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS et DATES de la Lune	LUNE heures solaires	MARÉES dates	MATIN			SOIR		
			Heures d'arrivée au Mont	Heures de la pleine mer	Hauteur	Heures d'arrivée au Mont	Heures de la pleine mer	Hauteur
Mai								
N L. — le 9	6-7 m.	10	5 3	6 57	13 90	5 25	7 17	13 85
P L. — le 23	0 50 s.	23	4 25	6 17	12 70	4 45	6 34	12 85
Juin								
N L. — le 7	1-56 s.	8	4 45	6 35	13 59	5 10	7 1	13 79
P L. — le 22	4 15 m.	22	4 40	6 31	12 05	5 »	6 50	12 45
Juillet								
N L. — le 6	8-47 s.	8	5 20	7 19	13 25	5 55	7 45	13 70
P L. — le 21	7 21 m.	24	6 15	8 4	12 39	6 30	8 19	12 75
Août								
N L. — le 5	3-40 m.	7	6 7	7 57	13 50	6 30	8 18	13 95
P L. — le 20	9 42 m.	23	6 25	8 16	12 95	6 40	8 30	13 25
Septembre								
N L. — le 3	1-47 m.	5	5 45	7 37	13 75	6 5	7 55	14 15
P L. — le 18	11 16 s.	21	6 »	7 47	13 55	6 10	8 2	13 75
Octobre								
N L. — le 2	10-19 s.	3	4 15	6 3	13 75	5 »	6 52	14 10
P L. — le 18	0 6 s.	19	4 55	6 43	13 75	5 10	7 1	13 85

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 13 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 52 à 95
 le cardou de pierres de Couesnon aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50
 Erreur de 50 à 10 et même 50 cent. de haut, selon circonstances (pression atmosphérique, vent, barométriques, etc.)

Les membres de l'Association trouveront au secrétariat les ouvrages suivants :

La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel, par Eug. Le Mouél. Illustration de Eug. Le Mouél et H. Voisin. Franco par poste, **4 francs.**

Le Mont Saint-Michel, brochure explicative par H. V., texte et illustrations. Franco par poste, **4 francs.**

De M. Etienne Dupont. — **Du Couesnon à la Rance** : Chroniques du Vieux temps et impression de paysages. Illustré de vingt eaux fortes et vingt dessins par H. Voisin. Cet ouvrage, le dernier qu'ait écrit Etienne Dupont, l'un des maîtres de la petite histoire, peut être consulté au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre. — Prix de l'exemplaire : **125 francs, 300 francs, 500 francs.**

POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche
MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO
Magnifiques et nombreuses Excursions
ILES CHAUSEY, GUERNESEY,
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans : les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;
- 2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 37 - Octobre 1929 - Janvier 1930

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EXERCICE 1929. —
SÉANCES DU COMITÉ DE DIRECTION DU 17 MAI ET
DU 12 DÉCEMBRE 1929. — RÉUNION DE LA DÉLE-
GATION AU MONT SAINT-MICHEL. — STUCHE
DEVANT, PAR EUG. LE MOUËL. — ALLOCUTION
DE M. BARÉ. — ÉTANTISSÉS ET LE MONT SAINT-
MICHEL. — TOURS. — DISTINCTION. —
NÉCROLOGIE. — TABLEAU DES GRANDES MARÉES
1929. — LISTE DES AGRÉGÉS.

AVIS IMPORTANTS

Paiement de la cotisation & Réception de la gravure annuelle

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

En aucun cas nous n'envoyons de gravure d'office

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, ne sera plus ouvert, à partir du 1^{er} Mai 1928, que de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. Urbain OUVRIER, 3^{ème}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAU, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Aranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} Bl. DAVID, adjointe.
Arençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LANGHIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Beaugency. — M. WACH, pharmacien.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
Brécigny. — M^{me} ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^{me} A. HAMEL, notaire.
Bréquebec. — M. le Docteur LEROY, carrefour le Haut du Bailly.
Caen. — M. TRAVAILLEUX, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canofrès (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'inspection académique, école de filles.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Cherbourg. — M. Louis DIENIS, 2^e, rue du Président-Loubet.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levayasseur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiative.
Genève (Suisse). — M^{me} Olympe ROLLET, 12, rue Farel.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt des gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Lausanne (Suisse). — M^{lle} GREZEL, directrice de la clinique de Verdeil.
Laval. — M. GUY BAHARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{ème}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint-Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis, Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nohant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Pontorson. — M. LERIVEREND, architecte.
Rebais. — M^{me} BAUDOIN, notaire.
Reims. — M. Pierre PEYRET, Banque de France, 3, cours Anatole France.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHEPAIN "La Terrasse" 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTENGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOIS, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

Week-end en Angleterre

N'avez-vous jamais pensé à profiter du week-end pour faire une courte mais agréable excursion en Angleterre ? C'est maintenant chose facile avec les billets d'aller et retour à prix très réduits de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, via Dieppe-Newhaven, valables du Vendredi au Mardi, délivrés par les gares de Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe, pour Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne.

Les voyageurs partant de Paris doivent être munis de passeports ; ceux partant de Rouen et de Dieppe en sont exemptés.

Les enfants de 4 à 10 ans peuvent obtenir des billets à demi-tarif au départ de Paris et de Rouen ; à Dieppe cette facilité est accordée aux enfants de 3 à 14 ans.

Les coupons de retour de 1^{re} et de 2^e classes Paris-Londres peuvent être utilisés par Southampton-Le Havre.

Par réciprocité, des billets de cette nature sont délivrés au départ de Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne, pour Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée Générale et Banquet annuel

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le lundi 10 mars prochain, à la mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot.

L'ouverture de la séance est fixée à dix heures du matin, salle de la Caisse d'Epargne et sera présidée par M. J. Levatois, Président de l'Association.

Les sociétaires et associés sont instamment priés d'y assister.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général sur l'exercice 1929 ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Allocation du Président ;
Questions diverses : Le Mont Saint-Michel et l'Association des A. M. S. M.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le même jour aura lieu le banquet annuel, qui se tiendra, à 19 heures 45, à l'Hôtel Lutetia, boulevard Raspail, n° 43.

Il sera présidé cette année par

M. Léon BERARD,

*Avocat à la Cour de Paris,
Sénateur, ancien Ministre.*

Président d'Honneur des Amis du Mont Saint-Michel.

Ceux de nos sociétaires et associés qui désirent assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au Secrétariat Général, 167, rue Montmartre, Paris, avant le 5 mars.

Nous espérons que nos sociétaires et associés viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront assister à cette réunion.

Prix du banquet : 50 francs, service compris (tenue de ville).

Séance du Comité de Direction

du 17 Mai 1929

La séance est ouverte à 17 h. 15, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Sont présents : MM. André BRUN, H. VOISIN, BARBÉ, H. DAVID, FIEDNOEL, HÉDOU, BORRIÈS, Eug. LE MOUËL, J. LEVATOIS, R. LE CHEVALIER, TRAVAILLEUR.

Excusés : MM. J. PEBBIN, J. VOISIN, LERIVEREND.

Le Président a présenté à ses collègues du Comité de Direction M. BARBÉ, membre élu en la dernière assemblée générale ; il dit la part qu'a déjà prise notre nouveau collègue à la défense du site du Mont Saint-Michel. M. Barbé, ancien Conseiller de Cour d'Appel Coloniale, a sa résidence non loin du Mont et toutes les questions montoises actuelles sont connues de lui, il les a suivies dès l'origine.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau.

Tout d'abord M. le Président fait part de la démission de M. BORRIÈS, à qui ses occupations ne permettent plus de conserver la charge de trésorier.

Sur la demande du Président, M. Borriès consent à remplir la mission de trésorier jusqu'à la fin du présent exercice au courant duquel il mettra son successeur désigné au courant.

A l'unanimité, le bureau du Comité de Direction est réélu.

M. RENAULT, conformément à l'article 5 des statuts, est élu membre du Comité de Direction.

M. le Président fait un chaleureux appel aux membres du Comité, leur demandant une plus grande assiduité aux séances.

Le nom de M. Renault est ajouté à la liste des membres de la commission des finances.

Le Secrétaire Général fait part d'une visite qu'il a faite à l'Inspecteur Général des Monuments Historiques chargé du Mont Saint-Michel. Il annonce la nomination de M. Hautbolt, architecte des Monuments Historiques, comme Architecte en Chef du Mont Saint-Michel. Il annonce aussi que M. Pierre Paquet, appelé aux fonctions d'Inspecteur Général des Monuments Historiques, conserve dans ses services d'inspection le soin du Mont Saint-Michel.

Le Comité de Direction adresse à M. l'Inspecteur Général et à M. l'Architecte en Chef ses félicitations.

Le Secrétaire Général donne quelques explications sur le panneau de l'Association qui doit être établi ces jours prochains dans la salle de l'Aumônerie à l'Abbaye du Mont Saint-Michel. Il est question ensuite du bail de la Maison de l'Arcade.

M. le Président met ses collègues du Comité au courant de

la question de la digue insubmersible ; il fait part d'une lettre de convocation reçue pour une prochaine réunion du Conseil Supérieur des Travaux Publics, et aussi d'une autre lettre du Directeur des Services Maritimes. Parlant du vote émis dernièrement par le Conseil Général, en contradiction avec un vote unanime émis l'an dernier, il dit la belle intervention du député Guérin, qui, toujours fidèle au Mont Saint-Michel au péril de la mer, a prononcé un très substantiel discours devant ses collègues du Conseil Général de la Manche sur la nécessité d'exécuter le projet des Ponts-et-Chaussées.

Il est de nouveau question du projet d'encartage des autographes de personnalités particulièrement désignées et des gravures éditées par l'Association. L'organisation de ce travail se poursuit.

La réunion annuelle de la délégation au Mont est fixée en principe au 12 septembre prochain. Il est donné au bureau mission d'en organiser le programme. L'œillet de bronze décerné par un vote unanime de l'assemblée générale sera remis à son titulaire, M. Edeline, architecte à Avranches.

Le Secrétaire Général ayant écrit à la direction des Chemins de Fer de l'Etat une demande d'amélioration du service des voyageurs facilitant la visite du Mont Saint-Michel, donne la réponse du Directeur des Chemins de Fer de l'Etat, réponse très encourageante pour l'avenir, mais n'apportant pour l'instant qu'une seule des améliorations demandées par le Secrétaire Général.

La gravure annuelle est présentée aux membres présents et le Président félicite le graveur de la belle réussite de la vue de la Tour du Roy et de la Tour de l'Arcade qu'il a représentées, dégagées de l'effroyable remblai de l'extrémité de la digue insubmersible dont nous espérons tous la suppression prochaine.

Le Trésorier fait part d'avertissements reçus de la B. N. C., relativement à différents titres faisant partie du fonds de réserve de l'Association devant être renouvelés ou recouponsés.

Le Comité de Direction donne pleins pouvoirs à son trésorier, M. Borriès, l'autorise à faire toutes opérations et à donner toutes signatures, en un mot régler toutes formalités et démarches concernant le renouvellement, l'échange, le recouponsment de tous titres, actions, obligations, etc..., composant notre fonds de réserve et l'autorise également à requérir et à toucher le montant du remboursement des 6 obligations Caisse autonome 6 % 1926 inscrites au nom de notre Association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

**Procès-Verbal de la séance du Comité de Direction
du 12 Décembre 1929**

La séance est ouverte à 17 heures 15, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Sont excusés : MM. DUMONT-WILDEN, LÉON RIOTOR, Jean VOISIN, Roger LE PAUMIER, LERIVEREND, ROBERT-RENAULT.

Ont signé la liste de présence : MM. H. VOISIN, Eugène LE MOUËL, J. LEVATOIS, André BRUN, H. DAVID, le docteur LÉON, HÉDOU, PIEDNOËL, BARBÉ, BORRIÈS, H. DENIS, Georges GIRARD, H. NICOLAS, Roger LECHEVALIER, Jean CARANIS, MONTALENT.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance a été faite et le rapport approuvé.

Le Secrétaire Général procède ensuite à la lecture d'un rapport moral sur notre action au Mont Saint-Michel en 1929. Il donne un compte rendu financier de cet exercice au Mont qui a été approuvé ainsi que son rapport moral.

Le Président expose l'état de la question de la coupure de la digue, rend compte de la réunion du Conseil Général de la Manche le 16 novembre dernier, des résultats de l'enquête et du remarquable discours du député Guérin mettant au net la question de la digue insubmersible et de l'envahissement par les sables de la baie du Mont Saint-Michel.

Le Comité de Direction, ayant écouté avec le plus vif intérêt la communication de son Président, le félicite de son activité et de son dévouement à l'œuvre que les Amis du Mont Saint-Michel sont décidés à poursuivre jusqu'à la réalisation de leurs plus chers désirs.

M. Barbé communique des renseignements sur un travail relatif au désensablement de la baie montoise.

Le Trésorier donne des renseignements sur l'état de la trésorerie.

Puis, de nouveau, la question de l'album des gravures publiées par les Amis du Mont Saint-Michel est évoquée. Tous les efforts vont être faits pour arriver prochainement à la confection d'un premier fascicule. M. Eug. Le Mouël s'emploie à cette réalisation, qui, malgré son désir et son activité, est longue à s'accomplir pour des raisons indépendantes du Comité de Direction et de ses collaborateurs.

Le Comité de Direction se préoccupe de la préparation de l'assemblée générale prochaine et du banquet annuel ; mais aucune décision définitive n'est prise pour en fixer la date.

La fin de l'ordre du jour est remise à une séance suivante. A sept heures 1/4 les membres du Comité se séparent.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

**Réunion de la Délégation
des Amis du Mont Saint-Michel**

au MONT SAINT-MICHEL

le 12 Septembre 1929

Procès-verbal

Étaient présents : MM. J. LEVATOIS, TANQUEREL, des PLANCHES, L. LERIVEREND, A. LEVÊQUE, MAISONNEUVE, H. VOISIN, FAUTREL, RUFFLÉ, BRINDEL, MONMARCHÉ, LE MOUËL, FURET, Mme BORDERY, MM. EDELIN, POL CHEVALIER sénateur, DU GAULT, BARBÉ, René PICARD, Albert DURAND, GUÉRIN député de la Manche, Docteur AUBRÉE, J. SEGUIN, LE PAUMIER, d'Avranches, PIEDNOËL, René VEZARD et Madame, P. SPITZ, Robert RENAUULT, Mlle PROVOST, M. BLAISOT député, MARTIN, Mme de RUY, M. L. DELISLE, M. DUMONT, LE CHEVALIER, Mme DAVID, etc., etc...

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Le Président remercie à nouveau Mlle Provost pour la belle restauration du vieux logis qu'elle a acquis ces dernières années.

C'est dans la grande salle du rez-de-chaussée que se tient l'Assemblée des Amis du Mont Saint-Michel.

Le Président adresse ensuite ses félicitations à M. Albert Durand de la Bédouaudière pour sa récente nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur.

Puis il rappelle, en quelques mots, la question des digues au Mont Saint-Michel et met au courant l'Assemblée des derniers incidents de la campagne menée en faveur de l'abaissement au niveau des sables de la digue insubmersible.

L'appui donné par le Président Poincaré à notre œuvre est rappelé aux assistants qui décident qu'un télégramme de souhaits du rétablissement le plus prochain de sa santé lui serait adressé à l'issue de la séance.

M. J. Seguin, secrétaire de la Société Historique et Archéologique d'Avranches-Mortain, lit ensuite un mémoire sur la plus ancienne figuration du Mont Saint-Michel.

M. Le Mouël fait un bel éloge du regretté écrivain Etienne Dupont.

M. Barbé, membre du Comité de Direction, lit une étude très documentée sur la décade 1863-1873 au Mont Saint-Michel. Le Secrétaire Général, suivant l'ordre du jour, après quelques paroles de présentations, lit les passages d'une longue étude sur un roman de M. Géo Wallis, dont le sujet est emprunté aux temps lointains du druidisme au rocher de Tombelaine.

M. Bosquet, Ingénieur, a fourni un long mémoire d'une documentation précise. C'est une étude historique sur la question digue et insularité montoise. En l'absence de M. Bousquet, le Secrétaire Général en commence la lecture, puis, le temps étant limité, donne ensuite connaissance des passages qui caractérisent plus parfaitement la nature de ce travail. Il est décidé qu'autorisation sera demandée à M. Bousquet d'insérer cette communication au bulletin social.

M. Blaisot, député du Calvados, natif de la Manche, dit combien il était décidé à appuyer les efforts de notre Association pour que le Mont Saint-Michel retrouve sa situation insulaire.

M. Guérin, député de la Manche, partisan convaincu de la nécessité du dérasement de la digue insubmersible, précise ensuite la question de l'ensablement du fond de la baie et des abords du Mont, préconisant la coupure du sillon du Torin et le débridement des rivières comme remède au péril du sable pour le Mont Saint-Michel.

L'architecte Edeline conduisit dans le logis du XIV^e siècle une visite détaillée, donnant des détails sur les travaux de restauration qu'il avait dirigés.

Les congressistes se sont rendus ensuite sur invitation à l'inauguration d'un diorama historique qui venait d'être terminé. Ce diorama, établi d'après les travaux de M. H. Voisin, par le décorateur G. Charmoy, a pour sujet : *En 1532 le Roi François I^{er} vint au Mont avec son fils, duc de Bretagne.*

L'effet de cette reconstitution a très agréablement impressionné les visiteurs qui se sont rendus ensuite aux établissements Poulard, où était servi le banquet réunissant les Amis du Mont Saint-Michel.

Voici le texte du télégramme envoyé au Président Poincaré par la délégation des Amis du Mont Saint-Michel, réunie le 12 septembre dernier :

Président Poincaré, 25, rue Marbeau, Paris.

Amis du Mont Saint-Michel réunis au Mont, profondément respectueux et reconnaissants, adressent à Monsieur le Président Poincaré vœux ardents pour son complet rétablissement.

LEVATOIS, Président.

Voici la réponse que le Président Poincaré envoya à M. J. Levatois, Président de notre Association :

A M. J. Levatois, avocat à la Cour, Président de la Société des Amis du Mont Saint-Michel, 11, rue du Mont-Thabor, Paris.

Mon cher confrère,

14 septembre 1929.

Je suis très touché que vous ayez songé à me télégraphier du Mont Saint-Michel, au nom de la Société des Amis. Vous m'avez

donné un instant l'agréable illusion d'un nouveau séjour dans l'île dont vous vous êtes institué le protecteur.

Craignant qu'un télégramme de moi ne vous arrive plus, je préfère vous adresser ce mot chez vous, d'où il vous rejoindra tôt ou tard.

Je vous serai reconnaissant de vouloir bien être l'interprète de mes remerciements auprès de vos collègues.

Croyez à mes sentiments dévoués,

Signé : POINCARÉ.

Déjeuner amical du 12 Septembre au Mont Saint-Michel

Comme il est de coutume chaque année après la séance matinale de la Délégation, tous les Amis du Mont Saint-Michel présents au Mont ce jour ont été réunis au déjeuner amical qui eut lieu aux établissements Poulard.

A la table du milieu avaient pris place : notre président J. Levatois, auprès de Mlle Provost, du Mont Saint-Michel ; puis les députés Guérin, de la Manche, et Blaisot, du Calvados ; le sénateur Pol Chevalier, les conseillers généraux de la Manche Léopold Delisle et le docteur Aubrée ; M. Albert Durand de la Bédouaudière, conseiller d'arrondissement de Fougères ; Seguin, secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Avranches ; Henri Voisin, secrétaire général de l'Association ; M. Eugène Le Mouél, vice-président de l'Association ; M. Levesque, représentant la Fédération Bretonne des Essi ; M. et Mme Vezard ; M. René Picard, du Pays Virois ; M. Monmarché, membre du Comité de Direction ; L. Lervierend, secrétaire du Comité de Direction.

L'omelette traditionnelle reçut le meilleur accueil des convives, le déjeuner fut parfait et fit honneur aux établissements Poulard.

Puis, à l'heure des discours, M. Levatois président, prit la parole ; MM. Guérin et Blaisot parlèrent en faveur du vieux « Mont au péril de la mer », et Eugène Le Mouél, selon sa bonne coutume, porta un toast aux dames. Le sénateur Pol Chevalier, MM. Léopold Delisle et René Picard dirent d'aimables paroles.

La séparation eut lieu après une visite à l'Abbaye, sous la conduite du secrétaire général de l'Association.

Etienne DUPONT

A notre dernière assemblée annuelle, vous vous souvenez, Messieurs, qu'Etienne Dupont nous avait lu un de ces pittoresques et attachants récits légendaires où il excellait.

Nous ne l'entendrons plus !

Trois mois environ après notre réunion, il s'en allait de ce monde pour le Paradis mystérieux où s'en vont les esprits de ceux qui furent d'honnêtes gens, assidus à leur tâche, fidèles aux traditions de leur race.

Quand j'étais un petit garçon — il y a bien longtemps — je me figurais que ce Paradis était situé là-haut, au-delà des nuages

suspendus sur nos têtes. Comme en avançant en âge, je n'ai acquis aucune certitude sur l'endroit où il se trouve, il me plaît encore de l'imaginer ainsi et je suppose que dans les jardins du ciel éternellement fleuris, Etienne Dupont se promène en devisant avec ceux qui hantaient sa pensée ici-bas... c'est-à-dire les moines, les chevaliers, les marchands d'images, les pèlerins de ce prestigieux Mont Saint-Michel auquel il donna tout son cœur.

De quelle allégresse il doit tressaillir en apprenant d'eux tant de faits, tant de gestes qui ne sont pas parvenus jusqu'à nous, noyés dans les brumes du passé ! Combien d'énigmes, qu'il avait essayé vainement de déchiffrer, doivent lui apparaître lumineuses ! Maintenant, à ses yeux éblouis, l'antique abbaye se dresse telle qu'elle fut des âges les plus reculés et se transformant au cours des siècles, tantôt dramatique, tantôt pieuse, tour à tour résonnant du cliquetis des armes ou de l'harmonie des hymnes d'Eglise.

Ah ! Messieurs, je le vois là-haut notre Etienne Dupont, tel que nous l'avons connu, penchant son visage d'une bonhomie souriante ou d'une bienveillante gravité vers quelque compagnon de l'éatitute qui lui raconte des histoires d'autrefois, des récits solennels ou plaisants, dont l'action se déroule, soit le long des remparts, soit sur les marches de l'Escalier de dentelle, soit sous les voûtes de la basilique, soit à l'hôtellerie de la Lycorne.

Et il va de surprises en surprises, car il ignorait tant de choses, lui qui, pourtant, fouilla tant d'archives, remua tant de grimoires, se courba sur tant de chroniques. Mais les manuscrits sont éphémères, les parchemins périssables, les traditions orales déformées à la longue et rien n'est authentique que les narrations des témoins oculaires, la part étant faite, toutefois, des exagérations dont les hommes sont coutumiers et des embellissements dont ils agrémentent leurs actions.

Mais, au surplus, maintenant, Etienne Dupont est journellement en rapport avec des personnages dignes de lui. Par exemple, je me le figure cheminant, côte à côte, avec Saint-Aubert, Messire d'Estouteville ou Robert de Thorigny, tantôt isolément, tantôt avec les trois ensemble, car l'éternité, n'est-ce pas, rapproche les hommes nés dans des âges différents. Vous pensez bien que ce sont des entretiens d'un attrait puissant pour les uns et les autres. Ceux-ci documentent notre éminent collègue sur les péripéties de leurs lointaines existences et lui les initie aux obstacles qui se dressent sur notre route et à la confiance invincible où nous sommes d'en avoir raison.

Aujourd'hui, tandis que nous sommes rassemblés, comme toujours, pour la défense et l'illustration de notre antique et merveilleux rocher, je présume que dans la compagnie des grands Montois dont je viens de citer les noms, penché sur l'échancrure d'un nuage, il nous regarde et leur signale notre présence. Comme, dans le Paradis, on est certainement doué d'une vue privilégiée qui perce les murailles, il nous observe facilement dans l'intérieur de ce vieux logis, si intelligemment restauré, et que Messire d'Estouteville reconnaît peut-être, pour y avoir fréquenté naguères.

« Voyez, lui dit Etienne Dupont, cet homme éloquent et tenace dont l'ardeur combative ne peut être indifférente à un guerrier de votre envergure, c'est M. Levatois, le Président des Amis du Mont Saint-Michel, qui, comme vous autrefois, inlassablement, fait face à l'ennemi... Et cet autre, confie-t-il à Robert de Thorigny, c'est M. Henri Voisin, le Secrétaire Général dévoué et l'incomparable magier de l'Association qui doit vous être particulièrement cher, car vous ne ménagiez pas les encouragements aux moines enlu-

mineurs de mussels... Enfin, se tournant vers Saint-Aubert, il le prie certainement de répandre ses bénédictions sur nous tous et d'opérer ce miracle qui pour la postérité s'appellerait « La Coupe de la Digue » !

Vous serez indulgents, Messieurs, à mes rêveries, à ces échappées dans les sphères mystérieuses de l'au-delà et vous songerez sans doute qu'elles ne sont point hors de propos dans une causerie sur Etienne Dupont qui fut à la fois un croyant et un poète, épris des pieuses légendes d'autrefois. Ce qui fait l'originalité de son œuvre historique, c'est précisément d'être rehaussée de poésie et par suite exempte de sécheresse. Dans un temps où les vies romancées sont à la mode, il faut le louer d'avoir ressuscité la vie du Mont Saint-Michel, avec un souci du pittoresque et de l'anecdote que son érudition permettait à lui seul. C'est à bon droit que notre vice-président Charles Le Goffic l'a comparé à Lendtre dont les livres sur l'époque révolutionnaire sont si appréciés.

Si Etienne Dupont n'avait pas passé la plus grande partie de ses jours dans sa vieille maison, sur les remparts de Saint-Malo, laborieux, paisible, prêtant aux intrigues la bonne vie familiale, se donnant aux siens sans partage et s'appliquant avec zèle à sa mission de magistrat, s'il eût été plus friand de réclame, s'il eût vécu moins loin de Paris, son nom se fût répandu plus avant, sa renommée eût tranché les limites des milieux littéraires, des sociétés savantes où il était hautement estimé.

Il naquit à Avranches, la jolie ville dont le passé est émouvant et l'horizon admirable. Pour l'enfant dont les yeux savent déjà voir et dont l'esprit saura comprendre, c'est un don providentiel de commencer la vie au milieu d'un beau décor de nature, dans une atmosphère baignée d'histoire. Ce fut l'heureux destin d'Etienne Dupont.

Il fit ses humanités au collège de sa ville natale, tout près de cet unique jardin des Plantes, qui surplombe un des plus beaux panoramas du monde. Que de fois, sans doute, en sortant de la classe, ou bien les jours de congé, il est venu s'accouder à la balustrade de la terrasse pour contempler longuement la fière silhouette du rocher de l'Archange, se dressant là-bas, au milieu de la plaine argentée des grèves, entre les rives opulentes de la Normandie, sur le fond bleu des côtes de Bretagne.

C'est là, à coup sûr, que la superbe abbaye, tour à tour s'estompant dans la brume matinale ou criblée des rayons du couchant, exerça sur son âme une fascination singulière. C'est là, tandis que ses regards erraient sur les sables, que sa jeune imagination cherchait à les animer des combats et des pèlerinages d'autrefois et qu'il forma le dessein de les évoquer, de les ressusciter.

Mais comme à côté du poète, qui, peu à peu, déjà surgissait en lui, se profilait un bénédictin, alors — pareil au peintre qui sait embellir ses modèles sans compromettre leur ressemblance — il voulut édifier sur des bases solides une œuvre parée de séductions. Il connut la joie féconde des longues heures de travail silencieux dans la salle de la bibliothèque d'Avranches, riche en archives précieuses, et deux circonstances favorisèrent singulièrement ses aptitudes naturelles.

Son père était notaire. Il y avait des papiers vénérables, de vieux titres intéressants dans les cartons de son étude, dont certains, notamment, concernaient les détenus politiques enfermés au Mont naguère. Le jeune Etienne les compulsait passionnément ; puis il fut l'élève et l'ami de l'homme le mieux averti de l'histoire locale, Edouard Le Héricher, archéologue érudit, d'une excellente culture littéraire, dont *L'Avranchin monumental et historique* fait

toujours autorité et qui, dès 1848, avait publié une *Histoire et Description du Mont Saint-Michel* encore fort estimée.

Ce fut pour Etienne Dupont un guide précieux qui développa ses dispositions naturelles et le confirma dans son goût pour les recherches archaïques et les études du passé. Vous savez, Messieurs, qu'il y devint maître à son tour.

Vous connaissez aussi les titres de ses ouvrages que vous avez tous lus et dont je ne veux citer que les principaux :

Le Mont Saint-Michel (études et chroniques).

Le Mont Saint-Michel et les pays étrangers.

Les Prisons du Mont Saint-Michel.

Le Légendaire du Mont Saint-Michel.

Le Pèlerinage d'un enfant au Mont Saint-Michel.

Les Pèlerinages au Mont Saint-Michel du VIII^e au XIX^e siècle.

Le Mont Saint-Michel inconnu et La Bastille des Mers, qui furent l'un et l'autre couronnés par l'Académie Française.

Il y a peu de livres dont la lecture m'ait causé un plaisir aussi vif que ceux d'Etienne Dupont, parce qu'il eut au plus haut point le privilège de réveiller pour ses lecteurs les lieux endormis, parce qu'il savait les repeupler de leurs habitants défunts et parce que, grâce à lui, ils revivaient avec nous. Il tirait de sa mémoire inépuisable des épisodes d'un intérêt puissant et, parfois, se laissant aller à son humeur de Normand jovial, il émaillait sa prose d'anecdotes, nécessairement un peu sévère, d'anecdotes savoureuses et de détails croustillants.

Il a su tout ce qu'il est possible de savoir sur le Mont Saint-Michel, mais il déplore la perte irréparable de tant de manuscrits qui nous auraient mieux renseignés sur l'Abbaye-forteresse des temps révolus. Il espérait toujours que le hasard amènerait la découverte de nouveaux documents et je l'ai oui parler de l'existence probable, dans une des bibliothèques ci-devant impériales de Leningrad, ci-devant Pétersbourg, d'in-folios emportés du Mont par les Russes, lors de l'occupation de la France par les alliés, en 1815. Souhaitons, si c'est exact, qu'ils aient échappé au vandalisme des maîtres actuels de la Russie.

Aussi, ayant épuisé son sujet, si l'on peut dire, il se consacra au vieux Saint-Malo, la vaillante cité dont les titres de noblesse vont de pair avec ceux du Mont Saint-Michel. Il nous a initiés à la vie des corsaires, nous avons pénétré avec lui dans ces solides hôtels de granit des armateurs d'autrefois, dont les fenêtres s'ouvrent sur la mer, il nous a conté par le menu les mœurs de cette population malouine, abritée du vent au fond de ses ruelles tortueuses dans une ceinture de pierres. Ce sont des pages délicieuses, celles qu'il a écrites sur les usages, les mœurs, les amours et les haines de ces rudes et fiers marins des dix-septième et dix-huitième siècles. C'est ainsi qu'il publia successivement : *Les Prisonniers du Château de Saint-Malo*, *Les Corsaires chez eux*, *L'Aumônier des Corsaires*, *Le Vieux Saint-Malo*.

Si vous ajoutez aux volumes que je viens de citer et à ceux que j'ai énumérés plus haut d'autres livres tels que *Les Compagnons de Guillaume le Conquérant*, *Montgomery*, *Le Vritable Chevalier Destouches*, *Monseigneur Duchesne chez lui en Bretagne*, *Du Couesnon à la Rance* (avec eaux-fortes et dessins de Henri Voisin), vous constaterez que son œuvre est considérable. Je m'en voudrais de ne pas vous signaler en outre un petit livre, pour lequel, par un sentiment de confraternité plus directe, j'ai un attachement particulier, un petit livre composé de sonnets à la gloire du Mont Saint-Michel. C'est une œuvre de jeunesse, pleine d'enthousiasme, de

l'époque où il fut le premier lauréat d'un des concours de poésie organisés par *La Pomme*.

Etienne Dupont, mort sexagénaire, historien de premier plan, trois fois lauréat de l'Académie Française et quatre fois de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, collaborateur du *Journal des Débats*, président de la Société Historique et Archéologique de Saint-Malo, conservateur de la bibliothèque de la ville, président de la Société des Conférences, juge doyen du tribunal, ne fut même pas chevalier de la Légion d'Honneur. Les ministres de l'Instruction Publique sont vraiment trop occupés pour découvrir ceux dont la silhouette se découpe seulement sur l'horizon, loin de la rue de Grenelle. Ce sont les ministres de l'Instruction Publique que je plains de cette courte vue.

Quant à nous, puisque la mort nous a pris ce bon et précieux camarade, puisque désormais nous ne le verrons plus, nous avons voulu du moins qu'aujourd'hui son souvenir fut présent ici et je suis vivement touché d'avoir été choisi pour l'évoquer devant vous.

Vers l'automne, quand il venait passer quelques jours à Ville-dieu, le pays de sa femme, j'avais la bonne fortune de le rencontrer parfois et il m'était singulièrement agréable de l'écouter devisant des gens et des choses de notre contrée, dont il savait l'histoire par le menu.

L'an passé, il m'a semblé que la physionomie de notre collègue trahissait déjà le mal qui devait bientôt l'emporter, mais il s'efforçait de n'en rien laisser paraître et c'est en notre honneur, dans la lecture d'une de ses dernières œuvres, qu'il rassembla toute sa volonté.

MESSIEURS,

Nous garderons toujours une vive reconnaissance à Etienne Dupont pour la collaboration éclatante qu'il donna à notre œuvre, pour le prestige que son nom lui apportait, pour sa contribution à la gloire du Mont Saint-Michel. Nous n'oublierons jamais ce collègue au caractère élevé, si généreux dans ses opinions, si charitable dans ses actes, dont la courtoisie charmait ceux qui l'approchaient.

Je suis certainement votre interprète à tous en renouvelant à Madame Etienne Dupont et à ses enfants, avec nos regrets profonds, l'assurance de notre admiration la plus fidèle pour celui qu'ils pleurent.

Eugène LE MOTËL.

Allocution de M. BARBÉ

à la Réunion de la Délégation des Amis du Mont Saint-Michel
le 12 Septembre 1929

MADAMOISELLE, MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES ET MESSIEURS,

I. — Je viens vous entretenir à nouveau du Mont Saint-Michel pendant cette décade 1863-1873, qui fut celle de la suppression de la prison : décade aussi grosse d'événements pour lui que celle de 1789-1799, laquelle, cependant, avait vu la dispersion des derniers Bénédictins, et la destruction sur le Rocher d'un état de choses plus que millénaire. De cette destruction et de ses conséquences, il

nous est actuellement difficile d'avoir une idée exacte, faute de documents et de témoins : c'est donc un devoir pour ceux qui ont eu disparaître la Maison Centrale de ne pas laisser les souvenirs se perdre, et de bien fixer les traits d'une époque caractéristique et qui, on va le voir, réagit sur la situation encore aujourd'hui.

Disons d'abord que les Montois de ce temps-là ne concevaient pas leur Ilot sans sa Prison ; laquelle prison leur apparaissait sous le jour d'une institution providentielle et bénie : quoi que ce soit, hors l'administration pénitentiaire, ne pouvant, d'après eux, faire pleuvoir la manne dans leur désert, « vu qu'il n'y avait rien de curieux à voir là-haut » (textuel).

Toute la campagne contemporaine pour le maintien de la digue, pour l'amodiation définitive de la grève en terrains de pacage ou d'agriculture ; terrains qu'on occuperait (et qu'on exploite déjà...) sans rien payer ; toute l'agitation pour faire du Mont Saint-Michel un rocher continental aussi quelconque que possible, tout ce « battage », tout ce bruit, je le retrouve ; c'est celui qu'on mena en faveur du Mont Saint-Michel-Prison, et qui déchira mes jeunes oreilles au temps jadis...

Le Mont Saint-Michel-Prison ! ! Mais combien donc, pour en finir, rapportait-il aux bénéficiaires de ce temps-là ?

De trente à quarante mille francs par an : sous forme de locations aux employés, ou de profits sur leurs dépenses journalières. Et c'est aux fins de consolider *in-æternum* une prospérité de cet aloi que les Montois assiégeaient, sous le Second Empire, les Autorités Départementales et le Ministère de l'Intérieur, qu'ils assourdissaient tout le monde avec leurs droits, leurs intérêts (qu'à les entendre ils étaient seuls à connaître). Le vocabulaire, on le voit, des revendiquants actuels est resté le même, et le bien-fondé de leurs réclamations également, hélas ! ! !

— Quoi qu'il en soit, il advint à ces Montois d'il y a soixante et des années une chance inimaginable, inouïe : celle d'être éconduits par une administration paternellement intransigeante et qui ne voulut rien savoir. La Maison Centrale, en dépit de tous malcontents généralement quelconques, élus ou autres, fut supprimée. A l'instar de ces Divinités élémentaires, qui, dans l'intérêt des fidèles eux-mêmes, rejettent des supplications absurdes, le Gouvernement Impérial tint bon, et l'Abbaye fut évacuée.

« C'est la ruine ! » criait-on dans les rues du Mont Saint-Michel. — C'était la fortune.

Vainement, les Montois affirmaient-ils que jamais personne ne viendrait au « Château » quand il n'y aurait plus de parloir (*sic*). L'expérience démontra — et comment ! ! ! — qu'aussitôt les condamnés et leurs correspondants disparus, le véritable courant de visiteurs commença. C'était à prévoir ; car, à part les amis personnels du Directeur (dont mon père était heureusement), il était impossible de visiter des choses autres qu'insignifiantes ; et, d'ailleurs, ce qu'on voyait était dans un état d'effroyable mutilation.

Mais, alors, on pouvait donc être Montois et ne rien entendre à ses intérêts ? Hélas ! oui, on le pouvait en ce temps-là ; et la question serait de savoir si cette faculté n'existerait pas encore aujourd'hui ; immanente et tenace...

Pour en revenir aux grinceux de 1863, s'ils avaient réussi à amadouer le ministre qui vint enquêter sur place, — je me rappelle son nom : M. de Forcade de la Roquette — s'ils avaient mis en campagne des mandataires assez autorisés, des quémandeurs assez paradoxaux, pour endoctriner, dis-je, ce haut et puissant mandarin, et conserver leurs bienheureux détenus, que verrait-on

aujourd'hui sur le Rocher ? Hélas ! A la place de cette richesse formidable qui éclate, triomphante, végèterait là quelques cabarettiers faméliques, et quelques propriétaires besogneux. Ah ! la prospérité du Mont Saint-Michel infligée à ses habitants par la malveillance de Napoléon III ! ! ! Les Montois et leurs élus émettaient la prétention, en liant leur sort à celui de la Maison Centrale *intangible*, de se ruiner librement, eux et leur postérité. « Mais quelqu'un troubla la fête » ; et à leur corps défendant ils furent condamnés à cette fortune quand même qui les étroit à la gorge, et condamnés par une sentence à perpétuité.

C'est contre cette dernière clause qu'ils voudraient, aujourd'hui, introduire une procédure en révision ; et pour cette méritoire besogne, ils ont mobilisé des élus du terroir, et fait appel à des influences. Comment combattre ce flot de visiteurs qui vient de l'autre bout du diamètre terrestre, alors que du temps — oh ! combien regretté ! — de la prison, — le rayon du Mont Saint-Michel s'étendait bien jusqu'à Avranches, Antrain et Dol ?

Sur cette grave question, — car, au fond, c'est d'elle qu'il s'agit toujours sans que les intéressés s'en rendent compte, — peu importe — le Conseil Général de la Manche, et à la quasi-unanimité, s'il vous plaît, a trouvé moyen d'émettre récemment et en succession rapide, deux votes contradictoires, et plus encore troubles que troublants ! Hélas ! pour voir clair dans ce problème du courant touristique — courant qui, désormais, ne vient plus de Pontorson, mais de Chicago ou de Yokohama — le cénacle départemental et le conseil municipal montois n'ont que des phrases pleines d'incompréhension qui font songer à ces prophètes d'Israël dont l'Écriture dit que « *viderunt tibi falsa* ». Il échappe fâcheusement à ces assemblées, largement douées du don de courte-vue, et usant en toute candeur, de ce droit, que ce qu'on vient, de Valparaiso ou de Melbourne, demander au Mont Saint-Michel, ce ne sont pas des garages sur le Rocher enlevé définitivement à la mer, et incorporé pour jamais à la masse de l'Europe, ni même des déjeuners toujours prêts d'avance et accueillants. Non ! Ce qu'on y prétend trouver, ce n'est pas ce qu'il y a partout ; c'est ce qu'il n'y a nulle part : une architecture *unique*, sur une île granitique sans seconde. Ce qui attire le monde entier en ce lieu prestigieux, c'est sa situation « *in periculo maris* » ; c'est « *l'immensi tremor Oceani* ! ». Si vous voulez qu'on n'y vienne plus de Tcheco-Slovaquie ou de Perse, banalisez le site. Le procédé est infallible. Les Montois ne s'y trompent pas, j'entends, ceux qui sont les héritiers légitimes des Montois du parloir : aussi réclament-ils, et avec quelle ardeur, la digue, encore la digue, toujours la digue ! Le Mont Saint-Michel devenu le Mont-Dol : voilà l'idéal de ces messieurs. Seulement, se contenteraient-ils du courant de visiteurs qui se dirige sur ce dernier rocher ; et, même sur voisine, la cathédrale de Dol, si admirable, pourtant ?

Et que serait, d'ailleurs, ce courant, si le Mont Saint-Michel, précisément — qui a le numéro 3, pour le nombre des visiteurs dans tous nos monuments historiques — ne jetait autour de lui une masse touristique énorme en quête d'attractions immédiates ? Ils sont terribles, les Amis (à rebours) du Mont Saint-Michel ! ! Tous les moyens péjoratifs leur sont bons ; les uns veulent réaliser le Mont Saint-Michel pour garagistes et entrepreneurs de publicité genre Barnum ; les autres, le Mont Saint-Michel style comice agricole, où les « malins », les « débrouillards », voire certains « usagers de la grève » feraient (déjà font depuis longtemps) fortune aux dépens du domaine de l'État sans bourse délier ; et

c'est en cela, nous le savons, que pour eux le Mont Saint-Michel est une « Merveille ». L'an dernier, nous avons considéré avec toute la sympathie qui lui est due le cas des propriétaires de la grève, sinistrés par le raz-de-marée de 1856. Mais il n'y a pas dans la grève que des sinistrés, hélas ! Il y a des politiques à idées de derrière la tête, et qui se disent qu'un voisin du Domaine, nanti de répondants en haut lieu, doit, s'il a quelque intelligence, accaparer gratuitement la propriété publique, et en faire sa propriété privée à lui-même. Et voilà comment nous entendons parler d'enclosures et de parages dans l'erbu : enclosures et parages qu'il faut étendre et nunc et xemper « dans l'intérêt supérieur de l'agriculture ».

Dans l'intérêt supérieur de l'agriculture !!! Un Etat de plus de 500.000 kilomètres carrés aurait donc avantage à s'augmenter de 200 hectares, sauf à déshonorer un ensemble d'art qui attire les amateurs jusque des antipodes ? Ai-je besoin de remarquer combien la thèse est intéressée, et intéressée au point d'être ironique ? Non ! l'intérêt de l'agriculture nationale, c'est l'augmentation de ses rendements ; et nullement, l'adjonction d'un lambeau infinitésimal de territoire, dont les produits seront sans influence sur la statistique générale. Ironique également l'allégation que le Mont Saint-Michel aura d'autant plus de visiteurs qu'il sera plus déshonoré, mais plus accessible ! Comme si la coupure de la digue, prolongée au besoin par une estacade, devait nuire au trafic !!! Que les Amis (à rebours) du Mont Saint-Michel le disent donc carrément : ce qu'ils veulent, c'est la grève sous les remparts, changée en cinémas et en garages (elle l'est déjà en dépôt). La place naturelle de ces installations ? Elle est au Mont Saint-Michel, certainement ; mais au Mont Saint-Michel en terre ; je veux dire, sur le rivage ; à la station de la Caserne, laquelle dépend de la commune du Mont Saint-Michel. Nous connaissons déjà de riches Montois insulaires. Quand il y aurait de riches Montois terriens, où serait le mal ? (Au reste, il y en a dès maintenant, et qui ne demandent qu'à croître et multiplier.)

II. — Ceux qui voudraient travailler à la prospérité rurale en usurpant pour leur compte personnel les grèves herbues, quand ils entendent parler du désensablement de la Baie, affectent de croire à des dépenses fabuleuses : c'est une tactique de leur part pour empêcher toute intervention, et éterniser un *statu quo* dont ils s'avantagent.

Naturellement, il n'y a rien de vrai dans ces feintes alarmes ; et je demande la permission, pour un témoin des anciens travaux dans la baie, de vous en exposer la technique.

Jusque vers 1854, la commune de Roz-sur-Couesnon justifia son nom ; mais depuis cette date, Roz a perdu tout contact avec la rivière sa marraine : (comme d'ailleurs pourrait bien l'avoir fait, mais depuis beaucoup plus longtemps, la commune de la *Gouesnière*).

En pratiquant un voyage de découvertes à travers les vieilles collections du *Bulletin des Lois*, j'ai trouvé que, sous le Consulat, (et sur les doléances de tous les bourgs côtiers, depuis Céaux jusqu'à Saint-Méloir), on avait envisagé des travaux de défense dans la grève contre les divagations des cours d'eau. Seulement, l'heure n'était guère aux travaux publics : et, avant 1850, on ne fit, en pratique, rien ou peu s'en faut.

Mais bientôt après cette date, la compagnie des Polders de l'Ouest, celle qui a réalisé les vastes endiguements que nous voyons, dut exécuter le grand canal de Beauvoir ; celui-là même

que longe aujourd'hui le tramway ; lequel canal était une charge de sa concession.

Par quel procédé a-t-il été réalisé, ainsi que les deux autres coupures en amont : celles de l'Herbage et des Milardières ? En forçant le Couesnon lui-même à creuser son lit.

Vous vous rappelez l'épithète que donne Virgile à la terre transformatrice : « *dadala Tellus* » : la terre *ouvrière*. Dans la grève, ce fut l'eau, convenablement amodée, qui « *besogna* ».

S'il avait fallu enlever à la brouette et au tombereau le cube formidable du canal en question (comme rançon d'intérêts relativement modestes), la dépense eût été *prohibitrice*. Mais on se contenta de pratiquer, suivant l'axe longitudinal, une simple rigole, dont on a utilisé les déblais pour les deux digues latérales ; puis, profitant d'une forte marée, de barrer subitement, au Pas-aux-Bœufs, l'estuaire ancien du Couesnon vers Roz. Qu'allait-il se passer en cet instant critique ?

Le « Tout-Pontorson » d'alors était sur les lieux ; aux côtés de de l'entrepreneur ; M. Rougeul. Il y eut un moment d'hésitation ; et on se demanda si la chaussée pratiquée hâtivement, et par des moyens de fortune, n'allait pas « *sauter* » ! Quand il vit que la rivière acceptait son nouveau cours et penchait sur Beauvoir : « Bois ça, Couesnon !!! », cria M. Rougeul en lui jetant une bouteille de Champagne ; (et en en faisant passer d'autres à ses invités).

La bataille était gagnée ; et le désensablement automatique du grand canal, commencé.

Je dis : « *automatique* », car le frottement de l'eau contre les bords de la tranchée dissolvant la tange, les masses supérieures, convenablement guidées par les ouvriers, tombaient peu à peu dans le courant, et étaient entraînées sans difficulté par lui. Il ne restait plus qu'à réguler les berges. Quand les Ingénieurs des travaux futurs voudront désensabler des surfaces, ils attèleront les rivières à l'œuvre, comme le firent leurs habiles devanciers. Ces derniers poursuivaient, en effet, des buts exclusivement agricoles ; (et intentionnellement anti-artistiques, ajouterai-je).

Nous acceptons les buts agricoles dans ce qu'ils ont de raisonnable et de légitime ; nous répudions en toute franchise les autres. A des intransigeants intéressés et personnels, nous opposons un programme d'intérêt général et de conciliation, n'admettant pas que l'enlaidissement de la nature et le sabotage de chefs-d'œuvres humains soit un programme avouable en France.

Traversant un jour la cour du Carrousel avec un mien cousin du Mortainais que je ne nommerai pas, et qui est mort depuis longtemps : « Ah, ce Paris ! que de terrain perdu ici ! » fit-il, s'oubliant.

— « Et que voudriez-vous donc faire de cet endroit-ci », objectai-je.

— « Du grain », répondit-il.

Eh ! bien, que disions-nous donc, nous, les Amis du Mont Saint-Michel, sinon que « *cette politique du bié* » continue, et que nous voudrions l'orienter sur des données plus raisonnables, en conservant au Mont Saint-Michel son élément : *la Mer* ? Toute sa prospérité, passée aussi bien que future, est venue et viendra d'elle, et ceux qui en douteraient n'ont qu'à se documenter sur les angoisses qui se développent désormais à Trouville-Deauville, en présence des lais de mer qui s'ajoutent aux lais de mer, et des plages qui reculent vers le large. Là, on ne se trompe pas sur la gravité du péril. Au Mont, certains feignent de le nier ; mais le

danger est évident ; manifeste ; tout comme à un moment donné il était évident et manifeste que la communauté montoise courait au suicide, alors qu'elle s'obstinait follement à gâter par une prison un ensemble de pures merveilles, naturelles aussi bien qu'humaines.

Mesdames et Messieurs, poursuivons notre besogne, dont Monsieur le Président est l'animateur compétent autant qu'averti. Nous avons contre nous des intérêts locaux, tout comme l'Administration Impériale en eut contre elle ; quelques intérêts locaux, dis-je, pour la plupart, sauf ceux des sinistrés, peu sympathiques, d'ailleurs mal compris ; et combien plus mal éclairés!!!

Il est faux que le rescindement de la digue — surtout si on prolonge vers le nord le musoir par une charpente à claire-voie — compromette un intérêt quelconque.

Il est certain que toute consolidation de l'ensablement aux fins d'enrichir gratuitement des spéculateurs sans scrupule diminuera la cote artistique du site et de ses admirables édifices ; par conséquent, contrariera le courant des visiteurs ; or, ce courant importe autrement pour le renom du pays tout entier, dont il colporte la gloire au loin, et pour son enrichissement, qu'un endiguement nouveau, fût-il de 300 hectares.

Pour tous ces motifs, tenons bon. On prétend nous attaquer avec des raisons terre-à-terre. Même sur ce terrain prosaïque, nous acceptons la lutte, car si nous défendons l'Art — comme nous en faisons profession — nous avons néanmoins dans notre bagage — avec l'appui de 600.000 visiteurs qui seront bientôt un million — ces deux choses modestes et de bon renom qui s'appellent le parfait désintéressement et l'intérêt général. Nos 12 ou 1500 contradicteurs pourraient-ils en dire autant ?

Les Artistes et le Mont Saint-Michel

Avranches, la coquette sous-préfecture de la Manche bâtie sur un roc dominant la baie du Mont Saint-Michel, a son passé lié intimement avec l'histoire de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Avranches possède un jardin public, fort bien entretenu, et s'enorgueillit d'être appelée la « Cité des Fleurs », tout autant que d'être le plus beau belvédère sur la baie du Mont Saint-Michel.

Ce fut un évêque d'Avranches, Aubert, qui, dès le VIII^e siècle, éleva la première église sur le Mont, dit alors Mont Bélénus, et qu'il dédia à Saint-Michel. Auprès de cette église, il fit construire douze cellules pour y loger douze chanoines qui devaient célébrer le culte de l'Archange.

Dans les siècles suivants, le rocher, par les soins des abbés bénédictins, se couvrit d'édifices importants, inspirés par la foi profonde. Tout d'abord, dans le plus pur style roman, puis l'œuvre michélienne se continua jusqu'au XVI^e siècle par d'impressionnantes constructions monastiques, par une ceinture de remparts rendue nécessaire par la convoitise que les richesses du monastère exerçaient, puis devenue indispensable pour la protection de la petite cité qui s'était étagée au flanc du rocher.

Cet ensemble, unique en son genre, dans une situation excep-

tionnelle, où la mer, à chaque marée, venait apporter la ceinture d'émeraude des eaux de l'Océan, fut le « Mont Saint-Michel au péril de la mer », et plus tard appelé la « Merveille de l'Occident ».

L'architecture romane et gothique, monacale et militaire, a donné sur le rocher montois tout ce qu'elle a produit de plus pur, de plus admirable, œuvre dans le dur granit de Normandie.

Et pendant qu'architectes et constructeurs réalisaient ce miracle de pierre qu'est l'Abbaye montoise, dans le monastère les moines procédaient à la composition des manuscrits. Plusieurs abbés furent de grands écrivains. Robert de Thorigny, l'un d'eux, composa beaucoup d'ouvrages traitant de science, de liturgie. Guillaume de Saint-Pair, simple moine du monastère, fut un poète de langue romane dont l'œuvre nous instruit sur les coutumes abbatiales et l'histoire locale. Pierre Le Roy, un abbé du XIV^e siècle, fit recopier la chronique du monastère, et cette chronique a été transcrite et annotée avec autant de foi que d'esprit ; ces manuscrits, ornés de dessins, d'ornements colorés et illustrés de sujets, sont traités avec une science parfaite et un grand sentiment décoratif.

Les exemplaires qui sont venus jusqu'à nous, après bien des péripéties, sont aujourd'hui conservés avec grand soin dans la bibliothèque d'Avranches.

Sur le roc michélien, dans la petite cité qui s'éleva au bas du monastère dès la venue des premiers pèlerins, c'est-à-dire dès le X^e siècle, s'organisa tout d'abord la corporation des hôteliers qui tenaient auberge tout le long de la rue du village naissant ; mais bientôt une autre corporation vint se joindre à la première, ce fut celle des marchands d'« enseignes » de pèlerins, de béatilles, de boucles, de boutons, de peignes, — en métal — dont les moules ont été retrouvés en partie en 1913, en faisant des fouilles dans la rue montoise. Les moules retrouvés datent des XV^e et XVI^e siècles et ils montrent avec quel goût les graveurs de matrice en schiste ardoisier savaient décorer les objets d'ornementation du costume et les objets de piété.

Les marchands d'« enseignes » du Mont étaient des artisans qui savaient assembler, souder, ciseler les différentes pièces d'un bijou aussi d'une agrafe, d'une boucle en métal de cloche, peut-être aussi en argent, mais nous ne connaissons pas de spécimen en ce métal fait au Mont Saint-Michel.

Les marchands montois coulaient, eux aussi, dans leurs moules de schiste, des ampoules en plomb, qu'ils savaient dorer ; ces ampoules étaient achetées par les pèlerins ; elles leur servaient à emporter de l'eau de la Fontaine d'Aubert, qui était considérée comme miraculeuse.

Les Montois étaient aussi habiles en ce genre que les mouleurs fondeurs du Pont-au-Change, à Paris, et, si l'on n'eût point trouvé quelques moules au Mont, on eût certainement attribué aux Parisiens toute la fabrication des « enseignes » de Saint-Michel.

Les béatilles trouvées dans le lit de la Seine, au Pont-au-Change, à Paris, sont très habilement traitées ; ce sont des images de métal de Saint-Michel, de Notre-Dame-sous-Terre, de Notre-Dame-de-Tombelaine. Mais il nous est permis de croire que les Montois étaient assez habiles, eux aussi, pour que le roy Louis XI, grand amateur de béatilles, ait, en l'une de ses visites au monastère, mis à son chef ou sur sa poitrine un insigne, œuvre montoise.

Le Mont fut donc au Moyen-Age, non pas seulement un foyer d'étude et de science, mais aussi un centre d'art.

Copistes et enlumineurs, frappeurs d'images de plomb, fondeurs

de béatilles, miniaturistes, maîtres d'œuvre de la « Merveille », sculpteurs de blanche pierre des écoinçons du cloître, fouilleurs de granit, nous ont laissé des œuvres que nous admirons.

Leurs travaux constituent un art michelien dont certainement nous ignorons bien des manifestations, car la Révolution, qui éprouva durement la « Merveille », a effacé bien des exemples de l'art médiéval au Mont Saint-Michel ; l'incendie de 1822 ravagea dans l'église ce qui avait pu être sauvé de la grande tourmente.

Le Mont Saint-Michel ne peut plus, comme autrefois, espérer suffire à sa clientèle de pèlerins et de touristes ; les possibilités des Montois et les besoins des marchands locaux ne riment plus en rien avec les désirs des pèlerins d'autrefois ; mais la « Merveille de l'Occident » est toujours inspiratrice.

Inspiratrice d'œuvres de genres différents. La fière silhouette du vieux Mont apparaît sur l'horizon de bien des paysages ou des tableaux de genre. Les fines arcatures du cloître sont évoquées dans maintes compositions.

Et les profondes cryptes, combien de fois ont-elles été le sujet d'eaux-fortes ? Avec leurs voûtes sévères, leurs colonnes puissantes ont motivé des décors de théâtres.

Que d'objets empruntent à la silhouette du Mont Saint-Michel leur désignation ou leur marque !

Que d'œuvres, chaque année, sont exposées dans l'un ou l'autre Salon, et doivent au vieux monastère le motif de leur composition !

Quelques artistes de la région montoise, d'Avranches et des belles stations de la côte, désirent faire revivre les traditions d'art du passé autant qu'il est possible en nos temps modernes, c'est-à-dire en essayant de rallumer autour de la « Merveille de l'Occident » le foyer d'art qui y régna jadis.

Certainement, il n'y a plus à plus à créer d'œuvres architecturales : les bâtisseurs ont sur le roc montré toute leur puissance, tout leur génie ; le service des Monuments Historiques assure la conservation des édifices ; les « Amis du Mont Saint-Michel » veillent sur le site et espèrent faire rétablir le Mont dans sa situation insulaire.

Bien des écrivains, bien des poètes, ont célébré la « Merveille » et parmi la quantité d'œuvres publiées, quelques-unes atteignent à la perfection. Chaque année, de nouveaux livres paraissent sans que les auteurs soient des coutumiers du site : l'inspiration d'un jour parfois décide d'un chef-d'œuvre. Mais les peintres, les dessinateurs, les graveurs, les décorateurs, les artisans, ont, si l'on peut dire ainsi, l'inspiration plus lente et la réalisation plus difficile. C'est donc eux, tout autour de la baie — ou les coutumiers du Mont — qui peuvent puiser, soit dans le site lui-même, soit dans le monastère ; dans la cité, dans la baie, dans les motifs de l'Abbaye, dans les manuscrits mêmes, l'idée première d'une œuvre.

Dans les motifs du cloître, véritable cours de décoration, les artisans ouvrant la matière y verront un enseignement, une traduction franche, naïve, de la pensée des moines d'autrefois qui firent maître de la matière inerte ces images.

∴

Messieurs les artistes qui vivez dans l'ombre de la « Merveille », mettez-vous à l'ouvrage, définissez entre vous le but de votre œuvre et le groupe à créer ; unissez-vous, organisez votre phalange.

Avranches, la « Cité des Fleurs », sera la « Cité des Artistes

Michaëliens », et vous verrez venir à vous ceux que la « Merveille » émerveille.

Et la grande vogue du Mont Saint-Michel coopérera à donner à vos œuvres le succès mérité.

L'abondance des matières nous oblige à remettre à notre prochain numéro la publication d'une étude fort intéressante de M. Bousquet, ingénieur-architecte, traitant des « Travaux et Projets de dessèchement de la Baie du Mont Saint-Michel au cours d'un siècle et demi ». Nous espérons être bientôt en possession des clichés et plans nécessaires à cette publication qui est d'un grand intérêt.

Nous sommes obligés aussi de remettre au prochain bulletin une étude historique de M. Poulain.

Et, également, la communication faite par M. Jean Seguin à la séance de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel, et dont le titre est : « La première figuration du Mont Saint-Michel ».

Un plan en relief du Mont Saint-Michel

Au temps de Louis XIV le ministre Louvois fit exécuter des reliefs des villes de France et places militaires. Le relief du Mont Saint-Michel fut exécuté très habilement par un bénédictin de l'Abbaye en 1701. Ce plan est actuellement dans la galerie historique des Invalides. *L'Illustration* en a publié dernièrement une reproduction qui est fort intéressante à étudier. Ce travail fixe quantité de questions qui étaient peu connues sur lesquelles des écrivains s'étaient égarés.

Un autre document du Mont Saint-Michel, dont nous avons signalé la découverte dans les cartons de la bibliothèque de l'Arsenal et exécuté en 1757 est d'un moindre intérêt, quoiqu'il indique pour l'église carolingienne certaines dispositions qui étaient fort discutées jusqu'ici.

Le plan de l'ingénieur Fontiac en trois feuilles se superposant avait déjà donné de précieuses indications.

Que trouvera-t-on maintenant pour jeter les dernières lumières sur l'histoire architecturale de l'Abbaye et des remparts du Mont Saint-Michel ?

La gravure

La gravure qui, en 1930, sera remise à nos sociétaires et associés va être mise en tirage ces prochains jours. Elle aura pour titre : « La Porte du Roy et la Herse ».

La Porte du Roy a été débarrassée en 1929 d'une petite construction moderne qui dissimulait une grande partie de la Tour du Roy et empêchait d'avoir une vue d'ensemble de cette belle construction de défense militaire du XV^e siècle.

Le graveur, entraîné par son sujet et voulant le montrer dans son intégralité, a, sur la partie droite vers le rocher, écarté un peu, en dehors de son sujet, les constructions qui s'approchent jusqu'à l'ouverture de la porte actuellement. Il en résulte ainsi plutôt une reconstitution de ce qu'était cette porte autrefois, qu'une reproduction, qui ne serait complète du reste que si le pont-levis et le fossé étaient rétablis, ainsi que la passerelle.

La Herse, qui est restée engagée dans ses rainures, est visible, et prête encore à fonctionner. Il suffirait pour cela que les moulinets qui se trouvaient dans la salle où M. le Maire donne ses audiences pussent fonctionner.

Propagande

Mademoiselle Cheval continue aux Etats-Unis sa propagande faveur de notre œuvre ; nous lui exprimons toute notre reconnaissance pour son infatigable action parmi nos Amis d'Amérique.

Distinctions

M. Albert Durand de la Bédaudière, Président du Syndicat d'Initiative de Fougères, membre du Comité de Direction de l'Association, Conservateur du Musée de Fougères, a été, à la précédente promotion, fait Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Albert Durand est un ami du Mont Saint-Michel de la première heure. Son éloignement du siège social de notre Association l'empêche d'être présent à nos réunions du Comité, mais il est un fervent de nos réunions au Mont Saint-Michel et un actif propagandiste dans sa région.

Nous renouvelons ici les félicitations qui lui ont été adressées en séance de la délégation au Mont Saint-Michel par ses collègues du Comité de Direction et les membres de l'Association présents à cette belle réunion.

Dans la liste de promotions et nominations dans l'Ordre de la Légion d'Honneur parue en février dernier, les Amis du Mont Saint-Michel ont vu avec plaisir le nom de l'un des fervents amis de la Merveille.

M. Roger Le Chevalier, membre du Comité de Direction, a reçu la croix au titre de Chef de division du Crédit Foncier de France.

Naissance

Un de nos sociétaires, qui bien loin de France n'oublie pas la Merveille de l'Occident et ses « Amis », nous annonce de Canton la naissance de sa fille Thérèse-Constance Chaillot. Nos félicitations aux heureux parents !

Mariage

Nous avons reçu trop tard, au courant de l'année dernière, le faire-part du mariage de Mademoiselle Suzanne Le Moy avec le docteur André Blancard, pour pouvoir dans notre bulletin précédent adresser nos félicitations aux nouveaux époux et à notre collaborateur M. Le Moy père, docteur ès-lettres, conférencier michelien, historien de l'Anjou et de la Bretagne.

Nous sommes heureux de rappeler les services rendus à notre œuvre par M. Le Moy, qui fut notre correspondant dévoué pour la ville d'Angers et reste l'un de nos fermes zélés.

Monseigneur LEPETIT

Nous devons un souvenir tout particulier à Mgr Jean-Louis Lepetit, prélat de la Maison de Sa Sainteté, vicaire général du diocèse de Coutances.

Il était aussi directeur des œuvres du Mont Saint-Michel et c'est un titre auquel il tenait particulièrement. Ce fut pour lui une grande joie quand le culte put être célébré de nouveau dans la basilique merveilleuse et il déploya toutes ses qualités d'organisateur lors des grandes fêtes religieuses qui furent célébrées à cette occasion.

Il s'intéressait vivement à nos efforts pour la défense et la conservation de notre Mont national et en toutes circonstances, il nous donna le témoignage de son entière sympathie. Il était membre de notre Association. Nous éprouvons un très vif regret de sa mort et nous conserverons la mémoire de celui qui fut un prêtre pieux, un homme droit, un Normand fidèle et un Français patriote.

Il y a longtemps que j'avais eu le plaisir de le connaître, alors qu'il était vicaire de Notre-Dame de Granville, avec son grand ami, M. l'abbé Ybert, mort aumônier du lycée de Coutances et chanoine de la cathédrale. Je le vois toujours, haut en couleurs, de taille élevée, d'abord cordial, l'œil un peu malicieux, mais dont l'ironie passagère était tempérée par la bienveillance du sourire. Jeune prêtre encore, il se distinguait par sa culture supérieure, le ton de sa conversation, l'aménité de son accueil, la bonté de son cœur. On l'a fort justement appelé un *grand brave homme* et ses qualités lui valurent d'être successivement curé de Haute-

ville-sur-Mer, curé-doyen de La Haye-du-Puits, archiprêtre de Cherbourg, vicaire général et protonotaire apostolique.

Dans la petite église de Saint-Germain-le-Gaillard, arrondissement de Cherbourg, on lit cette inscription sur une tombe :

*Celui qui gist ici fut l'honneur de son âge,
Prêtre qui méritait tenir un évêché !*

On aurait pu graver ces lignes dans la pierre qui recouvre le corps de Mgr Lepetit. Il eut été digne de revêtir la pourpre violette. Mais il était modeste et chérissait son vieux Coutances.

Il repose dans le cimetière de Tribelou, son bourg natal, aux environs de Saint-Lô. Les malades et les pauvres ne l'ont pas oublié. Ceux qui furent en rapport avec lui rendent hommage à son grand tact, à sa courtoisie, à la dignité de sa vie, à l'efficacité de son action pastorale. Il savait conquérir les âmes en présentant le devoir sous les apparences les plus séduisantes, sans concessions, toutefois, aux faiblesses humaines et il est passé dans ce monde en mettant au service de l'Eglise une intelligence remarquable et un zèle de toutes les heures.

Eugène LE MOUËL.

Nécrologie

On nous annonce le décès de nos sociétaires suivants :
M. Emile Dupont, directeur des Docks du Havre,
M. Guillemet, ingénieur à Montluçon.
Madame Octave Le Chevalier, d'Avranches.
Nous présentons aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

Prix Montyon

L'Académie Française, en l'une de ses dernières séances, a proclamé la liste des prix Montyon attribués aux littérateurs.

Nous avons été heureux dans la liste des lauréats de lire les noms de deux membres de notre Association des Amis du Mont Saint-Michel : M. René Herval et M. Géo Wallis.

M. René Herval, membre de l'Académie des Sciences, Belles Lettres et Arts de Rouen, déjà lauréat de l'Institut, est un écrivain de valeur que nos sociétaires connaissent déjà soit par ses œuvres publiées, soit par les nombreux articles que l'on a pu lire dans les revues normandes, car René Herval est un Normand, normand jusqu'au tréfond de lui-même qui vient de chanter la bonne cité de Dieppe et c'est pour cette œuvre que l'Académie a disposé de l'un de ses prix.

M. Géo Wallis a publié l'année dernière un ouvrage qui intéresse tout particulièrement ceux qui connaissent la Merveille de l'Occident. Son livre évoque les temps lointains où le Mont et Tombelaine, dominant la vaste forêt de Scissy, voyaient sur leur

sommet les manifestations cultuelles des druides et des druidesses.

L'action qu'il a imaginée sur ce thème est fort captivante et reporte l'esprit vers cette époque où la légende se mêle à la réalité d'une situation bien particulière que nous pouvons revivre en suivant l'œuvre de Géo Wallis.

A notre dernière réunion de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel, notre sociétaire avait fait une large communication sur les motifs de cette œuvre.

En 1929, M. Géo Wallis a publié un ouvrage, qui fut couronné par l'Académie Française, intitulé : *Élévations*. Ce livre fut présenté par la Collection « *Arx et Fides* ». Tout dernièrement, une œuvre nouvelle est parue, avec le titre : *Nouvelles Élévations*.

« Une ascension vers l'incertaine lumière ». C'est le terme d'*Élévations* ; et c'est encore celui de *Nouvelles Élévations*.

Nous terminons en adressant aux deux lauréats nos meilleures félicitations.

H. V.

Tourisme

Avant au courant de l'année dernière demandé au Directeur des Chemins de fer de l'Etat certaines améliorations dans les services de correspondance de chemins de fer intéressant le Mont, nous avons reçu une réponse favorable sur un point : l'arrêt permis à Pontorson, sans supplément, permettant la visite du Mont Saint-Michel. Sur d'autres points, on nous laissait espérer quelques-unes des améliorations demandées et mises à l'étude.

A l'Assemblée générale des Essi de Normandie qui eut lieu le 30 janvier dernier, M. le Directeur des Chemins de fer de l'Etat envoya l'un de ses collaborateurs pour lire aux présidents assemblés les améliorations d'horaires qui seraient réalisées en 1930 sur la Normandie.

Dans les améliorations sont comprises celles demandées par le Secrétaire Général de l'Association au courant de l'année dernière et intéressant particulièrement la ligne de Lison à Lamballe et ses correspondances.

Il est fait aussi de nombreuses améliorations sur les services des automobiles « Sotos » en accord avec les chemins de fer de l'Etat ; ces services se généraliseront petit à petit pour mieux répondre aux désirs des touristes.

H. V.

Le Mont Saint-Michel et la propagande française au Danemark et en Suisse

Le *Journal le Dannevirke*, de Haderslev, annonçait le 6 novembre dernier qu'une conférence faite sous les auspices de l'Alliance Française aurait lieu le 1^{er} février par M. Jouenne, sur le Mont Saint-Michel, avec l'aide des clichés de projections de notre Association.

Ces mêmes clichés sont passés sur l'écran en fin 1929 pendant une conférence de nos correspondants de Suisse.

L'Office National du Tourisme qui continue sa propagande à l'étranger utilise notre série de vues fixes qui est la collection la

plus complète actuellement. Celle possédée par notre sociétaire conférencier d'Angleterre est également très importante, elle est l'œuvre même du conférencier M. Fincham, de Londres, à qui nous avons eu le plaisir de remettre il y a deux ans un œillet de bronze en reconnaissance de la belle propagande qu'il fait en faveur de la Merveille d'Occident.

Missel du XI^e siècle

Paul Morand signale dans un volume récemment paru : *New-York* (Flammarion, édit.), en parlant de la résidence du banquier Morgan et de sa magnifique bibliothèque, un missel dit « du Mont Saint-Michel » datant du XI^e siècle.

Si l'un de nos amis des Etats-Unis — et nous en comptons un grand nombre — pouvait nous donner quelques indications sur ce missel, c'est avec grand plaisir que nous publierions ces références.

Notre zélée correspondante de New-York, Mademoiselle Cheval, pourrait peut-être s'enquérir auprès de la bibliothécaire de cette magnifique collection, Miss Bella Greene, du caractère de ce Missel, dit « du Mont Saint-Michel ».

Certainement un grand nombre de Missels ont dû être confectionnés dans le scriptorium du Monastère Montois, dans le courant des XIII^e, XIV^e, XV^e et XVI^e siècles ; mais il s'agit ici d'un missel du XI^e siècle ? Nous sommes avides de renseignements.

Les Livres

VIENT DE PARAÎTRE :

Le Secrétariat de l'Association a reçu de M. Paul Léger un exemplaire de son ouvrage paru récemment : *l'Esthétique du Paysage, de l'Architecture et de la Peinture*, ouvrage orné de 5 compositions par l'auteur.

Le texte, aussi savant qu'élégant, est très joliment illustré de cinq paysages croqués d'une plume très alerte et qui complètent fort joliment une brochure qui fait honneur aux Presses Universitaires de France.

Nous citons un passage de l'ouvrage :

« En architecture rurale, les édifices, par les matériaux, devraient s'apparenter au paysage. Il en était ainsi aux temps anciens où dans une contrée le mode de construire résultait des ressources offertes par le sol : les maisons étaient en pan de bois dans un pays boisé, en pierre dans un pays de landes ; de plus, l'inclinaison des toitures était en fonction du climat.

« Mais la parenté entre le sol et l'édifice peut être encore plus proche et rien n'est plus beau qu'une forme architecturale inspirée par celle du site même où elle s'élève. L'abbaye du Mont Saint-Michel en est un exemple connu elle s'élève non surajoutée à son rocher battu par les flots, mais ciselée dans la masse. »

M. Etienne Aubrée, secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fougères, et très zélé correspondant de notre Association, a publié au

courant de l'année dernière un fort intéressant ouvrage qui a reçu le meilleur accueil de la critique littéraire.

Voici ce que Henri de Régulier, de l'Académie Française, a écrit dans *e Figaro* sur le livre d'Etienne Aubrée :

« Peut-être Mme de Brennes rencontra-t-elle, à quelque hivouac, le jeune M. de Chateaubriand revenu des Amériques pour offrir son épée à la cause royale, et qui ne garda pas très bon souvenir de ce rude apprentissage de la vie militaire. Plus d'une fois, il dut regretter sa Bretagne natale et les affections qu'il y avait laissées. Parmi ces affections la plus vive fut celle qu'il éprouva pour sa sœur Lucile, mais il fut aussi uni par de très tendres amitiés à ses autres sœurs qui furent Mme de Marigny, Mme de Chateaubourg, Mme de Farcy. Toutes trois se marièrent à Fougères, y habitèrent en des logis qui existent encore, y laissèrent des traces de leur séjour. Ces traces, un ingénieux et consciencieux érudit, M. Etienne Aubrée, les a relevées dans les pièces d'archives et les traditions locales, et ces recherches patientes nous ont valu le très intéressant volume documentaire que M. Etienne Aubrée a intitulé : *Lucile et René de Chateaubriand chez leurs sœurs à Fougères*. Comme M. Lenôtre, M. Aubrée sait interroger les « vieilles maisons » et les « vieux papiers », et nous transmettre les voix vivantes de leur passé. »

LISTE DES SOCIÉTAIRES

ayant adressé leur cotisation 1929 au siège

M. Trillaud, Courbevoie ; M. Fincham, Londres ; M. A. Motte, Paris (5^e) ; M. R. Motte, Blois ; M. Métayer, Paris (7^e) ; Mme Robert, Vincennes ; Mlle Courmeaux ; M. et Mme Huguenin, Paris (10^e) ; M. Halte, Paris (14^e) ; M. le docteur Porge, Neuilly ; M. Tanquerel des Planches, Paris (1^{er}) ; M. Liard André, Gravi-gny-Evreux ; M. Diendonné, Boissy-Saint-Léger ; M. Grainne, Conches ; M. Bonneau, Dannemois ; M. Cousin, Loos ; Mme Chalvet, Neuilly ; Mme Chame, Neuilly ; M. Zacharie, Paris (12^e) ; M. Labbé, Le Perreux ; M. Romain, Paris (6^e) ; M. Luder, Paris (2^e) ; M. Rufin, Paris (2^e) ; M. Fraysse, Choisy-le-Roi ; M. Jacques, La Bosse (Oise) ; M. Berland, Gien (Loiret) ; M. Tabourier, Paris (8^e) ; Mlle Géraud, Paris (17^e) ; M. Bergeaud, Saint-Vrain ; M. Clément, Paris (12^e) ; M. Germot, Paris (18^e) ; M. Martin, Paris (11^e) ; M. Guillet, Paris (9^e) ; M. Schmitt, Paris (18^e) ; M. Dubois Paul, Paris (10^e) ; M. Martin W., Paris (8^e) ; M. Cabanis J., Paris (9^e) ; Mme Renée Tessier, Paris (8^e) ; Mme Thomas, Argenteuil ; M. Vannois, Paris (8^e) ; M. Gely, Paris (8^e) ; M. Lefèvre, Paris (5^e) ; M. Vérité, Nantes ; M. Leneauchez, Amiens ; M. Champion, Paris (17^e) ; M. Riquet, Saint-Mandé ; M. Lefranc, Evreux ; M. Anscieau, Meaux ; M. Lalouette, Meaux ; Mlle Andrée Perrot, Paris (12^e) ; M. Rhomer, Paris (6^e) ; M. Gage, Paris (18^e) ; M. Guernet Marc, Rouen ; M. Pol Chevalier ; M. J. Harnist, Paris (19^e) ; M. Michaud Roger, Vitry-sur-Seine ; M. Piednoel, Paris (2^e) ; M. Prieur, Boulogne ; M. de la Dorie, Calais ; M. Dureuil, Paris ; M. Tabourel, Paris ; M. Marx, Paris (7^e) ; Mlle Blanyvillain ; M. Bouhon, Parc Saint-Maur ; M. Chatellier, Paris (15^e) ; Mme de Lalagade, Paris (6^e) ; M. le comte Philippon, Paris (7^e) ; M. Bourgois, Paris (17^e) ; M. Quinaut, Lille ; M. Courtois, Le Mans ; M. Troupeau, Courbevoie ; Mme J. Archambeau, Paris (7^e) ; Mme Pillet, Paris (5^e) ; M. Lepesant, Paris (5^e) ; M. Bonneau, Meaux ; M. Guillon, Saint-Etienne ; M. Paul Laval, Paris (7^e) ; M. le colonel Mouzac, Paris ; M. Malherbe, Bernay-en-Champa-

gue ; M. de Chasseloup, Paris (7°) ; M. Dirringer, Conches ; M. le docteur Farrande, Moy-de-l'Aisne ; M. Ronsin, Paris (15°) ; M. Arabeyre, Courbevoie ; M. Romain, Thiais ; Mme Lambert, Paris (4°) ; M. Saulpic, Saint-Mandé ; M. Savoye, Lagny ; M. Bories, Bois-Colombes ; M. Janniaux, Dijon ; M. Gachet, Versailles ; M. Croissant, Couterne ; M. l'abbé Bottin, Chédénolle ; M. Gana, Jonzac ; M. Cazat, Montpellier ; M. de Combes, Tours ; M. Yvon, Chartres ; M. Cosmao-Dumanoir, Paris (16°) ; M. Gelly, Dol ; M. Barbier, Paris ; M. de Graine, Lille ; M. Calendini, Hyères ; M. Emile Colas, Rennes ; M. Aihaud, Vincennes ; M. Aillon, Nantes ; M. Gourrin, Monjais ; Mme Marest-Devillers, Honfleur ; M. Baillet, Versailles ; M. Toraude, Paris (2°) ; M. du Plessis, Paris ; M. Bauer, Paris (9°) ; M. Maudouit, Granville ; Mlle Herbert, Amiens ; M. le docteur Reulos, Granville ; M. le lieutenant-colonel Virey, Autun ; M. Latouche, Lorient ; M. Genest, Château-La-Vallière ; M. de Croes, Paris (9°) ; M. Delahaye, Lille ; M. Delahaye E., Lille ; M. Honoré, Lille ; Mlle Roch, Amiens ; Mlle Eschenbruner, Nancy ; M. Coicau, Paris (16°) ; M. Chadourgnac, Paris (11°) ; M. Keller, Courbevoie ; Mme Keller, Courbevoie ; M. Blondet Jean, Paris (17°) ; M. J. Moullier, Paris (14°) ; M. Cuvinat Paris ; Mme Petit, Paris (12°) ; M. Furet, Paris (17°) ; M. Duché, Paris (11°) ; M. Pillot, Courbevoie ; M. Braidy, Neuville (S.-I.) ; M. Jean Lefevre, Le Chesnay ; M. le commandant Biswang, Laval ; M. Bertaux, Meaux ; Mme Guernot, Vesoul ; M. Hureau, Paris (18°) ; M. Dollé, Saint-Quentin ; M. Arvaud, Paris (16°) ; M. Poulain, Bâle ; M. Geiger, Bâle ; M. Holnion, Le Cateau ; M. Charron, Cancale ; M. Eyraud, Paris (18°) ; M. Favre, Toulouse ; M. Marchal, Metz ; M. Balagny, Paris (16°) ; M. Desenne, Bois-Colombes ; Mme Cacquerel, Villédeu-les-Poêles ; M. Rémon-Beauvais, Doufront ; M. Blondel, Amiens ; M. Grandin, Clichy ; M. Baguot, Bazas ; M. Vimeu Paul, Paris ; Mlle Macari, Nogent-sur-Seine ; M. Lenglet Martial, Paris (14°) ; M. Dupont, Paris (8°) ; M. Chevalier-Chantepie, Paris (2°) ; M. Duhamel, Granville ; Mlle Nouet, Saint-Malo ; M. Duret Paul, Saint-Etienne ; M. Henry, Saint-Etienne ; M. Ramage, Paris (11°) ; M. Jeanneret, Fleurier (Suisse) ; Mlle Thibaut, Troyes ; Mme la comtesse de Cussy, Bayeux ; M. Tessain, Paris (16°) ; M. Fret, Asnières ; Mme Lemoine, Paris (7°) ; M. Blondel, Paris (9°) ; M. Lemasson-Delalande, Lion-sur-Mer ; M. Pierre Morane, Paris (10°) ; M. Barthes, Chartres ; M. l'abbé Giardot, Ivry ; M. Renault, Paris (13°) ; M. Windom, New-York ; M. Beaufet, Antraiguès ; M. Lelandais, Dol-de-Bretagne ; M. le docteur Elon, Paris ; Mme Leplat, Paris (5°) ; M. Pouget, 15, rue Pasteur, Rumilly-sur-Seine ; M. Revel, Paris (10°) ; M. Pralon, Paris (17°) ; M. Gastebois, Paris (17°) ; Mlle Lenglet, Paris (14°) ; M. Stuart, Paris (17°) ; M. de la Villeon, La Chapelle (I.-et-V.) ; M. Jacquelin, Angers ; M. Guitte père, Montreuil-sous-Bois ; M. Guitte fils, Montreuil-sous-Bois ; M. Mallet Robert, Le Mans ; M. Pouplin, Montaigu ; M. Henri Philippe, Saint-Hilaire-du-Harcouët ; M. G. Bannier, Villédeu ; M. Meillon Gaston, La Ferté-Macé ; M. Vannest, Saint-Martin (S.-I.) ; M. Leconte, Granville-le-Teinturier ; M. G. Pigeon, Amiens ; Mme Bordery, Paris (12°) ; M. Lefevre Victor, Paris (14°) ; M. A. Begot, Paris (15°) ; Mlle S. Begeot, Paris (15°) ; Mlle Delalande Jeanne, château de Jaugy, par Gièvres ; M. Pierre Desquenne, Asnières ; M. Merlier, Paris (15°) ; M. Giovaninni, Paris ; M. Vaudeville, Paris ; M. Suet, Paris ; M. de Coqueréaumont, Orléanville ; M. Forest, Saint-Etienne ; M. Hegerick, Ermont.

Publié par
l'Association des Amis du Mont Saint-Michel et l'Essi du Mont Saint-Michel

Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1930 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.
Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune.
La Pleine Mer (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.
Les *Mortes-eaux* concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune.
Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS et DATES de la Lune	LUNE heures solaires	MARIÉES dates	MATIN			BOIR		
			Heures d'arrivée au Mont	Heures de la pleine mer	Hauteur	Heures d'arrivée au Mont	Heures de la pleine mer	Hauteur
Mai			Mai			Mai		
P. L. — le 12	17 ^h 29 s.	12	4 10	6 »	13 30	16 30	18 21	13 30
N. L. — le 28	5 37 m.	29	5 »	6 55	13 15	17 20	19 17	13 30
Juin			Juin			Juin		
P. L. — le 11	6 ^h 12 m.	11	4 30	6 21	12 40	16 50	18 41	12 75
N. L. — le 26	13 47 s.	28	5 40	7 31	13 05	18 5	19 56	13 45
Juillet			Juillet			Juillet		
P. L. — le 10	20 ^h 1 s.	12	5 35	7 27	12 05	17 55	19 45	12 60
N. L. — le 25	20 42 s.	28	6 20	8 12	13 50	18 50	20 33	14 »
Août			Août			Août		
P. L. — le 9	10-58 m.	11	5 50	7 43	12 50	18 5	19 57	12 90
N. L. — le 24	3 57 m.	25	5 20	7 11	13 90	17 40	19 33	14 50
Septembre			Sept.			Sept.		
P. L. — le 8	2-48 m.	10	5 55	7 45	13 05	18 5	19 57	13 25
N. L. — le 22	11 42 m.	23	4 55	6 48	14 20	17 10	19 8	14 65
Octobre			Oct.			Oct.		
P. L. — le 7	18-56 s.	9	5 20	7 12	13 35	17 35	19 27	13 45
N. L. — le 21	21 48 s.	22	4 30	6 20	14 10	16 50	18 41	14 35

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 13 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 92 à 93
d' le cordou de pierres du Cousson aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50.
Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut. selon circonstances (pression atmosphérique, vent, courants, etc.)

Fouquet, à Les Grosses Terres, Malzéville, près Nancy.
 SOY (Mlle), 13, rue de Toul, Nancy.
 VACCARO, 10, rue Saint-Dizier, Nancy.
 PÉGAU, 26, rue Jacquinet, Nancy.
 FROSTEN (Mme), 31 r. de Mailhouse, Nancy.
 BOURSON (Henri), Crépy-en-Valois.
 GUY (Mlle Thérèse), Saint-Pierre-Eglise.
 GOURVIGNON (famille), 29, rue des Arènes, Angers.
 DELAUNAY (Marcel), 17, rue Bonne-Nouvelle, Angers.
 LEMON (Georges), pharmacien, 4, rue Paul-Bert, Angers.
 HÉLAIN (Pierre), 1, rue Bodinier, Angers.
 GUYON (Armand), 11, place des Halles, Angers.
 GUYON (Mme de), 13, rue des Arènes, Angers.
 FORTIN (Mme), 38, rue de Bel-Air, Angers.
 VERON (Mlle Hélène), rue Montreuil, Chalon-sur-Loire.
 GUYON (Maxime), 8, r. Pasteur, Angers.
 TROUSSON (Emmanuel), 10, rue Millet, Angers.
 GOURVIGNON (André), place Molière, Angers.
 LÉON, docteur, 10, rue Paul-Bert, Angers.
 JORDAN (Horace), 26, rue du Commerce, Angers.
 DORVILLE (François), Montaigne (Vendée).
 BASSACON (Raymond), 53, boulevard de la Bastille, Paris (10^e).
 REZE (Charles), 8, rue Jean-Goujon, Paris (9^e).
 BÉNAUD (Marcel), 175, boulevard Malesherbes, Paris (17^e).
 WALLET (François), 3, r. de Navarre, Paris.
 SAUSSON (François), 50, avenue de la République, Paris.
 JOUSSA, maire de Torigni-sur-Vire.
 SMIT, 55, rue de Laxon, Nancy.
 GILLET, 115, r. du Jardin-Public, Bordeaux.
 LÉONARD (Jean), 151, route de Médoc, au Bouscat.
 LALANNE (Mme), 5, rue Bourbaki, au Bouscat.
 GUYON (Georges), 11, r. Lempereur, Angers.
 DINE (Charles), 165, rue Blandan, Nancy.
 DINE (Pierre), 165, rue Blandan, Nancy.
 MAYEN (Mlle), 38, rue des Sables, Nancy.
 BÉGINOT, 56, rue Ghéland, Nancy.
 GUYON (Jean), rue de Phalsbourg, Nancy.
 AZEM (Edouard), 57, rue Bémont, Versailles-Porchefontaine.
 AZEM (Mme Juliette), 53, rue Bémont, Versailles-Porchefontaine.
 BOUQUAY, docteur, 11, rue du Bel-Air, Angers.
 DOCKÈRE (Louis), receveur d'enregistrement, à Oulartville.
 BÉNAUD (Paul), 67, rue Volney, Angers.
 PÉRE (Benoit), 8, rue Narbonne, Paris.
 LÉZÉLARD (Michel), 25, rue Poterie, Valognes.

LOUATTE (Paul), propriétaire de l'hôtel du Commerce, Carantou.
 COSTENTIS (Paul), rue Victor-Hugo, Béry-sur-Mer.
 SALAGNAN (Paul), Thivry-Barcoort.
 WACK (Eugène), pharmacien à Beaugency.
 BOURGON (Mlle Jeanne), 15, rue de Reully, Paris.
 CARVY (Auguste), 66, rue Boucher-de-Perthes, Amiens.
 LAMBERT, 20, avenue Mozart, Paris.
 BÉCHER (Jean), sculpteur, 72, rue Dauguet, Paris.
 BARBAUD (Marcel), 7, avenue Saint-Ouen, Paris.
 WENDEL (Mme), 3, avenue Joffre, Sarrelbourg.
 WENDEL (Mlle), 3, avenue Joffre, Sarrelbourg.
 ALAIN (l'abbé Raymond), vicaire à Moulins.
 HUAMAN (Emile), 5, boulevard Magenta, Paris.
 DUCHE, 27, r. de la Folie-Méziourt, Paris.
 FLOUQUET, 23, cours Nation, Saintes.
 LÉONARD, 58, rue Paul-Bert, Nanterre.
 LÉON (Auguste), 13, rue de Trianon, La Ferté-Macaire.
 FAYON, docteur, à Moy-de-l'Atre.
 CHATELAIN (Mlle Jeanne), Argenton-l'Église.
 MONTAUDO, 13, boulevard Michel-Montaigne, Périgueux.
 BÉCHER (Mlle), 3, rue Bonne-Nouvelle, Paris.
 MATHIAS (Mlle Y.), 23, rue Président Wilson, Le Havre.
 BÉNAUD (Constantin), 6, rue Figeon-Léon, Granville.
 SVAB, ingénieur, à Rennes.
 DUCHE (Pierre), 28, rue de Florence, Toulouse.
 BÉCHER, 7, rue Paul-Strouss, Paris.
 BÉCHER, instituteur, Aumencourt-le-Grand, par Bourgogne.
 GUYON, 5, rue Wilson, Cancale.
 SEVER, 11 bis, rue Croix-de-Bois, Orléans.
 GUYON, Mézièresville (Eure).
 VEYRE, négociant à Combourg.
 BÉNAUD (Georges), 18, rue Bellevue, Sainte-Adresse.
 BÉCHER, docteur, Nanteuil-le-Haudouin.
 GUYON (Pierre), rue des Caves, Brécy.
 BÉCHER (Victor), av. de la Gare, Brécy.
 LA DE, 21, rue Tilly, Colombes.
 GUYON, 15, boulevard Pasteur, Paris.
 SANDRE (Philippe), docteur, à Montvieux.
 GUYON (Mme de), château de la Bélinière.
 BÉCHER (Mme René), 6, rue Violet-le-Duc, Paris.
 TARDY (André), ingénieur, 130, boulevard du Montparnasse, Paris.
 SEVER, rue de Bienville, Ducey.
 BÉCHER (Mme), rue Bérge, La Rochelle.
 BÉCHER (André), docteur, 13, cours Pistolet, Meaux.
 GUYON (Alphonse), docteur, à Faldouin, par Tillyport.

HÉON, Le Grand Fougeray.
 GUYON (Paul), ingénieur, 25, rue Pasteur, Lezay.
 LEMAYRE, rue de la Gare, Alençon.
 ANGRAN, rue de l'Évêché, Bayeux.
 BÉCHER, 31, rue Bécquet, Caen.
 VICTOR.
 LORANGE, rue Saint-Euphrasie, Bayeux.
 THOMSON, 34, rue Saint-Martin, Bayeux.
 GUYON (Mme), 58, rue de Venise, Brécy.
 BÉCHER (Georges), 105, boulevard Malesherbes, Paris.
 JACQUET (André), vicaire à Saint-Michel, Le Fort-Saint-Aubin.
 BÉCHER, rue Dumas, Le Mans.
 COMTE-DUCOMMUN, 11, avenue de Malakoff, Paris.
 LAMON (Mlle Paulette), Hostellerie des Fins, Pontbrière, par St-Pierre-Quiberon.
 SEVER (Jean), Ouldeuse, par Lécay-le-Mahé.
 SEVER, inspecteur général des Postes, 21 bis, rue Croix-de-Bois, Orléans.
 BÉCHER, 20, rue de Tocqueville Paris.
 BÉCHER (Mlle), 41, rue Guesnard, Paris.
 LÉONARD (Albert), industriel, Alençon.
 DELAUNAY, 15, rue de l'Est, Meun.
 FORTIN (Mlle), au Mont Saint-Michel.
 LAMON (Jean), 21, avenue Carnot, Paris.
 MAUREL (Pierre), 29, rue de la Forêt-Noire, Strasbourg.
 LÉONARD, rue de l'Église, Briecpocher.
 BÉCHER, 7, rue Bré, Paris (9^e).
 BÉCHER (Mlle), 1, rue Agrippa, Nîmes.
 BÉCHER, 11, av. de Charleville, Mézières.
 TROUSSON (Noé), 21, rue des Lombards, Paris.
 LA COURTOUX (Louis), 25, boulevard des Belges, Rouen.
 BÉCHER (Mlle), à Bron (Maine-et-Loire).
 FAYON (Mlle Anne), 108, r. St-Malo, Rennes.
 GUYON, rue Laflèche, Paris.
 WELCH (Mme), 8, rue Delamberg, Paris.
 BÉCHER (Mme), 15, boulevard Sobel, Paris.
 ANCOU, Riguy, par Arc-les-Grays.
 NÉON, 8, rue Vauban, Nevers.
 WENDEL (Mme), Remiremont.
 FAYON (Mlle André), Andreville, par Beaumont-Bagneux.
 FORTIN (le lieutenant), 106, rue de la Grande-Font, Angoulême.
 GUYON, 20, rue de Bondy, Paris.
 BÉCHER (Mme), 8, rue Dambourcy, Rouen.
 BÉCHER (Edmond), 15, boulevard Sobel, Paris.
 VACON (Ernest), 15, boulevard de la Villlette, Paris.
 DELAUNAY (Robert), 7, av. Gallieni, Meun.
 BÉCHER, 14, r. du Chemin-de-Fer, St-Cloud.
 GUYON, 1, rue Wilson, Cancale.
 ANCOU, 20, rue Saint-Jean, Caen.
 BÉCHER (Mlle), 20, r. Guillaume-le-Conquérant, Caen.
 BÉCHER, cultivateur à Mûlrey.
 BONVENTURE, 22, rue Saint-Pierre, Caen.
 GUYON, 28, rue des Carmes, Caen.
 LAMON (de), 119, Grande-Rue, Nevers.

DELAUNAY, à Tourville-la-Campagne, par Andreville.
 BÉCHER-BÉCHER, 9, boulevard du Roi-René, Angers.
 HÉLAIN, négociant, à Héris.
 BÉCHER, 150, avenue du Maine, Paris.
 BÉCHER, docteur, Bégival.
 HÉON, à Malaga (Maroc).
 GUYON (de la), château de Souffles, par Saint-Sauveur-de-Bonloüe.
 LORANGE (Jacques), 3, rue Robert-Tuquand, Paris.
 MONT (Jean), Cancale-Flage.
 BOUQUAY (Gustave), 2, avenue Carnot, Saint-Germain-en-Laye.
 SEVER, 33, chemin de la Grande-Fontaine, Saint-Germain-en-Laye.
 LÉONARD (Mme Veu), 1, rue Gracieuse, Paris.
 JORDAN (Henri), entrepreneur, Saint-Germain.
 BÉCHER, 1, r. des Bacheliers, St-Germain.
 WALKER, 23, rue Denfert-Rochereau, Paris (9^e).
 HÉON, 11, rue Kullmann, Paris (10^e).
 DELAUNAY, 151, boulevard Victor-Hugo, Paris (10^e).
 GUYON, 5, rue Saint-Philippe, St-Malo.
 FORTIN (Mme), 1, rue Ste-Barbe, St-Malo.
 FORTIN, place de Boushey, Saint-Malo.
 SEVER, boulevard Gambetta, Saint-Malo.
 LAMON (Mme Jeanne), 17, rue des Plantes, Paris (14^e).
 MATHIAS (Pierre), 51 ter, avenue Ledru-Roullé, La Ferté-Macaire.
 BÉCHER, à Saint-Maurice.
 FAYON, propriétaire de l'hôtel de France et Terminus, à Bourges.
 SEVER, 20, rue Lechaplais, Paris.
 GUYON, 2, rue de la Bascule, Le Mans.
 MATHIAS, 18, chemin de la Malpue, Le Mans.
 MONT, 503, avenue Léon-Bollé, Le Mans.
 FORTIN, 11, rue d'Alger, Le Mans.
 BÉCHER (Pierre), Le Carron, route de Pré-marline, Le Mans.
 BÉCHER (Georges), 91, avenue du Grand-Couillière, Le Mans.
 BÉCHER, 101, rue du Bourg-Réd, Le Mans.
 FORTIN, route de Pré-marline, Le Mans.
 FORTIN, 17, rue du Coq-Hardi, Sillé-le-Guillaume.
 BÉCHER, 13 bis, rue du Pré, Le Mans.
 GUYON (Mme), à Autry.
 HÉLAIN (Jacques), à Malesherbes.
 SEVER, 20, rue de Bruxelles, Paris (9^e).
 BÉCHER, pharmacien, Pontorson.
 BÉCHER (Mlle), Pontorson.
 GUYON, négociant, Pontorson.
 GUYON (René du), maire, Les Pas.
 GUYON (Armand du), propriétaire, château du Gaël.
 BÉCHER, entrepreneur, Pontorson.
 LÉONARD, maire, Tanc.
 MONT (de), château de Médray.
 FORTIN, 1, rue Michel, Paris.
 MATHIAS, rue Saint-Jean, Caen.

- MADONNEUVE, Avranches.
 LÉON, Saint-Julien-le-Franc.
 ANCRAMBEAU (Mme), 41, avenue de Saxe, Paris.
 BISSON (Mlle), 59, boulevard de Strasbourg, Paris.
 GEORGES (Mme), 12, rue du Pol-d'Élé, Avranches.
 LE NOÛN, rue de la Constitution, Avranches.
 ADAM, rue d'Abbeville, Caen.
 COSTE, marchand de chaussures, à Bermond.
 GARNIER, receveur des Télégraphes, Caen.
 DESROCHES, avoué, place Saint-Martin, Caen.
 LEBLANC, 2, rue de Carvigny, Caen.
 LEBLANC (Mme), 2, rue de Carvigny, Caen.
 DEGRASSE, 61 bis, rue Saint-Martin, Caen.
 BISSON, docteur, 18, rue Guilbert, Caen.
 LABAILLY, 65, rue Saint-Martin, Caen.
 MEYER, conseiller municipal, rue Pasteur, Caen.
 PUGET, 11, boulevard Leroy, Caen.
 PÉRON (Paul), propriétaire à Basseneville.
 FLOUQUET (Mme), 61, rue du Général-Moulin, Caen.
 PÉRON, 11 bis, rue de Ternières, Caen.
 SÉBASTIEN, 59, rue de Bayeux, Caen.
 SCHOENBERG, la Roserie, Bernières-sur-Mer.
 THOUZAT, 11, rue des Carmes, Caen.
 VANIER, 23, rue de l'Oratoire, Caen.
 VIGIER, 51, rue Saint-Martin, Caen.
 JAMES (Mme), 2, rue du Pont-Saint-Jacques, Caen.
 LOBERT, rue Elie-de-Beaumont, Caen.
 MÉNAGE (Mme), Beaumont-en-Auge.
 FÉLIX (Mme), 8, rue Longue, Bouden.
 NÈRE, 11, rue de Bayeux, Caen.
 DEVOY (Joseph), 65, rue St-Pierre, Caen.
 DEUX-ROCHES (François), 110, rue St-Jean, Bayeux.
 DELAUNAY, docteur, rue Saint-Louis, Caen.
 HUSSY (Jean), près Noyon (Seine).
 LAVALLÉE, rue de Blanzat, Montluçon.
 HUSSY (Gabriel), 43, rue de la Chapelle, Saint-Ouen.
 BENTIV, chez M. Foucher, bijoutier, Puy-l'Évêque.
 MURET (Jean), 17, r. de Sévigné, Paris (19).
 PENNONS (Mme Georges), 4, boulevard de Courcelles, Montluçon.
 MAYSAU (Pierre), 63, rue d'Hauleville, Paris (10^e).
 MORTIER (Mme de), avenue de la Gare, Villiers-sur-Mer.
 PASCALON (Mlle), 23, rue Joseph-Guillemin, Lisieux.
 MASUREL (Girard), 150, avenue de la République, Deauville.
 BALAND (Julien), 49, rue du Val-de-Saire, Cherbourg.
 BISSON (Georges), Dannemois, par Milly.
 BISSON (Mlle Alice), 11, rue d'Orléans, Neuilly.
 JEAN, 59, rue des Vinaigriers, Paris (10^e).
 BEAUMÉ (Julien), 3, rue Kitchener, Dinan.
 MAMOUR, rue Saint-Patrice, Bayeux.
 OUBOUIN, 57, rue Saint-Malo, Bayeux.
 BOUZY, rue des Bouchers, Bayeux.
 DEVAL, 111, Grande-Rue, Bourg-la-Reine.
 MARTIN, route de Caen, Bayeux.
 BUREAU, 8, rue Joubert, Paris (9^e).
 LÉON (l'abbé), chapelain de Notre-Dame-de-Bonsecour, Basseville.
 PARIS (Mme René), 11, passage de l'Herminette, Bordeaux.
 LAMOTTE (Mme Jeanne), 25, rue de Soissons, Bordeaux.
 JOYE (Mlle), 96, rue de Chanzy, Reims.
 BICOT (Mlle Denise), 95, rue de Strasbourg, Reims.
 CARLEY (Mlle Suzanne), rue Defrançois, Reims.
 CACEMONT (Mlle), 5, avenue Jean-Jaurès, Reims.
 HENRI (Mlle Jeanne), 179, rue de Gerway, Reims.
 BOURGEOIS (Mme Suzanne), à Reims.
 AUBERT (Edmond), 4, rue du Fréaux, Reims.
 SOROT (Mlle Modeste), 27, rue Emile-Zola, Reims.
 SOROT (Mlle Emma), 27, rue Emile-Zola, Reims.
 ZAGLART (Mlle), 28, rue des Ecoles, Paris.
 LÉVY, 4, place de la Sorbonne, Paris.
 BISSON, 10, rue Saint-Quentin, Paris.
 ANNEEYS, Carolles.
 LAMÉ (Georges), 107, avenue de la République, Paris.
 GROS (François), 17, rue Lecampion, Granville.

Les membres de l'Association trouveront au secrétariat les ouvrages suivants :

La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel, par Eug. Le Mouél. Illustration de Eug. Le Mouél et H. Voisin. Franco par poste, **4 francs**.

Le Mont Saint-Michel, brochure explicative par H. V., texte et illustrations. Franco par poste, **4 francs**.

De M. Etienne Dupont. — **Du Couesnon à la Rance** : Chroniques du Vieux temps et impression de paysages. Illustré de vingt eaux fortes et vingt dessins par H. Voisin. Cet ouvrage, le dernier qu'ait écrit Etienne Dupont, l'un des maîtres de la petite histoire, peut être consulté au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre. — Prix de l'exemplaire : **125 francs, 300 francs, 500 francs**.



POUR QU'UN VOYAGE
-- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
-- INTÉRESSANT --

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA CÔTE D'ÉMERAUDE

LA CÔTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.00	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50 % sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 103) ;

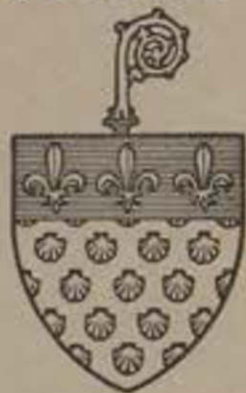
2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).

BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 38 - Avril-Juin 1930

SOMMAIRE

REUNION DE LA DELEGATION AU MONT SAINT-MICHEL. — ELECTION A L'ACADEMIE FRANÇAISE. — ASSEMBLEE GENERALE DU 30 MARS 1930. — RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL KERROCKE 1929. — EXTRAIT DU RAPPORT DU TRESORIER. — COMITE DE DIRECTION. SEANCES DU 26 FEVRIER ET DU 1^{er} AVRIL 1930. — MONIÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. — NOTRE BANQUET DU 10 MARS 1930. — CONSEIL GENERAL, SEANCE DU 1^{er} MAI. — LA VIE SOCIALE. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. — LA PORTE DU ROY. — PELERINAGES D'ENFANTS AU MONT SAINT-MICHEL XV^e SIECLE. — MISSEL DU XII^e SIECLE. — TOURISME. — NECROLOGIE.



AVIS IMPORTANTS

Paiement de la cotisation & Réception de la gravure annuelle

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

En aucun cas nous n'envoyons de gravure d'office

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, ne sera plus ouvert, à partir du 1^{er} Mai 1928, que de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. Urbrin OUVHARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} Bl. DAVID, adjointe.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LACVIERE, 43, rue Saint-Loup.
Beaugency. — M. WACH, pharmacien.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orlévières.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
Brécey. — M^{re} ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^{re} A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canofres (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'inspection académique, école de filles.
Chartres. — M. BARTHÉS, avocat, 17, rue des Contesses.
Cherbourg. — M. MAGÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiative.
Genève (Suisse). — M^{me} Olympe ROLLET, 12, rue Farel.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
La Rochelle. — M. LEBIDON.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Lausanne (Suisse). — M^{me} GREZEL, directrice de la clinique de Verdel.
Laval. — M. GUY RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint-Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis, Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nohant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Pontorson. — M. LERIVEREND, architecte.
Rebais. — M^{re} BAUDOIN, notaire.
Reims. — M. Pierre PEYRET, Banque de France, 3, cours Anatole France.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIF, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDE, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHÉPAIN "La Terrasse" 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTENGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targou (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targou.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

Week-end en Angleterre

N'avez-vous jamais pensé à profiter du week-end pour faire une courte mais agréable excursion en Angleterre ? C'est maintenant chose facile avec les billets d'aller et retour à prix très réduits de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, via Dieppe-Newhaven, valables du Vendredi au Mardi, délivrés par les gares de Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe, pour Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne.

Les voyageurs partant de Paris doivent être munis de passeports ; ceux partant de Rouen et de Dieppe en sont exemptés.

Les enfants de 4 à 10 ans peuvent obtenir des billets à demi-tarif au départ de Paris et de Rouen ; à Dieppe cette facilité est accordée aux enfants de 3 à 14 ans.

Les coupons de retour de 1^{re} et de 2^e classes Paris-Londres peuvent être utilisés par Southampton-Le Havre.

Par réciprocité, des billets de cette nature sont délivrés au départ de Londres, Newhaven, Brighton et Eastbourne, pour Paris-Saint-Lazare, Rouen-Rive-Droite et Dieppe.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

LA PORTE DU ROY ET LA HERSE



Gravure remise à nos Sociétaires et Associés en 1930

(Voir notice page 294)

Réunion de la Délégation AU MONT SAINT-MICHEL Septembre 1930

La réunion de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu au Mont Saint-Michel le 17 septembre.

Nous demandons aux membres de l'Association de venir en grand nombre à cette importante séance qui aura lieu le matin à partir de 9 heures 3/4 dans un vieux logis du XIV^e siècle, mis gracieusement à notre disposition par la propriétaire, très zélée amie du Mont Saint-Michel (entrée sur le chemin de ronde des remparts, entre le Bastion de l'Est et la Tour du Nord).

Au cours de cette séance, il sera lu des mémoires et études sur les questions d'archéologie, d'histoire, d'art ou de science se rattachant au Mont Saint-Michel.

Nous engageons nos amis qui désirent faire une communication, ou nous envoyer un mémoire à lire, de bien vouloir en aviser notre Secrétaire Général, au Mont Saint-Michel, quelques jours avant la réunion.

En fin de séance, les présidents et délégués des Essi de la région entendront la lecture d'un rapport sur la question touristique au Mont Saint-Michel, puis prendront d'accord toutes dispositions utiles pour la publication de la brochure grise.

Un déjeuner amical réunira ensuite les membres de l'Association, leurs invités et leurs amis aux établissements Poulard, à 13 heures.

L'après-midi il sera fait une visite de l'Abbaye, accompagnée du Secrétaire Général de l'Association, qui, dans l'une des salles, fera une causerie sur l'histoire du monastère.

Election de M. Charles LE GOFFIC à l'Académie Française

Les Amis du Mont Saint-Michel sont très heureux et très fiers de l'élection récente de leur Vice-Président, M. Charles Le Goffic, à l'Académie Française.

La personnalité de ce nouvel académicien commande le respect et l'affection, son œuvre est d'un maître écrivain, d'un poète éminent, d'un Breton amoureux de sa province, d'un bon Français passionnément patriote.

Nous prions M. Charles Le Goffic d'agréer nos plus chaleureuses félicitations.

J. L.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 10 Mars 1930

Le 10 mars, à 10 heures du matin, a eu lieu en la salle de la Caisse d'Épargne, Mairie du 9^e, rue Drouot, l'Assemblée Générale des Membres de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Ont signé la liste de présence : MM. J. LEVATOIS, Eugène LE MOUËL, H. VOISIN, BORRIÈS, Robert RENAULT, PIEDNOEL, Paul PERRIN, FURET, BRUN, LÉVÊQUE, DUMONT, Paul LABBÉ, Mme Paul LABBÉ, MM. ROBERT, SAVARY, Roger LECHEVALIER, DAMIEN, HEDOU, etc...

La séance est ouverte à 10 h. 1/4.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente est faite et le procès-verbal adopté.

Le Trésorier présente les comptes de l'exercice 1929 qui sont approuvés. Il donne ensuite un état des prévisions budgétaires pour l'exercice 1930, qui est également approuvé.

La parole, ensuite, est donnée au Secrétaire Général qui procède à la lecture du rapport moral sur l'exercice 1929. Ce rapport est adopté.

Il est ensuite donné connaissance d'une délibération du Comité de Direction prise en sa dernière séance du 26 février 1930 et relative à l'augmentation nécessaire de la cotisation des membres associés. Le rapport du Secrétaire Général ayant montré la nécessité de cette augmentation, l'accord unanime se fait sur cette question. En conséquence, les cotisations mises actuellement en recouvrement seront perçues à l'ancien chiffre, mais les *adhésions nouvelles* des associés seront portées à 15 fr. Il n'est apporté aucune autre modification au régime des cotisations.

Il est ensuite procédé à la ratification de l'élection de M. Robert Renault, élu par le Comité de Direction, selon l'article 5 des statuts, comme Membre de ce Comité.

M. Robert Renault a bien voulu accepter du Comité de Direction les fonctions de trésorier, en remplacement de M. Borriès, dont les occupations grandissantes l'obligent à abandonner la charge de trésorier.

Le Président remercie M. Borriès du concours actif qu'il a apporté à notre œuvre pendant cinq années. Il exprime à M. Robert Renault sa satisfaction de le voir prendre la mission d'argentier de notre Association.

Le Président remercie tous les zélés correspondants qui, en province, prolongent notre œuvre ; il remercie tout particulièrement M. l'Abbé Charles, notre délégué pour le Sud-Ouest, qui recueille le plus grand nombre d'adhésions, ainsi que M. Travailleur, membre du Comité de Direction et correspondant à Caen.

M. Lévêque parle de la création nouvelle en voie de réalisation : la Maison de France. Il dit aussi le succès de la propagande faite à l'exposition de Barcelone en faveur du Mont Saint-Michel.

Le Président met au courant les Membres de l'Association de l'état de la question abaissement de la digue. Il explique ensuite la procédure à suivre pour arriver au décret qui permettra la mise en train des travaux, et souhaite que la méthode prise soit la plus expéditive, car chaque année perdue permet au sable de s'accumuler davantage au pied des remparts.

Il annonce la présence au banquet annuel, qui aura lieu le soir même, de nombreuses personnalités unanimes dans le désir de voir bientôt le Mont Saint-Michel rendu au péril de la mer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h. $\frac{1}{2}$.

Le 12 mars 1930.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN,

Le Président,

J. LEVATOIS.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Exercice 1929

En l'année 1929, notre Association a vécu dans l'attente d'une situation définitive de la question de la digue insubmersible.

La Haute Commission a qui est confié l'examen des rapports demandés à différents services n'a pas encore publié ses conclusions.

Les riverains ayant fait intervenir le Ministère de l'Agriculture, cette complication nouvelle apporte un ralentissement à la marche des événements.

La Chambre d'Agriculture de la Manche a été consultée et le Conseil supérieur des Travaux Publics a dû attendre d'être en possession des derniers rapports avant de conclure.

Cette longue filière ne pouvait être évitée.

Lors du vote à la Chambre du budget dernier, sur intervention d'un élu de la Manche, la somme déjà votée pour 1928 a disparue, mais le chapitre a été maintenu en vue de la décision, à intervenir, du Conseil supérieur des Travaux Publics.

Et malgré cette attente, qui nous semble assez longue, parce qu'elle déçoit nos espérances d'une réalisation prochaine, nous conservons la foi dans l'aboutissement de cette question, conformément à nos désirs.

Ne croyez pas que votre Comité de Direction ait cessé toute action et se soit borné à compter les jours en répétant ses espérances.

Non, il a agi chaque fois que l'occasion lui a permis un effort nouveau.

Mais notre action, pour nos amis qui nous suivent de loin, n'est pas toujours apparente.

Nous poursuivons dans le calme, qui donne la force, des buts louables, mais qui ne sont pas compris de tous.

Nous nous heurtons souvent à des intérêts particuliers, qui ne sont jamais avoués, et ce sont ceux-là, naturellement, qui sont les plus tenaces.

Nous mettons notre volonté à persuader que les buts de notre Association concourent au mieux pour tous ; mais nous nous heurtons à une incompréhension voulue et entretenue toujours par des profiteurs de l'état actuel qui n'entendent que jour sur l'instant et au mieux de leurs intérêts, d'une situation, dans laquelle, bien entendu, ils ne sont absolument pour rien, et que même ils compromettraient bientôt par leurs désirs d'empiétements continuels.

On nous reproche parfois de ne point agir plus vigoureusement, de ne point provoquer la forte discussion d'où sortirait la lumière, de ne point dénoncer avec énergie les habiletés osées de nos opposants, ou les abus mêmes.

Nous procédons, avec toute la patience désirable, notre œuvre de persuasion lente, mais sûre ; notre propagande tenace ne se ralentit pas, ni ne se rebute, elle se produit là où il semble qu'elle soit mieux agissante, c'est à nous de choisir les instants où notre action peut se suivre, se développer.

Nos moyens ne nous permettent pas des gestes coûteux.

Il n'est chez nous question que de bonne volonté, de dévouement à une œuvre, dont nul parmi nous n'aura le profit.

Ce profit sera, au contraire, pour le plus grand nombre, pour nos opposants le plus souvent ; malgré leur volonté d'entraver nos efforts, ce sont eux qui en recueilleront les avantages.

Nous, notre bonheur espéré ne peut se monnayer, il est tout autre, ayant pour but le beau, l'idéalement beau ; conserver dans sa gloire le chef-d'œuvre que nous a légué le Moyen-Age, voir le Mont Saint-Michel, dans la mesure du possible, tel que l'ont connu nos ancêtres.

Notre pensée est que nous pouvons voir l'avenir avec quiétude.

Les temps ont quelque peu changé depuis que nous avons commencé notre campagne en faveur de notre Grand Ami : le Mont Saint-Michel, trop délaissé jusqu'à cette époque.

Nous sommes arrivés après des alertes, des insuccès, à enregistrer enfin des avantages très appréciables, cela a demandé beaucoup de temps, et enfin maintenant notre marche en avant s'accélère.

Il y a vingt ans — bientôt — quand notre Association s'organisait, le service des Monuments Historiques et la Commission n'avaient ni la hardiesse dans la décision, ni les moyens pratiques dont ils disposent aujourd'hui, assez largement, pour réaliser les décisions heureuses.

On se contentait encore à cette époque de vœux renouvelés périodiquement, avec quelques timides intentions ajoutées de

temps à autre. La Commission aussi calme qu'impuissante laissait passer.

La presse, toujours accueillante en faveur du Mont Saint-Michel, guerroyait sans cesse, elle rompit force lances quand on attachait le roc de Saint-Michel au continent par un bien malheureux pédoncule.

Les députés votaient de graves résolutions en faveur du vieux Mont.

Le Sénat approuvait, le ministre promettait, et l'opinion publique bercée d'espérance attendait, attendait toujours qu'enfin on fit quelque chose.

Les directions administratives opposées l'une à l'autre dans les affaires montoises, le service Maritime des Ports et Navigation, d'où relève la baie et le service des Monuments Historiques, se faisaient face sans rien céder. Ils couchaient sur leurs positions depuis bien des années.

Mais, qu'est-il advenu, qu'un jour on a parlementé et qu'on a commencé à s'entendre ?

Qui a porté la première parole d'accord ? Nous n'en savons rien, mais l'accord s'est fait et croyez bien que les dirigeants de notre Association s'en sont réjouis plus que tout autre.

D'autant plus que vers ce moment le service des Monuments Historiques faisait désigner, pour prendre soin du Mont Saint-Michel, l'homme qu'il fallait au Mont Saint-Michel.

Bientôt alors les questions montoises ont évolué plus vivement : notre zèle n'était plus inutile, nous pouvions aller de l'avant, certains que les avantages obtenus en faveur de nos projets ne seraient plus dédaignés ni perdus.

Aujourd'hui, voyant combien il y a dans les deux camps, autrefois opposés, de désirs d'entente, nous espérons pour l'avenir de notre Mont, nous espérons le voir bientôt vainqueur définitivement des vandales — il y en a encore quelques-uns — et protégé contre les sots, et que ceux-là mêmes, convertis à l'art et au beau et aimant leur Mont, gloire nationale, dans un grand désintéressement viennent en aide pour que son rayonnement s'étende au plus loin, étant bien entendu qu'ils ne dédaigneront point le profit qui leur en reviendrait.

Tout est dans la bonne entente que chacun doit souhaiter là où elle ne devrait point faire défaut.

Qu'avons-nous à dire du Mont Saint-Michel même et de sa région ?

Que la grande explosion d'arguments publiés contre la coupure de la digue a fait un très long feu qui s'éteint à peine en ce moment, les excitateurs étant lassés ou partis.

Et de tout cela que reste-t-il ?

Fallait-il prendre au sérieux des affirmations sans consistance ? Non. Les rapports de la Sous-Commission des Travaux Publics n'enregistraient pas les fameux arguments qui devaient

éloigner à tout jamais le projet de coupure de la digue insubmersible.

Celui qui prédisait que l'abaissement de la digue sur cinq cents mètres en avant du Mont déchaînerait une mer en furie qui s'en irait — mise en goût de conquête — jusqu'aux remparts de Dol, après avoir dévoré les marais, n'a fait que faire sourire. C'était probablement une mystification comme la chute du tombeau de Châteaubriand.

Nous ne reviendrons pas sur la pétition qui recueillit un millier et demi de signatures de riverains... en profondeur. Jusqu'à Fougères — distant de 46 kilomètres — où les débitants de boissons dirent leur opposition à la coupure de la digue et aussi d'autres riverains... de Ducey (16 kilomètres dans les terres).

Et des 28.000 membres de l'Automobile-Club de l'Ouest jetés dans la balance par un correspondant avisé.

Tout cela c'est passé, et bien passé.

La soupape de sûreté de la mauvaise humeur — comme il fut dit un jour — semble avoir fonctionné suffisamment pour que maintenant ceux qui ont à revoir cette question le fasse avec le calme autour d'eux.

Des élus de la région ont fait en 1929 le geste protecteur qui doit leur concéder à nouveau la confiance des inquiets du rivage et des communications avec la côte.

Laissons maintenant la parole à ceux qui, loin du bruit, ont mission de veiller sur le patrimoine national.

La maison rouge et la maison blanche qui devaient disparaître au courant de l'hiver que nous passons, mais qui, pour des raisons tout à fait en dehors de l'esthétique, subsisteront peut-être encore quelque temps. Peut-être même les verrons-nous, en attendant leur disparition, fardées d'un peu de gris, pour dissimuler aux yeux des arrivants leur couleur, rougeaude de l'une et blafarde de l'autre, qu'elles mettent à la base de la Merveilleuse Abbaye.

Faisons crédit à la Direction des Monuments Historiques, peut-être verrons-nous bientôt de plus importantes et heureuses modifications ou restaurations.

Au printemps dernier nous avons eu la satisfaction de voir un vieux logis branlant repris en sous-œuvre et sa façade à nouveau revêtir la livrée du XV^e siècle.

Personnellement nous avons été doublement satisfaits de cette reconstitution. Et nous espérons que cet exemple sera suivi à l'avenir, quand un vieux logis menacera de tomber et qu'il criera assistance vers ceux qui ont la mission de la conservation des Monuments Historiques et des sites dont les vieilles demeures sont la caractéristique.

Nous passons maintenant à l'examen de nos services intérieurs.

Tout d'abord au Mont Saint-Michel : un panneau sur lequel sont exposées six des gravures publiées par l'Association est installé dans la salle d'attente des visiteurs de l'Abbaye.

Outre les six gravures, des explications sur le but et le fonctionnement de notre Association sont mises sous les yeux du public.

Ceux qui veulent adhérer à notre Association doivent remettre leur adresse dans une ouverture désignée à cet effet.

Notre bureau du Secrétariat a fonctionné en même temps que l'Essi du Mont Saint-Michel dans la Maison de l'Arcade. Nous y avons reçu un certain nombre d'inscriptions.

Nos correspondants de province sont toujours animés du même zèle.

Ils savent combien leur action est nécessaire à notre Association, ils prolongent au loin notre œuvre de propagande et de défense du Mont, mais, de plus, par leur collaboration au service de trésorerie, ils assurent l'existence de notre œuvre ; nous leur adressons à tous les remerciements du Comité de Direction.

Il a été fait cette année d'assez nombreuses conférences en France et à l'Étranger. L'Alliance Française, dont le Secrétaire Général, M. Paul Labbé, Vice-Président de notre Association, est l'animateur, a fait connaître le Mont Saint-Michel dans les pays du Nord.

Nos clichés de projections ont passé sur l'écran en Suisse et aussi en Belgique, grâce à nos nouveaux correspondants en ces pays, et à l'Office National du Tourisme qui prend soin du transport de nos collections de vues et à l'organisation des séances.

Bientôt nous aurons, je l'espère, une organisation nouvelle dans le centre de la France.

Notre propagande, nos conférences pourraient être plus nombreuses ; mais nos ressources, étant donné les augmentations successives, ne nous permettent pas des dépenses plus élevées.

Notre cotisation est trop minime, elle représente deux francs d'avant-guerre, alors que nous en donnions cinq à cette époque.

Et, pour cette minime somme, nous remettons à chaque inscrit une gravure à l'eau-forte tirée sur un papier de luxe et de grand format, dont la valeur commerciale peut être estimée à cinq fois au moins la plus petite cotisation à notre Association.

De plus nous adressons deux ou trois bulletins dans l'année, qui sont illustrés et qui comptent en moyenne quarante pages de texte.

Que nous avons à payer les frais généraux du secrétariat de Paris et du Mont Saint-Michel, puis les frais d'envois par poste, etc., etc., etc.

Et que, malgré tout ce qu'on a pu imaginer de majorations, nous sommes encore existants et désireux de continuer notre œuvre tant qu'il sera nécessaire.

Devant les difficultés que notre trésorerie prévoit — s'il nous fallait nous contenter des encaissements habituels — le Comité a cru nécessaire d'étudier une propagande nouvelle pour le recrutement des adhérents.

Nous allons mettre cette propagande en pratique prochainement et nous vous demandons de bien vouloir nous aider dans cette tentative d'augmenter notablement le nombre des membres de notre Association.

Nous mettrons à votre disposition, ou nous vous enverrons d'office, un appel en faveur de notre Association ; nous vous demanderons de le faire parvenir vous-même, et avec votre carte si possible, à la personne que vous supposez pouvoir adhérer à notre groupement, soit que nos publications l'intéressent, soit que ce soit la cause elle-même.

Nous sommes persuadés, chers Collègues, que nous obtiendrons ainsi, appuyés par vous, une augmentation considérable du chiffre de nos adhérents, ce qui donnera plus de force et d'autorité à notre Société, en même temps que des ressources absolument nécessaires pour continuer avec aisance notre œuvre.

De plus, nous avons l'espoir que cette année nous parviendrons à faire enfin paraître le premier fascicule des gravures déjà parues, avec autographes de textes dus à la plume de personnalités désignées : littérateurs, artistes, savants, etc., imprimés sur une feuille de garde de la gravure correspondante.

Et que ce recueil absolument unique en son genre et célébrant la Merveille de l'Occident sera remis à des souscripteurs prenant le titre de Membre Donateur.

Voici quelques chiffres de statistiques :

En 1924, la liste des inscriptions au registre s'arrêtait au numéro 6.450 ; en 1925, au numéro 7.300 ; en 1926, au numéro 8.000 ; en 1927, au numéro 8.600 ; en 1928, au numéro 8.941 ; en 1929, au numéro 9.500.

L'ascension s'est ralentie de 1927 à 1928. Il y a reprise sensible en 1929. Mais la liste des décès a été sensiblement plus élevée ces dernières années, si nous en jugeons par les bulletins qui nous sont retournés avec la mention.

Il y a aussi quantité de bulletins qui nous sont retournés pour cause de départ. Peu de démissions nous sont adressées par poste.

Mais des quittances nous reviennent impayées souvent.

Pour combler tous ces vides il est donc nécessaire que nous réagissions.

MESSIEURS ET CHERS COLLEGUES,

Le Comité de Direction de notre Association a, comme chaque année, travaillé dans la plus grande union, dans la meilleure entente.

Nos décisions étudiées avec soin sont prises dans un accord unanime.

Ce n'est pas autant aux membres du Comité qu'en revient le mérite, qu'à celui qui le préside.

Notre Président J. Levatois conduit l'étude des questions avec la prudence du juriste et l'énergie de l'homme d'action.

Sous sa présidence le débat ne peut s'égarer, les faits et les circonstances viennent en lumière et n'ont plus qu'une conclusion possible, celle sur laquelle notre unanimité se fait.

Permettez maintenant au Secrétaire Général fondateur d'ajouter ici sa pensée personnelle — et sa pensée personnelle, j'en suis persuadé, doit être celle de tout le Comité :

Ainsi qu'il y a pour veiller de haut sur le Mont Saint-Michel l'homme qu'il fallait pour le Mont Saint-Michel, de même il y a ici pour diriger notre Association le Président attentif et agissant qu'il fallait pour que notre œuvre suive sa voie forte déjà des résultats acquis, vers ceux encore à espérer.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

EXTRAIT DU RAPPORT DU TRÉSORIER

Exercice 1929

RECETTES :

Cotisations encaissées en 1929 (1).....	29.562 »	
Intérêts et Coupons.....	912 30	
Insignes.....	44 75	
Vies d'autrefois.....	234 40	
Total.....	30 753 45	30.753.45

DÉPENSES :

Assemblée générale et Banquet.....	1 561 »	
Conférences.....	854 20	
Bulletin.....	7 287 85	
Frais généraux.....	5.595.55	
Frais de Poste.....	892 35	
Frais remboursés au graveur.....	750 »	
Gravures (tirage des).....	7.796 10	
Local.....	1 600 »	
Personnel.....	6.420 »	
Tourisme.....	1.631 50	
Total.....	33.788.75	33.788.75

(1) Des versements importants de correspondants, arrivés au Trésorier, avec un grand retard, n'ont pu figurer sur ce rapport.

Séances du Comité de Direction

26 Février 1930

La séance est ouverte à 5 heures 1/4, au siège social de l'Association, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Ont signé la liste des présents : MM. H. VOISIN, PIEDNOËL, BORRIES, HÉDOU, BARRÉ, LE MOUËL, Hector DENIS, Jean DES COGNETS, L. PRIEUR.

Excusés : MM. LERIVEREND, J. VOISIN, L. RIOTOR.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est approuvé.

Le Trésorier est invité à présenter ses comptes de l'exercice 1929.

Il est constaté un fléchissement dans les recettes, mais plusieurs correspondants ont adressé leur compte avec un grand retard, quelques-uns sont encore à venir. Les recettes de l'année égaliseront sensiblement les dépenses assez importantes en 1929.

Il est donné connaissance des prévisions pour 1930. Les comptes et les prévisions sont adoptés par le comité pour être présentés à l'Assemblée Générale prochaine.

Le Secrétaire Général lit son rapport. Il donne des chiffres de statistiques qui montrent pour 1929 une augmentation des adhésions comparativement à l'année précédente. Mais, malgré ces bonnes indications données par le chiffre des adhésions, il est décidé qu'il sera demandé à l'Assemblée Générale d'élever le prix de la cotisation des membres associés à 15 fr. Le Comité adopte ce chiffre.

Il est décidé qu'une propagande nouvelle consistant en un appel à tous les Amis du Mont Saint-Michel dont le Secrétaire Général fait passer le projet, sera faite en 1930.

Il est ensuite question à nouveau du brochage des gravures de l'Association. M. Le Mouël dit les bonnes promesses qui lui ont été faites, mais la lenteur avec laquelle elles se réalisent.

Les inscriptions portées au registre des adhésions depuis la dernière séance du Comité sont ratifiées.

On passe alors à la préparation du banquet annuel.

La liste des invitations est établie.

Le Président annonce que ce banquet sera présidé par M. Léon Bérard, Président d'Honneur de l'Association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 45.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

J. LEVATOIS.

H. VOISIN.

1^{er} Avril 1930

La séance est ouverte à 17 h. 35, au siège social de l'Association, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Sont présents : MM. René VÉZARD, PIEDNOEL, Eugène LE MOËL, Robert RENAULT, Jules PERRIN, Henri DAVID, H. DENIS, BORRIES, Docteur LEON, LE CHEVALLIER, Paul LABBÉ, H. VOISIN, J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. A. BRUN, G. GIRARD, LEVÈQUE, J. VOISIN, LERIVEREND, TRAVAILLEUR.

Lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par le Secrétaire Général. Ce procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle le programme des travaux pour 1930. Tout d'abord se pose la question des imprimés à établir pour intensifier la propagande. Il est décidé qu'un appel sera fait à tous les admirateurs du Mont Saint-Michel, c'est-à-dire à tous ceux que nous supposons devoir s'intéresser au sort de la Merveille de l'Occident.

Le Secrétaire Général donne lecture d'un appel dont un certain nombre d'exemplaires serait remis à nos correspondants, à nos sociétaires et associés pour qu'ils les fassent parvenir dans leur entourage à ceux susceptibles d'adhérer à notre Association de défense et protection du Mont Saint-Michel. L'avis du Comité est que cet appel, dont l'idée générale est adoptée, devra être résumé en un texte plus concis. Le soin en est donné au Secrétaire Général.

Il est décidé également que de nouveaux bulletins de souscription seront imprimés, ainsi qu'une feuille d'instructions pour les correspondants.

Le prix de la cotisation ayant été porté pour les associés à frs : 15, par année, il est rappelé que la cotisation des autres catégories de membres de l'Association ne subira aucune modification.

Il est décidé que des clichés typographiques des gravures de l'Association seront en temps voulu remis à M. Jean des Cognets pour être insérés dans des publications littéraires. Le Secrétaire Général demande que la liste des membres du Comité de Patronage soit publiée, après sa mise à jour, dans un prochain bulletin.

Il est signalé que quelques correspondants en retard pour l'envoi des cotisations 1929 se sont mis en règle ; cependant quelques rares correspondants tardent encore. Le Trésorier fera une lettre de rappel.

M. le Président propose M. Adrien Macé comme secrétaire-correspondant de Cherbourg. Adopté.

M. Prieur, membre du Comité de Direction, est chargé de visiter La Rochelle pour trouver un remplaçant à M. Carel, démissionnaire.

Les Chemins de Fer de l'Etat ont, sur la demande réitérée d'améliorations du service des trains allant vers le Mont Saint-Michel, annoncé par lettre de fin Mars que de grandes modifications seraient faites pour la saison 1930, à l'effet de faciliter la visite du Mont Saint-Michel. Le Secrétaire Général donne lecture d'un certain nombre d'améliorations dans le sens Lison-Lamballe et dans le sens Pontorson-Vitré.

Il est ensuite question de la Maison de France actuellement en construction sur l'avenue des Champs-Élysées. Ce palais doit abriter tout d'abord l'Office National du Tourisme autour duquel les services officiels de propagande des Essi, les Compagnies de Chemin de Fer et les Agences de Tourisme auront leur siège. De plus, une galerie des Merveilles de la France sera exposée sous les yeux des visiteurs de tous les pays. Plusieurs membres du Comité de Direction estiment que notre Association devra être représentée dans cette organisation. Le Président fera une demande dans ce sens. Il est demandé aussi qu'une série de nos gravures soit mise sous les yeux du public, à l'exposition coloniale. Le Secrétaire Général pense qu'il y aura dans cette exposition une section touristique qui permettra cette exposition en accord avec l'O. N. T. ou l'U. F. S. I.

MM. A. Porcabeuf et C^{ie} font savoir qu'en raison de majorations successives des prix de revient de la main d'œuvre et des frais d'impression, ils se trouvent obligés de nous demander le prix net de frs : 3, par gravure. Adopté.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du trésorier en remplacement de M. Borries, démissionnaire en raison de ses occupations qui ne lui permettent plus de s'occuper de la trésorerie de notre Association.

M. Robert Renault, membre du Comité de Direction, est, à l'unanimité, désigné pour prendre cette fonction. M. Robert Renault accepte la fonction de trésorier.

Madame Veuve Bazor fait savoir au Secrétaire Général qu'elle est dépositaire de coins d'acier et matrices nécessaires à la frappe des insignes de l'Association, elle demande à remettre ces coins à l'Association ou à être autorisée à les remettre contre reçu à une firme qui prendra la suite de cette fabrication ; après quelques explications du Secrétaire Général, cette proposition est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prend la parole pour mettre ses collègues au courant de la question de la digue sous-marine. Il annonce qu'ayant été convoqué à la séance plénière du Conseil Supérieur des Travaux Publics, il s'y est rendu le 28 mars dernier. Il a, devant les membres du Conseil Supérieur, plaidé la bonne cause du Mont Saint-Michel au péril de la mer.

Il a eu la satisfaction d'apprendre que la Sous-Commission

désignée pour l'étude de cette question était à l'unanimité favorable à la coupure.

N'étant pas encore informé officiellement de la délibération définitive, il dit à ses collègues du Comité qu'il y avait lieu d'espérer que le Conseil Supérieur adopterait les conclusions de la Sous-Commission d'Etude.

Après l'annonce de ce succès de notre campagne en faveur de la coupure de la digue, notre Président lève la séance après avoir reçu les félicitations du Comité pour la bonne direction dans laquelle il avait maintenu l'effort de l'Association.

MINISTÈRE
DES
TRAVAUX PUBLICS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction des Voies navigables
et des Ports maritimes

PORTS MARITIMES
2^e Bureau

Paris le 11 avril 1930.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

En réponse à votre lettre du 1^{er} avril, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le Conseil Supérieur des Travaux Publics a, dans sa séance du 28 mars, émis un avis favorable, sous certaines réserves techniques, au projet de coupure de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

P. le Ministre des Travaux Publics,

Signé : (Illisible).

A Monsieur Levatois, Président des Amis du Mont Saint-Michel, 167, rue Montmartre, Paris.

Notre Banquet

10 Mars 1930

Très bien servi par l'Hôtel Lutetia, il fut très brillant et très utile suivant une tradition que nous nous efforcerons toujours de maintenir. Cent cinquante convives environ.

Notre Président d'honneur, M. Léon Bérard, Sénateur, ancien Ministre, en avait accepté la présidence.

A ses côtés, M. Paul Brulat, représentant M. le Ministre et M. le Directeur général des Beaux-Arts ; M. Watier, Conseiller d'Etat, Directeur au Ministère des Travaux Publics ; M. Edmond Chaix, Président du Touring-Club de France ; MM. les Sénateurs Pol Chevalier et Boivin-Champeaux ; MM. les Députés Camille Blaisot, A. Lefas et Bessel ; M. Pierre Leroy, Président des Normands de Paris ; M. Damien, Président des Gars Normands ; M. Jean Philippe, Président de la Fédération des Sociétés bretonnes de Seine et Seine-et-Oise ; M. Albert Petit, du *Journal des Débats* ; M. Morière, Président de la Presse Normande ; nos Vice-Présidents, MM. Eugène Le Mouél et Paul Labbé ; notre Secrétaire Général, M. Henri Voisin.

Des dames en grand nombre ajoutent à l'éclat et au charme de cette soirée.

Chère excellente, conversations vives et animées.

A l'heure de toast, on applaudit une vibrante allocution de notre Président M. Levatois, qui, après avoir salué nos hôtes, résume l'état de la question du dérasement de la digue.

MM. Paul Brulat, Watier, Edmond Chaix, Lefas, Camille Blaisot, Pierre Leroy, Jean Philippe, prennent ensuite la parole. Tous ces orateurs nous félicitent de nos efforts et nous promettent leur concours si précieux.

M. Eugène Le Mouél s'acquitte avec son habituel brio de la mission qui lui est chaque année confiée par le comité : le toast aux dames.

Enfin M. Léon Bérard, prince de l'éloquence, excite l'enthousiasme général par un admirable discours que tous ses auditeurs saluent à maintes reprises d'applaudissements répétés et couronnent d'acclamations enthousiastes.

Les conversations particulières se prolongent.

Il est presque minuit lorsqu'on se quitte... en se promettant bien de revenir l'an prochain.

Chaque convive emporte un menu artistique, œuvre charmante du graveur éminent, notre Secrétaire Général Henri Voisin, auquel va toute notre reconnaissance.

Un Convive.

Toast de M. J. LEVATOIS

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES,

MESSIEURS,

J'aurais voulu ce soir vous apporter quelque nouvelle heureuse et sensationnelle, vous annoncer par exemple que la digue n'existe plus aux abords immédiats du Mont Saint-Michel. Mais non ! je vous dirai tout à l'heure ou nous en sommes exactement et mon récit n'aura pas, hélas ! les accents d'un bulletin de victoire.

La bataille continue : c'est une lutte très âpre, encore indécise, mais de laquelle, rassurez-vous, nous sortirons à notre avantage.

Notre courage, notre confiance, notre résolution restent immuables.

Et comment pourrait-il en être autrement lorsque je vois réunies autour de ces tables tant de personnalités éminentes !

Votre présence, Mesdames et Messieurs, est à elle seule une puissante raison de croire et d'espérer. De croire, parce qu'elle prouve l'excellence de notre cause. D'espérer, parce que c'est mieux qu'un encouragement, c'est une collaboration précieuse qu'elle nous apporte.

Permettez-moi de remplir un premier devoir, en vous remerciant tous chaleureusement.

Le Président de notre banquet de l'an dernier, M. Watier, l'éminent Directeur des Travaux Publics, nous donne une preuve nouvelle et hautement appréciée de sa fidèle bienveillance. Il sait tout ce que nous attendons de lui ; il ne se dérobera pas. Il est là. Bravo et merci !

M. Paul Brulat représente l'Administration des Beaux-Arts.

Nos défenseurs au Parlement sont aussi des fidèles : M. le Sénateur Pol Chevalier, MM. les Députés Camille Blaisot, Guérin et Besset ont droit à notre gratitude.

M. Edmond Chaix, Président du Touring-Club de France, nous apporte les vœux, que dis-je ? le concours magnifique de la grande Association qu'il dirige avec tant d'autorité, de tact et de talent. Qu'il sache combien nous lui en sommes reconnaissants.

La grande presse parisienne nous délègue des représentants hautement qualifiés : MM. Albert Petit et Thiébaud-Sisson, que nous aimons pour leur constante fidélité autant que nous les admirons pour leur caractère et leur beau talent.

La presse normande est représentée par son Président, notre cher ami M. Emile Mortière, qui vient de Lisieux nous redire son attachement à notre œuvre.

Notre collègue, M. Jean des Cognets, l'un des Administrateurs de l'*Ouest-Eclair*, nous montre que la presse bretonne elle aussi nous encourage et nous défend.

Les présidents de puissantes associations provinciales, mon cher ami Pierre Leroy, Président des Normands de Paris ; M. Jean Philippe, mon ami... et allié, Président de la Fédération des sociétés bretonnes de la Seine et Seine-et-Oise ; M. Damien, Président des Gars Normands ; M. le docteur Bozo, Président de l'Association Amicale de l'Orne ; M. Benoit, Président de l'Association Amicale de la Seine-Inférieure, sont venus nous apporter les suffrages de leurs compatriotes : nous les en remercions.

Enfin, Mesdames et Messieurs, nous avons le grand honneur, la joie profonde d'être présidés ce soir par M. Léon Bérard.

Mon cher Ministre, permettez-moi de vous dire plus simplement mon cher ami, nous nous connaissons de vieille date. Il y a trente ans vous débutiez au barreau de Paris, que, depuis, vous avez illustré. J'étais déjà pour vous un Ancien, car mon inscription remonte à 1892. Tout de suite ou presque je vous remarquai et j'applaudis avec tous nos confrères à vos succès qui d'emblée furent grands. Vous avez été premier secrétaire de la Conférence du stage. Vous êtes entré ensuite au cabinet d'un avocat illustre, M. Raymond Poincaré dont je salue avec émotion le grand nom vénéré !

Dès lors, étant donné l'éclat de votre jeune talent, votre carrière judiciaire s'est poursuivie et depuis trente années vous êtes, au Palais, entouré de l'estime et de l'affection de tous les membres de la grande famille judiciaire.

La politique vous a tenté. Il est heureux pour le pays que des hommes de votre valeur intellectuelle et morale ne se laissent pas détourner des luttres qu'elle comporte. Ils y ont à mon avis un grand mérite.

Vos débuts à la Chambre des Députés furent aussi brillants qu'au Palais. Vous brûlez, comme il convient, les étapes, et, en 1912, vous êtes Sous-Secrétaire aux Beaux-Arts.

Vous avez trouvé là, sur votre bureau, en entrant en fonctions, le dossier du Mont Saint-Michel : vous l'avez étudié, d'abord dans le silence de votre cabinet, puis sur place. Vous êtes allé au Mont Saint-Michel et vous, le jeune Béarnais, ami de la nature, habitué à la contempler sous des aspects singulièrement pittoresques et grandioses, vous avez été conquis absolument et définitivement par la Merveille de l'Occident. Vous avez quitté votre Sous-Secrétariat trop tôt et sans pouvoir réaliser l'œuvre que vous aviez conçue et voulue.

Mais, en 1911, notre Association avait été fondée et le Président Paul Deschanel, à la grande mémoire duquel nous gardons un souvenir ému, présida tout d'abord à ses destinées. Et il se trouva qu'il dut troquer sa présidence des Amis du Mont Saint-Michel pour celle de la Chambre des Députés.

Vous lui avez succédé chez nous en avril 1914 et jusqu'en 1921 vous avez été notre chef. Vous nous avez quittés pour être Vice-Président de la Chambre, puis Ministre de l'Instruction Publique, mais vous êtes resté à notre prière, tout de suite exaucée, notre Président d'Honneur.

Et j'ai eu, par suite de circonstances et grâce à l'amitié trop bienveillante de nos collègues, l'honneur très grand, mais combien périlleux de vous succéder il y a 9 ans. Vous remplacer c'est pour moi l'impossible tâche ! Heureusement vous êtes toujours là. Votre patronage conserve à notre Association tout le panache et tout l'éclat auquel vous et Paul Deschanel l'aviez habituée dès ses premiers pas et que je ne pouvais songer personnellement à maintenir.

Soyez remercié, mon cher Ami, de nous avoir consacré cette soirée. C'est la preuve que vous êtes bien décidé à nous aider toujours. Tant mieux, car votre appui nous est plus que jamais nécessaire.

Vous êtes d'ailleurs l'un de ceux qui peuvent le mieux défendre et sauver le Mont Saint-Michel.

N'êtes-vous pas l'apôtre de l'idéal et de la beauté ? N'avez-vous pas le culte des Belles-Lettres et des Arts ? N'êtes-vous pas l'animateur des forces intellectuelles de la France, le protecteur de nos élites, le Ministre qui a tout fait pour restaurer et maintenir dans notre enseignement secondaire rénové le niveau des humanités ?

Comment un homme tel que vous ne serait-il pas des nôtres, avec tout son cœur et tout son pouvoir.

Je vous disais à l'instant que nous avons grand besoin de vous. Jugez-en.

Depuis un an, la question du dérasement de la digue n'a pas sensiblement progressé.

En haut, au Gouvernement, on a tenu la promesse solennelle de M. Poincaré. Le Conseil Supérieur des Travaux Publics a été saisi. Un chapitre a été ouvert au budget des Travaux Publics et le Parlement a voté en 1928 un crédit d'un million.

En bas, nos éternels adversaires, les partisans de l'élevage gratuit du mouton, les ignorants, les sots, ont fait bloc et organisé une opposition.

Les enquêtes administratives ont traîné en longueur, elles ont recueilli tous les mensonges avec toutes les erreurs, les déclarations les plus invraisemblables et les plus fantaisistes.

On a consulté les organisations les moins qualifiées pour donner un avis sur la question, telles que la Chambre de Commerce de Granville ou la Chambre d'agriculture de la Manche. Tout cela a fait tant de bruit que nos élus n'y ont plus vu clair.

Le Conseil Général de la Manche, revenant sur une décision antérieure, a voté par 20 voix contre 4 et 16 abstentions le maintien du *statu quo*, autrement dit la condamnation du Mont Saint-Michel.

A la Chambre, lors de la discussion du budget de 1930 on a maintenu le chapitre, mais en supprimant provisoirement le crédit.

C'est dans ces conditions que, prochainement, M. le Ministre des Travaux Publics sera appelé à prendre une décision. Demandera-t-il au Conseil d'Etat de décréter d'Utilité Publique le dérasement de la digue ? Préférera-t-il saisir le Parlement d'un projet de loi ? Ou bien, hypothèse invraisemblable, se résignera-t-il à ne rien faire ?

Nous sommes tranquilles : M. le Ministre des Travaux Publics a près de lui M. le Directeur Watier, l'homme qui connaît le mieux la question et il voudra bien le consulter. Il aura aussi pour l'éclairer l'avis du Conseil Supérieur des Travaux Publics qu'il a sollicité.

Faisons confiance à cette haute Assemblée. Par elle, les arguments que l'on produit contre nous ne seront pas seulement comptés : ils seront pesés et trouvés trop légers.

Ainsi que M. Watier nous l'avait promis l'an dernier, votre Président a été convoqué et il a pu réfuter de son mieux les objections des adversaires.

Celles-ci, vous le savez, peuvent se ramener à trois :

- 1° Le projet à l'étude est inefficace pour désensabler la baie.
- 2° Le dérasement partiel de la digue rendra difficile l'accès au Mont Saint-Michel.
- 3° Il peut enfin avoir sur le régime des eaux dans la baie des répercussions inattendues et dangereuses pour les exploitations agricoles des riverains.

Nous avons répondu maintes fois, d'abord que si le projet ne réalise pas le désensablement de la baie, il s'oppose au progrès des sables et des herbues tout autour du Mont et sur une largeur de

500 mètres comptés depuis le pied des remparts. Et ce premier résultat n'est pas négligeable.

Ensuite le dérasement de la digue procure un double résultat esthétique : il supprime l'horrible butée de cette digue contre les remparts ; il permet de voir à toutes les marées de vives-eaux le Mont complètement entouré par la mer.

L'accès du Mont Saint-Michel restera parfaitement facile : la digue n'est pas supprimée ; elle est seulement abaissée progressivement jusqu'au niveau des sables.

Une chaussée guéable sera aménagée qui permettra l'accès de la petite cité montoise aussi aisément que maintenant.

La mer n'entourera le Mont qu'une soixantaine d'heures par mois et ce phénomène se produira entre 6 h. et 8 h. le matin et le soir. Quand la mer sera haute, des moyens sont prévus pour que l'on puisse accéder au Mont.

Enfin il est absolument faux que le dérasement projeté puisse exercer une influence sur le régime des eaux dans la baie. C'est l'avis des ingénieurs consultés ; c'est avoué par les riverains eux-mêmes dans le *factum* qu'ils ont distribué au Parlement. Pas une motte d'herbe ne sera atteinte.

Si l'on ajoute que le projet a un dernier avantage : celui de laisser grande ouverte la voie à la réalisation d'un plan d'ensemble de travaux plus importants et susceptibles de désensabler la baie et de ne compromettre ainsi aucune solution d'avenir, on aura dit ou plutôt redit tout l'essentiel.

Donc, Mesdames et Messieurs, M. le Ministre des Travaux Publics voudra que la digue soit dérasée. Nous souhaitons qu'il dure assez pour passer de la volition à l'acte, c'est-à-dire (et j'indique ici la solution que nous souhaitons) demander au Conseil d'Etat un décret de déclaration d'utilité publique.

Nous préférierions ce mode de procéder à raison de sa rapidité relative, à celui qui consisterait à saisir le Parlement d'un projet de loi qui serait voté certes, mais non pas sans opposition, ce qui exclut la procédure d'extrême urgence.

Le dernier mot restera toujours au Parlement pour le vote des crédits.

Vous voilà au courant, Mesdames et Messieurs, de ce que nous avons fait et de ce qui nous reste à faire. Souhaitons qu'un peu de stabilité ministérielle facilite notre tâche.

En un an, cinq ministères ! C'est beaucoup pour mener à bien une question comme celle qui nous tient à cœur. C'est trop pour tant d'autres questions plus importantes encore et de la solution desquelles peuvent dépendre la prospérité, la grandeur et la sécurité de la France.

Mesdames et Messieurs, excusez mon trop long discours.

Je vous épargne toute péroraison. Je lève mon verre à notre éminent Président d'Honneur, M. Léon Bérard, à tous nos hôtes, à nos collègues du Comité et tout particulièrement à nos Vice-Présidents, MM. Eugène Le Mouél, Paul Labbé et Charles Le Goffic, à notre admirable Secrétaire Général Henri Voisin.

Je porte vos santés à toutes et à tous.

Je bois à notre prochaine victoire.

Vive le Mont Saint-Michel !

Allocution de M. Paul BRULAT

MONSIEUR LE MINISTRE,
MON CHER PRÉSIDENT,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Au nom de M. Paul Léon qui regrette de ne pouvoir assister lui-même à ce banquet, je vous apporte l'expression de la reconnaissance de la Direction des Beaux-Arts pour l'œuvre nécessaire et généreuse que vous avez accomplie et que vous poursuivez avec autant d'intelligence que de dévouement.

C'est grâce à vous, à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, qui l'ont protégée contre les dépravations du temps, que cette merveille de notre belle architecture a recouvré toute sa dignité, sa beauté et sa grandeur et que des milliers de touristes viennent de tous les pays du monde pour admirer l'un des témoignages du génie français à travers les siècles et des monuments les plus magnifiques de notre histoire, ayant eu la gloire de résister, grâce à l'héroïsme de ses défenseurs et de la foi qui l'avait créé, à tous les assauts qui lui furent livrés au cours des âges et de demeurer, citadelle inviolée, bravant l'effort destructeur du temps. Votre archange à vous, Amis du Mont Saint-Michel, celui qui vous garde et assurera la durée de votre société, c'est votre haute conscience de tout ce que la France a créé de grand, d'admirable, d'immortel au cours de la longue et glorieuse histoire, parfois tragique et qui assure son prestige jusqu'aux extrêmes limites du monde civilisé. *(Applaudissements.)*

C'est cela, Messieurs, c'est notre patrimoine intellectuel et moral que vous avez mission de défendre, de faire respecter contre toutes les tentatives de dénigrement et que nous sommes résolus à sauvegarder, c'est tout ce qui atteste le génie créateur de la France dans tous les domaines de l'art, de l'intelligence et de la science ; ce sont aussi les souvenirs émouvants qu'évoque la grande histoire du Mont Saint-Michel ; c'est enfin toute l'âme du passé, tous les enseignements qui se dégagent de la source intarissable d'énergie et d'héroïsme créés par un idéal résistant à toutes les épreuves, aux puissances aveugles de destruction et ne cessant de créer.

Mesdames, Messieurs, je lève mon verre en l'honneur des Amis du Mont Saint-Michel qui nous offrent un magnifique exemple de fidélité à un idéal. *(Vifs applaudissements.)*

Allocution de M. WATIER

MONSIEUR LE MINISTRE,

M. le Président Levatois n'y va pas de main-morte, on voit qu'il n'appartient pas à une administration publique ; il aurait voulu vous apporter ce soir, sur un plat d'argent, une digne toute dérasée. En ce qui me concerne j'aurais été infiniment moins ambitieux. Je suis très bien reçu parmi vous, mais je crois que je l'aurais été bien davantage si j'avais annoncé que dans ma poche j'avais, signé du Président de la République, le décret déclarant d'utilité publique le dérasement de la digue.

Or M. le Président vous disait tout à l'heure qu'il n'y a rien eu de nouveau depuis plus d'un an ; c'est plus qu'une Trêve de Dieu.

J'ai été un assez mauvais élève sur les bancs de l'Université, surtout en ce qui concerne les lettres, l'histoire et la géographie, mais je crois que la Trêve de Dieu avait une durée d'un an ; la trêve qui vous préoccupe dure depuis plus d'un an, nous pourrions l'appeler la trêve des agriculteurs.

Je m'excuse, Messieurs les Sénateurs et Messieurs les Députés ici présents, nous avons connu avant la guerre une période où on faisait de la démagogie ouvrière ; nous connaissons actuellement une époque où l'on fait de la démagogie agricole ; espérons que nous connaîtrons bientôt, pour le Mont Saint-Michel, une période de démagogie artistique. *(Applaudissements.)*

Permettez-moi, Monsieur le Président, de prendre la défense de l'Administration que vous avez quelque peu malmenée. Vous avez cassé du sucre sur le dos des enquêtes ; c'est un mal nécessaire ; j'ai connu pendant la guerre un de mes camarades, officier d'artillerie, brillant officier d'Etat-Major — tous les officiers d'Etat-Major brevetés sont brillants — qui avait coutume de dire que « le feu c'est la soupape de sûreté de l'émotion ». Eh bien, les enquêtes c'est quelque chose d'analogue au feu dans la guerre moderne ; l'enquête c'est la soupape de sûreté de la mauvaise humeur des vaillantes populations. Leurs plaintes sont ensuite passées au crible par le Conseil Supérieur des Travaux Publics.

Il y a quelque chose qui doit vous inspirer pleine confiance, en ce Conseil, c'est qu'il n'est pas seulement composé de fonctionnaires, et je suis persuadé que si ceux de vos amis de la Chambre, ici présents, veulent bien consulter la liste des membres du Conseil Supérieur, il leur sera facile d'intervenir très fortement auprès de leurs collègues pour les amener à voter le dérasement que vous désirez.

Il est certain que l'affaire n'a pas avancé depuis un an ; nous le déplorons tous.

Votre association donne un exemple que devrait suivre l'administration ; elle ne cesse de progresser. Je constate d'une année sur l'autre que le nombre des convives augmente et c'est de bon augure pour l'influence de la société. Je constate avec un plus grand plaisir encore que, non seulement le nombre des convives augmente, mais que la densité féminine des convives augmente elle aussi. *(Applaudissements.)*

Mesdames, vous voulez bien apporter ici, au milieu de la triste uniformité des vêtements masculins, l'éclat de votre parure et de vos charmes ; je vous en remercie très sincèrement et je lève mon verre en votre honneur ; je le lève à votre santé, Monsieur le Président, et je bois à la prospérité de l'Association que vous présidez avec tant de distinction. *(Applaudissements.)*

Allocution de M. Edmond CHAIX

MON CHER MINISTRE,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Vous m'avez, mon cher Président, interpellé comme un simple parlementaire et même comme un ministre. Eh bien, je vais répondre à votre interpellation. Vous m'avez demandé ce que les touristes pensaient du dérasement de la digue du Mont Saint-Michel et vous m'avez posé cette question : « Etes-vous avec nous ? »

Il me semble que sur la dernière partie de la proposition je n'ai

pas de grandes affirmations à faire ; nous avons commencé la lutte, sinon ensemble, du moins presque ensemble et je puis dire que depuis le début nous sommes du même côté... de la digue ; nous nous battons ensemble pour que la digue, sinon disparaisse, du moins se laisse abaisser au voisinage des remparts.

Qu'est-ce que le Mont Saint-Michel ? C'est une splendeur et lorsque vous me demandiez tout à l'heure ce que les touristes pensaient du Mont Saint-Michel, c'est ce qui les attire d'abord, ce dont ils se souviennent surtout parmi les belles choses qu'ils admirent en France... C'est le Mont qui, grâce aux efforts que vous avez accomplis, Monsieur le Président et vous surtout, Monsieur le Secrétaire Général avec ce talent que vous avez apporté à la plus merveilleuse propagande qu'on puisse faire pour la splendeur du Mont. Oui c'est le Mont qui, partout, dans le monde, est le point spécial, l'objet particulier de l'admiration que les étrangers ont pour notre pays. (Applaudissements.)

Vous me disiez tout à l'heure, Monsieur le Président, que vous espériez que le Touring-Club de France soutiendrait vos efforts. Bien sûr. Quand on dit que la rupture ou plutôt le dérasement de la digue est contraire au tourisme, ce n'est pas vrai, c'est au contraire un appoint nouveau que vous apportez au tourisme en donnant plus de beauté au Mont. Il n'est pas exact non plus de dire que le dérasement sera gênant pour les touristes. J'ai lu le projet, je l'ai étudié, je l'ai vu de près, j'ai le grand honneur de faire partie de cette commission administrative qui étudie cette affaire — on a bien voulu y admettre un touriste parce qu'on a pensé que le tourisme y était intéressé — eh bien, je vous assure que pour l'accès du Mont en temps normal les propositions actuelles laissent cet accès parfaitement suffisant, réservant pour l'emplacement des automobiles — car il est nécessaire qu'on pense à l'automobile — une grande surface sur laquelle on pourra installer un grand parc de huit mille mètres carrés, ce qui est quelque chose.

Dire que le dérasement est contraire au tourisme, ce n'est pas vrai et je proclame avec la petite autorité qu'on veut bien me reconnaître dans toutes ces questions, que le dérasement non seulement n'est pas contraire, mais qu'il est favorable au tourisme. (Applaudissements.)

Soyez bien persuadés que le Touring-Club de France vous soutiendra de tout son cœur comme il l'a fait dans le passé.

Et maintenant, Monsieur le Président, et vous mon cher Ministre, je m'en vais lever mon verre, mon verre rempli de ce joli vin de France, et je m'en vais le vider en espérant qu'il y aura bientôt beaucoup d'eau autour du Mont. (Applaudissements.)

Allocution de M. BLAISOT

MESDAMES,

MESSEURS,

Lorsqu'on a le rare plaisir d'avoir comme président de séance l'apôtre de la beauté, le prince de la parole, Léon Bérard, on a un devoir : ne pas retarder pour vous le plaisir de l'entendre. Par conséquent je serai extrêmement bref.

Je remercie votre Président, M. Levatois, de m'avoir invité. Je remercie mes collègues qui sont ici, Besset qui représente Paris et qui prouve qu'il a du goût puisqu'il vient dîner avec nous. Je remercie M. Lefas qui est venu à notre réunion et qui, se souvenant que le Conesnon, en sa folie, a mis le Mont en Normandie, ne nous

en veut pas de l'avoir accaparé. Je le remercie de ce qu'il vient de dire. Je remercie Boivin-Champeaux, mon collègue au Sénat, qui, représentant le département du Calvados, benjamin récent de cette Haute Assemblée, à laquelle il apporte une brillante et précieuse collaboration. (Applaudissements.)

Je remercie également mes collègues, M. le Sénateur Pol Chevallier, qui représente une région qui nous est particulièrement chère ; il est le voisin de M. Raymond Poincaré qui nous a toujours montré sa sympathie active pour la cause du Mont Saint-Michel.

Je me suis rencontré avec lui l'été dernier. Nous avons fait comme Léon Bérard, nous avons fait le pèlerinage, nous sommes allés sur place, au Mont Saint-Michel ; il ne faut pas, en effet, en parler de loin, il faut y aller.

La digue, telle qu'elle existe, est une honte et nous voudrions en libérer cette Merveille de l'Occident. Aussi sommes-nous très heureux que le représentant de M. Paul Léon, comme le représentant des Ponts-et-Chaussées, nous fassent entendre la parole de raison, la parole de vérité.

Certes, nous savons gré à Watier d'avoir compris justement que dans cette question qui intéresse au premier chef les travaux publics, il faut que nous aboutissions dans le plus bref délai. Aboutir, faire que les opérations soient menées le plus rapidement possible, il y a longtemps que nous le voulons. Ne perdons pas confiance. Rien que le nombre des convives de ce soir est une chose qui nous prouve que l'Association des Amis du Mont Saint-Michel est remplie de force et de foi.

Nous avions eu la grande joie de voir M. le Président Poincaré comprendre l'intérêt qu'il y avait à insérer la question dans le budget, c'est lui qui avait inscrit le crédit ; or, cette année, par surprise il a été enlevé, grâce à des artifices de camaraderie, l'étais resté à la Chambre toute la journée du dimanche pour être sûr d'assister au vote du chapitre ; je me suis absenté le soir un moment et cela a suffi pour qu'on supprime le million, pendant mon absence.

Ce million, tout de même on le retrouvera, parce que le chapitre existe ; nous sommes heureux de voir à notre réunion de ce soir MM. les Sénateurs Pol Chevallier et Boivin-Champeaux, parce que peut-être dans la discussion du budget grâce à leur concours, le million pourra remplacer le mot « Mémoire » qui figure au chapitre.

L'intérêt du tourisme, l'intérêt des Montois eux-mêmes, c'est le dérasement de la digue. Je l'ai dit et j'aurais voulu voir tous les Montois pour leur faire comprendre que la merveille dont ils sont des dévoués aurait un pouvoir accru d'attraction si l'on pouvait dire aux visiteurs : « Lorsque vous viendrez au moment des hautes marées, vous passerez au Mont une ou deux nuits et vous verrez la mer autour du Mont ». Le nombre des touristes s'accroîtrait et la durée de leur séjour au Mont augmenterait.

Pour le vieux Mont Saint-Michel « au péril de la mer » le danger c'est la terre envahissante, c'est la digue telle qu'elle a été construite. (Applaudissements.)

Allocution de M. Pierre LEROY

Après avoir en termes choisis rendu un éloquent hommage à M. Léon Bérard, le Président des Normands de Paris a su caractériser l'action de notre Président :

Vous avez sans doute entendu dire, Monsieur le Ministre, que les Normands de Paris sont des gens qui disent toujours « p'tet ben qu'oui, p'tet ben qu'non » et que c'étaient des gens avant tout très intéressés. Eh bien, au nom de tous les Normands, au nom de toutes les sociétés normandes qui sont ici brillamment représentées, je dois remercier mon excellent ami Levatois qui vous a détrompé en luttant depuis combien d'années avec acharnement.

Il s'est tracé une route, il la suit, voulant atteindre le but qu'il s'est donné, dépassant tous les obstacles semés sur sa route ; il n'a en vue que de réaliser la tâche qu'il s'est imposée ; cela est si vrai, il apporte un tel entêtement à cette œuvre que les Bretons qui ont pourtant une certaine réputation de gens têtus n'ont pas hésité un seul instant à voter pour lui pour le placer à la tête de l'Association du Mont Saint-Michel. Il sait que, triomphant de toutes les difficultés, il arrivera à réaliser son but qui est un but désintéressé. Car, en effet, ce qu'il y a d'admirable dans son œuvre, c'est qu'elle est désintéressée. Qu'en retirera-t-il pour lui ? Il en a retiré jusqu'à présent un certain nombre de démarches, de préoccupations, de soucis, peut-être aussi quelques inimitiés. Mais il y a une chose dont je puis être certain, c'est que l'action à laquelle il se consacre ne lui amènera pas la clientèle des polders. Et pourtant, comme on dit chez nous : « Ces gars-là ils ont des sous ».

Eh bien moi, qui suis si attaché à ma province normande, moi qui ai laissé comme tous nos compatriotes, tous mes rêves de jeunesse accrochés aux buissons des chemins creux où je me promenais lorsque j'étais gamin, je souffre de savoir que les beautés de mon pays ne sont pas présentées sous leur véritable aspect et c'est pourquoi je dis à Levatois notre merci très cordial pour sa volonté de restituer au Mont sa véritable physionomie. (*Applaudissements.*)

Surtout, nous sommes en Normandie des gens réalistes ; mais quoique nous soyons attachés au sol, nous avons toujours les yeux tournés vers l'idéal et il ne nous déplaît pas qu'une des plus belles gloires normandes, une des plus représentatives du génie normand, Barbey d'Aurevilly, ait dit : « Le plus grand bonheur peut-être c'est d'être un génie et d'être un méconnu ». Cela veut dire que ce qui compte par dessus tout c'est la poursuite de l'effort ; nous considérons que la lutte pour l'idéal c'est la plus grande récompense à laquelle nous puissions aspirer.

Voulez-vous me permettre, pour exprimer complètement notre reconnaissance sincère à Levatois, de remettre en honneur une vieille vertu normande et béarnaise, la galanterie, et de lever simplement mon verre à la santé de Madame Levatois. (*Vifs applaudissements.*)

Allocution de M. Jean PHILIPPE

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES,

MESSIEURS,

Je remercie vivement votre Comité et particulièrement son distingué Président, M. Levatois, de m'avoir fait cette année l'honneur de m'inviter au banquet des Amis du Mont Saint-Michel et je vous apporte le salut fraternel de la Fédération des Sociétés Bretonnes de la capitale et des départements qui l'environnent. Les Bretons, vous le savez, ont toujours été les amis déterminés du Mont Saint-Michel.

Dans un passé lointain ils l'ont défendu les armes à la main et le souvenir de leur Connétable Bertrand du Guesclin rôde encore glorieux et vénéré autour de ses remparts et sous les voûtes millénaires de son cloître et de sa basilique. Aujourd'hui, ils le défendent pacifiquement et sans garder rancune au Couesnon facétieux et capricieux dont on parlait tout à l'heure et qui dans un jour de folie nût le Mont Saint-Michel en Normandie. Ils continuent de le défendre contre un nouveau péril, malgré les intérêts personnels (ou plutôt ce qu'ils croient être leur intérêt personnel) des néo-Béotiens, contre cette marée mouvante des sables qui grâce à la digue malencontreuse la menace incessamment. Les Bretons continuent à associer leurs efforts à ceux des Normands et à toutes les bonnes volontés disséminées dans le monde entier qui tiennent à protéger cette merveille, ce joyau de l'art médiéval dans notre cher et beau pays de France. (*Applaudissements.*)

L'an dernier, à cette même table, nous pouvions, dans la chaleur communicative des banquets considérer la victoire comme presque acquise.

Malheureusement, on vient de nous le dire tout à l'heure — et c'est une preuve de plus que l'erreur est difficile à tuer — la résistance des forces contraires s'est affirmée cette année encore plus énergique et plus tenace que par le passé. La lutte continue en effet, la lutte pour la protection et la sauvegarde du Mont. Eh bien, mes Amis, serrons nos rangs et poursuivons résolument, avec acharnement, la besogne que nous avons commencée. Nous vaincrons sûrement, nous vaincrons parce que nous avons pour nous soutenir notre ardeur, nous avons la noblesse d'une cause faite à la fois d'idéal artistique et de culte respectueux du passé.

Je lève mon verre en l'honneur de M. le Ministre Léon Bérard dont la culture littéraire et le sens artistique devaient faire nécessairement un ami du Mont Saint-Michel et dont le concours très précieux affermit ce soir nos courages et nous permet d'amplifier nos espérances.

Je lève aussi mon verre en l'honneur de mon ami M. Levatois, qui mène avec tant de distinction et d'activité le grand combat pour la plus noble des causes et dont la persévérance tenace, j'en suis persuadé, finira par donner à la Merveille de l'Occident son cadre naturel et nécessaire, la ceinture azurée des flots de la mer se jouant autour de ses assises millénaires et indestructibles. (*Applaudissements.*)

Allocution de M. LE MOUËL

MESDAMES,

Voici bien des fois déjà qu'on m'a chargé de l'agréable mission de porter un toast en votre honneur. Evidemment, c'est un sujet qui stimule l'inspiration mais la mienne, du fait qu'elle a beaucoup servi, est défraîchie. Elle ne bat plus que d'une aile, et c'est pourquoi je réclame toute votre indulgence.

Vous êtes, Mesdames, de ferventes amies du Mont Saint-Michel, il tient une grande place dans vos cœurs de bonnes Françaises éprises de toutes les beautés de notre grand pays.

D'ailleurs, vous avez de nombreuses devancières. Tout à l'heure, M. Philippe parlait de du Guesclin ; or, précisément, Tiphaine Ragueneil qui est ici ce soir même, qui assiste au banquet — vous ne vous en doutiez pas, car elle est invisible, mais elle assiste à

notre banquet. — Tiphaine Ragueneil a longtemps habité le Mont Saint-Michel. On prétend, ce n'est pas absolument prouvé, dit M. Voisin, qu'elle habitait dans un logis qui se trouve au haut de la grande rue qu'une de nos grandes amies, Mlle Prévost, a reconstitué avec infiniment de goût et où tous les amis du Mont Saint-Michel sont sûrs de rencontrer toujours un accueil cordial.

Je vais maintenant parler d'une autre femme, c'était au dix-septième siècle, Mme la Marquise de Créquy qui s'extasiait devant le Saint-Michel en or qui surplombe la flèche en haut de la basilique. Mme la Marquise de Créquy avait le don de double vue car, je vous le demande encore Monsieur Voisin, qui êtes si documenté, il n'y avait pas de statue de Saint-Michel en or à cette époque. Il faut tenir compte à la Marquise de Créquy de sa très bonne intention, elle avait deviné par avance l'œuvre de Frémiet.

Il y a eu d'autres femmes célèbres qui sont allées au Mont Saint-Michel, Mme de Genlis, qui vint avec le comte d'Artois, et le duc de Chartres encore enfant. On leur montra la fameuse cage de fer, Mme de Genlis nous raconte qu'elle était en bois.

Enfin, Mme de Sévigné est venue au Mont Saint-Michel; elle ne nous a pas fait part de ses impressions, mais elles devaient du moins être bonnes, car dix-huit ans après, en passant à Avranches où elle était descendue dans le Palais épiscopal, elle écrivait à sa fille : « Je voyais de ma chambre ce Mont si orgueilleux, ce Mont que vous avez vu si fier et qui vous a vue si belle ». (Vous reconnaissez là le style de Mme de Sévigné.) « Nous dînâmes à P....., vous en souvient-il ma fille ? » C'est sans doute que l'omelette de Mme Poulard n'existait pas encore.

Je prononce avec plaisir le nom de cette bonne hôtesse dont le sourire de bon accueil est resté légendaire et puis si la célébrité de Mme Poulard n'est pas du même ordre que celle de Mme de Sévigné, elle est du moins, comme celle de Tiphaine Ragueneil, pour ainsi dire adhérente au Mont Saint-Michel.

Enfin, même aujourd'hui dans notre temps d'autos et de chemins de fer, il y a certainement une multitude de dames illustres qui sont allées voir le glorieux rocher, je pourrais vous en nommer par douzaines. Un jour que je déjeunais à l'hôtel, une de mes voisines à laquelle on disait que la marée haute n'aurait lieu qu'assez tard dans la soirée, répondait : « Eh bien, Mademoiselle, c'est bien mal arrangé, on devrait s'y prendre de façon que la mer entoure le Mont avant le départ du dernier train. »

Je me souviens aussi d'une autre dame — c'est toujours un plaisir de se souvenir des dames qu'on a rencontrées dans la vie — qui, celle-là, Monsieur le Ministre, était du Midi, elle était des environs de Pau et elle me demanda : « Dites-moi, Monsieur, est-ce que du Mont Saint-Michel on voit les Pyrénées ? » Mon Dieu, j'aurais dû lui répondre : « Oui, Madame, du Mont Saint-Michel on voit les Pyrénées comme des Pyrénées on voit le Mont Saint-Michel, parce que le Mont Saint-Michel on le voit de partout, parce que nous qui sommes les admirateurs des beaux sites de notre France, nous le voyons de partout si éloignés que nous en soyons. »

C'est pour cela, Monsieur le Président, que de vos belles Pyrénées, de très loin, vous avez admiré, vous avez vu le Mont, c'est pour cela que vous nous donnez votre appui, votre précieuse assistance dans la lutte inlassable que nous soutenons contre des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils sont inconscients du mal qu'ils font

Mesdames, je lève mon verre en votre honneur et vous serez heureuses, j'en suis sûr, que j'associe Monsieur le Président de ce soir, M. Léon Bérard, dans les vœux que je forme pour vous et dans les remerciements que je vous adresse. (*Applaudissements très prolongés.*)

Discours de M. Léon BÉRARD

Nous aurions voulu reproduire *in-extenso* ces pages magistrales dont l'éloquence tour à tour émouvante et spirituelle a soulevé l'enthousiasme de l'auditoire. Des circonstances absolument indépendantes de notre volonté nous privent de ce plaisir.

Nous renvoyons cette publication au prochain numéro de notre bulletin.

Conseil Général

Séance du 5 mai

LE MONT SAINT-MICHEL

Nos lecteurs se rappellent que le Conseil général, au cours d'une de ses précédentes sessions, s'est déclaré opposé à la coupure de la digue.

Appuyé sur cette décision — contraire elle-même, du reste, à des décisions antérieures — M. le Dr Tizon proteste contre la tactique de l'administration des Beaux-Arts qui, dit-il, pour avoir les coudées franches et couper plus facilement la digue, a l'intention de faire classer la ville du Mont Saint-Michel parmi les sites pittoresques. Il lit à ce sujet une lettre adressée par le Ministre de l'Intérieur à M. le Maire du Mont Saint-Michel et visant les mesures à prendre en vue de l'aménagement du Mont.

M. le Préfet proteste contre la lecture de ce document. C'est une « pièce administrative », elle n'aurait pas dû être communiquée. M. le Préfet s'oppose absolument à ce qu'elle figure au procès-verbal.

M. le Dr Tizon défend M. le Maire du Mont Saint-Michel : « Cette lettre a été lue en séance du Conseil municipal de cette commune; elle est donc, de ce fait, tombée dans le domaine de la publicité... » Il demande au conseil général le vote d'une motion regrettant que, dans le projet d'aménagement du Mont, les Beaux-Arts n'aient pas tenu compte, en ce qui concerne la coupure de la digue, de l'avis du Conseil municipal du Mont Saint-Michel, ni de l'avis des techniciens de la Manche, ni de l'avis du Conseil général, ni de l'avis de la Chambre de commerce de Granville, ni de l'avis de la Chambre d'agriculture, ni des pétitions des riverains... La motion conclut à ce qu'il soit sursis à toutes mesures portant préjudice aux intérêts en cause.

M. Léopold Delisle estime que le classement devant avoir surtout pour effet de sauver le Mont Saint-Michel de certaines horreurs, il le trouve bon. Si un site semble devoir être protégé contre certains enlaidissements, c'est bien le Mont. M. Delisle ne votera donc pas la motion de M. Tizon.

M. Rostand non plus, car il ne veut pas voir transformer cette merveille en un bazar.

M. Delisle propose une motion en faveur du classement du Mont comme site pittoresque.

M. Delagarde en propose une autre ainsi conçue et à laquelle M. Tizon se rallie : « Le Conseil général, ému de ce que le projet de classement de la commune du Mont Saint-Michel parmi les sites pittoresques parait comporter la coupure de la digue; tout en se ralliant à toutes mesures de nature à sauvegarder les beautés du Mont, proteste

contre ce classement si cette mesure doit entraîner la coupure de la digue, confirmant sur ce point ses délibérations antérieures ».

La motion Delisle a la priorité. Mise aux voix, elle est repoussée à une grosse majorité. Celle de M. Delagarde est ensuite adoptée par 26 voix contre 4 et 10 abstentions.

... Evidemment le Conseil supérieur des Travaux Publics n'a pas tenu compte de l'avis émis par la Chambre de commerce de Granville — et, cela notez-le, dans une question de conservation d'un site naturel couronné d'un monument historique, qui, sans conteste possible, est la raison de la fortune des commerçants du Mont et de la région.

Et, s'il n'y avait pas un site à conserver, couronné par un monument historique, tous les pouvoirs de la Chambre de commerce de Granville, aidée des commerçants ne pourraient réaliser une attraction équivalente.

La question n'est donc pas du ressort de la Chambre de commerce.

Quant à l'avis de la Chambre d'agriculture, il a été sincèrement donné, mais pas absolument dans le sens qui lui est attribué par l'orateur du Conseil général.

L'idée de mettre en parallèle les fonctionnaires régionaux du service des Ponts et Chaussées avec le Conseil supérieur des Travaux publics, qui possède en mains toute la documentation nécessaire, et aussi les connaissances nécessaires pour juger, n'a pas été le trait babile jeté dans la discussion ; car ces dignes agents, qui se tiennent en dehors de toutes influences sur cette question longue et difficile, n'entendent point, très probablement, s'engager dans la voie où le conseiller général Tizon les embarque.

La vie sociale

Pour faciliter à nos secrétaires-correspondants et à tous nos sociétaires et associés qui veulent bien recruter de nouveaux adhérents à notre Association, nous joignons aux envois de gravures et de bulletins quelques feuilles d'un appel à tous les Amis du Mont Saint-Michel, accompagnées de bulletins d'adhésions. Nous les prions, ainsi qu'il est dit au rapport du Secrétaire Général (page 271), de bien vouloir faire parvenir cet appel aux personnes amies qu'ils espèrent voir adhérer à notre Association.

Les majorations successives que nous subissons nous obligent à rechercher les moyens de faire grandir nos ressources ; il n'y en a pas de meilleur que d'augmenter le nombre de nos adhérents.

Puis, plus nous serons nombreux, plus nous serons forts.

Parmi les augmentations de frais que nous devons subir se trouve le nouveau tarif des recouvrements par la poste : le régime des mandats collectifs ayant été modifié, nos recouvrements isolés se trouvent majorés. La somme des frais de recouvrement que nous réclamons en supplément n'est plus suffisante pour couvrir nos débours ; cependant nous ne l'augmentons pas, mais nous

insistons à nouveau pour que nos sociétaires et associés nous adressent le prix exact de leur cotisation au début de l'année, à notre bureau de Paris, ou en remettent le montant au correspondant de leur ville, s'il en existe un. (Voir la liste dans la page verte au début du bulletin.)

En faisant ainsi, ils nous économiseront des frais, du travail, et réaliseront l'économie des taxes de poste que nous leur réclamons sur notre reçu présenté par la poste.

En reconnaissance de la propagande faite dans la région de Bayeux, le Comité de Direction a remis une plaque-insigne de l'Association à M. Lauvrière, secrétaire-correspondant de l'Association.

Notre groupe de La Rochelle

Notre Association compte de nombreux amis à La Rochelle.

Il y a quelques années, grâce au zèle et au dévouement de M. Carel, professeur au lycée, leur nombre s'est accru dans des proportions inespérées.

Puis M. Carel succombant sous le poids de nombreuses occupations cessa peu à peu de s'en occuper.

Il nous fallait bien lui trouver un successeur comme délégué à La Rochelle.

C'est aujourd'hui chose faite. M. Geo Leridon a bien voulu accepter cette fonction.

Nous l'en remercions cordialement et nous sommes assurés que grâce à son impulsion notre groupe de La Rochelle va connaître un regain d'activité.

Il y a bientôt 20 ans que les Amis du Mont Saint-Michel ont commencé le classement de toutes les coupures de journaux dans lesquelles il est question du Mont Saint-Michel.

Ce travail compte aujourd'hui un millier et demi de grandes feuilles sur lesquelles sont appliquées les coupures. Plusieurs Amis du Mont Saint-Michel ont bien voulu tour à tour s'occuper de ce travail. Les années 27, 28 et 29 ont été classées avec la plus sûre méthode par M. l'Abbé Sauvanaud, ami du Mont Saint-Michel depuis la fondation et toujours zélé secrétaire-correspondant.

Le Comité de Direction lui adresse ses meilleurs remerciements pour cette bonne collaboration.

Quand, plus tard, nos arrière-neveux voudront avoir quelques documentations sur une histoire de coupure de digue insubmersible, qui dura plus d'un demi-siècle, ils auront pour les derniers vingt ans de cette histoire au moins 2.000 feuillets à consulter dans nos archives.

Mais à cette époque il n'y aura plus d'Association des Amis du Mont Saint-Michel, parce qu'il n'y aura plus de sots ni de vandales ; tout le monde, sans exception, sera admirateur fervent de la Merveille de l'Occident — ce qui rendra inutile une ligue de défense.

La vie au Mont Saint-Michel

Des « Amis du Mont Saint-Michel » nous ont signalé, aux derniers mois de l'année 1929, la publication, en un grand quotidien, d'une suite d'articles sur le Mont Saint-Michel où l'auteur, pour corser son récit sans doute, avait cru devoir farder la vérité de taches bien sombres.

Nous ne pouvons, pour lutter contre les mauvais chroniqueurs, c'est-à-dire contre ceux qui sortent de l'histoire documentée pour donner libre cours à leur imagination dramatique, qu'indiquer à nos lecteurs les ouvrages sérieusement écrits et donnant toutes leurs références, et dans lesquels ils pourront lire l'histoire du Mont Saint-Michel.

S'il s'agit de l'époque où le Mont fut la « Bastille des Mers », un livre d'Etienne Dupont, portant ce titre leur donnera satisfaction (librairie académique Perrin et Cie — ouvrage couronné par l'Académie Française).

Un autre ouvrage du même auteur : *Les Prisons du Mont Saint-Michel*, ouvrage couronné par l'Académie Française, est épuisé.

Si c'est l'histoire générale du Mont Saint-Michel qu'ils veulent connaître en même temps que l'œuvre architecturale, c'est le livre de Paul Gout (Colin et C^{ie}, éditeurs).

L'histoire religieuse et littéraire est plutôt traitée dans l'ouvrage du Chanoine Bossebœuf (en vente au Mont Saint-Michel).

Le *Légendaire du Mont Saint-Michel* est de Etienne Dupont (Perrin et C^{ie}, éditeurs).

E. Robillard de Beaurepaire a publié chez A. Le Brument, éditeur à Rouen *L'Histoire du Mont Saint-Michel de Dom Jean Huynes*.

Les chercheurs trouveront dans l'ouvrage en deux volumes intitulé : *Histoire du Mont Saint-Michel et de l'ancien diocèse d'Avranches*, par l'abbé Desroches, curé de Folligny (Mancel, éditeur à Caen, 1838), l'indication de toutes les sources où l'auteur a puisé. C'est une documentation très précieuse pour l'histoire du Mont Saint-Michel et de la contrée environnante.

Le petit bois et les terrasses de la Merveille ont été aménagés en promenades fleuries qui seront livrés au public et aux habitants du Mont ; les premiers paieront un droit d'entrée, les seconds auront une carte d'entrée personnelle.

D'autres espaces libres, appartenant à l'Etat, seront également aménagés pour le public ; voilà donc encore un de nos desirs exprimé qui se réalise.

Les touristes par les beaux jours pourront jouir largement du roc montois ; l'arrivée de la mer observée des terrasses du nord-ouest est un magnifique spectacle. Jusqu'alors il fallait se contenter de l'observatoire qu'est la plate-forme de la Tour du Nord.

Dans notre programme d'aménagement du rocher nous prévoyons aussi l'accès libre du passage des Fanils pour se rendre vers la chapelle Saint-Aubert, il faudrait pour cela mettre en état la rampe de pierre que l'administration des prisons avait installée et qui, de l'angle de la Tour du Moulin, aboutissait par une pente douce au bas du Rocher.

Le service des Monuments Historiques se rend parfaitement compte de l'avantage qu'il y a pour tous à ce que le séjour au Mont

Saint-Michel soit agréable et que l'on n'entende plus dire cette phrase : « Quand on a tout visité ici où aller ? »

A quoi les Montois répondaient : « Dans nos établissements ! » C'est évidemment une manière de passer son temps.

Mais le site a sa beauté et ses exigences, on ne doit le quitter qu'après l'avoir apprécié tout entier et jamais il n'y aura au Mont trop de bonnes dispositions prises pour en montrer les charmes.

Les Amis du Mont Saint-Michel avaient aussi, dès le début de la fondation de leur Association, demandé à ce que, de la Porte de l'Avancée, il soit possible, un peu au-dessus du niveau des grèves et des petites marées, de ménager un passage permettant de se rendre à pied sec à la gendarmerie établie dans les anciens fanils.

Nous ne doutons pas que cette facilité nouvelle ne fasse partie des améliorations qu'apportera l'abaissement de la digue, en cet endroit du rocher.

Quand toutes ces améliorations seront réalisées, quand les touristes jouiront du Mont Saint-Michel dans toute sa beauté, qu'ils pourront y goûter le calme, dans la contemplation de l'œuvre des moines bâtisseurs et de l'œuvre de la nature, qui fit de la baie ce joli cadre au miracle d'architecture, cadre tour à tour de l'émeraude des flots de l'Océan, ou du gris indéfinissable des sables volés parfois des brumes argentines, quand la foule, au lieu de passer vite, arrêtera son élan sur le roc michelien, et s'y reposera avant de reprendre sa randonnée de vitesse affolante vers les buts, alors se répandra sur la petite cité une prospérité nouvelle dont les Montois, espérons-le, ne se défendront pas.

Il y a deux ans, à pareille époque, il n'était question dans la presse que de la « Bataille pour Tombelaine ».

Et cette bataille n'avait rien de commun avec la longue lutte d'autrefois où Anglais et Normands en venaient souvent aux mains sur le sable des grèves.

Il y a deux ans c'était le fondateur du « Groupement National » qui entendait empêcher le Directeur des Beaux-Arts de classer l'îlot de Tombelaine qui possède quelques vestiges historiques.

Les presses gémissaient longtemps sur les nombreux articles servant bien plus à la propagande financière de cette affaire, qu'à la discussion sur la question de classement.

Aujourd'hui tout est tranquille, il n'y a plus de « Bataille pour Tombelaine ». Le grand amateur du combat s'est retiré dans le calme et le recueillement.

Et Tombelaine reste roc inculte et inhabité.

En 1928 les entrées à l'Abbaye ont produit 527.261 francs. Pour l'ensemble des Musées et Monuments Historiques dépendant de l'Etat, la recette totale, en y comprenant les taxes autorisant à peindre, dessiner ou photographier, s'est élevée à la somme de 5.657.980 fr., en augmentation de 611.800 fr. sur l'année précédente — mais grâce surtout à la suppression de la gratuité de l'après-midi du jeudi.

Il a été attribué à la Caisse nationale des Monuments Historiques 3.014.335 fr. pris sur la recette totale. Dans cette somme

L'Abbaye du Mont Saint-Michel reçoit une large part pour son entretien et sa consolidation ou restauration.

Le *Journal Officiel* nous a appris que M. le Sous-Préfet d'Avranches venait d'être nommé Sous-Préfet de 1^{re} classe à Lunéville.

Et que M. Gaudart, Sous-Préfet de 2^e classe à Villefranche-sur-Lot, était nommé Sous-Préfet à Avranches.

Nous serons très heureux de continuer avec M. Gaudart, à qui nous présentons nos compliments de bienvenue, les bonnes relations que nous avons eues de tout temps avec la préfecture de la Manche et la sous-préfecture d'Avranches.

H. V.

La Porte du Roy au XV^e siècle



La gravure que l'Association remet cette année à chacun de ses membres représente la Porte du Roy, telle que nous la voyons actuellement. Au XV^e siècle, l'effet était un peu différent.

En avant de la porte que le pont-levis venait clore était un fossé large de plus de quatre mètres, allant dans sa longueur du roc à gauche jusqu'au mur des remparts à droite.

Il était maintenu rempli d'eau, soit au moyen des eaux pluviales descendant du rocher, soit au moyen de l'ouverture dans la muraille — qu'on voit encore de l'extérieur — et qui mettait ce fossé en communication avec l'eau de la mer aux heures des hautes marées.

Quand le pont était levé et la planche de la passerelle tirée, il fallait se faire reconnaître du guetteur qui venait à la lucarne de la Tour du Roy.

Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts

On remarquait au Salon de la Société Nationale des Beaux-Arts la reproduction d'un vitrail exécuté d'après la composition de l'architecte Cohepain, fervent ami du Mont Saint-Michel.

Le sujet du vitrail est une belle silhouette du Mont Saint-Michel

en ayant duquel une vague, d'un très beau mouvement décoratif, vient déferler.

Ce vitrail est exécuté pour le docteur T..., conseiller général de la Manche.

Nos compliments à l'auteur de la composition et à celui qui l'a fait exécuter pour le joli symbole qui, bientôt, espérons-le, ne sera plus un rêve d'artiste, mais une belle réalité.

H. V.

Les Pèlerinages d'enfants au Mont Saint-Michel

Leurs Sources

Il serait inutile de revenir sur l'histoire des pastoureaux si les manuscrits du Mont Saint-Michel étaient parvenus jusqu'à nous. Mais les incendies, la tourmente révolutionnaire et l'ignorance de ceux qui étaient appelés à les conserver, anéantirent une quantité énorme des plus anciens parchemins. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les historiens de l'Abbaye aient cherché hors de France une documentation dont la valeur et l'authenticité ne sauraient être mises en doute. On ne pourra guère citer, dans les annales mêmes de l'Abbaye, que deux passages ayant trait au grand exode d'enfants en 1457, ceux de Dom Huynes et Dom Le Roy.

La pénurie des détails invite les chercheurs à remonter aux sources que les pays limitrophes nous procurent. Les contrées wallonnes et flamandes nous réservent peut-être quelques découvertes, mais nous ne croyons pas que pour l'Allemagne, l'Alsace et la Suisse, plus de quinze chroniques puissent être signalées actuellement. Ce chiffre est respectable et prouve que les pèlerinages d'enfants durent défrayer pendant des années les conversations de ceux qui en furent les témoins.

Habitué aux migrations de touristes que facilite l'absence de dangers et de privations, le public d'aujourd'hui serait fort surpris de voir s'acheminer vers une île lointaine de longs cortèges d'enfants dont les plus jeunes avaient peine à suivre leurs chefs. Que d'événements imprévus ne réservait pas, à la fin du XV^e siècle, une marche de 800 kilomètres dans des contrées que ces jeunes pèlerins de dix à vingt ans voyaient pour la première fois ! E. Littré a eu raison de dire que cet exode singulier appartient bien plus, par son caractère, à la grande époque des croisades qu'à la dernière moitié du XV^e siècle. Le médecin allemand H. Haeser y est revenu dans son *Histoire de la Médecine*, parue à Iéna en 1882 (cf. vol. III, p. 195).

L. Delisle avait amorcé les recherches concernant ces pèlerinages dès 1847 dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, 17^e vol. Vingt ans plus tard une étude signée F. Falk parut dans une revue de Munich sous le titre : *Die grosse Kinderwallfahrt nach dem Sankt-Michelsberge in der Normandie 1457*. Le très regretté Etienne Dupont, que la mort vient de nous enlever, fit connaître ce travail consciencieux de Falk par sa brochure *Les Pèlerinages d'enfants allemands au Mont Saint-Michel* (Paris, E. Lechevalier, 1907). Nous nous sommes efforcés de compléter la documentation de ces trois historiens en signalant les chroniques et mémoires qui nous ont été accessibles. Comme on l'a fait remarquer, les troupes d'enfants venaient, à quelques exceptions près, de la vallée du Rhin.

I. — ALLEMAGNE :

1° FRANCFORT-S.-M. — Le Dominicain Pierre Herp signale que 1.100 enfants ont traversé la ville le 15 juin 1450 (cf. documents publiés par le juriconsulte et historien Senckenberg 1768 sous le titre *Selecta juria et historiarum*, Francfort-s.-M. 1734-42, vol. II-21).

Il est fort probable, quand on examine de près les dates, qu'il faut remplacer 1450 par 1458.

2° COLOGNE. — Dans la chronique dite de Kollhoff, publiée avec le plus grand soin dans une collection de documents concernant les villes du Bas-Rhin et dont l'édition de 1877 est pourvue de tout le matériel critique désirable (cf. tome 14.799), l'auteur ne parle pas du lieu d'origine des jeunes pèlerins. Leur passage est mentionné en 1455. La remarque « dat werte wail bi 2 jair » doit être ainsi comprise : cela dura deux ans environ. En effet le grand pèlerinage est celui de 1457. En 1458, à Maestricht (Hollande), un témoin vit un cortège d'enfants partir pour l'Abbaye normande. Son récit concide en tous points avec celui de Spire. La chronique signalée par Falk (loc. cit. p. 202) a été publiée par J. Mone dans sa *Quellensammlung der badischen Landesgeschichte* (cf. vol. I, p. 419, en 1848). Nous donnons ici notre traduction du passage où sont mentionnés les événements de 1457. On remarquera que le début du cantique chanté par les pèlerins est le même que celui de la chronique de Lubek. Il rappelle le *canticum juvenum* dont E. Dupont donne une version (1) et le *Michaelied* recueilli par Ulhand dans ses *Folklieder* (2) :

« Tu trouveras relaté ici, dit la chronique, qu'une nombreuse compagnie d'hommes et d'enfants venus d'Allemagne et des pays welches se leva et se dirigea vers Saint-Michel 1457.

« Il est bon de savoir qu'en cette même année 1457, vers Noël, une multitude d'hommes, de garçons et d'enfants se rassemblèrent en pays allemand et welches ; 100, 150 ou 200 se groupaient autour d'une bannière de la ville d'où ils venaient. Celle-ci portait d'un côté les armes de la ville, de l'autre l'effigie de Saint-Michel. Quand ils traversaient villes et villages, ils étaient précédés de leur bannière. Ils allaient deux par deux, les petits devant. Ils avaient tous un bâton à la main et chantaient :

*Au nom de Dieu nous marchons,
A Saint-Michel nous allons.*

*In gottes namen farren wir,
Zu sant Michael wollen wir.*

« Ainsi aux fêtes de Noël, 13 bannières passèrent par Spire. Sous certaines il y avait bien 300 personnes, en majeure partie des villageois et des enfants. Ils demandaient l'aumône au nom de Dieu et de Saint-Michel. A cette époque de l'année, il faisait un froid tel qu'on n'en avait plus vu depuis 29 ans. Quand on demandait aux pèlerins : Où allez-vous ? Ils répondaient : à Saint-Michel. Cette même année, plusieurs groupes se succédèrent, mais tous allaient à Saint-Michel qui est en Bretagne, d'autres disent en Picardie. C'est un couvent et une abbaye. Elle est située au milieu de la mer. La mer se retire chaque jour et découvre le sable. Ainsi les gens se rendent à l'église à pied sec. Ils portent leurs bannières à l'église, les y laissent et vont chercher leurs indulgences. On leur montre le glaive de Saint-Michel (dont la longueur ne dépasse pas celle du bras), son bouclier qui est petit, rouillé et couleur de fer. Il est orné de cinq étoiles. »

3° LUBECK. — Cette chronique due au franciscain Detmar a été publiée par Grautoff en 1830. Elle ne signale pas d'enfants de l'Allemagne du Nord. Ce fut de Saint-Avold (Lorraine) que partirent les jeunes gens (3).

(1) *Lac*, cit. p. 12.

(2) *Die chroniken der niderchristlichen städte*, Köln, cf. Dupont, loc. cit. p. 8.

(3) Falk p. 200; Dupont, loc. cit. p. 11.

4° WISSEMBOURG. — L'auteur de la chronique (1), Ekhardt Artzt, signale le lieu d'origine des pèlerins. Il y en eut de Kreuznach (non loin de Mayence), de Mayence même, de Worms, de Spire, de Wissembourg, de Strasbourg, de Sélestat, de Colmar, de Bâle. Rappelons qu'en une semaine d'un hiver rigoureux, du 28 décembre 1457 aux premiers jours de janvier 1458, 1.117 enfants passèrent par Wissembourg. L'exode continua au printemps. Cette fois ce fut la ville de Hall qui, à la Pentecôte de 1458, assista au départ de plus de 100 enfants.

5° HIRSCHAU (Palatinat). — Ces annales signalées par Falk (loc. cit. p. 195) sont dues au savant abbé du couvent de Sponheim, près de Kreuznach, Trithemius (1462-1516). Il fut lui-même témoin des faits qu'il signale (1456) dans ses *Opera historica* (éd. Freher, Francfort, 1601).

6° VILLES DU HAUT-RHIN. — Les localités qui virent partir les pèlerins ne sont pas indiquées, mais il suffit de se reporter à la chronique de Wissembourg. Le document cité par Falk est anonyme. Il est certain que ces jeunes gens souffrirent de la faim, car l'hiver de 1457 à 1458 fut très rigoureux. « Il faisait un froid tel qu'on n'en avait plus vu depuis vingt ans », dit la chronique de Spire d'accord avec celle de Wissembourg. Ces mêmes cortèges furent rencontrés par les ambassadeurs du roi Ladislas Posthumus (1440-1457) au moment où ils traversaient la Champagne.

Nous devons cette pièce justificative à l'historien Hoffmann, de Fallersleben (1874), qui, dans son *Histoire des Cantiques*, ouvrage très consciencieux, se réfère à un document d'Herzogenbourg (Autriche).

7° HALL. — A la chronique de Souabe, *Annales Suevici*, publiée par l'humaniste Martin Crusius en 1593 à Francfort, il faut ajouter un passage du savant historiographe bavarois Aventinus (1477-1534), où il prétend que beaucoup d'enfants moururent de faim ou de froid ; plusieurs même furent retenus en France et vendus (cf. œuvres complètes publiées par l'Académie des sciences de Munich, 1886, vol. V, p. 600).

Cependant il s'agirait d'après la date indiquée, d'un pèlerinage de 1462 et non celui de 1458. Stalin dans son *Histoire du Wurtemberg*, n'ajoute rien de particulier (cf. T. III, 748).

8° ELLWANGEN. — J. F. C. Hecker, dans son étude sur les grandes épidémies du moyen-âge (Berlin 1865), avait déjà signalé le *Chronicon Ellwangenensis Monasterii*, excerptum per prædictum D. Matth. Mareschalcum (ad. anno 1065 usque ad. a. 1477, p. 453). Le passage en question se trouve reproduit dans une collection très appréciée, *Monumenta Germaniæ historica* (scriptorum Tom X, p. 48, — cf. Falk p. 199).

9° AUGSBOURG. — La chronique de la ville d'Augsbourg, publiée dans les *Chroniken der deutschen Städte* (vol. 4, p. 327), se contente de signaler le départ de nombreux garçons pour le Mont Saint-Michel en 1458. Elle ne contient qu'une ligne à ce sujet. Les événements sont relatés pêle-mêle.

10° RATISBONNE. — Le procès-verbal du Conseil de cette ville présente un intérêt particulier. Non seulement les autorités ecclésiastiques s'opposèrent au départ des enfants qu'ils menacèrent d'excommunication, mais prouvèrent par leur attitude que les gens sensés craignaient que les jeunes pèlerins ne fussent victimes de leur inexpérience. Le chroniqueur a vraisemblablement raison de croire que 4 % peut-être même 6 %, succombèrent en route. Des localités éloignées telles que Passau et Teckendorff fournirent leur contingent (cf. Falk, p. 199).

II. — SUISSE :

1° Erhard d'Appenweiler, chapelain de la cathédrale de Bâle, mort en 1472, consigne dans sa chronique le passage d'un grand nombre d'enfants et d'adultes en route pour l'Abbaye normande. Cet événement

(1) Elle a été éditée dans les *Quellen u. Erörterungen z. bayerischen u. deutschen Geschichte*, éd. Hoffmann, Munich, 1862, n. 147.

se produisit le 30 novembre 1457. Le 3 décembre de la même année, huit hommes furent assermentés devant le conseil de la ville pour accompagner les enfants (1).

2° Conrad Schnitt, qui faisait partie de ce même conseil jusqu'en 1536, parle du pèlerinage de 1458. Selon lui les petits pèlerins furent bien reçus et revinrent tous en bonne santé (2). Il diffère en cela d'un autre annaliste, Nicolas Gerung (1478), dont nous avons cité le témoignage dans le Bulletin des Amis du Mont Saint-Michel (n° 33, p. 126).

3° Le Secrétaire de l'Evêque, Jean de Fleckenstein, nous a laissé un journal, *Floras temporum*, où il relate que l'exode commença vers le 30 novembre 1457, mais ne s'acheva pas sans déboires, les jeunes pèlerins ayant été exploités par ceux qui avaient mission de les accompagner.

Ces abus n'empêchèrent pas d'autres enfants venus d'Erlach, de Landeron, de Morat et de Neuchâtel, de suivre l'exemple de leurs aînés puisque les livres de comptes de la ville de Bienne (située sur le lac du même nom) enregistrent le montant des aumônes qui furent données aux pasteurs pour qu'ils pussent s'acheter du pain (malin août 1458) (3).

En comparant les chiffres fournis par ces documents il est difficile d'établir le nombre d'enfants qui participèrent à cette singulière pèlerinage de 1457-58 ; cependant nous ne croyons pas être loin de la vérité en l'évaluant à trois ou quatre mille. S'il ne s'était agi que d'un pèlerinage quelconque, Rabelais, l'encyclopédiste de la Renaissance, ne se serait pas souvenu de ceux qu'il appelle les « Miquelotz » dans son *Gargantua*.

L. POULAIN.

Missel du XI^e siècle

Nous avons reçu du Conservateur de la bibliothèque d'Avranches, relativement à la note que nous avons publiée dans notre bulletin précédent (n° 37, page 254) intitulée *Missel du XI^e siècle*, la lettre suivante qui est d'un grand intérêt et que nous sommes heureux de porter à la connaissance de nos lecteurs :

Monsieur,

Dans le dernier bulletin des Amis du Mont Saint-Michel que vous avez eu l'amabilité de faire adresser à notre bibliothèque, vous demandez des renseignements sur un missel du XI^e siècle, dit « du Mont Saint-Michel », appartenant à M. Pierpont-Morgan.

J'ai eu l'occasion de recevoir à la bibliothèque, en juillet 1923, M. Friend, professeur à l'Université de Princeton et paléographe remarquable. M. Friend était chargé par M. Morgan de rechercher dans les bibliothèques de France des manuscrits se rapprochant d'un missel du XI^e-XII^e siècle qu'il avait acheté en Angleterre entre 1918 et 1920 (je n'ai pas la date exacte présente à l'esprit) ; ce manuscrit avait été vendu avec l'indication de provenance : « Ecole de Bourgogne ».

M. Friend avait apporté avec lui des photographies des miniatures (peintures occupant tout un feuillet et initiales) et, en se servant de la collection romane que nous possédons à la bibliothèque, il lui fut aisé de démontrer qu'une très grande ressemblance existait avec le manuscrit d'Avranches et le manuscrit Morgan : Les mêmes motifs de

(1) Cf. *Chroniques de Bâle* vol. IV, p. 330.

(2) M. VI, 300 vs. 83. R. Wackernagel, *Monnaie de la ville de Bâle*, vol. III, 862.

(3) *Annuaire für Schweizer-Geschichte*, 1858, p. 48.

décoration, le coup de main des artistes anglo-saxons (ou d'inspiration anglo-saxonne) se retrouvaient pareillement sur toutes ces miniatures.

C'est à la suite de cette étude approfondie de miniatures d'Avranches que M. Friend a pu affirmer, sans crainte d'erreur, que le manuscrit acheté en Angleterre par M. Morgan provenait lui aussi du Mont Saint-Michel.

Comme les beaux manuscrits d'Avranches 72-86-90-101, il peut être daté « fin du XI^e, début du XII^e siècle » ; il leur est supérieur par le grand nombre de miniatures qu'il renferme.

Ne connaissant ce manuscrit que par des photographies, il m'est impossible d'en donner une description très exacte ; ce que j'en ai vu m'a cependant fait regretter qu'une œuvre aussi remarquable se trouve séparée des autres manuscrits du Mont Saint-Michel déposés à Avranches.

Je suis très heureux de vous envoyer ces quelques renseignements ; j'espère qu'ils vous intéresseront, et je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma haute considération.

MARTIN,

Conservateur de la Bibliothèque d'Avranches.

Tourisme

La propagande touristique faite en faveur du Mont Saint-Michel s'est encore intensifiée cette année. Les organisations officielles et officieuses de tourisme ont multiplié leurs moyens d'agir auprès du public.

Tous les centres d'où partent les visiteurs, tous les endroits où se portera la foule en 1930, mettront sous les yeux du public des tracts et des vues du Mont Saint-Michel.

Quantité de parcours et d'excursions ont été organisés ayant comme station ou comme but le Mont Saint-Michel.

Les bureaux français de l'O. N. T. à l'étranger ont, malgré les moyens restreints dont ils disposent, répandu quantité d'imprimés où le Mont Saint-Michel est toujours en bonne place.

Dans toutes les manifestations importantes où se porte un grand nombre de visiteurs venant de tous les côtés de l'univers, dans les expositions universelles, il est toujours un endroit où la silhouette du Mont Saint-Michel est mise sous les yeux du public.

À l'Exposition Universelle de Barcelone, l'année dernière, ce fut un diorama qui arrêta longuement le roi d'Espagne dans la première visite qu'il y fit.

Actuellement, à l'Exposition Universelle de Liège, par le soins de l'O. N. T. et du T. C. F., une série des eaux-fortes publiées par l'Association des Amis du Mont Saint-Michel rappelle à nos amis Belges et aux nombreux visiteurs qui s'y pressent, que la Merveille de l'Occident sollicite leur visite.

Il en sera de même à l'Exposition d'Anvers ; l'ensemble du Mont et les salles du Monastère appelleront l'attention du visiteur par la série de nos gravures exposées.

Aucune occasion en faveur du Mont n'est négligée.

Depuis quelques semaines est commencée à Paris l'édification de la Maison de France, magnifique palais qui abritera toutes les organisations touristiques et de transports, chemins de fer et autres, groupés autour de l'Office National de Tourisme et de

l'Union des Fédérations des Essi de France ; cette Maison de France constituera ainsi un véritable Ministère du Tourisme.

Dans la principale galerie où tout touriste étranger, passant à Paris, viendra s'enquérir des renseignements nécessaires à son voyage, à son séjour, sera, en première place, un Mont Saint-Michel.

Enfin, partout, la belle silhouette de Notre Mont sera exposée aux regards des touristes.

Nécrologie

Nous avons appris le décès de M. S. Chatignoux, qui fut l'un des premiers inscrits parmi les membres de notre Association. Nous adressons nos sincères condoléances à la famille.

M. Gaudin de Villaine, sénateur de la Manche, est tout récemment décédé.

Nous n'aurons pas ici à apprécier sa carrière politique à laquelle amis et adversaires ont rendu justement hommage. Nous nous souvenons surtout du concours qu'avec sa conviction inébranlable et son talent oratoire le défunt n'a cessé d'apporter à notre œuvre. Il fut toute sa vie un grand ami du Mont Saint-Michel, un adversaire acharné de la digue insubmersible et de tout ce qui peut porter atteinte à la beauté architecturale et naturelle de la Merveille de l'Occident.

Notre Association conservera pieusement le souvenir de cet homme de bien qui a mérité notre profonde reconnaissance.

Nous avons appris avec peine le deuil qui vient de frapper notre Vice-Président M. Paul Labbé, Commandeur de la Légion d'Honneur, Secrétaire Général de l'Alliance Française, en la personne de Madame de Sainte-Claire, mère de madame Paul Labbé.

Nous prions M. et Mme Paul Labbé d'agréer nos bien vives condoléances.

Nous avons aussi appris les décès de :

M. Duhamel, médecin-vétérinaire à Granville ;

M. Legunaise, à Paris ;

Mme Hunter, à Paris ;

et Mademoiselle Houdaille, à Paris.

Aux familles éprouvées nous adressons nos condoléances.

Publications

VIENT DE PARAÎTRE :

Cent réimpressions de gravures sur bois ou sur métal provenant d'imprimeries d'Avranches, de Coutances, de Saint-Lô, et de deux grandes planches de cartes à jouer publiées avec un préambule et des notes, par Jean SEGUIN, secrétaire-archiviste de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, membre correspondant de la Commission des Monuments Historiques.

En souscription : exemplaire sur velin gothique : 50 fr. — Exemplaire numéroté, sur pur fil Lafuma, 120 fr.

Adresser souscriptions à M. Jean Seguin, 2, rue du Collège, Avranches (Manche).

Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1930 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune. La Pleine Mer (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les Mortes-eaux concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune.

Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS et DATES de la Lune	LUNE heures solaires	MARÉES dates	MATIN			SOIR		
			heures d'arrivée au Mont	heures de la pleine mer	Hauteur	heures d'arrivée au Mont	heures de la pleine mer	Hauteur
Mai								
P L — le 12	17 ^h 29 s.	12	4 10	6 »	13 30	16 30	18 21	13 30
N L — le 28	5 37 m.	29	5 »	6 55	13 15	17 20	19 17	13 30
Juin								
P L — le 11	6 ^h 12 m.	11	4 30	6 21	12 40	16 50	18 41	12 75
N L — le 26	13 47 s.	28	5 40	7 31	13 05	18 5	19 56	13 45
Juillet								
P L — le 10	20 ^h 1 s.	12	5 35	7 27	12 05	17 55	19 45	12 60
N L — le 25	20 42 s.	28	6 20	8 12	13 50	18 50	20 33	14 »
Août								
P L — le 9	10 ^h 58 m.	11	5 50	7 43	12 50	18 5	19 57	12 90
N L — le 24	3 37 m.	28	5 20	7 11	13 90	17 40	19 33	14 50
Septembre								
P L — le 8	2 ^h 48 m.	10	5 55	7 45	13 05	18 5	19 57	13 25
N L — le 22	11 42 m.	23	4 55	6 48	14 20	17 10	19 8	14 65
Octobre								
P L — le 7	18 ^h 56 s.	9	5 20	7 12	13 35	17 35	19 27	13 45
N L — le 21	21 48 s.	22	4 30	6 20	14 10	16 50	18 41	14 35

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 13 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 92 à 93
d' le cas des pierres de Goussier aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50
Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut, selon circonstances (pression atmosphérique, vent, bourrasques, etc.)

Le Gérant, G. SIMOND — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ.

Les membres de l'Association trouveront au secrétariat les ouvrages suivants :

La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel, par Eug. Le Mouél. Illustration de Eug. Le Mouél et H. Voisin. Franco par poste, **4 francs**.

Le Mont Saint-Michel, brochure explicative par H. V., texte et illustrations. Franco par poste, **4 francs**.

De M. Etienne Dupont. — **Du Couesnon à la Rance** : Chroniques du Vieux temps et impression de paysages. Illustré de vingt eaux fortes et vingt dessins par H. Voisin. Cet ouvrage, le dernier qu'ait écrit Etienne Dupont, l'un des maîtres de la petite histoire, peut être consulté au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre. — Prix de l'exemplaire : **125 francs, 300 francs, 500 francs**.



POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA CÔTE D'ÉMERAUDE

LA CÔTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par **DIEPPE - NEWHAVEN**
ou **LE HAVRE-SOUTHAMPTON**
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR **GRANVILLE**
ET **SAINT-MALO**

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES **CHAUSEY, GUERNESEY**
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat: établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N° 105);
- 2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 39 - Octobre 30 - Janvier 31

SOMMAIRE

— CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 1911 —
— LA GRAVURE DE 1011 — SEANCE DU COMITE
DE DIRECTION, 21 DECEMBRE 1910 — SEANCE DE
LA DELEGATION DES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL,
SEPTEMBRE 1910. — DISTINCTIONS. — SEANCE
PRESENTEE PAR ETIENNE AUDREY, SEANCE DE LA
DELEGATION. — UNE OPINION SUR LE MONT SAINT-
MICHEL. — TRAVAUX ET PROJETS DE RESSER-
MENTS DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL, PAR
M. BOUSQUET, ING. ARCH. « LA PRESSE. — LA SOCIETE
INSURMERSENER. — TOUVERNE. — MUSEE DU X^e
SIECLE (SUITE). — LOT DU 19 MARS 1910. — LA VIE
AU MONT SAINT-MICHEL. — LA VIE SOCIALE. —
AVIS DIVERS. — LISTE DES ADRESSES NOUVELLES.

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

Paiement de la cotisation & Réception de la gravure annuelle

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

En aucun cas nous n'envoyons de gravure d'office

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécontentes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVHARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAU, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} B. DAVID, adjointe.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M. PELTIER " au Lion Noir ", secrétaire-adjoint à M. l'Abbé CHARLES, 149, rue Sainte-Catherine.
Brécigny. — M^{me} ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^{me} A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOIREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canoties (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'inspection académique, école de filles.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Confesses.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiative.
Genève (Suisse). — M^{me} Olympe ROLLET, 12, rue Farel.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
La Rochelle. — M. LERIDON, armateur, 4, rue Réaumur.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Lausanne (Suisse). — M^{me} GREZEL, directrice de la clinique de Verdeil.
Laval. — M. Guy RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis, Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Pontorson. — M. LERIVIEREND, architecte.
Rebais. — M^{me} BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRUP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDE, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHÉPAIN " La Terrasse " 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targou (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targou.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOY, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

SERVICE D'HIVER

RELATIONS DIRECTES ENTRE L'ANGLETERRE
LE SUD-OUEST DE LA FRANCE ET L'ESPAGNE

1^{er} Par

le **RAPIDE MANCHE-OCÉAN**

de **DIEPPE A BORDEAUX**

Via **ROUEN - LE MANS - NANTES - LA ROCHELLE**

Correspondance à Dieppe avec les services rapides
" Londres-Newhaven-Dieppe "

Voitures directes et couchettes toutes classes
Wagon-Restaurant

2^{er} Par

le **CÔTE D'ÉMERAUDE - PYRÉNÉES**

SAINT-MALO-BORDEAUX

Via **RENNES - NANTES - LA ROCHELLE**

Correspondance à Saint-Malo avec le paquebot de Southampton ;
à Bordeaux avec le Sud-Express et les principaux trains du Midi
Voitures directes 1^{re} et 2^e classes Saint-Malo et Irun et *vice-versa*
Wagon-Restaurant

Pour tous renseignements, s'adresser aux Gares du Réseau de l'Etat

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet annuel

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le lundi 2 mars, à la mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot, Paris. L'ouverture de la séance est fixée à 17 heures, salle de la Caisse d'Épargne et sera présidée par M. J. Levatois, président de l'Association.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Réélection du tiers sortant des membres du Comité de Direction.

À l'issue de la séance de l'Assemblée générale, réunion du Comité de Direction pour la nomination du Bureau.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Une vignette, inédite, gravée à l'eau forte, sera remise aux membres présents à cette séance.

Le Banquet annuel aura lieu le Jeudi 5 Mars, à 19 heures 45, à l'Hôtel Lutétia, boulevard Raspail, n^o 43. Il sera présidé par M. Charles Le Goffic, de l'Académie Française.

Ceux de nos sociétaires et associés qui désirent assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au secrétariat général : 167, rue Montmartre, avant le 1^{er} mars. Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront bien assister à cette réunion.

Le prix du banquet est de 50 francs, service compris, tenue de ville.

La gravure de 1931



Voici la gravure qui sera remise aux sociétaires et associés en 1931. Les sociétaires et associés parisiens la trouveront au bureau de l'Association dès le 10 février.

Les correspondants de province la recevront, pour la distribuer dans leur ville, au fur et à mesure du tirage des épreuves effectué par l'imprimeur en taille-douce.

En passant, nous rappelons que la cotisation a été portée pour 1931 à 15 fr. pour les associés et n'a subi aucun changement pour les sociétaires qui versent 25 fr.

Le graveur pour faire son dessin s'en est allé traverser le Couesnon non loin du Mont et s'en est éloigné en direction des Polders de l'Ouest.

Et de là, la silhouette montoise a, au milieu de sa base, la tour Gabriel, les escarpements du rocher à gauche, et à droite les fanils, puis la porte d'entrée ; l'abbaye s'élève sur le ciel en un élégant ensemble qui n'est contrarié que par les quatre contreforts qui s'étagent de ce côté pour soutenir les terrasses de l'Ouest.

Mais, malgré ces lignes trop symétriques en cette partie du Mont Saint-Michel, l'ensemble est d'un bel aspect, très décoratif et qui, nous l'espérons bien, plaira à tous nos adhérents.

Les nouveaux ministres

Notre éminent président d'honneur, M. Léon Bérard, sénateur des Basses-Pyrénées, vient d'être nommé ministre de la justice et Vice-Président du Conseil des Ministres.

Et notre ami très dévoué, M. le député Camille Blaisot est ministre de la Santé publique.

Les « Amis du Mont Saint-Michel » adressent à MM. Léon Bérard et Camille Blaisot, leurs respectueuses félicitations et leur expriment la joie qu'ils éprouvent à voir, au gouvernement, deux fervents défenseurs de l'intégrale beauté du roc michelien.

Ils comptent sur leur puissante intervention pour une prompt exécution des travaux de dérasement partiel de la digue insubmersible.

Séance du Comité de Direction du 23 Décembre 1930

La séance est ouverte à 5 h. 15, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Se sont excusés : MM. Paul LABBÉ, Roger LE PAUMIER, J. VOISIN, LERIVEREND.

Sont présents : MM. H. VOISIN, D^r LÉON, A. BRUN, Robert RENAULT, A. LEVÈQUE, BORRIÈS, L. PRIEUR, Hector DENIS, H. NICOLAS, J. LEVATOIS, Eug. LE MOUËL, Marcel GREUTE, Jules PERRIN, PIEDNOËL.

Le trésorier présente au comité un aperçu de la situation financière en fin d'année ; la rentrée des cotisations n'étant pas terminée, les chiffres ne peuvent être arrêtés, mais l'ensemble des comptes indique une amélioration fort appréciable sur l'année précédente. Le comité félicite le trésorier pour le travail important accompli et l'organisation nouvelle déjà réalisée en partie.

Le président prend ensuite la parole, tout d'abord pour féliciter M. Eugène Le Mouël de sa promotion d'Officier de la Légion d'Honneur, puis il passe à la question de la digue insubmersible, disant où nous en étions au milieu de la présente année. Il donne la parole au secrétaire général qui lit un rapport sur le fonctionnement du bureau de l'Association et de l'Essi à la Maison de l'Arcade et sur les différentes questions qui se sont succédées au courant de la saison 1930 au Mont Saint-Michel.

Il rappelle le succès de la réunion de la délégation en septembre.

Puis il met au courant le comité de direction de la visite qu'il fit tout dernièrement à M. l'Inspecteur Général des Monuments Historiques.

Il fait part du dispositif adopté pour relier la porte du Mont Saint-Michel à l'extrémité de la digue insubmersible aux heures des hautes marées.

Ayant répondu aux observations présentées sur ces questions purement montoises, il proposa au comité de direction l'attribution cette année de deux œillets d'argent à deux membres de l'Association pour éminents services rendus à la cause que défend l'Association en même temps qu'à son fonctionnement. Le comité, appréciant les très grands titres des deux sociétaires désignés, adopte unanimement cette proposition qui devra être ratifiée par la prochaine assemblée générale.

Il est ensuite question de la publication d'une première série de dix gravures déjà parues, auxquelles sera joint à chacune un autographe sur le feuillet de garde de chaque gravure. Cette proposition, déjà adoptée en principe, est précisée à cette séance. Il est décidé que tous les efforts vont être faits pour que puisse paraître cette année le premier fascicule qui devra être remis aux membres fondateurs ayant versé au moins cinq cents francs.

Il est ensuite procédé à l'examen du programme pour l'année 1931.

L'assemblée générale est en principe fixée au lundi 2 mars, dans la soirée.

Le banquet est également fixé en principe pour le jeudi suivant 5 mars. M. Prieur, secrétaire du comité de direction, acceptant selon sa coutume de s'occuper de retenir la salle choisie et de préparer cette réunion.

Le président demande à la réunion de désigner la personnalité qu'elle désirerait voir présider ce banquet ; l'unanimité s'étant faite spontanément sur un nom, notre président fera prochainement la démarche d'invitation.

Au cours de la séance, M. Levêque nous a donné quelques renseignements sur les difficultés grandes pour que notre Association trouve sa place à l'Exposition coloniale parmi les organisations touristiques.

Mais M. Borriès, qui a déjà fait une proposition dans ce sens, annonce qu'il n'y a rien de changé jusqu'alors au projet dont il nous a parlé.

M. Eugène Le Mouel, vice-président, demande à ce qu'il soit fait un annuaire des membres de l'Association. Cette création est jugée utile par le comité, et seule la question financière s'oppose pour l'instant à ce qu'elle soit réalisée. Il en est de même pour la publication de la table des matières des volumes deux et trois de nos bulletins.

Le trésorier ayant un emploi à faire du montant des valeurs sorties au remboursement, ainsi qu'un placement de

sommes résultant des rachats de cotisations et des versements de membres fondateurs, est autorisé à acheter des titres de rentes sur l'Etat 3 %.

Puis sont ratifiées les inscriptions au registre des adhésions reçues depuis la précédente séance du comité de direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à sept heures.

Procès-Verbal de la séance de la Délégation des Amis du Mont Saint-Michel

au Mont Saint-Michel le 17 Septembre 1930

La séance est ouverte à dix heures.

Plus de cinquante membres de cette Association se sont retrouvés dès le matin dans le beau logis de Mlle Provost. La séance débuta par l'inauguration d'une nouvelle salle restaurée avec grand soin par l'architecte Edeline, d'Avranches.

Une cheminée de granit sculpté provenant d'un vieux logis de Fougères que la pioche des démolisseurs a, ces années dernières, jeté bas, a été reconstituée au Mont Saint-Michel dans un cadre parfait que complètent heureusement ces intéressantes pierres fougéroises. Cette cheminée a une histoire ; un mémoire de M. Aubrée, secrétaire de la Société Archéologique de Fougères, en instruisit les assistants.

La bonne vieille cheminée de l'hôtel Saint-Pierre de Fougères, dépendant du monastère des Cordeliers de la Forêt, conta donc ses mystères, et l'assemblée exprima son intérêt par une approbation unanime.

Ce fut après, par M. Barthès, une fort belle documentation sur les prisonniers politiques au Mont Saint-Michel. L'intérêt de cette étude garda la plus grande attention de l'auditoire. L'auteur y rectifia quantité d'erreurs qui ont cours depuis longtemps. L'élégance du style laissa la plus heureuse impression sur cette page d'histoire montoise si fidèlement retracée.

Le secrétaire général de l'Association, M. Voisin, donna ensuite lecture de quelques feuillets qu'il intitule : « Pourquoi fut construite la Merveille ». Dans cette étude il cherche à préciser l'importance des constructions du moine bâtisseur, Roger II, abbé du Mont Saint-Michel, qui commença en 1112 de vastes bâtiments au nord-ouest de l'église abbatiale, pour aménager les différentes salles nécessaires à la vie monastique.

C'est en ces salles disparues lors de l'incendie de 1203, par Guy de Touars, que l'abbé Robert de Torigny, reçut le duc roi anglais Henri II avec tous ses barons. C'est dans ces salles que travaillèrent, au temps florissant de l'abbaye, les 60 moi-

nes de Robert, le grand abbé, à la confection des nombreux ouvrages qu'il écrivit. Ces livres formèrent le fonds de la bibliothèque montoise, qui ne parvint qu'en petite partie jusqu'à nous. M. Voisin déduit des textes existants et des restes de construction mis à jour ces derniers temps, les dimensions des constructions du XII^e siècle détruites par l'incendie de 1203, qui fut un véritable cataclysme pour le couvent. Ces importants bâtiments étaient bien différents de la Merveille dans leur ensemble. On en voit maintenant la disposition depuis l'aménagement des terrasses du nord en jardin promenade.

M. René Herval, l'écrivain normand bien connu, avait pris pour titre de sa communication : « Le Mont Saint-Michel et l'Arioste ». L'accueil fait à son étude montre que ce fin régal de lettres n'avait laissé aucun insensible.

Ce fut ensuite une communication de M. Barbé, qui montra son inquiétude sur le moyen qu'on pourra employer pour joindre pratiquement le Mont à l'extrémité de la digue abaissée. Mais la question ne se pose plus puisque la commission chargée de ce soin vient de prendre une décision définitive.

Le président de l'Association, selon sa bonne coutume, remercia tous ceux qui collaborent à ces agréables et utiles réunions groupant les plus militants de l'Association. Il remercia et complimenta comme il était dû la propriétaire de ce vieux logis qui porte au-dessus de son entrée les armes du brave Du Guesclin. Il dit combien il était heureux que cette demeure eût trouvé il y a quelques années comme acquéreur une dévouée « amie du Mont Saint-Michel », qui s'efforce chaque jour de rendre à cette demeure son caractère médiéval.

A la suite de cette première séance les présidents des Essi de la région montoise ont examiné les moyens de propagande dont ils disposaient actuellement et les améliorations possibles dans les années suivantes.

Ils ont décidé de porter à la connaissance des administrations compétentes différents vœux concernant la poste du Mont Saint-Michel et le ravitaillement en eau potable de la cité montoise. Puis, la séance levée, toute l'assistance alla voir un nouveau diorama installé dans la galerie privée d'un amateur d'art. C'est un épisode de l'histoire montoise que le décorateur G. Charmoy, de Paris, a réalisé d'après une maquette du secrétaire général de l'Association.

C'est en quelque sorte l'illustration de la communication faite au cours de la séance : « Pourquoi fut construite la Merveille » ? C'est la réponse à cette question. C'est l'incendie de 1203, allumé par Guy de Touars, qui priva l'abbaye de ses bâtiments réguliers. On voit donc dans ce diorama l'état des constructions en 1203, sur la face sud du rocher ; la face nord est en feu, le village qui allait en ce temps de l'est au nord, finit de brûler.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

La Délégation au Mont Saint-Michel

Le Déjeuner

Le déjeuner eut lieu comme de coutume aux établissements Poulard, et comme de coutume aussi il fut copieux et fin.

Les convives étaient nombreux. Le sénateur Jénouvrier présidait ce repas amical. A son côté était le président de l'Association, M. J. Levatois. Tous deux prirent la parole, l'un prodigua les encouragements à l'œuvre qu'accomplissait notre société, et notre président excusa les fidèles « amis » qui n'avaient pu cette année se joindre aux présents, parmi lesquels nous comptons M. Albert Durand, de Fougères ; M. Barthès, de Chartres ; M. Ollivier et M. Barbé, anciens conseillers de Cour d'appel ; les ingénieurs Hector Denis, du comité de direction de l'Association ; MM. Paul Canet, Conrad, Boutrouille, Desclaquemont ; l'architecte Leriverend, secrétaire du comité de direction ; M. Edeline, architecte ; M. Furet, architecte ; le docteur David, secrétaire au comité de direction ; M. du Gault, maire de Les Pas ; M. Fautrel, d'Avranches ; M. Rufflé, maire de Granville ; M. Pariset, architecte des Monuments historiques ; M. René Picard, président des Amis Virois ; M. Giroux, ancien conseiller général de la Manche ; M. Piednoël, membre du comité de direction ; Mlle M. Provost, du Mont Saint-Michel ; Mlle Burgain, sociétaire, et de nombreuses dames, qui avaient également assisté à la réunion du matin, étaient parmi les convives.

Notre président dit ses regrets de ne voir parmi nous nos deux vice-présidents : M. Paul Labbé, éloigné par un deuil récent, et M. Eugène Le Mouél, tenu captif par une malencontreuse indisposition.

Le secrétaire général H. Voisin, président de l'Essi, était à son poste, ainsi que le très fidèle secrétaire et correspondant du Mont Saint-Michel, M. Fleury, et aussi, venu tout exprès de Paris, notre trésorier, Robert Renault.

Distinctions

Notre Vice-Président, M. Eugène Le Mouél, a été récemment promu Officier de la Légion d'Honneur.

Tous les « Amis du Mont Saint-Michel » en ont accueilli la nouvelle avec joie et fierté.

Une vie toute droite et d'une haute tenue morale, un noble caractère, une œuvre littéraire et artistique d'un rare mérite, de brillants états de service, à la Société des Gens de Lettres, à la Société des Poètes Français, aux associations *La Pomme*, *Les Normands de Paris*, une collaboration toute dévouée aux « Amis du

Mont Saint-Michel », voilà ce qu'a justement récompensé la haute distinction décernée à notre ami.

Il est de ceux qui honorent la pourpre, plus que la pourpre les honore.

J. LEVATOIS.

Nous avons appris avec grand plaisir que notre correspondant de Fécamp, M. Daniel Banze, venait de recevoir la rosette d'officier de l'Instruction Publique.

M. Daniel Banze, archiviste de l'Association des Amis du Vieux Fécamp, a publié sur sa ville deux volumes fort documentés, ainsi que quatre brochures sur les églises. Son dernier ouvrage, *Fécamp au temps des diligences*, est d'un grand intérêt, il fait revivre cette curieuse époque qui précéda les chemins de fer et où déjà les échanges entre les villes et les contrées nécessitaient un très important « roulage ».

Nous présentons à notre dévoué correspondant nos meilleures félicitations.

Dans la promotion des Palmes académiques qui a paru ces jours derniers nous avons eu le plaisir de lire le nom de notre délégué du sud-ouest, M. l'abbé Charles, doyen de Targon.

M. l'abbé Charles a rendu d'éminents services à la cause du Mont Saint-Michel qui nous est si chère. Au titre de défenseur de la Merveille de l'Occident venaient s'ajouter d'autres titres antérieurs. Nos félicitations s'ajouteront aux nombreux témoignages d'estime qu'il recevra à cette occasion.

H. V.

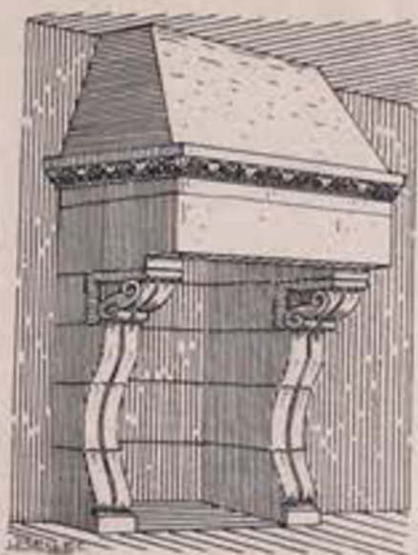
Séance de la Délégation

(Mémoire communiqué par M. Etienne Aubrée)

Voici quelques passages, intéressant plus particulièrement le Mont Saint-Michel, extraits du très documenté mémoire que M. Etienne Aubrée, secrétaire de la Société historique et archéologique de Fougères, a présenté à la réunion de la délégation en septembre dernier.

« ... En 1912, le « Comité de protection du Vieux Fougères » publiait dans les journaux locaux et régionaux une adresse de félicitations à la propriétaire d'une vieille maison, sise à Fougères, 53, rue de la Forêt. Ces félicitations, d'ailleurs des plus méritées, concernaient la restauration de la façade de l'auberge connue sous le nom d'Hôtel Saint-Pierre, ancienne hostellerie des Cordeliers de Saint-François. Elles précisaient, en outre : « Si la façade du vieil édifice mérite de retenir l'attention, l'intérieur est plus curieux encore. En effet, la grande salle dallée du rez-de-chaussée possède un plafond à poutrelles noircies par le temps et une fort belle cheminée en granit à l'encorbellement ornée de sculptures et supportée par des colonnes cannelées. »

« Or, en décembre dernier, dans le *Réveil Fougérois*, nous faisions paraître un entrefilet débutant ainsi : « Tous les vieux Fougérois connaissent la maison, 53, rue de la Forêt, longtemps appelée l'Hôtel Saint-Pierre. Cette maison va disparaître ; on est en train de la démolir !... » Et nous terminions ainsi : « Aujourd'hui



« la façade du vieil Hôtel Saint-Pierre, où l'on voyait encore les débris d'une curieuse potence-enseigne, est appelée à disparaître ; espérons que l'on sauvera la belle cheminée en l'utilisant ailleurs, au besoin ?... »

« Son utilisation ? La voici : la cheminée est au Mont Saint-Michel, dans le vieux logis de Mademoiselle Provost. Nous nous en félicitons, nos craintes de voir disparaître cette belle cheminée étaient vaines. Ou pouvait-elle être mieux placée qu'au Mont Saint-Michel ? Nulle part, nous allons le prouver en donnant à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel l'historique de la vieille demeure d'où est sortie la belle cheminée pour prendre le chemin du Mont. »

Le couvent, maintenant irrémédiablement ruiné des Cordeliers de Saint-François, situé en forêt de Fougères, avait été construit en 1440 par le moine Vaurouillon. Les rois de France, François I^{er} et Louis XIII l'honorèrent de rentes, et ce dernier même donna l'autorisation aux moines de construire dans la ville quelques immeubles rue de la Forêt, et formant : l'île Saint-Gorgon.

L'île Saint-Gorgon comprenait une chapelle existant depuis 1482 ainsi qu'une maison assez importante que les moines de Saint-François utilisèrent comme hôtellerie et hospice pour y recevoir les nombreux pèlerins venant à la chapelle. On y accourait en foule pour guérir de la goutte. Aussi nos bons moines de Saint-François, qui vivaient fort bien dans la forêt de Fougères, hébergeaient des pèlerins dans cette hôtellerie. La salle principale était celle où se trouvait la belle cheminée que nous admirons.

« Elle a dû en entendre de joyeux propos ! Qui pourrait faire parler ces pierres ? Elles en auraient de vieux souvenirs à raconter ! D'abord les conversations tenues par les bons moines cordeliers lorsqu'ils venaient en ville faire leurs provisions. Ils ne manquaient sûrement pas de s'arrêter dans leur hôtellerie, leur propriété, d'autant plus qu'elle était sur la route. Pouvaient-ils vraiment passer sans y entrer ? A ce coin de rue, la potence-enseigne devait leur rappeler leurs comptes de trésorerie puisque l'hôtel était pour eux une source de revenus. Et l'on devait déposer à la porte les provisions apportées par les fournisseurs du couvent. Nous avons dit que l'on vivait bien chez ces bons moines en forêt ; mais comme leurs confrères du Mont Saint-Michel, sans doute !... car au moment de la Révolution on voit, à Saint-François, le père Cariguel et le frère Henri en mésintelligence. Sur une plainte du frère Henri, les membres du district durent intervenir. Les scellés furent mis sur les logements non occupés et sur la cave. Cela ne dut pas plaire aux habitants du

« couvent, car les scellés se trouvèrent brisés, la porte de la cave
« ouverte et une quantité notable de vin et de cidre consommée.
« Ces provisions étaient notre bien », déclara non sans raison le
« frère Henri, qui considérait que la cave appartenait plutôt au
« couvent qu'à la nation ! »

La révolution passe, la maison à la belle cheminée est vendue.
Après la tourmente révolutionnaire, la maison reprit son titre et
les goutteux continuèrent à affluer. Mais en 1842 la chapelle est
démolie, l'hôtel devint le rendez-vous des Fougerais attendant la
diligence.

« Ainsi, que de personnes se sont chauffées devant l'âtre de cette
« belle cheminée. »

« Voilà cette cheminée arrivée au Mont Saint-Michel. Elle y est
« bien, elle y restera. Elle y a droit de cité. Que dis-je ? Elle l'a de-
« puis longtemps, depuis plus de temps que vous ne croyez. Car,
« par droit de compensation, n'était-elle pas un hommage rendu à
« Judith de Châtaignier, épouse d'un Bertrand du Guesclin ? — pas
« le Grand du Guesclin, mais un du Guesclin de sa famille. En
« effet, en 1659, dame Judith du Guesclin offrit aux moines corde-
« liers, propriétaires depuis 1620 de l'Hôtel Saint-Pierre, la prai-
« rie de la Cerfilière située près de leur couvent de Saint-François.
« Ce nom de du Guesclin, bien que porté par une autre femme
« que Tiphaine Raguenel, n'a-t-il pas une saveur montoise, sur-
« tout dans ce logis du XIV^e siècle qui pourrait bien être la vraie
« maison de du Guesclin. »

« ... En décembre 1929, inquiets de la disparition de la chemi-
« née, nous questionnons l'acheteur des matériaux de démolition
« de l'Hôtel Saint-Pierre, un brave chiffonnier fougerais, qui nous
« avoua en calmant nos craintes que la cheminée avait été ven-
« due par lui pour être placée au

« Mont Saint-Michel. »

« ... Elle a quitté Fougères, sans
« trop de regrets. En parcourant
« la route montoise, elle aura sans
« doute salué deux calvaires de
« granit : un du XVI^e siècle portant
« l'effigie de Saint-Michel (la vieille

« croix du cimetière de Lécousse, très or-
« née, avec, au-dessous du croisillon, un
« Saint Michel terrassant le dragon), et,
« celle également très ornée, qui se trouve
« au bord de la route de Lécousse à Saint-
« Germain-en-Coglès. Quant au chiffonnier
« qui a vendu la cheminée, sa maison se
« trouve à 100 mètres du calvaire de l'an-
« cien cimetière de Saint-Sulpice de Fougé-
« res, croix portant des coquilles rappelant
« le célèbre pèlerinage du Mont Saint-Mi-
« chel. Toutes ces vieilles pierres ont dû se
« comprendre, n'ont-elles pas leur lan-
« gage ?... »

Etienne AUBRE.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain
bulletin la publication de la communication faite à la séance de la
réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel par M. René Her-
val : *L'arioste et le Mont Saint-Michel*.



Une opinion sur le Mont Saint-Michel vieille de 70 ans

En 1861, Ephrem Houël, dans une édition nouvelle de son
petit travail sur le Mont Saint-Michel, écrivait :

« ... Un travail complet sur ce sujet et sur les envahisse-
« ments de la mer serait une chose fort intéressante, et d'une
« plus haute importance qu'on ne le pense. S'il était possible
« de déterminer la nature de la puissance qui pousse la mer
« vers nos rivages : de savoir si c'est l'effet d'une impulsion
« constante, uniforme, continue, arrêtée dans les éternelles
« transformations du globe, et qui se détermine de temps en
« temps par un brusque empiètement favorisé par les marées ;
« ou si c'est uniquement l'effet de quelques marées centennaires,
« sans qu'il y ait déplacement du grand centre des eaux, la
« solution de ces questions pourrait avoir de grands résultats,
« surtout dans un moment où de grands efforts sont tentés, soit
« pour s'opposer aux envahissements de la mer, soit pour
« s'emparer de quelques parties de ses grèves. La baie du
« Mont Saint-Michel, spécialement, est depuis longtemps
« l'objet de la convoitise des meilleurs esprits spéculatifs : il
« serait bien à désirer que cette belle plage pût être rendue à
« l'agriculture, dut le Mont Saint-Michel ne plus être « au
« péril de la mer ».

« Ce serait d'ailleurs un nouveau laurier pour son front,
« une dernière et plus haute gloire que celles que lui don-
« nèrent la guerre et le luxe des rois. Après avoir été le mont
« terrible au sein des forêts, le mont refuge au sein des mers,
« il deviendrait, dans la baie fertilisée, le berceau des troupeaux
« et le hameau des laboureurs !... »

Cette dernière perspective pour les habitants du Mont
Saint-Michel, entrevue par Ephrem Houël, ne serait pas préfé-
rée certainement des Montois d'aujourd'hui à leur situation
actuelle de marchands ou d'hôteliers vivant du commerce fait
avec les « Touristes ». — Touristes ? chose absolument invrai-
semblable en 1861 pour Ephrem Houël.

Touristes ?... mot sans signification aucune pour les Montois
de 1861, de même que le mot « visiteurs » ne devait, pour eux
aussi, ne plus rien signifier, quand, en 1866, la maison centrale
du Mont Saint-Michel — les prisons — furent supprimées,
Plus de prisonniers à voir, plus de visiteurs à venir !

Brave Ephrem Houël, ton rêve pastoral n'est pas en voie
de réalisation, très heureusement !

La Merveille n'est point devenue une bergerie ! et très peu
de Montois d'aujourd'hui abandonneraient leur genre de vie
actuelle pour conduire une charrue.

Mais voilà, chose encore imprévisible en 1861, on a, en
1875, décidé la restauration de l'Abbaye. Peu après, des cu-

rieux des belles choses sont venus au Mont et ont attiré d'autres curieux derrière eux.

C'est ainsi qu'on a inventé les « touristes ».

Et la gent touristique, de plus en plus nombreuse chaque année, a tellement proliféré, qu'en 1930 trois cent mille visiteurs désirant un Mont magnifique, comme il le fut en un temps, demandent que ce spectacle leur soit rendu autant qu'il sera possible.

« Le bercail des troupeaux et le hameau des laboureurs » de Ephrem Houël restera son rêve simplement...

Et le Mont joli triomphera même de l'enlèvement !

...

Nous répondons, tardivement il est vrai, au désir que formule Ephrem Houël que la publication « d'un travail complet sur les envahissements de la mer serait une chose fort intéressante et d'une plus haute importance qu'on ne le pense... » en commençant dans ce numéro du bulletin une longue et très documentée étude sur cette question, étude qui a été communiquée à la séance de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel en 1928 et qui n'avait pu paraître jusqu'ici. L'auteur, M. Bousquet, ingénieur-architecte (S. F. A.), s'est méticuleusement documenté aux meilleures sources sur le problème de la baie montoise. Il a publié déjà des travaux d'un grand intérêt dans le journal *La Nature* et nous donnons aujourd'hui une première partie de son travail. H. V.

Travaux et Projets

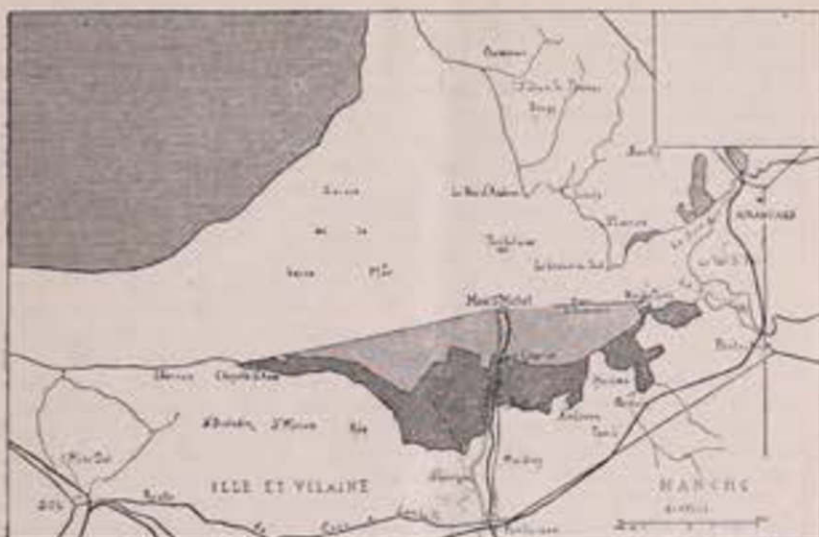
de dessèchement de la baie du Mont Saint-Michel au cours d'un siècle et demi

Lorsqu'on compulse aux Archives départementales de la Manche les nombreuses liasses de pièces concernant la baie du Mont Saint-Michel, on est bien obligé de reconnaître que de 1757 à 1906 on a constamment cherché à réaliser ce programme :

1° Régulariser les cours des différentes rivières se jetant dans la baie, telles que le *Couesnon*, la *Guintre*, la *Selune*, la *Sée*, parce que leurs divagations mettaient souvent en péril les riches terrains enclos de cette partie de la baie ainsi que les tanguières dont le produit, excellent engrais, donnait lieu à un commerce régional très important ;

2° Au bénéfice de cette régularisation, conquérir au profit de l'agriculture une étendue aussi vaste que possible de grèves, autrement arides et sans production.

Il n'était pas rare, en effet, pour ne parler en premier lieu que du *Couesnon*, que chaque année on n'ait à déplorer quelque sinistre occasionné par cette rivière envahissante. En 1791 notamment,



elle se porte sur les digues des marais de Dol, en sape les bases et entraîne leur destruction depuis la chapelle Sainte-Anne jusqu'à Croix-Morel, c'est-à-dire sur une longueur de 2 kilomètres. En octobre 1793, avril 1794, février et septembre 1798, octobre 1802, février 1811, les contre-digues de garantie de Sainte-Anne et de Mauny sont fortement atteintes ; à Sainte-Anne, on est même obligé d'abandonner l'ancienne digue pour en construire une nouvelle, et cela en perdant beaucoup de terrain.

En 1817, les digues de la Laronnière et de la Haute-Rue Sainte-Anne, situées en la commune de Cherruëix, sont presque entièrement détruites et le *Couesnon* qui, à cette époque, coule au pied de la chapelle même, y creuse un si profond précipice qu'on craint de la voir s'y engloutir. De 1826 à 1834, et en 1836, de violentes tempêtes auxquelles se joint le *Couesnon* anéantissent une grande partie de la commune de Beauvoir et tout le territoire continental du Mont Saint-Michel. En 1851, le *Couesnon* endommage très fortement la digue de la Cabane du Centre, en la commune de Saint-Georges.

Il serait facile de multiplier les citations relatives aux dangers auxquels étaient constamment exposés les riverains de cette partie du *Couesnon* considéré à juste titre comme l'ennemi le plus redoutable. Depuis des siècles, on pouvait même dire depuis la conquête des marais sur la mer (en 1024) l'action de cette rivière était des plus pernicieuses pour les terrains conquis.

Au surplus, comme chacun le sait, le *Couesnon* n'a jamais eu dans cette partie de la baie un cours régulier. Du VII^e siècle jusqu'en 1735, il coule le long de la côte normande pour se jeter à la mer, côté est du Mont Saint-Michel. A partir de 1735, quittant le continent au Pas-des-Boeufs, il ne va cesser de se déplacer, tantôt à droite, tantôt à gauche. La carte de Cassini de 1745 comme aussi un plan officiel de 1769 l'indiquent tout près du village des Quatre-Salines (Bretagne) qui est à 400 mètres de l'église de Roz-sur-Couesnon ; il s'y rend encore aux premières années du XIX^e siècle et les plans de limitation du cadastre nous font voir que quelques an-

nées plus tard il est à 3.500 mètres du canal creusé par Combe. Les coups de mer de 1826-1834 le rejettent vers l'est, mais il ne tarde pas à se reporter graduellement vers l'ouest, c'est-à-dire vers la Bretagne. En 1856, époque de la concession Mosselmann et Donon, on le retrouve à peu près à sa position de 1815, mais il lui arrivera parfois de se déporter tantôt vers la Bretagne, tantôt vers la Normandie, ainsi qu'il appert d'un croquis que nous avons établi d'après un plan officiel du cadastre. Sa dérivation dans le canal construit par l'entreprise Mosselmann-Donon met enfin un terme à sa divagation et aux appréhensions des propriétaires riverains, tant bretons que normands.

Quant aux ruisseaux et rivières la Guintre, la Sélune et la Sée, si leurs cours n'étaient pas non plus réguliers, du moins leurs déplacements n'avaient pas l'amplitude de ceux du Couesnon. Le plan ci-contre — inspiré sans doute de la carte de Cassini — et que nous avons trouvé annexé au procès-verbal du 26 février 1790 par lequel l'Assemblée Nationale fixe les limites du département du Cotentin (appelé quelques jours après département de la Manche), situe leurs méandres à cette même époque. Un autre document datant de 1830 nous les montre divaguant sur les grèves dans le sud et le sud-est de la baie et longeant d'anciennes digues de protection du littoral, digues aujourd'hui détruites et qui avaient été édifiées à une époque fort reculée, vers 1600 apparemment. Ainsi les eaux douces dissolvantes des sables baignaient en permanence le pied du Mont et luttait à chaque marée contre l'ensablement des remparts par les remous que leurs eaux produisaient au pied même du rocher. Elles éliminaient vers la haute mer les sables en suspens dans leurs eaux, qu'elles drainaient le long de la côte normande dans leurs vastes et profonds lits.

C'est ainsi que le Mont a conservé jusqu'en 1856 sa belle ceinture bleue, mais cette même année, sous la poussée des vents d'ouest et de nord-ouest, par de fortes marées d'équinoxe, un jour de tempête et d'orage les rivières sortent de leur lit. Gonflées par les flots impétueux venant du large, elles ravagent terriblement le littoral, envahissent la baie et l'arrière-baie, anéantissent dans leur furieux débordement 160 hectares de terrains cadastrés réputés pour leur fertilité, jetant toute la côte dans l'angoisse et les plus grands périls. En effet, 1200 hectares de terrains situés au-dessous du niveau de la mer, dans les communes d'Ardevon, Huisnes et Courtils étaient menacés.

On conçoit alors de fermer la baie sud-est aux rivières, et c'est ainsi qu'en 1859 la compagnie Mosselmann-Donon entreprend la construction de la digue de Roche-Torin qui devait éloigner à jamais les rivières du pied du Mont, mais aussi l'enterrer à jamais au milieu des sables. Bien qu'elle vise une époque toute récente, 1906-1911, la carte ci-contre nous montre la Sée et la Sélune passant bien à l'est du Mont. On peut donc dire que cette digue a été, au point de vue de l'insalubrité du Mont, une grosse erreur.

Ce n'est que 20 ans après, c'est-à-dire en 1879, qu'on entreprendra le détournement de la Guintre en même temps que des ruisseaux de la Rive et du Pont-Landais, et qu'on les fera déboucher en dehors du littoral compris entre la Roche-Torin et la Caserne. Coulant à travers les grèves, on leur reprochait de désagréger les tangles, ce qui rendait instables les atterrissements de cette partie de la baie et ainsi mettaient en péril les digues du littoral. La Guintre a donc été détournée dans un canal dit des Courtils débouchant dans la baie par un pont éclusé à l'est de la pointe de Roche-

Torin ; quant aux ruisseaux de La Rive et du Pont-Landais, ils ont été détournés dans un canal dit d'Ardevon, lequel débouche dans le Couesnon, aux abords du pont de Beauvoir. Les uns et les autres contribuaient jusque-là à l'insularité du Mont.

Les projets établis dans le but de réaliser le programme énoncé plus haut ont été, au cours de cette longue période de près d'un siècle et demi, de 1757 à 1879, fort nombreux. Leur description serait sans doute fort intéressante, comme aussi de raconter les avatars de certains. Ce serait par trop allonger notre étude, aussi nous bornerons-nous aux plus importants. Ils suffiront assez pour faire remarquer également que souvent ce qu'un ingénieur propose, le suivant le rejette et établit un projet diamétralement opposé.

Déjà, sous Louis XIV, le maréchal Vauban, qui a laissé dans presque toutes nos provinces des traces ou des monuments de sa prévoyance et de son génie, dressait, à la demande des Etats-Généraux de Bretagne, plusieurs projets afin, déclarait-il, de ne plus avoir que la mer pour ennemie. Dans l'un, le plus grandiose, il réunissait la Sée, la Sélune et le Couesnon dans un même canal qui aurait porté leurs eaux dans la Rance ; dans un autre, dont il explique le tracé par le désir de froisser le moins possible la Normandie, il prenait seulement le Couesnon près du pont de Pontorson pour le conduire dans la Bretagne, au travers des marais de Dol, et, de là, le diriger dans la mer ; enfin, dans le troisième, il prenait également le Couesnon au même endroit pour le conduire directement dans un canal allant aboutir à la Boucle, c'est-à-dire à l'est du Mont Saint-Michel.

C'est en 1757, ainsi qu'il résulte d'un plan officiel, que Quinette-Delahogue père et fils font une demande en concession de lais et relais dans la baie du Mont Saint-Michel en vue d'être indemnisés de frais et d'intérêts qui leur sont dus pour de prétendus services rendus à l'Etat (fortifications de Granville). Leur projet de dessèchement est d'importance puisque les digues qu'ils se proposent d'établir partaient en ligne droite de la côte bretonne, un peu en-dessous des Quatre-Salines à Tombelaine, puis de ce rocher à l'embouchure de la Guintre, sur la côte normande. Le Mont Saint-Michel aurait été donc englobé dans cet endiguement.

Sans doute reconnaissent-ils par la suite qu'une pareille entreprise n'est pas sans difficultés d'exécution ou est trop onéreuse. Le fait est qu'en 1769, dans l'arrêté de concession qui leur est octroyé par lettres patentes, on se trouve en présence d'un autre projet, moins vaste, mais où le Couesnon se trouve régularisé, c'est-à-dire qu'on creusait à cette rivière un nouveau lit en ligne droite, de Pontorson au Mont Saint-Michel. Les digues devaient partir du moulin de Moidrey et par un tracé fort irrégulier passaient en dessous du Mont, à environ 500 toises, pour enfin aboutir à la Guintre.

Un arrêté du Conseil d'Etat confirme en 1777 la concession Quinette pour 2.850 acres, ou 2.328 hectares. Par un mémoire adressé en 1778 à la Grande Direction des Finances, le comte d'Artois s'oppose à l'octroi de cette concession, attendu qu'il a acquis des religieux du Mont la propriété des grèves dont Quinette veut s'emparer. Cette protestation du frère cadet de Louis XVI et futur Charles X ne devait pas être fondée, car on ne trouve pas trace d'une pareille cession dans les documents intéressant les religieux du Mont. Le croquis ci-contre donne une idée des deux projets Quinette et de celui du comte d'Artois.

En tout cas, Quinette reprend en 1791 son projet de 1769 et le soumet aux Etats-Généraux de Bretagne qui l'adoptent sans tarder. Par contre, il soulève immédiatement les protestations de la Normandie, attendu, dit-on, « qu'entre le Mont et les côtes d'Avranches débouchent deux autres rivières assez considérables, et que si l'on jette encore dans la même partie le Couesnon, il est évident que la masse des eaux qui se joindra à la mer dans ces parages, augmentée de plus d'une moitié en sus, produira un surhaussement dans la surface des eaux, qui inondera de précieuses propriétés au pied des côtes d'Avranches qui sont à peine au-dessus des plus grandes eaux ».

Une commission nommée en 1793, et comprenant, en plus des deux ingénieurs en chef des départements d'Ille-et-Vilaine et de la Manche, ses membres appartenant aux assemblées de ces deux départements, deux ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées détachés de Paris par le gouvernement, un ingénieur en chef de la Marine et deux hommes de l'art, rejette ce projet, proposant au contraire de faire suivre au Couesnon le pied du coteau en tête des marais de Dol, de lui faire traverser ensuite l'isthme de Châteauneuf et enfin de le faire arriver dans la Rance au-dessus de Pormalo...

Pourquoi ce tracé rappelant un des projets de Vauban ? Le rapporteur de la commission l'explique ainsi : « Au premier aspect, on est étonné de voir que la rivière le Couesnon qui trouverait à



peu près la même facilité à se creuser un lit dans les sables fluides des grèves herbues du Mont Saint-Michel et qui devrait d'autant mieux s'y maintenir que sa distance à la mer étant la plus petite possible il en résulte une plus grande vitesse, on est, dis-je, étonné de le voir se rendre à la mer à plus de deux lieues sur la gauche. L'explication de cet effet se trouve dans le cours des marées. Le flot général qui court dans la Manche frappe toute la côte située entre Granville et Pontorson, il en résulte un contre-courant principal, c'est-à-dire que, pendant le flot, les marées des parages du Mont Saint-Saint-Michel vont de l'ouest à l'est. Le reflux ou le jusant a à peine dépassé la pointe de Granville qu'il se répand dans la baie de Cancale et y produit un courant de l'est à l'ouest. »

« La marée courant toujours de l'est à l'ouest charrie continuellement dans le lit du Couesnon, sur le côté droit, des sables fluides qui tendent à le remplir ; de plus, la direction des marées se combinant avec celle de la rivière, il en résulte pour celle-ci une direction nouvelle qui divise l'angle des deux directions en deux autres, telles que le sinus de ces angles est en raison inverse des vitesses de la marée et de la rivière. Il s'ensuit donc qu'une cause perpétuellement agissante porte le Couesnon sur les marais de Dol, et cette cause est si puissante que des digues très fortes formées de quartiers énormes de pierres ne peuvent pas toujours lui résister. »

Il concluait qu'avec le projet de la commission toutes les grèves herbues du Mont Saint-Michel, débarrassées du Couesnon, pouvaient être rendues à l'agriculture ; d'autre part, le Couesnon devenant rivière navigable au moyen d'écluses établies dans la Rance, la navigation serait rendue plus aisée entre Saint-Malo, Dol et Pontorson ; enfin le Couesnon en rassemblant tous les petits ruisseaux venant des coteaux supérieurs aux Marais de Dol, les rendrait ainsi d'une bien plus grande valeur.

Aucune suite n'est donnée à ce projet ; cette fois-ci, ce sont les Bretons qui n'en veulent pas.

En 1797, deux ingénieurs des Ponts et Chaussées, MM. Auffray et Gagelin, envoyés sur les lieux par Paris pour réparer les digues des marais de Dol, étudient deux projets en vue de la dérivation du Couesnon. Dans le premier, cette rivière était dérivée dans la Sélune au moyen d'un canal tracé de Pontorson au Mont Saint-Michel, et prolongé au-delà du Mont sur une longueur d'environ 1.100 mètres ; dans le second, le Couesnon était dérivé dans la Rance au moyen d'un canal tracé dans le système de Vauban, à travers les marais de Dol et de l'isthme de Châteauneuf.

Ces deux ingénieurs devaient être des philosophes, ils ne voulaient mécontenter personne et ils en donnaient pour tous les goûts.

Saisi de la question, le Conseil général des Ponts et Chaussées se prononce pour le projet de dérivation vers le Mont, mais en y prescrivant les modifications de nature à diminuer les dépenses dont la principale consistait à ne commencer le canal de dérivation qu'à plusieurs kilomètres en aval de Pontorson, au lieu dit le havre de Moldrey, et à se borner au-delà du Mont à une simple tranchée à travers les grèves blanches, sans digue ni pierres. Le Conseil admettait cependant contre le Mont et près de Tomblaine l'établissement de deux môles en maçonnerie, formant la tête d'aval du canal.

(à suivre)

M. BOUSQUET,

ingénieur-architecte (s. F. A.)

Membre de la Société d'Archéologie de la Manche.

La Presse

Nous avons, avec grand plaisir, lu, tout dernièrement, un très documenté article signé Georges Champenois (*Ami du Peuple* du 20 janvier 1931) qui faisait justice de tous les stupides « bobards » écrits par les « mémorialistes enflammés » sur l'histoire des Prisons du Mont Saint-Michel.

Plusieurs fois déjà, nous avons protesté contre la publication d'articles dénués de toute exactitude et nous sommes heureux quand un écrivain, puisant aux plus saines sources, écrit la vérité sur l'histoire montoise.

Malheureusement, comme chacun le sait, les légendes fantastiques, les drames les plus sombres, imaginés à plaisir par des écrivains sans conscience impressionnent plus le lecteur, et la légende ténébreuse se crée ainsi.

Georges Champenois dénonce, comme plusieurs l'ont déjà fait les invraisemblances contées par Fulgence Girard dans un petit ouvrage qu'il fit paraître en 1849. Ce dernier, il est vrai, ainsi que Robidou en 1894 ne firent que répéter ce que l'écrivain révolutionnaire J. Lavallée avait déjà dit en 1793.

Enfin, renchérissant l'un sur l'autre, ces écrivains enseignèrent que 600.000 prisonniers étaient morts au Mont Saint-Michel !

Or, pour qu'il en mourut 600.000 il fallait vraisemblablement que le chiffre total des prisonniers fut bien plus grand encore ! ! ! Où cela nous conduit-il ?

Mais les chercheurs, les bons ouvriers de l'histoire documentée, Funck Brentano et Etienne Dupont, ont publié l'essentiel des archives montoises.

On peut consulter les différents ouvrages du chroniqueur michelien.

En son livre, *La Bastille des Mers*, il vous montrera qu'avant que la révolution en fit une maison de force, de l'époque de Louis XI à 1790, il n'y eut que 147 prisonniers en l'abbaye du Mont Saint-Michel et que la plupart étaient considérés par les moines comme des pensionnaires et avaient la liberté de se mêler aux habitants pour pratiquer la chasse ou la pêche aux environs du rocher.

L'un d'eux même, très populaire dans le village, avait accepté d'être le parrain d'enfants de pêcheurs.

H. V.

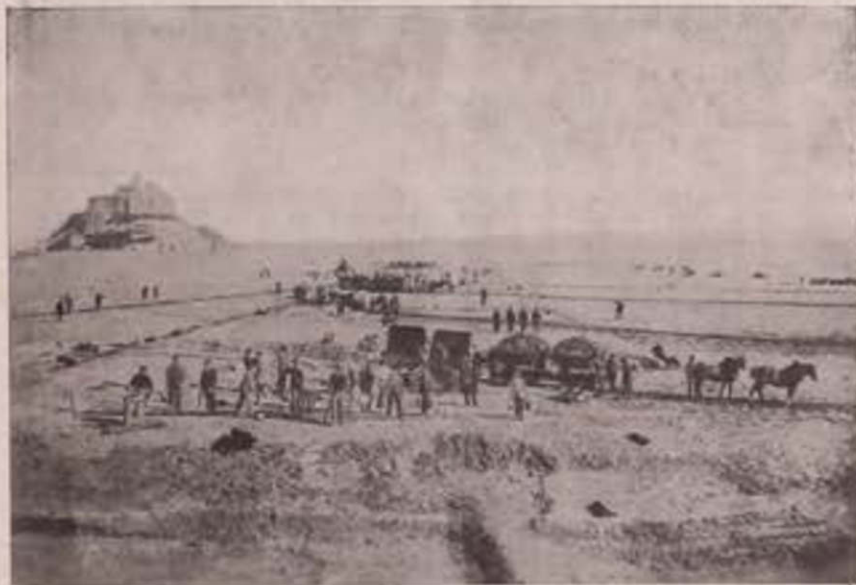
La digue insubmersible

et les sables de la baie

L'accord s'est fait entre les ministères intéressés sur le dispositif employé pour relier la porte d'entrée du Mont Saint-Michel à l'extrémité de la digue insubmersible qui sera située à 500 mètres des remparts.

Un pont roulant — un wagon sur rails — sera remis derrière le corps de garde des « Bourgeois ». On y accédera par l'escalier du corps de garde et une porte ouverte sur le rocher donnera

accès vers le véhicule — automatique — qui s'acheminera vers l'extrémité de la digue. Ce wagon, haut perché sur ses roues, sera garé d'une manière peu visible et répondra aux appels faits de l'extrémité de la digue.



La curieuse photographie dont nous publions la reproduction a été prise en avril 1879. Elle donne la vue du chantier de la digue insubmersible en construction à son point de départ, c'est-à-dire de la partie qui ne sera pas touchée.

Il y a tout lieu de penser que pour abaisser les cinq cents premiers mètres de la digue au niveau des sables on emploiera des moyens plus expéditifs que les pelles des terrassiers et les wagons trainés par des chevaux.

Au cours de la dernière réunion de la société linéenne de Normandie, M. Bigot a attiré l'attention des auditeurs sur les conséquences du développement, dans la baie du Mont Saint-Michel, d'une graminée, le *spartina*, qui apporte depuis quelques années une nouvelle cause de comblement de la baie, fixant les vases par des tiges aériennes et souterraines.

Voici donc encore une satellite de la criste marine dont la présence n'était pas désirée dans la baie par tous ceux qui réclament son désensablement.

Plusieurs sociétaires se sont étonnés de lire dans la feuille *Les Services Publics*, et sous le titre Mont Saint-Michel, l'avis suivant : « Le 5 décembre, préfecture Saint-Lô, adjudication de la fourniture

des matériaux pour l'entretien des berges et digues du Couesnon et de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel, de 1931 à 1935 inclus, 165.000 fr. Soumissions au préfet de la Manche ou à M. Leroy, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées à Saint-Lô, Renseignements préfecture (1^{re} division) et bureau de M. Feyrabeuf, ing. des P. et C., Granville. »

Ils ont fait un rapprochement entre cette adjudication de matériaux nécessaires à la canalisation du Couesnon et à l'entretien des berges de la digue insubmersible et le projet de coupure sur cinq cents mètres.

Quand la digue sera abaissée sur cinq cents mètres il n'en subsistera pas moins deux fois treize cents mètres de berges — est et ouest — à entretenir, et cet entretien ne peut être négligé un instant, puisque tout dernièrement la digue fut sur le point d'être coupée par l'effort que la tempête de septembre fit sur elle en un point situé entre la rampe d'accès ouest et les remparts. Il ne fallut pas moins de vingt ouvriers travaillant pendant plus d'une semaine pour réparer la brèche faite par la mer furieuse.

Il semble que le flot s'impatientait de trouver encore là ce remblai qui l'empêche d'alanguir son effort dans l'espace vaste où le sable en ce moment s'accumule démesurément.

En dehors des berges de la digue insubmersible il y a les 12 kilomètres du canal du Couesnon à entretenir. Il ne faut point s'étonner de cette adjudication de fourniture de matériaux, cela ne contrarie en rien la décision du conseil supérieur des Travaux Publics.

Au courant des dernières années qui viennent de s'écouler, un banc de sable assez élevé s'est formé entre le Mont Saint-Michel et le sillon de Torin.

La criste marine, cette année, s'est emparée de cette élévation de sable et y croît maintenant en abondance. Il n'y a plus que peu de marées qui seraient capables de couvrir d'eau cette élévation de grève qui mesure environ quinze cents mètres de longueur et est orientée du sud-ouest au nord-est.

Il ne peut être mis en doute que de ce côté les sables de la baie se soient accumulés fortement ces dernières années.

Il suffit d'observer une marée dont on connaît la hauteur pour se rendre compte du niveau des grèves en cet endroit.

Cette année donc la criste marine, précurseur de l'herbue, a fixé le sol, et dans une année prochaine les moutons viendront tondre l'herbe courte qui lèvera sur ce banc de sable bien fixé.

Il tend à fermer la baie aux flots de la mer dans l'espace compris entre le sillon de Torin, la digue insubmersible et le Mont Saint-Michel.

On pourra nous objecter qu'autrefois, pas très loin de nous, vers 1815, l'herbue gagna de proche en proche jusqu'au pied du roc et s'y fixa pendant deux ans au moins.

Mais à cette époque, il n'y avait ni digue insubmersible, qui cale les sables au fond de la baie, ni sillon du Torin, qui bride les petits fleuves. La Sée et la Sélune accoururent un jour au cours de leurs divagations continuelles dans la baie et entamèrent les herbues, et ce fut vivement fait ; le sable fut reporté vers la côte normande d'où il avait été amené par l'effet des marées.

Mais, aujourd'hui, on ne peut plus compter beaucoup sur la divagation des rivières ; le sillon de Torin les rejette plutôt vers la

côte normande, puis deux autres petites rivières ont été détournées de leur cours, et la digue insubmersible a fait hausser les sables du fond de la baie jusqu'aux abords du Mont.

Or, actuellement, le rivage de Genêts est rongé par le courant des rivières : quatre cents hectares de terres cadastrées ont été entraînées pendant ces dernières années et ce sont ces terres, ces sables de grèves, qui viennent petit à petit s'accumuler dans la partie de la baie où en ce moment le niveau du sable hausse d'une manière désespérante.

Le dérasement de la digue insubmersible sera un premier palliatif, il empêchera certainement que ce grand banc de sable en formation ne s'élargisse jusqu'aux environs du Mont.

Et, plus tard, la question du désensablement réalisée viendra heureusement terminer les offensives des herbues vers le roc michelien.

Tourisme

Dans le n° du 26 septembre 1930, le journal *l'Auto*, sous le titre de « Problème urgent », dit la nécessité d'aménager dans trois cents villes de France un terrain d'atterrissage pour les avions de tourisme.

Il y a bien longtemps déjà, alors que l'aéronautique française était naissante, qu'il n'y avait que quelques hardis pilotes qui osaient s'élancer dans les airs, que nous prévoyions déjà un terrain d'atterrissage aux environs du Mont Saint-Michel. Plusieurs de nos amis vinrent nous retrouver en avions au courant de la belle saison 1913, et aussi 1914.

Nous vîmes combien il était urgent, soit d'installer au plus vite un espace permettant l'atterrissage sans risque, soit, si cela n'était pas possible, faute de moyens, de prévenir les pilotes que les herbues et les grèves montoises présentaient d'énormes dangers.

Une fête d'aviation organisée au Mont, après la guerre, et qui donna de gros mécomptes, justifia nos craintes : trois appareils atterrirent sur du mauvais terrain et durent être démontés. Depuis ce temps, même aventure arriva à un quatrième. La démonstration est donc faite, on ne doit atterrir auprès du Mont, ni dans les grèves herbues, ni dans les grèves blanches.

Il faut, jusqu'au jour où un terrain spécial aura été aménagé, ne toucher terre que dans les grands espaces des polders de l'Ouest.

Mais il est possible aux collectivités régionales, ou même aux municipalités, de pourvoir à cette installation. Il y a dans les élus, non pas des familiers de l'aviation, mais des esprits élevés qui voient l'avenir sous un angle parfait et n'hésiteront pas à prévoir les temps prochains qui amèneront auprès du Mont beaucoup de touristes de l'air.

Ce fut, paraît-il, un incident ferroviaire d'importance, à noter dans nos annales :

Le 7 juillet 1930, pour la première fois un wagon des chemins de fer de l'Etat — Bogies XY — a roulé sur la voie des chemins de fer

normands, amenant au Mont les reines de la cavalcade qui la veille avaient montré à Granville les costumes de l'époque du début des chemins de fer.

Ce wagon, sur l'ordre de M. Dautry, directeur des chemins de fer de l'Etat, était parti de Granville et, après avoir été aiguillé sur la ligne Lison-Lamballe, avait été à Pontorson mis cette fois sur la voie du tramway du Mont Saint-Michel, où il arriva sans encombre.

La démonstration est donc faite, il est possible d'établir des relations directes entre le Mont et Granville, comme il y en eut pendant plusieurs saisons entre le Mont et Saint-Malo, et que bien malheureusement on a supprimées depuis.

Le 16 juillet 1930, le sultan du Maroc a visité le Mont Saint-Michel. Il parut très touché de cette visite, contempla le Mont au moment du départ et dit : qu'il n'oubliera jamais...

Le Mont a reçu la visite de la mission en France des médecins argentins, visite organisée par M. Vallat, directeur de l'Office National du Tourisme. Ce fut M. Monticone, président de la Fédération Normande des Essi qui lui fit les honneurs du Mont Saint-Michel.

M. Gaston Gérard, notre ministre du Tourisme dans un discours, a dit de La Baule :

« Il faut s'habituer à cette idée commerciale d'exploiter la valeur d'un site naturel comme d'un monument historique ».

Dans cet ordre de pensées, le ministre estimait le Mont Blanc à 400 millions et la plage de La Baule à 50 millions...

Nous serions heureux de savoir à combien est coté le Mont Saint-Michel ?

Au fond, gros chiffre ou petit chiffre, cela nous est indifférent, mais ce qu'il est curieux de savoir, c'est sur quoi exactement se baser pour, en conclusion, formuler un chiffre.

Le mouvement d'affaires ? Le chiffre global des recettes ou le bénéfice réalisé ? L'organisation définitive ? La valeur exploitable présente ? Ce qu'elle pourrait être avec les améliorations nécessaires pour le plein rendement ?

Pauvre Mont ! Sans egard pour la noblesse de l'œuvre, on estimerait tes charmes ; on mercantiliserait ton site, ton inspiration... les consolations que tu donnes au bon pèlerin, bien entendu, puisqu'il vient, prie... et paie le séjour ?

Il y a eu en 1930 :

153.090 entrées payantes à l'Abbaye.

Les entrées gratuites des dimanches et fêtes se sont élevées au chiffre de 55.961.

Et les visiteurs du petit bois ont été au nombre de 14.794.

Si l'on ajoute à ces chiffres le nombre des touristes qui ne disposent que de peu d'instantes et qui doivent se contenter de l'aspect général de la Merveille de l'Occident aperçu de la digue, ou de la promenade sur les remparts après le copieux déjeuner dont

l'omelette est le plat traditionnel, on peut admettre qu'il y a eu en 1930 près de trois cent mille visiteurs qui sont venus au Mont Saint-Michel.

Le 16 août 1930 fut la journée record des visiteurs.

On estime à huit ou dix mille le chiffre des visiteurs qui vinrent ce jour à la Merveille de l'Occident.

Les hôteliers ne purent suffire à ravitailler tous les clients qui se présentèrent à leurs établissements.

Il fallut courir à Pontorson pour que les derniers venus puissent déjeuner. On les servit jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

Un agent des Ponts et Chaussées de service à l'entrée de la digue pointa au passage 3.400 voitures pendant dix heures de la journée.

H. V.

Missel du XI^e siècle

(suite)

Notre correspondante aux Etats-Unis, Mlle M.-L. Cheval, nous a adressé les renseignements qu'on va lire sur le missel du Mont Saint-Michel qui existe actuellement à New-York dans la bibliothèque de M. Morgan.

Mlle Cheval a obtenu ces renseignements grâce à l'obligeance de miss Green, bibliothécaire de M. Morgan.

Nous adressons à notre correspondante nos meilleurs remerciements ; les renseignements qu'elle nous fait parvenir s'ajouteront à ceux déjà donnés par le bibliothécaire d'Avranches, M. Martin (voir bulletin 28, page 298), mais ils ne coopèrent pas à fixer plus exactement l'origine du missel de New-York.

BIBLIOTHÈQUE MORGAN
NEW-YORK

Manuscrit n° 641 :

MISSSEL. — Rome XI^e-XII^e siècle, à l'usage de Rome avec une référence spéciale au Mont Saint-Michel. — Manuscrit en lourd velin, écrit et enluminé dans le nord-est de la France à la fin du XI^e siècle ou au commencement du XII^e. Il y a 12 pages entières de dessins ou de panneaux décorés, 4 pages à demi décorées et 11 panneaux contenant des initiales historiques et autres. Les couleurs dominantes sont le bleu lavande, le vert et le mauve. 184 feuilles 11 1/4 x 8 1/2 inches, couverture de velours frappé rouge portant une inscription de cuir vert : *Missel*. Le tout dans un étui. (D'après la librairie du comte Ashburham, catalogue 1897, appl. 43, et catalogue de H. Gates Thompson vendu en 1919 n° 1).

CONTENU :

Folio 1. — Propre de la saison de Pâques au 25^e dimanche après la Pentecôte, de la Dédicace.

Folio 38. — Prière avant la Messe (en petits caractères).

Folio 41. — Propre des Saints depuis Noël jusqu'à l'Annonciation.

Folio 66. — Propre de la saison du 2^e dimanche après l'Épiphanie au samedi Saint.

- Folio 101. — Canon.
 Folio 106. — Propre des Saints du 13 avril au 21 décembre.
 Folio 183. — Messes votives de la Sainte Vierge.

DESSINS :

Folio 1. — Page entière, panneau de pourpre avec une bordure formée de deux barres autour desquelles s'enroule un feuillage. Le haut de la page est rempli d'une initiale D formée de tiges entrelacées et, au milieu, renfermant une image du Christ dans toute sa hauteur, lequel tient une croix dans sa main droite et un livre dans main gauche, les pieds sur un lion. Sur un fond d'un léger bleu fondu. Au-dessous est la collecte de Pâques écrite en gris bleu.

Folio 10. — Pages entièrement décorées, représentant en miniature l'Ascension : le Christ, la Vierge, les Apôtres. Fond vert.

RELIURE :

Tranches dorées modernes, gaufrées.

Trois ou quatre folios des moins importants manquent seulement. La conservation est parfaite.

Les recherches de M. Weale pour fixer la date et placer le livre le conduisirent à l'attribuer au diocèse de Langres, au nord-est de la France. Ce qui frappe beaucoup dans ce manuscrit c'est sa forte ressemblance, par son entière absence d'or et ses coloris pâles et fondus, à un psautier d'une édition gauloise, conservé à British Museum (Arundel LX) qui a été certainement écrit en Angleterre, probablement à Newminster.

Je ne puis m'empêcher de penser que le même artiste a travaillé à ces deux manuscrits, et cet artiste devait être un Français.

Le manuscrit de Newminster diffère des autres manuscrits de l'école de Winchester en ne comportant aucun or dans ses enluminures.

Henry Yates THOMPSON.

Loi du 19 mars 1919

et décret du 27 juillet 1930

C'est au Mont Saint-Michel où l'on s'est servi pour la première fois de la loi du 19 mars 1919 pour sauvegarder l'aspect des abords d'un monument historique.

On a déterminé au Mont Saint-Michel les servitudes archéologiques et esthétiques à l'aide de photographies prises dans le Mont même ou avec le secours des avions.

Il ne s'agit plus, maintenant, que de savoir si ce beau travail servira réellement à sauvegarder le site impressionnant de la merveilleuse abbaye, car, malgré nous, nous conservons toujours quelques doutes sur l'application des lois, si nécessaires ou si justes qu'elles soient.

..

Par décret du 27 juillet 1930 une commission départementale des monuments naturels et des sites a été instituée.

Les présidents des Essi ayant voix électorale ont dû adresser leur vote à la préfecture de la Manche le 7 novembre dernier.

Nous espérons que ces commissions départementales où figurent des délégués des industries, des délégués des associations diverses, des syndicats d'initiatives, des sociétés artistiques, etc., établiront des accords pour désigner à l'administration les sites et monuments naturels qu'il est indispensable de conserver intacts pour le renom de notre belle France.

La vie au Mont Saint-Michel

La maquette en relief du Mont Saint-Michel qui est au Musée des Invalides, et qui doit être tenue pour absolument exacte dans ses grandes lignes et indications du paysage, a été établie par un moine du monastère du Mont Saint-Michel vers 1701.

On sait qu'à cette époque le roi fit exécuter en vue de la défense des villes fortifiées et des forteresses les plans des places militaires et aussi de quelques ports.

Le Mont Saint-Michel considéré comme forteresse fut donc représenté en une maquette de dimensions assez importantes.

Toutes ces maquettes demeurèrent longtemps dans une galerie où nul ne pouvait pénétrer s'il n'y était autorisé par un motif de défense nationale.

Cette représentation du Mont merveilleux est visible maintenant au Musée des Invalides.

Son examen donne lieu à des constatations d'un grand intérêt pour la restauration de l'Abbaye et aussi à la reconstitution du site.

Autrefois, vers 1700, les maisons de la cité se dissimulaient en partie dans des nids de verdure.

Il y avait des arbres dans les espaces libres ; partout, où le roc était couvert d'un peu de terre végétale, il y avait un arbre ; le Mont était rempli de fraîcheur.

Aujourd'hui, il n'y a plus au Mont Saint-Michel que les arbres du petit bois, dont l'existence est assurée par le service des Monuments Historiques.

Tous les arbres de la ville ont été coupés les uns après les autres.

Il y en avait autrefois dans l'enceinte même des murs de défense de l'Abbaye.

La barbacane du Chatelet possédait des ormes.

Il en était de même à la base des logis abbatiaux ; des ormes encore croissaient là et leurs frondaisons s'en venaient à la hauteur du premier étage de ces bâtiments.

Il y en avait sur les escarpements du rocher, dans la cour des fanils et un peu au-dessus et à côté de la porte de l'Avancée.

Le cimetière de la petite cité était abrité par des tilleuls, espacés depuis la porte d'entrée jusqu'auprès du clocher.

Tous ces arbres sont partis ! sauf un, qui, témoin de cette époque, était jusqu'à présent respecté ; sa silhouette est indiquée sur la maquette du moine montois.

Mais, hélas ! comme les autres, il ne sera bientôt plus qu'un souvenir, il est condamné à disparaître bientôt, sa mort a été

décidée par le conseil municipal après discussion et protestations — d'amis des arbres ? peut-être — mais tout au moins de gens faisant cas du caractère pittoresque du Mont Saint-Michel.

Mais la majorité inexorable vota quand même la mort de l'arbre !

Et pourquoi cette condamnation du dernier des arbres du Mont, vieux tilleul qui, déjà à l'orée du XVIII^e siècle, berçait de son friselis le dernier sommeil des ancêtres montois ? Pourquoi les descendants veulent-ils aujourd'hui la mort du vieux tilleul, dont la silhouette — il faut le dire — appartient au site protégé du Mont Saint-Michel ?

Parce qu'aux jours de grand vent, quand le souffle venant du large fait ployer ses branches, le vieil arbre résiste, peine et gémit sous la poussée de la brise de l'Océan. Il ignore, dans son geste protecteur du sommeil des vieux marins — pêcheurs trépassés — qu'un de leurs descendants est là, tout près aussi et... qu'il a le sommeil si léger qu'il ne peut dormir quand l'arbre est agité. Il n'en fallut pas plus pour que l'arbre soit condamné !

Des pèlerins venus de l'est de la France en très grand nombre au Mont Saint-Michel, au courant d'août et ne faisant qu'y passer quelques heures, ont essayé en vain de trouver au Mont de l'eau potable pour arroser le repas froid qu'ils avaient apporté avec eux.

On était, comme chaque année pendant la saison chaude, en disette d'eau potable. Les malheureux pèlerins n'ont pu que consommer, ceux qui en avaient le moyen, dans les établissements de l'endroit, les boissons qu'on y débite, mais, pour ce qui était de l'eau potable, chaque ménage montois, ou chaque établissement, n'en recevant chaque matin que quelques seaux distribués d'après un barème arbitraire, ne pouvait en disposer suffisamment pour en donner.

Ceci est un exemple en passant des conséquences graves de la pénurie d'eau potable au Mont.

Il est recommandé dans des établissements montois de ne pas gâcher l'eau, il est promis aussi dans d'autres de l'eau en abondance... pour l'année prochaine, mais cet avis perd de sa valeur en vieillissant sur les murs.

En fin de saison l'inquiétude se faisait grande au Mont Saint-Michel sur cette question d'eau potable.

Beaucoup perdaient espoir de voir jamais arriver dans la ville un filet d'eau claire mis à la disposition des habitants du Mont et aussi des 300.000 visiteurs qui chaque année visitent la Merveille de l'Occident.

Il est bien dans la commune un établissement qui par des travaux coûteux a assuré son ravitaillement par une canalisation venant de la côte ; mais toute la population est tributaire des citernes locales et des citernes de l'abbaye, et leur capacité ne peut répondre à tous les besoins d'hygiène et de consommation.

Les tentatives malheureuses de l'administration communale montrent que cette question dépasse la compétence locale, c'est maintenant aux pouvoirs publics d'étudier sérieusement cette question et de pourvoir dans un temps rapproché le Mont Saint-Michel de l'eau de consommation qui lui est absolument nécessaire.

Il y a là une question d'hygiène de premier ordre.

Il suffit de signaler cet état de chose pour qu'interviennent les services compétents.

(Au dernier moment on nous apprend qu'enfin la municipalité se disposerait à entrer dans la bonne voie des réalisations. Espérons donc une solution prochaine.)

En ce moment, sous la pioche des démolisseurs, la Maison Blanche s'en va ; plus tard, la Maison Rouge sera aussi démolie, et les emplacements pourront être transformés en terrasses fleuries.

Il n'est plus perçu aux abords du Mont Saint-Michel, ni sur la digue, de droit de stationnement des autos. Un arrêté préfectoral en a interdit la perception, qui était illégale.

Le service de garage et de circulation des voitures est maintenant assuré par la gendarmerie.

L'exécution des jardins et terrasses créés l'année dernière à la base des bâtiments de la Merveille est l'œuvre de M. V. Lottin, architecte-paysagiste d'Avranches.

Lors de la visite de ces terrasses, le 29 septembre dernier, il reçut les félicitations des Amis du Mont Saint-Michel pour la bonne exécution du programme que lui avait confié l'architecte en chef du Mont Saint-Michel.

Nous espérons que les espaces libres appartenant à l'Etat seront par la suite également aménagés en square avec bancs de repos, et qu'ainsi le séjour au Mont Saint-Michel sera rendu encore plus agréable.

H. V.

La vie sociale

Au courant du mois d'août le maréchal Pétain s'en est allé prendre quelques jours de repos au Mont Saint-Michel. C'est un logis du XV^e siècle qui donna abri au maréchal, un logis contemporain de du Guesclin et peut-être même celui que du Guesclin fit construire en 1365 pour son épouse, Tiphaine Ragueneil, alors qu'il partait guerroyer en Espagne.

A cinq siècles et demi de distance ces vieux murs ont abrité le grand connétable de France, chef des armées du roi, et le maréchal Pétain.

Grand admirateur de la Merveille de l'Occident, pendant son séjour au Mont Saint-Michel le maréchal est devenu « Ami du Mont Saint-Michel ».

Ajoutons ceci que le Mont Saint-Michel est la seule cité, abbaye-forteresse de France, dont aucun ennemi n'a foulé victorieusement le sol. Et, cependant, nombreux sont les assauts qui furent donnés à ses murailles pendant la guerre de Cent Ans, mais bien inutilement car la citadelle resta citadelle vierge de France.

Nous rappelons à tous les associés, qu'en raison de l'élévation des frais d'impression, de gravures et d'autres dépenses qui ont été

majorées tour à tour, l'Assemblée générale de 1929 a porté le prix de la cotisation annuelle des membres associés à 15 francs.

Nous espérons pouvoir ainsi continuer de donner à tous nos membres associés ou honoraires une gravure nouvelle chaque année et deux ou trois bulletins illustrés de 36 à 48 pages au courant de l'année.

..

Nous nous sommes toujours préoccupés de la publication de la première série de dix gravures à réunir en une reliure, chacune de ces gravures devant être précédée d'un autographe d'une personnalité particulièrement désignée parmi les admirateurs de la Merveille de l'Occident.

Cette série est appelée à paraître prochainement.

Les autographes nous seront bientôt tous remis, il n'y aura plus alors que la question impression, facile à résoudre, quand l'autre question importante, la question financière, sera définitivement résolue.

Nous prions donc les membres fondateurs de notre Association de patienter quelque peu encore pour que leur soit remise cette collection dont la présentation sera unique en son genre et que nul autre, que les membres fondateurs de l'Association, ne pourra posséder.

..

Notre Association a reçu au courant de l'année un assez grand nombre d'adhésions, parmi lesquelles nous voyons avec plaisir les noms du maréchal Pétain ; de M. Louis Raveneau, vice-président de la Société de Géographie commerciale ; de M. Pioget, bibliothécaire en chef au Sénat ; de MM. H. Lambert et Dutheil, de Lyon ; de M. Cordineau, de Paris.

MM. R. Kula, Georges Conrad, Descloquemont, Boutrouille ont été inscrits comme membres fondateurs, ainsi que M. Grepot, de Lyon.

..

Nous signalerons à l'attention de nos lecteurs, une brochure de M. Léon Barthès, avocat à Chartres, correspondant des Amis du Mont Saint-Michel, dans laquelle il met au grand jour la vie — montoise — des derniers prisonniers politiques. Cette brochure parue en 1928 est en vente au Mont Saint-Michel.

..

M. André Cochapain, architecte départemental de la Manche, vient d'être nommé vice-président du Conseil (à titre provincial) de la Société Nationale des Architectes de France.

M. André Cochapain est depuis bien des années déjà correspondant de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

Don reçu pour le Musée abbatial

De M. Guy Ramard, une estampe, l'intéressante lithographie de Bichebois : *Le grand escalier du Mont Saint-Michel* et le recueil d'eau-forte de S. F. Boisselot (1838).

Mariage

Nous adressons nos souhaits et félicitations à Mademoiselle Hiot, notre secrétaire-correspondante à Rennes, dont nous venons d'apprendre le mariage.

En souvenir d'Etienne Dupont

La Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo a invité la municipalité de Saint-Malo à donner à l'une des rues de la ville le nom d'Etienne Dupont, écrivain et ardent collaborateur à notre œuvre.

Son érudition sur tout ce qui concernait l'antique cité des corsaires et la région avoisinante était grande ; les nombreux ouvrages qu'il a écrits sur le Mont Saint-Michel sont connus de nous tous. Nous applaudissons donc de grand cœur à cette initiative.

Groupe du Sud-Ouest

M. l'abbé Charles, curé-doyen de Targon, délégué de l'Association pour le Sud-Ouest, organise une caravane au Mont Saint-Michel pour le 1^{er} août.

Tous les associés désireux de faire partie de ce voyage voudront bien lui donner leur adhésion et verser en même temps la somme de deux cents francs. Le reste de la somme totale qui sera de quatre cents francs environ sera versée pendant l'excursion.

Société artistique

Une société artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin a été fondée en septembre dernier, à l'Hôtel de Ville d'Avranches.

Cette société a pour but de grouper les artistes peintres, graveurs, sculpteurs, architectes, décorateurs, photographes et d'organiser annuellement un salon d'exposition et accessoirement — disent les statuts — de continuer la tradition d'art qui se dégage de l'histoire de la région, particulièrement du Mont Saint-Michel.

Pour tous renseignements, écrire à M. Fautrel, président, rue du Séminaire, à Avranches.

Nécrologie

Nous présentons à M. B. Haubold, architecte en chef des Monuments Historiques, chargé de la restauration du Mont Saint-Michel, nos condoléances pour la perte cruelle qu'il vient d'éprouver.

Madame B. Haubold est décédée aux derniers jours de l'année qui vient de s'écouler.

M. le Vicomte de Brachet, président du Pays de Granville, vient de mourir. C'était un sincère ami des souvenirs du passé, il était venu parmi nous depuis longtemps déjà et assista à l'une des réunions de la délégation du Mont Saint-Michel. Nous présentons nos sincères regrets à sa famille.

Notre correspondante-adjointe d'Avranches, Madame Bl. David, vient d'avoir la douleur de perdre son mari. Nous lui présentons à elle et à sa famille nos condoléances.

M. Jean Le Roux, membre de l'association dès son début, est décédé au Mont Saint-Michel en septembre dernier. Commis dessinateur de l'entreprise de restauration de l'Abbaye depuis vingt années au moins, il fit, d'après les architectes qui se sont succédés, l'appareillage des matériaux qui servirent à reconstituer les parties du monument qui avaient été détruites ou gravement endommagées.

Il resta toujours fidèle et ardent propagandiste de notre œuvre.

LISTE DES SOCIÉTAIRES ayant versé au siège leur cotisation

M. Dieudonné, à Boissy-St-Léger ; M. de Baecker, à Saint-Mandé ; M. Vézard, à Paris (17^e) ; M. Guillot, à Paris (9^e) ; M. Loisel, à Versailles ; M. Fété, à Mortagne ; M. de Graeve, à Lille ; M. Baligny, à Paris (7^e) ; M. Piprot, au Raincy ; Mme Babinet, à Boulogne ; M. Baudier, à Boulogne ; Mme de Lalagade ; Mlle Le Nutricy ; M. Cosmao-Dumanoir, à Paris (16^e) ; M. Barbier, à Paris (6^e) ; M. le colonel Mouzac, à Paris (7^e) ; M. Vade, à la Garenne-Colombes ; M. Fincham, à Londres ; M. Dupont à Mortain ; M. l'abbé Gérardot, à Paris (17^e) ; Mlle Langlet, à Paris (14^e) ; M. l'abbé Brier, à Paris (15^e) ; M. Macheret, à Sèvres ; M. Graveteau, à Vitry-sur-Seine ; M. Martineau, à Paris (7^e) ; M. Renault Robert, à Paris (13^e) ; Mme Prunier, à Villeneuve-le-Roi ; M. Paul Windom, à New-York ; M. Guet ; M. Dubois, à Paris (10^e) ; M. Deluchy, Paris (15^e) ; M. Leroy, à Meaux ; M. Robert, à Rosny-sous-Bois ; M. Gilbert, à Asnières ; M. Rohmer, à Strasbourg ; M. Reulos, à Paris (5^e) ; M. Rey, à Paris (18^e) ; M. Fraysse, à Cholsy-le-Roi ; M. Leroux, à Nanterre ; M. Turgis, à Evreux ; M. Biswang, Le Mans ; M. Riquet, à Saint-Mandé ; M. Cheneau, à Compiègne ; M. Chatellier, à Paris (15^e) ; M. Huguenin, à Paris (10^e) ; Mme Huguenin, à Paris (10^e) ; M. Furet, à Paris (17^e) ; Mme Bordery, à Paris (12^e) ; M. Hinard, à Paris (10^e) ; Mlle Veillat, à Ivry-sur-Seine ; M. Dubois, à Sus-Saint-Léger ; M. Damont, Paris (7^e) ; M. Baroux, à Paris (18^e) ; M. Macé, à Paris (5^e) ; M. Lefèvre,

à Paris (5^e) ; Monseigneur Lagrillière, à Paris (5^e) ; M. de Miranda, à Viroflay ; M. Ailhaud, à Vincennes ; M. Chenu, à Paris (17^e) ; M. Dumont Louis, à Paris (5^e) ; Mme Petit, à Paris (6^e) ; Mlle L. Roglon, à Paris (5^e) ; M. R. Roglon, à Paris (5^e) ; M. Gugaux, à Paris (15^e) ; M. Harnist, à Paris (19^e) ; M. Hennequin, à Sceaux ; M. Feret, à Meaux ; M. Helluin, à Paris (8^e) ; M. Bourgeot, à Avallon ; M. Phillipon, à Paris (7^e) ; M. Pollet, à Asnières ; M. Blondet-Beaudouin, à Paris (17^e) ; Mme Petit, à Paris (12^e) ; M. Martin, Paris (11^e) ; M. Ollivier, Saint-Ouen ; M. Paul Labbé, à Paris ; Mme Paul Labbé, à Paris ; M. Appers, à Paris (6^e) ; Mme Leroux, à Paris (10^e) ; Mlle Borsu, Paris ; M. Le Chevallier, à Rueil ; M. Mahé, à Argentan ; Mme Marest-Devillers, à Houffleur ; MM. Bagnis frères, à Marseille ; M. le colonel Virey, à Autun ; M. Bonneau, à Dannemois ; M. Rousseau, Paris (16^e) ; M. Braidy, à Neuville ; Mlle Herbet, à Amiens ; M. de Comblès, à Tours ; M. Jacquelin, à Angers ; M. Bussinger, à Evron ; M. Guitton, à Saint-Etienne ; M. Gana, à Jonzac ; M. Caillat, à Castres ; M. Cuvinot, à Paris ; M. Koll, à Decazeville ; M. Durringer, à Conches ; M. Bertaux, à Meaux ; M. Marichal, à Pau ; M. Closson, Paris (5^e) ; M. Pelle, à Paris (7^e) ; M. Haton, à Paris (11^e) ; M. Faillard, à Paris (17^e) ; M. Rousin, à Paris (15^e) ; M. Gérard, à Nancy ; M. Georget, à Mezières ; M. Genest, à Château-la-Vallière ; M. Romann, à Paris (6^e) ; M. Hegerick, à Saint-Mandé ; Mme Prunel, à Charenton ; M. Thiéry, à Mortagne ; M. Malherbe, à Bernay ; M. Suisse, à Paris (16^e) ; M. Lambert, à Paris (16^e) ; Mme Alpini, Versailles ; M. Léon Boulet, à Amiens ; Mme Merlin, à Amiens ; M. Durand René, à Royan ; M. le docteur Cazal, à Montpellier ; M. J. Cabanis, à Reims ; M. Jean Boisset, à Paris (3^e) ; M. Lagrillière, à Bourges ; M. Beguinot, à Bazas ; M. Riss à Valence ; Mlle Coutineaux, Paris (17^e) ; M. et Mme Keller, à Courbevoie ; Mme Lillette, Paris (7^e) ; M. Finot, à Reims ; M. Daniel, à Derval ; Mlle Mireille Corbel, à Saint-Mandé ; M. Tanquerel des Planches, Paris (1^e) ; M. Pillot, à Courbevoie ; M. Desrats, à Paris ; M. Schmitt, à Paris (18^e) ; M. Favatier, à Gontaud ; Mme Deprez, à Sèvres ; Mme Duffaut, à Montrieux-en-Sologne ; M. Pillot, à Amiens ; M. Brunel, à Amiens ; M. Haguët, à Amiens ; M. Beau-grand, à Amiens ; M. Hourier, à Amiens ; M. Dupont, à Amiens ; M. Dubois, à Amiens ; Mme Durand, à Ducey ; M. Charron, à Cancale ; M. Lepennetier, à Redon ; M. Pichard, à Paris (7^e) ; M. Delpech, à Paris (7^e) ; M. Savoye, à Lagny ; Mme Potonet, à Bondy ; M. Ausciau, à Meaux ; M. Lalouette, à Meaux ; M. Marchal, à Metz ; M. Sala, à Ermont ; M. Revel, à Paris (10^e) ; M. Jacqueau, à Maisons-Alfort ; M. Vérité, à Nantes ; M. Colag, à Rennes ; M. Moullet, à Paris (14^e) ; M. Morel, à Paris (18^e) ; M. Lenglet, à Paris (14^e) ; M. Hédou, le Grand-Fougeray ; Mme Jullemier, à Paris (14^e) ; M. Chauvet, à Nantes ; M. Reuzé, à Hédé ; M. Saulpic, à Saint-Mandé ; M. Dureuil, à Paris (10^e) ; M. Pinoteau, à Paris (11^e) ; M. Lebouteiller, à Beaumont ; le Secrétaire de Lassay (Manche) ; M. Danlos, Paris (5^e) ; M. Bathier, Paris (7^e) ; M. Schilling, Paris (7^e) ; M. Leblond, le Portel ; M. Duche, Paris (11^e) ; M. Missotte, Paris (17^e) ; M. Gay-Bellile, à Limoges ; M. Garnier, à Argenteuil ; M. Gornarth, à Saint-Maur ; M. Beaufet, à Montpellier ; M. Lefèvre, Paris (6^e) ; M. le docteur Fatou, à Paris (9^e) ; M. Perrot, à Paris (12^e) ; M. Vacquerie, à Neuilly ; M. Hanin, à Paris (15^e) ; Mme Lefèvre, à Paris (9^e) ; M. Ouarnier, à Périers ; Mlle Pigeon, à Paris (15^e) ; M. de la Giclais, Le Chesnay ; M. Vilnet Paul, à Paris (17^e) ; M. Chadournac, à Paris (11^e) ; M. Roellinger et Mlle Roellinger, Paris (8^e).

LISTE D'ADMISSION

(Suite)

Sociétaires perpétuels

MM.

LEGRAND (Mme), rue de Lille, Avranches.
 LE HENNE (abbé), rue Maloherbes, Nantes.
 HERVÉ (Mlle), 47, rue Vilette Gâté, Nogent-le-Rotrou.
 DANCY, 109, rue de Longchamp, Paris (16^e).

Membres sociétaires

MM.

JEANNE, 9, rue Delaville, Cherbourg.
 SCHUMER (Louis), 9, place des Termes, Paris (17^e).
 TUNOSET, ingénieur, Le Vieux Quesnay, près Avranches.
 GAUCHEMONT (Maurice), 11, rue Voltaire, Nantes.
 GRAYVEAU (Maurice), 117, rue Faidherbe, à Vitry.
 JACOBSON, 8, sentier du Tir, Malakoff.

Membres associés

MM.

BOUIN (Jacques), 64, rue Bobillot, Paris.
 GARNIER (Auguste), 11, avenue Emile-Deschamps, Paris.
 BERNARDIN, 9, rue Saint-Martin, Paris.
 BUREL (Mme), 165, rue de Toffiac, Paris.
 CALOISSAN (Léonce), 3, place de la Mairie, Noisy-le-Sec.
 LABOUCHE, 1, rue de l'Entrepôt, Paris.
 BELLANT (Raoul), 7, rue Meynadier, Paris.
 LELANDIER (Gustave), pharmacien, Dol-de-Bretagne.
 MONTAUDO (Marcel), 5 bis, rue de l'Agent-Kailly, Paris.
 PETIT (Gustave), 7, rue de la Gerisnie, Paris.
 BENOIT (Léon), 8, villa Monceau, Paris.
 SCHIMMEL (Robert), 65, rue Saint-Lazare, Paris.
 GARNIER (Paul), docteur, Chalennes-sur-Loire.
 LEXWEL (Robert), avoué, 175, faubourg Pétionniers, Paris.
 LE ROSO (le général), 23, rue de l'Arcade, Paris.
 GÉRALD, 61, avenue de la République, Paris.
 DUVERGÉ (Gaston), 13, rue Duroc, Paris.
 MACHON (Henri), 55, rue de Valenciennes, Paris.
 DUPONT, docteur en droit, 17, boulevard des Batignolles, Paris.
 GUYONNET (Roger), Bréhal.
 RIVALET (Georges), Genêts.
 PALOUCY (François), route de Carculan, Saint-Lô.

BULLON (Adolphe), 17, boulevard de Laval, Vitry.
 LAGRAPHON (Georges), 6, rue Challemel-Lacour, Avranches.
 CHOUET (Jean), 16, boulevard Beaumont, Rennes.
 MER (l'abbé), 5, boulevard Berthier, Paris.
 PALLETIER (Mlle Thérèse), 51, rue des Belles-Fouilles, Paris.
 PASCHAL (Pierre), château de Galabon, par Barcelonne-du-Gers.
 LUTHER, 8, rue Gonnet, Paris.
 PASCIN (Henri), Baillé.
 FROUIN (Mme Jules), « Les Lianes », Villeneuve-le-Roi.
 SEITE (Pierre), 106, boulevard Richard-Le-noir, Paris.
 ROVAL (Mme Charles), villa Manilla, Saint-Malo.
 BERNARD (Georges de), Notre-Dame-d'Allermon, par Evrennes.
 LAUMONNEN (Louis), directeur de la Banque de France, Montauban.
 HIRARD (Louis), 178, rue Saint-Maur, Paris.
 BEAU (Maurice), 17, avenue des Batignolles, Saint-Ouen.
 THOMAS (Mme Henri), 31, rue Victor-Fin-toux, Argenteuil.
 GERVAIS (André), Fort-Sainte-Marie.
 ROUJAY (Raymond), 11, rue Navarin, Le Mans.
 LEVESQUE (François), rue Echelle-Harteau, Laval.
 MORSAU (Raphaël), rue de Nantes, Laval.
 PETIT (Mlle Jeanne), Saint-Barthélemy-d'Agéac.
 BOUILLON, 17, rue Toussaint, Angers.
 CARRE, 21-26 bis, rue Carnot, Pontoise.
 CHALAVAN (Emile), 11, avenue Parmentier, Tours.
 BAUCHON (Maurice), 20, rue Bretonneau, Tours.
 GUICHES (P.), 11, rue du Marché-Neuf, Béziers.
 GUICHES (Mlle Marie), 11, rue du Marché-Neuf, Béziers.
 TENDRE (Mlle), 15, rue Brown Squart, Paris.
 WHITING (Mlle), 15, rue Brown Squart, Paris.
 MASON (Jean), 10, rue Vauguelin, Paris.
 JOLAT (Jean), 51, rue Marlotte, Le Mans.
 ROSSIGNOL (René), 23, rue Principale, Strasbourg.
 DASSÈ (Mlle), Saint-Barthélemy-d'Agéac.
 LEANERON (Joseph), Iffs, près Caen.
 FROISSA, 28, rue des Carmes, Caen.
 JOLY, 27, rue du 15^e siècle, Caen.
 HENRIEU (Mme), 11, rue Guillaume-le-Conquérant, Caen.

MARTEL (Henri), 17, place Saint-Sauveur, Caen.
 LEROUX, 9, rue des Carmes, Caen.
 Le TOUSSAINT d'Ises (Mme la comtesse), square de la Tour-Maubourg, Caen.
 GÉOY, Chabanais.
 AGNÉS (Mme), rue de la République, Torigni-sur-Vire.
 LABAUGENTE (Mme), rue Havin, Torigni-sur-Vire.
 GOSSET, 33, rue Monge, Mézières.
 MASSÉ (Mme Suzanne), 10, rue Ruinart de Reumont, Reims.
 COLASMAU, 7, rue Montauban, Angers.
 OUDIER, rue des Arènes, Angers.
 ALLARD (Henri), 41, quai Ligny, Angers.
 LEPILLAY-FORTIN, receveur municipal.
 DELAMARRE (Pierre), 11 bis, vieille route de Coulances, Granville.
 ROSSE (Georges), 13, rue Lecarpentier, Granville.
 MONTBRON (de), Granville.
 LEROUVÉ, secrétaire général de la mairie de Granville.
 HEALY (René), 58, rue du Port, Granville.
 VALÉRY, rue Poitier, Granville.
 ROUJY (Jean), 52, rue Notre-Dame, Granville.
 SAYON (Louis), 16, rue de Laval, Lagny.
 DUNCAN, 58, Buckingham Gate, London.
 DUPUIS (Roger), notaire, Callesfontaine.
 THOUILLARD (Jean), 8, rue Châteaubriand, Fougères.
 WALAND, 73, rue du Port, Lille.
 DUPONT, 1, boulevard Barbès, Paris.
 BARRÉ (Emile), 61, rue Madame, Paris.
 BLANCHÉ (Mlle Blanche), 15, rue des Tour-Salle (Mlle Blanche), 15, rue des Tournelles, Reims.
 FOSSEY (Paul), 70, place d'Erbe, Reims.
 MORSAU (Mme Marie-Louise), 51, rue Gambetta, Reims.
 FAYET (Pierre), 15, rue Gerbert, Reims.
 DEBARAU (Jean), place Fréppel, Angers.
 DELANAY, 11, rue Ernest-Lefranc, Granville.
 PANATIER (Mlle), avenue de Toulouse, Lavit.
 EYBAUD, maire de Faleyras, par Targou.
 EYBAUD (Mme), Faleyras, par Targou.
 BONNET, domaine de Lassignan, Frontenac.
 FANY d'ESCLANS, château de Paillet.
 VIATEAU (l'abbé), curé-doyen de Coutras.
 RABENNE (Mlle), Frontenac.
 VIAUD (Henri), professeur au Petit Séminaire, Pont de la Maye.
 PÉRES (Mme Jeanne), Clos de Mauvert, Lestrac-s/Garonne.
 ESTROGON (Mme H.), Clos de Mauvert, Lestrac-s/Garonne.
 LARRIVE, cours du 2^e de ligne, Agen.
 GRASSEY (Robert).
 DUTRAC (Mlle M.-H.), Targou.
 COUSSONNAU (Mlle H.), Saint-Pierre-de-Bat.
 AROUX (Gaston), Soulae.

AROUS (André), 11, cours Victor-Hugo, Bordeaux.
 PIGNON (Jacques), Langoiran.
 MARLE (Henri), Targou.
 FAUSSINE (Mlle E.), 11, cours Victor-Hugo, Bordeaux.
 VERONE, Bordeaux.
 FORT (François), 8, rue d'Alsace, Amiens.
 RAMAS (Jules), 10, avenue Maurice-Bertaux, Chalou.
 RAMAS (André), 8, avenue Ernest-Besson, Chalou.
 Paris (9^e).
 BASTIER (Léon), 155, boulevard Chateau-dun, Orléans.
 DAILO, billard, commune de Yaudry, près Vire.
 AMOY (les parfums), 9, avenue des Arts, Saint-Maur-des-Fossés.
 BAZIN (l'abbé), 17, rue Saint-Roch, Paris.
 ANTOIN (le général), villa Saint-Aubert, Genêts (Manche).
 GOUVELLIER (Dominique), curé de St-Brisson-sur-Loire, par Gien.
 LALAGRE (Mme de), 3, rue Saint-Romain, Fécamp (Jacques), 10, avenue Duquesne, Paris (7^e).
 VÉRY (Charles), 10, rue de la Marne, Saint-Lô.
 VEYER (Henri), docteur, Blois.
 LAUROUSE (Mlle H.), place Grodin, Saint-Brisson-sur-Loire.
 DUBOIS (Mlle Gécile), place Saint-Louis, Gien.
 COUSSEAU (Mlle Marie), Saint-Brisson-sur-Loire, près Gien.
 VATTAY, place du Château, Gien.
 LAMOTTE (Mlle Simone), rue de Paris, Gien.
 GUYON (Mlle), place aux Herbes, chez M. Aury, Gien.
 PRUNEL, 15, rue Gabrielle, Charenton.
 HAYET, 9, rue Trévorsière du Lycée, Laval.
 INDEGOCHE, rue Saint-Martin, Bayeux.
 POUL, docteur, rue des Mèches, Créteil.
 SÉBINE, rue des Cuisiniers, Bayeux.
 DAMOYE (Edouard), 13, rue de Bourgogne, Paris.
 BOURASSIER, 69, rue de Châteaui, Paris.
 SAINT-JEAN PIGNANT, « Les Charmettes », 2, avenue Paul-Deroulède, Maxou.
 PONS, Hostellerie des Pins, Penthhièvre, en Saint-Pierre-Quiberon.
 LASCLET, Warmeriville.
 SOLLIER (Mme Gabrielle).
 Le BOUMIN, inspecteur des Contributions directes, à Lorient.
 KEROUAN (de), place de l'Union, Ploermel.
 LÉON, 11, avenue Jean-Jaurès, à Houllin.
 HENVAL, à Bihorel-les-Rouen.
 LEROUX, 1, rue de l'École, à Neuilly.
 HENRIEU (Mlle), 53, boulevard du Pont-Neuf, Amiens.
 MAROCCO (Mlle), à Guéris, par Bouillon.
 LABATTE (abbé Pierre), Cantenac-Médoc.

COSTANNE (Henri), 60, rue du Loup, à Bordeaux.
 BOSNE (Mme Gabrielle), Lesgeats, par Saubert.
 FOURNIER, Grande-Rue, Castillon-sur-Dordogne.
 MARINAS (Mme de), place de l'Eglise, Marmande.
 NELSON-SCHAEFER, 22, rue de la Course, Bordeaux.
 ROCHESON (Raoul), 3, place Puy-Paulin, Bordeaux.
 MOLLAY (Albert), libraire, 15, rue Villi-Carles, Bordeaux.
 DUGLOS (Mlle), 145, rue Sainte-Catherine, Bordeaux.
 MOREAU (Mlle), 156, cours de la Somme, Bordeaux.
 CAMIER (abbé Jacques), à Preignac.
 FOYE (abbé Louis), à Barzac.
 BILLARD (André), Figeols-sur-Ciron, par Preignac.
 FARRAS (abbé Joseph), Gérons.
 DELAY (Jules), Arbanats.
 HENRIOTTE (Pierre), Blais.
 MONSIEUR-DUCOMIN, libraire, 55, rue Fort-Dijon.
 MONYER (André), 15, rue Porte-Dijon.
 BOVIN (André), 15, rue Porte-Dijon.
 LAYETIEN (Henri), quincaillier à Genêts.
 BARTHE (Mme), 113, rue de l'Eglise Saint-Sébastien, Bordeaux.
 PATEL (Mme), 75, cours Portal, Bordeaux.
 MOULINARD, 15, rue Croix-de-Segney, Bordeaux.
 JANEY, 18, rue Marson, Bordeaux.
 BERNARD, 11, rue Minville, Bordeaux.
 LEGENNE, 11, place du Palais, Bordeaux.
 BREN, à Saint-Macaire (Gironde).
 BREN (Mme), Saint-Macaire.
 DUCHENE, 115, rue Naujac, Bordeaux.
 PAREAU, Saint-Macaire.
 LAYEAU (Mlle), 15, rue Margouin, Bordeaux.
 MARTINEAU (Pierre), contrôleur technique aux chemins de fer, 6, rue Montfoumy, Paris (7^e).
 VALS, homme de lettres, 9, rue Charles-Corbou, Evreux.
 RAMAS (Jules), 20, avenue Maurice-Bertrand, Chalou.
 LAURENTS DE SAINT-MARTIN (Mme de), 65, boulevard de l'Ouest, Gouffern.
 RAMAS (André), 8, avenue Ernest-Bousson, Chalou.
 FURON, docteur, 1, rue de l'Arc-de-Triomphe.
 LOUPEL, 22, rue des Brindes, Le Havre.
 DAVON, 28, rue de Sauter, Paris (2^e).
 GIRE (Célestin), 12, rue de la Course, Bordeaux.
 FAYAT-BELLEME (Guy de), Bessac-Marmande.
 BÉSO (Mme), chemin de Gèry, Caudéran.
 COLLAS (Hector), Blons (Gironde).
 COLLAS (Mme), Blons (Gironde).
 LÉGER (Mlle Lucette), Sainte-Bazille.

BARRAILLET (Mme), 27, rue des Sablières, Bordeaux.
 FARIER (Jean), Saint-André-de-Cubzac.
 BLANC (Mme), 211, rue Naujac, Bordeaux.
 SORREY (Lucien), 7, place Saint-Martial, Bordeaux.
 SORREY (Mme), 7, place Saint-Martial, Bordeaux.
 GONGE (Mlle), 19, boulevard Pasteur, Bordeaux.
 SARABIN (Bapt), Confare-sur-Dropt.
 SARABIN (Mme), Confare-sur-Dropt.
 DESTOY (Mme Anne-Marie), 110, cours de l'Yser, Bordeaux.
 BOUTIN, receveur des Contributions indirectes, Fougères.
 MATHEU, 18, rue Duguesclin, Fougères.
 LEVANDIER, 11, rue de l'Abbé-Joly, Fougères.
 D'ARONIAN, 20, rue de Charenton, Paris (12^e).
 DELABARRE (Camille), rue de Noidans, Vesoul.
 MEON (Julien), à Vesoul.
 GOURDEY, huissier, 10, rue Demolombe, Caen.
 VERVIER (Mme), à Moul, par Argences.
 LE BOUCLANDE, 35, rue de Falaise, Caen.
 VERVIER (A.), Bellengreville, par Argences.
 GILBERT (Camille), docteur, La Ferté-Loupière.
 DEVOY (Raymond), 46, rue de l'Arquette, Caen.
 LUSTE (Jean), place Singer, Caen.
 HEAUS (Henri), Tourlaville-sur-Ader.
 MANQUENON (Pierre), rue du Long-Clos, Font-l'Évêque.
 MISSOTTE (Fernand), 92, rue Nollet, Paris (12^e).
 DUBOIS, 3, rue des Buissons, Neuilly-sur-Seine.
 PROVOY (René), négociant, Quetembert.
 HAREY, négociant, à Quetembert.
 GÉON, docteur, à Floermet.
 MENDES, 50, rue des Maillets, Le Mans.
 TABURET, 15, boulevard de Négrier.
 GAUME, 15, rue Wagram, Le Mans.
 LÉGER (Paul), architecte, 97, rue de la Bourdonnais, Paris (7^e).
 BOUTET (Mme), 13, rue Paret, Genève.
 FOUSSON (Michel), 19, rue Lagrange, Paris (9^e).
 CROISSANT, 5, rue de Goulmiers, Toulouse.
 PÉRET (Louis), 12, rue de la Chaise, Toulouse.
 DULON (Mme), 13, rue de la Chaise, Toulouse.
 BOCCARD, place du Bocabay, St-Malo.
 CROIX (Gaston), 31, rue des Archives, Paris (1^{er}).
 BOLLINGER (Mlle), 105, rue de Miromesnil, Paris.
 BOLLINGER, 105, rue de Miromesnil, Paris.
 MACÉ (Albert), 2, place de la Sorbonne, Paris.

VÉURÉ (Joseph), peintre-décorateur, 1, rue Tournefort, Nantes.
 ROBERT (Louis), 81, avenue de la Grande-Armée, Paris.
 MARTIN (William), 59, rue de Miromesnil, Paris (9^e).
 VAUTHIER, 51, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
 SERRAS, 34, rue Lamark, Paris.
 PAULIN, 1, chemin de Plaisance, au Mans.
 LAQUETTE (Robert), 25, faubourg Saint-Nicolas, Meaux.
 ANCHAU (Gilbert), 17, rue Neuve, Meaux.
 BÉSON (Georges), 15, place des Halles, Château-de-Loir.
 DENYVAL, avocat, 1, rue Edouard-Detaille, Paris (17^e).
 DUMONT (Mlle), 151, rue de Rivoli, Paris (1^{er}).
 TASSON (Marcel), 31, place St-Ferdinand, Paris (12^e).
 MACHAUD (Roger), 127, avenue La Bruyère, Vitry-sur-Seine.
 BARNIST, 107, rue de Grimée, Paris.
 GAUCHY, 35, rue des Orfèvres, Blois.
 HUBERT-FILLAY, 3, avenue Maunoury, Blois.
 KARY (Mme), moulin de la Fontaine, Vendôme.
 MÉRAND (Mlle), 9, retour du Bémignier, Blois.
 TRUCLY (René), 30, rue de la Garenne, Blois.
 TRUCLY (Mme Léon), 50, rue de la Garenne, Blois.
 NOÛ (Mlle), institutrice, 78, avenue de Verdun, Blois.
 COUCILLER, 17, rue des Ecoles, Blois.
 KREIS, 37, rue des Ecoles, Blois.
 BRACON, 17, rue des Saintes-Maries, Blois.
 TOUET, 19, rue Chambourdin, Blois.
 SAVATY (Mme), 28, rue de Foix, Blois.
 BOUSSEAU (Mlle), 5, rue Monin, Blois.
 NOÛE (Mlle), directrice des Cours Secondaires, rue du Mail, Blois.
 BLAVILLAIN (Mlle), institutrice à Saint-Dyé-sur-Loire.
 LALLIER (Roger), 28, avenue des Ternes, Paris (17^e).
 VOILAT (Mlle), 131, avenue Jules-Coulant, Ixpy-sur-Seine.
 BARADÉ (Mlle), Pension de l'Osé, Bagnoles-de-l'Orne.
 FOURNIER (Camille), 31, rue Thiers, Beaune.
 ERY (le comte Louis d'), Beaucourt, Saint-Servan.
 CUREL (Louis), 14, rue de Brest, St-Brieuc.
 HENRI (Jean), avoué, 2, rue St-Philippe, Saint-Malo.
 LÉVELLAIN (Désiré), 10, rue Dame-Jeanne-Destouches, Avranches.
 POISSÉ (Julien), 89, boulevard du Montparnasse, Paris.
 GONCAY (Mlle), 159, rue des Juifs, Granville.
 GOYANOL (Guillaume), 1, rue des Moulins, Granville.

CARRÉ (Louis), directeur de Cie du Gaz, Granville.
 LECRÉ (Gaston), 45, rue Lecampion, Granville.
 DUCHESNAY (Mme), 53, rue Couraye, Granville.
 RACQUOT (Gaston), 12, rue Lecampion, Granville.
 MONNIER (Henri), brasserie du Val-à-Fleurs, Granville.
 DE PLESSIS, 111, avenue Lafayette, Paris (10^e).
 HAYON, docteur, 16, rue de Chanzy, Paris.
 FOUILLON, maire-adjoint du 11^e, 69, boulevard Voltaire, Paris.
 GRÉKAU (Gérard), 46, rue du Commerce, Blois.
 DUCHESNAY (Henri), 15, Fort-Chantraine, Blois.
 BOURGAT (Gaston), 18, rue Porte-Gâté, Blois.
 LÉRONNE, St-Georges-des-Grasseillers.
 DELALAIN (Mlle), Villeneuve-la-Grande.
 FUNET, architecte, 31, rue de Toquesville, Paris.
 BÉSO (abbé), 116, rue Lecourbe, Paris.
 GAILLARD (Mme), château du Piron, par St-Jean-le-Blanc.
 MORAXE (Pierre), 53, avenue Duquenois, Paris.
 MANQUET, 27, montée de Verdun, Tassin-la-Demi-Lune, près Lyon.
 POUJAY, 15, rue Pasteur, Remilly-sur-Seine.
 CHATEL, 28, avenue du Gué-de-Baud, Rennes.
 TRICOU-GRAVENON, député, 30, rue de Boulainvilliers, Paris.
 FÉVRY (Lucien), 35, avenue Daumesnil, Saint-Mandé.
 KISSINGER, 1, avenue de Friedland, Paris (8^e).
 TRUCILLAN (Jules), 36, avenue des Ternes, Paris.
 PETIT (Mme), 29, rue de Sévres, Paris.
 JÉGAUX, 131, rue Lecourbe, Paris (15^e).
 BOGARD (Mlle), 50, boulevard St-Germain, Paris (6^e).
 FOUYER (Fernand), pharmacien, Le Neufbourg.
 DELAURE (abbé), vicaire à Saint-Etienne, 5, rue Cottereau.
 LÉRONAY, propriétaire, Torigni-sur-Vire.
 GÉRON (Mme de), propriétaire à Torigni-sur-Vire.
 JULIEN, journaliste, à Utrecht (Hollande).
 BOUTY (Mme Marie-Louise), 25, rue de la Vallée, La Frette.
 BLANQUY (Mlle), rédacteur, Paris (15^e).
 GROS (de), château de Grainville, par Granville.
 TAILLON (Mlle), Bifancourt.
 RAMBERT, rue St-Gervais, Falaise.
 LOUPEL (Mlle), institutrice, Saint-Julien-le-Faucou.
 BÉNAULT, notaire, Fervacques.
 DELAPLACE, rue St-Pierre, Caen.

MÉNAGE, hôtel du Commerce, à Vannes.
 PAYEN, rue Branville, Caen.
 GUETTE, 7, rue Ménil, Montreuil-sous-Bois.
 GUETTE (père), rue de Chanzy, Montreuil-sous-Bois.
 FATOUT (Charles), docteur, 22, rue des Martyrs, Paris.
 BORERY (Mme), 111, rue de Charenton, Paris (13^e).
 DELALANDE (Mlle), château de Jaugy, par Gioven.
 DESQUANE (Pierre), 15, rue Mai-de-Nau-souly, Avindres.
 KEROUAN (Amédée), 12, avenue O'Séna, Nantes.
 LE MARIÈRE, hôtel de la Gare, Pontivy.
 COCHARD, Riquigoy.
 SAMON, 12, boulevard des Batignolles, Paris.
 ROURE, 12, rue François-Millet, Le Havre.
 GIOVANNI, 108, boulevard de l'Hôpital, Vandœuvre (Joseph), 9, rue d'Odessa, Paris.
 SICY (Pierre), ingénieur, 23, rue Ernest-Renan, Paris.
 BOUY (Mlle), 105, rue de Vaugirard, Paris.
 BOUY (Mlle André), 101, rue de Vaugirard, Paris.
 BURNIER (abbé Louis), Saint-James.
 GALLIX (abbé), professeur à l'institution Saint-Paul, Cherbourg.
 FRESSAY, Nogent-le-Rotrou.
 LORRY, pharmacien, Nogent-le-Rotrou.
 BOCHER (abbé), rue saint-Hilaire, Nogent-le-Rotrou.
 BLANCHARD, 19, rue saint-Hilaire, Nogent-le-Rotrou.
 LASSALLE (Mlle), 10, rue St-Martin, Nogent-le-Rotrou.
 HANSON, libraire, Nogent-le-Rotrou.
 MOLLAY, Nogent-le-Rotrou.
 BUREY, Condé-sur-Huisnes.
 ROBERTS (Mlle), directrice d'institution, Nogent-le-Rotrou.
 MALOIS (Mlle), 25, rue Vilette-Gaté, Nogent-le-Rotrou.
 TOUSSAINT, Nogent-le-Rotrou.
 NICOMÈDE, 55, rue de Sully, Nogent-le-Rotrou.
 DUCREUX, imprimeur, Nogent-le-Rotrou.
 FRIEN (abbé), Nogent-le-Rotrou.
 PLANCHARD (abbé), Nogent-le-Rotrou.
 SEVA, avenue de la République, Nogent-le-Rotrou.
 GLANHA, Travessa St-Idro, 111, Porto (Portugal).
 ERNOC, 11 bis, rue Mazarin, Paris.
 MORSA, Saint-Macaire.

CHAUVEAU, 12 bis, rue de la Gare, Bordeaux.
 FAUCONNE (Yves d'), rue Bernier, Bordeaux.
 BILLET, 2, rue de Buzets, Bordeaux.
 COUBRAY, Nogent-le-Rotrou.
 CRAPONET (Paul), 25, avenue de Châtillon, Paris.
 GILLES (Mme), Le Mont Saint-Michel.
 FERRIER, 3, boulevard du Midi, Le Raincy.
 UMBERT (René), quai Gambetta, Cancale.
 FOURRET (Mlle Germaine), P. T. T., Alençon.
 CHENNAIS (Mlle Gabrielle), Périers.
 MICHU, 102, rue Fiechambault, Reims.
 NÉGRE, 34, rue du Pont-Neuf, Reims.
 DOKINSKI (Mlle), Clinique de Verdell, Lausanne (Suisse).
 ACCOUC, pharmacien, Fontenay-le-Comte.
 GODAUX (Jean), docteur, 15, rue Gilbert, Caudébec-les-Éboulés.
 GRIZY (Gertrude), confiserie, à Neuchâtel (Suisse).
 RICHARD-BODIA, négociant à Châtillon-sur-Indre.
 CHÉNAVY (Mme), La Thell-sur-Huisnes.
 FOURRET (Mlle), P. T. T., Alençon (Orne).
 CANVILLE (Mlle), P. T. T., Saint-Lô.
 CHACON (Louis), banquier, 25, rue Louis-Philippe, Neuilly.
 BELLEFANT, 22, rue de la République, Meudon.
 BOUVIER (Jean-Gabriel), avocat, 25, rue de la Harpe, Paris.
 DAVRY (abbé), curé de Noisy-le-Sec.
 TAHER, 111 bis, rue d'Alésia, Paris.
 TOUCHE (Firmia), professeur au Conservatoire, 51, rue de Rome, Paris.
 SETTE (Mme), 86, boulevard Beaumarchais, Paris.
 ANONCHY (Herbert), 11, rue des Francs, Bruxelles.
 KALO, inspecteur des Chemins de fer de l'Etat, 27, Schweighäuser.
 TÉTARD, 11, quai St-Michel, Paris (5^e).
 DEVAUX (Lucien), 207, avenue des Petits-Cops, Anvers.
 GÉRE, négociant, 60, avenue About, Malo-les-Bains.
 GÉRONDEUX, 6, avenue Carnot, St-Germain-en-Laye.
 LAVERTURE, 21, rue de la République, St-Germain-en-Laye.
 CHARLES (Louis), 3, rue François-Bouvin, St-Germain-en-Laye.
 BESVUS (Henri), 100, rue Jouffroy, Paris.

AVIS IMPORTANT

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des membres associés a été portée à 15 fr.



Les membres de l'Association trouveront au secrétariat les ouvrages suivants :

La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel, par Eug. Le Mouél. Illustration de Eug. Le Mouél et H. Voisin. Franco par poste, 4 francs.

Le Mont Saint-Michel, brochure explicative par H. V., texte et illustrations. Franco par poste, 4 francs.

De M. Etienne Dupont. — **Du Couesnon à la Rance** : Chroniques du Vieux temps et impression de paysages. Illustré de vingt eaux fortes et vingt dessins par H. Voisin. Cet ouvrage, le dernier qu'ait écrit Etienne Dupont, l'un des maîtres de la petite histoire, peut être consulté au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre. — Prix de l'exemplaire : 125 francs, 300 francs, 500 francs.

POUR OU UN VOYAGE **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
- AGRÉABLE - INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE-NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans : les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVHARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} Bl. DAVID, adjointe.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIERE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M. PELTIER "au Lion Noir", secrétaire-adjoint à M. l'Abbé CHARLES, 149, rue Sainte-Catherine.
Brécéy. — M^e ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohes (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp^{on} académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÉS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE, greffier en chef, 1, rue de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HES, 46, rue Levavasasseur.
Evreux. — M. Noé TURGIS, 57, rue Vilaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiative.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
La Rochelle. — M. LERIDON, armateur, 4, rue Réaumur.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Laval. — M. GUY RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTHIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis Pontoison.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Nouhaud (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 8, place Gambetta.
Périers. — M^{lle} CHESNAY.
Pontorson. — M. LERIVAUD, architecte.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{lle} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDE, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Begards.
id. Adjoint : M. COCHÉPAIN "La Terrasse", 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE chez M. FOLLIN, chaussée des Corsaires.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

La nuit...

vous serez mieux

en couchettes!

N'oubliez pas, si vous voyagez de nuit sur le Réseau de l'Etat, que de nombreux trains comportent des voitures couchettes de toutes classes.

Voilà bien le confort à portée de tous puisque, pour les plus longs parcours, vous n'avez à acquitter qu'un supplément de :

EN HIVER	EN ÉTÉ
33 fr. 80 en 1 ^{re} classe.	42 fr. 80 en 1 ^{re} classe.
27 fr. 05 en 2 ^e classe.	36 fr. 05 en 2 ^e classe.
22 fr. 05 en 3 ^e classe.	31 fr. 55 en 3 ^e classe.

En outre, si vous revenez d'Angleterre par le service de nuit Newhaven-Dieppe, vous avez la faculté de rester dans votre couchette jusqu'à 7 h. 30 bien que votre train entre en gare de Paris-Saint-Lazare à 6 h. 25.

Tous renseignements désirables vous seront donnés dans les gares du Réseau de l'Etat.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social: 167, rue Montmartre, à Paris

Le 10 Septembre 1931

Réunion annuelle de la Délégation AU MONT SAINT-MICHEL

Il a été décidé, en la dernière séance du Comité de Direction, que la réunion de la Délégation aurait lieu cette année au Mont Saint-Michel le Jeudi 10 Septembre. La séance aura lieu comme de coutume dans le logis de Mademoiselle Provost, dont la grande salle sera mise à notre disposition pour cette séance. (L'entrée est sur le chemin de ronde des remparts, entre le bastion de l'est et l'escalier de la tour du nord).

La séance commencera dès 9 h. $\frac{1}{2}$. Elle sera présidée par M. Levatois, président de la Société, assisté des membres du Bureau et d'une délégation de membres du Comité de Direction.

Les membres de l'Association sont invités à assister à cette réunion.

Sont convoqués particulièrement les secrétaires correspondants de la région et aussi les présidents ou délégués des Syndicats d'Initiatives Essi de Normandie et Bretagne, qui, à l'issue de la réunion des Amis du Mont Saint-Michel, prendront séance pour entendre un rapport sur le fonctionnement du S. I. Essi du Mont Saint-Michel et prendre, d'accord avec les Syndicats Essi de la région, telles décisions relatives à leurs rapports, à leurs publications, à leur fonctionnement.

Après quoi, selon la coutume, un déjeuner amical, présidé par une personnalité désignée, aura lieu aux établissements Poulard, à 13 heures.

A l'issue de ce déjeuner, un œillet d'argent, voté par l'Assemblée Générale en Mars 1931, sera remis à M. Fleury, secrétaire-correspondant des Amis du Mont Saint-Michel et secrétaire du Syndicat d'Initiatives Essi.

Dans l'après-midi, pendant une visite spéciale de l'Abbaye, aura lieu une causerie sur l'histoire Montoise dans l'une des salles du monastère par le Secrétaire Général de l'Association.

Séance du 27 Janvier 1931

La séance est ouverte à 5 heures sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Excusés : MM. RIOTOR, LERIVEREND, J. VOISIN, J. des COGNETS, Jules PERRIN, etc.

Présents : J. LEVATOIS, H. VOISIN, André BRUN, Robert RE-NAULT, A. LÉVÈQUE, HEDOU, Henri DAVID, Hector DENIS, Eugène LE MOUËL, H. NICOLAS, Docteur H. LÉON, G. BORRIÈS, Roger LE CHEVALIER, PIEDNOËL, Georges GIRARD.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Lévêque annonce une nouvelle brochure de propagande éditée très richement par les Chemins de Fer de l'Etat sur le Mont Saint-Michel. Il dit aussi le peu d'espace réservé à l'exposition coloniale à la Fédération des Essi.

M. Voisin annonce que l'O. N. T. mettra en bonne place quelques gravures publiées par l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

M. Borriès s'occupe toujours de la possibilité, à l'aide d'une permanence d'une organisation exposante, de recueillir des adhésions à notre Association.

Le Trésorier expose la nécessité de porter le rachat de collocation à 300 francs, puis il fait part de la rentrée complète des sommes recueillies par les correspondants pour 1930.

Le Comité adresse toutes ses félicitations au Trésorier. Celui-ci demande à les partager avec les correspondants de province.

M. Voisin, Secrétaire Général, donne lecture du rapport moral qui lui vaut du Comité unanime l'expression d'une affectueuse reconnaissance exprimée par le Président.

Le Président fait part d'une lettre de M. Wattier mettant au point la question de la coupure de la digue.

M. H. Nicolas est félicité par le Comité pour sa propagande et les bons résultats qu'elle apporte à l'Association.

Le Président présente la gravure de 1931 : les félicitations sont unanimes à l'égard du graveur.

La question de l'album est de nouveau discutée. Le Secrétaire Général est chargé d'une mise au point complète avant que le Comité prenne une décision définitive sur les divers devis qui seront présentés et la manière dont on procédera pour cette édition.

Il est ensuite parlé du banquet prochain et des personnalités à inviter.

Il est décidé que M. l'abbé Charles, à qui sera remis un oeillet d'argent, sera convoqué particulièrement à ce banquet.

Assemblée générale du 2 Mars 1931

La séance est ouverte à 5 h. 14, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Il est assisté des vice-présidents : Eugène LE MOUËL et Paul LABBÉ.

Sont excusés : MM. Léon RIOTOR, Albert DURAND de la BÉ-DAUDIÈRE, J. VOISIN, L. PRIEUR, membres du Comité de Direction.

La liste des présents est signée par 57 sociétaires.

Le Président donne la parole au Secrétaire Général pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente. Ce procès-verbal est adopté sans modification.

Le Secrétaire Général lit ensuite le rapport sur les travaux du Comité de Direction et l'exposé des faits survenus au courant de l'année 1930.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1930 et donne les chiffres des prévisions pour 1931.

Quelques explications sont demandées sur les chiffres des comptes de l'année 1930 : après explication du Trésorier et du Président, ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Au cours de la séance, M. Reulos rappelle l'incident survenu au Mont Saint-Michel pour lequel nous avons dû intervenir auprès des autorités compétentes. M. l'abbé Charles, délégué pour le Sud-Ouest de la France, remercie le Comité de lui avoir fait envoi de trois gravures pour le musée d'une sous-préfecture qui les avait sollicitées.

M. Ollivier fait une même demande pour une mairie des pays reconstitués, due à la générosité des Suédois : la grande salle d'honneur de cette mairie sollicite les œuvres d'artistes. Il propose d'y rappeler par deux de nos gravures l'existence de la Merveille de l'Occident : cette demande est favorablement accueillie.

M. le Président prend la parole pour dire aux assistants l'évolution de la question « digue » depuis la précédente assemblée générale, la décision du Conseil Supérieur des Travaux Publics, puis la bonne résignation des derniers opposants devant ce qu'ils considèrent maintenant comme inévitable.

La figuration au plan d'extension et d'embellissement des villes, de la coupure de la digue.

Il parle ensuite des efforts faits par les Beaux-Arts pour rendre agréable le séjour au Mont Saint-Michel et aussi pour lui conserver son caractère pittoresque et historique.

Il remercie ses collaborateurs : les Vice-Présidents, le Secrétaire Général, le Trésorier, puis il dit à M. l'abbé Charles venu de l'autre bout de la France pour assister à cette réunion,

toute la reconnaissance que lui doit l'Association pour son dévouement à notre œuvre.

Il dit avoir à faire les mêmes compliments à M. Ulysse Fleury, de Pontorson ; et qu'à ces deux très précieux collaborateurs le rapport du Secrétaire Général qui vient d'être approuvé dans son entier attribue à chacun un œillet d'argent : celui de M. l'Abbé Charles devant lui être remis au banquet annuel qui doit avoir lieu le 5 mars, et celui de M. Ulysse Fleury devant lui être remis à la réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel, en septembre prochain.

Il est procédé ensuite à l'élection du tiers sortant des membres du Comité de Direction, Le Président en donne la liste.

MM. André Brun, Roger Le Paumier, Jean des Cognets, Lévêque, Hédou, Paul Labbé, Jean Voisin, H. Nicolas, G. Borriès, H. David, Roger Le Chevalier, J. Perrin et G. Montalant.

Ces membres sont réélus par acclamations.

Le Comité de Direction ne se trouve alors composé que de 35 membres, une élection nouvelle doit donc être faite.

Le Président dit aux assistants que les membres du Comité de Direction seraient heureux d'avoir parmi eux M^{me} Provost, du Mont Saint-Michel. C'est par des acclamations immédiates que M^{me} Provost est élue. Les membres de l'Association présents estiment ainsi lui marquer leur reconnaissance du dévouement qu'elle montre à l'Association et du bon accueil qu'elle réserve chaque année à la Délégation.

Après quoi la séance a été levée.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Procès-Verbal de la Séance du 26 Mars 1931

Monsieur J. LEVATOIS est désigné pour prendre la présidence et Monsieur HENRI VOISIN comme secrétaire de cette séance, qui est ouverte à 17 h. 30.

Sont présents : MM. J. LEVATOIS, H. DAVID, H. DENIS, A. LÉVÊQUE, André BRUN, J. PERRIN, HÉDOU, H. VOISIN, Eugène LE MOUËL, PIEDNOËL, BORRIÈS, Robert RENAULT, le Docteur LÉO.

Sont excusés : MM. Jean VOISIN, Léon RIOTOR, L. LERIVEREND, H. NICOLAS.

Le procès-verbal de la présente séance est lu et adopté.

Il est procédé ensuite à l'élection du Bureau qui n'a pu avoir lieu à l'issue de l'Assemblée générale.

Le Bureau sortant a été réélu à l'unanimité.

La séance est reprise sous la présidence de M. J. Levatois, président du Comité de Direction, assisté de M. H. Voisin, secrétaire général.

Le Président fait un compte rendu de l'Assemblée générale et du banquet ; il donne connaissance de l'article de M. Le Goñec, membre de l'Académie Française, qui présida notre banquet annuel. Cet article a paru dans le *Figaro*, il est décidé qu'il sera inséré dans le bulletin prochain.

Lecture est donnée de la correspondance. M. Macé, correspondant de Cherbourg, demande qu'une conférence soit faite à Cherbourg au courant de l'hiver prochain. Adopté. Notre Président se rendra à cette invitation.

Il est ensuite discuté du programme d'action pour l'année présente.

L'époque de la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel sera arrêtée par les soins du Bureau. En principe il est décidé qu'en toute préférence elle devra avoir lieu du 10 au 16 septembre, sauf circonstances imprévues.

L'œillet d'argent voté par l'Assemblée générale dernière à M. Fleury sera remis au banquet qui suivra la réunion de la Délégation.

M. Le Mouël fait part d'un projet de conférence qui devra avoir lieu à Paris. Le Comité l'engage à poursuivre les pourparlers s'il y a lieu pour réaliser ce projet.

Il est aussi décidé qu'une conférence pourra être faite à La Rochelle.

Il est pris des dispositions pour la représentation de l'Association à l'Exposition Coloniale. M. Voisin est chargé de demander à l'O. N. T. qu'à l'avenir les gravures de l'Association qui sont cédées à cet Office, qui est un service des Travaux Publics, soient timbrées d'un cachet indiquant que ces gravures sont extraites de la collection particulière des Amis du Mont Saint-Michel, ces gravures étant destinées à la haute propagande à l'étranger en faveur du Mont Saint-Michel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 40.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Voici, Mesdames et Messieurs, le rapport sur les travaux du Comité de Direction et l'exposé des faits survenus au courant de l'année 1930.

Notre Association est entrée dans la vingtième année de son existence depuis décembre dernier.

C'est le 11 de ce mois de l'année 1911 qu'eut lieu notre première assemblée, en cette mairie du 9^e arrondissement.

Les assistants à cette première réunion voulurent bien se joindre immédiatement aux promoteurs de cette assemblée

pour établir les bases de notre ligue de défense du Mont Saint-Michel.

Aux premiers jours de notre existence sociale, nous faisons preuve de beaucoup d'entrain, d'une confiance grande en nous-mêmes, et nous partions à l'assaut des administrations maîtresses du Mont Saint-Michel avec quelque inexpérience des choses administratives.

Nous prévoyions notre succès très prochain, en escomptant par avance les résultats de la grande bonne volonté, *apparente*, que nous trouvâmes dans nos premières démarches auprès de ceux qui avaient la charge du Mont Saint-Michel.

Mais, quand nous vîmes qu'en fin de compte tout se résumait en de bonnes paroles, et qu'au fond la conviction faite depuis longtemps, ou simplement la volonté de ne rien faire était immuable dans tous les services, un nuage de doute entra dans nos esprits.

Mais, cet assombrissement fut passager, il n'y eut point découragement, parce que, comprenant alors que le risque du Mont était chaque jour plus grand, il ne fallait pas que notre pression sur les ministères compétents cessât un instant, et, avec des éléments nouveaux, notre propagande est redevenue tenace et se fit, là où elle devait agir, avec plus de force que jamais.

Et qu'est-il arrivé enfin, après bien des années de cet effort continu, c'est que le Conseil Supérieur des Travaux Publics, donnant alors sa plus grande attention à la question montoise, a, dans sa séance du 28 mars 1930, émis un avis favorable, sous certaines réserves techniques, au projet de coupure de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel.

En d'autres termes, que le Conseil Supérieur des Travaux Publics, après avoir pris connaissance du rapport de la sous-commission d'étude, spécialement désignée pour examiner la question de la digue insubmersible, concluant à l'unanimité de ses membres, au dérasement de la digue sur 500 mètres, a émis également, à l'unanimité, un avis favorable à cette mesure.

Voilà le grave événement pour nous survenu en 1930.

Il faut le souligner longuement, montrer l'importance de cette décision, en face d'une autre décision prise à la Chambre des Députés un peu avant cette époque sous l'influence de l'un de ses membres, opposant à notre thèse et obtenant qu'on supprime le crédit porté déjà au budget 1930, sous prétexte qu'il fallait, avant de fixer un crédit, attendre au moins la décision du Conseil Supérieur des Travaux Publics, à qui la question était alors soumise.

La décision *unanime* fut la réponse faite à cette réserve. Elle ne souffre aucune discussion ; elle est nette et notre opposant a certainement maintenant toute assurance contre le doute qu'il disait avoir sur cette question.

Mais cette décision du Conseil Supérieur, publiée, a-t-elle tout de suite persuadé tous les protecteurs de la digue néfaste que la question était bien définitivement jugée ? Non. Au Con-

seil Général de la Manche, des conseillers ont saisi une occasion pour donner encore un gage aux amis — et pour cause — de la digue et on a cherché de ce côté à brouiller un instant les cartes ou les gens. Mais, le jugement étant valablement rendu, il a fallu se rendre au jugement.

Et maintenant voici les conséquences de ce jugement :

En exécution de la loi qui ordonne que chaque ville fasse établir un plan d'extension et d'embellissement (lois des 14 mars 1919 et 19 juillet 1924), la commune du Mont Saint-Michel, se conformant à une dernière circulaire du Ministère de l'Intérieur, remettra prochainement aux services administratifs désignés son plan comportant l'abaissement de la digue et aussi l'aménagement d'un dispositif mettant en communication, aux heures de hautes marées, l'extrémité de la digue et la porte du Mont Saint-Michel.

Il faut à cela ajouter que l'adoption de ce dispositif a été le résultat d'une entente entre la commune du Mont Saint-Michel et la commission compétente, et, de plus, que c'est à l'architecte en chef des Monuments Historiques qu'a été donnée la mission de veiller sur l'établissement du plan d'extension et d'embellissement du Mont Saint-Michel, qu'on trace en ce moment.

La coupure de la digue, de ce fait, est acceptée sans recours, la loi d'extension et d'embellissement des cités donnant un caractère définitif aux dispositions arrêtées entre les villes et les différents services des ministères intéressés. Seul le Conseil d'Etat pourrait admettre par la suite, une modification dont l'utilité serait pleinement justifiée.

Il n'y a plus maintenant pour passer à l'exécution des travaux qu'une question à régler, c'est la question financière ; elle revêt en ce moment plus de gravité qu'elle n'en a eue jusqu'ici.

Une demande de crédit est portée au budget des Travaux Publics pour l'exécution du travail d'abaissement de la digue au niveau des sables sur cinq cents mètres.

Le Ministre du budget, nous l'espérons bien, maintiendra ce crédit, dont le vote devra entraîner le décret de reconnaissance d'utilité publique.

Faisons des vœux pour que nos élus estiment à sa juste valeur l'importance du Mont Saint-Michel dans le domaine d'art de la France, qu'il importe maintenant plus que jamais de faire valoir.

Qu'ils veuillent bien considérer que rendre à la merveille de l'Occident sa situation insulaire c'est en doubler l'attrait ; en rétablir son caractère primitif, c'est donc augmenter la valeur du capital art qui amène tant d'étrangers, qui viennent en France dépenser leur argent. Seulement pour le Mont Saint-Michel le mouvement commercial produit par cet afflux se chiffre pour chacune de ces deux dernières années à plus d'une dizaine de millions. En conséquence l'argent dépensé, en faveur de notre Mont merveilleux est un capital bien placé, productif de très gros intérêts.

Je vous disais l'année dernière que nous pouvions voir l'avenir avec quiétude. Aujourd'hui nous devons considérer l'année 1930 avec satisfaction.

Nos espérances évidemment ne sont pas réalisées encore. Aujourd'hui même la digue tient bon et nous la verrons aussi subsister jusqu'au jour où le prix de l'exécution de la coupure sera mis à la disposition de l'ingénieur des Travaux Publics, qui, pour nous faire oublier la grande erreur que fut cette digue qui durant cinquante ans fut le souci de leurs soins assidus, ne rêvent plus en ce moment que d'avoir la mission de conduire le travail qui devra apporter satisfaction à tous.

Nous sommes persuadés que c'est avec le plus grand désir de faire œuvre irréprochable qu'ils entreprendront cette modification de la digue en avant du Mont ; et, leur réussite parfaite — encore à espérer — nous donnera à nous Amis du Mont Saint-Michel la preuve définitive que ce remblai énorme n'avait point son utilité en face des remparts du XV^e siècle, ainsi que nous l'avons toujours proclamé.

Malheureusement la bataille de la digue, commencée en 1879, n'est pas terminée encore, la dernière forteresse, le point capital, n'est pas en notre pouvoir, hélas !

Mais nous ne devons plus perdre courage, après les succès déjà obtenus depuis que nous luttons.

Rappelons-nous que l'Association des Amis du Mont Saint-Michel fut créée au moment où, désespérant de n'arriver jamais à rien, il ne restait plus pour défendre le Mont que quelques derniers fidèles de la Merveille qui furent réunis pour joindre leurs efforts en un solide faisceau et tenter une dernière offensive.

C'était des irréductibles, on nous appela complaisamment des rêveurs ! On nous trouva un peu téméraires de revenir encore sur cette idée, mais on nous accueillit partout aimablement, comme des gens très crédules qu'on ne veut pas vexer inutilement.

Les temps sont heureusement changés !

Pour nous donner bon espoir dans notre réussite définitive, il faut penser aux résultats déjà obtenus ; se souvenir que tout d'abord nous avons réussi à éveiller des administrations qui s'étaient doucement endormies dans la quiétude de l'abandon de cette encombrante question pour elles ; que par la suite, sous notre pression, un zèle même est né au sein de ces administrations ; que nous avons vu alors des ministères s'entendre avec l'idée d'en terminer enfin ! Puis, dans la journée de mars 1930, c'est un retranchement formidable jusque-là qui céda.

Et c'est là où nous en sommes aujourd'hui, après vingt années de lutte. Un statisticien fera peut-être un jour le calcul de tout ce qui a été écrit, imprimé, publié sur cette question. Dira-t-il combien il y eut de commissions et de sous-commissions nommées et amenées jusqu'au Mont Saint-Michel, d'enquêtes et de contre-enquêtes, de discours prononcés à la Chambre des Députés, au Sénat, de décisions — platoniques — prises, de promesses de ministres faites restant sans suite, et

tout cela pour arriver en 1931 à avoir sur le papier, après entente, une décision simple en apparence ?

Au courant de l'année 1930 nous avons entretenu les meilleurs rapports avec toutes les administrations dont relève le Mont Saint-Michel ; nous nous sommes efforcés, selon nos ressources, de collaborer aux mesures qui doivent apporter au Mont Saint-Michel une amélioration quelconque dans l'exposé de la Merveille, dans la conservation de son caractère historique ou pittoresque, dans les facilités données au tourisme. Nous avons fait toute la propagande que permettaient nos moyens et nous avons collaboré autant qu'il nous était possible dans celle qu'organise l'O. N. T. en France et à l'étranger.

Le bureau de tourisme que nous avons créé est toujours géré par l'Essi du Mont Saint-Michel et reçoit le haut appui des Fédérations Normande et Bretonne des Essi, la subvention de l'O. N. T. et du T. C. F. Nous le subventionnons aussi largement que le permet notre budget. Ce bureau est en même temps le bureau de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel ; une secrétaire-interprète se tient à la disposition des visiteurs, soit pour donner tous renseignements sur le tourisme, soit sur le fonctionnement de notre Association. La préposée de 1930 reçut un nombre d'inscriptions assez important.

Notre panneau de gravures exposé dans la salle d'attente de l'Abbaye nous a apporté quantité de demandes de bulletins d'adhésion ; cette création remplit parfaitement le but que nous lui avons assigné.

Tous nos correspondants de province ont montré encore cette année le plus parfait zèle. Nous devons, à ce sujet, des félicitations particulières à M. H. Nicolas, de Lyon, qui, en sa ville, a inscrit bien des membres donateurs et reçu des rachats de cotisations ; mais M. H. Nicolas, sur le chapitre des inscriptions, est suivi de près par M. Hector Denis, membre du Comité de Direction. Il est bien entendu que nous encourageons tous cette belle rivalité. Nous avons eu cette année à inscrire de nouveaux correspondants. Enfin nous sommes heureux de porter à votre connaissance le dévouement de tous en faveur de notre œuvre montoise.

Le Comité de Direction vous demandera de ratifier la décision qu'il a prise de remettre cette année deux quillots d'argent à deux collaborateurs les plus assidus à notre Association. Tous deux nous ont donné les preuves les plus grandes d'attachement à notre œuvre de défense et de propagande. Vous savez que nous avons pris pour règle de conserver à nos quillots la plus grande valeur en ne les attribuant qu'à des mérites exceptionnels absolument. Les services rendus, chaque jour, depuis des années, par M. Ulysse Fleury, de Pontorson, et par

M. l'abbé Charles, doyen de Targon, sont au-dessus de tout éloge.

Nous n'avons pu publier cette année que deux bulletins, fort copieux il est vrai, mais nos moyens ne nous ont pas permis de faire imprimer encore la table des matières du deuxième et troisième volumes. Nous songeons aussi à faire paraître l'annuaire des Amis du Mont Saint-Michel. Mais tout cela ne pourra être entrepris que lorsque l'augmentation de la cotisation des adhérents que nous avons été obligés cette année de porter à 15 francs nous aura apporté une amélioration de nos finances capable de nous permettre d'entreprendre ce travail.

Les adhésions reçues en 1930 sont aussi nombreuses qu'en 1929, mais le montant de ces cotisations nouvelles est cependant bien supérieur. Nous sommes donc cette année plutôt en marche ascendante et nous espérons bien que malgré toutes les augmentations de dépenses qui se produisent il nous sera possible de balancer ces dépenses avec nos recettes après avoir versé ce qui est à verser au compte réserve qui continue de s'augmenter assez régulièrement.

Le fascicule qui doit réunir une série de dix gravures avec dix autographes de personnalités les plus désignées semble près d'être publié ; mais les autographes promis depuis longtemps arrivent lentement, cela fait tarder cette publication.

Notre réunion de septembre au Mont Saint-Michel a eu tout l'éclat qu'il nous était permis d'espérer, vous en avez trouvé le rendu compte au bulletin 39.

Mademoiselle Provost, du Mont Saint-Michel, avait mis deux salles du beau logis qu'elle a fait si bien restaurer à notre disposition.

Plus de cinquante membres de l'Association étaient présents à cette réunion. Le déjeuner qui suivit les deux séances du matin fut très cordial et les convives très nombreux. Ces réunions au Mont Saint-Michel sont fort utiles à la cause que nous défendons, nous nous efforcerons de leur conserver toute leur importance ; et Mademoiselle Provost qui réside toute l'année en son beau logis nous y aidera beaucoup.

Il est de coutume de terminer le rapport annuel en donnant quelques chiffres de statistique de notre Association. Notre registre d'inscription s'arrêtait l'année dernière au chiffre de 9.500. Il est aujourd'hui arrivé à 9.812. Il y a eu cette année 5 membres donateurs inscrits et 14 rachats de cotisation, onze inscriptions de sociétaires et 282 associés nouveaux.

Messieurs, le Comité de Direction croit, en l'année 1930, avoir rempli la mission qui lui était donnée, il vous demande de bien vouloir approuver ses travaux.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

EXTRAIT DU RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Exercice 1930

RECETTES :		
Cotisations	41.853 60	
Intérêts et Coupons	977 22	
Insignes	71 »	
Vie d'Autrefois	36 50	
Total	42.941 32	42.941 32
DÉPENSES :		
Assemblée Générale et Banquet	1.077 »	
Bulletin	6 671 50	
Frais généraux	2 691 56	
Frais de poste	3 943 45	
Gravure	5 972 20	
Local	1 603 60	
Personnel	6 649 20	
Tourisme	1 002 15	
Assurance	92 40	
Secrétariat et Assemblée au Mont	670 80	
Total	30.373 86	30.373 86
Excédent de recettes	12.567 46	
qui ajouté à notre avoir au 31 Décembre 1929...	30 253 60	
porte notre capital à	42.821 06	

Notre Banquet du 3 Mars

Il est de tradition aux « Amis du Mont Saint-Michel » que le banquet annuel réunisse, autour des tables bien servies et joliment bien décorées, une centaine de convives, collaborateurs dévoués de notre œuvre, heureux de se rencontrer et de s'entretenir de nos projets.

Cette année, la présidence de l'éminent maître Charles Le Goffic, dont nous félicions la récente élection à l'Académie française, donnait à notre réunion un éclat tout particulier et le charme prenant d'une fête de famille.

M. Charles Le Goffic est un fervent ami du Mont, et il a grandement honoré notre Association en acceptant d'être l'un de ses Vice-Présidents.

A ses côtés, M. Wattier, directeur au ministère des Travaux Publics ; M. René Planchenault, inspecteur des Monuments Historiques, délégué par M. le Directeur général des Beaux-Arts ; M. Dulaurens, chef de la propagande à l'Office National du Tourisme ; M. Hauterre, sous-chef de l'exploitation commerciale du réseau de l'Etat, représentent les administrations qui secondent notre action en faveur de l'insularité du Mont et y amènent des visiteurs en grand nombre.

Le sénateur Pol Chevalier, MM. les députés Alexandre Lefas et Bessel nous assurent l'appui du Parlement.

M. Albert Petit, ancien professeur agrégé de l'Université, historien éminent, qui tient avec tant d'autorité une place de premier plan au *Journal des Débats* ; M. Lamarche, du *Petit Parisien*, nous apportent les sympathies de la grande presse.

M. Jean Philippe, président de la Fédération des Associations bretonnes de la Seine et de Seine-et-Oise ; M. Pierre Leroy, président des Normands de Paris ; M. le docteur Léon, président des Gars de l'Avranchin ; M. Piednoël, président honoraire de l'Association Amicale du Calvados ; M. Damien, président des Gars Normands, nous prouvent tout l'intérêt qu'inspire notre œuvre aux Associations bretonnes et normandes.

Citons encore : M. Eugène Le Mouél, notre vice-président, récemment promu Officier de la Légion d'Honneur à notre grande joie ; notre Secrétaire Général M. Henri Voisin, dont nous voudrions voir récompenser par une haute distinction depuis longtemps si méritée, l'admirable talent et l'inégalable dévouement ; notre trésorier, M. Robert Renault.

Les dames étaient nombreuses, rehaussant de leur charme et de leur élégance l'éclat de la fête.

Au dessert, des discours bien entendus. Ils furent un régal très apprécié.

Tour à tour, notre président, M. Levatois, salue nos invités en termes heureux, nous renseigne sur la prospérité de l'Association et nous dit les raisons d'espérer dans un proche avenir la réalisation de notre vœu le plus cher, le dérasement de la digue insubmersible.

M. Wattier, dans une chaleureuse et spirituelle improvisation, nous donne les conseils les plus avisés et les renseignements les plus précieux.

MM. Jean Philippe et Pierre Leroy nous apportent le salut des Associations amies et leurs promesses de collaborations.

M. l'abbé Charles, curé-doyen de Targon, l'un des plus actifs de nos correspondants, auquel nous devons des centaines d'adhérents, un véritable apôtre, nous fait la promesse « qu'il continuera ».

M. Eugène Le Mouél, en poète inspiré, porte le toast aux dames.

Enfin, le maître Charles Le Goffic, improvisateur étincelant, nous charme et nous instruit en évoquant la beauté incomparable du Mont Saint-Michel, son rôle historique, les luttes héroïques soutenues par ses défenseurs. Il regrette qu'il ne soit plus au même degré qu'autrefois un lieu de pèlerinage. Il voudrait que le culte de l'archange y retrouvât les splendeurs de naguère et que l'antique et célèbre Abbaye ressuscitée fût à nouveau un sanctuaire monastique.

Et la parole du poète est si prenante qu'on l'écoute encore alors qu'elle s'est tue.

Quand cessent les applaudissements, M. Le Goffic remet à

M. l'abbé Charles l'œillet d'argent que le comité a décidé de lui offrir en témoignage de notre reconnaissance pour les éminents services rendus par lui à notre Association.

Puis les conversations particulières reprennent ; on est joyeux et les heures passent si rapidement qu'il est bien tard quand on se décide à se séparer, chaque convive emportant précieusement la très belle gravure dont M. Voisin a si généreusement, comme tous les ans, orné notre menu.

UN TÉMOIN.

Le Mont Saint-Michel est sauvé

(Figaro du 7 mars 1931)

Vous connaissez le dicton :

*Si bonne n'était Normandie,
Saint Michel n'y logerait mie*

Mais, auparavant, il était en Bretagne de par la ligne de démarcation que traçait entre les deux provinces, à travers les sables, un fleuve d'humeur facétieuse. Ce fleuve — le Couesnon — qui passait à droite du mont, s'avisa un jour de quitter son lit et de couler à senestre. Il n'en fallut pas davantage et le Mont devint normand.

*Le Couesnon par sa folie
Mit le Mont en Normandie.*

Tel est le danger de l'orientation à gauche, même pour les fleuves ou plutôt pour les pays auxquels ils servent de frontière. Tant y a que, sans mesure d'Estouteville, l'Anglais eût épargné aux Bretons et aux Normands de se disputer au sujet du Mont, en se l'appropriant. La communauté du danger fit taire les dissentiments et, hier encore, à la même table de famille que j'avais l'honneur de présider, Bretons et Normands, verre en main, fêtaient le vingtième anniversaire des *Amis du Mont Saint-Michel*.

Une société puissante, en vérité. Près de 4.000 membres, et pas uniquement Bretons et Normands, comme en témoignait la présence au banquet de M. Pol Chevalier, le vénérable et charmant sénateur de la Meuse, et de M. l'abbé Charles, curé-doyen de Targon (Gironde), à qui fut solennellement remis l'œillet d'argent, sanction des services rendus à la société. M. l'abbé Charles, un érudit et fervent du Mont, y conduit chaque année en pèlerinage quelque trois cents Cadets de Gascogne auxquels il a communiqué sa flamme. Quant à M. Pol Chevalier, septuagénaire à l'œil éveillé, il s'est fait construire, sur les bords de la baie, une « chaumière » où, l'été, loin des tracasseries de la politique, il réjouit ses regards du spectacle de la Merveille. Ce prêtre et ce dilettante ne sont pas des exceptions. M. Raymond Poincaré lui-même ne daigna-t-il point présider, il y a deux ans, les agapes des *Amis du Mont Saint-Michel* ? L'aimable, le spirituel, le savant discours qu'il y prononça en réponse au compliment de bienvenue si bien tourné, du

président effectif de la Société, M. J. Levatois, son confrère au barreau et l'homme qui a le plus fait pour la sauvegarde du Mont.

Car cette Société des *Amis du Mont St-Michel* n'est pas une simple société de banqueteurs et de discoureurs : c'est une phalange militante, une société de défense, et au besoin d'attaque contre le vandalisme et les excès de toute sorte auxquels est exposée la Merveille. Le plus grand danger qui la menacât en ces derniers temps, après la perte de son insularité, c'était son absorption lente par les terres, la disparition du beau cadre marin pour lequel elle fut faite : nous y allions grand train. Le colmatage des tangles de la baie, leur transformation en « herbus », puis en prés, s'opéraient graduellement à la faveur de la digue artificielle qui rattache le Mont au continent et dont tous les bons esprits, depuis tantôt un demi-siècle, réclament la suppression ou tout au moins la coupure à cinq cents mètres du Mont.

Un chef-d'œuvre reste partout un chef-d'œuvre, c'est entendu. Mais le cadre, le jour, la présentation du chef-d'œuvre comptent bien un peu aussi, je pense. La *Joconde* dans une cave perdrait tous ses mérites. Les deux tiers, sinon les quatre cinquièmes des touristes que les trains de l'Etat déversent par milliers, chaque été, sur les grèves du Mont Saint-Michel y sont attirés autant par la mer que par le Mont. L'un est fonction de l'autre. Et on le sait en haut lieu. Nous sommes loin du temps où l'on n'accédait au Mont qu'au prix de longs détours et dans un épouvantable fracas de ferraille : M. Dautry a mis bon ordre à cela. On sent sa main, son coup d'œil sûr, sa direction impeccable dans l'organisation des nouveaux services du Mont. M. Levatois a eu tout de suite cause gagnée près d'un tel homme à qui rien de ce qui peut servir à l'amélioration du réseau n'est indifférent. Mais qu'il ait gagné aussi la partie près des ponts et chaussées, qu'il ait fini par convertir à sa thèse MM. les Ingénieurs des Travaux Publics, c'est où la chose tient du miracle.

Mais le fait est qu'il y est parvenu. Il y a trente ou trente-cinq ans, agitant la question de la digue avec mon directeur de la *Republique Française*, Jules Roche, ancien ministre et vieux routier de l'administration qu'il connaissait comme pas un :

— Mon petit, me dit l'excellent homme, vous y perdrez votre latin. Et il n'y a ni ministre, ni président du conseil, ni Parlement qui tiennent devant le corps des ponts et chaussées...

Tiendrait-il encore ce langage ? Et qu'eût pensé le sceptique en voyant assis à notre table M. Wattier, directeur du mouvement des ports maritimes et de la navigation fluviale au ministère des Travaux Publics, surtout en l'entendant protester de son dévouement à notre cause, vanter les avantages et proclamer l'urgence du dérasement de la digue, moyennant l'installation d'une sorte de pont roulant comme à Saint-Malo, aux heures de marée haute. Pour achever de s'assujettir nos cœurs, M. Wattier déploya les ressources de son éloquence naturelle qui sont grandes. On l'applaudit à tout rompre, ce qui n'est pas une façon de parler, car l'affaire est réglée : la digue va être coupée, « arasée », si vous voulez et pour ne froisser personne, et il ne manque plus que l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Mais, en vérité, le Parlement pourrait-il nous les refuser ? Il n'y a rien de comparable en France, et peut-être dans le monde, au Mont Saint-Michel. C'est une abbaye et une citadelle, un sanctuaire et une aire. Maison de vertige ! dit Michelet. Babel des mers ! s'écrie Hugo. Et le miracle, c'est de trouver à l'intérieur de

ces murs cyclopéens, de ce rude corset de bataille si rigide ment lacé et fait d'un granit si dur qu'il n'a pas encore une entaille, la plus exquise, la plus délicate en même temps que la plus luxuriante floraison de chapiteaux, de colonnes, de fleurons, de pinacles, de rinceaux, qui ait jamais été. Le Moyen-Age français, mystique et guerrier, s'exprime là dans une formule unique. Héraclite de pierre où un chapitre de la Légende dorée s'inscrit dans un fragment de l'épopée chevaleresque. Et, comme fond de tableau, la mer, *l'immensi tremor maris*...

Les esprits utilitaires, qui rêvaient de remplacer cet infini marin par un vulgaire potager, doivent en faire leur deuil. Les Ponts et Chaussées se sont prononcés contre eux et pour nous : le Mont-Saint-Michel est sauvé.

CHARLES LE GOFFIC,
de l'Académie française,

Travaux et Projets

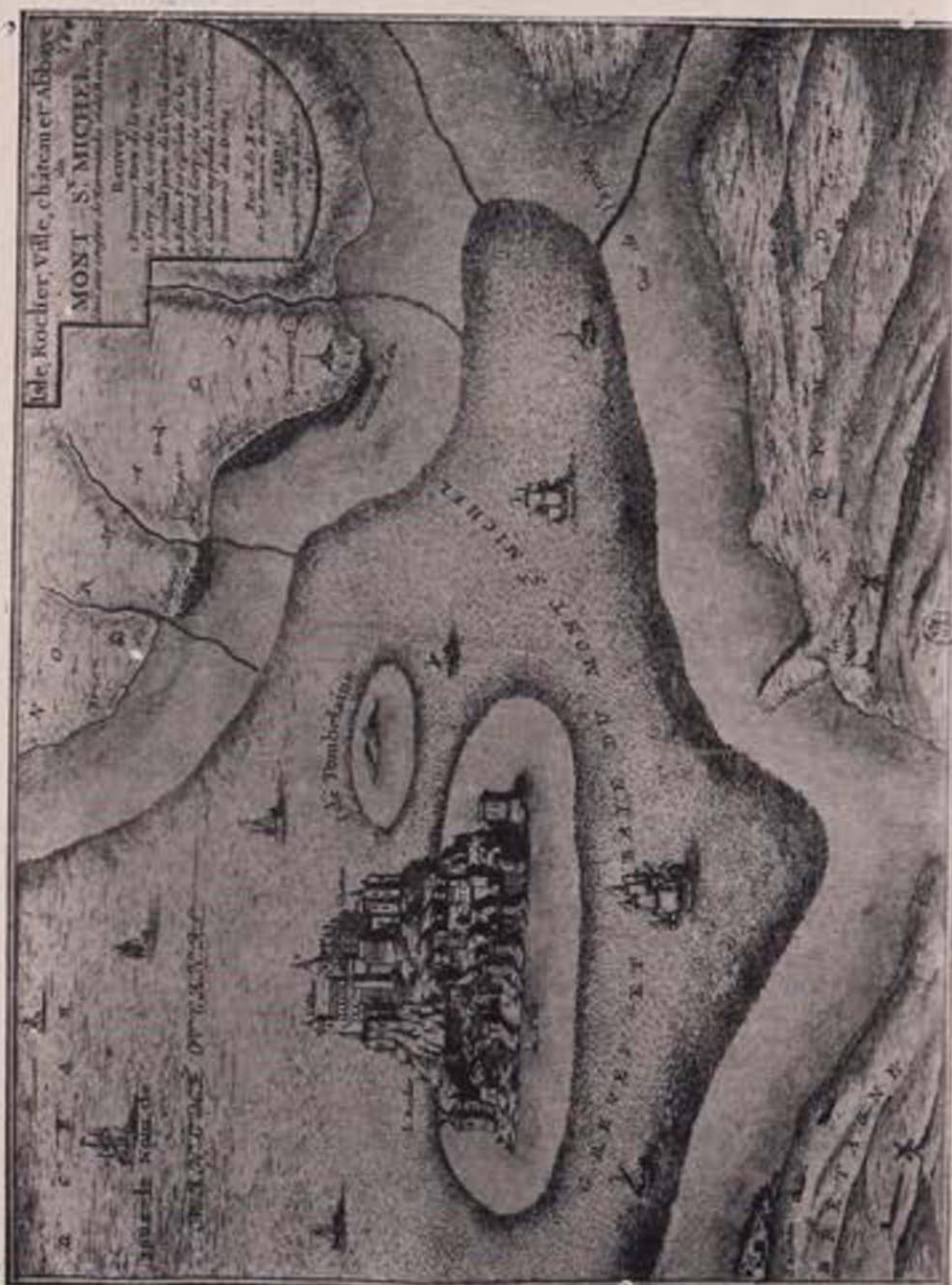
de dessèchement de la baie du Mont Saint-Michel au cours d'un siècle et demi

Suite et fin d'une étude sur cette question par M. Bousquet
Ingénieur-Architecte

Après plusieurs ajournements, il fut dressé sur ces bases par l'ingénieur M. Fonlon un nouveau projet, 24 prairial an IX (1801), dont l'exécution fut ordonnée par une loi, 18 floréal an X (1802), dont voici un des attendus : « Considérant que le détournement du Couesnon des pieds des digues de Dol est le seul moyen de les préserver de leur destruction ; vu les réclamations des cantons de Pontorson, d'Avranches, Sacey, etc. contre le projet de faire passer cette rivière à travers le département de la Manche, décide que le cours du Couesnon sera détourné par un canal qui prendra au Sude de la Foucrole, passera à l'est du Mont, ira aboutir à la rivière de la Sélune ». D'autre part, le gouvernement était autorisé à traiter avec tous les particuliers qui voudraient se charger de la dérivation du Couesnon, et à leur concéder les lais, relais et grèves de mer dans la baie.

A ce moment Quinette de la Hogue qui prévoyait que bientôt la concession de 1769, elle aussi peu fondée en titre, allait être révoquée et qu'alors il serait entièrement dépossédé, voulant conserver quelques droits sur cette immense propriété, se présente comme adjudicataire des travaux. Il s'associe avec un nommé Savergne, lequel peu de temps après passe ses droits à Combe. Mais la méintelligence s'étant établie entre celui-ci et Quinette, la déchéance de ce dernier est prononcée l'an XIV (1806) après un très long procès et seul Combe est chargé de l'entreprise. L'achèvement des travaux était fixé au solstice d'hiver de l'an XVI (1808).

Combe, constructeur remarquable pour l'époque, poursuit immédiatement les travaux non seulement de la dérivation du Couesnon, mais aussi d'une digue reliant le Mont Saint-Michel à la

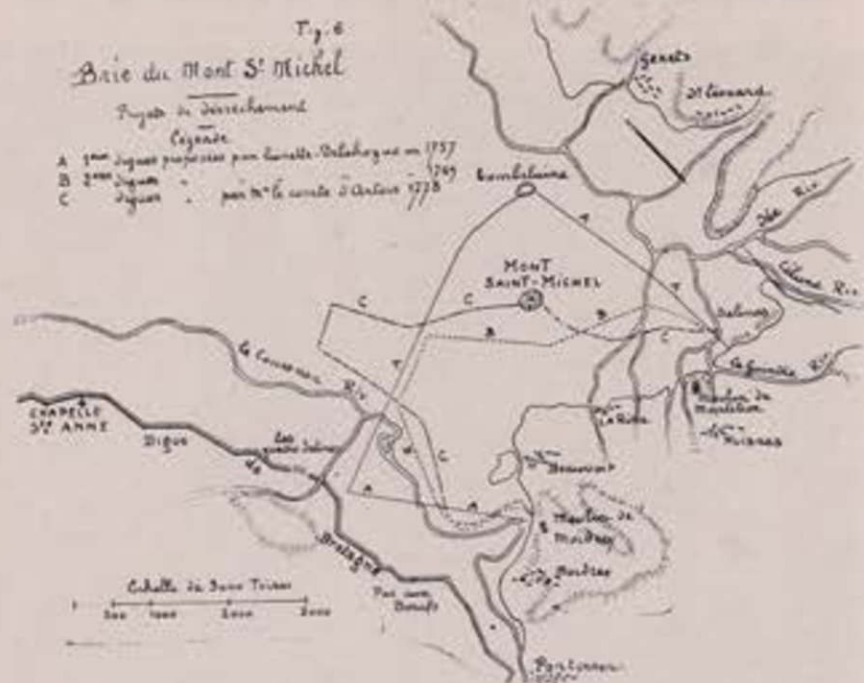


terre. Ainsi on lit dans un rapport établi par le service des Ponts et Chaussées (25 mai 1806) : « Les digues latérales du canal sont appuyées au mur du Mont. Ce rocher se trouve enfin réuni à la terre ferme ». Quelques semaines plus tard, dans un autre rapport de service, il est question des digues d'enceinte « entourant », près la tour de Boucle, les fouilles de l'emplacement sur lequel on doit élever des môles.

Mais cette entreprise devait, elle aussi, subir de nombreuses vicissitudes, dont la jalousie n'était pas la moindre cause. Combe se heurte à un déchaînement inouï de passions, à des arrêtés préfectoraux d'Ille-et-Vilaine et de la Manche souvent contraires, parfois même s'annulant les uns les autres, à des décisions d'un ministre différentes de celles d'un autre ministre, souvent les mêmes ministres rapportent peu de temps après leurs propres décisions, etc. L'incohérence et la lenteur ne sont pas, comme on le voit, un produit de nos jours. Sous ces faits et des tempêtes aidant, les travaux en souffrent, ils sont parfois suspendus. Le solstice de l'an XVI arrive, sans rien de fini ; aussi par un décret d'octobre 1809, le traité Combe se trouve résilié sous réserve de règlement et d'indemnités.

Les travaux ne sont pas repris et un peu, tous les ans, la mer les abîmera. En 1817, la grande marée du 6 mars ayant causé des avaries considérables aux digues des marais de Dol, on réclame à nouveau l'éloignement du Cousnon et sa dérivation vers l'est de la baie. Un nouveau tracé est étudié : Le Cousnon était pris à la ferme des Millardières, conduit au travers des enclos cultivés le long des côteaux de Beauvoir, d'Ardevon et de Huisnes jusqu'à la pointe de Roche-Torin, où par un retour presque à angle droit il aboutissait à la mer dans le rocher même de Torin, vis-à-vis le Grouin du Sud et des rivières de la Sée et de la Sélune. Bien que mieux conçu au point de vue de la dérivation que celui du Mont, ce projet n'est pas suivi d'exécution et il est même à noter qu'en 1819 il est question un instant de reprendre et d'achever les travaux de la dérivation commencée par Combe. A cela les ingénieurs d'Ille-et-Vilaine ainsi que l'Association des marais de Dol s'y opposent : « Certes, dit-on, le Cousnon vient encore souvent longer et y saper les digues de la partie est, mais son éloignement est devenu de peu d'intérêt depuis que l'expérience et les travaux des digues de Dol ont mis hors de doute ce fait que les affouillements produits par les rivières au pied des digues peuvent toujours être arrêtés au moyen d'enrochements faits sur les talus extérieurs des digues et qu'on recharge toutes les fois qu'il s'y produit des mouvements ». Au bénéfice de ce fait érigé en principe, on ne fera rien.

A la session de 1822 du conseil général de la Manche, un rapport est lu concernant la dérivation des eaux douces dans la baie, proposé depuis deux siècles par le gouvernement et demandé sans cesse par la population de cette contrée parce qu'elle éprouve chaque année de nouveaux dommages par les marches incertaines du Cousnon, de la Sélune et de la Sée. Cette dérivation ajoute le rapporteur aurait en plus cet autre grand avantage qu'elle permettrait « de conquérir plus de 4 lieues de terrains qui seraient promptement rangés parmi les terres les plus productives et donneraient des bénéfices immenses ». Cela est parfaitement possible « au moyen d'ouvrages faits à propos et basés sur ce qui a été fait en Hollande et en Belgique, de repousser l'océan au pied du Mont et ainsi de conquérir pied à pied et en peu d'années ce qui vraisemblablement a fait jadis partie du domaine des hommes ».



Les grèves de la baie vont attirer l'attention de quelques spéculateurs, et de 1825 à 1828 des demandes au nombre de sept, dont celle de Combe reprenant son premier projet, vont être adressées au gouvernement, soit pour être autorisés à procéder à des études en vue de travaux de dessèchements, soit pour obtenir sur-le-champ des concessions de terrains. Mais l'administration des Domaines n'en retient qu'une seule, celle de Payn (ou Pin), parce qu'elle embrasse toutes les autres et parce qu'aussi, pour la première fois, l'Etat était directement intéressé dans l'affaire. Le projet de Payn, géomètre en chef du cadastre de la Manche et qui sans doute n'agissait que pour le compte de gros personnages publics, montre bien l'intention de fermer l'entrée de la mer dans la partie de la baie au-dessus du rocher de Torin et de St-Léonard : Le Couesnon était dérivé et mis dans un canal partant du coude de la Fouerole, face à Moidrey, passait à travers les propriétés particulières des communes de Beauvoir, Ardevon, Huisnes et Courtil, se détournait vis-à-vis le rocher de Torin, traversait ce rocher et les grèves de mer en ligne droite sur le rocher de Saint-Léonard. En cet endroit, le canal devait recevoir la Sée et la Sélune et conduire les trois rivières ainsi réunies au travers de ce rocher St-Léonard, dans les propriétés privées, jusque dans la mer, soit du côté de la pointe de Carolle, soit près de Granville, selon la pente qui paraissait présenter le moins d'obstacles.

L'ingénieur en chef de la Manche, M. Dan de la Vauterie, appelé à donner son avis, conclut au rejet de ce projet parce qu'il méconnaît le régime des rivières et la formation des grèves, qu'enfin il fait fi des droits des tiers, en un mot, pour lui, ce projet ne

tient pas debout. En contre-partie, il propose de réunir dans un seul lit rendu invariable, au travers des grèves de la baie, de tous les ruisseaux qui sillonnent constamment les grèves et sont une cause destructive des polders ou enclos de cette partie de la baie ; également de canaliser aussi loin que possible, dans l'intérieur du pays, le Couesnon, la Sélune et la Sée.

Aucune suite n'est donnée à tous ces projets. La discussion va en rester là et les premiers travaux de Combe finissent peu à peu par être démolis et disparaissent sous l'action de la mer et du Couesnon. Le Mont est à nouveau isolé.

En 1848, le conseil général de la Manche reprend la question et en discute longuement, se référant à une étude faite par l'ingénieur en chef M. Méquet. Ce technicien, après avoir examiné sous toutes leurs faces les différents projets présentés antérieurement pour opérer le dessèchement total ou partiel des relais de mer de la baie du Mont Saint-Michel, propose la conquête partielle de 3.500 hectares au moyen d'ouvrages forts simples expérimentés avec succès dans la baie des Veys, à l'occasion de la dérivation et de la régularisation de la Vire. D'après ce système, la conquête des grèves correspondant à la partie du littoral compris entre le Couesnon et le ruisseau de la Guintre, depuis le havre de Moidrey jusqu'au pont de l'Anguille, serait limitée sur les côtes par deux jetées ou digues en enrochements submersibles par les hautes mers, mais insubmersibles par les rivières. Tandis que l'une de ces jetées partirait du havre de Moidrey, se dirigeant vers le nord-ouest, la seconde partirait du pont de la Guintre et suivrait un tracé courbe d'abord vers les Genêts, ensuite vers Tombelaine, pour enfin aboutir à ce dernier point.

M. Méquet avait la conviction — et il le note dans son étude — qu'il avait dû exister jadis, depuis Châteauneuf jusqu'à Saint-Jean-le-Thomas, une ligne de dunes entièrement continue, sauf quelques ouvertures pour le passage des rivières et des ruisseaux. Entre cette ligne de forme courbe et qui devait passer au large du Mont et la ligne des côtes, les atterrissements devraient représenter une surface d'environ 19.000 hectares dont à ce moment 12.800 sont seulement exploités, protégés qu'ils sont par des digues. Si la question des tanguières et des salines ne se posait pas, il serait dès lors possible de faire dans la baie du Mont Saint-Michel cette conquête supplémentaire de 7.200 hectares. Heureusement pour le Mont qu'à cette époque le commerce de la tange battait son plein — on évaluait son extraction annuelle à près de 6.000 voitures, — sans cela, c'en était fait du « Mont Saint-Michel des grèves ».

Le conseil général adoptait ce projet, d'abord parce que ne produisant aucune perturbation dans le régime des grèves ; celles-ci pourront alors être endiguées, encloses, rendues à l'agriculture sans que les cultivateurs voient se fermer la partie la plus minime du productif trésor auquel ils ont coutume de puiser ; ensuite parce que l'examen des travaux projetés par lequel on arrachera à la mer cette riche proie de 3.500 hectares, donne la certitude que la tange se formera comme par le passé, sur tous les points, sans exception où elle est enlevée depuis longtemps.

Toutefois, il se préoccupe de savoir par qui ces travaux de dessèchement seront faits, par un concessionnaire ou par l'Etat. Il déclare que la première hypothèse serait tellement funeste pour la région que mieux vaudrait renoncer à la conquête des grèves.

Faut-il vous rappeler, dit le Conseiller-Rapporteur, « le long historique des déchirements, des luttes de tous genres, des embarras, des difficultés sans nombre auxquels le système de concession a donné lieu. Faut-il vous représenter encore le concessionnaire en guerre continuelle avec l'Etat, n'exécutant pas les travaux prescrits, s'emparant indûment des sommes dues au Trésor, vendant des parties entières de propriétés domaniales. Faut-il, ce qui est bien plus déplorable encore, vous montrer, tantôt les habitants chassant violemment le concessionnaire, tantôt celui-ci se faisant réintégrer de vive-force et à son tour expulsant sans pitié les fief-fataires des religieux du Mont Saint-Michel dont quelques-uns possédaient de bonne foi et de père en fils depuis plus de 40 ans ! Faut-il enfin vous rappeler, chose révoltante, que les mêmes fief-fataires et habitants riverains dépossédés depuis 1803, admis depuis 1809 à faire valoir leurs droits à une indemnité, n'ont pas encore pu obtenir le règlement de l'indemnité qui leur est due. Non ! vous n'oubliez pas que les trois concessions ont été accordées par l'Etat, l'une en 1769, l'autre en 1802 et la troisième en 1805, que toutes les trois ont été révoquées et que malgré les décrets de révocation dont le dernier est de 1809, quarante années n'ont pu suffire encore à faire disparaître les traces cruelles de leur désastreuses conséquences ».

Sur cette diatribe, le conseil émettait le vœu que l'Etat fût seul chargé de tous les travaux ; que dans cette exécution il ne soit employé, pour différentes raisons, que des ouvriers du pays ; enfin qu'il ne soit plus donné de concessions de terrains.

Pas plus que les précédents, le projet Méquet ne voit le jour et la délibération du conseil général sera « lettre morte » ; on n'en tiendra même pas compte par la suite. On arrive ainsi à 1856, époque où l'Etat concède à la société Mosselman-Donon — qui devient peu de temps après C^{ie} des Polders de l'Ouest — 3.800 hectares de terrains à prendre dans la baie, cette concession étant limitée par deux lignes dirigées, l'une de la Chapelle Sainte-Anne, sur la côte bretonne à la chapelle Saint-Aubert du Mont Saint-Michel, et l'autre du Mont vers la pointe de Roche-Torin ; la seconde ligne étant prolongée jusqu'à sa rencontre avec un troisième alignement partant du pont à l'Anguille et menée vers le Nord. En compensation de cette concession, d'importants travaux imposés par un cahier des charges sont entrepris afin de favoriser et consolider le colmatage de certaines parties de la baie concédées : régularisation du cours du Couesnon par un canal de dérivation et construction de la digue insubmersible de Roche-Torin.

Le canal de dérivation du Couesnon — nous croyons devoir le rappeler — a 5.600 mètres de longueur avec une largeur variant de 70 à 120 mètres ; de son point de départ, l'anse de Moidrey, et sur un parcours de 3.800 mètres, ses talus sont protégés par des enrochements submersibles aux grandes marées de vive-eau, leur cote étant 14 m. 70 (rapporté au zéro des cartes marines) ; sur les berges et à une dizaine de mètres environ de la rive sont établies des digues en tangué insubmersibles. Dans la partie finale, 1.800 mètres, les digues sont également en enrochements submersibles, mais à la cote 11 m. 00.

L'entreprise Mosselman-Donon, rencontrant de grosses difficultés dans la construction de la digue insubmersible partant de Roche-Torin vers le Mont parce que le sol est mouvant et deux fois par jour recouvert par la mer, demande en 1867 à être dispensée de continuer ladite digue, déclarant renoncer à la partie de sa con-



cession située à l'est du Couesnon, soit 1.115 hectares. L'Etat accepte et par la suite essaye de reprendre lui-même cette partie d'entreprise ; il y renonce à son tour pour différentes raisons, et c'est ainsi, qu'alors que la digue devait avoir dans les 6.000 mètres de long, elle n'en comporte que 4.900 réduits par les eaux à 4.700, dont 3.400 émergent seulement des eaux, le restant, 1.300 mètres, en direction du Mont Saint-Michel, est recouvert par la tangué. De clôture qu'elle devait être pour les terrains à conquérir sur la mer entre le Couesnon et la Guintre, elle n'est plus qu'un simple ouvrage de protection du littoral de la baie.

Sans cet abandon de Mosselman-Donon le Mont Saint-Michel ferait partie à l'heure actuelle de la terre ferme ; ses remparts donneraient sur des pâturages. Le Mont l'a encore échappé belle.

Quant à la digue insubmersible prolongeant la route de Pontorson jusqu'au Mont et longeant le Couesnon canalisé, c'est à la suggestion de la société Mosselman-Donon qu'elle a été décidée par l'Etat dès 1869, dans le but d'assurer la communication du Mont avec la terre ferme et de faciliter la navigation sur le Couesnon ; peut-être aussi avec l'arrière-pensée du côté de la Société que cet ouvrage rendrait plus rapide le colmatage de certaines parties de sa concession. Commencée seulement en 1878, sa construction a demandé trois ans ; elle a 1.930 mètres de long et est constituée par un noyau en tangué dont les talus sont protégés par des enrochements ; la chaussée est à deux mètres au-dessus des plus hautes mers de vive-eau.

Cet ouvrage, présenté, comme on le voit, avec le caractère d'utilité publique était cependant contraire aux engagements pris en ce qui concerne l'arrivée de la digue contre les remparts qu'elle devait conditionnellement respecter. C'était fâcheux aussi bien pour l'esthétique du Mont que pour la conservation des murailles dé-

sormais exposées à l'impétuosité de certains remous. On protesta de partout, même à la tribune de la Chambre des Députés. Ce fut en vain. Le plus curieux, c'est que cette digue était alors si indifférente aux Montois que le Maire, à la suggestion de l'administration des Ponts et Chaussées, ayant pris en 1883 (4 janvier) l'initiative d'une délibération favorable, 4 conseillers sur 10 la votèrent seulement, et de ces 4 conseillers, 2 étaient des agents des Ponts et Chaussées. Les Montois faisaient remarquer qu'avant la construction de la digue, l'accès par la voie de la grève et par la voie de la mer était si peu dangereux qu'entre le Mont et Moidrey on n'avait jamais enregistré un seul accident mortel.

Après tous ces travaux l'on pouvait croire que plus rien ne serait tenté contre le Mont. Il se faisait d'ailleurs dans les idées et mœurs publiques une véritable évolution ; outré du vandalisme qui jusque-là avait régné presque en maître, on demandait aux pouvoirs publics à ce que fussent conservés, dans leur intégrité, les sites et paysages pittoresques, les monuments naturels et artistiques du pays. C'était cependant ne pas compter avec la cupidité de certains.

Effectivement en 1906, le Ministre des Travaux Publics annonçait officiellement la mise à l'étude d'un projet de concession générale des grèves appartenant à l'Etat, entre la digue insubmersible de Roche-Torin, le Mont Saint-Michel, le Couesnon et la côte. On était hanté par les projets de 1848 et 1856. Heureusement le service hydrographique de la Marine s'empresse de donner un avis défavorable à l'exhaussement de la digue de Roche-Torin, et si le conseil général de la Manche proteste, c'est seulement contre la substitution de sociétés privées à l'Etat comme entrepreneurs de colmatage dans les parties est et sud de la baie. D'ailleurs pourquoi ces parties ? C'est qu'à l'ouest l'industrie privée, sous la protection de la digue insubmersible du Couesnon, poursuivait avec activité ses travaux de colmatage, au point qu'elle en était arrivée rapidement à environ 1.500 mètres du Mont.

La grande presse et même de nombreux journaux étrangers protestent à leur tour. Le conseil général de la Seine, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement de la région de l'ouest, toutes les associations littéraires et scientifiques de Bretagne et de Normandie, des groupements artistiques puissants par le nombre de leurs membres, non seulement français, mais internationaux, l'Académie des Beaux-Arts, la Société Centrale des Architectes, le congrès international des architectes qui se tenait à ce moment à Vienne (Autriche), la Société Française d'Archéologie, l'Institut international d'Art public, le Touring-Club, etc, demandent au gouvernement de faire prendre d'urgence les mesures administratives nécessaires pour sauver définitivement le Mont Saint-Michel. Personne au monde n'ose défendre publiquement les néfastes entreprises de colmatage.

Portée à la Chambre des Députés et au Sénat à l'occasion des budgets des ministères intéressés, il y eut, sur cette question du désensablement du Mont, unanimité d'opinion et de propositions au sein de ces assemblées, d'abord pour arrêter à 1.000 mètres des remparts le colmatage afin que le Mont conserve sa situation insulaire, ensuite pour transformer partiellement la digue insubmersible en estacade à claire-voie de façon à permettre à la mer de circuler librement autour du rocher, à chaque marée. Le Ministre des Travaux Publics lui-même, désireux de réparer le dommage, commis sur ce point par un de ses prédécesseurs, fait à la tribune de la

Chambre des Députés les plus formelles déclarations de sa ferme volonté de ne point laisser commettre ce qu'il appelle énergiquement « le crime et le sacrilège » d'enlever à la Merveille son insularité. C'était donc l'enterrement de ce singulier projet de concession générale.

Nous pensons que l'historique que nous avons fait de la vie insulaire du Mont Saint-Michel de 1757 à 1906 montre bien qu'au bénéfice de la dérivation des cours d'eau se jetant dans la baie on tendait surtout au dessèchement de celle-ci, et ainsi faire des grèves sans production des polders de grande valeur. On ne peut donc nier que la main de l'homme a été plus funeste au Mont que la mer elle-même ; nous avons vu qu'à plusieurs reprises il s'en est fallu de peu qu'il ne perde son appellation de jadis « Mont Saint-Michel des grèves ».

Que réserve l'avenir ? Sans doute, on n'ose pas reprendre le projet de 1906 parce que l'on sait que cela soulèverait un tollé formidable tant en France qu'à l'étranger. On maintient donc le *statu quo*. Les mouvements de la baie étant loin d'être méthodiques, réguliers ni certains, quelques personnes espèrent en la décroissance de l'ensablement constatée depuis quelque temps, d'autres que le temps sera leur meilleur entrepreneur de colmatage.

M. BOUSQUET,
Ingénieur-Architecte.

Membre de la Ste d'Archéologie de St-Lô.

Le Mont Saint-Michel et l'Arioste

L'histoire normande présente une curieuse particularité qui, pensons-nous, n'a pas encore été notée. C'est que chacune des terres de conquête dont notre race a été maîtresse au cours du Moyen-Age possédait comme notre province elle-même un mont St-Michel.

En Angleterre, c'est le mont St-Michel de Cornouailles auquel fait allusion notre vieux compatriote Béroul dans son *Tristan et Isolt* et qui fut donnée à notre monastère normand par Edouard le Confesseur au temps de l'abbatiale de l'abbé romain Suppon. En Italie, c'est le mont St-Michel de Pouille, célèbre sous le nom de mont Gargan. Depuis la fin du V^e siècle la piété des fidèles avait élevé un sanctuaire en l'honneur de l'archange sur le promontoire qui plonge profondément dans l'Adriatique, en face des côtes de l'ancienne Epire. Le lieu était, comme notre Mont, entouré d'une foule de légendes. Ainsi du mont Cassin se faisait l'écho d'une tradition populaire persistante, dit de l'église apulienne qu'elle « non fut consacrée de main de évêque, mais il archangele consacra en son nom comme lit et tient la sainte église de Dieu ».

Le mont St-Michel d'Italie fut pour le nôtre une sorte de père spirituel. Saint-Aubert, lorsqu'il conçut le dessein de construire dans la baie son monastère prodigieux et paradoxal, adopta, dit-on, le plan circulaire de l'oratoire du Gargan et ses envoyés allèrent en Italie chercher des reliques de l'archange : un fragment de son manteau et une partie du marbre sur lequel il s'était manifesté.

Au cours des siècles suivants Saint-Michel continua à demeurer un lien entre la Normandie et l'Italie. Au début du XI^e siècle, vers l'époque même où notre Mont avait un abbé italien, les premiers chevaliers normands passaient les Alpes. C'étaient quatre frères de la famille de Quarrel, originaires des environs d'Alençon. Lorsqu'ils eurent couvert les six cents lieues qui séparaient leurs fiefs de la terre de Pouille, leur première pensée fut de se rendre au mont Gargan. Tandis qu'ils gravissaient les rudes chemins qui menaient à la cime miraculeuse, ils firent la rencontre d'un lombard de Bari que les Grecs de Byzance avaient chassé de son pays. Il s'appelait Méles. Ce fut de cette rencontre que prit naissance cette merveilleuse épopée des Siciles qui est, à notre avis, le plus beau titre de gloire de la race normande. Quelques années plus tard le mont Gargan était passé aux mains des aventureux chevaliers de chez nous.

Lorsqu'ils furent devenus les maîtres de l'Italie méridionale et de la Sicile, les Normands apportèrent à leurs nouveaux sujets italiens cette chanson de Roland qui était probablement née à l'ombre du Mont Saint-Michel, et qui exaltait la gloire d'un ancien chef carolingien des Marches de Bretagne, vraisemblablement des diocèses alors bilingues d'Avranches, de Dol et de leurs environs immédiats. Certes nous n'ignorons pas les théories ingénieuses d'un des maîtres les plus experts de ce temps es-matières épiques.

Il nous suffit de noter chez nous les traces encore existantes de chansons de Roland aux épisodes non consacrées par le récit de Thouroude — par exemple, la légende de la Pommeraye — et, en Sicile, la survivance dans l'âme populaire de toute cette matière chevaleresque, altérée certes et transformée, mais encore très reconnaissable, pour nous refuser à accepter les hypothèses de M. Bédier. Nous serions plutôt tentés d'admettre celle de M. Boissonnade qui paraît, en rattachant le poème à l'Avranchin, le ramener à son berceau.

En Italie, la Chanson de Roland connut une extraordinaire fortune. Le neveu de Charlemagne fut, au Moyen-Age, populaire dans bien des pays. On ne lui prêta nulle part des aventures aussi merveilleusement compliquées. A l'époque de la Renaissance cette faveur s'élargit encore. Tandis que le public populaire se délectait de compilations chevaleresques du genre des *Real di Francia*, les cours princières avaient la bonne fortune de voir apparaître successivement trois grandes œuvres inspirées des mêmes traditions. Roland renaissait une première fois à Florence, dans ce *Morgante Maggiore* que la mère de Laurent le Magnifique, Lucrezia Tornabuoni avait demandé à Luigi Pulci. Puis, à deux reprises, le héros de Thouroude devenait Ferrarais. Sous le règne d'Hercule I^{er} d'Este (1474-1508), Boiardi écrivit en « ottava rima » ou strophes de huit vers le *Roland amoureux*.

Nous voici, semble-t-il, bien loin de la Normandie, puisque nous avons porté nos pas dans cette capitale brillante de la Maison d'Este où tout devrait retenir nos imaginations. Mais nous n'avons qu'à emprunter un des très nombreux et très rapides moyens de locomotion mis par Messer Lodovico à la disposition de ses héros pour revenir en hâte chez nous. Nous pourrions, avec Astolphe, chevaucher sur les grandes routes d'Europe et prendre passage sur un des vaisseaux que nous offrirait le caprice de la mer. Mais la nef que nous prendrions à Londres pour regagner le continent nous conduirait dans la Normandie occidentale. Présentant sans doute toute l'importance de la Seine maritime et

l'accueil hospitalier de notre grande capitale provinciale, le poète fera, en effet, débarquer le paladin près de Rouen. Celui-ci y rencontrera un palais enchanté où il lui arrivera tant d'aventures héroïques que le mieux sera de le laisser les dénouer à son gré. Nous choisirons donc un autre compagnon de voyage pour revenir au Mont Saint-Michel.

(Notons en passant qu'un monastère, aujourd'hui détruit, avait été consacré à Saint-Michel sur la plus haute des collines qui dominent Rouen. Celle-ci a gardé pour cette raison le nom de mont Gargan).

Précisément voici Roland en personne qui se dirige vers la baie célèbre. Il était occupé, ainsi que Charlemagne, à défendre Paris contre une armée sarrazine lorsque son amante, la belle Angélique a été enlevée par des corsaires de l'île d'Ebude, située par delà l'Irlande. Averti par un songe, il n'a pas hésité à dépeupler ses belles armes aux couleurs éclatantes. Protégé par un bouclier noir, il est sorti de la ville assiégée. Sur les longues routes il presse de l'épéron son cheval *Bride-d'Or*.

Suivons-le et laissons l'Arioste nous conter lui-même l'étrange étape micheline : « Passant un jour, ainsi qu'il avait accoutumé, d'un pays dans un autre, il arriva à l'endroit où un fleuve sépare les Normands des Bretons et va se jeter dans la mer voisine. Le fleuve était alors gonflé et blanc d'écume à cause de la fonte des neiges et des chutes de pluie sur les montagnes. La force du courant avait rompu et entraîné le pont, empêchant ainsi le passage ».

Nous avons quelque peine, nous qui voyons aujourd'hui le Couesnon si paisible entre ses rives canalisées — il était d'ailleurs plus capricieux autrefois — à nous l'imaginer grossi par la débâcle des neiges et surtout par des torrents d'eaux montagnardes. Le bon Arioste a évidemment laissé courir ici son imagination, aussi enchantée que le cheval qui avait transporté la pauvre Angélique à travers la mer. L'aventure qui attend Roland au seuil de la baie est d'ailleurs tout à fait inattendue :

« Le Paladin cherche des yeux, de côte et d'autre, le long de la rive, comment il pourra passer sur l'autre bord, car il n'est ni oiseau, ni poisson. Or voici que vient vers lui un bateau portant à la poupe une demoiselle assise. Celle-ci semble vouloir venir vers lui mais elle ne permet cependant pas que l'embarcation touche à la terre.

« Elle ne touche pas la terre de la proue. Peut-être la demoiselle craint-elle qu'on veuille monter à bord contre son gré ; Roland la prie de le prendre avec elle dans la barque et de le déposer sur l'autre bord. Mais elle lui répond : « Aucun cavalier ne passe ici sans m'avoir d'abord juré sur sa foi d'entreprendre à ma requête la bataille la plus juste et la plus honorable du monde. »

« Si donc, ô chevalier, vous avez le désir de porter vos pas sur l'autre rive, promettez-moi qu'avant la fin du mois prochain vous irez rejoindre le roi d'Irlande auprès de qui se réunit une belle armée dans le dessein de détruire cette île d'Ebude qui est la plus cruelle de toutes celles que ceint la mer.

« Vous devez savoir qu'au delà de l'Irlande se trouve, parmi beaucoup d'autres, l'île nommée Ebude. Son peuple rapace a pour loi de tout ravager autour de lui. Toutes les femmes dont les gens peuvent s'emparer, ils les réservent à la nourriture d'un animal vorace qui vient chaque jour sur le rivage et y trouve toujours à dévorer une dame ou une demoiselle nouvelle.

« Les marchands et les corsaires qui hantent ces parages leur

livrent ainsi de nombreuses femmes et surtout les plus belles. A raison d'une victime par jour, vous pouvez compter combien déjà de dames et de demoiselles ont ainsi péri. Si la pitié habite en vous, si vous n'êtes pas absolument inaccessible à l'amour, réjouissez-vous d'être du nombre de ceux qui vont être choisis pour cette grande entreprise... »

Roland, ainsi qu'on peut le penser, ne se fait pas prier pour donner sa parole. Non seulement cette nouvelle aventure le séduit, mais il a le pressentiment qu'Angélique a dû être ravie par les redoutables écumeurs de l'île maudite, ce qui n'est pas pour atténuer son zèle. « Cette pensée le trouble, poursuit le poète, et chasse son premier dessein au point qu'il décide de naviguer le plus vite possible vers ce royaume d'iniquité. La journée du lendemain n'était pas finie qu'il avait pris place dans un navire près de Saint-Malo. Ayant fait déployer les voiles, il dépassa durant la nuit le Mont Saint-Michel.

« Ayant laissé à main gauche Saint-Brieuc et Landrignier, il côtoie le grand rivage de Bretagne, puis il se dirige droit vers le rivage de sable blanc qui valut à l'Angleterre le nom d'Albion. Mais le vent du sud vint à manquer. Le noroit souffle avec une telle force qu'il faut carguer les voiles et faire demi-tour... »

Au lieu de toucher aux côtes d'Irlande, Roland abordera à l'embouchure de l'Escaut et c'est Roger qui, monté sur l'hippogriffe, ira délivrer la pauvre Angélique et abattre le monstre d'Ebude. Mais, pour l'instant du moins, ceci ne nous intéresse pas.

Revenons au Mont.

La géographie de l'Arioste n'est pas très précise. C'est ainsi que les localités appelées dans le poème « Breaco » et « Landrignier » sont malaisément identifiables. Nous avons suivi l'opinion de Francisque Reynard en traduisant Breaco par Saint-Brieuc : ne s'agirait-il pas plutôt de Bréhat ? Quant à Landrignier, le même traducteur transcrit le nom tel qu'il figure dans le texte et nous ne pouvons qu'observer la même discrétion, laissant à quelque connaisseur des choses bretonnes le soin d'éclaircir ce mystère et de rendre à cette appellation certainement déformée sa véritable physionomie.

Le poète ne connaissant que par oui-dire l'existence du Mont Saint-Michel et celle du Couesnon. Il avait dû acquérir aisément ces notions à la cour d'Este qui n'était pas sans liens avec la Normandie. Alphonse I^{er} était l'allié du roi de France dès le règne de Louis XII : brave capitaine, il avait grandement participé, aux côtés de Gaston de Foix, au succès de la journée de Ravenne (1512). Sous François I^{er} il devint l'un des plus nombreux créanciers du roi, car, le 2 septembre 1528, cinq ans avant la mort de l'Arioste, nous voyons Anne de Montmorency, maréchal de France, lui engager les revenus des vicomtes de Falaise, Caen et Bayeux à la suite d'un prêt consenti par lui de 91.000 livres tournois. Cette même année 1528 vit le mariage de son fils et successeur Hercule II avec Renée de France, fille de Louis XII. Onze ans plus tard, un autre fils d'Alphonse, Hippolyte, dit le Cardinal de Ferrare — qu'il ne faut confondre avec l'autre Cardinal Hippolyte, protecteur peu sympathique de l'Arioste — était nommé abbé de Jumièges. Il rendit visite à la grande abbaye normande au mois de février 1544.

Les connaissances géographiques des Italiens du début du XVI^e siècle étaient extrêmement étendues. A l'époque où l'Arioste composait son poème tous les pays de l'Europe occidentale avaient à

leur service des capitaines et des cartographes transalpins : qu'il nous suffise de rappeler ici le souvenir des frères Verrazans, ces navigateurs humanistes venus de Florence qui découvrirent avec les Dieppois de la *Dauphine* les côtes des Etats-Unis actuels.

Rien d'étonnant donc à ce que le poète ait eu quelques notions touchant la Normandie et en particulier la région du Mont. Le plus curieux est qu'une antique légende micheline n'est pas sans analogie avec le récit du poète italien.

Il s'agit de la légende du Bouclier et de l'Épée qu'un poète ancien conte à peu près de la manière suivante : Au-delà de l'Angleterre, en Ebernie (Irlande) où régnait un roi nommé Elga, vivait un orgueilleux serpent. L'évêque ordonna de courir sus à ce serpent afin de le chasser, ou de le mettre à mort. Une foule de gens se mit donc en chemin, les clers en tête avec les croix et les bannières, pour assaillir la bête qui était grande comme le sommet d'une montagne.

Mais ils trouvèrent qu'elle était déjà morte. A ses côtés se trouvaient un écu et une épée. Saint-Michel apparut alors à l'évêque et lui dit : « C'est moi qui ai tué ce monstre. Envoie ces armes au Mont qui m'est consacré. »

L'évêque ordonna donc à quatre de ses fidèles d'aller porter celles-ci au mont Gargan. Mais tandis qu'ils allaient vers l'Italie, ils entendirent une voix qui leur disait : « Vous devez aller au Mont Saint-Michel qu'on appelle aussi le mont Tombe. » Ils s'y rendirent et y déposèrent le bouclier et le glaive qu'on montra longtemps aux pèlerins parmi les reliques de l'abbaye.

Nous n'oserions prétendre que l'Arioste a eu connaissance de cette légende, d'autant plus que l'Irlande et ses parages ont été de tout temps réputés par les poètes et les conteurs pour une terre féconde en monstres et soumise à d'effroyables tributs : Qu'il nous souvienne de ce Morholt que vainquit Tristan ! Mais, volontaire ou non, la coïncidence vaut peut-être d'être nôtre. Messer Lodovico a très bien pu entendre débiter cette histoire à la Cour de Ferrare et ce serait la raison pour laquelle il a envoyé Roland auprès du « roi d'Hibernie » *ol Re d'Ibernia*. Hâtons-nous de dire que, pénétré qu'il était d'études antiques il a d'ailleurs donné à son récit une conclusion toute autre que celle de la Légende du bouclier et de l'Épée.

Roland arrive par les voies du ciel, grâce aux ailes de l'hippogriffe et abat le monstre de l'île d'Ebude au moment où Angélique, enchaînée nue à un rocher, allait devenir sa proie. Le dénouement c'est celui que la Fable donnait à la cruelle aventure d'Andromède et qu'a si bien décrit Heredia :

- « Au milieu de l'écume arrêtant son essor
- « Le cavalier vainqueur du monstre et de Méduse
- « Ruisselant d'une lave horrible où le sang fuse,
- « Emporte dans ses bras la vierge aux cheveux d'or ».

Mais nous voici loin du Mont Saint-Michel et loin du poète de Ferrare. Résistons à l'appel des sirènes helléniques qui voudraient nous dire par le menu la belle histoire de la fille de Céphée. En matières de recherches littéraires et historiques plus qu'en toute autre il faut savoir se borner. Notre seule excuse de n'avoir pas suivi exactement ce précepte si sage, c'est que la Poésie était mêlée aujourd'hui à l'affaire et que cette vagabonde ne saurait se laisser de nous conduire par la main sur toutes les routes où a passé, vécu, pleuré et parfois aussi divagué quelque peu notre fantaisiste humanité.

RENE HERVAL.

La vie au Mont Saint-Michel

Bravo, Mont Saint-Michel, bravo ! N'est-il pas maintenant cité en exemple à une municipalité suburbaine qui en est encore à faire payer le stationnement des autos. — Lisez ces lignes de *Paris-Midi* :

Quand le touriste arrive au bout de la digue du Mont Saint-Michel, un écriteau attire ses yeux :

— Votre voiture peut être remise sur la grève, y lit-on. Le stationnement est entièrement gratuit, ajoute cet avis.

En outre, les jours fastes, un gendarme aimable aide le visiteur à placer au mieux son véhicule.

Ainsi, le Parisien est accueilli à 350 kilomètres de Paris par des façons fort civiles, et à... Vincennes, on le dirige, sous la menace d'un procès-verbal, vers le parc à autos payant ! Le Mont Saint-Michel n'a pas voulu passer pour un mendiant, voilà tout.

— Que voilà de la bonne réclame pour le Mont Saint-Michel où l'on peut — depuis peu — aller visiter l'Abbaye, passer même déjeuner ou dîner, sans avoir comme majorations à ces dépenses la taxe de stationnement et de gardiennage de l'auto à ajouter.

Quand, en 1863 parut, le 20 octobre, le décret de suppression de la Maison Centrale, de force et de correction, établie au Mont Saint-Michel, les Montois consternés écrivirent une longue et larmoyante supplique où on lit ces phrases :

« A Sa Majesté Napoléon III, Empereur des Français,
Le Maire et les Conseillers Municipaux du Mont Saint-Michel,

« Plut à Dieu, Sire, que vous fussiez au milieu de nous, vous seriez touché de notre désespoir... »

En supprimant la Maison Centrale on supprime tout. Il nous reste la détresse... »

Cette lettre est signée de onze conseillers municipaux.

Le décret étant publié, une seconde lettre fut envoyée : « A Sa Majesté l'Empereur Napoléon III, A Sa Majesté l'Impératrice. »

Dans cette seconde lettre, signée de tous les habitants, on lisait cette phrase : « Ici, impossible de nous faire illusion, les visites seront moins fréquentes... »

Les prévisions des Montois ne se sont heureusement pas réalisées. La détresse n'est point venue, bien certainement... Mais quelques millions de visiteurs sont passés au Mont depuis cette époque.

En 1930, on estime que 300.000 visiteurs vinrent au Mont.

Il en sera de même pour les craintes qu'ont marquées des Montois au sujet de la coupure de la digue.

Quand ce travail sera fait, un regain de curiosité animera tous ceux qui auront connu la malencontreuse digue, une vogue plus grande encore portera la foule des touristes vers la Merveille délivrée de son remblai si disgracieux.

Beaucoup de journaux de la grande presse ont, au courant de l'année, publié des lignes élogieuses sur l'aménagement du petit

bois du Mont Saint-Michel, et cependant le nombre des visiteurs ne fut pas en raison de l'agrément qu'on y trouve. Cela provient tout d'abord que beaucoup de touristes ignorent cette facilité de passer quelques heures de repos à l'ombre des beaux arbres qui occupent le versant nord du roc de Saint-Michel.

Mais l'aménagement de cette promenade n'est pas terminé encore ; il est évident qu'il manque une entrée convenable et aussi quelques bancs pour ceux qui veulent jouir un instant du panorama délicieux qu'on a devant soi en se plaçant sur le rond-point qui est à l'extrémité ouest de la plate-forme du chemin de ronde de la Merveille. Ce site, avec au bas la minuscule chapelle Saint-Aubert, est impressionnant : l'horizon se perd au loin vers les îles Chausey, plus près sur la droite la côte Normande, la falaise de Carolles, Champeaux, Saint-Jean-le-Thomas... Brion, ancien prieuré et demeure estivale des abbés du Mont Saint-Michel, se cache dans les arbres un peu avant Genets, d'où arrivent les voitures qui traversent la grève à marée basse.

Le bulletin de la Société Française des Amis des Arbres a publié (N° 118, printemps 1931) une chronique très documentée et très intéressante sur le petit bois du Mont Saint-Michel.

Nous regrettons manquer d'espace dans ce présent bulletin et ne pouvoir la reproduire toute entière.

Mais nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs cette société de protecteurs de nos belles forêts, de défense de nos arbres. Son œuvre est fort utile et son action doit être aidée par l'adhésion de ceux que cette question intéresse particulièrement (écrire 65, Avenue de la Grande-Armée).

Venant de Saint-Malo, aux premiers jours de mai, le prince Takamatsu, deuxième frère de l'empereur du Japon, la princesse et leur suite, sont venus visiter le Mont Saint-Michel.

Les Maires américains qui sont venus faire une visite en France au courant du mois de Mai ont, avant d'arriver à Paris, parcouru la Normandie à grandes étapes.

Venant du Havre, Rouen, Deauville et Bagnoles, ils sont arrivés au Mont Saint-Michel sous la conduite du Président de la Fédération des Syndicats Initiatives Essi de Normandie avec qui ils ont fait la visite de l'Abbaye, puis ils ont continué leur voyage sur Dinard.

Dans le courant d'Avril on a reparlé de la Société nationale de la baie du Mont Saint-Michel. C'était à Paris, où le juge d'instruction Brack venait de commettre un expert-comptable pour faire des recherches dans les écritures.

En Amérique, chacun sait cela, en tout on va très vite ; c'est pourquoi ayant su là-bas que la coupure de la digue était décidée, cela dès l'année dernière, on a conclu qu'actuellement cela devait être fait, et un journal américain tout dernièrement félicitait les Français de savoir prendre une décision et de l'exécuter au plus vite.

Comme de l'autre côté de l'eau on est loin de la vérité ! Faut-il démentir les bons mouvements qu'on nous attribue à tort ? Hélas ! le cas est embarrassant, d'autant plus que plusieurs petites feuilles françaises — d'avant garde probablement — ont, elles aussi, annoncé déjà que la digue était coupée — Alors ?

Syndicat d'Initiatives Essi DU MONT SAINT-MICHEL

L'Automobile-Club de l'Ouest nous communique une note qui lui a été adressée par un sociétaire, relativement à l'arrivée des automobiles à l'extrémité de la digue, touchant le Mont Saint-Michel.

Nous y lisons :

« Tout à fait à l'extrémité, le quai est interrompu, inexistant, seule subsiste la bordure en pierre... Il conviendrait de supprimer cette bordure et d'enclaver les rails dans un macadam ou un pavage pour constituer une aire permettant aux autos de faire tête à queue, ce qui est, dans l'état actuel très long, très difficile et gêne la circulation des piétons... »

« Il suffirait donc d'une organisation simple, peu coûteuse et d'obtenir de la C^o de l'Etat qu'elle ne laisse pas de wagons en souffrance sur ce point, d'ailleurs très restreint, juste le nécessaire pour tourner sur place... »

« La solution la plus élégante serait évidemment d'établir en cet endroit une plaque tournante pour auto, du modèle le plus simple, dont l'usage comporterait le paiement d'un droit... »

« On objectera qu'il existe une rampe permettant l'accès sur la grève, mais elle n'est pas utilisable de façon permanente ce qui est la première obligation à quoi doit satisfaire l'organisation recherchée. »

On nous demande ce que nous pensons de cette suggestion. Voici notre réponse :

La disposition donnant libre accès sur les rails aux autos ne serait pas heureuse parce que, au seul endroit où la voie du chemin de fer est praticable aux autos, aux droits où aboutissent les rampes, il y a très souvent des autos qui viennent s'y placer au moment des arrivées du train-tramway et que cet endroit est considéré, à cause de cela, comme très dangereux et qu'on y place généralement pendant la saison un garde ou un gendarme pour veiller. S'il faut courir les mêmes risques à un autre endroit, c'est compliquer la situation.

Il est évidemment difficile de faire un tête-à-queue à l'extrémité de la digue, mais en une ou deux fois bien des chauffeurs y parviennent — la majorité même des chauffeurs.

Il y a toujours un wagon sur la voie. Ce wagon c'est la gare des marchandises ! impossible à éviter.

La solution élégante serait peut-être à envisager si la digue ne devait pas, par décision du Conseil Supérieur des Travaux Publics — et aussi selon le plan d'embellissement et d'aménagement des villes (loi de septembre 1921) que la commune du Mont Saint-Michel a accepté — être abaissée au niveau des sables sur 500 mètres et amenée jusqu'à la porte d'entrée du Mont.

Sur l'espace de la digue abaissée un pont roulant mènera le touriste, aux heures des marées, de l'extrémité de la digue à la porte d'entrée.

Il y aura donc, à ce moment, quand la digue sera abaissée, une facilité permanente d'accéder au Mont Saint-Michel.

L'extrémité de la digue insubmersible restante sera disposée pour que les autos puissent tourner facilement.

La voie du tramway sur la digue abaissée ira jusqu'en face la porte d'entrée, et en l'absence de la mer le tramway viendra y déposer les voyageurs et aussi les reprendre aux heures de départ.

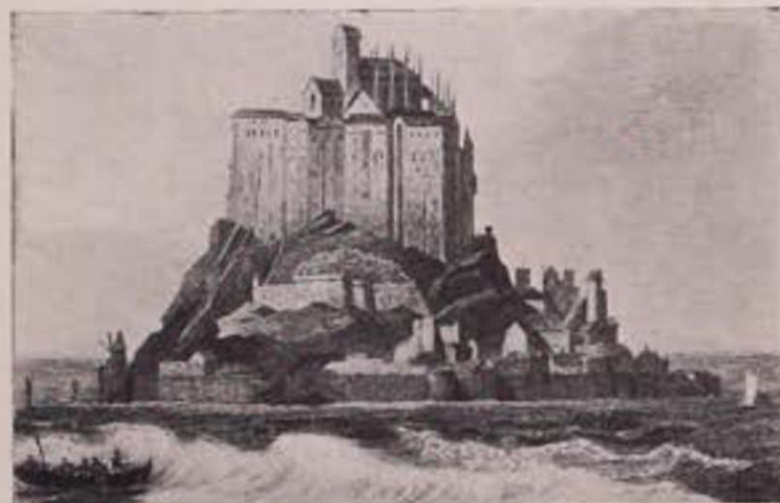
H. V.

Les silhouettes du Mont Saint-Michel

Qui donc de nos sociétaires ou adhérents nous dira d'où parviennent ces vues du Mont Saint-Michel, où ont elles été publiées pour la première fois, à quelle époque, et où par la suite elles ont paru ? (Voir gravures A, B, C, suivantes).

Ces reproductions montrent avec quelle fantaisie on a souvent représenté la Merveille de l'Occident.

Les artistes qui gravaient ces images n'avaient jamais vu leur sujet, cela est bien certain ; ils avaient simplement devant les yeux les gravures précédemment établies par d'autres dessinateurs... et



Gravure A

Comme de l'autre côté de l'eau on est loin de la vérité ! Faut-il démentir les bons mouvements qu'on nous attribue à tort ? Hélas ! le cas est embarrassant, d'autant plus que plusieurs petites feuilles françaises — d'avant garde probablement — ont, elles aussi, annoncé déjà que la digue était coupée — Alors ?

Syndicat d'Initiatives Essi DU MONT SAINT-MICHEL

L'Automobile-Club de l'Ouest nous communique une note qui lui a été adressée par un sociétaire, relativement à l'arrivée des automobiles à l'extrémité de la digue, touchant le Mont Saint-Michel.

Nous y lisons :

« Tout à fait à l'extrémité, le quai est interrompu, inexistant, seule subsiste la bordure en pierre... Il conviendrait de supprimer cette bordure et d'enclaver les rails dans un macadam ou un pavage pour constituer une aire permettant aux autos de faire tête à queue, ce qui est, dans l'état actuel très long, très difficile et gêne la circulation des piétons... »

« Il suffirait donc d'une organisation simple, peu coûteuse et d'obtenir de la C^o de l'Etat qu'elle ne laisse pas de wagons en souffrance sur ce point, d'ailleurs très restreint, juste le nécessaire pour tourner sur place... »

« La solution la plus élégante serait évidemment d'établir en cet endroit une plaque tournante pour auto, du modèle le plus simple, dont l'usage comporterait le paiement d'un droit... »

« On objectera qu'il existe une rampe permettant l'accès sur la grève, mais elle n'est pas utilisable de façon permanente ce qui est la première obligation à quoi doit satisfaire l'organisation recherchée. »

On nous demande ce que nous pensons de cette suggestion. Voici notre réponse :

La disposition donnant libre accès sur les rails aux autos ne serait pas heureuse parce que, au seul endroit où la voie du chemin de fer est praticable aux autos, aux droits où aboutissent les rampes, il y a très souvent des autos qui viennent s'y placer au moment des arrivées du train-tramway et que cet endroit est considéré, à cause de cela, comme très dangereux et qu'on y place généralement pendant la saison un garde ou un gendarme pour veiller. S'il faut courir les mêmes risques à un autre endroit, c'est compliquer la situation.

Il est évidemment difficile de faire un tête-à-queue à l'extrémité de la digue, mais en une ou deux fois bien des chauffeurs y parviennent — la majorité même des chauffeurs.

Il y a toujours un wagon sur la voie. Ce wagon c'est la gare des marchandises ! impossible à éviter.

La solution élégante serait peut-être à envisager si la digue ne devait pas, par décision du Conseil Supérieur des Travaux Publics — et aussi selon le plan d'embellissement et d'aménagement des villes (loi de septembre 1921) que la commune du Mont Saint-Michel a accepté — être abaissée au niveau des sables sur 500 mètres et amenée jusqu'à la porte d'entrée du Mont.

Sur l'espace de la digue abaissée un pont roulant mènera le touriste, aux heures des marées, de l'extrémité de la digue à la porte d'entrée.

Il y aura donc, à ce moment, quand la digue sera abaissée, une *facilité permanente* d'accéder au Mont Saint-Michel.

L'extrémité de la digue insubmersible restante sera disposée pour que les autos puissent tourner facilement.

La voie du tramway sur la digue abaissée ira jusqu'en face la porte d'entrée, et en l'absence de la mer le tramway viendra y déposer les voyageurs et aussi les reprendre aux heures de départ.

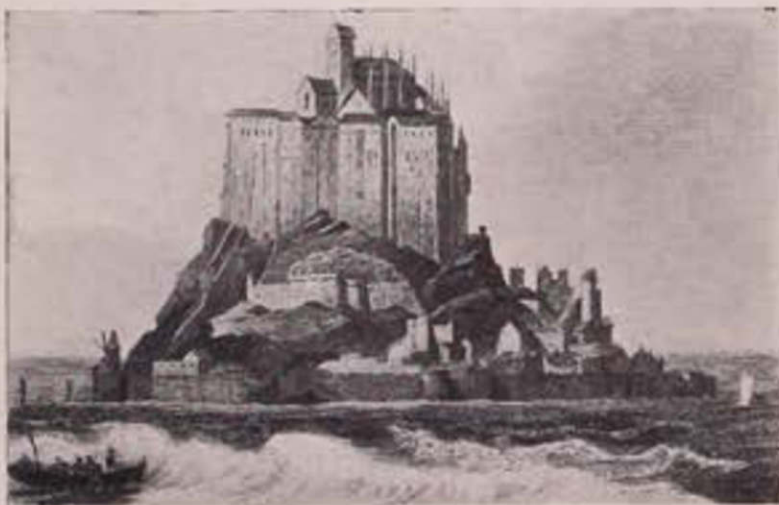
H. V.

Les silhouettes du Mont Saint-Michel

Qui donc de nos sociétaires ou adhérents nous dira d'où parviennent ces vues du Mont Saint-Michel, où ont elles été publiées pour la première fois, à quelle époque, et où par la suite elles ont paru ? (Voir gravures A, B, C, suivantes).

Ces reproductions montrent avec quelle fantaisie on a souvent représenté la Merveille de l'Occident.

Les artistes qui gravaient ces images n'avaient jamais vu leur sujet, cela est bien certain ; ils avaient simplement devant les yeux les gravures précédemment établies par d'autres dessinateurs... et



Gravure A

dans les mêmes conditions, ce qui explique la déformation de la silhouette montoise.

Parfois aussi ils recevaient les conseils des gens qui avaient vu le Mont Saint-Michel — mais qui, peut-être, ne se le rappelaient pas bien !

Nous devons ajouter que maintenant, qu'il est facile d'être très documenté avec grande certitude et même que le voyage est facile à faire, bien souvent on voit des reproductions qui ne sont guère supérieures à celle-ci, ce qui est regrettable vraiment. La Merveille de l'Occident est un site impressionnant qu'aucune variante ne saurait embellir.

Nous avons mis en réserve quelques petites gravures à l'eau forte que nous distribuerons à nos correspondants les mieux documentés. Et maintenant nous attendons les réponses.

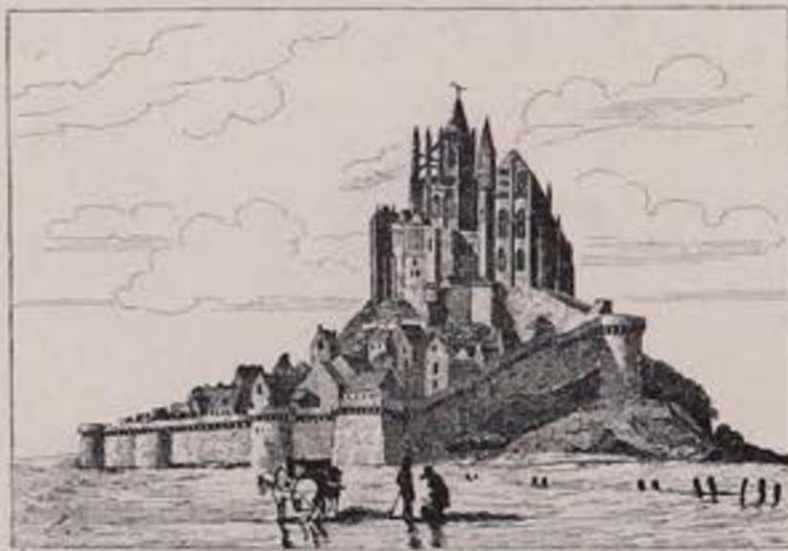
H. V.

D'où vient-il donc que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle les cartes et plans du Mont Saint-Michel lui donnaient une forme elliptique très prononcée, le grand axe allant de l'ouest à l'est, alors que le rocher affecte une toute autre forme.

Ce n'était cependant pas qu'on manquait d'hommes compétents pour dessiner un plan. Le moine qui fit le relief qui est actuellement au Musée de l'Armée en donne la preuve.

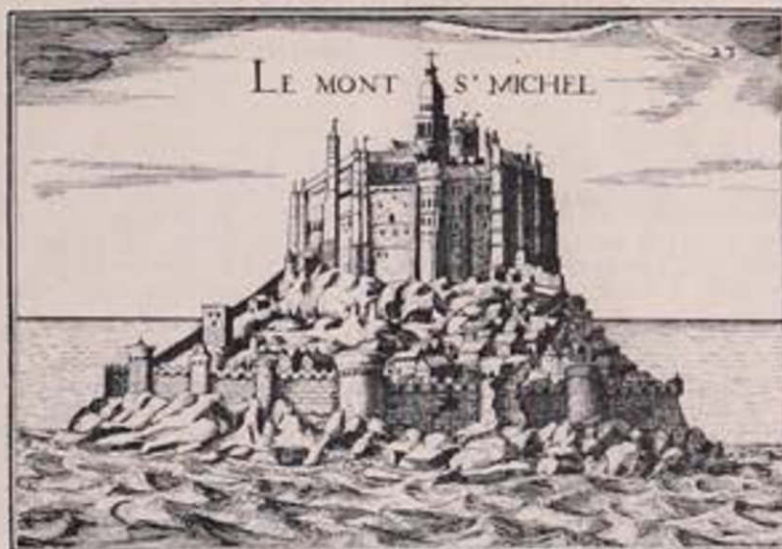
A ces époques, qui ne sont cependant pas bien loin de nous, on voyait la silhouette du Mont Saint-Michel de toute autre proportion qu'elle n'était réellement.

Peut-être en était-il de même que pour les plans : on s'en tenait à l'inspiration sans vérifier à l'équerre et à la toise. Cependant il n'en était pas ainsi quand on construisait un bâtiment, surtout au XV^e siècle.



Mont S. Michel.

Gravure B



Gravure C

Société Artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin. Exposition 1931. — Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville

Envoi des œuvres jusqu'au 8 juillet. Adresser correspondance à M. Fautrel, 1 rue du Séminaire, Avranches. Nous engageons les artistes amis du Mont Saint-Michel à collaborer au mouvement d'art qui se dessine actuellement dans la région montoise. Il tend à réveiller les vieilles traditions d'art en ce pays, dont l'Abbaye montoise était le centre.

Les enlumineurs des manuscrits du Mont Saint-Michel, ses fouilleurs de granit et de la pierre blanche de Caen, ses mouleurs de « béatilles », dont ils creusaient les moules dans le schiste ardoisier ; les dentellières de Mortain et d'Avranches, les artisans du bois, sculptant aux veillées les frontons des armoires, les panneaux des buffets, les coffrets que les gens de la côte taillaient dans les « couerons » extraits des sables de la baie, les artisans du métal, qui fondirent la cloche dite des brumes qui est encore à l'Abbaye, avaient composé sa dentelle qui est d'un très gracieux effet décoratif. (Bulletin N° 26, page 345).

Mais, ce qui semble avoir manqué de tout temps au Mont Saint-Michel ou dans son entourage, ce sont des dessinateurs — ou des peintres, qui nous aient laissé des dessins ou des peintures nous donnant l'aspect réel du Mont Saint-Michel à ces époques reculées.

Une opinion sur la baie montoise et son ensablement

Les opinions sur les variations du niveau des sables dans la baie du Mont Saint-Michel se suivent, mais ne se ressemblent guère. L'année dernière un savant abbé s'inquiétait fort du projet d'abaissement de la digue insubmersible sur 500 mètres en avant du Mont ; il voyait par cette brèche la mer venir... (d'Avranches peut-être ?) et courir à l'assaut des digues du marais de Dol et retourner, comme autrefois, non loin des remparts de cette vieille cité.

Des riverains du Sud de la baie appuyaient fortement cette opinion et du même coup voyaient la mer tout à fait mise en goût de conquête, retourner, comme au Moyen-Age, faire une excursion loin dans les terres jusqu'au marais de Villecheret probablement, ou, simplement, recommençait l'immersion brusque et momentanée d'une partie du littoral comme en 1856 — alors qu'il n'était défendu par aucune digue de protection sur le rivage.

Cette année le vent est tourné dans un autre sens, pensons-nous ; c'est un autre son de cloche qu'on entend, et ma foi celui-là très autorisé, très documenté et qui prévoit, pour les siècles futurs probablement, la conquête de la baie toute entière par le sable.

Or, une autre autorité scientifique a affirmé autrefois — et la chose est toujours vraie — qu'il y a toujours dans la baie la même quantité de sable de grève, qui est tantôt par le jeu des marées et le cours des rivières poussé d'un côté ou d'un autre de la baie.

Actuellement, contrairement à la conviction exprimée par le doyen de la Faculté des Sciences de Caen, qui annonce que la baie se ra comblée un jour ou l'autre (quoi qu'on fasse) — les graminées et les herminelles étant bons ouvriers de la hausse des sables — il ne s'en suit pas moins qu'aujourd'hui il y ait plus de quatre cents hectares de terres cadastrées sur la côte normande de la baie qui sont actuellement pris par la mer ; Genêts est face au flot, alors que nous avons vu en avant de cette bourgade une largeur de deux kilomètres de grèves herbues que la mer couvrait rarement en raison de leur élévation.

Aujourd'hui le flot arrive dans la rivière à Genêts fort peu de temps après qu'il est passé devant le Mont dans le Couesnon, malgré une distance de plusieurs kilomètres, le sol de la baie est donc baissé du côté de Genêts.

Il est facile de conclure d'après cet exemple sur le mouvement des sables. Ce changement énorme n'a demandé qu'un délai assez court.

Pour ce qui est de la graminée envahissante, il suffit de relire une petite brochure de M. Dufour parue en 1878 à Avranches (*Revue de la baie du Mont Saint-Michel, ses haeres ou lais de mer*) et dans laquelle l'auteur ne fait qu'enregistrer le mouvement des sables, sur une période assez longue dont il a été le témoin.

Pour les herminelles, il faut consulter les marins-pêcheurs qui fréquentent les parages où elles se sont fixées, ils vous diront que ces bancs d'herminelles se déplacent assez facilement ; les grands froids les ravagent, fort heureusement du reste, si la présence de ces bancs d'herminelles se déplacent assez facilement ; les grands tains l'affirme ; et, au printemps, des parties de banc d'herminelles

dissociés par le gel sont nivelés par le courant de la marée montante ou de la marée descendante, puis aussi par le courant des rivières quand il vient à passer par l'une des brèches — ou qu'il s'en taille une.

Consultez les ingénieurs hydrographes, ils vous diront que les bancs d'herminelles, si longs qu'ils soient avec toutes les brèches qu'ils comportent, ne retardent pas l'arrivée du flot au Mont Saint-Michel d'une minute, en comparaison avec les époques où il s'est trouvé que ces bancs paraissaient bien moins importants.

Et enfin, depuis deux années, il ne semble pas que l'importance de ces bancs ait augmenté, bien au contraire.

Nous en restons donc à nos vieilles conceptions.

Le sable de la baie est porté par le jeu des marées et des rivières tantôt d'un côté de la baie, tantôt d'un autre.

Nous connaissons la baie depuis cinquante ans, nous l'avons parcourue en bien des sens, nous avons recueilli les observations des vieux pêcheurs qui appuyaient fortement la théorie du déplacement des sables exposée ci-dessus.

Quand ce déplacement des sables se faisait selon une règle établie par la nature, chaque quantité de sable revenait à sa même place ; après un certain nombre d'années, l'équilibre se refaisait (voir ouvrage de Dufour déjà cité).

Mais du jour où l'homme est intervenu, du jour où l'on a détourné les petites rivières du cours qu'elles s'étaient tracé, du jour où l'on a par le sillon de Torin barré le chemin aux deux petits fleuves côtiers, qu'on a ainsi paralysé dans leur mouvement de descensablement et qu'après on a calé les sables accumulés au pied du Mont Saint-Michel en construisant la digue insubmersible, il était certain que le but — le seul visé, par cette construction, l'exhaussement des sables — allait être obtenu et même rendu définitif si ces travaux d'art tenaient bon.

Il est donc de toute évidence que si les rivières étaient rendues à leur mission, si leur ancien cours était rétabli, si elles recommençaient à divaguer dans la baie, le jeu naturel du déplacement des bancs de sable recommencerait, la baie s'équilibrerait à nouveau.

Le Mont Saint-Michel reprendra sa situation insolaire après la coupure de la digue, le débridement des rivières, et la précaution qu'il faudra prendre cependant de limiter au sud par un solide cordon protecteur le fond de la baie montoise. Ces modifications ou l'état actuel pourront alors pour longtemps assurer la stabilité du niveau de la baie et l'affaissement du sol de cette région qui se poursuit à la cadence de 0.33 centimètres par siècle atténuera dans une certaine mesure l'effet de l'apport des alluvions fluviales dans la baie.

Nous avons maintenant une dernière question à exposer : Nous nous sommes toujours demandé pourquoi on faisait si bon marché des terrains cadastrés gagnés par la mer en ces derniers vingt ans, sur la côte Est de la baie ? Nul ne semble s'en préoccuper, pas même les propriétaires lésés, alors que ceux du rivage sud défendent à outrance et avec raison des espaces qui leur ont été ravis en 1856... et même beaucoup d'autres espaces qui sont du domaine de l'Etat, mais dont ils tirent gratuitement amplement profit.

H. V.

Il n'est question ici que des fleuves côtiers la Sée, la Sélune, le Couesnon devant être maintenu dans ses cordons jusqu'au Mont.

Madame POULARD

Annette Poulard, « Royne des Hostelières » de réputation mondiale, s'est éteinte doucement au Mont Saint-Michel dans les premiers jours de mai à l'âge de 80 ans.

Depuis 1875, arrivée dans la ville du Mont Saint-Michel où, mariée à un jeune Montois de vieille souche, elle tenait l'Hôtel Saint-Michel, où alors n'arrivaient que quelques bien rares visiteurs ; elle sut conquérir en quelques années, des que commença la vogue du tourisme, une réputation qui s'en alla jusqu'au delà des mers.

Les journaux de tous les pays ne citaient pas le Mont Saint-Michel sans parler de la gracieuse hôtesse et de la fameuse omelette qu'elle confectionnait devant les touristes qui lui faisaient galerie, rangés autour d'elle devant la grande cheminée de granit, où, d'un geste habile, elle savait tourner la délicate omelette qu'elle assaisonnait — ont dit des poètes — d'un sourire.

Elle eut l'admiration générale, fut célébrée par les littérateurs, les poètes. On vit aux différents Salons ses portraits, peints ou gravés ou sculptés ; son rôle d'hôtesse fut mis au théâtre, et la grande presse parla mille fois d'elle.

Ayant quitté son établissement, il y a longtemps déjà, elle vécut retirée dans un logis du Mont, ne voulant pas abandonner la cité où elle avait été la reine, alors qu'elle était devenue ignorée de ceux qui l'avaient célébrée. Elle se plaisait dans sa vie retirée, bonne grand-mère souriante et contant des anecdotes du passé.

C'était une figure charmante qui avait sa place dans la vieille cité montoise.

(Les Journaux)

Annette Poulard accomplissait avec la plus grande conviction, la plus grande sincérité son rôle de bonne hôtesse. Un sourire de bonne grâce accueillait chaque voyageur et les soins aimables entouraient l'arrivant, tout en restant distants.

A l'Hôtel Saint-Michel d'autrefois, on s'y sentait un peu chez soi ; si le séjour s'y prolongeait, on s'y croyait alors un peu de la famille, et les prévenances étaient si naturelles qu'on prenait grand intérêt à cette hôtesse, dont le mari, Victor Poulard, savait aussi à sa manière arrêter votre attention.

Combien de touristes venus, une fois en passant, visiter le Mont ont été gagnés par les bons soins de ce jeune ménage et voulurent répondre à ce bon accueil par une chaleureuse propagande auprès de leurs amis ! La renommée s'étendit ainsi vivement.

Les personnalités les plus marquantes complimentèrent Madame Poulard, et elle sut recevoir les meilleurs compliments sans en tirer orgueil excessif.

Elle avait la conviction d'être une « utilité », elle savait tenir au Mont Saint-Michel le rôle de l'Hôtesse qui est auprès de la grande Merveille de l'Occident, et de tout cœur elle se consacrait à ce rôle, lourd, si lourd qu'un jour enfin elle convint que le temps était venu pour elle de prendre du repos.

Avec regret elle abandonna l'Hôtel Poulard aîné. M. et Mme Poulard se retirèrent dans leur propriété de l'Hermitage, qui est à mi chemin de l'Abbaye.

Puis Victor Poulard mourut il y a quelques années.

Au cours de mes séjours au Mont Saint-Michel, je ne manquais

pas d'aller faire visite à Madame Poulard, une bonne amitié de cinquante années me liait à la famille Poulard. Nous causions d'autrefois, des débuts difficiles, de la réussite qui suivit et de tous ceux qui devinrent les hôtes habituels, puis des amis ; des hôtes princiers qui prirent leur repas à l'humble auberge du début et qui tinrent à complimenter la gracieuse hôtesse ; souvenirs évoqués, sans regrets du passé, car la famille avait alors apporté d'autres joies à Madame Poulard que la gloire d'être proclamée « Reine des Hôtelières ».

Cependant une chose préoccupait fort Madame Poulard — car elle avait l'âme d'une artiste et les échos qui parvenaient parfois jusqu'à elle redisaient bien imparfaitement ce qu'avait été cette vogue de l'omelette. N'avait-elle pas lu plusieurs fois que des gens qui se croyaient bien informés donnaient de son plat renommé des recettes qui la contrariaient fort — Des maîtres en l'art culinaire, ou se disant tels, n'avaient-ils point imaginé que la fameuse omelette qu'elle faisait — toute nature, mais avec un soin tout particulier — était additionnée de tel ou tel autre condiment, de crème, etc... Pareille affirmation était pour elle d'une grande amertume — songez, une artiste dont on déforme l'œuvre, simple et saine — aussi me fit-elle promettre, puisque témoin du passé, des premières omelettes mises à la poêle, qu'il me faudrait un jour démentir tout cela, et dire que de secret, il n'y en avait aucun que le soin excessif, la belle poêle de cuivre étamée et la claire flambée de bois « d'allume » dans la grande cheminée ; puis, tenant la poêle, Annette attentive, et dans la poêle où le beurre n'avait fait que fremer, la belle coulée d'or des œufs du bas Cotentin. Soulagée à souhait et roulée sur le plat de main experte, c'était là toute la raison de la réussite de la savoureuse omelette.

Voici donc accomplie, parmi les Amis du Mont Saint-Michel, la recommandation qui me fut faite en ma dernière visite à Madame Poulard.

Que sa mémoire trouve ici toute satisfaction de son désir, et aussi toute la reconnaissance que lui doivent les jeunes artistes d'alors, débutants en la difficile carrière et qui trouvèrent auprès de la famille Poulard le meilleur accueil et les ménagements de circonstance.

Henri VOISIN.

La Vie sociale

Sur la demande de notre délégué du Sud-Ouest, M. l'abbé Charles, il a été remis des grandes gravures d'une édition spéciale, en témoignage de leur bonne collaboration à notre œuvre de défense du Mont Saint-Michel, à M. Jeanson, de La Réole ; à Mademoiselle Suzanne Touron, de Marmande ; à Mademoiselle Gisèle Peltier, de Bordeaux.

Dans la cité des informations, à l'Exposition Coloniale, l'Office national du tourisme a mis sous les yeux des visiteurs quatre gravures extraites de la collection particulière de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

A Evreux, le premier dimanche de mars, eut lieu une intéressante conférence de M. Geo Wallès, sur le Mont Saint-Michel et l'Îlot de Tombelaine.

Bien des Amis du Mont Saint-Michel connaissent l'œuvre couronnée par l'Académie Française, *La Vierge de Tombelaine*, dont lecture analytique fut donnée en l'une de nos séances de la Délégation au Mont Saint-Michel.

Les Chemins de fer de l'Etat ont publié cette année un fort joli dépliant sur le Mont Saint-Michel.

Cette feuille de publicité est un beau document photographique, où le goût le plus délicat a inspiré la présentation des sujets, leur disposition dans la feuille, et les textes reproduits qui doivent dire ce qu'est la Merveille de l'Occident sont extraits des œuvres de nos plus éminents littérateurs.

Voilà donc une propagande adroite et d'esprit bien français.

Les membres de notre Association y liront les signatures de trois grands « Amis du Mont Saint-Michel, membres de nos Comités de Patronage et de Direction ».

Parmi les présents offerts par le Gouvernement Français à S. M. la Reine de Hollande, en souvenir de son voyage en France, figurait un choix de gravures à l'eau forte, fait par l'Office National du Tourisme, dans la collection publiée par l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, et aussi dans la collection particulière *Bretagne et Normandie*, de notre Secrétaire Général H. Voisin.

Distinctions

M. Borriès, membre du Comité de Direction qui voulut bien remplir pendant plusieurs années les fonctions de trésorier de l'Association, a reçu à la promotion du début de l'année la croix de la Légion d'honneur.

Il était déjà titulaire de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Nous lui renouvelons ici nos félicitations.

M. l'Abbé Charles, notre délégué du Sud-Ouest, curé-doyen de Targon, a reçu de la Présidence du Maroc la rosette d'officier du Ouissam Alaouite avec témoignage de satisfaction de M. le Maréchal Lyautey pour la mission qu'il a remplie au Maroc de 1914 à 1919.

Nécrologie

Nous avons appris le décès de M. Julien Ponée, inspecteur général du ministère de l'Instruction Publique, chevalier de la Légion d'honneur ;

De Madame Georges Outardel, décorée de la médaille de la Reconnaissance française.

Nous adressons aux familles éprouvées nos sincères condoléances.

SERVICES AUTOMOBILES

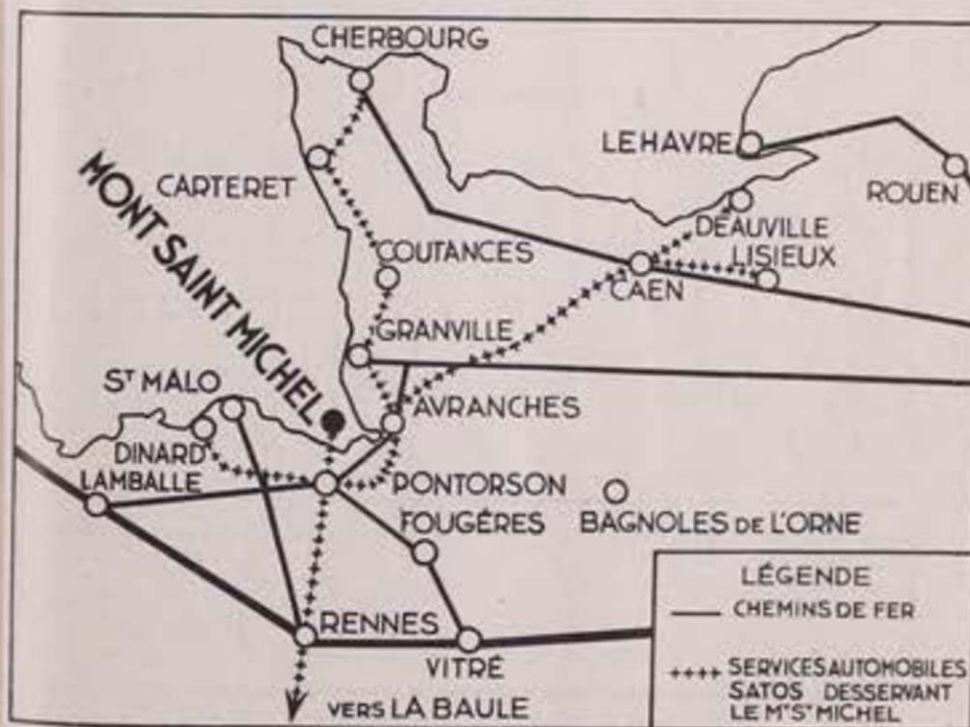
organisés par la

S. A. T. O. S.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, (Bretagne-Normandie).

Par trois de ces services (N° 25-54-56) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Cherbourg, La Baule et toutes les stations des parcours.



Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1931 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune.

La Pleine Mer (ou grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les Mortes-eaux concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune.

Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS	DATES	MATIN				SOIR			
		COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs	COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs
			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer	
Juin	17	79	5 13	7 05	12 00	80	19 27	17 37	12 95
	30	77	4 38	6 28	12 45	78	17 01	18 51	12 90
Juillet	18	91	6 32	8 22	13 45	91	18 58	20 48	13 20
	31	80	5 54	7 41	12 50	80	18 07	19 57	13 00
Août	16	106	6 12	8 02	13 80	106	18 36	20 26	14 25
	30	85	5 57	7 47	12 90	85	18 10	20 00	13 10
Septembre	13	114	5 12	7 02	14 25	116	17 33	19 23	14 70
	27	87	4 57	6 47	13 05	88	17 11	19 01	13 25
Octobre	12	116	5 25	7 15	14 50	117	17 46	19 36	14 50
	27	85	4 52	6 42	13 10	85	17 07	18 57	13 10
Novembre	10	106	4 17	6 07	14 15	106	16 39	18 29	14 20
	26	80	4 57	5 47	13 00	79	17 15	19 05	12 80

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 13 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficient 92 à 93
 et le cordon de pierres du Couesnon aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50
 Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut, selon circonstances (pression atmosphérique, vent, bourrasques, etc.)

Le Gérant, G. SIMOND, — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ.

AVIS IMPORTANT

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des membres associés a été portée à 15 fr.



Les membres de l'Association trouveront au secrétariat les ouvrages suivants :

La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel, par Eug. Le Mouél. Illustration de Eug. Le Mouél et H. Voisin. Franco par poste, 4 francs.

Le Mont Saint-Michel, brochure explicative par H. V., texte et illustrations. Franco par poste, 4 fr. 50.

De M. Etienne Dupont. — **Du Couesnon à la Rance** : Chroniques du Vieux temps et impression de paysages. Illustré de vingt eaux fortes et vingt dessins par H. Voisin. Cet ouvrage, le dernier qu'ait écrit Etienne Dupont, l'un des maîtres de la petite histoire, peut être consulté au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre. — Prix de l'exemplaire : 125 francs, 300 francs, 500 francs.

POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par **DIEPPE - NEWHAVEN**
ou **LE HAVRE-SOUTHAMPTON**
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR **GRANVILLE**
ET **SAINT-MALO**

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES **CHAUSEY, GUERNESEY**
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50%, sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat: établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;
- 2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 41 - Octobre 31 - Janvier 32

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET. — COMITÉ
DE DIRECTION. — RÉPONSE DE LA DÉLÉGATION.
— NOTES SUR L'ICHOGRAPHIE DU MONT SAINT
MICHEL. — COMMUNICATON DE M. PARRÉ ET
BARTHÈS. — JOURNAL OFFICIEL. — LA VIE
SOCIALE — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. —
AVIATION ET TOURISME. — NEIGETTES DU
MONT SAINT-MICHEL. — NÉCROLOGIE. — LES
ABORDS DU MONT SAINT-MICHEL.

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVIARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVASAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} Bl. DAVID, adjointe.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M. PELTIER "au Lion Noir", secrétaire-adjoint à M. l'Abbé CHARLES, 149, rue Sainte-Catherine.
Brécéy. — M^e ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohes (P.-O.) — M. DESRAYES, commis d'insp^{tes} académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE greffier en chef, 1, rue de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levasseur.
Evreux. — M. Noé TURGIS, 57, rue Vilsaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DURÉL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
La Rochelle. — M. LÉRIDON, armateur, 4, rue Réaumur.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Laval. — M. GUY RAMARD, avocat, 19, place Hardy-de-Lévaré.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont-Saint-Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — M^{lle} CHESNAY.
Pontorson. — M. LEHIVEREND, architecte.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGIPI, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bonvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHEPAIN "La Terrasse", 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Torigni-sur-Vire. — M. MOULIN Georges, pharmacien.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

La nuit...

vous serez mieux

en couchettes!

N'oubliez pas, si vous voyagez de nuit sur le Réseau de l'Etat, que de nombreux trains comportent des voitures couchettes de toutes classes.

Voilà bien le confort à portée de tous puisque, pour l'occupation des places de couchettes, le supplément à acquitter est de :

		1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Jusqu'à 250 km	Du 6 Octobre au 30 Juin ...	24.75	18. »	13.50
	Du 1 ^{er} Juillet au 5 Octobre ..	33.75	27. »	22.50
Au-dessus de 250 km.	Du 6 Octobre au 30 Juin ...	33.75	27. »	22.50
	Du 1 ^{er} Juillet au 5 Octobre ..	42.75	36. »	31.50

En outre, si vous revenez d'Angleterre par le service de nuit Newhaven-Dieppe, vous avez la faculté de rester dans votre couchette jusqu'à 7 h. 30 bien que votre train entre en gare de Paris-Saint-Lazare à 5 h. 23.

Tous renseignements désirables vous seront donnés dans les gares du Réseau de l'Etat.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le lundi 7 mars, à 17 h. 30, à la mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot, Paris. L'ouverture de la séance est fixée à 17 heures, salle de la Caisse d'Epargne et sera présidée par M. J. Levatois, président de l'Association.

ORDRE DU JOUR

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Allocution du Président.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Les membres présents à cette séance recevront une vignette inédite gravée à leur intention et dont le sujet est pris au Mont Saint-Michel.

Le banquet annuel aura lieu le mardi 8 mars, à 19 h. 45, à l'hôtel Lutetia, boulevard Raspail, n° 43. Il sera présidé par M. Charles Guernier, Ministre des Travaux Publics, Communications et Marine Marchande.

Ceux de nos sociétaires et associés qui devront assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au secrétariat général : 167, rue Montmartre, avant le 5 mars.

Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront bien assister à cette réunion.

Le prix du banquet est de 50 francs, service compris.

La gravure de 1932



La gravure qui sera remise cette année à nos sociétaires ou associés est une vue générale du Mont Saint-Michel, côté nord-est ; elle complète la série des quatre vues prises aux quatre points cardinaux et elle termine la deuxième collection de dix — soit le deuxième fascicule que nous devons publier dès que nous serons en possession de tous nos documents autographes.

Ces fascicules, ainsi complétés, seront réservés aux membres fondateurs.

La gravure, le Mont Saint-Michel côté nord-est, remise en 1932 paraît en même temps que ce bulletin. Elle représente le Mont entouré d'eau et éclairé par le soleil arrivé au milieu de sa course journalière.

Elle est de même dimension que la précédente et lui fait un pendant parfait, étant imprimée d'encre exactement du même ton.

Comité de Direction

Réunion du 14 Janvier 1932

La séance est ouverte à 17 h. 1/2 sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Sont excusés : MM. Paul LABBÉ, R. LE PAUMIER, Jules PERRIN, L. LERIVEREND et J. VOISIN.

Sont présents : MM. J. LEVATOIS, H. VOISIN, PIEDNOËL, BORRIÈS, André BRUN, Robert RENAULT, A. LÉVÊQUE, L. PRIEUR, HÉDOU, Hector DENIS, Jean DES COGNETS, R. LE CHEVALIER.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé. Le trésorier fait ensuite un exposé de la situation financière en fin d'exercice 1931.

Il est autorisé à faire le placement des fonds qui doivent être portés à la réserve, conformément aux statuts.

Il est étudié ensuite des dispositions nouvelles destinées à faciliter le paiement des cotisations annuelles.

Le Président fait au Comité assemblé le récit de la journée du 10 septembre dernier au Mont Saint-Michel, relatant la séance du matin qui eut lieu comme de coutume chez Mademoiselle Provost, le déjeuner aux Etablissements Poulard, présidé par M. Guérin, député de la Manche, la conférence à l'Abbaye dans la salle de l'Officialité et la visite de l'Abbaye qui suivit.

Puis il est donné sur le fonctionnement du bureau du Mont Saint-Michel une statistique comparative des trois dernières années qui montre que cette organisation a en 1931 donné des résultats identiques à ceux des années précédentes.

Il est ensuite étudié la date de la prochaine Assemblée Générale, qui en principe est fixée au lundi 7 mars, à 5 h. 1/2, à la mairie du 9^e arrondissement.

Le banquet est fixé au mardi 8 mars.

M. le Président parle ensuite du projet présenté à la séance de la délégation du Mont Saint-Michel par M. René Herval, et de celui de M. Henri Voisin de commémorer le cinquantième centenaire de la victoire des Chevaliers du Mont Saint-Michel sur les Anglais au XV^e siècle.

Le Secrétaire général lit un exposé de la question après laquelle lecture il est procédé à l'élection, au sein du Comité de Direction, d'une commission d'étude qui sera ainsi composée : M. Paul Labbé, M. Henri Voisin, M. Robert Renault et M. Roger Lechevalier.

La commission locale nommée à la séance de la délégation de septembre 1931 poursuivra de son côté l'étude de cette question en ce qui concerne plus particulièrement la publication du récit de cet épisode historique, et la figuration à faire le jour de cette fête commémorative.

Le Président au cours de la séance fait part d'un don qu'il a reçu de M. H. Nicolas pour la caisse de l'Association. Les

membres du Comité s'associent au Président pour remercier chaleureusement le généreux donateur.

Il est prononcé ensuite à l'admission de cent quatre-vingts membres de l'Association inscrits depuis la dernière séance du Comité de Direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures trois-quarts.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Réunion de la Délégation des Amis du Mont Saint-Michel

Le 10 septembre 1931, en la salle du Vieux Logis du Mont Saint-Michel, a été ouverte la séance annuelle de la réunion de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel.

S'étaient excusés : MM. Robert RENAULT, trésorier ; PIED-NOËL, A. BRUN, MONMARCHÉ, LÉON RIOTOR, H. NICOLAS, R. LE PAUMIER, du comité de direction ; COCHEPAIN, le docteur ORLLIAC, R. CORNILLE, correspondants de l'Association ; BOUSQUET, René HERVAL, TOURNOËR, président des sociétés archéologiques de l'Orne ; Et. AUBRÉE, secrétaire de la société archéologique de Fougères ; RUPIED, président du S. I. de Vitry ; MONTICONE, président de la fédération normande des Essi ; BAHON-RAULT, président de la fédération bretonne des Essi ; le sénateur Pol CHEVALIER, etc. La liste des présences a reçu cinquante-cinq signatures. Nous lisons les noms de MM. J. LEVATOIS, président ; H. VOISIN, secrétaire général ; Alb. DURAND, A. LÉVÊQUE, membres du comité de direction ; Jean SEGUIN, secrétaire de la société archéologique et historique d'Avranches ; L. MACÉ, L. DELISLE, correspondants de l'Association ; MANET, Madame Marie PROVOST, du comité de direction ; le docteur LEON, général ADRIAN, R. PICARD, Madame Blanche DAVID, MM. FLEURY, PARISSET, architecte des monuments historiques ; FURET, architecte ; de VERDUN, DUQUESNAY, GUÉRIN député, R. MOULLIN, DUPONT, E. DELISLE, DUFOUR, LOTTIN, Paul LABBÉ, BAUGOURD, A. REULOS, LE CHEVALIER, LERIVEREND, RUFFLÉ, Mgr CLAIREAUX, COUDRAY, GODIER, etc...

Le Président ouvre la séance à 9 h. 3/4 et fait part de l'état de la question de la coupure de la digue en quelques mots, puis, il donne la parole à M. Barbé qui lit une étude, en même temps que protestation, sur le projet d'adduction d'une partie des eaux du Couesnon pour approvisionner la ville de Rennes. Cette étude, présentée par MM. Barbé et Barthès, est très documentée. L'assemblée voyant la nécessité de protester contre

ce projet applaudit vigoureusement ce travail qui montre l'érudition sur ce sujet de ses deux signataires, qui préconisent d'autres moyens d'obtenir de l'eau pour les besoins de la ville de Rennes sans affaiblir l'activité fluviale du fleuve le Couesnon dans le travail de désensablement des abords ouest du Mont Saint-Michel. L'assemblée décide que le rapport sera pris en considération, que dans la mesure où il serait de nature à augmenter le danger d'ensablement du Mont et que le Comité de Direction suivra cette question en faisant connaître les motifs de sa protestation à qui de droit, s'il y a lieu.

L'ordre du jour appelle ensuite la seconde question. Le Président donne la parole à M. Voisin, secrétaire général, qui lit une étude sur « Les Remparts du Mont Saint-Michel », donnant quelques précisions sur les parties disparues.

A cette étude, à laquelle l'assistance a montré son intérêt, succède un court rapport sur l'exposition des Beaux-Arts de la société artistique de la baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin. Puis M. Jean Seguin, secrétaire de la société historique et archéologique d'Avranches et Mortain, donne lecture d'une très documentée étude sur l'iconographie du Mont Saint-Michel, vaste sujet dont l'auteur poursuit les recherches depuis bien des années déjà. Cette lecture est d'un grand intérêt et l'ouvrage qui plus tard renfermera les principaux documents recouvrera le meilleur accueil de ceux qui s'intéressent à la Merveille Michelienne.

M. Barthès lit ensuite son mémoire sur l'évasion du Mont Saint-Michel du prisonnier Colombat. On connaît l'histoire légendaire, le conte fait à plaisir d'éditeur désireux de vendre un opuscule qui parut peu après « l'évasion de Colombat ». M. Barthès nous enseigne l'histoire documentée de ce départ qui perd ainsi tout son tragique et ne conserve de certain que l'obligeance qu'on mit pour ainsi dire à le laisser quitter le Mont.

L'assemblée applaudit ce travail si bien appuyé de rapports officiels et de citations.

Puis M. le Président donne lecture d'un rapport dû à la plume de M. René Herval dont les œuvres sont connues de beaucoup d'amis du Mont Saint-Michel.

Ce rapport sera publié dans notre bulletin social, sa conclusion devant intéresser au plus haut point tous les amis de la Merveille et tous les Français qui veulent se souvenir qu'en un temps la France fut presque totalement au pouvoir de l'envahisseur et que c'est du Mont Saint-Michel, dernier rempart de ceux restés fidèles à leur nation, que les chevaliers, enfin victorieux, repoussèrent l'envahisseur bien loin du roc de Saint-Michel et que ce fut cette glorieuse chevauchée au dos des soldats anglais qui fut le signal de la délivrance du sol français.

Le Secrétaire Général demande à l'assemblée de bien vouloir appuyer le désir de M. René Herval, exprimé en fin de son

mémoire, de commémorer le cinquième centenaire de la victoire des Chevaliers en 1934.

Le Secrétaire Général, d'accord avec M. René Herval sur la conclusion de son mémoire, dit avoir déjà recueilli quelques renseignements sur la possibilité d'organiser cette manifestation auprès de l'administration, et n'avoir rencontré que des encouragements.

L'assemblée approuve la proposition de M. René Herval. Elle sera étudiée par le comité de direction en sa prochaine séance.

Des collaborations sont aussitôt sollicitées parmi les membres de la réunion ; plusieurs sociétaires veulent bien promettre leur concours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures et demie.

Tourisme

Aussitôt succède la réunion des présidents et délégués des Syndicats d'Initiatives Essi de la région et des membres présents de l'Essi du Mont Saint-Michel.

Etaient représentés à cette réunion : La Fédération bretonne des Essi, le Syndicat d'Initiative d'Avranches, le Syndicat d'Initiative de Granville, le Syndicat d'Initiative de Fougères.

S'étaient excusés : Le président S. I. de Vitré ; M. Monticone, président de la Fédération normande.

Après un rapport lu par le président du S. I. du Mont Saint-Michel et son approbation, des vœux ont été formulés, tout d'abord appuyant la création des « Michelines », afin de donner de plus grandes facilités dans les relations entre le Mont Saint-Michel et toutes les stations balnéaires et villes environnantes.

Puis pour la réalisation du projet de distribution d'eau potable dans le Mont Saint-Michel.

Et espérant que serait réalisé dans un avenir prochain le projet d'éclairage de l'ensemble du Mont Saint-Michel par des foyers de lumières extérieures, alors que toutes questions d'électricité seront résolues par la commune au profit de l'intérêt général.

Et espérant qu'à cette époque prochaine l'abaissement de la digue sera un fait accompli et qu'alors dans sa plus grande gloire le Mont rayonnera en des soirs choisis, dans la saison touristique, pour attirer la foule par cette nouvelle attraction.

Le déjeuner

Après une matinée si bien remplie, les « Amis du Mont Saint-Michel » se sont rendus aux établissements Poulard, où les attendaient un déjeuner excellent et remarquablement servi.

Plus de cinquante convives entouraient notre président. Citons en nous excusant des omissions involontaires : M. le dé-

puté Guérin, le fidèle et courageux défenseur de la cause michelienne ; nos vice-présidents M. Eugène Le Mouél et M. Paul Labbé, l'éminent secrétaire général de l'Alliance Française, et Madame Paul Labbé ; notre secrétaire général M. Henri Voisin et Madame Henri Voisin ; MM. le docteur Léon, président des Gars de l'Avranchin ; Reulos, président de chambre à la Cour de Paris ; Barthès, Barbey, Lerverend, Durand de la Bédaudière, Jean Seguin, Rufflé, maire de Granville ; Fleury, Victor Lottin, Mademoiselle Provost, membre de notre comité ; Madame Blanche David, etc...

Les convives sont tous de zélés collaborateurs, heureux de se retrouver chaque année à pareille fête.

Au dessert, notre président, dans une atmosphère de chaude cordialité, excuse tout d'abord un certain nombre d'absents, notamment M. le député Boissel-Dombrevail, président du Conseil Général de la Manche ; M. le sénateur Pol Chevalier, M. le Préfet de la Manche, M. le Sous-Préfet d'Avranches.

Puis, en termes choisis, il adresse les félicitations de notre Association à notre vice-président M. Eugène Le Mouél, récemment élu président de la Société des Poètes Français, et à M. Alexandre Reulos, qui vient d'être nommé président de chambre à la Cour de Paris.

Il remercie tous ses collaborateurs, au premier rang desquels il place notre admirable secrétaire général Henri Voisin.

A tous les amis il présente l'expression de sa reconnaissance pour leur dévouement. Il a des paroles très justement élogieuses pour M. Victor Lottin, l'architecte paysagiste auquel nous devons le très beau jardin qui décore la baie de la Merveille et dont les parterres admirablement dessinés, où s'épanouissent des fleurs aux couleurs habilement variées ajoutent un sourire à l'austère visage de granit des vieux bâtiments médiévaux.

Enfin, au nom de l'Association, il procède à la remise de l'œillet d'argent à M. Ulysse Fleury, le très dévoué secrétaire de l'« Essi » du Mont Saint-Michel. « Intelligence, bonté, dévouement, dit-il, voilà les trois caractéristiques de toute votre vie. Les Amis du Mont Saint-Michel que vous servez en toute occasion avec un rare bonheur, vous sont profondément reconnaissants de ce que vous avez fait pour eux ».

Quand cessent les applaudissements, M. le député Guérin, en termes éloquents, nous assure une fois de plus de son active sollicitude pour notre œuvre et nous promet son appui auprès des pouvoirs publics pour que soit enfin réalisé le dérasement de la digue insubmersible.

M. Eugène Le Mouél enfin, dans les termes les plus heureux, porte le toast aux dames. Puis, à la demande générale, le « prince des poètes », avec un art infini, récite deux de ses poèmes. L'admiration la plus vive, l'émotion la plus profonde s'emparent de tous à mesure que la voix si chaude et si prenante de notre vice-président scande ses beaux vers d'un pur métal et d'une inspiration si élevée.

Ce banquet de 1931 laissera un charmant et durable souvenir à tous ceux d'entre nous qui goûtèrent la joie d'y assister.

Un Assistant.

Visite de l'Abbaye

Le banquet fut suivi comme chaque année d'une visite à l'Abbaye.

Dans la salle du Chapitre, cadre admirablement choisi que nous devons à la bienveillance de l'administration des Beaux-Arts, M. Henri Voisin fit une remarquable causerie, remplie d'une érudition savante, émaillée de traits spirituels, sur l'Officialité du Mont Saint-Michel.

Comment les moines rendaient la justice ? Nous le savons maintenant, grâce à notre savant secrétaire général.

Sa causerie, de tous appréciée à sa juste valeur, se continua au cours d'un pèlerinage d'art aux diverses salles de l'Abbaye et à l'église abbatiale.

Puis on s'équilla dans le petit bois, dont l'aménagement très heureux est maintenant terminé, et dans les allées des jardins dessinés par M. Lottin. Chacun s'associa en pleine connaissance de cause aux félicitations adressées à celui-ci par notre président quelques heures auparavant.

Ainsi se termina notre réunion annuelle au Mont, les meilleures choses devant finir.

Au moment de se séparer tous se disent : « A l'année prochaine, »

Mémoire communiqué par M. Jean SEGUIN
secrétaire-archiviste de la Société d'Archéologie
d'Avranches-Mortain

Notes sur l'iconographie du Mont Saint-Michel



Notre dernier bulletin a donné la reproduction de trois gravures anciennes du Mont Saint-Michel. Ces similigravures et les questions les accompagnant m'incitent à vous parler brièvement de l'iconographie michelienne.

Les volumes d'histoire, d'archéologie, voire même de romans, les brochures ou les articles de journaux abondent sur la célèbre abbaye-forteresse ; ils pourraient former une bibliographie de plusieurs milliers de numéros (j'ajoute qu'il est tout à fait regrettable que la bibliographie dressée par notre maître Etienne Dupont reste à l'état de manuscrit dans les cartons d'une société normande).

L'iconographie de la Merveille de l'Occident est aussi riche, aussi variée, elle mérite de retenir l'attention de l'historien, de l'archéologue et même du simple curieux, car jusqu'ici elle a été très peu étudiée, surtout dans son ensemble et de plus bon nombre de documents deviennent chaque jour plus rares.

En 1929, je vous ai commenté la plus ancienne figuration du Mont, représentée sur la fameuse tapisserie de Bayeux.

Les trois siècles suivants ne nous ont laissé aucun dessin ou enluminure représentant « le Mont au péril de la mer ». C'est seulement au XV^e siècle, sur une peinture en camaïeu reproduisant *le Miracle de Notre-Dame* que nous voyons la montée insidieuse de la mer autour du célèbre rocher.

De la même époque nous connaissons une enluminure exécutée dans un livre ayant appartenu à Pierre II, duc de Bretagne. Ici encore le Mont se présente sous un aspect de haute fantaisie.

Il nous faut attendre le XVII^e siècle pour retrouver des vues d'ensemble. La plus exacte est la gravure sur cuivre publiée en 1631 par Tassin dans *les Plans et Profils de Villes*, et il est très probable que Pastis Herembert s'en est inspiré pour dessiner son Mont Saint-Michel dans ses *Singularités de la Normandie* (1). Egalement de la première moitié du XVII^e siècle nous connaissons la fine gravure au dessin très fantaisiste de C. Chastillon. Quelques années plus tard, en 1657, Merian publia sa *topographie de la Gaule*, et parmi les dix-huit cartes ou vues consacrées à la Normandie nous trouvons une vue générale du Mont. Un contemporain, Jean Peeters réédita à peu de détails près et en l'agrandissant la gravure de Merian. De cette époque, peut-être, est le dessin de l'ancienne collection Garetta et dont la reproduction a figuré dans le bulletin n^o 28 (1925) p. 438.

Au siècle suivant, les dessinateurs copièrent le plus souvent leurs devanciers. Mêmes erreurs dans les dessins de la ville, des tours, avec parfois des disproportions d'allure enfantine, tel le Mont encarté dans le *Monasticon galliconum*. D'un plus bel effet décoratif, et amusante par les scènes de marinières, ou l'évolution de nombreuses frégates que l'on y voit, est la grande estampe due au burin d'Aveline.

De nos jours, ces vieilles gravures ne sont évidemment pas communes, mais la plus rare, sans doute, et jamais reproduite à ma connaissance, est celle dont je vous présente une photographie. Elle fut dessinée par Nicolas Marie Ozanne et gravée par sa sœur Françoise. Cette estampe est une charmante composition : les détails sont légers, les personnages sont traités à la manière de Callot. Hélas ! s'il est permis de penser que Nicolas Ozanne visita



(1) Reproduite dans le bulletin p. 138, an 1913.

les ports de Cherbourg, de Granville, qu'il dessina pour son fameux recueil des ports de France, il est plus que probable qu'il ne vint jamais au Mont Saint-Michel, sans quoi il nous aurait laissé un dessin plus exact et n'aurait pas imaginé des côtes si abruptes.

Dans l'iconographie michelienne, le XIX^e siècle est l'ère de la lithographie. En effet, la grande majorité des vues d'ensemble ou de détails furent lithographiées. Ce nouveau mode de reproduction permit même des tirages en plusieurs tons. Signalons les charmantes et fidèles lithos dues au crayon de Sagot, de Ciceri, de Bouet, de Lecerf, qui fut un bon peintre avranchin, de Desvaux, de Perrot, de Nesfield, etc. Ce dernier nom me fait penser à un autre Anglais : Cotman, qui a dessiné et gravé une vue du Mont dans son superbe ouvrage sur la Normandie.

Pour notre époque contemporaine, je vous présente seulement les photographies de deux dessins populaires, mais devenus déjà rares.

Le premier est un retour des grandes fêtes — les plus importantes depuis la Révolution — qui se déroulèrent en juillet 1877, lors du couronnement de la statue de l'Archange, il fut croqué par Scott ; l'autre dessin est encore plus humoristique. A. Robida, à la plume si vivante, le publia dans la *Caricature* en septembre 1883, c'est-à-dire peu d'années après l'achèvement de la fameuse digue, c'est pourquoi le spirituel artiste a rédigé cette légende : « Vue générale du Mont Saint-Michel en péril de mer. Une très précieuse merveille à mettre sous un gigantesque globe pour la préserver de tout mal. En réalité, la digue récemment construite, digue conspuée, honnie et maudite par les artistes (voir les registres du Mont), n'a été faite que pour solidement rattacher le dit Mont Saint-Michel à la terre ferme, de façon à ce que nul collectionneur anglais, américain, ou simplement banquier, ne put l'emporter. » Voilà un argument, n'est-il pas vrai, que les Amis du Mont Saint-Michel ont omis de soumettre aux Beaux-Arts.

Signaler les noms des innombrables artistes qui ont été inspirés par la fière et surprenante silhouette du Mont est un travail pour lequel j'ai rassemblé plusieurs centaines de références, et qui, vu sa longueur, ne peut être développé aujourd'hui.

Qu'il me suffise seulement de citer encore deux noms d'aquarellistes : ceux des Dubouchet père et fils et de M. Henri Voisin.

Tous nous connaissons et apprécions l'œuvre si importante, si consciencieuse de cet artiste, doublé d'un historien, qui connaît et qui aime le Mont Saint-Michel. M. Voisin nous promet l'édition prochaine d'un grand ouvrage, dont l'une de ses parties, c'est-à-dire celle des eaux fortes relatives au Mont à travers les âges, constituera, j'en ai la conviction, le plus bel ensemble documentaire et artistique.

JEAN SEGUIN,
Secrétaire-archiviste de la
Société Archéologique d'Avranches.

Société des « Amis du Mont Saint-Michel »

Séance du 10 Septembre 1931

Rapport de MM. BARBÉ et BARTHÈS, membres de la Société,
sur les projets de la ville de Rennes concernant
la captation du Couesnon

MADAMOISELLE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

I

L'un de nous a déjà eu l'honneur, ici même, et à maintes reprises, d'insister sur la manière d'utiliser les cours d'eau de la baie, en tant qu'agents de désensablement ; notamment, il vous a exposé le procédé par lequel, lors du percement du grand Canal du Couesnon, cette rivière — compétemment dirigée par les ingénieurs de la Compagnie des Polders : MM. Rouxeau de Saint-Dridan, (mort à Pontorson en 1856) et M. Camus ; et par M. Rougeul, entrepreneur — a elle-même opéré le travail.

Ce travail, on peut le lui redemander toujours ; et elle ne refusera pas, certes, sa collaboration ; si, toutefois, on ne lui a pas, au préalable, enlevé son énergie fluviale, et transféré cette dernière de son bassin dans le bassin d'un autre cours d'eau côtier ; où la dite énergie est alors définitivement perdue, sans plus.

Or, l'enlèvement en question, Rennes, en quête d'eau potable, l'a déjà réalisé une première fois, il y a 40 ou 45 ans, quand un grand Maire d'alors, M. le Bastard, imagina d'alimenter la ville aux dépens du Couesnon, qui fut amputé de ses deux meilleurs affluents, la Minette et l'Oysance, dont les eaux excellentes sourdent du granit : (comme celles de la Vilaine, d'ailleurs). Or, voici qu'aujourd'hui, à Rennes-toujours, grande ville en mal de croissance, on juge cette première amputation insuffisante ; et les feuilles locales nous entretiennent — sans périphrases ni autres ménagements, — de l'opportunité qu'il y aurait, après ses tributaires, de capter le Couesnon lui-même ; lequel Couesnon, diminué des deux tiers déjà, deviendrait alors, durant l'été, un simple ruisseau sans importance, incapable de drainer les égouts de Fougères.

C'est contre ce nouveau prélèvement que les signataires de ce rapport viennent vous demander de protester ; et avec toute votre énergie.

Il ne s'agit pas, d'ailleurs, ici, d'une hostilité de principe, nous nous empressons de le dire, contre la ville de Rennes ; et la preuve, c'est que si c'est pour nous un devoir de défendre le Couesnon, devoir que nous motivons par des considérations certainement respectables et, à notre avis, sans réplique, nous indiquons nous-mêmes, à la Ville, des sources qui s'offrent à elle, et des procédés plus modernes, permettant de ménager, pendant l'été, les fleuves auxquels en dernier ressort elle sera obligée de recourir.

Nous dirons, en effet, combien les voies et moyens actuels de captation sont surannés et inutilement préjudiciables aux régions qui les subissent, les expropriants ne tenant aucun compte de ce fait capital : la différence énorme du débit de nos cours d'eau entre l'hiver et l'été.

Dans le présent système, les Villes ne font état des sources qu'en fonction de l'étiage. C'est sur le débit le plus faible des rivières qu'elles établissent leurs chiffres ; et aussitôt qu'ils deviennent insuffisants, de juillet à octobre, on recourt à d'autres rivières, pour remonter la moyenne.

Ce système traditionnel est tout simplement le désordre et le gaspillage organisés : pendant l'hiver, nos fleuves débitent, en effet, un

surplus considérable destiné à l'évanouissement pur et simple : maintenant que la technique de barrage s'est perfectionnée comme on peut voir — j'allais dire d'ici — entre Ducey en Saint-Hilaire, pourquoi ne pas se mettre au courant du progrès et, au lieu d'itératives captations, pourquoi ne pas prendre en charge, pendant l'hivernage, les immenses excès d'un liquide — c'est le cas de le dire ou jamais — superflu : puisqu'il s'en va, sans utilité aucune, se perdre stupidement dans la mer ?

Voilà un ordre d'idées que nous demandons à la ville de Rennes et à ses ingénieurs de bien vouloir considérer d'abord : On ne saurait, en effet, s'en tenir toujours et quand même au vieux procédé par trop simpliste consistant à entasser prises d'eau nouvelles sur prises d'eau anciennes, sans chercher à tirer parti des eaux hivernales. Ces agissements irraisonnés et purement imitatifs nuisent au pays : ils le ruinent aussi bien au point de vue agricole, par la suppression des prairies, qu'au point de vue esthétique, avec la réduction du Mont Saint-Michel au rôle d'un deuxième Mont-Dol !

II

Nous rappellerons d'un simple mot l'histoire du Couesnon

.....*Du Couesnon qui, par sa folie,
A mis le Mont en Normandie.....*

On ne peut parler de la Rivière sans trouver au bout le Rocher ; et qui touche à l'un, touche à l'autre.

Les divagations du Couesnon, depuis Antrain jusqu'à son embouchure, ont, de tous temps, été considérables ; le nom de *Roz-sur-Couesnon*, commune d'Ille-et-Vilaine, dont cette rivière n'arrose plus le territoire en aucun point, en est le dernier témoignage officiel. Aujourd'hui, le cours inférieur de ce petit fleuve serait définitivement fixé par les travaux du XIX^e siècle ; mais encore ne faudrait-il pas le priver du dynamisme indispensable pour balayer la tange dont la marée montante tend perpétuellement à obstruer son lit.

Il y a une vingtaine d'années, à la suite d'un été très sec, — aussi sec que celui actuel est mouillé, — la physionomie traditionnelle du Couesnon fut complètement changée à Pontorson où, partout, la tange s'amoncela en masses insolites ; et ceux qui dans la période 1860-1878 avaient vu des caboteurs venir jusqu'au pont de la ville, alors port de mer, ne retrouvaient plus l'ancienne disposition des lieux. La topographie maritime était non moins altérée entre Pontorson et le Mont Saint-Michel : on vit le radier du grand Canal de Beauvoir élevé de deux mètres, et les portes à flot des rigoles d'écoulement qui débouchent dans le dit canal — rigoles venant l'une des Polders et l'autre de la Rive en Ardevon — obstruées par les sables marins. S'il survenait alors en amont des pluies brusques, qui noyaient les marais, ceux-ci restaient provisoirement sans pouvoir s'égoutter, et ne se vidaient qu'après un long travail des eaux douces, pour arriver à se refaire un nouveau lit.

Depuis lors, le cycle s'est retrouvé ; et après des périodes de beau temps nous avons connu ces chutes d'eau diluviennes dont nous souffrons encore actuellement, (et comment !) Mais l'éternelle alternative n'est pas close ; nous reverrons des sécheresses chroniques : de là, la nécessité absolue de préserver le Couesnon du sort fait à l'Oysance et à la Minette.

La grève, terrain mobile, s'il en fut, est à surveiller, toujours ; à surveiller d'autant plus que des causes multiples s'additionnent, tendant toutes à son dessèchement. Il vous a déjà été fait part des craintes de l'un de nous, d'après lesquelles nous pourrions être contemporains d'un travail géologique insidieux tendant au relèvement général de la côte ; d'une oscillation ascensionnelle, succédant à celle, contraire, qui a certainement immergé la baie, depuis la période historique jusqu'à ces derniers temps.

Comment combattre le colmatage sans l'arme de l'eau douce ? Peu importe qu'on ne puisse établir une discrimination quantitative entre

chacune des causes qui menacent l'insularité du Mont : pour la défendre, il n'y a jamais eu qu'une arme offensive et défensive efficace : les rivières. Comment, dans ces circonstances, a-t-on pu, dans le passé — et pourrait-on dans l'avenir — laisser la ville de Rennes assécher la plus importante de celles-ci ? Assèchement que les journaux du cru ont l'air de considérer comme allant de soi ?

Nous tenons à l'affirmer encore : il ne s'agit pas ici d'hostilité préconçue, mais de défense courtoise basée sur des objections irrefutables, ainsi que nous allons le montrer ci-après.

En ce qui concerne la captation de la *Minette* et de l'*Oysance*, il est entendu que c'est de l'histoire ancienne ; mais il y a de l'histoire ancienne comportant des enseignements (on l'a bien vu pendant la guerre). Que s'est-il passé quand M. Le Bastard jeta son dévolu sur les affluents du Couesnon ?

C'est, dans cet ordre d'idée, toujours la même chose : d'un côté, des populations totalement incompetentes, à qui on ne demandait, quant à présent, aucun sacrifice pécuniaire ou visible ; de l'autre, une Ville expropriante, grande, riche, conduite par un maire ayant du prestige et de l'ambition, maire poursuivant d'ailleurs des fins éminemment louables et utiles. Seulement, il y a la manière de les poursuivre : je vois bien, dans l'occurrence, ce que le Mont Saint-Michel et le canton de Pontorson ont perdu ; mais ce que je voudrais apercevoir, c'est ce qu'ils ont reçu. On leur a pris leur eau. Mais la captation a eu lieu en Ille-et-Vilaine, où des indemnités ont été payées : soit. Qu'a-t-on payé en Normandie ? Et où le dommage cependant est-il le plus sensible ? Nos objections sont claires, de bonne foi ; nos amis Rennais n'en peuvent prendre ombrage. Disons seulement que dans la circonstance qui nous occupe, la partie ne fut pas égale : d'un côté, une grande cité qui veut s'assainir ; d'autre part, un pays qui ne s'intéresse qu'à des questions d'utilité courante et immédiate, et comment l'emouvoir à propos de l'eau ? De l'eau, qui à la campagne ne s'achète point et ne se vend point ? Comment l'intéresser à des choses en « gic » : l'hydrologie, la météorologie ? La masse aurait-elle changé depuis le sympathique Panurge ? Aurait-elle l'idée des spéculations à longue échéance, et la compréhension d'un danger qui menacerait son climat ?

Mais ce n'est pas tout. Après la masse, il y a les malins : ceux qui supputent à tort ou à raison la possibilité de se tailler des fiefs à bon marché dans la baie du Mont, devenue un second marais de Dol.

Que ne peut-on pas en matière domaniale quand on a de bons répondants dans certains quartiers ? se demandent d'aucuns en aparté.

Si donc rien n'est plus possible contre le principe de captations opérées il y a 40 ou 45 ans ; si ceux qui oublièrent de se défendre alors, ou se défendirent mal, sont, comme on dit au Palais, définitivement forclos ; au moins réservons l'avenir ; et montrons à la Ville de Rennes qu'il y a même entre elle et nous un terrain de conciliation, à supposer — ce dont nous ne doutons aucunement — qu'elle soit animée des mêmes intentions que nous-mêmes.

Mais d'abord, aux hydrophobes bas-normands rappelons les difficultés qu'en période sèche comporte l'abreuvement des bestiaux dans le canton de Pontorson.

J'ai vu amener au Couesnon, pour les faire boire, des troupeaux qui venaient de six kilomètres de distance, tant il est vrai qu'un cours d'eau a parfois du bon. Si l'on ne s'en est pas toujours suffisamment avisé à Pontorson, à Rennes ce fut à une autre chose qu'on oublia de penser, et nous allons voir en effet à l'instant qu'il était une manière d'utiliser la *Vilaine* à laquelle on ne s'arrêtera point, et qui eût permis d'alimenter la ville en eau potable à même son propre cours d'eau quoique sans nuire à ce dernier ; et ce, pour paradoxale que la chose puisse sembler.

Ceux qui n'ont connu cette malheureuse rivière qu'entre les quais de la grande cité, l'été, diront, (et ce faisant se tromperont d'ailleurs) que son eau n'est pas potable. Comment imaginer qu'elle le soit à l'aspect de ces nombreux poissons crevés, flottant le ventre en l'air dans un liquide vaseux ? (Spectacle qui n'est certainement pas étran-

ger à la couverture de la Vilaine que, sur une grande étendue, vient précisément de pratiquer la ville.)

Ils se tromperont, disons-nous ; car il y a Vilaine et Vilaine, suivant qu'on la considère au-dessus ou au-dessous de Châteaubourg.

En amont de Vitré, la Vilaine est magnifique, potable à ravir les plus méticuleux des hygiénistes.

Qu'on aille donc la voir en remontant de la Croixille vers Saint-Pierre-des-Landes, ce point si curieux d'où sortent notamment, outre elle-même, l'Ernée et le Couesnon ! Là, on est dans le terrain primitif et on y peut pratiquer en toute sûreté des prises d'eau alimentaire, et faire, l'hiver, des réserves pour la saison sèche, en barrant des vallées. La haute Vilaine se prête tout spécialement à cet emmagasinement par la configuration géologique des lieux.

Pourquoi négliger de si précieuses circonstances et capter, par simple paresse d'esprit, par imitation moutonnaire des anciens, de nouvelles sources, quand il est loisible d'éviter l'assèchement d'un pays, autrement dit sa ruine, avec l'accumulation, durant la saison pluviale, d'eaux qui vont tomber stérilement dans l'Océan ? *Vivre l'été sur les eaux de réserve* : voilà quelle devrait être la devise des pourvoyeurs des villes qui, échappant ainsi à de grosses indemnités avec quelques travaux supplémentaires, peuvent réaliser des combinaisons financières, en définitive, favorables tout en réalisant leur programme personnel.

Et voilà pourquoi, malgré la tentation qu'on aurait instinctivement de croire le contraire, la Vilaine n'est pas insuffisante comme débit et peut être captée sans inconvénient pour la Ville, et par la Ville elle-même. Il n'y a qu'à calculer les réserves d'hiver d'une manière telle qu'on puisse compter sur elles l'été durant. Nous ne sommes donc pas les ennemis qu'on serait tenté de croire ; nous cherchons avec sincérité une formule conciliatrice, nous en tenant à la devise : « Vivre et laisser vivre. »

A noter, d'ailleurs, que si on ne trouvait pas suffisamment fraîches les eaux d'emmagasinement, rien ne s'opposerait, durant la période estivale, à ce qu'on les rendit au fleuve lui-même et aux populations d'aval : restitution moyennant laquelle on pourrait emprunter sans inconvénient pareil volume d'eau de source en faveur de la consommation urbaine. Il ne s'agit ici que d'une question de jaugeage, de péruation et de... bonne volonté ; le tout, sous la seule condition de renoncer à des précédents fâcheux, et de recourir à l'esprit d'initiative.

Et remarquons que ce que nous venons de dire ici pour l'utilisation rationnelle de la Vilaine, s'applique pour toutes autres rivières captées déjà (la Minette et l'Oysance ; cette dernière possède notamment des vallées magnifiques, extrêmement profondes, dont le radier est-il inférieur à la cote de Rennes ? le fait mériterait vérification) ; ou à capter : Vilaine, Oudon, Ernée.

III

L'Ernée est une vieille connaissance de la ville de Rennes, qui fonda jadis sur elle de grandes espérances, voici à quelle occasion.

En ce temps-là, les Etats Provinciaux de Bretagne, dont Châteaubriand nous a laissé un tableau si animé et si vivant, voyaient grand. Dans leurs délibérations pleines de patriotisme local, ils appellent Rennes la « Ville-Capitale » ; capitale qu'ils veulent grande, qu'ils veulent riche, et pour y arriver, après l'avoir réunie au Port de Saint-Malo par le Canal d'Ille-et-Rance, ils entendaient, en outre, en faire un centre complet de navigation fluviale relié à Redon d'un côté, à Vitré et à Laval de l'autre.

L'un des signataires de ce rapport (qui se trouve avoir eu de tous temps des accointances avec Laval) découvrit un jour dans les boîtes du quai Malaquais à Paris un pseudo-volume composé de plusieurs mémoires séparés, reliés ensemble, ayant trait tous à un projet desdits Etats, à savoir : celui de faire communiquer Rennes d'une part, Laval de l'autre, par un canal navigable réunissant les sources de la Vilaine et celle de l'Ernée (cette dernière affluait de la Mayenne ; la rivière de Laval).

Le très regretté conservateur du Château de cette ville, M. Oehlert, avisé de la trouvaille, télégraphia immédiatement d'acheter le volume en question pour sa bibliothèque du Château, où il est à la disposition de qui de droit.

Et il est même extrêmement circonstancié et curieux ; s'agissant d'études sur le terrain ; avec relevements et cotes ; et si jamais on voulait reprendre le projet des Etats de Bretagne, les Ponts-et-Chaussées trouveraient là de la besogne toute faite.

Mais, on ne sait que trop combien tous ces grands travaux de canalisation dus à l'Assemblée provinciale bretonne sous l'ancien régime, ont donné peu de satisfaction.

Qu'il s'agisse du Canal de Nantes à Brest, ou des autres dont nous venons de parler, tous comportaient une multitude d'écluses, et étaient conçus pour de petites péniches : d'où mince débit ; beaucoup de temps perdu en voyage, beaucoup de frais de transport et de manutention. Aucun d'eux n'a supporté la concurrence des routes ; encore bien moins, celle des chemins de fer. Pareille mésaventure est d'ailleurs arrivée à la Mayenne, quoique infiniment mieux amodiée que les cours d'eau bretons ; et la navigation en a graduellement disparu.

Dans ces conditions, on ne peut voir vraisemblable l'exécution du Canal Rennes-Laval. Mais il est alors un autre travail qui s'indique de lui-même, s'offrant spontanément aux ingénieurs municipaux de la Ville de Rennes, ce travail c'est l'adduction des sources de l'Ernée à Rennes ; de l'Ernée, grosse réserve d'eau pour la consommation urbaine, puisqu'il s'agit d'une rivière capable de porter bateau.

Tous les calculs faits au XVIII^e siècle en vue de la navigation deviennent ici applicables à d'autres fins ; constituant de la sorte une bonne fortune, absolument inespérée, pour la municipalité rennaise du XX^e siècle.

IV

Dans ces conditions, c'est sur un terrain d'entente de tous les Amis du Mont Saint-Michel, tant Normands que Bretons, — sans parler des autres, — que la conclusion doit être tirée. Et cette conclusion sera, si les solutions transactionnelles ci-dessus étaient insuffisantes, qu'une autre possibilité reste encore à la ville de Rennes : capter les puissantes sources de l'Oudon, au-dessous de la Guerche et au-dessus de Craon.

Le problème ainsi posé dans toute son étendue rend la défense du Couesnon aussi aisée que peu irritante. Il n'y a plus aucune raison de le saigner à blanc puisque la Vilaine est là, sans dommage pour elle ; que l'Ernée est là ; que l'Oudon est là, les deux dernières aux mêmes conditions encore ; puisqu'en définitive l'admission du principe des barrages-réservoirs, en remplacement de la vieille formule de captation à outrance, formule définitivement périmée, livrerait à elle seule toutes les difficultés.

Ce n'est que tout récemment, à propos de la force motrice, (barrages de la Sélune), et de l'irrigation, (*Politique de l'eau en Algérie*), qu'on s'est avisé du parti qu'on pourrait tirer des réservoirs : le barrage du Furens au-dessus de Saint-Etienne, n'avait point fait école ; quoique ayant pourtant réussi.

Mais : il faut généraliser le procédé. C'est le moyen, répétons-le, d'éviter les dessèchements artificiels qui ruinent un pays ; les dessèchements, disons-nous, et aussi les indemnités qui épuisent les finances, sans apporter de réparations véritables à leurs peu heureux bénéficiaires. Ce n'est pas la même chose de conserver, avec toutes ses facultés de production, le domaine qui nourrissait les aïeux, et nourrir encore les enfants, — ou d'infliger à ces derniers une somme une fois payée... que dévorera la Bourse.

Il vous appartient, Monsieur le Président, et Messieurs, de concilier ici tout le monde sur ce terrain, et de faire que le Couesnon baigne à jamais de ses eaux abondantes, et ce, sans dommage pour personne, son vieux, son « fraternel » Rocher.

Signé : BARBÉ et BARTHES.

JOURNAL OFFICIEL

Les monuments historiques — Le Mont Saint-Michel

Documents parlementaires. — Sénat, Annexe N° 222. Session ord. — Séance du 13 mars 1931. Rapport fait au nom de la Commission des Finances, chargée d'examiner le projet de loi, adopté par la Chambre, portant fixation du budget général de l'exercice 1931-1932 : Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts (2° section). — Beaux-Arts, par M Guillaume Chastenet, sénateur.

Jusqu'à présent la seule inondation qu'ait provoquée la coupure de la digue du Mont Saint-Michel est une inondation d'encre. Controverses de journalistes, plaintes des habitants et des riverains, conflits des administrations intéressées, doléances des pouvoirs locaux, tel est le bilan d'une affaire qui, depuis des dizaines d'années, semble n'avoir pas fait un pas. Le plus étonnant est encore qu'on ne puisse reprocher ce retard à aucune administration ou à aucune personnalité particulière. Il y a là une espèce d'engrenage compliqué que le moindre grain de poussière enraye ; il ne s'agit même plus de bâtons dans des roues, mais de fétus dans des ressorts de montre. Qu'on en juge.

Bien que le Parlement ait inscrit au budget des travaux publics de l'exercice 1929, un premier crédit d'un million pour le dérasement partiel de la digue insubmersible qui relie le Mont à la terre ferme, les travaux n'ont pas été encore commencés.

Ce projet, que nous avons déjà exposé, a été approuvé, dès 1919, par le conseil supérieur des travaux publics : il prévoyait d'une part la coupure de la digue sur une longueur de 500 mètres, d'autre part l'établissement d'une chaussée submersible à la cote de 12 m. 10 et raccordée tant à la partie de la digue conservée qu'à la porte du Mont.

Il y eut à l'enquête des objections présentées. A ces objections l'administration riposte que l'influence de la coupure sera localisée aux abords immédiats du Mont. Ses effets ne pourront s'étendre que jusqu'aux colmatages opérés dans le sud de la baie. Aucune atteinte ne sera donc portée aux propriétés riveraines.

Quant à l'insularité, elle sera réalisée plus de trois cents fois par an. « Pour une année entière, le Mont sera entouré d'eau, après l'exécution du projet, environ 70 heures par mois, le matin ou le soir seulement, et jamais dans le milieu de la journée. Pour la période où les touristes sont le plus nombreux, c'est-à-dire de juin à septembre, cette insularité se produira, soit le jour, soit la nuit, au cours d'environ cent marées et pendant deux cent quarante heures ».

Que faut-il penser de la gêne apportée aux habitants du Mont par cette insularité, d'ailleurs intermittente ? Il nous semble qu'elle sera largement compensée par le profit qui résultera pour eux du nouvel afflux de touristes que provoquera sans doute cette heureuse transformation.

Les habitants du Mont Saint-Michel ne tirent-ils pas le plus clair de leurs revenus de la présence des visiteurs ? Ils semblent

mal fondés à se plaindre d'une transformation qui ne peut qu'augmenter le pittoresque et la valeur artistique de la région.

En outre le projet à réaliser assurera de façon permanente des communications faciles et sûres entre la terre et le Mont, grâce aux dispositions suivantes :

1° La voie du tramway de Pontorson sera prolongée sur la chaussée submersible jusqu'aux abords du Mont. Ainsi, sauf aux heures de la matinée ou de la soirée où les remparts seront envahis par l'eau, les habitants et les touristes pourront accéder au Mont dans les mêmes conditions que maintenant.

2° Pour permettre la liaison permanente pendant les quelques heures d'insularité, il sera établi un transbordeur sur rails avec trolley qui reliera l'entrée du Mont avec la digue conservée et pourra transporter, quel que soit le niveau de la marée, les piétons ainsi que les colis et les bagages.

Le projet de loi ayant pour objet la déclaration d'utilité publique des travaux de dérasement partiel de la digue a reçu l'adhésion du ministère de l'intérieur et des beaux-arts. Il est à souhaiter que les dernières formalités soient enfin accomplies. La situation en effet s'aggrave d'une année à l'autre. Les herbes marines et les sables enserrant aujourd'hui presque de toute part le Mont. Si la coupure n'intervient pas à bref délai, l'antique cité qui fut si longtemps « au péril de la mer » se trouvera complètement rattachée à la terre ferme et aura perdu son aspect si pittoresque qui lui a valu, depuis le moyen-âge, une renommée mondiale.

La vie sociale

Le Secrétaire Général fait appel au dévouement des sociétaires ou associés habitant les villes où nous ne possédons pas de correspondants, telles que : Vire, Vitry, Versailles, Tours, Dinan, Argentan, Dreux, etc., etc., enfin tout centre où nous pourrions réunir quelques adhérents à notre œuvre de défense et protection de la Merveille de l'Occident.

Les ressources dont nous disposons deviennent insuffisantes maintenant pour que nous puissions poursuivre tous les buts que nous nous proposons.

Nos revendications sont toutes en bonne voie et de tous côtés les résultats s'annoncent favorables. Mais il nous faut persister jusqu'à l'accomplissement complet de notre œuvre, et pour cela il faut que continue la bonne volonté de tous et le dévouement du plus grand nombre.

Le Secrétaire Général demande aussi à un membre de notre Association, habitant Paris ou la proche banlieue, disposant de loisirs, de bien vouloir l'aider dans sa mission qui devient chaque jour plus lourde pour lui, alors que par contre, les privilèges des vieux jours commencent à peser parfois fortement sur lui.

La lutte contre le rhumatisme lui prend beaucoup de temps et modère bien souvent son zèle ; tandis que l'assistance d'un collaborateur l'entraînerait vers une nouvelle période d'activité nécessaire à l'œuvre.

La vie au Mont Saint-Michel

Le 16 août il s'est présenté à la porte de l'Abbaye du Mont Saint-Michel 7.000 visiteurs qui ont pu être guidés dans les salles du monastère par les dix gardiens auxiliaires adjoints au gardien chef.

Ces 7.000 visiteurs ont, en quarante minutes au minimum, parcouru toutes les salles et entendu les explications des gardiens, sans qu'il y eut longue attente ou embouteilllements au cours de la promenade dans les salles ou les couloirs sombres.

On ne voit pas bien ce que pourrait donner la visite libre de l'Abbaye, que certains réclament, pareil jour, voir même quand le chiffre des visiteurs n'est que de deux ou trois mille.

Et s'il fallait qu'au lieu de se suivre, les visites se rencontrent en sens différents, on peut se figurer aisément la mêlée qui en résulterait.

Le mieux désiré, serait donc, bien des fois, l'ennemi du bien.

Pour bien voir l'Abbaye, répétons-le encore une fois : visiteurs, qui voulez voir bien à votre aise, venez au monastère dès le matin, à l'ouverture, ou hors de la saison du tourisme, au printemps ou à l'automne et vous trouverez des gardiens très bien intentionnés que rien ne presse alors et qui vous diront tout ce qu'ils savent...

..

Il est fait dans différents journaux de dures critiques sur les visites des Monuments Historiques, critiques parfois justifiées, bien souvent imméritées.

En ce qui concerne le Mont Saint-Michel, nous avons lu des récits de visites dont la note générale était plutôt tendancieuse parfois, parce que le visiteur, auteur de cette critique, s'était fort probablement heurté à quelques difficultés d'administration à son gré.

Il en est souvent ainsi. Des visiteurs qui s'intéressent à la Merveille en tous ses détails veulent voir posément, mais d'autres visiteurs, qui ne veulent connaître du Mont que le fantastique qu'ils ont lu en quelques pages de romans ou de tout autre récit fantaisiste, réclament au gardien, les cachots, les oubliettes et autres détails imaginés à plaisir par des écrivains de circonstance.

Et, le gardien, enserré par le règlement, par le temps moyen que doit durer la visite, questionné des uns, abandonné des autres, qui se répandent à droite et à gauche, sans prendre garde à ce qu'il répond aux questions que d'autres lui font, doit à grand peine bien souvent rassembler sa troupe de visiteurs, et alors passe vivement à une autre salle parce que certains visiteurs, déçus de ne point voir en ce Mont ce qui pourrait les intéresser, s'inquiètent de l'heure et demandent à ce qu'on ne leur fasse pas manquer leur train...

Que voulez-vous qu'un guide le mieux intentionné fasse pour contenter des désirs si différents ?

Il est amené à songer tout naturellement à donner satisfaction au plus grand nombre. Il a remarqué que le Français moyen grand ami de la liberté s'émouvait aux récits et à la visite des prisons, des cachots, il lui fait visiter longuement les uns et lui raconte les autres — comme il le sait...

Tout cela montre la meilleure volonté des gardiens, les difficultés qu'ils éprouvent pour donner satisfaction à tous, et aussi com-

bien il est difficile à l'administration de régler la visite de manière à ce que chacun y trouve son compte, car si la visite est trop courte au gré de certains, elle est trop longue au gré d'autres bien pressés et qui ne trouvent à ce monument qu'un intérêt restreint.

Si les uns s'attardent, les autres s'impatientent. En effet, il y a dans la salle d'attente quantité de touristes qui doivent suivre la visite qui ne partira que quand la précédente sera à distance convenable, car sans cette précaution les visiteurs passent d'une visite dans l'autre, se mêlent, se perdent, se cherchent les uns et les autres et le temps passe, perdu pour les visiteurs sages qui n'abandonnent point leur guide.

L'administration a tenté bien des améliorations, mais n'a pu s'écarter de la pratique actuelle qui donne satisfaction au plus grand nombre.

Puis il est une manière de bien voir l'Abbaye, dans tous ses détails, dans le calme et presque seul avec un gardien attentionné, nous l'avons dit déjà, c'est d'y venir en dehors des époques où la foule envahit le monastère.

..

Il a été fait cette année, par les soins du service des Monuments Historiques, de grands travaux de nettoyage et de déblaiement du chemin de ronde montant des fanils vers la barbacane du Châtelet.

Les crêtes des murs ont été refaites, le terrain débarrassé des terres et débris de constructions qui s'y étaient accumulés depuis bien des années ; le rocher a été libéré des quartiers de rocs qui menaçaient de se détacher et qui auraient pu choir sur les passants dans ce chemin.

L'accès par les fanils — actuellement caserne de la gendarmerie — est permis au public ; c'est par là qu'on peut, quand la mer a laissé des tangles grasses aux abords du rocher et que le passage sur la grève est impraticable aller voir l'arrivée de la mer, voir passer la barre, comme on dit au Mont Saint-Michel, voir le mascaret ainsi qu'on appelle ce premier flot, de la Tour Gabriel et de la Chapelle Saint-Aubert.

Lentement tout se nettoie au Mont ; lentement, mais sûrement, tout est mis en état.

Mais nous avons encore bien des choses à désirer. Nous exprimerons nos vœux au fur et à mesure des possibilités, puisqu'il y a toujours la question de crédit qui domine toutes les bonnes mesures et les bonnes intentions.

Vers les fanils nous n'avons plus maintenant qu'une chose à souhaiter, c'est que bientôt on répare la rampe établie par l'administration des prisons pour pouvoir, des fanils, descendre dans les grèves sans se casser les jambes.

Cela est le renouvellement d'un vœu que les Amis du Mont Saint-Michel ont exprimé déjà il y a bien des années.

La patience ne nous a jamais manqué ; nous avons continué à espérer qu'on penserait un jour ou l'autre à nos désirs exprimés et aujourd'hui nous avons satisfaction en plusieurs points.

D'autres vœux seront réalisés un jour ou l'autre, parce que tout ce que nous avons demandé est raisonnable et n'a qu'un but, concourir à la présentation du Mont Saint-Michel dans toute sa beauté.

..

Pour défendre le Mont Saint-Michel, monastère et cité, de l'incendie, il y a des pompes tenues en bon état de fonctionnement.

Il y a aussi une réserve d'eau abondante, toujours gardée, dans les citernes de l'Abbaye.

Au besoin, pour la ville, on pourrait avoir recours à l'eau du Couesnon, quoiqu'il n'y ait aucun autre moyen d'en acheminer l'eau que les bras des habitants et qu'en hiver les habitants valides soient peu nombreux.

Théoriquement, il y a des pompiers exercés pour défendre l'Abbaye en nombre suffisant.

Mais, pratiquement, il n'y a qu'un homme et demi par pompe qui demeure au Mont.

La pompe de la commune est remise au rez-de-chaussée de la Maison de l'Arcade.

M. le Maire l'y visite quelquefois, elle doit être en parfait état. M. le Maire habite à deux kilomètres de la pompe et M. l'adjoint aussi, mais il reste dans la ville du Mont Saint-Michel, dans les nuits d'hiver, environ vingt hommes valides !

Il doit y avoir aussi une réserve d'eau dans le réservoir communal ?

..

Le Mont brûla treize fois.

La foudre alluma le feu neuf fois.

Les Bretons en 1203 brûlèrent le village et l'incendie gagna le monastère.

En 1832 le feu prit dans la prison, et deux incendies se déclarèrent autrefois dans le monastère.

Actuellement, le péril de la foudre est conjuré.

Les Bretons ne brûlent plus les villes et les monastères.

Les prisons ne sont plus au Mont Saint-Michel.

Restent comme dangers, les feux de cheminées, les imprudences et les cas imprévisibles.

Quand l'adduction d'eau de source sera réalisée, cela bientôt, espérons-le, que les fontaines de la ville restées à sec depuis bien longtemps pourront fournir les premiers secours, une amélioration de l'état actuel en résultera.

..

N'existe-t-il pas un projet d'ouverture d'une porte, dans l'escalier des grands degrés en avant de la barbacane du Chetelet, qui permettrait d'entrer dans le petit bois et les terrasses fleuries de la Merveille, sans passer par le couloir de W.-C. ?

Quand le réalisera-t-on ?

..

On espère au Mont Saint-Michel qu'au courant de la saison prochaine il sera par l'installation d'un tuyautage en cours d'installation actuellement distribué de l'eau potable à discrétion, eau provenant d'une abondante source captée à Beauvoir.

..

Il est de toute évidence qu'une inscription au-dessus d'une ouverture convenable attirerait vers les terrasses un nombre bien plus grand de visiteurs... et une recette plus forte.

On n'en finira jamais avec les « fantaisies » de l'histoire montoise.

Que d'encre et de patience a dépensé notre regretté ami Etienne Dupont, pour, en publiant une documentation véritable chaque fois que l'occasion lui en était donnée, réfuter toutes les erreurs répandues sur la vie de certains prisonniers au Mont Saint-Michel.

Dijois de la Cassagne — alias le gazetier Dubourg — a été un thème favori, on a brodé sur sa captivité et sur sa mort.

Mais voilà qu'en septembre 1931, par la plume d'un littérateur éminent, nous apprenons que « le gazetier Dubourg, enfermé au Mont Saint-Michel par ordre de Louis XV, dans une cage de bois doublée de fer, où il aurait été mangé vivant par les rats, est une de ces imaginations ».

« De fait, Dubourg fut bien enfermé au Mont Saint-Michel, mais loin d'y être dévoré par les rats il fut assez promptement libéré »...

Voilà donc Dubourg cette fois mis en liberté..

Malheureusement pour lui, ce fut la mort qui le délivra de cette affreuse cage.

..

Et cette aimable et prévenante hôtelière, Madame Poulard, que certains écrivains firent mourir vers 1840, alors qu'elle n'était pas encore née, et qu'un littérateur de grand talent, mais évidemment fort mal renseigné, en un livre joliment publié, annonça qu'elle n'était plus depuis déjà des années, alors qu'elle achevait paisiblement sa vie.

— Oh, c'est une erreur, comme tant d'autres, nous disait-elle, avec un sourire bien calme.

H. V.

..

Par arrêté du 12 septembre 1931, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a inscrit sur la liste des Monuments classés la villa *Bellevue* sise au Mont Saint-Michel.

Aviation et Tourisme

La Chambre de Commerce de Rennes vient d'obtenir du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine une subvention de 500.000 francs qui, ajoutée aux 250.000 francs déjà accordés par la ville de Rennes, va permettre la création d'un aéroport sur le territoire de la petite commune de Saint-Jacques-de-la-Lande.

A Dinard, le Conseil municipal s'est préoccupé également de cette question, et en vue de créer un aéroport il a acquis un terrain de cent trois hectares.

On sait que dans le plan général d'établissement des aéroports, le Mont Saint-Michel est compris dans la catégorie des terrains d'atterrissage de tourisme.

Bien des fois déjà il a été question de cette création, mais elle ne peut être réalisée pratiquement que sur la partie des grèves herbues de Beauvoir, assez voisines de la côte ; et cela relativement à peu de frais, puisqu'il suffirait d'entourer l'espace néces-

saire de digues semblables à celles qui défendent les enclos de la Rive contre l'invasion des grandes marées et d'y établir un écoulement des eaux pluviales, après avoir opéré le nivellement des crèches qui sont dans les grèves herbues de très périlleux obstacles pour l'atterrissage des avions.

Mais qui prendra l'initiative de cette création ? Quelle première mesure l'amorcerait ? Il est de toute évidence que l'abaissement de la digue insubmersible sur cinq cents mètres, décidera de bien d'autres modifications qui ne seront que corollaires.

Le dispositif préconisé par les Amis du Mont Saint-Michel pour le désensablement de la baie s'accommoderait parfaitement d'un terrain d'atterrissage pour avions dans l'espace compris entre les enclos et la digue de protection du sud de la baie qui serait établie comme limite définitive des effets à craindre des grandes marées.

N'y a-t-il pas toujours en instance une demande de réalisation de ce dispositif par une société montoise constituée à cet effet ?

La création de l'aéroport de Dinard stimulant le zèle des amis de l'aviation va peut-être faire renaitre de ses cendres tel groupement qui nous menaçait un instant de doter le Mont Saint-Michel d'un tout autre péril que celui de la mer, en proposant non loin de la Merveille de l'Occident la création d'un camp d'aviation de bombardement ayant pour point de ralliement notre Saint-Michel d'or de la flèche abbatiale.

Ce projet, qui fit beaucoup de bruit et qui promettait d'en faire plus encore, ayant rencontré la plus sérieuse opposition, mourut dans le grand silence, ainsi qu'il convenait.

Espérons que les bons amis de l'aviation, revenus de cette erreur, et aujourd'hui admirateurs de l'aviation de tourisme emploieront bientôt leur zèle à la réalisation du terrain d'atterrissage du Mont Saint-Michel, puisque bientôt l'avion disputera à l'auto le privilège d'amener des pèlerins d'art au Mont Saint-Michel et quantité de touristes.

H. V.

Nécrologie

Nous avons appris les décès de :

Madame Dantzberg, à Paris ; de M. Halluin, à Paris ; M. Martin, à Paris ; M. Henri Letestu, à Asnières (Seine) ; M. Germot, à Paris ; M. A. Doury, à Paris ; M. Fernand Cornillot, à Paris ; M. Augier, à Paris.

M. Robert Renault, membre du Comité de Direction, trésorier de l'Association, a eu la douleur de perdre sa mère au courant du mois de décembre 1931. Les membres du Comité de Direction présentent à M. Robert Renault et à sa famille leurs condoléances.

Nous présentons nos condoléances aux familles de nos sociétaires décédés.

Les silhouettes du Mont Saint-Michel



Voici la première réponse arrivée, et la plus complète, à notre questionnaire sur les silhouettes du Mont Saint-Michel paru au précédent bulletin, page 309.

Gravure A. — Bauch del, W. Lepetit sculp. : a paru dans les quatre éditions du Guide pittoresque des voyageurs en France (département de la Manche 84^e et 85^e livraisons), Paris, Didot édit. 1836.

Gravure B. — Bullara del, Durau sculp. : a paru dans la France pittoresque etc., par A. Hugo, tome II planche hors texte p. p. 212-213. Paris, Delloye 1835.

Gravure C. constitue la planche n° 23. Hors texte, dans les plans et profils de ville etc., par le sieur Tessin, géographe s. d. (vers 1631) indiqué par Frère dans le manuel du bibliographe normand cf. I-II p. 534.

Cette réponse est de M. Jean Seguin, secrétaire de la Société Historique et Archéologique d'Avranches. Nous lui adressons nos remerciements, et nous lui faisons parvenir la prime annoncée.

Nous avons reçu une réponse de M. Maurice Le Grin, de Nogent-le-Rotrou, concernant d'abord la gravure :

C. — Collée sur un carton où se trouve une carte assez informe intitulée « Gouvernement (sic) de Granville et du Mont Saint-Michel. (Entre la Sée et le Couesnon on voit le Mont Saint-Michel et Tombelaine qui paraissent surmontés d'un édifice).

Entr'autres, sur ce même carton, figure une sorte de plan qui a la prétention de représenter Granville. Ces gravures, qui ne portent aucune signature, doivent faire partie d'un même ouvrage, car elle sont ainsi numérotées à droite et en haut : Granville, 21 ; Gouvernement de Granville, 22 ; Mont Saint-Michel, 23.

Cette description identifie complètement la gravure C.

M. Maurice Le Grin possède aussi la gravure de Preters del. du XVII^e siècle, dont un exemplaire est à la bibliothèque nationale, Cabinet des Estampes.

Nous adressons également la prime promise à M. Le Grin, en même temps que nos remerciements, pour ses bonnes indications.

Nous continuerons au fur et à mesure que nous aurons des cli-

chés des anciennes gravures du Mont Saint-Michel à les publier et nous demanderons à nos sociétaires de nous documenter sur leur provenance.

..

Voici une nouvelle question posée.

Dans une visite brève faite à la Bibliothèque Nationale, il y a bien longtemps, le bibliothécaire nous signala une carte de la Normandie encadrée et il nous semble rehaussée d'indications en couleurs où le Mont Saint-Michel est figuré, non loin des côtes, dans l'estuaire de la Vire et de la Douve, dans la même position qu'il occupe par rapport à la Sélune et au Couesnon. En d'autres termes à la limite du département de la Manche et du Calvados.

La note sommaire que nous avons prise de cette erreur manifeste a été égarée.

Qui de nos érudits sociétaires nous documentera sur cette erreur de géographie ? de quelle époque est cette carte et quel est l'auteur de cette confusion assez curieuse.

Il est réservé une gravure spéciale à l'auteur de la documentation qui nous sera envoyée, et si nous recevons plusieurs envois nous aurons plusieurs gravures à distribuer.

..

Il n'est pas permis de douter que cette gravure, œuvre des Ozanne — l'un, N. Ozanne, dessinateur, et Johanno Ozanne, comme graveur — ne soit le Mont Saint-Michel, puisque l'éditeur, pour éviter toutes confusions, a fait graver le titre au-dessous de l'image ; nous pensons que c'était vraiment une sage précaution.

M. Jean Seguin, qui a répondu à nos questions du précédent bulletin, a tiré cette gravure de sa collection particulière et pose à son tour les questions :

- Dans quel ouvrage a paru cette gravure ?
- A quelle époque a-t-elle paru ?

Nous n'exigeons pas, pour donner notre prix, qu'on nous dise dans quel pays le dessinateur a transporté le roc de Saint-Michel pour qu'on voit, si proche un donjon féodal, un château fort dans le lointain, de hauts escarpements de rochers et au premier plan une barque qui semble s'acheminer vers Cythère.

NOTA. — La gravure que nous publions plus haut, un dessin du Mont Saint-Michel d'après Robida — qui pensait rire un peu certainement — paraît comparativement un document impressionnant !

Les abords du Mont Saint-Michel

Les grèves

Les grandes pluies du mois d'août ont eu pour conséquence l'approfondissement du cours du Couesnon aux approches et immédiatement à l'ouest du Mont, où alors, peu de temps avant, il y avait un banc de sable en formation qui semblait vouloir en obstruer le cours. Il y a aujourd'hui en cet endroit un canal assez profond et bien au-dessous du niveau des sables environnants.

C'est une démonstration bien marquée de l'influence des eaux

douces sur le sable des grèves du Mont Saint-Michel, et cela appuie fortement les protestations qui s'élèvent contre le projet de captation d'une grande partie des eaux du petit fleuve côtier par la ville de Rennes.

En des années de sécheresse le Couesnon deviendrait presque à sec et les abords du Mont intenable, sauf en temps de grande marée ; mais les colmateurs, ceux des terres à enclorre et ceux des abords du rocher ne s'inquiètent pas d'une telle situation. Ils acceptent facilement tout ce qui est contraire à la cause du « Mont Saint-Michel au péril de la mer. »

Qu'importe pour eux que la Merveille perde le cadre d'émeraude que la nature lui a donné, qu'importe que l'œuvre bénédictine en ait du dommage ?

..

On va procéder prochainement au déblaiement du pied des remparts, côté sud ; les débris accumulés là vont être enlevés et il n'en sera plus jetés par-dessus le mur comme il a été fait pendant bien des années ; coquilles d'huîtres, débris de langoustes, os de gigots, boîtes à conserve prenaient régulièrement le même chemin — et bien d'autres choses encore. C'était la coutume adoptée ; mais, au temps des fortes chaleurs la promenade des remparts, en morte eau, n'avait pas tous les charmes.

Ce qui n'est pas pratique pour les habitants du Mont c'est de conduire les ordures ménagères et débris d'hôtels dans les eaux du Couesnon ; ce petit fleuve ne se laisse pas toujours approcher facilement.

Ne pourrait-on, les Montois bien avisés, trouver autre chose de plus pratique ?

..

Au début de l'année 1931, il a été question pour le Mont Saint-Michel d'un projet d'illumination de l'ensemble du monument par projection.

Il est de toute évidence que si ce projet pouvait aboutir et que plusieurs jours en la saison des touristes il y ait illumination du Mont tout entier par un système semblable à celui employé à l'Exposition coloniale, les visiteurs afflueraient ce jour au Mont Saint-Michel, mais peut-être plus encore vers ses abords.

On accourrait de tous les points de la côte et des villes voisines pour voir ce spectacle.

Mais, que donnerait la silhouette montoise fouillée par les rayons lumineux venant d'en bas ? Quel aspect prendraient les sommets des constructions se hissant du noir, car il y aurait, étant donné l'éloignement des maisons de la ville et les bâtiments, des creux bien sombres.

Ce projet demanderait pour son exécution une mise de fonds importante, une source électrique de grande force, et précisément ce sont les fonds qui manquent le plus, au Mont comme ailleurs ; quant à la production du courant, n'en parlons pas.

..

Les amis du Mont Saint-Michel qui s'adonnent au plaisir de la pêche de la truite ne doivent pas ignorer que la région du Mont Saint-Michel possède des cours d'eau où cet agréable passe temps donne les bonnes notions d'une pêche fructueuse. Il y a à Avr

ches un président de société de pêche qui saisit toutes les occasions d'être agréable aux véritables amateurs du lancé, il y a aussi un hôtelier obligeant qui mène aux bons endroits, où lui-même il capture force truites.

Enfin, la Sée, la Sélune et leurs affluents voient venir en la bonne saison les saumons. Il ne s'agit plus que de les prendre.

Société artistique de la baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin

La municipalité d'Avranches ayant accueilli avec bienveillance la Société artistique de la baie du Mont Saint-Michel, l'exposition des œuvres des artistes faisant partie de cette société a eu lieu dans la salle d'honneur de la mairie, au courant de juillet.

Les artistes exposants ont fait honneur à la ville ; il y avait 209 œuvres d'inscrites au catalogue et parmi on trouvait des œuvres des maîtres connus, originaires de la région et on voyait sur bien des toiles exposées, sur bien des aquarelles, des dessins, des gravures, passer la grande inspiration de la Merveille michelienne.

C'est à l'ombre du vieux Mont qu'est né ce groupement.

Dans la région montoise il perpétuera la tradition d'art michelien dont la bien ancienne manifestation est marquée aux belles pages des manuscrits du XI^e siècle qui sont conservés à la bibliothèque d'Avranches, manuscrits qui ont été écrits et enluminés dans le monastère du Mont Saint-Michel.

Le président de ce groupement d'artistes est M. Fautrel, amateur d'art et aimant les artistes ; le vice-président, M. Cornille, notre correspondant d'Avranches ; la secrétaire, Madame David, propagandiste montoise de tous les instants ; un jeune trésorier et des membres du comité, tous pleins d'ardeur, assurent réussite et longue durée à la Société artistique de la baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin.

Du Jardin des Plantes d'Avranches

Tombelaine

A Madame B. David,

Sous le ciel terne et bas, plein de nuages bruns,
La grève se déroule uniformément grise ;
Devant la plaine immense où meurent les embruns
L'œil dilaté se perd, l'esprit saisi se grise.

Sur les salles sans fin, grossi d'amers parfums
Le Vent échevelé beugle, hurle, agonise ;
On dirait des abois errants par l'âtre bise :
Les sanglots, les cris sourds des enlizes défunts.

Deux fois — matins et soirs — en rumeurs formidables
Le flot qui râle et roule, envahit tous les sables,
Et s'étale et se vautre, écumeux — et mugit.

Et là-bas, on perçoit, seul dans les vents qui grondent
Noir en ce désert gris, morne au milieu des ondes,
Tombelaine pensif qui médite et qui git.

Louis HÉDOUIN.

Mariage

Nous avons appris le mariage de Mademoiselle Josette Travailleur avec M. André Martin. Nous adressons aux nouveaux époux nos vœux bien sincères.

Mademoiselle Josette Travailleur est la fille de notre collègue au Comité de Direction, et correspondant de l'Association pour la ville de Caen. M. Léon Travailleur, architecte, est un fervent Ami du Mont Saint-Michel, inscrit à notre société dès sa fondation. Nous lui renouvelons à cette occasion nos sentiments de sympathique cordialité.

Distinction

Nos félicitations bien sincères à notre fidèle sociétaire, M. Jean Dubois-Challon, propriétaire du château Auzone, à Saint-Emilien, et Président de la Section locale de l'U. N. C. promu chevalier de la Légion d'Honneur.

T. S. F.

— Allo ! allo ! c'est le Mont Saint-Michel qui vous parle...

Un émetteur, M. Auger, a pu transmettre de nombreux messages d'un poste transportable et très rapidement établi sur la route du Mont Saint-Michel.

M. Auger est un Avranchin, très versé dans l'étude de la propagation de l'appareil qui sert à cette expérience et qui, du Mont Saint-Michel et de Tombelaine, émet des ondes qui furent recueillies dans bien des stations de France et de l'étranger.

Le Mont Saint-Michel a parlé pour la première fois — par T. S. F. — en 1931. Marquons cette date dans nos annales.

La saison d'hiver au Mont Saint-Michel

C'est persuadé d'étonner quelque peu nos lecteurs que je vais parler ici de la saison théâtrale... au Mont Saint-Michel. — Parfaitement, il y a maintenant, depuis deux ou trois hivers, une saison théâtrale sur le roc de Saint-Michel.

Auparavant, au temps des pluies, des frimas, du grand vent qui souffle du large, chacun des habitants s'enfermait en sa maison et trouvait bien longue la froide saison, se laissant parfois aller aux réflexions qu'apportent les jours sombres, les nuages gris qui courent sur l'horizon et le bruit des flots qui frappent le rempart.

Beaucoup d'habitants du Mont n'ont d'autres occupations que celles qu'apportent les touristes en la belle saison, et ceux-ci bien

souvent visitant le Mont faisaient cette réflexion : « Ça ne doit pas être bien gai en hiver ! Que font donc les habitants ? »

Eh bien, je vais le dire : au début de chaque hiver maintenant, les artistes montois, c'est-à-dire un tiers de la population hivernale, prépare la saison théâtrale, en attendant l'autre — la saison touristique.

En décembre 1931, la troupe montoise — qui compte trente-cinq « artistes » dans tous les genres, bien entendu, que l'impresario a mis en scène pour trois représentations — « a été au-dessus de tout éloge », ainsi que nous l'avons lu dans la presse locale.

Les pièces données, telles : *Ces Dames au Chapeau Vert*, *La Grippe espagnole*, *Le Couronnement de la Rosière*, etc..., ont été fort bien rendues. « C'est mieux qu'une troupe de passage » (La presse locale).

Les Montois avait donc en eux un talent qu'ils ignoraient.

Le théâtre de circonstance est le « Vieux Logis », qui évidemment n'a pas été bâti pour cela ! Il était donc trop petit pour contenir les spectateurs qui viennent de la côte, tant la réputation s'est répandue déjà.

Quand la saison théâtrale commence, c'est le tambour de ville qui l'annonce simplement, et au jour dit on entre, sans autre invitation, ce qui est tout particulier au Mont Saint-Michel.

Et nous voilà, nous, Amis du Mont Saint-Michel, appelés dans un hiver prochain à aller suivre la saison théâtrale... au Mont Saint-Michel !

H. V.

Le survol de la Merveille

Nous lisons dans le numéro du 16 septembre de *l'Ouest-Eclair* :

« Le vendredi 11 septembre 1931, un avion militaire effectuant le survol du Mont Saint-Michel à faible altitude, est passé à quelques dizaines de mètres de la flèche abbatiale et à très peu de distance au-dessus des pinacles de l'Abside ; puis, heureux de son exploit — nous convenons que c'est montrer ainsi une grande maîtrise — l'aviateur s'en est allé... »

« Voici un jeu qui est répété par d'autres aviateurs plusieurs fois chaque année. Les touristes admirent, mais il y a des Montois qui songent qu'une saute brusque de vent, et cela arrive journellement au Mont Saint-Michel, pourrait faire dévier l'appareil de quelques mètres et le jeter sur les sommets du Monastère. Ne ferait-il que frôler légèrement de son aile, la flèche ou les pinacles, que l'on voit ce qui pourrait survenir : outre la mort du téméraire aviateur, outre la destruction de l'appareil et la provision d'essence répandue sur le Monastère ou la ville, on devine les conséquences possibles d'un pareil événement. »

« Est-il véritablement nécessaire de risquer un tel danger pour montrer son habileté ou pour jouir d'un coup d'œil dont, jusqu'ici, seules les hirondelles avaient le monopole ? N'y a-t-il point un règlement d'aviation qui défend de survoler les agglomérations à moins d'une certaine hauteur ? »

« On nous a affirmé, il y a plusieurs années, que ce règlement existait. Est-il toujours en vigueur ? »

« Nous demandons alors qu'il en soit tenu compte. »

LISTE D'ADMISSION

(Suite)

Sociétaires perpétuels

LOQUEZ, pharmacien, Le Montel (Allier).
 BARRAZ, industriel, 575, faubourg Saint-Honoré, Paris (8^e).
 LEONARD, préfet de la Manche, St-Lô.
 ANGLADE (Marc), lieutenant-colonel de réserve, 61, quai d'Orsay, Paris (7^e).
 BERGHAUS, Mindaou (Congo Moyen).
 FÉRET de LENOIR, 59 ter, rue Bonaparte, Paris (8^e).
 LE CHEVALIER (Robert), La Herbélière, par Vire (Calvados).
 RAYNEAU (Louis), 23, rue d'Assas, Paris.
 GENTILHOMME, 23, rue Tronchet, Lyon.
 CARONNEAU (Marcel), 24, rue de l'Orne, Paris (12^e).
 PÉTRIN (de maréchal), 8, square Lalou-Maubourg, Paris.

Sociétaires

FÉRET (Mme Françoise), 125, rue de l'Université, Paris (7^e).
 WINE, pharmacien, Estrées Saint-Denis, (Oise).
 BEAUREPAIRE, Saint-Lô.
 BÉRAUD (René), préparateur, 17, place Vauban, Avallon (Yonne).
 GIBOULET (Gustave), notaire honoraire, Juvigny-le-Fort (Manche).
 VOIT (Georges), docteur, 55, faubourg de Pierre, Strasbourg.
 LEULLIER (René), greffier en chef au tribunal civil de Meaux (S.-et-M.).
 BELLET, docteur, 26, rue Edouard-Vaillant, Puteaux (Seine).
 GANTY, ingénieur, 5, rue Thiers, Reims (Marne).
 PÉREZ, directeur des batteries réunies, Confans Ste-Honorine (S.-et-O.).
 BONNEVAY, étudiant, 8, rue Saint-Michel, Marseille.
 FERRAND (Joseph), 25, rue de Lorraine, Roubaix (Nord).
 SOULIGNAC, propriétaire, 35, rue des Archives, Paris.

Membres associés

MM.
 KILVO (Edouard), 37, rue Schweighauser, Strasbourg (Bas-Rhin).
 JOUANNÉ, 8, rue de Bretagne, Alençon (Orne).
 MOULAIN de LAPTEW (Mme), 51, rue Chasse-livière, Rouen (S.-I.).
 MANSCHONNE, La Loupe (Eure-et-Loir).
 LERIVRE, 9, rue Sautier, Paris (9^e).
 LANCIE (abbé François), vicaire à Peillac (Morbihan).

LEVEUX, architecte des M. H., Brionne, Chemin de la Huguette, Granville.
 DENIS (Maurice), 32, rue des Juifs, Granville (Manche).
 LÉON (Maurice), 33, route de Villedieu à Granville (Manche).
 MOUËN (René), 25, rue Bons-Secours, Trouville (Calvados).
 HÉROLD (Jean), rue des Juifs, Granville (Manche).
 PICHOT (Jean), 33, rue Charles Guillaud, Granville (Manche).
 PHILIPPY (Gérard), propriétaire du restaurant des Gourmets, rue des Juifs, Granville (Manche).
 DUBAS (docteur), 3, chemin de la Colombe, Genève (Suisse).
 LEMARCHAND (Victor), 7, place St-Sauveur, Caen (Calvados).
 LALLEMAND (Mme), propriétaire, 26, rue Notre-Dame, Granville (Manche).
 GRASSEL (Yves), 20, rue de Toulouse, Rennes (I.-et-V.).
 GEUTRENE, 58, rue du Fort, Granville (Manche).
 TROUBLE (André), directeur d'assurances, 3, route de Coutances, Granville.
 COUSNY (Mlle Laure), institutrice, 23, rue de l'Asile, Saint-Maurice (Seine).
 DELAMASSE (chanoine), curé-doyen de Notre-Dame, place du Parc Notre-Dame, Granville (Manche).
 GALABRY, notaire, 7, rue Saint-Antoine, Compiègne (Oise).
 PICHARD, 82, Bd de la Tour-Maubourg, Paris (5^e).
 MARÉCHAL (abbé), 15, rue du Général-Chanzy, Fougères (I.-et-V.).
 BÉGOUSSAT (Mlle), 58, rue du Vingt-Quatre-Février, Noët (Deux-Sèvres).
 RALLON (Louis), répétiteur à l'Isle d'Arz, (Morbihan).
 MALLAT, avocat en droit, 2, rue de Montauban, Le Mans (Sarthe).
 BODREY, 111, rue de Charenton, Paris (12^e).
 HONDEL, rue Godard, Alençon (Orne).
 PERRIER (Charles), commis architecte, Alençon (Orne).
 HAYET (Pierre), dessinateur, Alençon.
 FOUSSON, rue du Bercail, Alençon.
 LEMAITRE, carrossier, rue de la Gare, Alençon.
 LAGARRIGUE (Mlle), directrice de l'école normale, rue Valérie, Perpignan (P.-O.).
 GALLER, docteur, place Rigault, Perpignan (P.-O.).
 AMARS, percepteur, 7, place de l'Hôtel, Perpignan (P.-O.).

DUBOIS (Alfred), propriétaire, 15, rue Camberton, Granville (Manche).
 BRAUX (Jean), 29, place Carnot, Conches (Eure).
 CHAUVOY (Charles), restaurateur, 13, place Carnot, Beaune (Côte-d'Or).
 BERTHAUD (René), rue de Lorraine, Beaune (Côte-d'Or).
 GERMAIN, place de la Gare, Conches (Eure).
 MANSY (Louis), 7, rue Vêtor-Massault, Fontenay (Seine).
 BOUCHON (Henri), Crèpy-en-Valois (Oise).
 DEYONNE (Philippe), 30, rue Filibien, Nantes (L.-I.).
 URSERINO (Georges), 50, rue Denis-Papin, Angers (M.-et-L.).
 BRUARD, 7, Bd St-Aignan, Nantes (L.-I.).
 DE FONTAINE, château de Noirmont, Erquy (Côtes-du-Nord).
 GRAS (Robert), notaire, Marché-Robert (Ille-et-Vilaine).
 LE COFFRE, à Canisy (Manche).
 RAY (Mme), 15, rue des Saules, Paris (15^e).
 MAURIN, 21, rue Jeanne-d'Arc, Rouen.
 TROUX (Mme), 175, boulevard de la Gare, Paris (13^e).
 GUILLET, 7, avenue de la Sœur-Bosalie, Paris (13^e).
 BRIARD (Pierre), ingénieur, 350, Bd Raspail, Paris.
 VEVAUD (Mlle), professeur à l'école normale d'institutrices, Perpignan (P.-O.).
 BONALD (Mlle), institutrice-adjointe, annexe de l'école normale d'institutrices de Perpignan.
 MORIS (Mlle), institutrice au cours complémentaires « Jean-Macé », Perpignan.
 HELL (Julien), receveur de l'enregistrement, rue Fontfroide, Perpignan.
 PELLETIER (Pierre), 59, Bd Port-Royal, Paris (13^e).
 DANIEL, employé au Crédit Lyonnais, rue Louis-Millet, Avranches (Manche).
 PROSEY, directeur Banque de France, Avranches (Manche).
 LA VAVASSEUR (Mme), place Carnot, Avranches (Manche).
 GAUTHIER, notaire, rue des Chanoines, Bayeux (Calvados).
 LA DOCCHE, docteur, rue de la Maltrise, Bayeux.
 DUPONT, agent d'assurances, rue de la Maltrise, Bayeux.
 BRUNER (Mme), 111, rue Saint-Dominique, Paris.
 POISSON, rue de Foisy, Le Mans (Sarthe).
 NOURRY, 11, rue Saint-Bertrand, Le Mans.
 LAUNIER, 10, rue Dubignon, Le Mans.
 APPEL, 101, avenue Thiers, Le Mans.
 PÉROU, Neuville-sur-Sarthe.
 MOULIN, 168, Bd de la République, Le Mans.
 GAUVIER, 59, rue St-Pavin-des-Champs, Le Mans.

GUYON, 68, avenue de la Mazette, Le Mans.
 POUILLON A., 49, rue des Moulins, Granville (Manche).
 FERRAS (abbé), curé-doyen de la Haye-du-Puits (Manche).
 LACOMBE (Mme Marie), propriétaire, rue de l'Eglise, La Haye-du-Puits (Manche).
 DE BARCEN (Gérald), 7, rue de l'Épinette, Saint-Mandé (Seine).
 DELUCHEZ, 12, rue Olier, Paris (15^e).
 LACUYÈRE, 10, rue d'Alsace-Lorraine, Agen (Lot-et-Garonne).
 BATHIER (Mme), 15, rue Denfert-Rochereau, Boulogne (Seine).
 BASTON, commandant, 71, rue Franklin, Angers (M.-et-L.).
 GARDAN PAUL, 11, rue Franklin, Angers.
 DE LA GRANDIERE, 1, rue du Haras, Angers.
 BOCCON, 44, rue des Arènes, Angers.
 OUVRIER (Urbain), 3, rue Ste-Bilaise, Angers.
 GUY (Mlle Marthe), 29 ter, rue du Belloy, Angers.
 MAGAUD, 43, rue Proud, Angers.
 MELLON (Gaston), La Ferté-Macé (Orne).
 QUÉRET, Noyon (Oise).
 BANNIER (Georges), Villiers-les-Poisses (Manche).
 PHILIPPE (Henri), St-Hilaire-du-Harcouët (Manche).
 VIE (abbé), Pont-Levoy (Loir-et-Cher).
 FAYOT (Mme), 156, avenue Jean-Jaurès, Paris (19^e).
 DAMOURGAS, 30, rue de Charenton, Paris (13^e).
 BÉRAND, 5, rue Basse-du-Rempart, Avallon (Yonne).
 MORME (René), 127, faubourg du Temple, Paris.
 CHAMPI (Paul), 9, place de la Bourse, Paris (2^e).
 BÉLANGER (Mlle), 125, rue de Rosilly, Paris.
 LENOZ, notaire honoraire, 33, cours de Pinteville, Meux (S.-et-M.).
 DELUCHEZ, 13, rue Olier, Paris (15^e).
 CLAMBEUX (Monsieur), curé de Notre-Dame, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.).
 LÉGAN (Paul), 27, avenue de la Bourdonnais, Paris (7^e).
 BELGUE (Mlle Louise), directrice de l'école pratique de jeunes filles, rue Guillaume-Fouace, Cherbourg.
 AZEROL (Mlle Antoinette), institutrice, libre, Preignac (Gironde).
 LALANDE (Mlle Berthe), Preignac.
 SAINT-BELLIS (Mlle Eliane), Preignac.
 MENDY (Mme Jeanne), institutrice libre, Preignac.
 FELTEN (Mlle Gisèle), 26, rue de Marmande à Bordeaux.
 BLOY (Alfred), 219, cours de l'Yser, Bordeaux.
 ANCOU (Mme Marthe), 17, avenue de Fleurs, La Madeleine.

SERVICES AUTOMOBILES

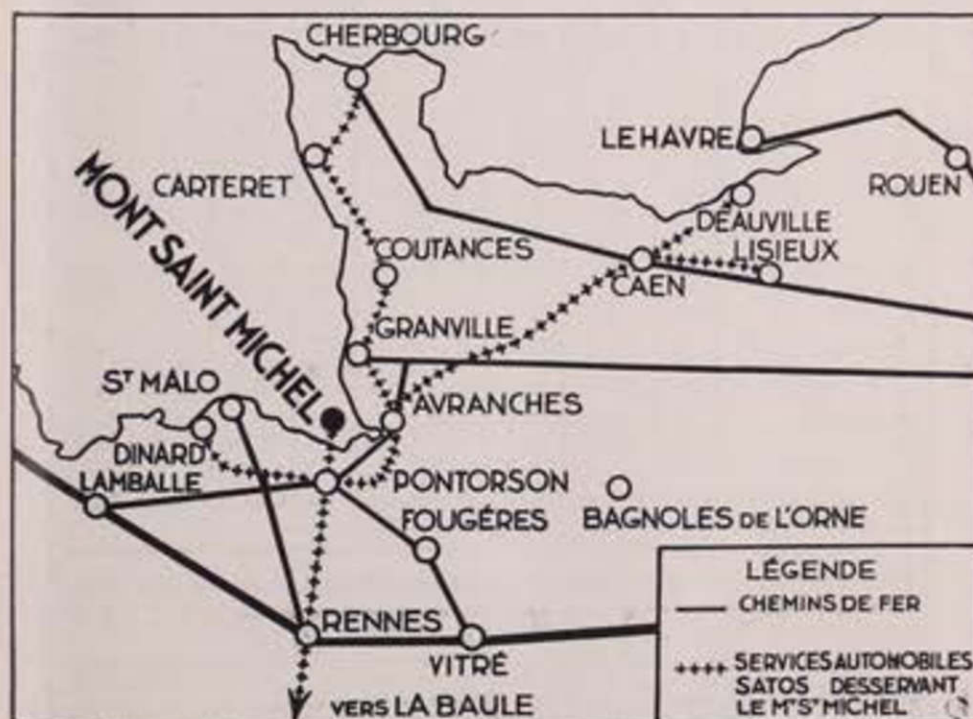
organisés par la

S. A. T. O. S.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie).

Par trois de ces services (N^{os} 25-54-56) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Cherbourg, La Baule et toutes les stations des parcours.



Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1932 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la *Nouvelle* et *Pleine Lune*. La *Pleine Mer* (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les *Mortes-eaux* concordent avec le *premier* et le *dernier quartier* de la lune. Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la *Nouvelle* et la *Pleine Lune*.

MOIS	DATES	MATIN				SOIR			
		COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs	COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs
			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer	
Juin	5	73	5 05	6 55	12 20	73	17 24	19 14	12 50
	19	87	4 51	6 41	13 00	87	17 16	19 06	13 35
Juillet	7	78	6 47	8 37	12 45	78	19 05	20 55	12 90
	19	86	5 34	7 24	13 35	87	17 55	19 45	13 30
Août	5	94	6 30	8 20	13 20	94	18 48	20 38	13 65
	17	89	5 19	7 09	13 00	91	17 37	19 27	13 55
Septembre	3	107	6 07	7 57	13 90	106	17 36	19 26	14 20
	15	91	4 54	6 44	13 10	92	17 10	19 00	13 50
Octobre	1	112	5 05	6 55	14 45	113	17 21	19 11	14 60
	15	89	4 54	6 44	13 20	88	17 08	18 58	13 20
	30	110	4 34	6 24	14 30	110	16 55	18 45	14 45
Novembre	12	78	3 50	5 40	13 75	79	16 08	17 58	12 80
	28	99	4 08	5 58	13 90	100	16 34	18 24	13 85

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 15 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 92 à 93 d' le cordon de pierres du Coudeux aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50. Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut. selon circonstances (pression atmosphérique, vent, bourrasques, etc.).

Le Gérant : G. SIMOND. — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ.

AVIS IMPORTANT

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des membres associés a été portée à 15 fr.

AVIS URGENT DU TRÉSORIER

COTISATIONS 1932

Paiement par chèque ou virement postal

Pour éviter des frais de recouvrement très élevés, nos sociétaires qui paient habituellement leur cotisation au Siège ou à la Poste sont instamment priés d'en adresser le montant à notre compte de chèques postaux, Paris 28 404, soit au moyen du chèque postal encarté dans le présent bulletin, soit par virement postal : 15 francs plus 2 francs soit 17 francs s'ils désirent que la gravure leur soit adressée par poste, **en indiquant bien exactement leurs nom et adresse.**

Le recouvrement pour les moyens habituels commencera le 1^{er} mars 1932.

Les sociétaires qui n'avaient pu régler leur cotisation 1931 pour un motif quelconque sont invités de la joindre à celle de 1932, par les mêmes moyens.

POUR QU'UN VOYAGE **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
-- AGRÉABLE -- INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY, ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villegiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;
- 2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 42 - Avril - Juillet 1932

SOMMAIRE

RÉUNION DE LA DÉLÉGATION 1932. — SEANCE DU
COMITÉ DE DIRECTION, 2 MARS ET 10 JUIN 1932. —
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 MARS 1932. — EXTRAIT
DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — RAPPORT
DU TRÉSORIER GÉNÉRAL. — LE BANQUET DU 8 MARS.
— CHARLES LE GOFFIC. — APPEL AUX AMIS DU MONT
SAINT-MICHEL. — LE MONT SAINT-MICHEL PENDANT
LA SECONDE PÉRIODE DE LA GUERRE DE CENT ANS.
— LA VIE SOCIALE. — CONFÉRENCES. — LA VIE AU

A suivre page 2

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVHARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} Bl. DAVID, adjointe.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M. PELTIER "au Lion Noir", secrétaire-adjoint à M. l'Abbé CHARLES, 149, rue Sainte-Catherine.
Brécéy. — M^e ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Briquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohes (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp^{me} académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Chaung. — M. André GÉRAUD, avocat, rue de la Paix.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POISSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE greffier en chef, 1, rue de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Evreux. — M. Noé TURGIS, 58, rue Vilaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — Adjointe : M^{me} GRANGER, Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
La Rochelle. — M. LÉRIDON, armateur, 4, rue Réaumur.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint-Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tanis, Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Nouhant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — Mlle CHESNAY.
Pontorson. — M. LERIVREND, architecte.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bouvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHEPAIN "La Terrasse", 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Targon (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targon.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.
Vernon (Eure). — M. Jean COCHEPAIN, au Crédit Lyonnais, rue du Soleil.

Chemins de Fer de l'Etat

La nuit...

**vous serez mieux
en couchettes!**

N'oubliez pas, si vous voyagez de nuit sur le Réseau de l'Etat, que de nombreux trains comportent des voitures couchettes de toutes classes.

Voilà bien le confort à portée de tous puisque, pour l'occupation des places de couchettes, le supplément à acquitter est de :

		1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe
Jusqu'à 250 km	(Du 6 Octobre au 30 Juin ...	24.75	18. »	13.50
	(Du 1 ^{er} Juillet au 5 Octobre ..	33.75	27. »	22.50
Au-dessus de 250 km.	(Du 6 Octobre au 30 Juin ...	33.75	27. »	22.50
	(Du 1 ^{er} Juillet au 5 Octobre ..	42.75	36. »	31.50

En outre, si vous revenez d'Angleterre par le service de nuit Newhaven-Dieppe, vous avez la faculté de rester dans votre couchette jusqu'à 7 h. 30 bien que votre train entre en gare de Paris-Saint-Lazare à 5 h. 23.

Tous renseignements désirables vous seront donnés dans les gares du Réseau de l'Etat.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel Septembre 1932

La réunion de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu au Mont Saint-Michel le jeudi 15 septembre prochain.

Nous prions les membres de l'Association de venir en grand nombre à cette importante séance qui aura lieu le matin à partir de 9 heures 3/4 au Vieux Logis, dont Mademoiselle Provost, très zélée « amie du Mont Saint-Michel » et membre du Comité de Direction de l'Association, veut bien mettre à notre disposition pour cette séance la grande salle nouvellement aménagée (entrée sur le chemin de ronde des remparts, entre le bastion de l'Est et la tour du Nord).

Au cours de cette séance, il sera lu des mémoires et études sur les questions d'archéologie, d'histoire, d'art ou de science se rattachant au Mont Saint-Michel.

Nous engageons les membres de l'Association qui désirent faire une communication ou nous envoyer un mémoire à lire, de bien vouloir en aviser notre Secrétaire Général, au Mont Saint-Michel, quelques jours avant la réunion.

Les communications sont accueillies toujours avec reconnaissance.

A cette séance annuelle, dont l'importance est toujours plus grande à mesure que nos sociétaires prennent coutume de s'y intéresser, il sera examiné les projets de commémoration de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel au temps de la guerre de Cent Ans.

En fin de séance, les présidents et délégués des Essi de la région entendront la lecture d'un rapport sur la question touristique au Mont Saint-Michel, puis prendront d'accord toutes les dispositions pour la publication de la brochure grise.

Un déjeuner amical réunira ensuite les membres de l'Association, leurs invités et leurs amis aux établissements Poulard, à 13 heures.

L'après-midi il sera fait une visite à l'Abbaye, accompagnée du Secrétaire Général de l'Association, qui, dans la salle de l'Officialité, fera une causerie sur l'histoire du monastère.

Séance du Comité de Direction du 2 Mars 1932

La séance est ouverte au siège social, à 17 h. 1/4, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. Paul LABBÉ, BORRIÈS, Hector DENIS, Jules PERRIN, L. PRIEUR, L. LERIVEREND, LE PAUMIER.

Sont présents : MM. Henri VOISIN, André BRUN, HÉDOU, LEVÉQUE, BARBE, Eugène LE MOUËL, R. LE CHEVALIER, MONTALANT, Robert RENAULT, J. LEVATOIS, Henri DAVID, Docteur LÉON, PIEDNOËL.

Après la lecture du procès-verbal de la précédente séance du Comité, qui a été approuvé, le trésorier a été invité à présenter ses comptes de l'exercice 1931. Les chiffres montrent que la situation financière de l'Association continue à être prospère, malgré la crise actuelle. Il est décidé que le chapitre qui renferme tous les frais généraux sera, à l'avenir, partagé en chapitres divers annonçant les frais de propagande et autres diverses dépenses pour lesquelles il paraît nécessaire de créer des postes distincts.

Monsieur Robert Renault est remercié pour l'ordre général qu'il apporte dans la trésorerie de notre Association.

Le Secrétaire Général donne ensuite connaissance du rapport moral sur l'exercice 1931 qu'il a préparé en vue de l'assemblée générale prochaine. Ce rapport est approuvé ; il sera ainsi présenté à l'assemblée générale.

Le Président fait ensuite une communication au sujet du banquet annuel qui doit avoir lieu le 8 mars. Il dit les personnalités diverses qui promettent de prendre part à ce banquet.

M. Henri Voisin présente la gravure de 1932 actuellement en distribution. Le Comité le félicite pour la belle image qu'il a faite de la vue générale sud-est du Mont Saint-Michel.

Puis, le Président fait un compte rendu de la conférence de Cherbourg, qui a eu lieu devant un public nombreux. Cette séance avait été organisée par M. Macé, secrétaire-correspondant de Cherbourg. Elle a eu un plein succès. Des remerciements seront adressés à M. Macé.

M. le Président fait ensuite part d'un projet de conférence qui serait organisée prochainement à Rouen. Il annonce aussi que des fêtes universitaires se préparent actuellement à Caen et qu'une intervention de l'Association dans le programme de ces fêtes serait désirable ; il dit s'en préoccuper actuellement. Le Comité approuve ce désir.

Le Président rappelle en termes émus le deuil survenu récemment de la mort de notre Vice-Président Le Goffic et fait part à ses collègues du Comité d'une lettre reçue par lui, où Madame Le Goffic lui dit l'intérêt que notre regretté Vice-Président portait à notre œuvre.

Le Secrétaire Général dit que par suite d'un accident

survenu dans le service postal la correction du bulletin n° 41 qui vient de paraître lui a été retournée comme expéditeur, cet envoi abîmé dans le service n'ayant plus de visible sur l'adresse que l'indication de l'expéditeur. Il s'en suit que n'a pu paraître en ce bulletin 41 un article nécrologique sur notre Vice-Président Le Goffic, ainsi que quelques additions faites au texte primitif déjà composé. Des corrections devront être publiées au bulletin suivant pour compléter ou éclaircir des passages restés ainsi moins compréhensibles.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

RECTIFICATIONS

Dans l'impression du procès-verbal de la séance du 14 janvier 1932, quelques lignes ont été omises à la composition.

Elles se rétablissent ainsi, entre la huitième et la neuvième lignes :

« Il est autorisé à effectuer l'encaissement des valeurs du fonds de réserve, venues au remboursement et à faire le rempli des fonds conformément aux statuts de l'Association. Il est aussi autorisé à faire le placement des sommes à porter au fonds de réserve dans les mêmes conditions ».

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Comité de Direction

Séance du 10 Juin 1932

La séance est ouverte à 17 h. 1/2 sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Se sont excusés : MM. Eugène LE MOUËL, BORRIÈS, J. PERRIN, MONMARCHÉ, R. LE PAUMIER, H. DENIS, L. LERIVEREND, Jean VOISIN, A. LEVÉQUE, H. NICOLAS, A. BRUN, Robert RENAULT.

Sont présents : MM. J. LEVATOIS, H. VOISIN, HÉDOU, H. DAVID, Docteur LÉON, R. VÉZARD, Jean des COGNETS.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé. Le président, en quelques mots, donne l'état de la question insularité du Mont Saint-Michel.

Puis on passe à la question action de l'Association au courant de la saison 1932, pour arriver ensuite au programme de la séance de la délégation annuelle au Mont Saint-Michel et à la fixation de la date de cette réunion. Il est fait part des désirs exprimés par les sociétaires qui ont coutume de venir ce jour au Mont Saint-Michel pour assister à cette séance.

La date du jeudi 15 septembre est acceptée par la majorité des présents.

Le programme sera le même que celui des années précédentes : 1° Séance des Amis du Mont Saint-Michel, mémoires, communications, affaires diverses, le projet pour l'année 1934. Ensuite, séance du tourisme, déjeuner amical (établissements Poulard) et l'après-midi visite de l'Abbaye et causerie en l'une des salles par le Secrétaire Général.

Le Président, en l'absence du Trésorier, donne un aperçu sur la situation financière de l'Association pour l'année courante.

Les effets de la crise actuelle se sont fait sentir sur la rentrée des cotisations, mais cependant la situation financière reste moyenne en comparaison des défections que produit la crise dans bien des sociétés similaires.

En très grande majorité, nos sociétaires et associés nous sont restés fidèles, mais il nous faudra redoubler d'efforts pour reconquérir notre niveau. Les moyens sont recherchés et des concours de grande propagande sont offerts par un membre du Comité de direction. Ils sont acceptés avec reconnaissance.

L'élection d'un vice-président, en remplacement de notre regretté ami Ch. Le Goffic, est remise à une séance du Comité de Direction qui devra avoir lieu en fin d'année.

Le Président fait part des fêtes organisées en 1933, fêtes du millénaire de la réunion du Cotentin à la Normandie. Ces fêtes doivent avoir lieu à Coutances et se termineront par une excursion au Mont Saint-Michel.

Le Président annonce qu'il est invité à faire une conférence à Rouen le 23 octobre 1932.

Le Secrétaire Général donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Lévêque, le très zélé membre du Comité de Direction, qui annonce qu'arrivé à l'époque de la retraite il quitte ses fonctions d'inspecteur divisionnaire des Chemins de fer de l'Etat, mais que l'honorariat lui ayant été donné il continuera de mettre à la disposition de l'Association son concours le plus pressé.

Le Secrétaire Général est chargé de féliciter M. Lévêque, de lui présenter l'assurance de la meilleure sympathie de ses collègues du Comité de Direction et de lui demander s'il ne voudrait accepter dans le comité le titre de secrétaire, et seconder le Secrétaire Général dans sa mission dans les chapitres qui lui sont le plus familiers.

Le gravure pour l'année 1933 est présentée par le graveur aux membres du Comité. Le Comité exprime sa satisfaction et ses meilleurs remerciements pour cette estampe nouvelle que M. Voisin remet à l'Association.

Le Secrétaire Général annonce que le bulletin 42 est sous presse actuellement et qu'il en attend les premières épreuves.

Le Secrétaire Général fait part de la prochaine ouverture à Avranches de l'exposition de la Société Artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin, il est autorisé à faire

l'envoi de deux cadres d'eaux-fortes de la collection des Amis du Mont Saint-Michel et d'en remettre une au Syndicat d'Initiative de cette ville. Puis il annonce qu'il a fait une visite à M. l'Inspecteur Général des M. H. et que l'accord reste parfait entre le service des M. H. et notre Association sur toutes les questions à l'étude ou en voie de réalisation au Mont Saint-Michel.

Il est décidé que le bulletin à paraître contiendra un nouvel appel aux « Amis du Mont Saint-Michel », leur demandant de faire de la propagande autour d'eux pour apporter à notre Association au moins chacun un associé nouveau, afin que notre société continue de prendre part honorablement au grand mouvement de haute propagande fait en ce moment au loin en faveur de notre Merveille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 3/4.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Assemblée Générale de l'Association des " Amis du Mont Saint-Michel "

du Lundi 27 Mars 1932

Mairie du 9^e Arrondissement, 6, rue Drouot, Paris

Le Président ouvre la séance à 5 h. 1/4.

Ont pris place au bureau : MM. LEVATOIS, Président ; RENAUULT, Trésorier ; BRUN, Secrétaire. Trente-un membres ont signé la feuille de présence.

Le Président présente les excuses de MM. Henri VOISIN et Paul LAISSÉ que leur état de santé empêche d'être présents. Il rappelle le décès de M. Charles LE GOFFIC, ancien président, qui ne cessa jamais de s'intéresser à notre Société.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée générale du 2 mars 1931. Il est adopté.

L'ordre du jour appelle le rapport du Secrétaire Général, M. Henri Voisin. M. Levatois en donne lecture. Il est adopté et applaudi par les membres de l'assemblée.

M. Renault présente ensuite son rapport sur les comptes de l'année 1931 et un projet de budget pour l'exercice 1932. Ils sont adoptés à l'unanimité.

A la suite de ce rapport, M. Levatois, revenant sur les comptes fournis à l'assemblée générale, donne des détails sur quelques-uns d'entre eux et sur la situation de la Société. Elle demeure satisfaisante bien qu'avec la crise générale actuelle on ait quelque peine à recouvrer les cotisations. Il annonce à la Société, qui l'applaudit, le don généreux de M. Nicolas, de

Lyon. Il consiste en un titre de rente de 2 obligations, emprunt 5.1/2 1930, Gouv. Allemand, tranche française.

Le Président remercie M. Renault, trésorier, du soin qu'il prend bénévolement de la trésorerie de la Société, malgré de lourdes occupations. Il termine en faisant des vœux pour que l'exemple donné par M. Nicolas soit suivi d'autres dons, et souhaite le prompt rétablissement de MM. Voisin et Paul Labbé.

Un membre de l'assemblée, M. Damon, demande s'il ne serait pas possible et préférable de tenir les assemblées générales le dimanche matin, ce qui permettrait à beaucoup d'Amis du Mont Saint-Michel d'assister à ces réunions annuelles, ce qu'ils ne peuvent faire en semaine. Le Président promet de soumettre ce vœu au Comité de Direction qui l'étudiera avec soin.

Le Président expose ensuite les actes de la Société au cours de l'année et l'état des travaux qui se poursuivent au Mont, ainsi que les améliorations et embellissements apportés tant à la petite cité insulaire qu'à l'Abbaye. Il cite, à ce sujet, la disparition définitive de la maison Blanche ; les modifications concernant la Maison Rouge ; le projet des travaux aux logis abbatiaux. L'Administration des Beaux-Arts s'occupe activement du Mont Saint-Michel. En somme, l'impulsion donnée, due en grande partie aux initiatives de notre Société, ne se ralentit pas. Il déplore néanmoins le fâcheux système des cloisons étanches qui retarde la date de la mise en marche des travaux de coupure de la digue insubmersible. Il faudrait que les différents ministères de qui relèvent ces travaux s'entendissent une fois pour toutes, afin d'arriver à un résultat immédiat. A ce sujet, M. Levatois donne lecture d'une lettre à lui adressée par M. Guernier, ministre des Travaux Publics, qui se déclare partisan des projets et de l'exécution rapide des travaux demandés par la Société des Amis du Mont Saint-Michel. Il tient également à rappeler à l'assemblée le changement de mentalité qui s'est produit au cours des derniers mois dans la population du Mont, tout à l'avantage de notre projet.

Avant de lever la séance, M. Levatois remercie une fois encore les différents collaborateurs : M. Le Mouël, M. Paul Labbé, Vice-Présidents ; M. Renault, Trésorier ; M. H. Voisin, Secrétaire Général ; les membres du Comité de Direction et surtout les délégués de province qui fournissent pour la plupart un admirable et fécond travail de propagande, en même temps qu'ils assurent d'une façon économique la perception des cotisations et de répartition des gravures dans leurs ressorts particuliers. Il demande à tous les membres de l'assemblée d'accroître le nombre des Amis du Mont Saint-Michel par une active propagande, jusqu'à ce que la Société voit enfin ses efforts récompensés et ses vœux accomplis.

Un membre de l'assemblée demande ce qu'il est advenu des projets Anquetil et de l'affaire de Tombelaine, puis M. Dumont remercie, au nom des membres de l'assemblée, M. le

Président Levatois de son incessante activité et des heureux résultats déjà obtenus grâce à son action persévérante. Ces paroles sont vivement et unanimement applaudies et la séance est levée à 6 h. 25.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire,

A. BRUN.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL sur l'exercice 1931

Pendant le cours de l'année 1931, le Comité de Direction croit avoir fait tout ce qui lui était possible pour la réalisation de nos vœux et désirs en faveur du Mont Saint-Michel.

Vous savez combien il est difficile d'obtenir que soient exécutées les décisions prises définitivement par les services compétents quand leur mise à exécution doit attendre d'autres décisions d'ordre financier et de procédure administrative, quand aussi apparaissent çà et là des négligences ou des temporisations des administrations et quand il n'y a pas pour contrebalancer ce freinage habituel des choses d'intérêt général quelques intérêts particuliers qui agissent dans le sens d'un aboutissement prochain.

Je n'ai pas besoin d'insister pour vous montrer combien notre tâche est ardue, puisque nous avons déjà acquis l'expérience de ces difficultés par vingt années d'attente.

Et il nous faut encore attendre, attendre les instants propices pour rappeler les décisions prises, ne faire quoi que ce soit d'inutile, aucun geste inconsidéré, avoir toute prudence dans nos démarches, maintenir la décision prise, l'étayer, la veiller jalousement et encore attendre.

Donc, soyons patients, les temps que nous passons nous le commandent, mais n'abandonnons pas un instant nos revendications en faveur de notre vieux Mont.

Poursuivons sans arrêt notre programme pour répandre nos idées, petit à petit elles gagnent les esprits qui nous étaient les plus hostiles autrefois.

La paix montoise semble faite maintenant. On se prépare là-bas à la situation, je ne dirai pas nouvelle, mais ancienne, qui sera rendue à la Merveille.

On a compris enfin qu'il fallait à ce Mont Saint-Michel conserver son caractère pittoresque, sa situation insulaire qui lui a valu depuis le loin des temps la grande impression que donne ce cadre changeant, tantôt de l'émeraude des eaux marines, tantôt du velours des sables.

On a compris que le Mont Saint-Michel n'était pas seulement une petite bourgade égarée sur un rocher d'abord incommode, mais bien la grande Merveille de l'Occident, et que

ce titre lui était dû grâce à la collaboration intime de la nature et de l'art sur un roc imprégné de foi.

Aujourd'hui on sait parfaitement au Mont Saint-Michel qu'il faut garder précieusement à ce rocher tous ses mérites. Porter atteinte au pittoresque du roc michelien c'est en réduire sa valeur touristique, sa qualité d'art, c'est attenter à sa richesse, à la richesse de tous les habitants, pour garder des avantages contestables et qui en fin de compte et de concessions consenties ne lui donnerait que la banalité d'une arrivée commune à bien d'autres lieux habités.

Un exposé de la question montoise a paru dans le *Journal Officiel* du 13 mars 1931. Nous l'avons reproduit dans le bulletin social, il dit le motif du long arrêt que subit l'exécution de la décision du Conseil Supérieur des Travaux Publics sur le projet d'abaissement de la digue insubmersible. Nous n'avons à cette note, due à la plume du rapporteur du budget des Beaux-Arts au Sénat, rien à ajouter pour expliquer l'attente si longue de la solution de la question digue insubmersible, si ce n'est notre regret de n'avoir pas vu l'abaissement de la digue compris dans le programme de l'équipement national, puisque la dépense de l'abaissement de la digue aurait pour résultat d'augmenter dans une grande mesure l'admiration de notre Merveille, et que cette admiration se traduit localement déjà, chaque année, par un mouvement d'affaires qui dépasse de loin maintenant la quinzaine de millions qu'on se plaisait à annoncer déjà il y a quelques années.

Le budget de 1932, au chapitre Ports et Services Maritimes, porte avec indication « mémoire » l'abaissement de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel.

Cela c'est l'ancre d'espérance qui reste fixée au rocher.

Alors, gardons notre confiance toute entière dans une réalisation peu éloignée de nous.

Et pour fortifier cette espérance regardons un peu en arrière. Qu'avons-nous obtenu déjà ?

Ne citons que quelques projets, avec leurs grands dangers auxquels notre Mont a pu échapper grâce à l'opposition que nous leur avons faite, opposition bien marquée et qui fut décisive.

Rappelons-nous les jours sombres où naissaient des projets menaçants.

C'est dans l'examen du passé que nous affirmons encore notre foi dans l'avenir. Vous souvenez-vous de l'histoire fantastique du gros canon, qui de Carteret devait vérifier sa portée et l'exactitude de sa trajectoire en lançant un gros projectile venant de près de cent kilomètres et qui devait tomber à une très courte distance de notre Mont ?

Ce gros canon n'est point fondu encore et le projet tout entier de champ d'expérience d'artillerie lourde nous semble définitivement abandonné ; de même, ce fameux camp qui devait réunir des avions de bombardement, qui, de la Roche-

Thorin, passant au-dessus du Mont, avec leur dangereux chargement, devaient venir jeter leurs explosifs dans un espace marqué à l'ouest du Mont Saint-Michel. On nous donnait ce projet comme devant apporter une distraction du plus haut intérêt et qui attirerait quantité de touristes cherchant des émotions nouvelles. Mais, il y avait dans ce projet une lacune, on n'y prévoyait pas les accidents, autrement dit on ne garantissait pas la casse.

Et l'autre projet, qui faisait de la baie montoise un vaste réservoir d'eau destiné à alimenter des turbines d'une usine génératrice d'électricité établie sur une digue allant de Cancale à Granville, cette usine devant animer des milliers d'usines établies tout autour de la baie. Que serait devenue la Merveille ?

Et bien d'autres projets absurdes dont bien heureusement nous ne verrons pas la réalisation.

Nous avons dénoncé tous ces attentats qui se préparaient contre la grande Merveille, et malgré qu'ils avaient reçu parfois des approbations données, trop légèrement peut-être, par des sommités consultées ou des corps savants, mais pas avisés, nous avons pu au premier instant faire écarter ces projets inconsidérés. Nous saurons donc obtenir un jour enfin que la pioche abaisse la digue sur 500 mètres en avant du Mont Saint-Michel.

On nous a reproché parfois, à nous, Amis du Mont Saint-Michel, de ne rien faire, ou du moins de ne pas faire assez.

On a dit cela parce qu'on ne savait pas combien sont grandes pour nous les difficultés à surmonter pour obtenir des résultats importants et immédiats dans la campagne que nous poursuivons pour la défense et la glorification du Mont Saint-Michel.

Cependant, il est des résultats tels que si nous voulions les énumérer tous ici, la liste serait assez longue et bien consolante pour nous. Notre activité n'a pas été perdue. Tous les ans, c'est un obstacle qui tombe devant nous, ou une réalisation qui s'opère.

Tout cela se fait sans bruit, notre programme se réalise doucement, trop doucement — ce qui n'est pas notre faute — mais il se réalise bien.

Nous ne crions pas victoire très haut ; nous enregistrons dans le calme et nous portons après notre attention sur une autre question.

Mais, nous avons peut-être tort de ne point proclamer bruyamment nos succès, c'est tout ce qu'on peut nous reprocher.

Il est des instants cependant de recueillement. Si actuellement il nous faut patienter pour les grandes réalisations, nous pouvons étudier par le détail d'autres questions considérées comme secondaires, nous devons aussi songer à la glorification plus grande de notre Mont.

Cette année, en septembre, à la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel, il a été lue une communication d'un grand intérêt sur la victoire des 119 Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel sur les Anglais en 1434. Cette remarquable étude portait comme signature le nom de notre sociétaire René Herval, le bien connu littérateur normand ; elle concluait, en cela d'accord avec votre secrétaire général, en proposant que soit commémoré en 1934 au Mont Saint-Michel cette grande victoire longuement acquise des Chevaliers, défenseurs du Mont, qui fut le premier signal de la retraite de France des troupes anglaises.

Votre Comité de Direction a pris en considération cette proposition et lors de sa dernière réunion il a désigné une commission qui aura à étudier ce projet.

Il a été également nommé un comité local « Mont Saint-Michel et Région », qui doit étudier toutes les possibilités de réalisation et la liaison de différents concours qui seront offerts pour compléter un programme de fête, l'Association des Amis du Mont Saint-Michel ne se proposant que d'organiser les réunions officielles qui se tiendront au Mont ce jour-là.

Toutes les manifestations qui viendront se greffer sur la cérémonie de commémoration actuellement à l'étude ne feront qu'en fortifier l'éclat et attireront sur la région un grand concours de population, heureuse de fêter l'héroïsme des vaillants Chevaliers normands au cœur ferme et de fêter également les hommes d'armes qui les assistaient dans les combats se renouvelant chaque jour propice à la rencontre dans les grèves, entre les deux îlots rocheux ou vers les bastilles de la côte, jusqu'au jour du grand assaut infructueux des Anglais du 14 juin 1934, qui fut pour l'envahisseur le premier signal de la définitive retraite.

La première partie de notre rapport moral se termine ici sur l'exposé du maintien de notre action sans aucun fléchissement, puis sur un projet qu'il nous faut étudier longuement, et sur lequel vous voudrez bien vous prononcer pour le principe.

Dans la seconde partie, nous allons vous dire comment ont fonctionné pendant l'exercice qui vient de s'écouler les différents services de notre Association.

Aucun changement n'est survenu dans notre organisation du Mont Saint-Michel : secrétariat des Amis du Mont Saint-Michel et bureau de tourisme. Les chiffres statistiques sont les mêmes depuis trois années.

Mais, en général, secrétariat de Paris ou bureau du Mont Saint-Michel, notre propagande générale ne nous a pas valu le nombre d'adhésions des années précédentes, nous avons ressenti les difficultés de l'époque.

Nous avons fait alors notre possible pour réduire quelques dépenses, ce qui est fort difficile, étant donnée l'attention que nous mettons dans l'observation des frais d'administration.

Il faut toujours penser ceci, c'est que la cotisation des

membres adhérents n'est actuellement que trois fois le chiffre d'avant-guerre, et que les tarifs d'imprimerie, par exemple, sont six ou sept fois plus élevés.

Et cependant nous bouclons notre budget ; mais pour arriver à ce résultat il nous faut abandonner bien des projets de propagande dont le résultat nous serait fort utile.

Et si nous arrivons à maintenir notre action, à publier nos bulletins (2 par an au lieu de 4), à remettre nos gravures, c'est grâce au dévouement de nos Secrétaires-Correspondants, qui, dans les villes, reçoivent les cotisations et remettent eux-mêmes les gravures aux membres de l'Association, ce qui nous évite d'énormes frais, ainsi qu'aux membres de l'Association ; puis, ce mode de procéder a le grand avantage d'établir un lien bien plus fort entre les sociétaires et l'Association.

Tous nos correspondants rivalisent de zèle. Je voudrais cependant citer les plus fervents, mais ça n'est guère possible, il faudrait que je vous lise la liste toute entière qui est inscrite au bulletin social. Il faut que cette assemblée sache combien nous devons être reconnaissants à ces dévoués Amis du Mont Saint-Michel.

Je proposerai à l'assemblée de bien vouloir en fin de séance voter à nos correspondants des remerciements par acclamation.

Le trésorier, j'en suis persuadé, s'associera à cette proposition et notre Président vous dira mieux que moi ce qu'est le dévouement des Secrétaires-Correspondants à notre Association.

Au cours de l'année, il a été fait quelques conférences sur le Mont Saint-Michel par les soins de membres de l'Association.

Notre Président était il y a une quinzaine de jours à Cherbourg, où une nombreuse assistance écouta sa parole. Plusieurs centaines d'assistants avaient répondu à l'appel de notre correspondant en cette ville, M. Macé.

Nous avons toujours en préparation le recueil de dix gravures accompagnées de dix autographes de personnalités désignées, nous attendons encore quelques autographes promises et nous pourrions satisfaire les demandes qui nous sont déjà faites pour l'inscription de nouveaux membres donateurs.

Voilà, je crois, exposée la situation morale de notre Association.

Le Comité croit avoir fait tout ce qui lui était possible pour remplir le programme de nos statuts. Veuillez nous dire maintenant si nous avons toujours votre confiance pour diriger l'action de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, personne devenue majeure aujourd'hui même, puisque nous tenons en ce moment la vingt-et-unième assemblée générale annuelle.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

EXTRAIT DU RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre au nom du Comité de Direction le résumé de la situation financière de notre Association au 31 décembre 1931.

Le balance des comptes donne les résultats suivants :

Débit :			
Assemblée Générale et Banquet	1.333 »		
Banque Nationale de Crédit	3.708 86		
Bulletin	13.016 40		
Caisse	251 40		
Chèques postaux	2.410 30		
Frais généraux	8.091 18		
Fonds de réserve	21.506 40		
Graveur et clichés typo	3.229 40		
Frais poste et d'envoi	2.595 10		
Gravures	9.147 70		
Insignes	719 75		
Local	1.604 »		
Matériel	3.311 95		
Personnel	6.795 »		
Vie d'autrefois	949 29		
Total	78.672 73	78.672 73	
Crédit :			
Bourse d'études	500 »		
Cotisations	42.913 95		
Intérêts et coupons	989 20		
Musée	500 »		
Profits et pertes	33.769 58		
Total	78.672 73	78.672 73	

NOTA. — Les frais généraux et les frais de poste s'élevant à 10.386 73 comprennent :

Frais de Poste	3.957 85
Recouvrements, T. Q., Frais de bureau	1.796 30
Propagande et Documentation	1.378 45
Tourisme	1.500 »
Secrétariat Mont Saint-Michel	1.785 95
Banquet Mont Saint-Michel	465 »

Le Trésorier, Robert RENAULT.

Le Banquet du 8 mars

Il fut brillant, comme d'usage. Une centaine de convives se pressaient autour des tables élégamment fleuries. Beaucoup de dames.

Une double déception cependant.

Nous devions être présidé par M. Charles Guernier, député d'Ille-et-Vilaine, ministre des Travaux Publics ; le décès de M. Aristide Briand, survenu la veille, nous priva de cet honneur.

Puis, nous avions la tristesse de ne pas voir ce soir-là notre cher Secrétaire Général Henri Voisin, retenu à la chambre par une indisposition heureusement peu grave.

Au dessert, le président Levatois présenta les excuses de MM. les Ministres Guernier et Blaisot, de MM. Paul Léon, directeur général des Beaux-Arts ; Vallat, directeur de l'Office National du Tourisme ; Lachaze, préfet de la Manche ; Gaudard, sous-préfet d'Aranches ; Léon Bérard, ancien ministre, président d'honneur de notre Association ; Boivin-Champeaux et Chastenet, sénateurs ; Marcel Boulanger, homme de lettres ; Damien, président des Gars Normands ; Morière, etc.

Après avoir évoqué la mémoire de notre illustre vice-président Charles Le Goffic, trop tôt enlevé à notre affection, M. Levatois expose l'état actuel de la question capitale du dérasement partiel de la digue insubmersible.

Il rappelle que, pour qu'elle soit définitivement résolue, il suffit, toutes études étant terminées et le Parlement étant favorable, d'un acte de volonté du gouvernement. Il s'étonne de ce que cet acte tarde tant à se produire et fait appel aux administrations compétentes et aux parlementaires présents pour nous aider à en hâter l'accomplissement. Puis, se tournant vers nos hôtes, il adresse le salut de l'Association à son Excellence M. Philippe Roy, ministre du Canada ; à M. Wattier, directeur au ministère des Travaux Publics ; à M. le Sénateur Pol Chevalier, à M. le Député Guérin, à M. le Député Besset, à M. l'Inspecteur Général Pierre Paquet, représentant M. Paul Léon ; à M. Haubold, architecte en chef du Mont Saint-Michel ; à M. Albert Petit, du *Journal des Débats* ; à M. Jean des Cognets, de l'*Ouest-Eclair* ; enfin aux Présidents des sociétés amies de Bretagne et de Normandie ; MM. Jean Philippe, de la Fédération bretonne ; Guillotin, des Normands de Paris ; Docteur Léon, des Gars de l'Avranchin ; Docteur Lanos, de l'Amicale de l'Orne ; Legrand, de l'Amicale de la Seine-Inférieure.

Il dit à notre Vice-Président M. Eugène Le Mouél notre joie de sa récente élection à la présidence de la Société des Poètes français.

Il émet enfin le vœu de voir bientôt nommé chevalier de la Légion d'honneur notre admirable Secrétaire Général Henri Voisin, que ses mérites éclatants, comme « Ami du Mont Saint-Michel » et comme artiste, désignent depuis longtemps pour cette haute distinction.

Successivement, MM. Pierre Paquet, Wattier, Pol Chevalier, Guérin, Jean Philippe, le docteur Léon et Eugène Le Mouél, répondent à notre président. Leurs toasts éloquentes et spirituels sont un fin régal.

La soirée passe trop vite et chacun des convives emportant comme un précieux souvenir le beau menu d'Henri Voisin se promet la joie de revenir l'an prochain au banquet des Amis du Mont Saint-Michel.

UN TÉMOIN.

Allocution de M. Pierre PAQUET
Inspecteur Général des Beaux-Arts, représentant M. Paul Léon
Directeur Général des Beaux-Arts

MESDAMES,
MESSIEURS,

M. Paul Léon, Directeur général des Beaux-Arts, empêché d'être des vôtres ce soir, m'a prié de le représenter et de vous dire combien il regretterait de n'avoir pu répondre à l'aimable invitation de votre société.

Ses regrets sont d'autant plus grands, qu'il connaît vos belles réunions et le plaisir qu'on y trouve en si brillantes compagnie. L'Administration des Beaux-Arts sait que les Amis du Mont Saint-Michel sont aussi les siens. Votre but n'est-il pas celui qu'elle poursuit elle-même ? Aussi apprécie-t-elle vivement l'activité de votre Société et l'effort que vous faites pour l'aider dans la sauvegarde, la conservation et la mise en valeur de ce magnifique ensemble architectural.

Ce n'est pas toujours tâche facile. Tout est difficile au Mont Saint-Michel, même pour faire aboutir les choses les plus simples, aussi faut-il de la patience et beaucoup de sagesse, qualités que possède à un si haut point votre Comité d'Administration.

A vous parler de conservation de la Merveille, j'hésite, quoique ce soit dans mon rôle ce soir. Ne vais-je pas vous dire ce que vous savez déjà..... Quand on reçoit le bulletin trimestriel de votre Société on sait tout, rien ne lui échappe. Ouvrez votre dernier numéro. Toutes les questions pouvant intéresser le Mont y sont traitées. Des pages sont réservées à l'histoire, à l'iconographie, aux travaux de votre Comité, au tourisme, à l'aviation, à la vie de la cité.

On y trouve même les projets de l'administration des Beaux-Arts et cependant, Dieu sait si nous les tenons secrets.

Je dois reconnaître qu'ils sont toujours exposés avec impartialité et souvent accompagnés d'excellentes suggestions dont nous faisons usage.

Votre bulletin nous pose aussi souvent des questions. C'est ainsi que dans le dernier, vous nous demandez s'il n'existe pas un projet d'ouverture de porte dans l'escalier des grands degrés qui permettrait d'entrer directement dans le petit bois.

Mais, Monsieur le Président, n'êtes-vous pas déjà renseigné, puisque vous posez immédiatement une seconde question : « Quand le réalisera-t-on ? »

Nous le réaliserons bientôt j'espère ; il est à l'étude. Il ne sera peut-être pas ce que nous désirerions, car le problème est difficile à résoudre, mais votre préoccupation est encore ici la nôtre : faire mieux que ce qui existe, je pense que nous y arriverons.

Je peux vous dire aussi, et c'est encore le bulletin qui pose la question, que votre vœu relatif à la consolidation de la rampe, permettant d'accéder des fanils à la grève, derrière la tour Gabriel, sera bientôt exaucé. Une réparation de cette rampe sera entreprise cette année, et il sera possible, bientôt et sans danger, de voir arriver le mascaret de ce bel endroit.

Certes, nous avons encore beaucoup à restaurer au Mont Saint-Michel, un programme est établi et nous le réaliserons.

Mais ce n'est pas vers les grands travaux que, depuis quelques années, s'est portée l'activité du service des Monuments Histo-

riques ; c'est vers la protection et la sauvegarde de la cité elle-même que ce sont dirigés ses efforts, afin de la protéger contre les trop grandes transformations rêvées par le commerce, transformations qui auraient détruit tout son caractère.

Aussi l'Etat n'a-t-il pas hésité à devenir propriétaire de plusieurs immeubles, afin d'éviter qu'à leur place ne soient bâtis des palaces. L'un d'eux est déjà démoli, et sur son emplacement on a créé une terrasse et des jardins.

De nombreux classements ont été faits pour que les plus anciennes demeures ne soient jamais détruites, et des inscriptions sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques donneront bientôt aux Beaux-Arts un droit de regard sur tous les immeubles d'ordre secondaire. C'est déjà l'assurance que de profondes transformations ne seront plus jamais exécutées.

Mais il reste toujours un grand projet à réaliser, projet qui nous tient au cœur, comme à tous, celui de la coupure de la digue.

Votre Président vient de vous exposer où il en est. Mais une chose qu'il n'a pas dite, car sa modestie ne le lui a pas permis et ici le bulletin a commis un oubli, c'est l'habileté et le talent avec lesquels il a défendu cette cause devant le Conseil Général des Ponts-et-Chaussées.

Je tiens, en terminant, à lui renouveler devant vous les compliments que je lui adressais après la séance, et à le remercier de l'aide si précieuse qu'il a prêtée dans la circonstance à l'Administration des Beaux-Arts.

Charles Le Goffic

La mort de Charles Le Goffic a douloureusement surpris tous ceux qui l'aimaient, tous ceux qui l'admiraient. C'est un grand poète, d'une sensibilité exquise qui disparaît. Il a chanté la Bretagne avec une ferveur incomparable, dans plusieurs recueils de vers qui assurent à son nom une renommée durable.

Mais il ne fut pas seulement poète, son œuvre est considérable : une cinquantaine de volumes. Il nous est impossible de les citer tous. Il faut signaler parmi les romans *Le Crucifié de Kéraliès*, *La Payse*, *L'Erreur de Florence*, *Le Pirate de l'île Léris*, *L'Abbesse de Guérande*, *L'Illustre Bolinet*, etc.

Parmi ses livres de critique : *les Romanciers d'aujourd'hui*, *Racine*, *M. Ernest Renan en Basse-Bretagne*, *La Littérature française aux XIX^e et XX^e siècles*, etc.

On connaît ses ouvrages sur la guerre qui eurent un grand retentissement : *Dixmude*, *Les Marais de Saint-Gond*, *Steens-tracte*, *Saint-Georges et Nieuport*, *Les trois Maréchaux*, etc.

Et d'autres nombreuses publications : *L'Âme Bretonne*, en 4 volumes, *Les Calvaires bretons*, *Fêtes et Coutumes populaires*, *Les Métiers pittoresques*, etc.

Voici maintenant le titre de ses volumes de poésie : *Amour breton*, *Le Bois dormant*, *Le pardon de la Reine Anne*.

Charles Le Goffic a été un écrivain éloquent, sensible, robuste et délicat à la fois. Ce fut aussi un ami sûr, un brave homme dans l'acception noble du mot, un confrère excellent.

Il était vice-président de notre Association, il a présidé avec éclat un de nos derniers banquets et en plusieurs circonstances, dans la presse, s'est fait le défenseur de notre cause.

E. L. M.

Appel aux Amis du Mont Saint-Michel

La crise qui passe actuellement sur le monde est ressentie assez fortement en France pour que chacun s'inquiète pour ce qui lui est cher, et fasse un effort pour en conjurer les effets autour de lui. Nous remercions les Amis du Mont Saint-Michel qui, jugeant que notre œuvre toute désintéressée est nécessaire à la défense de la grande Merveille de l'Occident, nous ont continué l'appui de leur cotisation. Malheureusement quelques-uns ont jugé que la modeste somme consacrée à notre œuvre pouvait être appliquée à une nécessité plus grande et nous ont abandonnés ; mais ils nous reviendront, nous l'espérons, quand le nuage qui assombrit le pays tout entier sera passé. Mais, d'ici là, notre Association pâtira du manque de ressources nécessaires à poursuivre son œuvre de haute propagande à l'étranger en faveur d'un capital art dont bien des Français jusqu'ici n'ont pas supputé le rapport, l'argent nouveau apporté en France par ceux qu'attire notre beau pays et surtout nos chefs-d'œuvres de l'art médiéval.

On sait que le Mont Saint-Michel, quand on a établi un plébiscite sur les cités les plus célèbres de France, a gagné de vitesse la première place.

On comprend alors qu'une pareille renommée s'en allant au-delà des limites des nations, au-delà des mers, doit attirer vers la France des visiteurs étrangers, et c'est ainsi qu'il est permis à notre nation de récupérer sur l'étranger les excédents de nos importations sur les exportations.

Evidemment, au premier moment, ce que nous avançons peut sembler excessif ; mais nos merveilles sont des sources intarissables et perpétuelles de profits pour la France si nous les maintenons en beauté.

Aidez-nous donc à les protéger, à les défendre, quand un mercantilisme autoritaire, et influant trop parfois sur l'autorité établie, veut que tout lui soit sacrifié pour un profit personnel.

Aidez-nous à défendre le patrimoine artistique de la France, véritable source de richesse pour la nation entière.

Amis fidèles du Mont Saint-Michel, recueillez-nous chacun une adhésion nouvelle parmi vos amis et faites-nous la parvenir, et notre œuvre avec des ressources plus grandes acquerra une nouvelle force pour la propagande de nos idées. Le nouvel élan qui en résultera nous fera obtenir enfin la réalisation des plans décidés à l'unanimité par le Conseil Supérieur des Travaux Publics.

Et cela sera le couronnement de la première partie de notre œuvre.

H. V.

TEMPS DE BRUME

Pour M. LEVARDIS, Président de la Société des Amis du Mont Saint-Michel.

Là-bas, vers les lointains où le grand Mont s'élève,
Au-dessus des flots bleus et des sables mouvants,
Par delà les flots battus par tous les vents,
Interminablement s'étend l'immense grève.

Plus on avance et plus, comme en un mauvais rêve,
On voit se reculer ses contours décevants,
Et l'infini se soude aux infinis suivants,
Dans ce vaste horizon qui jamais ne s'achève.

Pour nous qui cotoyons l'Océan éternel
Nous regardons ainsi les limites du ciel
Se reculer malgré les jours et les années ;

Ne vaudrait-il pas mieux enfin toucher le port
Plutôt que de compter aux jardins de la mort
Tant d'amis disparus et de roses fanées ?

JULES HESRY.

Cherrucix, Juillet 1921.

Le Mont Saint-Michel

pendant la seconde période de la Guerre de Cent Ans (1417-1450)

par M. René HERVAL

La délégation des Amis du Mont Saint-Michel ayant adopté le 10 septembre 1931 le principe de fêtes commémoratives du glorieux combat du 17 juin 1434, où les défenseurs du Mont infligèrent aux Anglais une défaite sévère dont demeurent témoins les célèbres Michelettes de l'avant-poste, nous avons cru bien faire de résumer ici, sous forme de tableau, les événements qui se déroulèrent autour du Mont pendant la seconde période de la guerre de Cent Ans (1417-1450). La victoire des chevaliers de Louis d'Estouteville qui marqua le moment capital et décisif de la résistance de l'Abbaye-forteresse prendra ainsi, du fait même de la confrontation des faits et des dates, sa pleine signification historique.

Nous avons rapproché des événements particuliers au Mont les principaux de ceux qui intéressaient la province normande et le royaume de France. Puisse notre travail — un simple sommaire — aider nos lecteurs à mieux comprendre tout ce que l'effort déployé durant trente années par les chevaliers de d'Estouteville a représenté de vraiment grand et de noblement français !

Nous nous sommes ingénié à présenter un ordre chronologique rigoureux, ce qui n'est pas toujours aisé, les chroniqueurs donnant parfois, pour le même événement, des dates sensiblement différentes. Le long siège du Mont a montré deux périodes principales d'activité, l'une marquée par un blocus étroit de la place (1424-1425), l'autre par la violente attaque de lord Scales (1434), après laquelle les Anglais paraissent s'être résignés à ne pouvoir emporter la place de vive force. Ces périodes seront, nous l'espérons, suffisamment mises en lumière par le tableau suivant :

Années	Événements de portée générale	Événements particuliers au Mont
1410		Robert Jolivet succède à Pierre Le Roy comme abbé du Mont Saint-Michel.
1413	Avènement de Henri V en Angleterre. Insurrection cabochienne à Paris.	
1415	14 Août. — Débarquement de Henri V au Chef de Caux. 22 Septembre. — Capitulation d'Harfleur. 15 Novembre. — Désastre d'Azincourt. Alain Chartier, de Bayeux, écrit dès 1415 le <i>Livre des Quatre Dames</i> , déplorant les malheurs de la France.	De 1415 à 1420 Robert Jolivet renforce les fortifications du Mont et construit, derrière le chevet de l'église abbatiale, une citerne indispensable à toute résistance éventuelle.
1417	1 ^{er} Août. — Nouveau débarquement de Henri V à l'embouchure de la Touque. Siège et capitulation de Caen. Reddition de Bayeux, Argentan, Alençon, Falaise.	
1418	29 Juillet. — Début du siège de Rouen.	
1419	19 Janvier. — Capitulation de Rouen. 10 Septembre. — Assassinat de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, à Montereau.	
1420	21 Mai. — Traité de Troyes. 2 Juin. — Mariage de Henri V avec Catherine de France, fille de Charles VI. 1 ^{er} Décembre. — Entrée de Henri V à Paris. 10 Décembre. — Ratification du traité de Troyes par les États généraux. Robert Blondel, de Valognes, lance sa <i>Complainte des Bons Français</i> .	"Folie" du Couesnon qui abandonne son lit pour aller se jeter dans la baie entre le Mont et Tombelaine. Les Anglais fortifient Tombelaine. Avant le 21 Mai, Robert Jolivet quitte le Mont et passe au parti anglais. Mai. — Le Dauphin nomme capitaine du Mont Jean d'Harcourt, comte d'Aumale.
1421	23 Mars. — Bataille de Baugé. Jean Stuart, comte de Buchan, au service du Dauphin Charles, écrase l'armée anglaise du duc de Clarence. Celui-ci est tué pendant l'action.	10 Novembre. — Eroulement du chœur de l'église abbatiale.
1422	10 Mai. — Prise de Meaux par les Anglais. 31 Août. — Mort de Henri V à Vincennes.	Le comte d'Aumale, capitaine du Mont s'empare de Montaigu, en Cotentin.

Années	Événements de portée générale	Événements particuliers au Mont
1422	21 Octobre. — Mort de Charles VI à Paris. 30 Octobre. — Le Dauphin prend le titre de roi (Charles VII), à Mehun-sur-Yèvre. Bedford lord protecteur de France et d'Angleterre.	
1423	31 Juillet. — Défaite des Français à Cravant. 26 Septembre. — Le comte d'Aumale bat les Anglais sur les landes de la Brecinière, près de la Gravelle (Maine).	
1424	17 Août. — Les Franco-Ecossais sont battus à Verneuil par Bedford, régent de France. Jean d'Harcourt, capitaine du Mont, est tué.	Jean, bâtard d'Orléans — plus connu sous le nom de Dunois — succède à Jean d'Harcourt tué à Verneuil, en qualité de capitaine du Mont. 12 Septembre. — Début du blocus effectif du Mont. Les Anglais construisent une bastille à Ardevon. 17 Septembre. — La bastille d'Ardevon reçoit une garnison anglaise. Attaques contre le Mont. Appelé par les Montois, Jean de la Haye, seigneur de Goulonces, accourt du Maine et anéantit sur les grèves une partie de la garnison de la bastille d'Ardevon.
1425	Le comte de Richemont quitte le parti anglais et devient connétable de France.	16 Juin. — La flotte de Beaufort, amiral de Bretagne, anéantit la flotte anglaise de blocus et ravitaille le Mont. 3 Août. — Disgrâce de Dunois. Nicole Paynel assure l'intérim de la capitainerie. 2 Septembre. — Louis d'Estouteville, sire d'Auzehose et de Moyon, est nommé capitaine du Mont. 17 Novembre. — Louis d'Estouteville interdit le séjour au Mont des femmes et des prisonniers. En 1425 renforcement des défenses du Mont : adjonction de nouvelles tours et de parapets. Construction de la porte avec pont-levis et herse.

(A Suivre)

La vie sociale

Lisez notre bulletin, voyez notre méthode d'action et constatez que notre ardeur ne faiblit pas et que du jour où l'Association des Amis du Mont Saint-Michel a été fondée jusqu'à ce présent jour il y a eu quantité déjà d'améliorations réalisées au Mont Saint-Michel.

Nous travaillons en union parfaite avec le service des Monuments Historiques, nous sommes en relations extrêmement cordiales avec les Travaux Publics, et il ne manque plus que la réalisation que nous attendons qui permettra d'aborder le Mont Saint-Michel en tous temps, sans se préoccuper du passage — depuis quelques années seulement — d'un lac de boue, c'est-à-dire de la fin d'une digue qui se heurte dans un mur, au lieu de mener vers une entrée, et d'une passerelle trop basse et interrompue à l'endroit précis où la mer vient aux marées rendre la porte inabordable.

..

Nous rappelons à nos secrétaires-correspondants qu'ils trouveront, dans les envois de gravures qui leur sont faits par le secrétariat, des circulaires intitulées : « Appel à tous les admirateurs du Mont Saint-Michel », et aussi des extraits de nos statuts auxquels sont joints des bulletins d'adhésion à notre Association. Nous les prions de penser à les utiliser pour la propagande chaque fois qu'ils en trouveront l'occasion ; nous en tiendrons un certain nombre d'exemplaires à leur disposition quand ils auront épuisé leur provision.

..

Nous renouvelons notre appel aux membres de l'Association qui voudraient bien accepter la mission de secrétaire-correspondant dans les villes où nous n'en possédons pas encore, telles que : Vire, Vitry, Versailles, Tours, Dinan, Argentan, etc., enfin dans tous les centres où nous pourrions réunir quelques adhérents à notre œuvre de défense et protection de la Merveille de l'Occident.

Nous sommes prêts, dans les villes où un secrétariat s'organiserait, à aller faire, sous les auspices d'une société de conférences, une société savante, une conférence sur le Mont Saint-Michel.

..

En octobre prochain, le 23, sous les auspices de l'Académie de Rouen, notre président se rendra à Rouen pour prendre la parole en faveur du Mont Saint-Michel.

D'autres conférences, organisées par des sociétés locales auront lieu dans d'autres villes à la demande de ces sociétés.

..

Nous remercions les membres de l'Association qui se sont mis à notre disposition pour collaborer aux travaux du secrétariat, nous allons avoir recours à tous les dévouements qui se sont offerts, mais il nous a fallu préparer et classer les travaux selon les concours proposés.

H. V.

Conférences

Notre président s'en est allé au courant de février dernier porter la bonne parole, en faveur de notre Mont, parmi les habitants de Cherbourg.

Notre correspondant en cette ville, M. Macé, avait, d'accord avec la Société des Conférences Cherbourgeoises, organisé une soirée qui a réuni un grand nombre d'auditeurs dans la salle de l'Hôtel de Ville.

M. J. Levatois a plaidé la cause de la Merveille avec une ardeur convaincante, après avoir dit les phases principales de l'histoire religieuse et militaire de l'Abbaye forteresse, qui fut le Verdun de la France au temps de la guerre de Cent Ans.

Il évoqua le souvenir des Chevaliers qui défendirent le Mont, jusqu'au jour où l'envahisseur, las de ses succès sur le rempart montois, tenta un dernier effort qui resta infructueux. Il annonça que ce bel exploit des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel, finalement vainqueurs des Anglais, serait commémoré en 1934 sur l'initiative de notre Association.

Puis vint ensuite l'appel en faveur de la défense de notre Mont, encore enchaîné à la côte par une digue insubmersible du plus détestable effet, dont les conséquences sont graves pour le moment et s'annoncent chaque jour plus inquiétantes pour la conservation de son insularité.

..

Le Comité de Direction de l'Association informe les correspondants des villes où les membres de l'Association qui auraient la possibilité de s'entendre avec des sociétés de conférences dans les villes de province, comme il vient d'être fait à Cherbourg, que notre Président, ou un autre conférencier de notre Association, peut sur leur demande aller parler du Mont Saint-Michel.

La vie au Mont Saint-Michel

La plaquette représentant, en grande dimension, l'insigne des Amis du Mont Saint-Michel, qui était fixée sur la porte de notre bureau du Mont Saint-Michel, Maison de l'Arcade, a trouvé « preneur », l'année dernière, pendant une courte absence de la secrétaire-interprète.

L'escalier intérieur de la Tour du Guet qui conduit aux étages de la Maison de l'Arcade n'est pas clos en bas. Chaque visiteur passant dans la rue peut ainsi faire une incursion dans la tour jusqu'au comble du logis de l'Arcade.

Mais il est un visiteur alors qui voulut emporter un souvenir ? Il arracha la plaquette qui était fixée à la porte du bureau.

Notre insigne a donc causé un désir irrésistible — combien l'auteur a été flatté en apprenant cela !

Il y a quelques années déjà, celui qui est serti dans une plaque de ciment sur le côté de l'escalier de la chapelle Saint-Aubert avait été entrepris par un amateur qui tenta de l'arracher, mais il fut

dérangé par un indifférent aux choses d'art et ne put terminer sa prise de possession.

Voilà comment les œuvres d'art connaissent des succès de toutes sortes ! C'est très flatteur pour les auteurs.

Mais, pour notre petite plaquette, notre préférence serait qu'elle fût demeurée à la place où nous l'avions fixée. — H. V.

∴

Les membres de l'Association, habitant la région du Mont Saint-Michel, qui auraient à faire au Secrétaire Général de l'Association des communications relatives au projet de fête de la commémoration du cinquantième centenaire de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel qui doit avoir lieu en juin 1934 sont priés de venir assister à la séance de la délégation des Amis du Mont Saint-Michel qui aura lieu le 15 septembre prochain et selon le programme porté à la première page de ce bulletin n° 42.

∴

Nos lecteurs savent-ils qu'un décor de *Robert le Diable*, l'opéra centenaire de Giacomo Meyerbeer, a été peint par l'aquarelliste Cicéri qui, prenant son sujet dans la crypte de l'Aquilon, au Mont Saint-Michel, en fit un véritable chef-d'œuvre.

Les abords du Mont Saint-Michel

Il y a eu ces temps derniers une telle abondance de tanguie grasse autour du Mont Saint-Michel qu'il était difficile aux autos de stationner en un endroit convenable où l'on puisse, de l'auto, gagner la porte d'entrée de la ville, sans prendre un véritable bain de boue.

Cet inconvénient se produit chaque année un peu plus fortement que l'année précédente, en même temps que le sol se hausse en avant de la partie sud du Mont Saint-Michel.

Tout d'abord, avant la construction de la digue, il n'y avait que très rarement des tangues grasses autour du Mont ; mais on en trouvait des quantités dans la tanguière de Moidrey, large anse où la mer s'étalait de chaque côté du lit du Couesnon en un endroit où s'arrêtent les endiguements pour reprendre plus loin, le courant ne se faisant sentir que dans le lit même du petit fleuve. Le flot déposait là dans la large plaine tout les sédiments que le ralentissement du courant facilitait.

Aujourd'hui, ce même résultat se produit en face la porte d'entrée du Mont Saint-Michel dans l'espace compris entre la digue, le sillon du Couesnon et la base du Mont Saint-Michel jusqu'à la tour Gabriel. On a élevé le sol de cette partie de la grève il y a déjà une dizaine d'années, pensant y faire stationner les automobiles ; mais, depuis qu'on a élevé volontairement le sol de cette partie des abords du Mont Saint-Michel, il ne se produit plus là au départ de la marée le courant nécessaire pour entraîner la tanguie apportée par le flot montant ou même les sédiments encore en suspension dans l'eau de mer.

Cet angle de terrain surélevé n'est plus qu'un bassin de décantation et dans les marées dont la descente se fait par temps calme, l'épaisseur des boues grasses laissées en avant du Mont est si im-

portante que les automobilistes descendant de leur voiture ont grand mal à gagner la porte sans prendre un bain de boue forcé ; depuis trois ou quatre années cet inconvénient se produit de plus en plus souvent en même temps que le sol de cette partie des abords du Mont s'exhausse de plus en plus.

Il est temps qu'on porte remède à cet inconvénient qui a éloigné déjà du Mont Saint-Michel quantité d'automobilistes qui ont été déjà victimes de cet état déplorable des abords de la porte d'entrée créée par une erreur grossière du service des Ponts et Chaussées (il est vrai à la demande des Montois qui espéraient un tout autre résultat) ; mais maintenant le mal est fait, il est indéniable.

Qu'on veuille bien reconnaître l'erreur et qu'on nous débarrasse de la boue targueuse. Il faut que les automobilistes puissent aborder autour du Mont tel qu'on pouvait y aborder autrefois alors que les abords de la porte étaient lavés par le courant descendant.

Il ne faut plus là un bassin de décantation.

Il faut un courant qui lave, et même qui ait la force d'entraîner les ordures de la ville qu'on ne va pas toujours porter jusqu'au Couesnon.

Sans quoi le commerce du Mont Saint-Michel lui-même se ressentirait de cette menace toujours à craindre pour les automobilistes.

Et ceux qui ont coutume d'y venir déjeuner en passant sur la route de Pontorson, qui est le grand chemin de Paris vers la Bretagne, ne voudraient plus risquer le pateageage, si cette menace demeurait.

Nous sommes persuadés qu'en signalant à l'administration supérieure des services maritimes cette situation, il y sera porté remède bientôt dans l'intérêt du tourisme et du commerce local qui pâtit aussi grandement déjà de cet inconvénient.

H. V.

Tourisme

Le Mont Saint-Michel a vu le 23 mai dernier passer la caravane d'été des « carburants », c'est-à-dire de propagande pour l'emploi de carburants, soit économiques, soit destinés à employer plutôt les ressources nationales que de rester tributaire des puits de pétroles russes ou américains.

Peut-être cela facilitera-t-il le tourisme ou du moins permettra d'abaisser le prix des transports par auto-cars.

Mais, en même temps que couraient sur la route, les uns derrière les autres, les lourds camions et les autos à carburants nationaux ; sur le rail passait la « Micheline » dont le tourisme espère beaucoup pour l'amélioration des relations Mont Saint-Michel et villes du réseau de l'Etat.

Déjà le service organisé Argentan-Granville apporte une amélioration d'horaire. Nous attendons maintenant l'organisation d'autres parcours comprenant Folligny-Pontorson, Saint-Malo-Mont Saint-Michel, etc., etc. Nous avons très bon espoir de réalisations prochaines.

∴

Les fêtes de la Pentecôte ont amené au Mont Saint-Michel un afflux considérable de touristes et de promeneurs.

Soit par chemin de fer, par autos-cars, par autos particulières — ces dernières au nombre d'environ trois mille chacun des deux jours — il est venu pour voir la Merveille quelques milliers de touristes et cette abondance de visiteurs a donné aux Montois hôteliers et marchands l'espoir d'une saison profitable, alors que Pâques, sans touristes aucun, avait laissé le Mont dans la tristesse.

Pendant ces deux jours, tous les arrivants au Mont n'ont pu trouver de place pour la nuit et le flot des visiteurs a déferlé alors sur Pontorson, où les ressources pour le logement sont assez abondantes.

Malheureusement la journée du dimanche a été bien mouillée, celle du lundi fut presque parfaite. L'Abbaye fut envahie par plus de trois mille visiteurs ; la visite se fit régulièrement.

La mer vint pousser son flot jusqu'aux remparts ; la gendarmerie fit le service d'ordre des voitures très régulièrement. Et maintenant hôteliers et marchands sont prêts pour la saison.

Les jardins de l'Abbaye ont reçu leur décoration florale, le quartier des fanils, appelé bien souvent la gendarmerie, a reçu aussi tout un décor nouveau de fleurs et de plantes grimpantes qui nous permet d'espérer pour les années suivantes un coin délicieux pour le repos et une facilité plus grande pour aller vers la chapelle Saint-Aubert, car de ce côté la rampe qui descend de la tour Gabriel vers la grève sera rendue très praticable par des travaux qui seront faits prochainement.

On peut espérer aussi voir prochainement l'accès du petit bois vers la tour Claudine avoir une disposition nouvelle et plus conforme à sa destination.

Petit à petit tout s'arrange selon nos vœux. Il y en a bien certains, qui tardent à être réalisés ; mais, patientons un peu, ils sont dans le programme !

..

Nous allons nous permettre d'en ajouter un nouveau, avec l'espoir de le voir réaliser bientôt, d'autant plus qu'il n'exige pas, pensons-nous, une augmentation du budget. Ne pourrait-il être placé dans les jardins des plantes plus rustiques, telles hortensias par exemple ? Nous nous en remettons à la compétence du jardinier du reste, pour savoir mieux que nous ce qui manque encore.
H. V.

..

Tourisme de l'air.

Dans la nécessité de créer au plus tôt une station de tourisme de l'air non loin de la grande Merveille qui attire en France quantité de touristes étrangers, il est indiqué de prendre, prochainement, les mesures nécessaires pour réaliser cette création.

Nul endroit ne se prête mieux pour l'aménagement d'un terrain d'atterrissage. Il n'est pas d'attraction touristique qui puisse rivaliser avec le Mont Saint-Michel. Il devient de toute nécessité de prendre les mesures nécessaires pour que se crée au plus tôt un courant de tourisme aérien vers le Mont Saint-Michel.

Demain, quand la sécurité de l'atterrissage sera assurée, en bien des points de la France le tourisme par la voie de l'air prendra un grand essor.

Déjà les villes voisines du Mont Saint-Michel préparent leur terrain et à grands frais. Ici auprès du Mont, il peut en être tout autrement.

Comment peut-on réaliser un champ d'atterrissage convenable aux environs du Mont ? Il suffit pour cela d'assécher, et bien définitivement, les herbus du fond de la baie, dans la partie sud, en avant du territoire d'Ardevon et de Huisnes ; d'y consacrer tout l'espace nécessaire, chose facile puisque cet espace est libre. La seule difficulté réside dans l'assèchement définitif ; mais, il peut être résolu vivement, et à fort peu de frais.

Actuellement ces herbus sont absolument impraticables pour l'atterrissage d'un avion ; ravines, dénivelés, traversés de « criches » invisibles, parce que cachées par les crêtes marines, l'avion qui s'y pose risque de s'y briser — ce qui est arrivé déjà.

Ce qu'il faut donc, c'est assécher un très grand espace, puis, par un endiguement sérieusement établi, le maintenir en dehors de l'influence des marées et le drainer suffisamment pour obtenir un terrain sec en tous temps ; en dehors de la saison de tourisme la presque totalité pourra servir de pâturage, mais en conservant l'espace nécessaire pour que puisse en tous sens atterrir ou s'élever des avions.

L'espace pour le stationnement doit être prévu assez grand, pour répondre à l'avenir.

Ainsi, pour les autos, auprès du Mont il était prévu l'emplacement de deux cents voitures ; il s'en est présenté trois mille cinq cents aux grands jours d'affluence en 1930 et 1931.

La digue de limitation du champ d'atterrissage, établie pour maintenir une partie des herbus en dehors des hautes marées, peut parfaitement servir aux mesures à prendre pour le désensablement de la baie qui ne doit se faire qu'après avoir pris cette première précaution.

Voilà donc deux raisons qui la rendent indispensable tout d'abord, si réellement on entend recevoir des avions de tourisme auprès du Mont Saint-Michel et réaliser un champ d'atterrissage modèle, comme il est nécessaire de le prévoir, et cela sans dépenses pour ainsi dire.

Ce qui, il y a cinq ans, pouvait paraître bien osé, se réalise aujourd'hui.

Une excursion en groupe de pilotes amateurs qui doit avoir lieu au courant de l'été compte déjà cent engagements ; mais le Mont Saint-Michel ne sera pas leur but parce qu'il n'y a rien d'organisé.

L'année prochaine Dinard et Rennes auront leur gare d'avion, et peut-être de Paris, chose qu'on espère bien réaliser, sera-t-il entrepris un service journalier pendant la saison touristique.

Un peu plus tard, Paris-Mont Saint-Michel pourra être une excursion journalière très suivie, du moins bien des pilotes entreprenants l'espèrent ainsi.
H. V.

..

En vous rendant au Mont Saint-Michel par la route directe : Paris-Dreux-Verneuil-Laigle-Argentan-Ecouché, après la traversée de cette localité, à droite panneau indicateur du Syndicat d'Initiative de Domfront-Saint-Front vous indiquant de prendre à gauche la route de Rânes à La Ferté-Macé, puis la splendide forêt d'Andaine. A l'orée ouest, merveilleux panorama à droite ; puis à 1.500 mètres environ autre panorama magnifique ; à gauche sur route en corniche en arrivant à Domfront cité médiévale des plus curieuses : Domfront et ses manoirs (lire l'article illustré de M. René Vézard,

président du Syndicat d'Initiative de Domfront-Saint-Front dans la très belle revue du Touring-Club de France, n° de mai 1932).

Ne manquez pas de séjourner à Domfront. Tous renseignements au siège du Syndicat, à l'Hôtel de Ville, près du donjon.

Distribution de l'eau de source au Mont Saint-Michel

Voilà enfin, depuis quelques semaines, l'eau potable distribuée au Mont Saint-Michel. Après bien des hésitations, bien des essais de combinaisons divers : acquisitions de puits imparfaits, sondages problématiques, la commune s'en est allée jusqu'à Moidrey faire l'acquisition d'une source reconnue potable par les services administratifs qui ont cette mission. On pourra donc consommer au Mont Saint-Michel de l'eau parfaite. Jusqu'alors c'étaient les citernes des maisons particulières et aussi celles de l'Abbaye qui fournissaient l'eau potable et aussi non potable.

En tout temps la question de l'eau au Mont Saint-Michel a été inquiétante, et angoissante parfois. Une étude historique qui pourrait commencer dès la fondation de la collégiale de Saint-Auber reste à écrire.

Mais, si l'on remonte seulement en 1393 on apprend que Charles VI accorda aux « quiencaillers » — lisez marchands de béatilles — la remise des droits « d'aide », ceux-ci, disait la lettre patente, étant « des povres gens demourans au Mont Saint-Michel, vendant enseigne de Monseigneur Saint-Michel », et ajoutant plus loin « que les dix supplians peuvent à peine avoir de quoy vivre audit lieu du Mont Saint-Michel ; et convient qu'ils achètent chèrement l'eau de quoy ils se gouvernent et toutes autres choses qu'il leur convient pour leur substentation ».

Donc, l'eau était chèrement payée en 1393 ; nous gageons qu'en 1932 elle ne l'est pas moins, car elle vient de loin, elle est prise en avant du massif rocheux que forment les collines d'entre la Sélune et le Couesnon ; elle est d'une pureté parfaite, les buveurs d'eau, qui sont maintenant légion, s'en réjouiront.

Jusqu'alors le Mont Saint-Michel, à part un établissement qui était relié à la côte par une conduite spéciale, ne pouvait offrir que l'eau de ses citernes qui s'épuisaient vite pendant les années sèches ; il fallait alors chaque jour courir à la côte avec des tonneaux pour l'alimentation des cuisines.

Il est à penser que les automobilistes venant stationner à la porte du Mont Saint-Michel auront à leur disposition une fontaine pour y prendre l'eau nécessaire à leur radiateur, étant donné que pendant trois années la commune leur a imposé un droit de stationnement dans le but de fournir les ressources nécessaires à l'aménagement d'un service d'eau au Mont Saint-Michel. Les sommes trouvées ainsi ont été fort importantes, il serait donc tout naturel à présent que l'aménagement de l'eau est réalisé, que leur moteur ait droit d'en consommer un peu.

Puisque nous parlons eau et citernes, disons quelles sont les réserves de l'Abbaye :

Il y a dans la citerne du Nord, crypte des gros piliers, 28 mc ;
Dans la citerne du sud, 75 mc ;
Dans la citerne de l'annônerie, 72 mc ;
Sous l'escalier des grands degrés en avant de la barbacane du Châtelet, 142 mc ;

Et 56 mètres-cubes d'eau potable sous la tour Claudine.

La contenance de ces citernes paraît énorme en rapport du nombre des habitants ; mais il faut penser à la foule de touristes qui envahit le Mont pendant cent jours de l'année environ et dont le chiffre total est voisin de trois cent mille.

Avant que la commune eût assuré la distribution d'eau de source dans la ville, chaque jour, dans la matinée, les habitants venaient à tour de rôle prendre leur provision à l'un des robinets de distribution de la ville sous la surveillance du garde champêtre. Plus l'année était sèche, plus la provision était réduite.

Les gens malicieux, il y en a partout, vous diront que certains préféraient n'en pas boire, pour que d'autres n'en soient pas privés.

Ce dévouement n'aura plus lieu d'être, le débit de la source captée étant très abondant.

On pourra donc maintenant, sur les réserves de l'Abbaye, prélever ce qui est nécessaire pour l'entretien des jardins du bas de la Merveille et chemin de ronde des Logis abbatiaux, sans porter préjudice à la consommation des habitants.

Et la réserve de secours en cas d'incendie n'en sera que plus grande, n'ayant pas à alimenter la ville.

H. V.

Poissons et coquillages de la baie

L'Administration de l'Inscription Maritime se préoccupe avec beaucoup de raison d'empêcher la destruction du poisson dans la baie du Mont Saint-Michel.

Le grand filet, qui peut mesurer jusqu'à huit cents et même mille mètres de long, que les pêcheurs posent à marée basse en un endroit propice pour le passage du poisson à marée montante, et qu'ils dressent, au haut des perches, à marée étaie, est inculpé de cette destruction, parce qu'à marée basse quantité de petits poissons sont restés à sec sur le sable où les oiseaux de mer en font leur profit ; mais la quantité de petits poissons, qui seraient devenus grands, ainsi détruite est si considérable, que la pêche au grand filet a dû être interdite.

Mais l'interdiction de pêche ne s'est pas arrêtée là.

Il y a aussi dans la baie du Mont Saint-Michel la pêche au chaut, pratiquée au large par les Canalais et les Granvillais, sur les bisquines que l'on voit du Mont croiser bien en avant du rocher de Saint-Michel, allant et venant d'un côté de l'horizon à l'autre, ainsi que faisait au XV^e siècle la flotte anglaise, au temps de la guerre de Cent Ans, alors qu'elle effectuait le blocus du Mont Saint-

Michel et que Tombelaine et toute la côte normande était, de ce côté, occupée par les soldats de lord Scalles.

Mais les bisquines qui maintenant croisent au large forment une flottille pacifique qui ne cherche que la capture des délicieuses soles de la baie, des mullets et aussi des bars.

Malheureusement, les bisquines sont si nombreuses et le chalut qu'elles traînent au fond de l'eau a des mailles si petites qu'il a fallu le 13 mai dernier, à Cancale, réunir une commission de pêcheurs.

A la suite de cette réunion consultative, le ministre des Travaux Publics a fait une réglementation des mailles du filet des chaluts qui les établit à 25 millimètres et la pêche au chalut a été de nouveau interdite dans la région située à l'est du Cantonnement de Cancale, au sud de l'alignement du clocher de Saint-Aubin par la pointe des Pigeons.

Ce qui permettra aux délicates soles de la baie qui font de la partie des sables en avant du Mont Saint-Michel, vers l'est, leur habitat, de se reproduire en toute sécurité et de grandir dans le calme de la paix.

En attendant le retour à la consommation des soles, bars, mullets, de ce coin montois de la côte, on pourra consommer les délicates coques des grèves et la chevrette grise qui abonde.

Quant aux huîtres de la baie — les huîtres de Cancale — les seules qui naissent et vivent libres sur le sable, en avant du Mont Saint-Michel, au-delà du banc des Crassiers, elles grandissent là jusqu'au jour où elles sont draguées pour être parquées.

Actuellement, paraît-il, cette espèce cancalaise est en train de renaitre, après une période assez longue qui fut malheureuse pour ces délicieux mollusques qui furent décimés par différentes causes encore mal définies.

Cette espèce cancalaise ne possède pas de pédoncule, ne se fixe jamais, ni au roc, ni à tout autre objet même disposé pour la recevoir, comme il en est couramment pour les autres espèces d'huîtres ; elle a l'esprit indépendant, disent les gens de la côte.

L'huître de Cancale naît posée sur le sable, et semble au début une grosse écaille de poisson que les courants portent d'un côté ou d'un autre de la baie. Mais la baie seule permet l'élevage de ce naissain des cancalaises.

Chose curieuse, de ce délicieux mollusque il n'est nulle part question dans les passages gastronomiques de l'histoire montoise, dans les manuscrits de Dom Huynes et de ses continuateurs ; et cependant, les bénédictins aimaient les bonnes choses ; les beaux poissons de la baie leur étaient réservés par ordonnance royale de Charles le Bon ; ils aimaient les oiseaux fins qu'ils chassaient au faucon, ayant, de par la bonté du roy, deux tentes en leur possession ; ils mangeaient des jeunes chevreaux, des agneaux, ils étaient grands chasseurs, consommaient du vin de Guyenne et de Gascogne, et celui aussi de Brion, qui est non loin de Genets. Une bulle papale les y avait autorisés. Sur les côtes du Loir, ils étaient possesseurs d'excellents vignobles blancs, non loin de leur Prieuré de Créant, qui leur donnaient du vin d'Anjou parfait ; mais, il ne semble pas qu'ils estimaient les huîtres de la baie, puisqu'ils n'en parlent point en leur manuscrits ?

H. V.

Les silhouettes du Mont Saint-Michel

Dans notre précédent bulletin n° 41, page 402, nous posions une question à nos érudits sociétaires au sujet d'une carte entrevue il y a longtemps, encadrée, à la Bibliothèque Nationale, et dont nous avons égaré la note prise.

Et personne encore n'a répondu à notre question. Nous conservons toujours une belle gravure pour le chercheur qui retrouvera la carte en question et nous enverra une note sur sa publication.

..

Nous n'avons pas de réponse à la question posée par M. Jean Seguin, secrétaire de la Société Historique et Archéologique d'Avranches et Mortain, au sujet de la gravure de la page 401 du bulletin 41 ; mais nous ne désespérons pas de recevoir la solution de cette question d'autant plus qu'à la suite d'un accident — postal — arrivé à la correction du bulletin envoyé à l'imprimeur, qui n'a pas atteint le destinataire, notre article : « Les silhouettes du Mont Saint-Michel », a été quelque peu incompréhensible.

Il suffit de signaler la mauvaise correction de cet article pour que nos lecteurs intéressés, ainsi prévenus, rétablissent le bon sens d'eux-mêmes. Donc, nous attendons toujours l'explication de la gravure de la page 401 de notre bulletin.

..

La question abaissement de la digue du Mont Saint-Michel a eu les honneurs de la propagande électorale de 1932.

Au cours des longues professions de foi, on y déclare simplement « qu'il ne faut pas, en coupant la digue pour des raisons d'esthétique discutables, réduire considérablement le nombre des visiteurs et mettre en danger les terrains gagnés sur la mer... »

Et les candidats, dans le bon espoir d'être agréables ainsi à certains électeurs, appuient également sur la même chanterelle. Un seul a été récompensé, et c'était fatal !

Mais nous pouvons les tranquilliser tous, sur leurs appréhensions. Les commissions et sous-commissions qui ont délibéré sur cette question, qui étaient composées de personnalités ayant toute compétence nécessaire, technique, artistique et touristique, ont été unanimes en faveur de l'abaissement de la digue sur cinq cents mètres. La digue sera abaissée bientôt, et quand cette mesure aura donné naissance à une nouvelle vogue du Mont Saint-Michel, que tous voudront revoir la Merveille de l'Occident dans son ensemble parfait, qu'enfin, en pratique, on aura reconnu que cet abaissement de la digue n'apporte aucun inconvénient pour les touristes, ni pour les habitants, que la renommée du site en grandira encore, notre Mont n'aura plus l'honneur des affiches électorales — Hélas ! Mais quand ce moment sera arrivé personne ne se souviendra de la campagne d'opposition à cette mesure, menée pendant des années, et déjà les prudents, les clairvoyants, évitent maintenant de s'engager sur cette question trop fortement.

..

Puis, c'est attribuer aux touristes une curieuse mentalité, et peu aimable pour tous les visiteurs, de feindre de croire que cinq cents mètres à franchir à l'aide d'un pont roulant, ou dans un train qui passera à marée basse au niveau des sables, effrayera bien des gens venus pour visiter le Mont. C'est peu charitable. Que

ces protecteurs irréflechis de la digue veuillent bien penser qu'il en est de ces visiteurs de la Merveille de l'Occident qui ont traversé sans trembler l'Atlantique ou la Manche pour venir jusque-là, et qui s'en retourneraient devant ce qui pour ces trop prévoyants candidats sera un « obstacle » ? ?

Il serait donc raisonnable maintenant de ranger au magasin des accessoires électoraux ou autres, le fantôme des dangers de la digue abaissée.

Que dirait-on alors du Goa, par lequel on va du continent à Noirmoutier ? Il faut croire que nos contradicteurs n'ont pas encore voyagé de ce côté.

H. V.

Bibliographie

Un nouveau livre d'Eugène Le Mouël

MONT SAINT-MICHEL AU PÉRIL DE LA MER

La Renaissance du Livre, 78, boulevard St-Michel Paris (prix 15fr.)

Dans la collection « L'Épopée de la Terre de France », suite d'ouvrages des meilleurs écrivains de ce temps sur les lieux célèbres de notre pays, paraît, ces jours-ci, un livre de notre vice-président Eugène Le Mouël, intitulé : *Mont Saint-Michel au péril de la mer*.

Nos lecteurs savent quel est le talent solide et pittoresque à la fois de notre éminent compatriote. Nous avons eu sous les yeux les bonnes feuilles de son ouvrage. L'anecdote y côtoie l'histoire et il est superflu d'ajouter que l'auteur de tant de volumes de beaux vers, qui lui ont valu d'être élu par ses pairs président de la Société des Poètes français, a su placer les choses et les gens dans une atmosphère de poésie qui convenait à un pareil sujet.

Depuis la fondation de l'Abbaye-forteresse jusqu'à nos jours, c'est le récit coloré, puissant et attendri tour à tour, des miracles, des légendes, des pèlerinages, des batailles des prisons, de la vie des Chevaliers et des moines, de leurs vertus, de leurs fautes, de leurs faiblesses et de leurs héroïsmes.

Tout cela est raconté dans un style alerte, rapide, et quand on ferme le livre on aura vécu plusieurs siècles de foi et de gloire dans le décor grandiose de notre huitième Merveille du monde. Nous recommandons d'une façon toute spéciale aux Amis du Mont Saint-Michel la lecture de ce volume admirablement édité, qui les instruira en les amusant.

L'ouvrage est illustré de reproductions d'eaux-fortes de M. Henri Voisin, l'admirable aquafortiste, qui a consacré sa vie au Mont Saint-Michel et qui, à l'heure présente, en est l'illustrateur le plus en vue. Nous savons que la première édition s'enlève rapidement.

Tremet.

L'abondance des matières nous oblige de remettre au prochain Bulletin à paraître la suite des articles de Bibliographie, une étude sur le Tourisme et la liste des adhésions.

Mariage

Nous apprenons le mariage de M. Jean Haubold, lieutenant au 4^e régiment étranger, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, avec Mademoiselle Annette Gros.

M. Jean Haubold est le fils de M. Bernard Haubold, l'éminent architecte en chef du Mont Saint-Michel, que nous prions d'agréer nos bien vives félicitations.

Nécrologies

M. Marcel Boulenger est décédé à Chantilly en mai dernier. Homme de lettres et journaliste, son œuvre assurée à sa mémoire une longue survie.

Empreint d'une distinction raffinée, comblé des dons de l'intelligence, du talent et du cœur, il était universellement estimé.

Il aimait notre œuvre et à plusieurs reprises, ayant assisté à nos réunions, il défendit le Mont Saint-Michel dans de brillantes chroniques que publia « Figaro » contre les entreprises néfastes du mercantilisme. Avec nous, il souhaitait qu'on lui restituât son intégrale beauté par le dérasement de la fameuse digue.

Nous garderons à M. Marcel Boulenger un souvenir reconnaissant.

Monsieur Georges Moulin, secrétaire-correspondant de notre Association depuis de longues années, est décédé le 16 mai dernier à Torigni-sur-Vire. C'est un très zélé ami du Mont Saint-Michel qui disparaît ; ami des Arts, il était conservateur du musée de Torigni, auquel il donnait tous ses soins.

M. Camille Dufour, sous-chef de bureau à la Compagnie du P.-L.-M., décédé en avril 1932.

M. Lucien Dior, député de la Manche, ancien ministre, est décédé dernièrement.

Alors qu'il était ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Lucien Dior avait manifesté sa sympathie à notre œuvre en acceptant de présider notre banquet.

« Les Amis du Mont Saint-Michel » s'en souviennent. Ils prient Madame Lucien Dior et ses enfants d'agréer leurs condoléances émues.

M. Jean Philippe, président de la Fédération des Sociétés bretonnes de Seine et Seine-et-Oise, est décédé presque subitement. Le défunt était un fervent « Ami du Mont Saint-Michel », un hôte assidu de nos banquets. Il assistait à celui du 8 mars dernier et il y prononçait une allocution élégante et chaleureuse très goûtée de tous. Rien ne faisait prévoir sa fin prochaine.

Nous gardons pieusement le souvenir de cet homme de bien. Receveur des finances honoraire, M. Jean Philippe s'est toute sa vie dévoué à des œuvres sociales. Il avait un beau talent de poète et a chanté amoureuxment sa Bretagne en vers d'une belle inspiration et finement ciselés. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1982 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune. La Pleine Mer (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les Mortes-eaux concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune. Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS	DATES	MATIN				SOIR			
		COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs	COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs
			Appréciative de l'arrivée du flot	de la pleine mer			Appréciative de l'arrivée du flot	de la pleine mer	
Juin	5	73	5 05	6 55	12 20	73	17 24	19 14	12 50
	19	87	4 51	6 41	13 00	87	17 16	19 06	13 35
Juillet	7	78	6 47	8 37	12 35	78	19 05	20 55	12 90
	19	86	5 34	7 24	13 35	87	17 55	19 45	13 30
Août	5	94	6 30	8 20	13 20	94	18 48	20 38	13 65
	17	89	5 19	7 09	13 00	91	17 37	19 27	13 55
Septembre	3	107	6 07	7 57	13 90	106	17 36	19 26	14 20
	15	91	4 54	6 44	13 10	92	17 10	19 00	13 50
Octobre	1	112	5 05	6 55	14 45	113	17 21	19 11	14 60
	15	89	4 54	6 44	13 20	88	17 08	18 58	13 20
	30	110	4 34	6 24	14 30	110	16 55	18 45	14 45
Novembre	12	78	3 50	5 40	13 75	79	16 08	17 58	12 80
	28	99	4 08	5 58	13 90	100	16 34	18 24	13 85

Pour plus de détails s'adresser à M. le Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone n° 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 13 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 92 à 93 — le cordes de pierres de Coësson aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 59 — Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut, selon circonstances (pression atmosphérique, vent, bourrasques, etc.)

Le Gérant: G. SIMOND, — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ.

SERVICES AUTOMOBILES

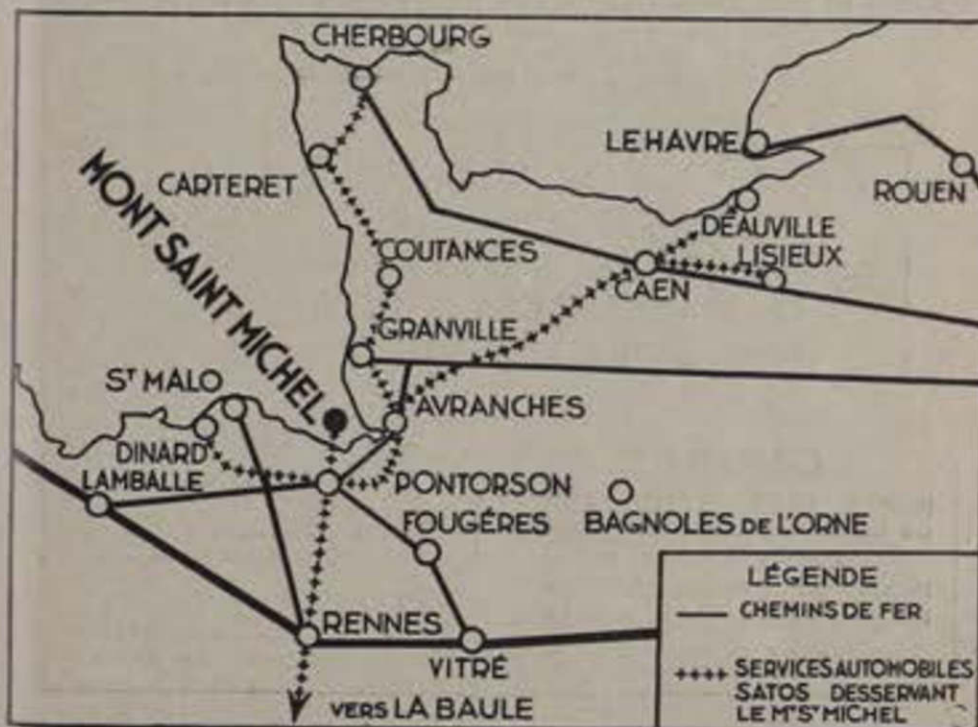
organisés par la

S. A. T. O. S.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuilles roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par trois de ces services (N°s 25-54-56) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Cherbourg, la Baule et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
- AGRÉABLE - INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.00	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50 % sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).

BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 43 - Octobre 32 - Janvier 1933

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — GRAVURE 1933. — LE ROYER BLANC DU MONT SAINT-MICHEL. — ÉLECTIONS DU COMITÉ DE DIRECTION. — NOTES NOUVEAU VICE PRÉSIDENT. — ÉLECTIONS RÉGIONALES. — LE CINQUÈME CENTENAIRE DE LA VICTOIRE DES CHEVALIERS. — DÉLÉGATION DES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL. — RAPPORTS DE MM. BARRE ET BARTHÈS, CAPTATION DU COURANT. — M. JEAN BÉGIN, UNE CANALISATION ÉLECTRIQUE AUX ABORDS

A suivre page 2



DU MONT, ET LES JARDINS DE LA MERVEILLE. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. —
A L'ABBAYE. — AUTOUR DE L'ABBAYE. — LA HOCHE — ICONOGRAPHIE DU MONT. — LES CENTRAUX
AU MONT SAINT-MICHEL. — LE CONGRÈS DES LIBRAIRES ÉDITEURS. LA CIE SOCIALE — LES
CONFÉRENCES. — DISTINCTIONS. — LE TOURISME — NÉCROLOGIE.

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen. — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVHARD, 3^{bis}, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrais. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Aranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
id. — M^{me} BI. DAVID, adjointe.
Arençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M. PELTIER "au Lion Noir", secrétaire-adjoint à M. l'Abbé CHARLES, 149, rue Sainte-Catherine.
Brécay. — M^e ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohes (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'asp^{tes} académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÉS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Chauvigny. — M. André GÉRAUD, avocat, rue de la Prie.
Chatenay-Malabry (Seine). — M. André MIGNON, instituteur.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. POIRSON, 6, rue de l'Amiral-l'Hermitte.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE greffier en chef, 1, rue de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levassesseur.
Eureux. — M. Noé TURGIS, 58, rue Vilsaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépot de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUHEL, 103, rue des Juifs, (dépot de gravures).
La Rochelle. — M. LÉRIDON, armateur, 4, rue Réaumur.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6^{bis}, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Mont Saint-Michel. — M. FLEURY, 2, rue Tapis. Pontorson.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — Mlle CHESNAY.
Pontorson. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} Hiot, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bouvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHEPAIN "La Terrasse" 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Targion (Gironde). — M. l'Abbé CHARLES, curé-doyen de Targion.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.
Vernon (Eure). — M. Jean COCHEPAIN, au Crédit Lyonnais, rue du Soleil.

Chemins de Fer de l'Etat

Voyagez confortablement en lits-toilette ou en couchettes

Des compartiments comportant deux lits avec draps et une toilette sont mis à la disposition des voyageurs de 1^{re} classe entre Paris et Brest dans les trains n^{os} 501 et 502 (départ de Paris-Montparnasse à 20 h. 20 et de Brest à 20 h. 35), entre Paris et La Rochelle dans les trains 781 et 780 (départ de Paris-Montparnasse à 21 h. 50 et de La Rochelle à 21 h. 20).

Le prix de ces lits-toilettes est peu élevé :

65 francs en hiver

En outre, le porteur d'un billet de 1^{re} classe peut louer le compartiment tout entier, s'il désire être seul, en acquittant en plus de son billet de 1^{re} classe le supplément pour les deux lits-toilette.

Sur tous les parcours de nuit de grandes lignes des couchettes en toutes classes sont également mises à la disposition des voyageurs.

Profitez des prix réduits de la saison d'hiver :

1^{re} classe : **34 francs**
2^e classe : **27 fr. 25**
3^e classe : **22 fr. 75**

Renseignez-vous dans les gares du réseau de l'Etat.

LES COLIS EXPRESS

Pour tous vos envois urgents, utilisez les **COLIS-EXPRESS**.

Remis aux gares 30 minutes avant le départ des trains express et rapides, vos colis seront livrés, par porteur spécial, au domicile des destinataires, moins de deux heures après l'arrivée de ces trains.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le Vendredi 17 mars, à la Mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot, Paris. L'ouverture de la séance est fixée à 17 h. 30 et sera présidée par M. J. Levatois, président de l'Association.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Allocution du Président.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Les membres présents à cette séance recevront une vignette inédite gravée à l'eau-forte et dont le sujet est pris au Mont Saint-Michel.

Le banquet annuel aura lieu le Lundi 27 mars, à 19 h. 45, à l'hôtel Lutetia, boulevard Raspail, n^o 43. Il sera présidé par M. Marcel Aubert, Conservateur du Musée du Louvre, Président de la Société Française d'Archéologie, Membre de la Commission des Monuments Historiques.

Ceux de nos sociétaires et associés qui devront assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au Secrétaire Général : 167, rue Montmartre, avant le 25 mars.

Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront bien assister à cette réunion.

Le prix du banquet est de 50 francs (service compris).



Le Rosier blanc du Mont Saint-Michel

La gravure de cette année, que les Amis du Mont Saint-Michel doivent, après tant d'autres, au talent fécond et hors de pair de notre Secrétaire Général, M. Henri Voisin, est particulièrement attrayante. Elle évoque un des coins les plus pittoresques de la petite cité montoise.

Sur le mur de l'église Saint-Pierre, le vieux moustier Saint Perron, au retour du mai nouveau, fleurit un rosier blanc.

Quand on descend de l'Abbaye, après avoir passé devant le Vieux Logis, si artistiquement réparé par Mademoiselle Provost, il apparaît aux yeux, égayant la pierre grise de ses fleurs lumineuses, au-dessus des marches d'un escalier séculaire usé par les pas d'innombrables pèlerins.

A gauche, vers la Porte du Roy, s'enfonce la Grand'Rue ainsi nommée par opposition aux venelles qui y accèdent dont l'une, précisément, passe sous la voûte ogivale qu'on aperçoit au chevet du Chœur. L'endroit est pittoresque et il y avait là un charmant sujet de tableau. L'artiste éminent que le Mont Saint-Michel a maintes fois si heureusement inspiré, en a conçu et réalisé une de ses meilleures eaux-fortes.

Et maintenant écoutez la légende : naguère, voici bien longtemps, dans ce mur était creusée une niche où de pieuses gens avaient placé une image sculptée de la bonne Vierge Marie. Elle disparut à la Révolution. Il y a un quart de siècle environ, on la remplaça par une statuette moderne qui n'avait pas le charme naïf de la première. Elle n'en a pas moins, m'affirme-t-on, son histoire miraculeuse.

Mon Dieu, oui : De bonnes âmes du lieu racontent que si, aujourd'hui, la Sainte Vierge a disparu sous une abondante floraison de roses blanches, si on ne l'aperçoit plus tenant le petit Jésus dans ses bras, c'est qu'elle a voulu que cette floraison cachât à son regard les gens à tenue grossière, les femmes indécentement vêtues qui entrent irrespectueusement dans l'église, ou, s'asseyant sur le mur de la courette, s'attardent en des propos équivoques.

Il n'y a que le jour des Rogations, quand on est entre Montois seulement, que le rosier écarte ses branches pour que la Mère de Dieu puisse contempler ses fidèles.

Comme je ne me suis jamais trouvé au Mont, ce jour-là, je ne puis prendre parti dans cette importante question.

Quoi qu'il en soit, si la légende apparaît incertaine, du moins le rosier mêle harmonieusement son parfum et sa beauté au granit sévère de l'antique muraille et nous devons remercier M. Henri Voisin de l'avoir si admirablement buriné pour notre joie.

Eugène LE MOUËL.

Réunion du Comité de Direction du 9 Décembre 1932

La séance est ouverte sous la présidence de M. J. Levatois, Président de l'Association, à 17 h. 15.

Se sont excusés : MM. le docteur LEON, Léon RIOTOR, et Albert DURAND.

Ont signé la liste de présence : MM. Henri NICOLAS, LÉVÊQUE, PIEDNOËL, Eugène LE MOUËL, BARRÉ, H. VOISIN, Robert RENAULT, J. LEVATOIS, Hector DENIS, Jules PERRIN, L. PRIEUR, BORRIES, Marcel GRETE, Roger LE CHEVALIER.

Le procès-verbal de la précédente séance, 10 juin, est lu et approuvé.

Le Secrétaire Général fait un rapport oral sur le fonctionnement du bureau du Mont Saint-Michel pendant la saison touristique. Au point de vue administratif tout d'abord. Puis il indique que les résultats du recrutement des nouveaux membres ont été un peu supérieurs à ceux de l'année précédente, et, de plus, il est venu au bureau de Paris un certain nombre d'inscriptions provenant d'adresses remises par les visiteurs au panneau de l'Association qui est dans la salle d'attente de l'Abbaye.

Le Secrétaire Général a accueilli plusieurs groupes de visiteurs, entre autres les membres du Congrès des Libraires-Éditeurs, venant de Rennes, et le Groupe Artistique des Anciens de l'Ecole Centrale, qui, deux jours durant, visita l'Abbaye, la ville et les remparts. D'autres groupes organisés ne disposant

que de peu de temps furent aussi reçus par M. Voisin au temps de son séjour au Mont, en août et septembre.

Le Président parla ensuite de la séance de la Délégation au Mont Saint-Michel qui avait réuni le maximum de présents atteint jusqu'ici dans le vieux logis, mis aimablement à notre disposition par Mademoiselle Provost, membre du Comité de Direction.

Il est décidé qu'un extrait du procès-verbal de cette séance sera envoyé au Directeur des Beaux-Arts, pour lui exprimer notre très grande satisfaction pour les embellissements nouveaux des jardins-terrasses de l'Abbaye et le bel aménagement du petit bois.

Après quoi, le Président passe à la question de commémoration du cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel sur les Anglais ; il explique la portée de ces fêtes et à quoi se résumera notre action dans cette manifestation qui doit intéresser toute la région montoise et avranchinaise, à ce qui peut être organisé dans l'Abbaye en accord avec le Service des Monuments Historiques, le clergé du diocèse, la Société Archéologique, etc.

M. Voisin rend compte des visites qu'il a faites à Avranches à ce sujet et dit le bon accueil que paraît rencontrer cette idée de commémoration du cinquième centenaire.

L'étude de ces fêtes sera suivie dans une prochaine réunion du Comité de Direction, M. Voisin restant chargé de pressentir les administrations et les sociétés d'histoire et d'archéologie.

Notre projet sera confirmé aux municipalités et sociétés qui voudraient bien profiter du mouvement qui se portera vers l'Abbaye montoise au moment des fêtes pour organiser elles-mêmes leurs fêtes locales indépendantes des cérémonies organisées dans le monastère, mais devant compléter pour la région l'hommage rendu aux Chevaliers et aux hommes d'armes héros de cette période mémorable de l'histoire de France.

La parole est ensuite donnée au trésorier qui, par une statistique comparative avec celles des années précédentes, fait l'exposé exact de notre situation financière et montre que l'Association, malgré la crise actuelle qui nous apporte quelques déficiences, se maintiendra grâce aux économies à réaliser dans l'exercice 1933.

Le Président remercie le trésorier du travail très intéressant qu'il présente sur l'état financier de la société.

Il est passé ensuite à la nomination d'un Vice-Président, en remplacement du regretté Charles Le Goffic.

Par acclamations, M. Boivin-Champeaux est élu.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux membres du Comité de Direction, conformément à l'article V des statuts.

Sont élus à l'unanimité : MM. Léon Daudet et Roger Ballet.

Sont désignés ensuite deux correspondants : MM. Tournier, greffier de Paix pour Pontorson, M. André Mignon, instituteur à Chatenay-Malabry.

La date de l'Assemblée générale prochaine est prévue pour

le 17 mars et le banquet annuel pour le lundi 27 mars.

Il est décidé ensuite que deux feuillets du bulletin 43 seront réservés aux « Horizons de France » pour l'annonce d'un ouvrage sur le Mont Saint-Michel.

Puis la question du Couesnon est évoquée par le Président qui annonce que notre Vice-Président, M. Boivin-Champeaux, sénateur, combattra devant le Conseil d'Etat la reconnaissance d'utilité publique de la captation des eaux du Couesnon, captation dont le résultat serait de rendre plus pressant encore le danger d'ensablement des abords du Mont, et la propreté des abords ouest du rocher en temps de morte-eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

HENRI VOISIN.

A la Direction des Beaux-Arts

L'éminent Directeur général des Beaux-Arts, M. Paul Léon, membre de l'Institut, vient de quitter ses fonctions et d'être nommé professeur au Collège de France.

Les « Amis du Mont Saint-Michel », que M. Paul Léon honorerait de sa bienveillante amitié, le voient, avec peine et regret, abandonner un poste qu'il occupait avec une autorité, un tact, une délicatesse incomparables.

Les « Amis du Mont Saint-Michel » expriment à M. Paul Léon leurs sentiments de reconnaissance pour la sympathie qu'il leur a témoignée en toute occasion.

Ils saluent le nouveau Directeur Général, M. Bollaert, dont le passé administratif et les brillantes qualités assurent les artistes et les amis des arts que l'œuvre de M. Paul Léon sera brillamment poursuivie par son très distingué successeur.

Notre nouveau Vice-Président

Pour remplacer M. Charles Le Goffic, notre éminent vice-président, décédé, le Comité des Amis du Mont Saint-Michel a porté son choix sur M. Boivin-Champeaux, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, sénateur du Calvados.

M. Boivin-Champeaux a bien voulu nous donner sa précieuse collaboration.

Tous nos sociétaires lui en seront reconnaissants.
 Juriste très érudit, homme politique de premier plan, admirateur passionné du Mont Saint-Michel, depuis longtemps acquis à la cause que nous défendons, M. Boivin-Champeaux nous rendra les plus grands services.

Nous sommes heureux et fiers de saluer en lui l'un de nos vice-présidents.

Élections Sénatoriales

Notre éminent ami, M. le Sénateur Pol Chevalier, Sénateur de la Meuse, a été réélu lors du dernier renouvellement sur la même liste que M. le Président Raymond Poincaré, notre illustre protecteur.

Nous sommes heureux de cette double réélection et nous prions M. le Président Poincaré et M. le Sénateur Pol Chevalier de vouloir bien agréer nos respectueuses félicitations.

J. L.

Le cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel

Nous faisons appel à nos sociétaires, nous leur demandons de nous aider à grouper tous ceux dont les ancêtres furent parmi les héros des grands jours de la Guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

Nous demandons aux descendants des preux chevaliers, aux descendants de tous les défenseurs qui prirent part à ce siège fameux, où les combats sans cesse se renouvelaient ; aux familles, parents ou alliés, aux admirateurs de ceux qui luttèrent si vaillamment, pendant un temps si long, de se joindre à nous pour nous aider à commémorer le plus dignement, en 1934 tous ces héros qui, par leur ténacité, conservèrent au roi de France Charles VII la citadelle inviolée où battait plus fort, à cette époque, le cœur de la France.

Que ceux qui veulent bien être avec nous pour organiser cette commémoration nous écrivent au siège de l'Association.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.

Délégation des Amis du Mont Saint-Michel

La séance annuelle de la Délégation des Amis du Mont Saint-Michel a eu lieu le 15 septembre 1932 au Vieux Logis, dont la grande salle avait été mise à notre disposition par Mademoiselle Provost.

A neuf heures trois quarts le Président Levatois déclare la séance ouverte.

Quarante membres de l'Association ont signé la feuille de présence. Nous y lisons les noms de MM. le médecin-colonel LÉON, LESOUDIER, L. BOUGOURD, J. PICARD, docteur PIEL, DELISLE, Paul LABBÉ, BARBÉ, J. SEGUIN, MAITRE-ALLAIN, OLLIVIER, Jules PERRIN, abbé Henry DUCLAUD, Robert RENAULT, L. BARTHES, FAUTREL, DE VERDUN, REULOS, vicomte R. DU MERLE, M^{me} Jeanne CHAUVEL, vicomtesse DU MERLE, Paul LABBÉ, BALLEZ, M. PROVOST ; MM. FAVIER, PIEDNOËL, BALLEZ, DELUCHET, J. LEVATOIS, H. VOISIN, LOTTIN, etc., etc...

Excusés : MM. Albert DURAND, Camille BLAISOT, GUERIN, Eugène LE MOUËL, Pol CHEVALIER, LÉVÊQUE, René DU GAULT, G. GÉRARD, Marcel MONMARCHÉ, RUPIED, LERIVEREND, M. FLEURY, Hector DENIS, COCHÉPAIN, VEZARD, etc., etc...

Le Président fait l'exposé de l'état de la question de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel et résume quelques autres questions d'un moindre intérêt.

La parole est ensuite donnée à M. Jean Seguin, qui lit un rapport fort intéressant relatif aux câbles électriques qui viennent apporter le courant des usines des Forces Motrices de la Sélune. Ce rapport est inséré au bulletin.

A l'issue de sa lecture, après avoir remercié M. Jean Seguin de sa très intéressante communication, le Président annonce aux membres assistants que dans une visite qu'il eut à faire pour notre Association au Ministère des Travaux Publics et des Postes et Télégraphes, celui-ci lui fit part qu'il venait de donner des ordres pour que soit étudié entre le Mont Saint-Michel et la côte l'acheminement des fils télégraphiques et téléphoniques en câble souterrain.

Une deuxième communication est faite par M. J. Seguin, elle a pour sujet l'aménagement des terrasses et jardins au bas des bâtiments de l'Abbaye.

Le Président remercie M. J. Seguin et félicite M. Lottin, architecte paysagiste, de la bonne exécution des plans et instructions qu'il avait reçus des architectes des Monuments Historiques.

L'Assemblée décide qu'un ordre du jour de félicitations sera adressé à la Direction du Service des Monuments Historiques pour lui exprimer la satisfaction des Amis du Mont Saint-Michel devant la belle exécution des promenades fleuries, des jardins et des terrasses du Nord, du Sud et de l'Ouest

et de l'ouverture du chemin de ronde qui permet aux touristes une très agréable promenade et une connaissance plus grande des bases des bâtiments qu'ils ne pouvaient approcher jusqu'ici.

Cet ordre du jour est voté à l'unanimité.

M. le Président donne ensuite la parole à M. Barbé, qui lit une très documentée étude sur la question de captation d'une partie des eaux du Couesnon par les services municipaux de la ville de Rennes. Ce rapport sera inséré au bulletin social.

M. le Président dit que cette question des eaux du Couesnon est suivie avec attention par le Comité de Direction de l'Association, et il annonce qu'elle sera portée, sur notre initiative, devant le Conseil d'Etat, que M. le Sénateur Boivin-Champeau, vice-président de l'Association, avocat au Conseil d'Etat, défendra les termes de notre intervention.

La communication suivante est de M. Barthès, avocat, correspondant de l'Association à Chartres. Le sujet de cette communication est : *Au temps des prisons du Mont Saint-Michel ; l'Incendie du 23 octobre 1834.*

Cette lecture est d'un très grand intérêt et la documentation provenant des meilleures sources administratives donne un récit contrôlé de cette journée mémorable où risquaient d'être détruits, sans le dévouement de tous, directeur, aumônier, gardiens et prisonniers même, une grande partie des bâtiments de l'Abbaye.

M. Barthès est félicité pour ce travail d'un grand intérêt pour l'histoire du Mont Saint-Michel.

M. Barbé ajoute à la communication de M. Barthès quelques souvenirs personnels.

Il est passé ensuite à l'exposé du programme du projet de fête de la commémoration du cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel.

Puis, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trois quarts.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le nombre des excusés à la séance du Tourisme Syndicat d'Initiative Essi du Mont Saint-Michel a obligé à remettre cette réunion à une autre date.

Etaient seuls représentés les S. I. de Mortain, Avranches, Mont Saint-Michel.

∴

Déjeuner du 15 Septembre

M. le Président ayant, à l'issue de la réunion du matin, donné rendez-vous au déjeuner traditionnel qui allait être servi aux établissements Poulard, tous les assistants de la séance de la Délégation s'y trouvèrent.

Le menu fut copieux, toutes les tables étaient garnies, de nombreuses dames y avaient pris place.

Au dessert, M. le Président remercia les personnages officiels : M. Haubold, architecte en chef ; M. le député Guérin, et résuma ce que l'Association avait obtenu et ce qu'elle demandait. Des applaudissements saluèrent le toast de M. Levatois, lui montrant ainsi toute la sympathie des assistants.

Selon la coutume, les « Amis du Mont Saint-Michel » se retrouvèrent tous près de la Barbacanne, où commença la visite des jardins. A l'extrémité du jardin du Cellier, sur la plateforme de l'est, M. H. Voisin retraça la genèse et l'histoire du Mont depuis la révélation à Saint Aubert jusqu'à la construction des six pièces de la Merveille. De chaleureux applaudissements soulignèrent tout l'intérêt de cette conférence.

Les assistants empruntèrent le chemin de ronde sous le logis abbatial nouvellement déblayé et élargi sous la direction de M. V. Lottin. Puis, ce fut la visite de la Tour Gabriel, ou encore dite du Moulin. Les visiteurs admirèrent la puissance de cette ancienne construction militaire, où trois vastes étages superposés étaient munis de bouches à feu. C'est à l'entrée des fanils que les Amis du Mont Saint-Michel se séparèrent, ravis de s'être retrouvés pour une intéressante journée d'études, qui coïncida fort heureusement avec une grande marée.

Réunion du 15 Septembre 1932 au Mont Saint-Michel

Observations présentées par MM. BARBÉ et BARTHÈS sur la captation du Couesnon

Mademoiselle,

Monsieur le Président, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

La question de la captation du Couesnon par la ville de Rennes revêt de multiples aspects : nous en avons déjà considéré certains ici même, lors de notre réunion de 1931.

Cette année, en Ile-et-Vilaine, (et même ailleurs), le problème de l'eau pour la grande ville suggère volontiers les thèses les plus tendancieusement intéressées ; voire, les moins justifiées ; c'est ainsi que, pour certains, le dogme de l'intangibilité de la Vilaine devient un article de foi situé en plein mysticisme, au-dessus de toute discussion ; comme si le débit hivernal de cette rivière ne pouvait cependant, sans inconvénients aucuns, être retenu par des barrages, et appliqué aux besoins des citadins pendant l'été !! La chose, évidente par elle-même, ne peut comporter aucune objection défendable...

— Est-ce à cause, précisément, de cette évidence plutôt gênante,

qu'elle soulève d'instinct un mouvement de contradiction chez les ingénieurs et le public local ?

— Peut-être ! ! La Vilaine devient quelque chose de symbolique qui s'oppose à toute emprise ; Rennes veut l'eau normande, et l'eau normande de l'éte ! ! !

Prenons d'abord la question par le tout petit côté : celui de la pêche. Nulle part, celle-ci n'est plus en honneur qu'à Rennes : pourquoi cette ville en priverait-elle, sans aucune nécessité, les usagers naturels du Couesnon et de ses affluents ?

Mince inconvenient ; dira-t-on. Patience ! ! Nous arriverons à des griefs autrement importants : à l'insularité du Mont Saint-Michel et à son esthétique compromises ; à la salubrité publique compromise non moins au Mont Saint-Michel lui-même, que dans tout le bassin du Couesnon : Mais enfin, puisque l'occasion s'en trouve, — nous signalons des maintenant ce détail ; qu'il n'y a pourtant pas raison de mépriser ; la même eau qui sert pour le plaisir connaît des emplois infiniment plus nobles ; et quand on voudrait nous donner à entendre que, si nous savions discerner nos véritables intérêts, nous devrions remercier ceux qui prétendent s'approprier les eaux douces de la baie montoise, nous crions au paradoxe. Ce n'est pas aux expropriés à payer aux expropriants.

Une assemblée qui, sur ce point, ne nous démentira pas. — c'est le Conseil municipal de Pontorson : car, dans la coupure du Paillemat, pratiquée en pleine ville, — du fait de la captation déjà opérée dans le Couesnon il y a un demi-siècle, par le Maire de Rennes Le Bastard, — la largeur de cette rivière se trouve, dès maintenant, diminuée de la plus inquiétante façon. Voilà qui n'est pas pour faire envisager sans appréhension l'énorme captation additionnelle annoncée par la dite ville. Non seulement la rivière, saignée de la sorte et une fois de plus, perdrait tout dynamisme : mais, le mince filet d'eau à elle laissé comme par grâce ne serait plus qu'un égoût, égoût à ciel ouvert, roulant à grande difficulté des matières innombrables et infectes.

Cette considération, si nous sommes exactement renseignés, ne semble guère impressionner les futurs expropriants : férus qu'ils sont de leur hygiène personnelle, et totalement insensibles au droit à la salubrité pour les autres. — Outre la Vilaine, deux autres puissants cours d'eau, — ceci, nous l'avons déjà dit l'an passé, — dominant, par leurs sources très élevées, l'agglomération rennaise : l'Ernée et l'Oudon. Le Couesnon, objections-nous alors, ayant déjà payé à la Ville de Rennes une dette qu'il ne lui devait pas, — si, cette fois on persiste à s'obstiner, et à ne pas exécuter de barrages-réservoirs dans les termes ci-dessus, (chose qui, soit dit en passant, est un entêtement à la fois coupable et absurde,) il n'y aura d'autre ressource que de faire contribuer ceux qui, jusqu'ici, ont su esquiver la redoutable emprise. Oh, nous le savons ! on s'habitue aisément au métier de privilégié ; et on trouve tout naturel que des tiers, une première fois mis à contribution au lieu de soi, continuent automatiquement et sans protester le rôle de victime...

Seulement, tout le monde n'a pas le tempérament de l'Iphigénie antique ; et si, pour en finir, on refuse de recourir aux eaux hivernales pour combler le déficit, il faudra, pour se procurer les eaux estivales déficientes, se résigner à attaquer l'Oudon et l'Ernée et pour le démontrer, nous allons examiner l'allégation intéressée de l'inutilité, voire, de la malfaisance des eaux du Couesnon.

Je viens de faire allusion à l'état où se trouve maintenant la coupure du Paillemat pratiquée sur cette rivière. Ce travail d'art se colmate de jour en jour ; ce que vont inmanquablement faire les deux autres coupures des Milardières et de l'Herbage.

Or, tous ces ouvrages n'ont que 60 ans de date ; et ont été établis à grands frais, par l'État, aux dépens du Trésor Public : est-ce pour les abandonner aussitôt faits à la ruine, que les Ponts et Chaussées ont réalisé ces travaux ?

C'est une belle chose que le génie civil ; mais, comme toutes les institutions humaines, il connaît parfois des déconvenues ; ainsi que nous allons le voir.

En quoi consistent au juste les méfaits prétendus du Couesnon ? En ce fait que ces années dernières, à la suite de pluies d'été insolites devenues calamiteuses, les marais de Sougeal se recouvrent d'eau et tardèrent à se dénoyer : d'où, dégâts.

Mais, ce retard dans le dénoyer, à quoi est-il dû ? A un cas de force majeure auquel on ne peut rien, — ou à des péchés administratifs, tant par action, que par omission ?

Hélas ! La réponse n'est pas douteuse.

Le pont du chemin de fer sur le Couesnon a été manqué ; et, pour protéger ses fondations insuffisantes, il a fallu pratiquer des enrochements sous-fluviaux ; d'où : obstruction — arrêt de la vidange du marais de Sougeal.

Mais, ce n'est pas tout : cette vidange était encore assurée (en théorie) par la tranchée de Ville-Chérel, qui débouche dans le Couesnon au-dessous du Viaduc ferroviaire ; seulement, le calibre de ladite tranchée était le tiers de ce qu'il eût dû être : — et, en sus, on n'entretenait pas la rigole : alors... Alors les Travaux Publics ont, dans ces quartiers, un vaste champ où exercer leur activité réparatrice.

En attendant, la situation est assez peu satisfaisante pour qu'on ne l'empire pas artificiellement par des mesures contre-indiquées dont la pire serait de diminuer sous quelque prétexte que ce soit, le débit fluvial du Couesnon. L'allégation simpliste que tous les griefs de l'agriculture, en cet ordre d'idées, disparaîtraient en diminuant le volume de ses eaux douces, — est enfantine : c'est exactement le contraire qui est la vérité.

Que l'Agriculture demande-t-elle au Couesnon ?

D'être apte, le cas échéant, à évacuer les eaux intermittentes superflues. Mais, comment pourrait-il réaliser ce programme, s'il ne possédait pas un lit vaste, affranchi de tous empêchements et obstacles généralement quelconques ? — Ici, une question préalable s'impose : quel est l'agent, qui, dans la tange, creuse, puis entretient le lit d'une rivière ?

Or, la réponse est certaine : c'est l'eau douce ; l'observation de la grève nous le dit tous les jours. Là où le cours suivi, puissant, et régulier de l'eau douce n'existe pas, apparaissent aussitôt ces vastes « herbues » ; telles, celles qu'en 1933 et 1934, la Compagnie des Polders va enclore sur la rive gauche du Couesnon. Ces terrains seront occasionnellement sillonnés de « criches », dûes au retrait des eaux salées : criches provisoires, qui disparaîtront bientôt d'elles-mêmes lors de la clarification des prochaines marées descendantes, car la loi de la formation du terrain contemporain, dans la Baie, est certaine : la marée montante étant saturée à l'extrême de matières pulvérulentes en suspension : Seuls, les cours permanents d'eau douce peuvent faire obstacle au dépôt : en s'opposant toujours au même endroit au calme nécessaire à la précipitation :

lors du retrait des eaux ; — et seuls les lits des rivières établis et conservés par ce mécanisme autoriseront le drainage des inondations de l'arrière. Plus le cube des eaux douces sera fort et actif : mieux il dégagera les exhalatoires par où pourront s'écouler les crues accidentelles. Supposons pour un instant qu'il n'y ait plus de rivière à Pontorson : ce qui ne changerait rien à la météorologie locale, ni au régime des pluies : *Comment se viderait alors le marais de Sougeal ?*

D'où cette conclusion que, si le Couesnon n'existait pas : — il faudrait l'inventer...

Mais : — il existe ! Félicitons-nous en. Espérons même que désormais le personnel des Travaux de la Baie ou les professionnels avertis ne manquent pas, saura manier le courant du petit fleuve, pour la grande œuvre de défense et d'insularité du Mont ; que munis de cette arme : — l'eau douce du Couesnon, — il conservera au rocher la situation à la fois historique et légendaire qui l'a rendu célèbre dans le monde entier ; finalement qu'il empêchera... « son infection ».

Son infection ? Parfaitement. Son infection *obligatoire et légale*, au cas que la Ville de Rennes puisse réaliser ses nouveaux projets de captation, et ceci, nous allons le démontrer.

Les lois sur le « tout-à-l'égout » soumettent péremptoirement à ce régime Fougères et sa banlieue industrielle ; — Saint-Brice-en-Coglès, — Antrain-sur-Couesnon ; — et Pontorson, soit en tout, près de 30.000 habitants, qui ont, (ou vont nécessairement avoir) à déverser leurs chasses dans un dépotoir ; un égout collecteur central ; qui n'est autre que le Couesnon.

Dans quelles conditions ce dernier, réduit pratiquement à rien, pourra-t-il remplir ce nouveau rôle ?

Ce ne sera pas une partie de plaisir que de l'aller voir au Mont Saint-Michel par morte-eau ; entre la Porte, et la Chapelle Saint-Aubert...

Hors marée, c'est-à-dire, 15 jour par mois, l'été, vers la Tour Gabriel, la promenade en ces parages sera fort scabreuse ; et plutôt suggestive de Zola que de Lamartine : car on se retrouvera, de fait, à Achères, au bord d'un champ d'épandage du « tout-à-l'égout ». Un de ces terrains spongieux qui firent le désespoir de Pasteur, quand fut votée la loi dite sur l'assainissement des villes. Le véritable assainissement, en effet, objectait le savant, eût comporté la destruction des microbes toxiques ; tandis que le système actuel organise simplement leur déplacement : avisant la population en deux groupes : celui des privilégiés, — qu'on désinfecte ; — celui des avantages, des gens de seconde zone, qui ont à faire leur affaire des détritux urbains. Dans les villes où la mer reste à portée, telles, celles de l'embouchure de la Rance, on peut pallier les inconvénients de la Loi : les matières prises à leur sortie du collecteur sont conduites au large dans un tube de fort diamètre, en un endroit toujours immergé. Dans celles situées sur un cours d'eau vigoureusement alimenté, les matières voyageant jusqu'à ce que le soleil, après un parcours à déterminer, les désorganise plus ou moins ; et les riverains qui, en l'occurrence, ne s'en arrangent pas plaignent. Dans le cas actuel, la ville de Rennes a imaginé de renforcer la Vilaine évacuatrice, en allant prendre les eaux alimentaires dans le bassin d'une autre rivière ; quitte à infecter les voisins de celle-ci. Si encore il y avait nécessité inéluctable ! Mais nous avons établi précisément le contraire : puisqu'on peut tourner la difficulté en collectant les pluies inutiles d'hiver, pour recourir

à cette réserve durant les chaleurs. Quoiqu'il soit, de ceci : — « il n'est pire sourd qui ne veut entendre » ; et ici, la Ville de Rennes donne l'exemple de ce que peut la surdité, greffée sur la volonté la plus tenace. La situation est-elle sans remède ? Et à défaut de la solution par les pluies hivernales mises en réserve, ne pouvons-nous pas obliger d'autres à subir la captation : captation dont nous souffrons déjà nous-mêmes ; et qui, par le rétrécissement du Paillemat qu'elle a causé, n'a pas été sans influence lors des inondations de Sougeal ?

— Nous le pouvons : — les prises d'eau sont, en effet, obligatoirement précédées d'une enquête de *commodo et incommodo* devant les Sections du Conseil d'Etat ; par application du Principe Administratif général de la *Réserve du Droit des Tiers*. Ici, nous nous arrêtons. — Il appartient en effet à M. le Président, gardien des Droits et Actions judiciaires de la Société, de vous mettre au courant des diligences faites ou à faire dans cet ordre d'idées ; et c'est sur cette remarque que nous clorons notre présente communication.

Signé : BARBE.

..

Communications de M. Jean SEGUIN Secrétaire de la Société Historique d'Avranches et Mortain

A propos de la pose d'une canalisation électrique aux abords du Mont Saint-Michel, son rapport avec le projet de coupure de la digue.

Depuis quelques jours la commune du Mont Saint-Michel, petite par sa superficie, mais grande par sa réputation, reçoit le courant électrique des usines de la Société des Forces motrices de la Sélune. En août, cette Société a procédé aux derniers branchements des câbles reliant le vieux Mont au continent.

Que les amis des arts et des sites se rassurent, car si la Société avait présenté un devis d'électrification sur pylônes en ciment armé, l'Administration des Beaux-Arts, comme gardienne vigilante de la Merveille de l'Occident, a bien fait les choses. Elle a payé des travaux supplémentaires, c'est-à-dire la conduite des câbles électriques sous la terre, c'est-à-dire tout le long de la digue insubmersible.

A six cents mètres du Mont Saint-Michel, une boîte de jonction a été aménagée, d'où le câble souterrain devient sous-marin pour déboucher au bâtiment montois dit « Les Fanils ».

Ainsi tout a été prévu pour la coupure de la digue et lors de l'exécution de ce travail, il n'y aura aucune modification à apporter à l'électrification de la petite cité. Cette prévision heureuse est à retenir par la Société des Amis du Mont Saint-Michel.

Le courant électrique arrive au Mont Saint-Michel avec une tension de 5.500 volts, qui est transformée en basse tension (250-125 volts) dans un poste fort bien dissimulé à l'arrière des vieux bâtiments des « Fanils ».

La petite usine électrique, avec ses imposantes batteries d'accumulateurs et son bruyant moteur, vont disparaître complètement, il en est de même des gros câbles montés sur potelets qui che-

vauchent sur les toits des maisons et aux abords du chemin de ronde. Ils sont remplacés par des lignes souterraines.

Ainsi la base de l'Abbaye va être débarrassée de tous ces fils électriques que, de loin, on pouvait prendre pour de vulgaires cordes à étendre le linge.

Félicitons donc les ingénieurs de la Société des Forces Motrices de la Sélune et les Beaux Arts de cette heureuse transformation, mais regrettons que les services des P. T. T. n'aient pas suivi cet exemple.

Des poteaux avec de nombreux fils jalonnent la digue et sont loins de produire un bel effet aux abords du Mont. N'aurait-il pas été simple d'emprunter les tranchées faites pour y loger les nombreux fils de P. T. T.

Vraiment, il y a de solides cloisons entre les diverses administrations.

Jean SEGUIN.

Secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Avranches et Mortain.

Le Président de l'Association ajoutant ses félicitations aux applaudissements des assistants, pour l'intéressante communication de M. Jean Seguin, informe la réunion que, dans une visite qu'il eut l'occasion de faire au Ministre des Travaux Publics et des Postes et Télégraphes et Téléphones, M. Guernier, celui-ci lui dit qu'il faisait étudier la mise en tranchée des fils télégraphiques et téléphoniques passant sur la digue et allant vers le Mont, afin de supprimer les poteaux qui actuellement portent ces fils, poteaux qui complètent si malencontreusement le mauvais effet du lourd remblai qui relie le Mont Saint-Michel à la côte.

..

Deuxième communication de M. Jean SEGUIN

D'après les plans et indications de M. Pierre Paquet, inspecteur général des M. H. ; de M. Haubold, architecte en chef des M. H. et de M. Pariset, architecte des M. H., les travaux ou de terrassement ou de défrichage des jardins sous le Merveille et de l'empiérement de nouvelles allées furent commencées en février 1930.

Dès maintenant il faut rendre hommage à M. Victor Lottin, paysagiste à Avranches, pour la parfaite et rapide exécution de ces premiers travaux.

Ces nouveaux jardins sont aujourd'hui égayés par les coloris d'arbustes à feuilles persistantes et les fleurs de multiples plantes vivaces.

Que dire des massifs luxuriants de rosiers nains ou grimpants, sources de surprises et d'admiration.

L'an passé, des travaux semblables aux précédents furent exécutés dans le petit bois ; là encore, M. Lottin déploya beaucoup d'ingéniosité pour tracer des allées contournant des arbres séculaires, pour édifier des marches, pour remblayer certaines promenades jadis impraticables.

C'est également en 1931 que fut posé le grand grillage clôturant le petit bois ; peut-être cette limite aurait-elle pu descendre plus bas vers les rochers. Tout au moins souhaitons qu'un accès nouveau permette aux visiteurs de la chapelle Saint-Aubert d'entrer directement dans le petit bois.

C'est un coin absolument délicieux bien digne d'inspirer des poètes ; c'est une véritable oasis de fraîcheur, de repos et de silence, mais hélas ! trop méconnu. En effet, si en 12 mois il vient plusieurs centaines de mille de touristes, dix mille seulement entrent dans ce petit bois charmant.

Consécutivement à la visite de M. Paul Léon, au mois d'août 1931, le chemin de ronde partant des Fanils et longeant les bâtiments abbaciaux a été restauré. Des plantations d'arbres et de plantes faites au printemps donneront un cachet tout particulier à cette nouvelle promenade. Par suite de déblayements, le départ du grand monte-charge de l'Abbaye est à présent visible et une vaste plate-forme dominant la tour Gabrielle est ouverte au public.

Ainsi l'un des vœux les plus chers à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel se trouve à peu près réalisé.

Cependant, signalons encore que les dégagements de l'ancien port et de la primitive entrée de l'Abbaye sont nécessaires pour la propreté des abords du célèbre rocher.

Jean SEGUIN.

La vie au Mont Saint-Michel

Polders de l'Ouest

Du *Moniteur de Paris* : « ... A l'heure actuelle, comme dans le Zuiderzee, on construit, dans la baie du Mont Saint-Michel, une digue qui aura deux kilomètres de long et qui permettra de reconquérir 75 hectares sur la mer, sur l'emplacement de la forêt de Sissy engloutie au IX^e siècle..... »

Ces 75 hectares à reconquérir sur la mer sont compris dans la concession accordée aux Polders de l'Ouest qui ainsi continuent d'enclore les terrains de leurs concessions.

On se rappelle qu'il y a quelques années le gouvernement racheta à cette Société la pointe extrême, vers le Mont Saint-Michel, de leurs concessions, afin que les digues des dernières terres encloses restent distantes de 1040 mètres du Mont Saint-Michel.

Cette clôture était à prévoir et ne change rien à la question désensablement de la baie du Mont Saint-Michel ; sauf que des herbues appartenant aux Polders de l'Ouest seront bientôt enclos et mis en culture.

..

Par le journal *l'Ouest-Eclair*, nous apprenons que le Président de la Station des Hospitaliers et Sauveteurs Bretons de Granville se préoccupe de faire doter le Mont Saint-Michel d'un poste de secours répondant à tous les desiderata exprimés.

Nous souhaitons que cette proposition reçoive bientôt son exécution et que son organisation soit facilitée par toute la bienveillance qui lui est due.

..

Vous avez fait le tour du Mont Saint-Michel et malgré votre enthousiasme pour la Merveille de l'Occident vous avez été vers l'Ouest du rocher désagréablement distrait de votre admiration par

la présence d'un égoût et de tas de débris dont le voisinage se faisait sentir.

Il vous a semblé que le cadre d'une Merveille ne devait pas être souillé ainsi, que la promenade que tous font autour du rocher devait être un enchantement sans trouble aucun. Et, vous vous êtes demandé comment nous, Amis du Mont Saint-Michel, nous pourrions obtenir la fin de cet état de choses profondément regrettable pour la bonne renommée.

Jusqu'ici cela n'a pas semblé émouvoir l'Administration locale, qui a pris doucement l'habitude de cet inconvénient. Mais il importe de mettre fin à ce lamentable état de la base Ouest du rocher montois.

La chose paraît assez simple, maintenant qu'il existe un ministère de l'Hygiène et de la Santé. Nous supposons que dans cette création nouvelle il y a un service tout prêt à s'intéresser à pareille situation, d'autant plus qu'il y a au Mont Saint-Michel, dans les murs du rempart, des écoulements de liquides fétides qui chaque soir, pendant la saison estivale, rendent la promenade sur le chemin de ronde insupportable aux touristes.

Il suffirait que le service d'hygiène, que nous supposons devoir exister, vint au Mont, aux beaux jours de la saison, sans prévenir personne, afin qu'il ne soit pas organisé par avance une mise en scène destinée à tromper la bonne confiance de l'enquêteur.

∴

Depuis le printemps 1932, l'eau pompée à un puits qui est sur la commune de Moidrey est acheminée vers le Mont Saint-Michel par un conduit d'environ six kilomètres de longueur.

Actuellement, cette eau arrive au Mont assez chargée de goudron : ce sont les tuyaux de fonte qui abandonnent petit à petit une partie du goudronnage dont ils sont enduits à l'intérieur.

Ce goût désagréable a déçu les consommateurs.

Il faudra attendre longtemps encore avant que cette eau perde ce goût et soit convenable pour les besoins physiologiques.

Une autre déception est venue aux consommateurs du Mont Saint-Michel quand ils ont appris que ce puits... n'était pas inépuisable ! et que les citernes de l'Abbaye devaient encore venir en aide à l'installation communale.

Si cette question de l'eau au Mont Saint-Michel était une affaire purement communale nous n'aurions pas à nous en soucier ; cela serait aux habitants de prendre avec l'Administration communale telles dispositions qu'il conviendrait. Mais, il faut penser qu'il y a trois cent mille visiteurs annuellement qui peuvent être appelés à consommer cette eau qu'on dit être de l'eau de source et qui n'a pas toutes les qualités qu'on est en droit d'attendre.

∴

Une grande marée au Mont Saint-Michel et le naufrage d'un doris

Le 2 octobre, jour de la grande marée d'équinoxe (coefficient 112), il y avait foule au Mont Saint-Michel et la mer devait apporter dans la baie en avant du Mont une différence de niveau de 14 mètres 45 centimètres.

Le vent soufflait avec assez de force et le spectacle de cette mer agitée était fort imposant. Mais des touristes, venus de Genets dans

un léger doris, voulurent malgré ce temps défavorable refaire la traversée du retour.

Ils s'embarquèrent donc cinq dans leur bateau et prirent le large, puis ayant gagné à peine le cours du Couesnon dont le courant était violent et les flots agités, la barque chavira.

L'émoi fut grand à la porte du Mont Saint-Michel, où de nombreux spectateurs s'étaient intéressés au départ des téméraires passagers qui n'avaient pas voulu tenir compte des bons avis qui leur étaient donnés de ne point tenter la traversée par ce mauvais temps.

Les pêcheurs montois s'empressèrent au plus vite de porter secours. La nuit tombante gêna les sauveteurs, barque et passagers tout était disparu dans le lit du Couesnon.

Vers huit heures on retrouva l'une des victimes du naufrage, tous soins étaient inutiles.

Les corps des autres passagers furent retrouvés plus tard.

Bien triste journée que ce dimanche d'automne coïncidant avec la grande marée qui était pour ainsi dire la clôture de la saison du tourisme au Mont Saint-Michel.

A l'Abbaye

Coup de tonnerre

Le 22 septembre 1932, la foudre est tombée au Mont Saint-Michel sur les logis abbatiaux en dépit des paratonnerres, en dépit du Saint-Michel de Frémiet, qui, tout là-haut, au-dessus de la flèche de l'église abbatiale, porte sur ses ailes et sur son glaive les pointes de platine destinées à recevoir le choc du fluide électrique.

Les parties hautes des bâtiments de l'Abbaye sont entourées des rubans métalliques qui sont destinés aussi à recevoir le feu du ciel et à le conduire à la terre. Mais ni l'un ni l'autre parafoudre n'a arrêté l'étincelle qui, pénétrant dans le logis d'un gardien, a brisé le poste de T. S. F., sans faire d'autres dégâts, fort heureusement.

Chose curieuse à retenir, déjà l'année dernière, au courant de juillet, la foudre avait pénétré par une fenêtre dans le même local et toujours sans occasionner de graves dégâts.

On sait qu'au courant du Moyen-Age la foudre causa parfois de grands dommages au clocher de l'église abbatiale, que neuf fois elle réussit à y mettre le feu, détruisant même le premier clocher de pierre, à l'intérieur duquel devait être une charpente importante soutenant plusieurs grosses cloches et l'escalier de bois qui y conduisait.

On sait aussi que l'un des clochers reconstruit fut simplement une flèche de bois très haute, revêtue de fortes feuilles de plomb ; qu'une puissante déflagration électrique enflamma le bois, volatilisa ou fondit le plomb, dont les gouttes tombèrent sur tout le monument ; que sur le sol de l'église on retrouva le métal des cloches que l'incendie avait fondu.

Depuis l'invention du paratonnerre on n'a plus vu des désastres aussi grands causés par la foudre au Mont Saint-Michel, et que presque toujours l'Archange Saint-Michel (de Frémiet) remplit sa mission de protection de l'Abbaye contre le feu du ciel, avec beaucoup de zèle, puisque nous avons, nous-même, avant la grande

guerre, vu un jour, par trois fois de suite, en un terrible orage, la foudre frapper cette masse de bronze qui se contentait de mêler au bruit habituel du tonnerre des échos métalliques, ou, plus simplement dit, un bruit violent de casseroles s'entre-choquant.

Cette chute de foudre frappant les bâtiments abbatiaux deux fois, à une année de distance, ne doit pas laisser l'Administration des Monuments Historiques indifférente ; cette manifestation électrique se produisant, répétée deux fois, dans le cône de protection du paratonnerre, fait douter un peu du système de protection existant actuellement. Est-il insuffisant, laisse-t-il une partie des bâtiments abbatiaux en dehors de sa bienfaisante influence, nous l'ignorons. Cependant, tout auprès du point de chute qui se trouve même à l'intérieur de plans qu'entoure le ruban protecteur, la foudre est tombée ?

Autre question, celle des secours contre l'incendie n'a pas fait un pas depuis que nous avons signalé le bon état des pompes et l'absence, presque, de pompiers à l'Abbaye, alors que tout avait été réglé par l'Administration pour qu'il n'en soit pas ainsi ; mais, de dérogation au règlement en dérogation, il ne reste plus la nuit, auprès de l'Abbaye qu'un pompier... et demi, par pompe, ce qui est véritablement insuffisant pour une manœuvre sérieuse.

Si la foudre venait à nouveau visiter les logis abbatiaux, en pleine nuit par exemple, et y mit le feu, qu'advierait-il ?

Voilà à quoi il faut penser maintenant que le tonnerre se joue du glaive de Saint-Michel et des rubans de métal qui enserrment les bâtiments de l'Abbaye.

..

Nous avons eu communication d'une définition donnée par un auxiliaire de l'Abbaye à un visiteur qui s'inquiétait dans la salle d'attente de ce qu'était cette Association des Amis du Mont Saint-Michel, dont il apercevait un grand panneau de gravures exposé sur l'un des murs.

La réponse à cette question fut d'une saveur bien spéciale, et toute à notre intention ; elle tendait à être spirituelle. Nous pourrions la reproduire ici, elle n'amènerait qu'un sourire sur nos lèvres, de commisération bien probablement ; mais, l'auteur est peut-être au fond rempli de modestie et trop de publicité donnée à son œuvre pourrait le contrarier, car il ne faut pas, pour une définition un peu osée, lui causer peine.

Il en fut autrefois de ces braves gardiens de la porte, qui auteurs aussi de belles définitions, dédièrent le fruit de leurs longues méditations sous ces voûtes austères à leurs supérieurs.

Ces portiers, simples moines, attendaient longuement parfois l'arrivée des visiteurs ; ils les guidaient avec affabilité et prévenance, ils ne tentaient point de leur donner telles qualités qu'ils n'avaient point, ne serait-ce que pour forcer leur générosité, ou pour toute autre raison qu'il ne faut point chercher ; cependant ils n'oubliaient jamais de recueillir la bonne offrande du départ.

..

De malicieux chroniqueurs disent que les belles paroles de ces moines bons conteurs apportaient au tiroir du trésorier monacal, les sols et les ducats même en grande abondance, mais l'histoire contée l'était si bien que nul n'avait de regret.

Les temps sont-ils changés avec le « frère lay » de notre époque bien moderne ?

Cela dépend comment on l'entend ?

Mais, nous allons oublier de vous dire le nom des bons portiers de l'Abbaye à qui nous avons fait allusion : c'est d'abord Dom Jean Huynes, qui, vers 1630, écrivit l'histoire générale du Mont Saint-Michel ; puis ses continuateurs : Dom Louis de Camps et Dom Jobard.

Ces trois moines écrivains avaient été pendant des années chargés d'accueillir les visiteurs à la Salle des Gardes.

Désirant mieux renseigner les visiteurs, dom Jean Huynes voulut étudier tous les manuscrits et consigna le fruit de ses recherches en un recueil aujourd'hui le manuscrit N° 18.947, fond français, à la Bibliothèque Nationale. H. V.

Autour de l'Abbaye

Depuis quelques années, ce sont chaque saison d'été des charmes nouveaux qui sont ajoutés à la visite de la Merveille de l'Occident.

En 1930, ce fut le petit bois bien aménagé qui fut ouvert au public, chose que depuis longtemps les Amis du Mont Saint-Michel demandaient.

En 1931, aménagement des terrasses du nord. C'est une magnifique promenade qui est réalisée, une plate-forme fleurie d'où la vue s'étend vers le large, dominant les escarpements Ouest du rocher, la grève infinie, quand la mer s'est retirée jusqu'à l'horizon, le roc de Tombelaine, la pointe de Cancale sur la gauche.

Cette année, 1932, c'est le Chemin de Ronde des logis abbatiaux qui est ouvert au public ; il peut là, en attendant le déjeuner ou le repas du soir, voir du rond-point du Sud-Ouest la mer couvrir petit à petit le vaste espace des grèves et le mascaret remonter avec bruit le courant lent du Couesnon, il peut voir de ce belvédère le soleil descendre vers l'horizon après avoir jeté ses feux sur les nuages épars dans le ciel sans limite.

Enfin, il peut franchir la porte qui est auprès de la Tour Gabriel, ou Tour du Moulin. Par la rampe, qu'on se prépare à rétablir, telle l'Administration des Prisons l'avait construite — seul souvenir restant de cette pénible époque — le touriste peut descendre sur les rochers jusque vers la chapelle Saint-Aubert et ainsi, il ne risquera pas de s'enliser dans le lac de tange grasse que la mer laisse bien trop souvent maintenant auprès de la porte d'entrée jusqu'à la Tour du Moulin.

Il y aura aussi d'autres points qui se trouveront agréablement disposés sur les flancs sud du rocher pour s'y reposer, des bancs, des fleurs y solliciteront le promeneur.

Nous voilà alors bien loin des années écoulées où après la visite faite et le repas pris, il ne restait plus aux visiteurs qu'à joindre le chemin du retour.

Aujourd'hui, le Mont Saint-Michel devient une station d'arrêt qu'on peut prolonger selon ses désirs, station qui offre des agréments de séjour. On peut y rêver à l'écart des foules qui passent et qui s'empressent, qui se coudoient dans l'unique rue, visitant en troupes nombreuses l'Abbaye et qui, le soir venu, laisseront la vieille cité reprendre un peu de calme.

Alors le touriste, qui s'intéresse, maintenant peut méditer, ou évoquer les vieux temps que les monographies décrivent.

Et cependant, toutes ces améliorations n'ont pas eu l'agrément de tous les commerçants de la ville qui trouvent que ces avantages nouveaux offerts aux touristes leur apportent trop de distractions en dehors de leurs comptoirs, cela sans penser que le souvenir d'un Mont Saint-Michel gai, attrayant, reposant, apportera dans l'avenir plus de visiteurs.

H. V.

La Digue

Le 29 octobre dernier on s'est aperçu, encore une fois, que la digue du Mont Saint-Michel ne menait pas tout droit dans la ville, quand la marée se permettait d'apporter un peu plus d'eau qu'il n'en faut pour que la passerelle de bois, qu'on a dû ajouter au remblai de terre, pour aller jusqu'à la porte d'entrée, reste utilisable par les piétons.

Et cependant, il y a tant de gens qui nous assurent encore, malgré l'évidence, que la digue est indispensable pour pénétrer dans le Mont au moment des marées et que, si elle n'existait pas il faudrait la construire !

Cependant, elle est là, bien là, et on est obligé les jours de forte marée, arrivé à l'extrémité de cette digue — admise comme indispensable, mais qui se butte dans un mur, ce qui est assez curieux comme idée de constructeur — de prendre une échelle, quand il s'en trouve une là, pour donner l'assaut aux remparts pour entrer dans la ville ; cela tout comme en 1434 tentèrent de le faire les Anglais à qui on tenait bien fermée la porte d'entrée.

Ainsi, le 29 octobre : arrivée de quelques visiteurs, alors que la mer, en veine aussi de déplacement, était déjà arrivée autour du Mont pour une couple d'heures à peine ; la passerelle de bois était couverte d'une épaisseur d'eau qui empêchait qu'on s'y engageât ; les pêcheurs qui de coutume en cette occasion font une pêche de... visiteurs assez fructueuse, n'avaient pas conservé de bateaux à la disposition auprès de la porte.

Donc, attendre sur la digue alors que le grand vent souffle de l'Ouest ? non, on escalade ; il y a justement dans les arrivants des dames sportives suffisamment, et ma foi une échelle est là, quel hasard ! et l'assaut commence. Et les pêcheurs qui auraient dû être à l'extrémité de la digue avec leurs doris sont allés se poster là-haut, tout en haut du mur, que l'échelle atteint à peine ; ils tendent leurs bras vigoureux.

Ces dames pourront-elles les atteindre ? Elles hésitent un peu. Enfin les échelons sont franchis ; le dernier obstacle, assez difficile, le couronnement du rempart, est passé.

Bravo ! « Ville gagnée ! » pourraient crier ces dames. Mais leur modestie les retient, bien sûr. Elles triomphent de l'obstacle avec beaucoup de retenue, quoiqu'au fond elles s'étonnent qu'au Moyen-Age les Anglais soient restés vingt-deux ans devant ce Mont, toutes portes étant fermées et n'ont point pu passer par dessus le mur !

Cette arrivée — pittoresque — de visiteurs a suscité une idée pratique (parce qu'on ne peut pas demander à tout le monde de sauter le mur les jours de grande marée) : simplement de percer un trou dans ce mur. Pourquoi pas, dit-on ?

— Mais l'idée n'est pas nouvelle, on y a déjà pensé, il y a quelques dizaines d'années.

Un élu — cantonal, par conséquent à compétence assez étendue — proposait un jour qu'on perçât une grande porte dans le rempart, au bout de la digue, pour le passage au moins de sa voiture.

Il convenait que cette ouverture supprimerait en fait l'escalier du chemin de ronde qui conduit de la rue du château à la mairie ; comment eût fait M. le Maire ?

Il aimait discuter de sa proposition devant les gens du métier, disait-il, car il entendait avoir d'eux quelques éclaircissements. Un jour, il exposa à nouveau son projet devant une petite galerie d'auditeurs.

On lui fit observer que les « Beaux Arts » empêcheraient certainement ce beau travail...

— Mais, faites cela sans les prévenir ! préparez bien tout d'avance ; s'il y a six jours de travail pour trois ouvriers mettez-en six fois plus et faites cela en une nuit ! Une fois la porte ouverte, qui donc osera la boucher ? et pour dire cela il se mettait de trois quart, bien avantageusement, semblant vouloir opposer sa personnalité à ceux qui eussent tenté ce bouchage.

Il tenait bien à son idée, mais comme on le voit elle ne fut pas réalisée.

— Je ne suis ni architecte, ni ingénieur, disait-il ; mais il faut convenir qu'il avait l'esprit ingénieux pour trouver la solution élégante des questions embarrassantes.

Il y a eu bien d'autres propositions de mise en relation directe de la digue avec la ville ; le « trou du chat » tel qu'il est demandé aujourd'hui — ne vous étonnez pas du terme employé, car c'est ainsi qu'étaient appelées autrefois les ouvertures de servitude pratiquées au bas des tours ou des courtines des remparts — serait une solution toute de circonstance, qui bien probablement serait déclarée inadmissible par le service des Monuments Historiques, car il n'y aurait pas de raison, après avoir ouvert pour le chat, qu'on ne demandât d'ouvrir alors, un peu plus grand, pour le cheval et la voiture.

En résumé, avec toutes ces histoires et toutes ces propositions auxquelles donne lieu le terminus de cette fameuse digue, on finira par faire entendre aux plus entêtés que réellement il y a quelque chose à faire de ce côté, et que si on exécutait tout simplement le dispositif conçu par la commission interministérielle, qui avait été nommée pour permettre de faire examiner à fond par des compétences les plus désignées cette question, et dont le rapport avait réuni l'unanimité de ses membres, on écarterait ainsi tous les inconvénients signalés par les uns et par les autres, car tous les desiderata ont été étudiés et le rapport qui est résulté des travaux de cette commission a été adopté, également à l'unanimité, par le Conseil Supérieur des Travaux Publics, à qui tous les promoteurs d'idées nouvelles seront d'accord, pensons-nous, pour accorder quelque compétence.

H. V.

Notons ici que le projet adopté a été exposé déjà dans notre bulletin N° 41, page 394 (*Journal Officiel*, rapport fait au nom de la Commission des finances chargée d'examiner le projet de loi adopté par la Chambre : ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, par M. Guillaume Chasteney, sénateur).

A nos Associés et Adhérents

Notre Secrétaire Général, le maître-graveur Henri Voisin, fait paraître un livre consacré au Mont Saint-Michel : *Aujourd'hui et Autrefois*.

Tous, vous voudrez le lire et le conserver.

Il s'agit, en effet, d'une œuvre incomparable, éditée par « les Horizons de France », avec tout le soin et le luxe qu'elle mérite.

Certes, le Mont Saint-Michel a déjà inspiré de nombreux écrivains : historiens, poètes, archéologues, architectes ; mais, vous en êtes certains d'avance, le livre de M. Voisin ne fera double emploi avec aucun de ceux qui l'ont précédé.

Notre Secrétaire Général, dans un avant-propos empreint d'une grande et charmante modestie, expose ce qu'il a voulu faire : il demande à ses lecteurs de ne voir dans ce qu'il appelle « sa tentative » qu'une bonne pensée : « celle de redire à d'autres admirateurs ce que j'ai appris dans mes longs séjours auprès de la Merveille ; et, en illustrant mon récit d'images qui la fixeront mieux que mon texte, je n'oublie pas que n'étant ni archéologue, ni architecte, et moins encore littérateur, c'est mon crayon et mon burin qui diront le mieux ce que je veux dire. »

Un texte dénué d'artifices littéraires, mais inspiré par l'admiration et une parfaite connaissance du sujet, jaillissant avec spontanéité d'une âme d'apôtre, enrichi de souvenirs personnels, contenant des heures inoubliables de recherches passionnées et de découvertes précieuses ; c'est déjà singulièrement prenant. Mais donnant à ce texte couleur et vie, soixante-quinze eaux-fortes, cent quatre-vingt-dix dessins, des cartes, des plans, des reproductions de manuscrits et de miniatures en couleurs par un grand artiste, quel ensemble splendide !

Henri Voisin s'intéresse au Mont Saint-Michel depuis la lointaine année 1878 ; il a suivi pas à pas tous les travaux de restauration ; il a fait au Mont, chaque année, de longs séjours ; il a médité, dessiné, gravé partout dans la vieille Abbaye et alentour.

Il a voué sa vie à sa glorification et à sa défense. Notre Association est son œuvre. Les deux magnifiques volumes qui vont paraître sont le résumé et le couronnement d'un labeur incessant de plus de cinquante ans ; l'œuvre d'un grand artiste et d'un grand cœur, quelque chose d'émouvant et de définitif, qu'il faut connaître et méditer quand on aime le Mont Saint-Michel.

J. LEVATOIS,

Président des Amis du Mont Saint-Michel.



HENRI VOISIN

LE

**MONT
SAINT-MICHEL**

AUJOURD'HUI & AUTREFOIS

*Illustré d'eaux-fortes
et de dessins originaux*



PARIS

EDITIONS DES HORIZONS DE FRANCE

39, Rue du Général-Foy

TABLE SOMMAIRE DE L'OUVRAGE. — Chap. I. **Le Mont Saint-Michel. Ses Aspects.** — Chap. II. *Origine.* — Chap. III. *Vers l'an Mil.* — Chap. IV à XII. *Du XI^e au XX^e Siècle.* — Chap. XIII. *Les Abords du Mont Saint-Michel.* — Chap. XIV. *Les Remparts.* — Chap. XV. *Le Rocher. De la Tour du Nord aux fanils.* — Chap. XVI. *La Chapelle Saint-Aubert.* — Chap. XVII. *Les fanils et leur défense.* — Chap. XVIII. *Les Portes de la Ville.* — Chap. XIX. *Le Chemin de ronde.* — Chap. XX. **La Ville. La rue et les venelles.** — Chapitre XXI. *L'Eglise paroissiale.* — Chap. XXII. **Le Monastère. Le Monastère du X^e siècle.** — Chap. XXIII. *L'Abbaye actuelle.* — Chap. XXIV. *La Barbacane du Châtelet.* — Chap. XXV. *Le Châtelet.* — Chap. XXVI. *Les logis abbatiaux et les grands degrés.* — Chap. XXVII. *L'Eglise abbatiale.* — Chap. XXVIII. *Les substructions de l'Eglise.* — Chap. XXIX. *Les bâtiments conventuels.* — Chap. XXX. *La Chapelle Saint-Etienne.* — Chap. XXXI. **La Merveille.** — Chap. XXXII. *L'Aumônerie.* — Chap. XXXIII. *La Salle des Hôtes.* — Chap. XXXIV. *Le Cellier.* — Chap. XXXV. *La Salle des Chevaliers.* — Chap. XXXVI. *Le réfectoire des Moines.* — Chap. XXXVII. *Le Cloître.* — Chap. XXXVIII. *Les Manuscrits.* — Chap. XXXIX. *Les Pèlerinages.* — Chap. XXXX. *Les Prisons.* — Chap. XXXXI. *Tombelaine.*



Ces 41 chapitres sont largement illustrés de 75 eaux-fortes et de 190 dessins, en bandeaux, lettrines, culs-de-lampe, dans le texte et hors texte, fixant les aspects du Mont Saint-Michel aujourd'hui et à travers les âges, les scènes de la vie qui s'y déroulèrent, les éléments de son décor. Des miniatures de manuscrits et missels, 5 cartes et 6 plans complètent enfin cette illustration originale et font de cet ouvrage un recueil iconographique d'un intérêt inépuisable.

MISE EN SOUSCRIPTION

HENRI VOISIN

LE MONT SAINT-MICHEL AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

Puisqu'il nous est donné de mettre aujourd'hui en souscription l'ouvrage de Henri Voisin, fruit d'un double labeur longuement poursuivi, celui d'un probe écrivain qui connaît ce dont il parle, et celui d'un graveur assoupli à toutes les exigences de son art, nous avons voulu satisfaire à toutes les obligations qui découlent pour nous de la qualité de l'œuvre à présenter.

Cet ouvrage est édité en deux forts volumes de luxe in-4^e carré (22,5 x 28) de 300 pages environ, composés à la main en garamond, corps 14, tirés sur velin d'Arches à la forme, contenant **soixante-quinze eaux-fortes** tirées en teinte, **cent quatre-vingt-dix dessins**, et en outre, **cinq cartes, six plans**, des reproductions de **manuscrits** et des **miniatures** en couleurs.

Prix des deux volumes : 1.000 francs

En outre des avantages ci-après spécifiés, les membres de l'Association " Les Amis du Mont Saint-Michel ", bénéficieront sur ce prix d'une remise de 10 %.

Le prix est payable : 225 francs (au lieu de 250) à la **souscription** ; 225 francs lors de la livraison du 1^{er} volume, le solde soit 450 (au lieu de 500) à la livraison du 2^e volume.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

500 exemplaires

Sur ces 500 exemplaires, 200 sont réservés aux membres de l'Association " Les Amis du Mont Saint-Michel " ; ils seront tirés sur velin d'Arches teinté, et comporteront le nom du souscripteur imprimé à la suite de la mention : Exemplaire n^o tiré spécialement pour M . Tous ces exemplaires seront paraphés par l'auteur, les 20 premiers comporteront un dessin original en couleurs de M. Voisin ; les quarante suivants comprendront un croquis d'album ou une étude, relatifs à l'illustration de l'ouvrage.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné, membre de l'Association *Les Amis du Mont Saint-Michel*, souscris à un exemplaire de l'ouvrage "Le Mont Saint-Michel" de M. Voisin, tiré spécialement sur vélin d'Arches teinté.

J'envoie par chèque, chèque-postal (Paris 769.32) ou mandat, la somme de Frs. 225. (au lieu de 250.) à valoir sur le prix des deux volumes, le solde étant payable de la façon suivante : 225 francs à la livraison du 1^{er} volume, 450 francs à la livraison du 2^e volume.

Cet exemplaire portera, à la justification du tirage, la mention : exemplaire imprimé spécialement pour

Nom

Adresse

Signature :

Envoi sur demande d'un spécimen illustré.

A renvoyer aux HORIZONS DE FRANCE, 39, Rue du Général-Foy, PARIS.
Ch. Post. Paris 769.32. Reg. C^o Seine 216.474 B



Iconographie du Mont Saint-Michel

Nous avons reçu de M. Maurice Legrin, avocat à Nogent-le-Rotrou une reproduction photographique d'une très curieuse lithographie qu'il possède.

Cette lithographie de M. Periaux (Rouen) sans date, a dû être établie dans la première moitié du XIX^e siècle, alors que ce procédé était employé presque exclusivement pour l'imagerie, que le burin était délaissé, et l'eau-forte tombée un peu dans l'oubli.

Cette lithographie, nous la transmettons pour étude plus approfondie à notre très documenté ami M. Jean Seguin, secrétaire de la Société Historique et Archéologique d'Avranches, qui a étudié tout particulièrement l'iconographie du Mont Saint-Michel.

Après le premier examen que nous en avons fait nous-même, nous avons pu conclure qu'elle était jusqu'ici la plus fantaisiste représentation de la belle silhouette du Mont Saint-Michel côté sud. C'est une bien curieuse lithographie à conserver.

Voici les variantes sur la vérité que nous y avons remarquées : tout d'abord, absence de porte d'entrée, une haute muraille la remplace, quelques rochers sont apparents vers son emplacement ; une citadelle est établie à mi-hauteur du rocher ; une construction, un gratte ciel (déjà !) domine la tour du Roy ; la tour de l'Arcade a perdu son toit en poivrière ; la tour Saint-Michel tombée au XVII^e siècle est existante et la tour Basse construite sur son emplacement sont sur l'image mises côte à côte (?)

Le clocher paroissial est à un seul versant et un escalier extérieur se poursuit jusqu'à la hauteur des cloches.

Le clocher abbatial a deux versants, le bâtiment de la nef centrale indique trois travées, et l'infirmerie de Robert Torigny atteint

presque son niveau. Trois canalisations bien apparentes, pour les eaux résiduaires, descendent de cette construction jusqu'au bas du rocher.

Il n'en subsiste actuellement qu'une, établie par l'administration des prisons, mais ce détail ne semble pas être un enjolivement prêté par la lithographie, il a sa valeur.

Nous devons donc être, sur cette image, au temps des prisons et c'est peut-être pour cela que le lithographe, pensant aux nombreuses évasions dont l'artiste Colombat, son contemporain, fut l'un des héros, a cru prudent de murer la porte d'entrée !

En résumé, cette gravure ne peut être considérée que comme une curiosité, elle n'a aucune valeur documentaire et a dû être établie — cela est visible — d'après un document un peu plus ancien et modifiée d'après les conseils de personnes qui n'avaient qu'un bien vague souvenir de ce qu'ils avaient vu, si vague qu'ils en oubliaient la porte d'entrée.

Et il en est ainsi de beaucoup d'estampes établies avant que la photographie nous ait donné des images exactes dans tous les détails.

H. V.

En réponse à un envoi de M. J.-G. Adoué, architecte à Bordeaux : La reproduction de la gravure que vous nous avez adressée est parfaite.

Mais dans le numéro 18 de nos bulletins, nous en avons publié une reproduction.

Cette gravure est une vue assez fantaisiste du Mont Saint-Michel, due au burin de Pierre Aveline père ou de Antoine Aveline, c'est-à-dire date du XVII^e siècle ou tout à fait du début du XVIII^e siècle. Les Avelines gravèrent plusieurs vues générales, elles sont semblables, sont seuls différents les formats et la proportion donnée aux abords du Mont.

M. Jean Seguin, d'Avranches, possède deux autres modèles identiques et signés « AVELINE, avec privilège du Roy ».

Les « Centraux »

font un pèlerinage d'art au Mont Saint-Michel

Le 15 septembre, au soir, alors qu'au Mont Saint-Michel se dispersaient les membres de l'Association venus assister à la séance de la délégation, arrivaient à l'heure du dîner la caravane du Groupe Artistique des « Centraux », sous la conduite de leur président, M. Hector Denis.

Le but du voyage des « Centraux » était de faire une visite d'étude, de la ville, des remparts et de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Dès le lendemain matin, réunis sur le chemin de ronde des remparts, tous les membres groupés suivaient le Secrétaire Général de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel chargé de guider ces visiteurs.

Des causeries successives eurent lieu toute la matinée dans les diverses parties de la ville.

Après le déjeuner, ce fut sur le chemin de ronde de la Merveille et les jardins du Nord que M. Voisin conduisit ses auditeurs pour les instruire sur la genèse du monastère ; le lendemain, ce fut la promenade-causerie dans l'Abbaye, la journée toute entière y fut employée.

Puis, ce fut la visite au Vieux-Logis, où les « Centraux » déjà venus au Mont une année précédente allèrent saluer Mademoiselle Provost ; puis, ce fut la visite de l'Eglise paroissiale que très aimablement Monsieur le Curé guida.

Cette excursion du groupe artistique des « Centraux » se termina le troisième jour par la visite du château de Fougères, où ils furent reçus par M. Bec, du S. I. de Fougères, et M. Etienne Aubrée, secrétaire de la Société Historique.

La plus aimable gaieté ne cessa de régner au cours des excursions organisées par le Groupe Artistique des « Centraux ». Au Mont Saint-Michel, à la fin du dernier repas, l'un des convives, M. Tellier, lut un à-propos, qui montre, par sa belle humeur et sa bonne tenue littéraire, qu'à Centrale, malgré les X encombrants et sans cesse renaissants, la poésie, les arts, l'histoire, l'archéologie sont demeurés maîtres des esprits.

H. V.

Le Congrès des Libraires-Editeurs visite le Mont Saint-Michel

Le 8 septembre, à 16 heures, de deux grands auto-cars qui s'arrêtèrent sur la digue, soixante congressistes descendirent. C'étaient les membres des Chambres syndicales des Libraires-Editeurs de France, dont le siège social est à Paris, boulevard Saint-Germain, qui venaient visiter le Mont Saint-Michel.

Ils n'avaient que fort peu d'instant à consacrer à leur visite du Château. Les congressistes se hâtèrent donc vers l'Abbaye, traversant vivement la ville du Mont Saint-Michel.

Ils ont rendez-vous sur la terrasse du Nord de la Merveille, où le Secrétaire général de l'Association doit faire une causerie sur l'origine du monastère.

Le temps magnifique permet aux auditeurs de se placer à un angle des murs de la Merveille, ayant devant eux les constructions du Nord et de l'Ouest.

La conférence dura moins d'une heure. Les différentes époques furent précisées sur les bâtiments bien en vue ; les ruines des constructions de Roger II, qui virent la grande époque de Robert de Torigny, expliquées ; leur destruction par l'incendie de 1203 et la naissance du grand mur de la Merveille longuement étudiées, après quoi toute l'assistance pénétra dans l'Abbaye et alla directement vers le scriptorium du XIII^e siècle, aujourd'hui désigné sous le nom de Salle des Chevaliers.

« ... Vous êtes ici chez vous, Messieurs les Libraires-Editeurs. Cette salle était l'atelier de la librairie de la Cité des Livres, ainsi qu'on appelait autrefois le monastère du Mont Saint-Michel ; mais pour voir cet atelier de librairie en pleine activité vous arrivez ici sept siècles trop tard !

« On cessa de travailler dans cette salle à faire des livres quand la menace anglaise commença, au temps de la Guerre de Cent Ans,

et ce furent des guerriers qui prirent la place des moines copistes, scribes ou enlumineurs, sous le nom Salle des Chevaliers..... »

Le banquet de clôture du Congrès eut lieu le soir à Fougères, après la visite du château et de la basse ville. Il était présidé par le maire de la ville, assisté du Président du congrès ; auprès d'eux avaient pris place : M. Albert Durand, président du S. I. ; M. Etienne Aubrée, secrétaire de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Fougères ; MM. J. Tharaud, représentant les littérateurs ; H. Voisin, des Amis du Mont Saint-Michel ; José Germain, homme de lettres ; Rebuffé, de Fougères ; Marcel Batilliat, représentant la Société des Gens de Lettres ; Léon Berthaut, etc...

La vie sociale

Le Secrétaire Général demande aux membres de l'Association de bien vouloir l'aviser de tout ce qui est publié dans la presse sur le Mont Saint-Michel, qui leur semble digne d'être retenu.

L'envoi de ces coupures nous serait fort utile.

Nous avons dû cesser l'abonnement à l'agence qui nous faisait ce service parce qu'il était devenu fort dispendieux et que la plus grande partie des coupures que nous recevions n'avaient aucun intérêt pour nous ; tandis que de très intéressantes choses publiées nous restaient inconnues.

Nous pensons que nos sociétaires n'hésiteront pas à nous écrire sur les choses à retenir ou à nous envoyer dans une enveloppe non fermée enveloppant leur carte de visite, sans autre indication, les coupures qui peuvent être faites dans les hebdomadaires ou quotidiens.

L'affranchissement de ces envois doit être de 0 fr. 25 centimes.

Les Conférences

Pendant l'année qui vient de s'écouler, plusieurs conférences dont le sujet était le Mont Saint-Michel ont été faites.

Notre Président a parlé à l'Hôtel des Sociétés Savantes à Rouen, devant un nombreux auditoire. Il a parlé également au Cercle Commercial Suisse.

Un membre de l'Association, le capitaine Le Blond, du Portel, a organisé une conférence avec projection lumineuse dans sa ville.

Notre Vice-Président Eugène Le Mouél a dit aussi devant une belle assemblée sa belle conférence : *La Vie d'Autrefois au Mont Saint-Michel*.

Pendant la saison du tourisme, le Secrétaire Général a fait de longues causeries au Mont Saint-Michel sur les origines du monastère.

Le Secrétaire Général est toujours disposé, lorsqu'une excursion collective est organisée par un groupe important, membres d'une société correspondante ou Amis du Mont Saint-Michel sous la conduite du correspondant de leur ville, et, s'il peut se trouver au

Mont Saint-Michel à l'époque choisie, de prêter son concours à la visite de l'Abbaye par une conférence qui peut être faite en plein air, sur les terrasses du Nord par exemple, sur les origines du monastère, sur son histoire, ou dans une salle désignée.

Pour organiser cette visite, il est nécessaire qu'il soit prévenu au moins un mois à l'avance afin de se munir de l'autorisation nécessaire auprès du service des Monuments Historiques, si la conférence doit avoir lieu dans une des salles de l'Abbaye.

Distinctions

Légion d'Honneur

Notre collègue, M. le docteur Henri David, a été récemment nommé Chevalier dans notre Ordre national, à titre militaire.

Le docteur Henri David a glorieusement servi la France pendant la guerre et a fait l'objet de plusieurs citations.

Dans la vie civile, notre collègue est un médecin distingué chez qui la science s'unit au dévouement le plus complet.

Pour les Amis du Mont Saint-Michel, c'est un collaborateur éclairé et assidu.

Nous applaudissons donc de tout cœur à la haute distinction dont il vient d'être l'objet et nous adressons à notre ami nos plus chaleureuses félicitations.

J. L.

Nous avons appris avec plaisir la nomination de Chevalier de la Légion d'Honneur de M. Laurens, sous-chef du service des Monuments Historiques. Nous lui adressons nos félicitations.

H. V.

..

Palmes Académiques

Après 22 ans de service, comme gardien auxiliaire de l'Abbaye, Gustave Roullin, fils du premier gardien-chef qui fut installé au Mont Saint-Michel, a cessé l'année dernière son service pour raison de santé.

Dès l'année 1882, il seconda son père dans la conduite des visiteurs dans le monument.

Son père, ancien maréchal-des-logis chef de la gendarmerie, lui avait passé une consigne sévère, dont le fils ne s'est jamais départi.

Gustave Roullin avait sous l'autorité paternelle étudié son Abbaye dans tous ses détails ; les ouvrages de Edouard Corroyer étaient alors son catéchisme journalier, il savait par cœur tous les chapitres du travail qu'avait publié l'éminent architecte, auteur du premier projet de restauration du monastère.

Les visiteurs pouvaient le questionner sur la partie architecturale, il ne restait jamais à court de réponses justes.

Il avait été nommé gardien auxiliaire en 1910.

Le 7 avril 1932, le *Journal Officiel* publiait sa nomination d'officier d'Académie, très juste récompense d'une fidélité constante d'admiration à l'œuvre merveilleuse qu'il expliquait avec complaisance et érudition parfaite.

Retiré aujourd'hui à Pontorson, il saisit toutes les occasions de venir revoir son Mont Saint-Michel où il était venu tout jeune, regrettant bien maintenant de ne pouvoir, comme au temps de sa jeunesse, courir jusqu'aux pinacles de l'abside... Mais sa pensée est toujours errante dans les salles du monastère.

Les Amis du Mont Saint-Michel se souviennent de ce gardien dévoué de la Merveille et lui adressent leurs meilleures félicitations.

H. V.

Le Tourisme

Les services d'auto-cars se rendant au Mont Saint-Michel prennent chaque année plus d'extension. Il y a maintenant, fonctionnant à époque, jour et heure fixes, tout d'abord les services de S. A. T. O. S., admirablement agencés. Ils relient le Mont Saint-Michel à Avranches, Caen, Deauville, Lisieux, Granville, Coutances, Carteret, Cherbourg, La Baule et Dinard.

Ces services ont été bientôt suivis d'autres organisations.

On a vu les cars de Rennes venir chaque jour au Mont.

Déjà Laval faisait un service saisonnier assez régulier.

Dinan, Saint-Malo, Granville, Avranches comptaient pendant la saison un grand nombre de cars venant chaque jour apporter à la Merveille quantité de visiteurs.

Les facilités pour se rendre à la Merveille ont donc augmenté du fait de la création d'itinéraires nouveaux, alors que les chemins de fer ne pouvaient parfois conserver tous leurs horaires.

Mais, de l'utilisation des uns pour les grands parcours et des autres pour les excursions dans la région, résulte de grandes facilités ; les voyages ne sont plus une fatigue, mais un délassement dont l'attrayante distraction du chemin n'est troublée en aucun instant, la vue des sites succède aux visites des monuments, des villes, des plages, dans une suite ininterrompue de plaisir pour les yeux, tout en accomplissant une agréable cure d'air et de détente où l'on prend toutes les forces nécessaires pour accomplir l'ascension des cinq cents marches des Grands Degrés du Mont Saint-Michel, qui conduisent le visiteur jusqu'au fameux Escalier de Dentelle, qui est tout là-haut, à 150 mètres au-dessus du niveau de la mer.



Le service de garage des autos sur la grève, en avant du Mont Saint-Michel, est organisé pendant la saison par une brigade de gendarmerie, qui a fort à faire pour maintenir le bon ordre, étant donné le trouble qu'apporte la marée quand elle se produit aux heures où les voitures des excursionnistes sont encore sur la grève.

Il faut alors refouler toutes les autos sur la digue, et la file s'en prolonge parfois jusqu'à son extrémité, vers le lieu dit La Caserne.

L'embouteillage de la route-digue est alors à craindre et ce n'est qu'à grand-peine que les gendarmes parviennent à l'empêcher.

On s'étonne, étant donné le grand nombre de voitures qui viennent certains jours jusqu'à la Merveille de l'Occident, qu'il n'y

ait pas plus d'accidents; le code de la route, mieux connu chaque jour, est donc opérant ? On a cependant compté dans le début de l'année quelques rencontres fortuites de voitures automobiles qui pour la plupart étaient conduites par leurs propriétaires, nouveaux dans la carrière et dont il est toujours préférable d'éviter l'abordage.

Nous recommandons à nos amis de marcher sur la digue à une allure modérée et de bien veiller sur les routes qui vont vers le Mont aux croisements des grandes voies et des chemins.

Puis, arrivés au Mont, s'ils ne laissent pas leur voiture à l'un des garages de l'extrémité de la digue, de se renseigner sur l'heure de la venue de la mer.

Une affiche est disposée à cet effet à la porte de la ville. Une autre indication devrait être mise au départ de la rampe conduisant vers la porte de la ville, ou mieux à l'extrémité de la digue.

Et ainsi nul n'en pourrait ignorer.

Sait-on que certains jours il vient au Mont jusqu'à trois mille voitures automobiles ?

Témoin du Passé

Quand je quittai Mme Allain après lui avoir fait visite à la mi-août de l'année dernière, je ressentis une forte émotion. La mer éternelle déferlait sur la côte d'Hacqueville. Terrien contre mon gré presque toute l'année, je m'arrêtai pour contempler le jeu des vagues.

Était-il possible que celle qui venait de m'accueillir si aimablement ait été la contemporaine des derniers Romantiques ? Certes, elle ne s'occupait guère de ce que disaient les lettrés, mais puisque « romantisme » résume toute une période, l'historien se sert volontiers du terme et oublie le moderne tourisme.

« Je me rappelle, m'a dit Mme Allain, qu'au temps des prisonniers politiques, un gardien me montra Barbès. Il était à table. Il avait fort bonne mine, ma foi. Lorsqu'il se vit observé, il brandit la carcasse d'un poulet, témoignant par son geste que rien ne lui manquait. Ces hommes-là étaient bien nourris. Un jour, notre gardien nous laissa nous attarder derrière la porte, puis profitant de notre distraction, donna un tour de clef. Nous poussâmes des cris, mes compagnes et moi, jusqu'à ce qu'il vint nous délivrer.

« Maintes fois j'ai vu les prisonniers faisant mouvoir la grande roue. Ils étaient neuf cents. Le bruit des métiers à tisser s'entendait de très loin. Je puis vous assurer que tout ce monde n'était pas inactif. A cette époque nous faisons souvent en barque le voyage de Genêts au Mont. Combien d'heureux moments n'avons-nous pas passés là-bas. »

Puis Mme Allain évoque les années où l'hôtel Poulard n'était qu'une modeste auberge, le *Lion d'Or*. Les moines faisaient cuire leur pain à Genêts, où ils avaient un four « à ban ». Ce trait veut que je lui signale les difficultés de transport que, avant la construction de la digue, nos aïeux ont éprouvées. Plus d'un tonneau hissé sur une charrette traînée par huit et même douze bœufs a traversé les grèves. Rendu au Mont, il était vendu 40 francs ! Puis la mémoire fidèle de la nonagénaire évoque des portraits de parents et d'amis qui vers 1860 avaient un âge fort respectable. Sans trace

de fatigue, la vénérable femme cherchait les liens de parenté entre familles que nous avons connues.

L'heure avançait. Quand Mme Allain posa sa main aux veines saillantes dans celle que je lui tendais, je priaï Dieu qu'il la bénit et lui accordât de voir un siècle s'achever.

L. P.

Mariages

Mademoiselle Madeleine Levatois, fille de notre président, a épousé le 15 novembre dernier M. Roger Dubois.

Mademoiselle Suzane Bousquet, fille de notre sociétaire et collaborateur Bousquet, ingénieur-architecte, a épousé le 2 août M. René Moreau.

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux.

Nécrologie

Nous avons à déplorer le décès de M. Rufflé, conseiller d'arrondissement, ancien maire de Granville, fervent ami du Mont Saint-Michel. Nous le voyions chaque année venir assister à la réunion de la Délégation qui a lieu en septembre.

Comme nous, il pensait qu'il fallait libérer le Mont Saint-Michel de cet énorme remblai disgracieux qu'est la digue aux approches du rocher, et qu'une fois rendu ainsi à sa situation insulaire, le rocher merveilleux, redevenu « au péril de la mer », comme on disait autrefois, connaîtrait une vogue nouvelle, et que l'affluence des visiteurs se répandrait dans la contrée et apporterait une part d'activité à sa ville de Granville, dont il avait le plus grand souci.

Nous avons aussi à regretter M. Victor-Auguste Robert, un délicat poète dont, à plusieurs reprises, nos bulletins ont contenu des extraits de ses poèmes.

C'était un convaincu admirateur du Mont Saint-Michel, venu parmi nous dès la fondation de notre Association.

M. Paul Borriès, membre du Comité de Direction, vient de perdre sa mère.

Aux familles éprouvées, nous présentons nos sentiments de condoléances.

Société Artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin

Le dimanche 10 juillet, l'exposition annuelle de la Société Artistique du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin a ouvert ses portes. Elle méritait plus encore cette année l'approbation des invités. Deux cent dix œuvres de tous genres et parmi ces œuvres un cer-

tain nombre tout à fait remarquables. La grande salle de la mairie d'Avranches suffisait à peine à contenir les œuvres exposées.

Le succès de ce nouveau groupement artistique se poursuit donc ; il est si grand que peut-être l'année prochaine devra-t-on refuser des œuvres. Espérons qu'on trouvera moyen d'accueillir tous les travaux intéressants des artistes de la région qui, petit à petit, viendront tous se grouper à Avranches. La Société créée par M. Fautrel et Madame David, qui tous deux ont la foi la plus grande dans l'œuvre, est accueillante à tous les genres, comme à tous les talents.

Nous regrettons que l'abondance des matières nous oblige à remettre au prochain bulletin la publication de quelques très beaux clichés photographiques du Mont Saint-Michel, pris pendant la belle saison par M. E. Delaporte, du 34^e régiment d'aviation ; ils passeront dans l'un des prochains numéros.

Nous sommes également obligés de remettre au prochain bulletin la continuation de la table chronologique des événements de la Guerre de Cent Ans particuliers au Mont, de M. René Herval, ainsi que quelques autres articles, qui, publiés plus tard, ne perdront pas de leur intérêt.

Bibliographie

Le Mont Saint-Michel, prison politique sous la Monarchie de Juillet
BOIVIN et C^{ie} éditeurs, 5, rue Palatine, Paris (VI^e)

C'est un ouvrage des plus intéressants que vient de publier, sous ce titre, M. Edmond L'HOMMEAU, préfet du Finistère, ancien préfet de la Manche et membre perpétuel de notre Association, récemment décédé.

L'auteur qui aime le Mont Saint-Michel a évoqué d'une plume alerte, avec une érudition impeccable, une époque où la célèbre Abbaye était surtout une prison. Tour à tour, les hommes de Juin et de la rue des Prouvaires ; les hommes de Mai et leurs émules connurent les rigueurs de cette prison d'Etat. Des silhouettes finement campées, des anecdotes contées avec esprit, les démêlés parfois tragiques, d'autres fois burlesques, des prisonniers et des directeurs, des tentatives d'évasion, des remarques psychologiques très fouillées. Le tout compose un ouvrage qui se lit comme un roman et que voudront connaître tous ceux que passionne l'histoire du Mont Saint-Michel.

Le Mont Saint-Michel, par Emile BAUMANN
Chez GRASSET, Editeur, Paris

Emile BAUMANN est un fervent du Mont. Par trois fois il y est venu faire un séjour prolongé. Il a vu la petite cité après le départ des touristes, il l'a vue dans l'intimité, tout en causant aux habitants restés vieux Montois.

Il a vu l'Abbaye dans le silence, froide et vide. Il a songé aux bénédictins d'autrefois. La restauration du monument ne lui apporte pas une joie nouvelle. Il doute qu'un monastère de nos jours pourrait s'y établir. Il regrette la rareté des pèlerinages, mais il espère. Emile BAUMANN est un poète croyant.

∴

Notre collègue, M. Léon Riator, conseiller municipal de Paris et conseiller général de la Seine, est un écrivain et un poète.

Il vient de publier un poème dramatique « Les Francs », dans lequel il évoque en vers puissant les mœurs et les légendes de nos ancêtres des bords du Rhin.

Une fois de plus, M. Léon Riator affirme dans cette belle œuvre les dons précieux qu'on retrouve dans ses nombreux ouvrages.

Édité « A la Caravelle », 6, rue Bezons, Paris.

∴

Pour les familles originaires de Basse-Normandie

M. J. Seguin, secrétaire de la Société d'Archéologie d'Avranches, vient de publier un Corpus des inscriptions tumulaires et campanaires de l'Avranchin et du Mortainais. Cet ouvrage constitue un véritable armorial où plus de six cents noms de familles nobles ou roturières sont cités.

Les cimetières et davantage les églises de la région étudiée sont encore riches en vieilles pierres tombales ; ainsi l'Eglise de Saint-Michel-de-Montjoie n'en possède pas moins de trente-deux.

Plusieurs notules sont consacrées à des épitaphes postérieures à la Révolution ; parmi celles-ci nous trouvons une pseudo-inscription : véritable mystification.

Ce premier Corpus est complété par un second relatif aux Inscriptions campanaires. M. Seguin, en visitant une bonne centaine d'églises du Sud de la Manche, a relevé aussi un grand nombre d'inscriptions, d'armoiries, ornant des cloches ; certaines sont antérieures à la Révolution et l'une d'elles date de 1446.

Des extraits d'archives paroissiales montrent tous les détails qui, jadis, présidaient à la fonte de nouvelles cloches.

La région parcourue renferme Villedieu-les-Poêles, petite cité où l'on travaille le cuivre, où l'on fond des cloches depuis des siècles. L'auteur a puisé des documents inédits sur un ancien procédé de décoration campanaire (probablement unique en France) et obtenu par la gravure de plaques en cuivre.

Ces Corpus d'Inscriptions tumulaires et campanaires sont des œuvres éminemment utiles, car ils livrent des documents généalogiques, historiques, absolument authentiques.



SERVICES AUTOMOBILES

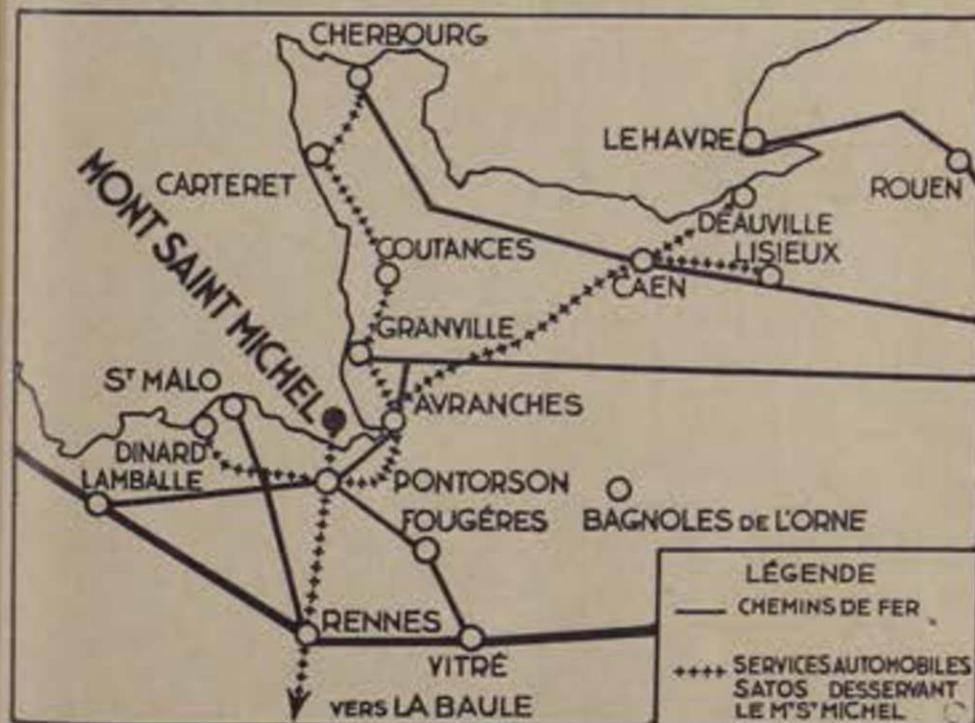
organisés par la

S. A. T. O. S.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par trois de ces services (N^{os} 25-54-56) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Cherbourg, La Baule et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OcéAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY
PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions
ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'État font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.00	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'État ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'État, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'État, 20, rue de Home, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'État ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'État : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;
- 2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 44 · Avril · Juillet 1933

SOMMAIRE

RÉUNION DE LA DÉLÉGATION AU MONT SAINT-MICHEL. — RÉACTIONS DU COMITÉ DE DIRECTION. — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 MARS 1933. — COMPOSITION DU COMITÉ DE DIRECTION. — RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. — RAPPORT DU TRÉSORIER. — BANQUET DU 27 MARS. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. — AGRÈS DU MONT, A AVRANCHES. — EN AVANT DE L'ABBAYE. — CÈLÈBRATION DU CENTIÈME ANNIVERSAIRE DE LA VICTOIRE DES CHEVALIERS.

A suivre page 2

— LE MONT SAINT-MICHEL PENDANT LA GUERRE DE CENT ANS, PAR ERNE HÉVAL (SUITE). — AU XIV^e SIÈCLE. — UN PLAN DU MONT SAINT-MICHEL DE 1711. — UNE VUE PRISE EN AVION. — AROUND DU MONT SAINT-MICHEL. — CAPTATION DES EAUX DU COUSSON. — LA DIGUE DES FOLIES DE L'OUEST. SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL. — LA VENT, LES RIVIÈRES PULLES, PAR TONY LE MONTRÉAL. — NÉCROLOGIE. — BIBLIOGRAPHIE.

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen. — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Angers. — M. Urbain OUVIARD, 3 bis, rue Sainte-Blaise.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Avençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bageux. — M. LAUVRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M. H. PARIS, 107, rue du Jardin Public.
id. — M^{lle} Gisèle PELTIER " au Lion Noir ", 149, rue Sainte-Catherine.
Bréceq. — M^e ROUSSEL, huissier.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohes (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp^{on} académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÉS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Chauny. — M. André GÉRAUD, avocat, rue de la Paix.
Chatenay-Malabry (Seine). — M. André MIGNON, instituteur.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DUVAL, 37, rue Gambetta.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE, greffier en chef, 1, rue de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasieur.
Evreux. — M. Noé TURGIS, 58, rue Vitaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fongères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépot de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. LE PAUMIER, 73, route de Coutances.
id. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépot de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Sainte-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Nice. — M. le Docteur GASSIN, 18, place Garibaldi.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — M^{lle} CHESNAY.
Pontorson. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{lle} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bouvin.
Saint-Lo. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. Adjoint : M. COCHÉPAIN " La Terrasse " 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEGGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BON, Notaire.

Chemins de Fer de l'Etat

Voyagez confortablement en lits-toilette ou en couchettes

Des compartiments comportant deux lits avec draps et une toilette sont mis à la disposition des voyageurs de 1^{re} classe entre Paris et Brest dans les trains n^{os} 501 et 502 (départ de Paris-Montparnasse à 20 h. 20 et de Brest à 20 h. 35), entre Paris et La Rochelle dans les trains 781 et 780 (départ de Paris-Montparnasse à 21 h. 50 et de La Rochelle à 21 h. 20).

Le prix de ces lits-toilettes est peu élevé :

65 francs en hiver

En outre, le porteur d'un billet de 1^{re} classe peut louer le compartiment tout entier, s'il désire être seul, en acquittant en plus de son billet de 1^{re} classe le supplément pour les deux lits-toilette.

Sur tous les parcours de nuit de grandes lignes des couchettes en toutes classes sont également mises à la disposition des voyageurs.

Profitez des prix réduits de la saison d'hiver :

1^{re} classe : **34 francs**
2^e classe : **27 fr. 25**
3^e classe : **22 fr. 75**

Renseignez-vous dans les gares du réseau de l'Etat.

LES COLIS EXPRESS

Pour tous vos envois urgents, utilisez les *COLIS-EXPRESS*.

Remis aux gares 30 minutes avant le départ des trains express et rapides, vos colis seront livrés, par porteur spécial, au domicile des destinataires, moins de deux heures après l'arrivée de ces trains.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel 7 Septembre 1933

La réunion de la Délégation des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu au Mont Saint-Michel le 7 septembre prochain.

Nous prions les membres de l'Association de venir en grand nombre à cette importante séance qui aura lieu le matin à partir de 9 h. 3/4 au Vieux Logis, dont Mademoiselle Provost, très zélée « Amie du Mont Saint-Michel » et membre du Comité de Direction, veut bien mettre à notre disposition, pour cette séance, la Grande Salle (entrée sur le chemin de ronde des remparts, entre le Bastion de l'Est et la Tour du Nord).

Au cours de cette séance, il sera lu des mémoires et études sur les questions d'archéologie, d'histoire, d'art et de science se rattachant au Mont Saint-Michel.

Il sera donné connaissance aux assistants du programme des fêtes de commémoration du cinquantième centenaire de la victoire des Chevaliers, et les dispositions définitives seront arrêtées.

Les présidents des sociétés d'archéologie et d'histoire de la Normandie sont particulièrement priés d'y assister, puis aussi tous ceux qui désirent la réussite complète de la célébration du cinquantième centenaire.

Nous convions également les présidents des syndicats d'initiatives Essi de la région à venir à cette réunion, car ils devront en fin de séance prendre d'accord des dispositions pour l'hébergement des nombreux visiteurs attirés vers le Mont à cette époque et également prendre des accords entre eux pour une publication spéciale de la brochure grise qui donnera pour ces fêtes tous les renseignements aux visiteurs, pour leur déplacement et leur séjour au Mont ou dans la région proche.

A l'issue de la séance, un déjeuner amical réunira les mem-

bres de l'Association, leurs invités et leurs amis aux établissements Poulard, à 13 heures.

L'après-midi, il sera fait une visite à l'Abbaye, accompagnée du Secrétaire Général de l'Association, qui fera une causerie sur l'histoire du monastère dans la salle de l'Officialité, puis dans l'une des salles de la Merveille.

Séance du Comité de Direction du 8 Mars 1933

La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. BORRIÈS, Paul LABBÉ, Léon RIOTOR, PRIEUR et J. VOISIN.

Sont présents : MM. J. LEVATOIS, André BRUN, Roger BALLE, HÉDOU, Robert RENAULT, Le Docteur LÉON, Marcel GRETE, Georges GIRARD, H. DENIS, H. DAVID, L. DAUDET, PIEDNOËL, H. VOISIN et M. MONTALANT.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance ; il est adopté.

Rapport du Secrétaire Général à présenter à la prochaine Assemblée générale sur les travaux du Comité de Direction, pendant l'exercice 1932. Le rapport du Trésorier, préparé pour l'Assemblée générale, reçoit l'approbation du Comité.

Projet de commémoration de la victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel en 1434. Ce projet est renvoyé à une commission pour étude. A la commission déjà nommée auprès du Comité de Direction sont adjoints : MM. Marcel Grete, Léon Daudet, Roger Ballet.

Cette commission sera convoquée prochainement pour préciser diverses questions et établir un programme qui sera présenté au Service des Monuments Historiques et à tous les services administratifs que ce projet peut intéresser.

La question digne est évoquée pour mémoire, aucun fait nouveau n'étant intervenu, et la crise actuelle ne permettant pas que nous insistions en ce moment.

La question « Couesnon », en l'absence de M. Barbé, a été reportée à une séance suivante.

Banquet prochain : 27 mars. Le Président informe que M. Marcel Aubert en a accepté la présidence.

Une liste d'inscriptions nouvelles à notre Association est ratifiée par le Comité de Direction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Procès-Verbal de la séance du Comité de Direction du 2 Juin 1933

La séance est ouverte à 17 heures 30, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Sont présents : MM. H. VOISIN, LEVATOIS, PIEDNOËL, HÉDOU, R. BALLE, BARBÉ, L. DAUDET, Eugène LE MOUËL.

Se sont excusés : MM. Hector DENIS, TRAVAILLEUR, André BRUN, Georges GIRARD, Jean VOISIN, BOIVIN-CHAMPEAUX, Jean des COGNETS, Robert RENAULT, Marcel GRETE, Albert DURAND.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans modification.

L'ordre du jour aborde en premier lieu l'élection des membres du bureau. En ce qui concerne la présidence du Comité de Direction, l'élection a lieu par acclamations. M. J. LEVATOIS est maintenu à la présidence ; il en est de même pour les vice-présidents : MM. Eugène LE MOUËL, Paul LABBÉ et BOIVIN-CHAMPEAUX, tous trois élus à nouveau.

Le trésorier M. Robert RENAULT est maintenu dans sa mission, ainsi que le secrétaire général Henri VOISIN.

MM. PRIEUR et le docteur Henri DAVID ont leur mandat de secrétaire renouvelé.

Et M. Léon DAUDET et M. Roger BALLE qui ont été élus au Comité de Direction à l'assemblée générale dernière sont élus secrétaires. M. Léon DAUDET suppléera le secrétaire général dans ses fonctions et M. Roger BALLE dans la partie artistique des attributions du secrétaire général.

Il est ensuite étudié le programme des travaux du Comité de Direction pour l'exercice 1933. A cette époque de l'année, il n'y a qu'à prévoir la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel.

La date du 7 septembre est arrêtée ; cette réunion, dont l'ordre du jour sera donné par le bureau du Comité de Direction, aura un programme conforme aux années précédentes, mais devra tout particulièrement se porter sur l'étude des réalisations des fêtes commémoratives du cinquantième centenaire.

Le Secrétaire Général communique ensuite au Comité les adhésions de principe qu'il a reçues pour ces fêtes.

Il en a présenté le programme étudié, par la commission des fêtes : au Président de la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Normandie ; au président de la Société d'Histoire et d'Archéologie d'Avranches-Mortain ; au président de la Fédération des Syndicats d'Initiatives Essi de Normandie, membre du Conseil Supérieur du Tourisme.

Il entend continuer auprès des Sociétés Historiques la présentation du programme.

Il rend compte d'une visite faite un jour précédent à l'Architecte en Chef du Mont Saint-Michel à qui il a exposé notre projet et dit nos désirs pour la collaboration que nous attendons

du service des Monuments Historiques ; le Secrétaire Général rapporte de cette visite la meilleure impression et la certitude d'un appui moral complet.

M. Voisin présente les premiers feuillets d'une brochure de luxe : « Mémorial du cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers ».

Des compliments sont adressés au dessinateur ; à l'unanimité ce projet est adopté et la réalisation en sera poursuivie après que le mode d'édition aura été étudiée. La souscription prochaine est envisagée.

Les différentes parties du programme sont examinées et adoptées.

Seul, le projet d'éclairage des façades de l'Abbaye dans la nuit qui suivra la fête reste à l'étude de la Commission.

Les manifestations organisées par les Amis du Mont Saint-Michel ne commenceront qu'après l'office religieux que le Haut Clergé du Diocèse aura célébré.

La Commission d'étude des fêtes se tiendra en rapport avec les organisations municipales ou locales qui désireraient organiser des fêtes locales pour faire suite à la journée du Mont Saint-Michel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

**Séance de l'Assemblée Générale
du Vendredi 17 Mars 1933**

(Mairie du 9^e Arrondissement Paris)

Le Président déclare la séance ouverte à 17 h. 30.

Prennent place au bureau : MM. J. LEVATOIS, Président ; Henri VOISIN, Secrétaire Général ; Robert RENAULT, Trésorier. Quarante-huit membres de l'Association ont signé la feuille de présence.

La lecture est faite par le Secrétaire Général du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale du 7 mars 1932. Il est adopté.

Le Secrétaire Général donne lecture du rapport sur les travaux du Comité de Direction au courant de l'exercice 1932. Il est approuvé à l'unanimité.

M. Robert Renault présente son rapport sur les comptes de l'année 1932 et ensuite présente un projet de budget pour l'exercice 1933. Il fait ressortir un excédent sur les recettes malgré les difficultés économiques actuelles.

Le rapport du Trésorier est applaudi et adopté à l'unanimité.

Le Président présente alors l'état actuel de la Société comme étant particulièrement satisfaisant comparativement à ce qui peut être considéré par ailleurs ; les Amis du Mont Saint-Michel montrent donc un grand attachement à notre œuvre commune ; le Président demande à ce que soient faites beaucoup de nouvelles adhésions permettant de maintenir à un parfait niveau l'équilibre de la société et lui permettant ainsi d'agir avec des moyens plus grands pour obtenir les résultats qu'elle désire attendre.

Le Président, questionné sur le nombre total des membres de l'Association, répond qu'il atteint 3.000.

Il expose ensuite les différents travaux de la Société, puis rappelle l'inauguration en septembre 1932 du chemin de ronde des logis abbatiaux, promenade fort agréable pour le touriste.

M. Levatois parle ensuite de la digue insubmersible et formule l'espoir que bientôt un gouvernement plus stable que les précédents soit en mesure de régler cette question d'une manière définitive.

Le projet de commémoration du cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers sur les Anglais est ensuite évoqué dans la partie Abbaye Montoise dont notre Association a la préoccupation. Il pense que les villes voisines, Avranches tout particulièrement, suivront le mouvement commencé par la cérémonie initiale du Mont Saint-Michel.

Le Président parle ensuite des élections qui doivent avoir lieu en fin de séance. Le tiers sortant des membres du Comité de Direction, nommé en 1927, est arrivé à l'expiration de son mandat, de plus le Comité de Direction a dû appeler à prendre place parmi ses membres trois collaborateurs nouveaux en vertu de l'article V des statuts.

Le Président annonce qu'on va faire distribuer des bulletins et prie les présents de voter, leur rappelant que les membres sortants sont rééligibles, puis que plusieurs anciens élus du Comité n'ayant pu être présents aux réunions de ces dernières années, mais dans le passé ayant donné des gages précieux de leur attachement à l'œuvre, ont été portés au Comité de Patronage.

Plusieurs assistants ayant demandé que le vote, selon la liste présentée, soit fait par acclamations, il en est décidé ainsi.

Sont réélus : MM. Albert DURAND, le Docteur LÉON, MONMARCHÉ, René VÉZARD, H. VOISIN, CABANIS, GRENTÉ, PIEDNOËL, Hector DENIS. Confirmés dans leur mandat : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, LÉON DAUDET, R. BALLET.

L'ordre du jour étant épuisé et la nomination du bureau étant renvoyé à la prochaine séance du Comité de Direction, la séance est levée à 18 h. 30.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Comité de Direction

Voici, à la suite de l'élection du troisième tiers des membres du Comité, la liste complète du Comité de Direction :

MM. J. LEVATOIS, LERIVEREND, G. GIRARD, L. PRIEUR, A. TRAVAILLEUR, A. RAMET, Eugène LE MOUËL, BARBÉ (élus en 1929).

MM. André BRUN, Roger LE PAUMIER, Jean des COGNETS, LÉVÊQUE, HÉDOU, Paul LABBÉ, Jean VOISIN, H. NICOLAS, G. BARRIÈS, H. DAVID, Roger LE CHEVALIER, J. PERRIN, G. MONTALANT et Mademoiselle PROVOST (élus en 1931).

MM. Albert DURAND, le Docteur LÉON, M. MONMARCHÉ, René VÉZARD, H. VOISIN, CABANIS, GREUTE, PIEDNOËL, Hector DENIS, BOIVIN-CHAMPEAUX, LÉON DAUDET, R. BALLET (élus en 1933).

Le Bureau élu en la séance du Comité de Direction du 2 juin est ainsi composé :

M. J. LEVATOIS, Président.

MM. Eugène LE MOUËL, Paul LABBÉ et BOIVIN-CHAMPEAUX, Vice-Présidents.

M. Henri VOISIN, Secrétaire Général.

M. Robert RENAULT, Trésorier.

M. L. DAUDET, adjoint au Secrétaire Général.

MM. L. PRIEUR, Henri DAVID et R. BALLET, Secrétaires.

Ont été inscrits au Comité de Patronage :

MM. DUMONT-WILDEN, LÉON RIOTOR, le Vicomte CORNUDET.

..

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux du Comité de Direction pendant l'exercice 1932

Le rapport sur les travaux du Comité de Direction pendant l'année 1932 serait bref si nous nous bornions à vous dire quel chemin, par nos efforts, ont parcouru les questions les plus chères à nos désirs : le désensablement des abords du Mont Saint-Michel et l'abaissement de la digue insubmersible sur une distance de cinq cents mètres, à compter en partant du mur du rempart.

La crise actuelle ne nous a pas permis d'insister ardemment sur ces questions — mais, dans l'attente des temps plus favorables, nous conservons toutes nos espérances. Aujourd'hui nous sommes heureux de vous confirmer que le plan d'extension et d'aménagement que chaque ville doit faire dresser en exécution de la loi du 14 mars 1919 et du 19 juillet 1924 vient d'être terminé pour le Mont Saint-Michel et que les trois exemplaires exigés ont été remis aux administrations désignées.

Bien entendu, sur ce plan, le dispositif prévu par la Commission Interministérielle est indiqué et il ne pourrait maintenant être passé outre à ces dispositions qu'après une délibération du Conseil d'Etat.

Voilà donc une chose que nous sommes autorisés à considérer comme bien définitive.

Les mesures prises par le service d'architecture des Monuments Historiques pour les embellissements des abords de l'Abbaye,

l'aménagement du petit bois, des terrasses du Nord et du chemin de Ronde des logis abbatiaux ont comblé nos désirs.

Malheureusement, toutes ces améliorations en vue de montrer aux visiteurs le Mont Saint-Michel sous son plus bel aspect, d'en faire une station où l'on peut maintenant s'arrêter agréablement pendant un jour ou deux, enfin de retenir le touriste auprès de la Merveille, n'ont pas plu à tous les commerçants, et une protestation contre l'ouverture du chemin de ronde du Sud conduisant de la porte de l'Abbaye aux terrasses de l'Ouest fut envoyée à l'administration.

Nous, tout au contraire, nous estimons que tout ce qui pourra attirer et retenir au Mont Saint-Michel les touristes doit être fait dans la mesure du possible, dans le caractère du lieu, et que la cité, les remparts, les abords, tout doit être beau et accueillant sur le roc de Saint-Michel.

Nous avons donc exprimé au Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts notre satisfaction en lui faisant parvenir les félicitations unanimes des membres de la Délégation de septembre et du Comité de Direction du 9 janvier.

Sur la grève auprès du rocher, vers l'Ouest, il est un endroit où les ordures de la ville sont déposées en attendant que la marée vienne les entraîner.

Aux époques de morte-eau, ces détritiques patientent sur cette place, au soleil, parfois plusieurs jours.

Tout auprès, l'égout de ville vient sourdre en bouillonnant dans la grève et s'achemine doucement vers le lit du Couesnon, qui est assez variable en cet endroit.

Les touristes qui font le tour du Mont se plaignent fortement de ce passage des plus désagréables.

Comme la municipalité de la ville ne semble pas jusqu'ici s'en soucier, il va nous falloir consulter le ministère de l'Hygiène et de la Santé, dont l'un des services, nous a-t-on assurés, est destiné à pourvoir à l'hygiène des cités.

Une autre question, touchant à l'hygiène autant qu'à la question ensablement de la baie, nous a inquiétés beaucoup, au courant de l'année, c'est la menace par la ville de Rennes de prendre au-dessous de Fougères une grande partie de l'eau du Couesnon pour alimenter ses services municipaux.

Nous avons dans le bulletin publié des études très documentées sur cette question.

Les municipalités de Pontorson et du Mont Saint-Michel ont protesté contre cette captation, mais leurs protestations étant restées sans effet, ces municipalités n'ont pas insisté. Par contre, l'Association des Amis du Mont Saint-Michel a réuni un dossier qui se complète actuellement et quand la demande de reconnaissance d'utilité publique des travaux de captation viendra devant le Conseil d'Etat, notre Vice-Président, M. Boivin-Champeaux, sénateur, avocat au Conseil d'Etat, au nom des Amis du Mont Saint-Michel, s'opposera à ce que ce décret soit pris selon le projet actuel.

Nous avons eu, au courant de l'année, un bon espoir dans la réalisation prochaine de nos désirs ; un service compétent a proposé un instant de joindre l'aménagement de l'extrémité de la digue au plan d'outillage national, mais peu après nous avons su que ce geste esquissé était resté sans suite.

Il nous faut donc patienter encore, et par ce temps de crise, qui s'achève, pensons-le, le bon espoir doit persister chez nous.

Nous savons notre désir connu et partagé même par des plus hautes compétences et des plus ardents admirateurs parmi ceux qui ont la charge de veiller sur les trésors d'art du patrimoine national. Soyons patients et pendant ce temps veillons, nous, Amis du Mont Saint-Michel, à ce qui peut être amélioré dès maintenant le soit. Nous sommes du reste en ce moment en très bonne voie, notre œuvre se continue.

Si d'un côté, à l'un de nos désirs, un obstacle s'oppose, d'un autre côté un de nos désirs se réalise, puis un autre, et la somme des améliorations obtenues fait qu'un admirateur du Mont qui revient le visiter après trois ou quatre années d'absence lui trouve un charme nouveau, de soins et de fleurs.

L'Abbaye elle-même s'est débarrassée des derniers matériaux de rebut ; on a effacé les dernières traces des mutilations ; ses parties principales : l'Eglise et la Merveille sont prêtes pour la célébration d'une fête commémorative que nous désirons organiser d'accord avec tous ceux qui ont le désir de glorifier les vaillants Chevaliers et tous les défenseurs qui, par leur courage et leur abnégation, gardèrent inviolée de l'ennemi l'abbaye-forteresse ; à ceux qui résistèrent si longtemps à l'assiégeant, aux vaillants qui s'enfermèrent dans les murs de la cité avec leurs hommes d'armes ; aux bénédictins qui mirent au service de la défense le trésor abbatial et qui au dernier jour de l'assaut alors que les Chevaliers allaient faiblir accoururent sur le rempart. Leur arrivée donna une énergie nouvelle aux assiégés et alors, bourgeois, clercs, moines, chevaliers, par-dessus le mur boutèrent les soudoyers anglais.

Nous avons le désir que soit commémoré cet épisode glorieux de la guerre de Cent Ans et que ceux qui veulent comme nous que la mémoire de ces vaillants soit honorée le plus dignement qu'il est possible, organisent au jour choisi, soit avec nous, soit en même temps que nous, en bon accord, tout d'abord une cérémonie religieuse à l'Abbaye, puis une séance littéraire suivie d'une conférence dans la salle des Chevaliers, puis aussi une visite au cloître, que pourrait suivre dans la journée l'inauguration d'un mémorial à placer au-dessus des michelettes.

Dans la soirée et le lendemain de ce premier jour, des fêtes dont le programme serait emprunté en toute préférence au Moyen Age et aurait pour théâtre la ville voisine qui profiterait ainsi du mouvement qui se serait produit vers le Mont le premier jour.

D'autres dispositions pourraient être étudiées d'un commun accord.



Nous avons eu le plaisir d'inscrire parmi les Amis du Mont Saint-Michel des admirateurs bien prévenus de la Merveille de l'Occident, et nous avons eu aussi un autre plaisir c'est de voir plusieurs d'entre eux venir prendre part aux travaux du Comité. Les meilleures compétences viennent donc s'adjoindre à nos connaissances déjà faites des questions montoises et à notre désir de faire réaliser au plus tôt toutes les bonnes mesures à prendre pour le beau, pour le mieux du Mont Saint-Michel. Nous voilà donc aidé de nouvelles ardeurs pour continuer le combat contre les vandales et les sots qui n'ont pas encore compris de quel respect, de quelles précautions devait être entouré notre vieux Mont.

Le Comité de Direction a tenu les séances auxquelles nos statuts l'invitent, il a étudié au courant de ces réunions, outre les questions concernant le Mont, les moyens de pratiquer des écono-

mies dans nos dépenses. Nous avons tout d'abord supprimé un poste qui, par des augmentations successives de tarif, atteignait un chiffre trop élevé pour nos finances et nous ne recevons plus d'une agence de presse les coupures de journaux ; nous les attendons maintenant de l'obligeance de nos sociétaires qui sauront nous choisir et nous adresser ce qu'il est indispensable que nous sachions.

Nous ferons d'autres réductions, ou même des suppressions, s'il en est de possibles, car il nous faut doubler le cap de la crise actuelle ; très heureusement, nos correspondants de province redoublent de zèle, certains accomplissent leur bonne mission depuis la fondation de notre Association.

Il en est qui chaque année viennent au Mont voir où nous en sommes ; bien entendu, ils déplorent toujours la présence du remblai, pompeusement appelé digue insubmersible ; mais ils constatent des améliorations notables dans le cadre de l'Abbaye ; ils nous engagent à persister toujours dans la lutte pour la réalisation de nos désirs, alors que nous ne savons, nous, comment leur montrer toute la reconnaissance que nous leur devons pour leur action dans leur ville.

Il en est qui chaque année, non contents de nous apporter de nombreuses adhésions nouvelles, organisent des causeries, des conférences avec projections, d'autres qui, autour d'eux, inscrivent des membres donateurs à notre œuvre. Des secrétaires-correspondants, malgré la crise, maintiennent le chiffre élevé des adhérents de leur ville toujours au même niveau, d'autres qui créent des centres de propagande ; à tous, nous exprimons notre reconnaissance pour seconder au mieux l'action du Comité de Direction.

Si nous avions à publier un tableau d'honneur, il nous faudrait inscrire tous nos correspondants, cela est évident.

Je m'excuse de ne vous dire que les trois premières lignes qui seraient inscrites sur ce tableau : Tout d'abord, M. l'Abbé Charles, M. Hector Denis, M. H. Nicolas et M. Travailleur, ces trois derniers membres du Comité de Direction. Puis, M. Cornille à Avranches, Madame Blanche David, M. Deshayes, M. Macé, M. Albert Durand, M. Léridon, M. Toussaint, M. Latouche au Mans, M. Legry à Rouen, M. Lecomte, MM. Delisle et Cochepain à Saint-Lô.

Notre Président a fait plusieurs conférences au courant de l'année, qui ont apporté des adhésions nouvelles à notre Association ; M. Eugène Le Mouél a également pris la parole en faveur du Mont Saint-Michel ; le Secrétaire Général a fait tout ce qui est en son pouvoir, soit dans la presse touristique, soit au Mont pendant la belle saison, et, au courant de l'hiver, en gravant l'eau-forte dont un exemplaire de la planche est remis à chaque sociétaire. Enfin, tous, au Comité de Direction nous nous efforçons de maintenir notre Association des Amis du Mont Saint-Michel dans la bonne voie de la prospérité.

La réunion de la Délégation de septembre 1932 a été très suivie, nos séances du matin et du soir semblent avoir intéressé tous les assistants.

Notre déjeuner aux établissements Poulard a réuni tous les Amis du Mont Saint-Michel venus ce jour au Mont, en un très amical banquet, à l'issue duquel notre Président a complimenté Monsieur l'Architecte en Chef du Mont Saint-Michel du soin qu'il prend du Site et du Monument.

Voici, Mesdames et Messieurs, quelles ont été au courant de 1932 les actions et les préoccupations de votre Comité de Direction ; voici aussi ses projets pour 1933 et même 1934, si toutefois vous voulez bien lui conserver votre confiance pour l'exercice prochain et le suivant, en approuvant ce rapport, car avec cette présente séance son mandat expire.

Il vous faudra tout à l'heure élire le tiers sortant des membres du Comité de Direction, dont le mandat se termine, c'est-à-dire les membres élus en 1927.

Puis, vous aurez en même temps, si vous le voulez bien, à ratifier la nomination au Comité des membres nouveaux appelés par nous à siéger, conformément à l'article V de nos statuts.

H. VOISIN.

RAPPORT DU TRÉSORIER GÉNÉRAL

Monsieur le Président,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre au nom du Comité de Direction le résumé de la situation financière de notre Association au 31 décembre 1932.

La balance des comptes donne les résultats suivants :

DÉBIT :			
Assemblée générale et Banquet	1 131 65		
B. N. C. I.	6 647 80		
Bulletin	8 355 95		
Caisse	84 55		
Chèques postaux	5 405 45		
Frais généraux	6 356 80		
Fonds de réserve	21 310 37		
Graveur	750 »		
Frais de poste et d'envois	2 274 65		
Gravures	20 119 70		
Insignes	797 75		
Local	1 600 »		
Matériel	3 311 90		
Personnel	6 180 »		
Vie d'autrefois	933 54		
Assurances sociales	480 »		
Total	85.741 11	85.741 11	
CRÉDIT :			
Bourse d'études	500 »		
Cotisations	40 368 82		
Intérêts et coupons	1 101 94		
Musée	500 »		
Profits et pertes	37 505 60		
Rebuffé	5 764 75		
Total	85.741 11	85.741 11	

NOTA. — Les frais généraux et les frais de poste s'élevant à 8.147 fr. 25 comprennent :

Frais de poste, propagande, timbres quittance	3 298 05		
Frais de bureau	908 60		
Envoi de gravures	820 »		
Tourisme	1 000 »		
Secrétariat Mont Saint-Michel	1 626 60		
Banquet Mont Saint-Michel	494 »		
Total	8 147 25	8 147 25	

AMORTISSEMENT :

Le poste gravures a pu être réduit de 12.000 francs, en conséquence ramené de 20.119 70 à 8.119 70.

Bilan au 31 Décembre 1932

ACTIF :

Matériel	3 311 90		
Gravures	8 119 70		
Insignes	797 75		
Caisse	84 55		
Chèques postaux	5 405 45		
B. N. C. I.	6 647 80		
Vie d'autrefois	933 54		
Fonds de réserve	21 310 37		
Total	46.612 06	46.612 06	

PASSIF :

Rebuffé solde	5.764 75		
Bourse d'études	500 »		
Musée	500 »		
Pertes et profits	39 847 31		
Total	46 612 06	46.612 06	

Le Banquet du 27 Mars

Conformément à une tradition maintenant solidement établie, notre banquet annuel, en dépit du malheur des temps, a été nombreux, brillant et cordial.

Une centaine de convives entouraient le président de la fête, M. Marcel Aubert, professeur à l'École des Chartes et à l'École des Beaux-Arts, conservateur-adjoint du Musée du Louvre, directeur de la Société Française d'Archéologie, membre de la Commission des Monuments Historiques, l'un des maîtres incontestés de l'architecture médiévale.

A la table d'honneur avaient pris place : MM. le sénateur Boivin-Champeaux, notre vice-président ; Blaisot, député, ancien ministre ; Besset, député de Paris ; Edmond Chaix, président du Touring-Club de France ; Pierre Paquet, inspecteur

général des Beaux-Arts ; Chabaud, chef du service des Monuments Historiques ; Paul Labbé, vice-président de notre Association, secrétaire général de l'Alliance Française ; Lamache, vice-président des Normands de Paris ; docteur Léon, président des Gars de l'Avranchin ; Damien, président des Gars Normands ; Alexandre, président de la Société « le Bout de la Manche » ; Thiébaud-Sisson, critique d'art du journal *Le Temps* ; Haubold, architecte en chef du Mont Saint-Michel.

Beaucoup de dames honoraient ce dîner de leur présence.

A l'heure des toasts, notre président, M. Levatois, présente les excuses de MM. Bollaërt, directeur général des Beaux-Arts ; Wattier, directeur au ministère des Travaux Publics ; Pol Chevalier, sénateur ; Guérin, député de la Manche ; Eugène Le Mouél, notre vice-président et président de la Société des Poètes Français ; Albert Petit, du *Journal des Débats* ; Raymond Lécuyer, de *Figaro* ; Blossville de l'Agence Havas ; Monticone, président de la Fédération des Syndicats d'Initiatives de Normandie ; Lachaze, préfet de la Manche ; de M. le Sous-Préfet d'Avranches.

Il salue ensuite nos hôtes présents et prononce un bel éloge du président Marcel Aubert. Il termine son discours par un exposé très clair de l'œuvre accomplie par l'Association et de son programme d'avenir.

Nous publions ci-après des extraits de cette remarquable allocution. Puis, M. le Ministre Blaisot nous prodigue ses encouragements et, en termes spirituels et charmants, porte la santé des dames.

M. Chabaud constate le parfait accord qui règne entre l'administration des Beaux-Arts et notre Association ; il nous fait part des améliorations projetées et dont la réalisation, au Mont, est prochaine.

M. Edmond Chaix félicite, au nom du Touring-Club de France, les Amis du Mont Saint-Michel de leur activité et leur promet éloquemment de leur continuer le concours le plus dévoué du Touring-Club.

Enfin, M. Marcel Aubert nous parle du Mont Saint-Michel en artiste et en savant. Il nous émeut et nous instruit. Son discours est une leçon magistrale touchant la construction de la « Merveille », leçon qu'on écoute avec une attention toujours en éveil et une profonde admiration.

Chaque convive a trouvé à sa place un superbe menu gravé par notre secrétaire général Henri Voisin. On l'emporte et on le conservera précieusement parce qu'il constitue l'œuvre d'art d'un homme pour lequel nous avons tous reconnaissance et affection, et qu'enfin il concrétise le souvenir d'une soirée qui nous parut à tous et charmante et trop courte.

Un « Ami du Mont Saint-Michel ».

Extraits de l'allocution de M. LEVATOIS

Après avoir salué nos hôtes et fait un éloge de M. Marcel Aubert, notre Président continu en ces termes :

Je dois vous dire quelques mots, Mesdames et Messieurs, de notre vie sociale depuis un an et de nos projets.

La question de la digue n'a pas fait un pas. Elle est mûre cependant ; toutes études préalables sont terminées ; le plan des travaux est visé pour exécution. Mais on en reste là parce que des gouvernements de courte durée se succèdent, ballottés par les luttes politiques, dépassés par les événements qu'ils sont impuissants à diriger, souvent angoissés par des difficultés presque insurmontables. Comment espérer qu'ils trouvent le temps, même s'ils en avaient la volonté, de s'occuper du Mont Saint-Michel ?

Notre programme n'a rien d'électoral ; nous ne sommes pas le nombre, nous n'avons pas davantage la puissance que donne l'argent. Alors... il faut encore patienter dans l'attente de jours meilleurs. Mais patience n'est pas résignation. Nous ne nous laisserons pas de réclamer et nous ne désespérerons pas de réussir. La digue sera dérasée le jour où un chef de gouvernement ami du Mont Saint-Michel voudra qu'il en soit ainsi et durera assez pour obtenir des Chambres le vote qui sauvera du péril des sables la Merveille de l'Occident.

Nous avons, par ailleurs, d'appréciables motifs de satisfaction. Rendons justice à l'administration des Beaux-Arts. Elle continue son œuvre bienfaisante dans la petite cité montoise. Nous avons admiré en septembre dernier les terrasses fleuries qui parent d'un sourire l'austère aspect des vieux murs de l'Abbaye. Nous avons savouré la fraîcheur du petit bois dont l'aménagement se poursuit. Nous avons inauguré le chemin de ronde, appris avec plaisir que d'autres embellissements se préparent — et que, dans toute la mesure du possible, on sait opposer un veto formel aux entreprises des vandales.

Nous avons dit notre remerciement à la direction des Beaux-Arts ; nous le redisons ce soir à ses éminents représentants.

En dépit du malheur des temps, notre effectif se maintient. Pas autant d'adhérents nouveaux que nous le voudrions, mais très peu de défections parmi les anciens et une louable ponctualité à payer la cotisation annuelle. Nous avons avoisiné en 1932 presque le même chiffre (plus de 2.600) que l'année précédente ; je ne crois pas que beaucoup d'associations puissent en dire autant. Quel éloge... pour notre trésorier si dévoué et si persuasif !

Pour 1934, nous avons le projet de célébrer le cinquième centenaire du triomphe définitif des défenseurs de l'Abbaye forteresse. C'est un événement historique. Après vingt-cinq années de siège par les Anglais, le 17 juin 1434, le Mont fut enfin délivré de ses assiégeants obstinés, qui jamais n'avaient pu franchir ses remparts. Comme Verdun pendant la dernière guerre, le Mont Saint-Michel demeura inviolé durant la guerre de Cent Ans en dépit d'assauts répétés de la force et de la ruse. C'est la seule parcelle du sol normand que nos ennemis d'alors ne purent conquérir. Il convient de glorifier l'inlassable courage de ses glorieux défenseurs, Louis d'Estouteville et ses compagnons. Le programme de cette commémoration n'est pas encore arrêté : notre bulletin vous le fera connaître en temps voulu.

Certain projet de la ville de Rennes tendant à la captation d'une

partie importante des eaux du Couesnon a éveillé et retenu toute notre attention. Nous considérons que ce projet constitue un danger grave, que son exécution favoriserait les progrès de l'ensablement des abords du Mont et ne serait pas sans fâcheuses répercussions sur leur propreté. Nous sommes bien décidés à nous y opposer et quand le Conseil d'Etat sera saisi du dossier notre nouveau vice-président, M. le Sénateur Boivin-Champeaux, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, le combattra au nom de notre Association.

Nous restons vigilants, Mesdames et Messieurs : mandatés par vous, soutenus par vous, nous ne nous laisserons pas de poursuivre notre œuvre de protection et de défense.

Je vous demande à tous de faire de la propagande pour notre Association. Le nombre, c'est l'argent, c'est la possibilité pour nous de faire plus et mieux. Qu'en quittant ce salon, vous ayez tous la volonté bien arrêtée de recruter de nouveaux adhérents.

Vous n'aurez qu'à montrer à vos amis le menu que vous allez emporter comme souvenir de cette excellente soirée. C'est une gravure de notre admirable Secrétaire Général Henri Voisin. A ceux que vous solliciterez d'entrer dans nos rangs, vous direz que moyennant une cotisation minime de 15 francs, ils auront chaque année, en plus de bulletins toujours intéressants, une eau-forte de ce maître-graveur, de cet artiste, de cet apôtre qu'est Henri Voisin. Le procédé est infaillible, croyez-moi.

Et puisque je parle de notre cher Secrétaire Général, je veux vous rappeler en terminant que cet homme qui, depuis près d'un demi-siècle vit avec le Mont Saint-Michel sur un pied d'intimité, lui vouant et ses travaux et ses loisirs, et ses rêves et ses œuvres, cet homme qui a créé notre Association et qui en est l'âme toujours vibrante, va faire paraître un magnifique ouvrage où il a mis toute sa science, tout son art et tout son cœur. Je vous l'ai annoncé dans le bulletin que vous avez récemment reçu ; je ne doute pas que tous ceux d'entre vous qui le peuvent tiennent à honneur de se le procurer. Ce sera la meilleure façon de prouver à notre Secrétaire Général notre admiration et notre reconnaissance, en même temps que notre culte pour le Mont Saint-Michel.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Je lève mon verre en l'honneur de l'éminent président de ce banquet, M. Marcel Aubert, en l'honneur aussi de Madame Marcel Aubert,

Je bois à la prospérité de notre Association,

Je porte vos santés ; je vous redis merci d'être venus.

Vive le Mont Saint-Michel intangible !

Discours de M. CHABAUD

Chef du Service des Monuments Historiques

MESDAMES,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Je tiens tout d'abord à remercier votre Président, M. Levatois, de l'honneur qu'il m'a fait en m'invitant à assister à votre réunion annuelle.

J'ai acquis ainsi la conviction que les « Amis du Mont Saint-Michel » ne sont pas les ennemis de M. Le Bureau et je vous donne

l'assurance que si le courrier quotidien est quelquefois importun, une invitation comme la vôtre efface toujours cette première impression.

Je suppose aussi qu'en me priant d'être des vôtres, vous désirez connaître quelques-uns des projets de l'Administration des Beaux-Arts pour mettre en valeur le plus beau fleuron de notre histoire monumentale, dont vous vous êtes faits les constants et bénévoles défenseurs.

Sans trop m'arrêter au passé — il faut aujourd'hui aller de l'avant — je dois, cependant, vous rappeler que grâce à la vigilance constante de M. l'Inspecteur Général Paquet, né diplomate, devenu architecte, secondé par M. l'Architecte en Chef Haubold, quelques travaux d'édilité ont pu, malgré des crédits hélas ! modiques, être entrepris :

Chemin d'accès entre la Tour Gabriel et la mer ;

Modification de l'aspect des jardins créés sur le côté nord de l'Abbaye, afin de leur donner un caractère plus simple et mieux en rapport avec l'ensemble de l'édifice. Fusains, tuyas, lauriers, hortensias ont remplacé les fleurs et les pelouses un peu trop dessinées qui ont été en partie supprimées ;

Créations de jardins, plantations et aménagements des accès des « Fanils » en chemin de ronde de l'Abbaye ;

Nettoyage des baies apparentes de la maison de l'Arcade et du mur de soutènement de l'ancienne hôtellerie ;

Continuation des aménagements du petit bois et du jardin de l'Etat.

Enfin une importante subvention à la commune du Mont Saint-Michel a permis d'éviter de fâcheuses canalisations électriques aériennes dont l'imprudence se serait étalée là comme ailleurs. Des câbles souterrains s'imposaient dans un site d'une telle majesté.

Ces travaux, s'ils sont peu de chose, montrent cependant le souci du Service des Monuments Historiques pour conserver et pour embellir.

Il avait conçu, vous le savez, un grand projet dont on s'est occupé pendant des lustres : celui de la coupure de la digue. Nous étions bien près d'arriver au but. Un grand Ministre des Finances s'était rallié à notre thèse qui est la vôtre. Les dernières difficultés d'ordre local paraissaient aplanies ; le péril de la mer ou plutôt de la terre était conjuré. Nous allions enfin toucher au port, je veux dire, à la digue.

Mais la Garde veillait aux barrières du Louvre... Elle s'était refusée s'appuyant sur des divergences de vues quant aux conséquences de la suppression de la digue. La tanguie n'envahirait plus les abords du Mont. Elle tendrait même à se résorber...

Et son assentiment a été subordonné à une certitude sur ce point.

Nous nous emploierons à la lui donner, en des temps meilleurs, je dois l'ajouter, lorsque la crise financière heureusement passée, on appellera dépenses utiles celles qu'on qualifie aujourd'hui de somptuaires.

Je ne dirai qu'un mot en terminant des projets de démolition d'immeubles disgracieux dont on ne parle plus mais auxquels on pense toujours. Là aussi l'argent est le dieu de la guerre, celle que nous avons engagée contre ce qui est laid et indigne de la Merveille.

Je lève mon verre à la Normandie et à la Bretagne — ne voulant point faire de jaloux — et à la prospérité de votre Association.

Je fais des vœux pour qu'elle se développe dans l'avenir et continue d'apporter à l'Administration des Beaux-Arts sa fructueuse collaboration dont je me plais à nouveau à la remercier. (*Vifs applaudissements*).

Après le discours de M. Chabaud, chef du service des Monuments Historiques, M. Marcel Aubert, qui parmi ses titres possède celui de membre — très écouté — de la Commission des Monuments Historiques, veut, dans une aimable improvisation, nous citer les bons ouvriers de l'embellissement du Mont, nous dire les périls conjurés déjà et son espoir sur les réalisations toujours espérées. Il s'adresse à notre Président Levatois :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Vous avez entendu les résultats déjà obtenus par votre Société, en grande partie sous votre pression, celle de votre Secrétaire, de votre Bureau, de M. Boivin-Champeaux, de M. le Ministre Blaisot, qui ont bien voulu accepter de se préoccuper des situations si graves et des dangers que courait le Mont Saint-Michel. M. Chabaud a dit tout ce qui avait été fait par les Monuments Historiques, par les Beaux-Arts, pour entretenir et embellir le Mont Saint-Michel, sous la direction de notre cher Inspecteur Général Paquet, sous la bienveillance de M. Haubold, sous la haute direction des Monuments Historiques. M. Bollaert, directeur général des Beaux-Arts, qui regrette fort de n'être pas là, a promis de continuer au Mont et à la société la bienveillance que lui portait notre cher ami Paul Léon.

Vous savez comment différents travaux et aménagements — chemin d'accès entre la Tour Gabriel et la mer, modification de l'aspect des jardins, etc... — ont déjà, on vous le rappelait, embelli le Mont Saint-Michel de tous côtés. La digue, je n'ose pas en parler, je souhaite comme nous tous qu'on pourra reprendre ce qui n'est déjà plus un projet puisque tout était préparé pour effectuer la coupure de cette digue; en effet nous avons vu choisir la Commission des Monuments Historiques pour en diriger l'exécution; nous souhaitons donc que l'effort qui a déjà été fait de ce côté pourra être repris et que les travaux pourront être enfin exécutés comme ils doivent l'être pour la beauté du Mont Saint-Michel.

On vous disait tout à l'heure le nouveau danger que courait le Mont. Nous avons réussi à éloigner les dangers des bombardements aériens, nous avons réussi encore à éloigner tous les autres dangers qui peuvent menacer les beautés particulièrement touristiques du Mont, comme ces câbles téléphoniques — dont parlait M. Chabaud tout à l'heure — et qui semblent choisir nos églises, nos palais, nos vieilles maisons pour en enlaidir l'aspect.

Il reste le Conesnon, qu'on nous menace de supprimer, mais je sais que les amis qui sont au pouvoir ne laisseront pas disparaître cette eau bienfaisante qui vient recouvrir la Baie du Mont Saint-Michel et qui aide à la beauté de notre Mont.

Ce fut ensuite M. Chaix, président du Touring-Club de France, qui prit la parole et qui termina son discours par un éloge du Mont Saint-Michel, dont voici les termes :

Laissez-moi vous dire la profonde impression que je ressens chaque fois que je revois ce Mont. Il y a trois mois, dans les grandes solitudes des forêts indochinoises, je voyais ces merveilleuses ruines du temple d'Angkor, j'en subissais l'impression car c'est véritablement une merveille; deux mois après, par les obligations de ma charge, après être rentré à Paris, je dus repartir pour l'Egypte où je pus contempler ces merveilleux temples de la vallée du Nil. Eh bien! je vous assure que ni dans les forêts de l'Asie, ni sur les bords du Nil, je n'ai ressenti l'impression que j'ai eue la première fois que j'ai vu le Mont Saint-Michel, en présence de ces temples magnifiques, en présence de ces merveilles des civilisations, je vous assure que la vérité c'est notre France, ce sont nos monuments et c'est par dessus tout ce Mont Saint-Michel qui est le joyau et la perle de la France. (*Applaudissements*).

Puis ce fut alors M. Marcel Aubert, qui présidait le banquet avec tant de charmes déjà, qui se leva :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES,

MESSEURS,

Lorsqu'on m'a demandé de venir vous parler ici, j'ai hésité parce qu'il me semble que tout, ou presque tout, a été dit sur le Mont Saint-Michel, après les grands travaux du Paul Gout, les monographies de Charles-Henri Bénard et bien d'autres, avant la grande monographie que prépare actuellement M. Bazin et surtout ces beaux volumes que votre Secrétaire Général, M. Henri Voisin, a mis sur pied, dont il a préparé les dessins et les eaux-fortes et qui seront publiés par les éditions des « Horizons de France ». Il me semblait donc, après tout cela, qu'il ne m'était guère facile de vous dire quelques mots sur le Mont.

Je ne puis que vous dire ce qu'il est, ce qu'il a été et ce que je voudrais qu'il soit, et ce soir je voudrais rappeler brièvement quelques-unes des pensées que j'ai essayé de faire jaillir dans cette magnifique salle des Chevalliers, lors de cette cérémonie dont je suis resté encore très ému, cérémonie à laquelle faisait tout à l'heure allusion votre Président.

Le très intéressant discours de M. Marcel Aubert est tout un enseignement pour les amis et les admirateurs du Mont Saint-Michel; il y dit longuement les circonstances qui rendent l'édification de la Merveille nécessaire et quelle fut l'idée inspiratrice de sa construction, et c'est la suite de ce discours que nous tiendrons à publier et qui paraîtra dans un prochain numéro de notre bulletin, la place nous étant aujourd'hui par trop mesurée.

La vie au Mont Saint-Michel

Aujourd'hui que le tourisme a pris une grande extension, qu'il vient chaque année environ trois cent mille visiteurs au Mont Saint-Michel on peut pendant la belle saison faire cette remarque : c'est que la partie de la digue entre le mur du rempart et les rampes d'accès de la grève à la digue, à deux cent cinquante mètres du Mont, n'est que très peu utilisée comparativement à la rampe ouest que tous les véhicules empruntent pour venir directement à la porte du Mont y déposer leurs voyageurs. Cet espace de deux cent cinquante mètres est franchi sur l'emplacement, très probable, de la digue abaissée projetée.

Presque seuls actuellement, les Tramways Normands utilisent la dernière partie de la digue comme quai d'arrivée des trains, et y laissent séjourner un wagon de chemin de fer comme enseigne parlante d'une gare terminus.

Il attend là depuis plus de trente années, ce patient wagon, complétant avec le remblai qui se butte si inutilement dans le rempart le motif le plus inattendu qu'on puisse voir au pied d'une merveille telle le Mont Saint-Michel.

Un jour, des gens qui passaient par là et qui avaient un grain d'esprit à dépenser nous ont dit que ce wagon isolé et immobile sur la digue depuis tant d'années personnifiait le char du progrès, en panne devant le mur du passé.

Quand la digue sera abaissée sur cinq cents mètres en avant du Mont, le wagon ne sera plus là certainement, nous n'aurons plus devant les yeux l'allégorie du progrès en face du passé, nous aurons alors, faisant un service de navette entre l'extrémité de la digue non abaissée et la porte d'entrée du Mont, aux heures de marée, une passerelle mobile, un pont roulant, si l'on préfère dire ainsi, qui, — à la demande — tel un ascenseur, ira et viendra d'un bout à l'autre de son parcours ; puis, aux heures où ce pont roulant sera inutile, il se dissimulera dans un abri ménagé sur le côté du Corps de Garde des Bourgeois.

Mais il y a encore, nous dit-on, des gens qui doutent du fonctionnement possible d'un pont roulant électrique ?

A cela que répondre, que tous les systèmes de ponts roulants ou de ponts transbordeur ont fait leurs preuves et qu'il n'est plus permis d'avoir des craintes à ce sujet.

Mais, le projet de la Commission Interministérielle qui a étudié la transformation de l'extrémité de la digue abaissée devrait être connu des usagers du Mont Saint-Michel, les restrictions de certains à son égard tomberaient devant une explication bien claire par un graphique de l'utilisation du fonctionnement du dispositif adopté.

Nous demanderons donc au service compétent de dresser un plan d'ensemble du projet d'aménagement de la partie de la digue devant être abaissée, et comprenant l'établissement de ce pont roulant ; il pourrait être mis sous les yeux du public dans la salle d'attente de l'Abbaye.

II. V.

Auprès du Mont, à Avranches

La Fédération des Sociétés Normandes a tenu ses assises annuelles à Avranches, du 14 au 17 juin dernier. Nombreuses présences aux séances d'études et grande affluence à la conférence faite par le marquis de Saint-Pierre, secrétaire de la Fédération, et dont le sujet était : *Le troisième millénaire normand*.

Cette conférence était suivie d'un concert vocal et instrumental qui se tenait dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'Avranches.

Au cours des réunions d'études, M. Tournouère, président de la Fédération, a annoncé notre projet de commémorer le cinquantième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel, et a engagé les sociétés représentées à ces réunions à se joindre aux Amis du Mont Saint-Michel pour commémorer la glorieuse journée de juin 1434 où les Chevaliers normands couronnèrent par leur victoire sur les Anglais la résistance opiniâtre qu'ils opposèrent à l'envahisseur.

Devise

Qui nous aidera à déchiffrer cette devise :

« GUSAMEY TETONS »

gravée en belles lettres gothiques en relief au manteau d'une haute cheminée de granit provenant des marches de Bretagne et actuellement sise au Vieux Logis du Mont Saint-Michel.

Il y a au secrétariat de l'Association une gravure spéciale préparée pour être remise à l'auteur de la bonne réponse.

Conférences

M. Géo Vallès a fait à Sceaux dans les premiers jours d'avril une conférence dans la salle des fêtes de l'ancienne mairie sur le Mont Saint-Michel et l'Îlot de Tombelaine aux temps celtiques.

En avant de l'Abbaye

La Commission des Monuments Historiques a dans ses cartons les projets étudiés de différents travaux devant apporter d'heureuses modifications à l'état actuel des choses au Mont Saint-Michel ; tel par exemple l'entrée des visiteurs au petit bois, qui doit être aménagée de manière convenable.

Mais, les sages lenteurs administratives obligent à attendre encore un peu cette amélioration indispensable ; elles permettent,

ces sages lenteurs, les réflexions qui empêchent les gestes irréfléchis ; elles sont évidemment bienfaisantes parfois, mais que de fois aussi elles laissent tomber dans l'oubli des mesures fort nécessaires.

Cependant, il ne nous faut pas médire de l'Administration des Monuments Historiques, parce que précisément nous allons lui soumettre un désir nouveau.

Nous voudrions qu'au Mont Saint-Michel soit reconstituée une porte bavole.

Cette reconstitution est très facile et ne peut entraîner qu'un minimum de frais, mais donnerait un maximum d'intérêt à la barbacane du Chatelet.

Que manque-t-il en effet à la porte nord de cette barbacane ? Seulement le volet de bois qui fermait l'ouverture en basculant sur son axe horizontal et les chaînes qui le faisaient mouvoir.

Le public verrait ainsi ce qu'était l'organisation défensive des abords de l'Abbaye, alors que trois portes ainsi faites précédaient le Donjon et pouvaient en un instant, manœuvrées par un seul homme, opposer une clôture des plus certaines, rendant les grands degrés extérieurs absolument infranchissables par un assaillant non muni d'appareils d'escalades.

Il ne peut être question au Mont Saint-Michel de reconstituer complètement la Porte du Roy avec son pont levis et son fossé, la proximité d'un établissement hôtelier empêche toute réalisation de ce genre, en même temps que la circulation, intense l'été, à l'entrée de la ville ; mais le rétablissement du volet de la porte bavole en avant du Chatelet n'apporterait aucune complication pour le service de la visite ; le volet pourrait rester clos une partie de la mauvaise saison, la poterne sud de la barbacane donnant accès à l'entrée de l'Abbaye.

A l'heure de l'ouverture, le fonctionnement de cette porte ajouterait un nouvel intérêt à la visite de l'abbaye-forteresse du Mont Saint-Michel.

H. V.

Commemoration du Cinquième Centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel

La Commission des fêtes s'est réunie plusieurs fois au courant des premiers mois de 1933 pour l'étude des programmes des fêtes que l'Association se propose d'organiser pour commémorer le cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel sur les Anglais.

Elle a mis au point déjà la brochure « Mémorial du cinquième centenaire... » qui sera d'un caractère très particulier et bien dans l'esprit avec lequel nous voulons fêter tous les valeureux défenseurs de la Cité-Abbaye-Forteresse.

Ce cahier, à la manière du XV^e siècle, présentera des pages dessinées par notre collaborateur Roger Ballet, brochant, avec les divers

sujets de ses compositions, — moines, chevaliers, pèlerins, marchands, pêcheurs, soudoyers, etc... — comme un cadre à quelques lignes de texte du rédacteur habituel du bulletin.

Ces feuillets illustrés se trouvant ainsi disposés comme des pages de missels, alterneront avec les feuillets d'un texte de René Herval, l'écrivain normand dont nous apprécions tous le talent, qui nous retraceront les épisodes de la guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

Et c'est le président des Poètes Français, Eugène Le Mouël, qui, aux pages suivantes, chantera la glorieuse journée du 17 juin 1434, où la victoire ne fut arrachée en fin de journée qu'après une opiniâtre lutte où, aux chevaliers et leurs hommes d'armes, vinrent se joindre, à l'instant où allaient peut-être fléchir les défenseurs épuisés de fatigue, tous les gens de l'Abbaye, les moines, ayant en hâte quitté le chœur où ils priaient, pour accourir à la brèche déjà faite dans le rempart et que l'ennemi commençait à franchir.

Une étude sur les Chevaliers défenseurs de l'Abbaye-Forteresse, écrite par le Président de la Société Historique et Archéologique d'Avranches-Mortain M. Descogs, auteur d'un travail très apprécié sur ce sujet, nous rappellera les noms de ces vaillants qui ne voulurent pas céder au roi anglais, qui les déposséda, et qui vinrent sur le roc de Saint-Michel tenir le défi aux envahisseurs en défendant le monastère, demeuré fidèle au roi de France.

Il sera fait tout d'abord une édition de luxe restreinte de ce cahier comprenant un feuillet libre, dont les pages recto et verso, seront réservées au récit de la glorieuse journée du 17 juin 1434. Sur ce feuillet se trouvera ménagé un espace destiné à la reproduction des armes et titres du souscripteur de l'exemplaire. Les exemplaires de cette édition restreinte étant tenus à la disposition des familles des descendants des Chevaliers défenseurs qui voudront bien nous aviser de leur souscription — le plus tôt possible, afin que nous sachions bientôt à quel chiffre nous devons arrêter l'impression de cette édition spéciale, et nous confirmer leurs armes et titres que nous aurons à y faire peindre et inscrire.

Puis, seront préparés des exemplaires pour être remis aux très hautes personnalités qui viendront le jour des fêtes de commémoration honorer la mémoire des vaillants défenseurs en l'abbaye du Mont Saint-Michel.

Et enfin, suivront des exemplaires pour les souscripteurs, Amis du Mont Saint-Michel, et pour tous les admirateurs qui viendront les souscrire avant que le tirage spécial des épreuves de luxe ne soit terminé.

Voir page suivante reproduction du premier feuillet-titre de ce « cahier memorial ».

Sur la demande des personnes qui s'intéressent à cette publication, nous pourrions envoyer un autre feuillet du corps de la publication.

Le minimum de la souscription aux exemplaires blasonnés et libellés est fixé à cinquante francs.

Ecrire au siège social des Amis du Mont Saint-Michel, 167, rue Montmartre, Paris.



Au temps de Charles le Sixième, Roy de France,
Yolivet abbé et Jean Gonault
Prieur.



Les pèlerins au monastère
apportaient grande abondance
Mais, en 1420, les soldats du
Roy anglais.



Vinrent en le pays Cotentin
Pour prendre en leur pouvoir
L'Abbaye et la cité Montloise
Et firent ainsi
Qu'en ce cahier
Vous allez lire.

Voici d'abord
Comment

l'image qui montre
en ce temps



Était le roc légendaire de
St Michel au péril de Mer!

Le Mont Saint-Michel

pendant la seconde période de la Guerre de Cent Ans (1417-1450)

par M. René HERVAL

(Suite)

Années	Evénements de portée générale	Evénements particuliers au Mont
1425		Vers la Toussaint, défaite des Anglais de Tombelaine, qui demeurent « presque tous occis et estendus sur les grèves ». Les religieux engagent une partie de leur trésor à Dol et à Saint-Malo pour financer la résistance.
1427	15 Août. — Echec d'une flotte anglaise devant La Rochelle. 5 Septembre. — Défaite des Anglais à Montargis par Dunois.	27 Février au 8 Mai. — Les Anglais assiègent et prennent Pontorson. 17 Avril. — Jean de la Haye, baron de Coulonces, qui était venu porter secours à Pontorson assiégé, est battu et tué par lord Thomas Scales à la Gueintre, entre Huynes et Courtils. 1427. — Les Chevaliers du Mont font apprendre leurs armes avec leurs noms dans l'église abbatiale.
1428	12 Octobre. — Les Anglais mettent le siège devant Orléans.	23 Février. — Les Anglais abandonnent et incendient leur bastille d'Ardevon.
1429	6 Mars. — Jeanne-d'Arc à Chinon. 8 Mai. — Levée du siège d'Orléans. 12 Juin. — Prise de Jargeau. 18 Juin. — Lord Scales et Talbot battus à Coinces, près de Patay. 17 Juillet. — Charles VII est couronné à Reims.	
1430	10 Janvier. — Institution de la Toison d'Or par Philippe le Bon. 25 Mai. — Jeanne-d'Arc prisonnière sous Compiègne.	
1431	30 Mai. — Supplice de Jeanne-d'Arc à Rouen. 17 Décembre. — Couronnement de Henri VI à Paris.	

Années	Événements de portée générale	Événements particuliers au Mont
1432	Janvier. — Création de l'Université de Caen. Février. — Tentative du capitaine français Ricarville sur le château de Rouen. Mai. — Défaite des Anglais à Saint-Gerri-le-Gereil, près d'Alençon.	
1433	Etats généraux de Tours.	
1434	Les Anglais arment les paysans de Normandie contre les « brigands ». Effervescence générale dans la province. 2 Août. — Combat entre Anglais et paysans armés, près de Vicques, dans la vallée de la Dive.	5 Avril. — Incendie au Mont Saint-Michel. 17 Juin. — <i>Attaque du Mont par lord Scales à la tête de 20.000 (?) Anglais « bien armés de pied en cap, menant quant et aux des machines espouvantables et plusieurs instrumens de guerre ». Deux mille assaillants restent morts sur les grèves. Les survivants se réfugient dans la bastille d'Ardevon « qu'ils firent réparer et fortifier pour, lorsqu'ils pourraient, revenir chercher des coquilles de ce Mont et en acheter à meilleur marché » (Don Huynes). Capture de nombreuses pièces d'artillerie.</i>
1435	10 Mai. — Défaite d'Arundel à Gerberoy. 14 Septembre. — Mort à Rouen du duc de Bedford. 28 Octobre. — Charles des Marets, à la tête d'un parti français, reprend Dieppe. 4 Novembre. — Délivrance d'Harfleur par Jean de Grouchy et les 104.	21 Janvier. — Les Anglais incendient et abandonnent la bastille d'Ardevon.
1436	13 Avril. — Reddition de Paris. Mai. — Prise de Granville par André de Lohéac et Jean de la Roche. La ville est bientôt reperdue.	
1437	12 Novembre. — Entrée de Charles VII à Paris.	
1438		31 Juillet. — Succès anglais près d'Ardevon.

Années	Événements de portée générale	Événements particuliers au Mont
1439	2 Novembre. — Ordonnance portant création d'une armée permanente. 30 Novembre. — Echeec d'une tentative française sur Avranches. Fortifications du roc de Granville par lord Scales.	
1440	Avril. — Les Anglais reprennent Harfleur. Révolte de la <i>Praguerie</i> . Septembre. — Prise de Conches et de Louviers par les Français.	
1441	15 Septembre. — Prise d'Evreux par les Français.	
1442	8 Novembre. — Prise de Granville sur lord Scales.	
1443	Chevauchée du duc de Somerset de la Hougue à la Guerche-de-Bretagne. 15 Août. — Le dauphin Louis contraint Talbot à lever le siège de Dieppe.	
1444	1 ^{er} Juin. — Signature des trêves à Tours.	19 au 25 Juin. — Pèlerinage de la reine Marie d'Anjou au Mont Saint-Michel. 17 Juillet. — Mort à Rouen de l'abbé Robert Jolivet. Il est inhumé dans l'église Saint-Michel de cette ville. Guillaume d'Estouteville, frère du capitaine du Mont, lui succède en 1446.
1449	24 Mars. — François de Surrienne s'empare de Fougères pour le compte des Anglais. Rupture des trêves. Robert Blondel, de Valognes, adresse à Charles VII son <i>Oratio historialis</i> pour l'encourager à poursuivre la guerre sans merci. 16 Mai. — Prise du Pont de l'Arche, sur la Seine, par Robert de Floques. Prise de Coutances (12 septembre), de Saint-Lo (15 septembre), de Rouen (17 octobre), de Harfleur (24 décembre), par les troupes françaises.	6 au 8 Septembre. — Pèlerinage au Mont Saint-Michel du duc François de Bretagne.
1450	Vers la mi-Mars. — Débarquement à Cherbourg de renforts anglais amenés par Kyriel. 15 Avril. — Défaite des Anglais à Formigny. Vers le 12 Mai. — Prise d'Avranches par les Français. 12 Août. — Capitulation de Cherbourg.	16 Mai. — Les Anglais évacuent Tombelaine. Le Mont Saint-Michel est définitivement libéré de la menace ennemie.



Incendie du 13 juillet 1300



DE GUESCLIN

Au XIV^e Siècle

En 1299, la veille de Noël, en la cathédrale d'Avranches, Guillaume du Château, moine profès du monastère montois, recevait la bénédiction de l'évêque du diocèse ; le lendemain, jour de Noël, le nouvel abbé fut reçu au Mont Saint-Michel à l'entrée de l'Abbaye par ses moines.

C'est avec grande sagesse qu'il commença à gouverner, mais à peine installé, en 1300, la foudre enflamma les charpentes du clocher, puis l'incendie gagna toutes les toitures de l'Abbaye et des charbons ardents poussés par le vent mirent le feu au village. Ce fut une immense fournaise.

Guillaume ne fut point découragé par cet épouvantable fléau. Il rassembla les ressources, fit rentrer l'arrière de ceux qui tenaient des terres du monastère, recueillit de nouveaux biens et put en six années réparer le désastre de l'Abbaye. Il donna ensuite ses soins à la cité.

Cette page représente la disposition d'un titre de chapitre, partie historique, du livre : *Le Mont Saint-Michel, Aujourd'hui et Autrefois*, par Henri Voisis.

Ouvrage actuellement en souscription, aux "Horizons de France", 39, rue du Général-Foy, Paris.

Voir en fin du bulletin, chapitre bibliographie, les conditions spéciales réservées aux Amis du Mont Saint-Michel.

Un plan du Mont Saint-Michel de 1731

Le Secrétaire Général possède la reproduction du plan du Mont Saint-Michel établi en 1731 pour servir au rétablissement de l'enceinte de la ville. Ce plan est relatif aux profits et mémoires estimatifs du 19 mars 1731.

Sur ce plan il est dit que le jaune marque les parties où il convient de travailler.

Dans la photographie possédée, ce jaune se traduit en noir. Les endroits à réparer sont : toute la façade des murs des remparts et la partie des remparts partant de la Tour basse jusqu'à la Demi-Lune en façade et profondeur, c'est-à-dire très probablement la réfection à effectuer du chemin de ronde ; le dallage de la rampe de la Porte de l'Avancée, le pont levis de la Porte du Roy, les murs de la Maison du Roy, le Corps de Garde des Bourgeois, le dallage de la Tour basse, celui de la Demi-Lune.

Dans ce plan, il est indiqué des constructions qui ont complètement disparues.

Les Grands Degrés extérieurs en avant du Chatelet n'y sont pas indiqués. L'auberge de la *Truie-qui-File* n'y est pas marquée non plus, et cependant cette construction doit être de la fin du XIV^e siècle. Il en est ainsi de quelques autres indications de l'intérieur de la cité. Mais on y voit plus de venelles qu'on n'en connaît aujourd'hui.

La forme générale du Mont Saint-Michel est assez fantaisiste, c'est un ovale assez aplati, il semble être inspiré beaucoup par le plan de Nicolas de Fer.

Il y a lieu pour ce plan de ne tenir compte que des indications nécessaires seulement au but proposé, c'est-à-dire l'état des remparts.

Or, ces indications nous apprennent que la Tour Denis et la Tour Saint-Michel sont tombées et qu'il y aura lieu d'enlever les derniers matériaux restant sur l'emplacement.

La Tour des Pêcheurs est indiquée, mais elle n'est point marquée de jaune, elle ne devait donc pas être touchée ; à côté de cette tour sont bien marqués à leur place les anciens bâtiments des Fanils. Sur le plan de 1757, ces bâtiments ont reçu de grandes modifications ; dans la cour en arrière des anciens bâtiments, le terrain est libre jusqu'à la Tour du Moulin, mais il est une petite construction adossée au rempart, encore existante du reste, tandis qu'une autre placée dans l'angle des rochers a disparu il y a une trentaine d'années.

L'escalier qui conduisait du chemin de ronde de la Merveille à la fontaine Saint-Aubert, autrefois défendue par une haute tour disparue, est encore indiqué comme praticable jusqu'aux rochers.

Ce plan est signé Defoux.

Le mauvais état de la photographie ne permet pas qu'il en soit fait un cliché typographique.

L'indication précieuse en ce plan est l'emplacement exact des deux tours disparues, dont on se propose d'enlever les derniers matériaux. Le fait est que sur le plan de 1757 elles ne sont plus indiquées aucunement.



Nous avons annoncé dans notre précédent bulletin que nous ferions paraître des reproductions de parfaits clichés photographiques pris au cours du rallye Cherbourg de 1932, par le capitaine aviateur Delaporte.

Voici une vue prise à 250 mètres environ d'altitude, de la façade nord-ouest de la Merveille.

À nos Sociétaires de Bordeaux et de la région

M. l'Abbé Charles, curé-doyen de Targon, auquel notre Association doit tant de reconnaissance pour l'admirable dévouement qu'il lui a prodigué depuis de nombreuses années, nous informe que la multiplicité de ses occupations et son état de santé quelque peu précaire l'obligent à cesser ses fonctions de secrétaire-correspondant, délégué pour le Sud-Ouest ; que cette décision nous peine profondément et nous inspire de vifs regrets, est-il besoin de le dire ?

M. l'Abbé Charles a bien voulu chercher et trouver un successeur en la personne de Mademoiselle Gisèle Peltier, au « Lion Noir », rue Sainte-Catherine, 149, Bordeaux. Nous remercions notre nouveau secrétaire-correspondant d'avoir bien voulu accepter cette lourde succession et nous engageons tous nos adhérents de Bordeaux et de la région à lui faciliter sa tâche.

Le Président, J. LEVATOIS.

Autour du Mont Saint-Michel

Voici maintenant un vœu présenté à « Qui de Droït ».

Il y a autour du Mont Saint-Michel un vol important de mouettes et de goélands qui prennent leurs ébats autour du rocher et leur nourriture dans les déchets jetés au Couesnon.

Ces gracieux oiseaux apportent aux yeux des visiteurs une fort jolie note, on les voit évoluer à toute heure et par tous les temps, rappelant ainsi à ceux qui viennent visiter la Merveille de l'Occident entre deux marées que la mer est proche et qu'ils devraient, comme ces gracieux volatils, se promener autour du rocher en attendant le flot du soir et le coucher du soleil qui est toujours un spectacle magnifique au Mont.

Mais pourquoi faut-il qu'il y ait parfois, au Mont, ou venus du dehors, d'enragés fusilleurs, qui essaient leur adresse sur les gracieuses mouettes ; si le plus souvent leur maladresse veut qu'il n'y ait pas de victimes, il n'en résulte pas moins que les oiseaux s'éloignent, mais tourmentés souvent ils fuiraient définitivement le Mont.

Notons que la mouette et le goéland ne sont pour ainsi pas comestibles et que les femmes même n'emploient plus les ailes de ces oiseaux pour orner leurs chapeaux ; puis, que les mouettes atteintes s'en vont le plus souvent au courant de l'eau se perdre en mer. Donc « fusillage » absolument inutile, le plaisir de tuer seulement, si toutefois ce plaisir peut être invoqué.

Le maire d'une commune est-il autorisé, par la loi, à prendre un arrêté interdisant cette chasse en tout temps dans l'étendue du territoire qu'il administre ? Probablement ; mais les mouettes sont-elles sur le territoire de la commune ou sur le domaine de l'Etat, du service maritime ?

En tout cas, on ne doit plus — maintenant — pouvoir tirer sur les oiseaux de mer qui si l'on est porteur d'un permis de chasse, nous a-t-on assuré, la chasse sur les relais de mer n'étant plus libre.

Ce n'est donc pas simple, cette petite question de protection des mouettes du Mont Saint-Michel.

Qui nous renseignera ? Sera-ce l'Office du Tourisme qui plaidera la cause des mouettes auprès de leur protecteur éventuel ?

Nous attendons une réponse des gens bien informés.

Nous voudrions rassurer sur le sort des jolis oiseaux ceux qui à plusieurs reprises nous ont signalé leur massacre inutile.

H. V.

Captation des eaux du Couesnon

Un hebdomadaire de Rennes est parti en guerre commandée contre les Amis du Mont Saint-Michel qui, dit-il, prétendent s'opposer, devant le Conseil d'Etat, à la reconnaissance d'utilité publique de la captation d'une grande partie des eaux du Couesnon pour les services municipaux de la ville de Rennes.

L'attaque est fougueuse ; on nous y montre comme des persécutés.

teurs des Montois et de la ville de Rennes. — Hélas ! on nous y ap-
prente même avec le choléra !

Nous voulons, dit cette feuille, empêcher les Rennais de boire
de l'eau du Couesnon, prise après Fougères !

Mais non, braves Rennais, nous n'avons pas le noir dessein de
vous priver de boire de l'eau, d'abord ; et, même, de l'eau du Coues-
non, si toutefois vous vouliez bien, à tour de rôle, aller la consom-
mer sur place, à l'endroit même où votre ville veut la puiser ; vous
seriez tous persuadés bientôt, après dégustation, qu'il serait de
beaucoup préférable de lui laisser suivre son cours, à cette eau,
riche en principes bien divers, et s'en aller vers le Mont Saint-Michel
où son arrivée à la mer est bien plus indiquée que de servir aux
besoins physiologiques d'une population altérée.

Mais enfin, certains, dit-on, s'entêtent à vouloir vous en faire
consommer, pourquoi ? Quelle vilaine misère on veut vous faire !

L'attaque de la feuille rennaise, dans son ensemble, est vrai-
ment trop extravagante pour que nous y attachions une attention
quelconque.

Puis, nous avons coutume de rester sans émotion aucune en face
des attaques déplacées ; et, cette fois, il nous faut, de plus, faire la
part de la très mauvaise humeur que produit notre résistance en
faveur du Couesnon, parce que dans ces grandes affaires de capta-
tion et autres qui nécessitent de grands travaux il y a parfois des
espérances attachées à ces réalisations, qui s'inquiètent, ou qui
s'affolent même de la moindre alerte.

Espérons donc que bientôt les Rennais trouveront de l'eau tout
à fait convenable à la consommation dans un autre endroit et à
meilleur compte peut-être, voilà notre vœu pour les Rennais.

Quant au rédacteur de la feuille rennaise nous lui conseillons
de relire plusieurs fois, pour bien s'en pénétrer, l'article très juste,
très spirituel, qu'a écrit sur cette question H. Rebuffé, dans son
journal la *Chronique de Fougères*, et certainement venant d'un ami,
des bons conseils ainsi donnés il en saisira beaucoup mieux la
portée.

H. V.

M. Rebuffé, dans son journal la *Chronique de Fougères*, nous
instruit de ce qui se passa au temps déjà lointain où la ville de
Rennes préleva un tribut important sur deux petites rivières du
département pour alimenter le service municipal d'eaux ; lisons
ces lignes :

En 1875, lorsqu'il fut question de capter les sources de la Minette et
de la Loysance, des protestations s'élevèrent chez nous, des réunions
eurent lieu à la mairie de Fougères, des démarches furent entreprises
auprès des Ponts et Chaussées et M. Wattier, inspecteur général de
cette administration, vint même passer deux jours sur place, sur l'invita-
tion du député et de quatre autres personnalités de la ville, qui lui
remirent un long mémoire énumérant les moyens de défense de leurs
mandants, qui avaient décidé de faire opposition à la demande d'ex-
propriation de sources et de terrains pour cause d'utilité publique,
introduite par la ville de Rennes devant le Conseil d'Etat. Le Conseil
supérieur des Ponts et Chaussées s'étant réuni à quelque temps de là
pour donner son avis sur la question, une délégation fougéroise fut
admise à présenter des observations verbales. L'affaire était alors en
excellente voie. Il fut demandé à la ville de Rennes de faire des justifi-
cations, de prendre des engagements tels que mieux valait pour elle
renoncer à son projet, et les défenseurs de notre arrondissement pou-
vaient caresser l'espoir de voir la lutte se terminer à leur avantage.

Mais ils avaient compté sans l'astuce du maître Le Bastard. Sentant
la cause de la ville de Rennes compromise, il imagina d'aller trouver
tous les gros propriétaires, même ceux qui se montraient ses adversaires
les plus acharnés, et il leur dit : « Au lieu d'attendre que je vous fasse
« exproprier, vendez-moi donc amiablement telles et telles sources, tels
« et tels terrains ». Tous acceptèrent, l'un parce qu'il craignait qu'on ne
lui prit son étang, l'autre pour qu'on voulût bien passer sur telle partie
de sa propriété au lieu d'une autre, et enfin tous parce qu'on leur
offrait un prix avantageux. Les petits propriétaires suivant cet exemple,
la ville de Rennes se trouva légitime propriétaire de toutes les sources
et de tous les terrains qui lui étaient nécessaires... et le Conseil d'Etat
n'avait plus qu'à sanctionner un marché librement consenti !

Il est tout à fait évident que voilà une manière très habile de
réduire une importante question à la simple constatation d'un
accord ; mais actuellement un procédé identique ne peut être em-
ployé, si toutefois les intéressés veulent bien ne pas négliger de
protester comme ils doivent le faire au plus tôt.

Il ne faut pas qu'ils viennent dire après que dans cette question
ils n'étaient pas assez prévenus et qu'on a agi sans leur demander
leur avis.

Il y a bien eu déjà de timides protestations, qui auraient dû
être confirmées depuis, avec énergie ; mais, tout au contraire, sur
les rives du Couesnon, sauf en la ville de Fougères, c'est le silence
qui plane sur cette question. A Pontorson et au Mont, on espère
que cela ne se fera pas et là se borne, pour l'instant, toute l'action.

Se doute-t-on de la puissance d'un petit fleuve comme le Coues-
non apportant ses eaux douces dans la baie ?

En fin d'année 1932 un habitant du Mont Saint-Michel, parlant
de l'importance du courant d'eau douce du Couesnon pour repor-
ter vers la mer le sable que les marées apportent petit à petit dans
la baie, nous disait ceci : « J'ai vu le Couesnon changer son lit à
mes pieds dans l'espace de deux heures sur une surface approxi-
mative de 50 mètres de large et 1.000 mètres de long et un mètre de
profondeur. Voyez la quantité de sable enlevée en si peu de temps. »

Et voilà pourquoi nous demandons qu'on laisse au Couesnon
toute sa force, toute l'eau qu'il emploie si bien au dégagement de
son estuaire.

Société Artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de l'Avranchin

La Société artistique de la Baie du Mont Saint-Michel et de
l'Avranchin invite les artistes de la région à prendre part à son
exposition qui doit ouvrir le 14 juillet et durer jusqu'au 15 août.

Pour tous renseignements, écrire à M. Fautrel-Bonneau, prési-
dent, 1, rue du Séminaire à Avranches.

Rappelons que cette exposition de peinture, sculpture et gravure
se tient dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Avranches
et qu'à côté de cette salle est ouverte la galerie bibliothèque où
sont exposés les manuscrits ornés de fort belles miniatures, qui
ont été recueillis au Mont Saint-Michel après le départ de l'Abbaye
des Bénédictins.

Dans les grèves

La digue des Polders de l'Ouest

Plusieurs membres de l'Association s'étaient inquiétés en apercevant les travaux des digues d'enclôture des Polders de l'Ouest se poursuivre toujours en direction du Mont Saint-Michel ; le grand espace nu des grèves qui dérouté les appréciations de distance faisait croire ces digues en constructions comme venant toutes proches du rocher.

Nous nous sommes inquiétés auprès du service compétent du Ministère des Travaux Publics et voici reproduit le dernier alinéa de la lettre que le 2^e bureau des ports maritimes a répondu à notre Président :

« ... J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Société des Polders de l'Ouest a présenté récemment un projet d'enclôture d'un polder s'étendant jusqu'aux limites nord-est de sa concession, mais le tracé des digues d'enclôture est entièrement à l'intérieur des limites de la concession modifiée par le décret du 2 décembre 1919. »

Le décret du 2 décembre 1919, c'est le rachat de l'extrémité de la concession, qui alors prend limite à 1.040 mètres du Mont Saint-Michel.



La gigantesque grue affouilleuse qui, trainant à sa suite la nouvelle digue des Polders de l'Ouest, s'acheminait en direction du Mont Saint-Michel, vient enfin d'obliquer vers le sud-est.

Elle vient donc ainsi de marquer l'angle extrême de la concession en face la chapelle Saint-Aubert, concession modifiée par le décret du 2 décembre 1919.

Elle va construire maintenant l'arc de cercle distant de 1.040 mètres du Mont Saint-Michel, pris comme centre et s'en ira joindre la levée du Couesnon à huit cents mètres en avant et au droit du départ de la digue.

Ce point pris à 1.040 mètres du Mont est conforme au projet des Amis du Mont Saint-Michel concernant la limitation définitive des herbues par un cordon insubmersible qui joindrait Roche-Torin.

LES RIVIÈRES FOLLES

*« Le Couesnon, dans sa folie,
A mis le Mont en Normandie... »*
(Adage populaire)

Certains « biez » de la baie, aux allures de fleuves,
Avant de s'y jeter, folâtraient, se moquant
De nos ingénieurs ; en voulez-vous des preuves ?
Parlez au Couesnon, il vous dira que quand
Ça lui chante, il se change, — hé ! non pas de chemise ! —
Mais de lit ; c'est ainsi qu'il joua ce beau four
A nous autres Bretons, quand, par son entremise,
Le Mont devint normand ; le sera-t-il toujours ?

Tony LE MONTRÉER.

Le Vivier-sur-mer, le 26 août 1932.

(Les Chants de l'Occident)

LE VENT

« J'aime le son du cor, le soir au fond des bois. »
Alfred de Vigny.

*« Est-ce que le vent écrit ce qu'il chante dans ses
feuilles sonores sur nos têtes ? »*

LAMARTINE.

J'aime le chant du vent, la nuit, au fond des grèves,
Qu'il émeuve mon âme, ou qu'il berce mes rêves !
J'aime sa voix qui traîne ainsi que les adieux
D'une âme qui s'en va fuyant ces tristes lieux.

Bien souvent dans cette heure où brillent les étoiles,
Où court quelque nuée, où s'étendent ses voiles,
Je regarde la lune argentant l'horizon,
Et j'entends le noroît haussant son diapason.

Oh ! que vous êtes belle, ô tanguie éblouissante,
Sous la clarté d'azur qui tombe languissante !
Mais vous êtes plus belle, ô Grève de l'Armor,
Quand le vent vous anime, ô pays de la mort.

Oui, c'est là que je veux, dans ce pays sauvage,
Prêtant l'oreille encor, tout seul sur le rivage,
Saisir dans ce beau soir ce triste et morne accent
Qui nous vient de la mer et s'en va frémissant.

Dieu ! que le chant du vent est triste au fond des grèves !

Le Vivier-sur-mer, le 25 août 1932.

(Les Chants de l'Occident)

Nécrologie

Nous avons au courant du mois de mars appris la mort de Madame Blanche David, secrétaire correspondante adjointe de notre Association à Avranches.

C'est une dévouée amie du Mont Saint-Michel et une propagandiste zélée pour notre Association que nous avons perdue.

Elle avait gagné à notre œuvre bien des adhésions nouvelles ; puis, en l'une de ces dernières années, elle avait donné sa collaboration tout entière au fonctionnement de notre bureau du Mont Saint-Michel avec le plus parfait désintéressement.

De tout son dévouement, elle avait aidé à la fondation de la Société des Artistes de la baie du Mont Saint-Michel et d'Avranches que préside M. Fautrel, et dont elle était la secrétaire.

Nous présentons à la famille nos condoléances.



Ferdinand Deruy, natif de Béthune, venu au Mont Saint-Michel vers 1878 pour les travaux de restauration de l'Abbaye, vient de s'éteindre dans un âge avancé à Ardevon, petite commune non loin du Mont.

Il n'a cessé de travailler à l'Abbaye que quand les règlements

concernant les assurances lui ont interdit l'entrée des chantiers vu son grand âge.

Tout d'abord maçon, amené au Mont Saint-Michel par le regretté entrepreneur Fouché père avec deux ou trois autres ouvriers spécialistes des travaux de restauration des Monuments Historiques, il aida le contre-maitre appareilleur à la reconstitution pierre par pierre des différentes parties de l'Abbaye, qu'en certains endroits il avait été nécessaire de reprendre presque en totalité, et remit en bonne place chaque morceau conservé. Combien ce gigantesque jeu de patience fit-il passer dans ses mains de granits taillés et de pierres de remplissage pendant le demi-siècle qu'il fut la cheville ouvrière de la restauration du monument ; quel cube immense de matériaux représenterait le travail de mise en place soigné, des restitutions faites, au préalable étudiées par le dessinateur et dont l'architecte avait enseigné le principe ?

Pas un coin fouillé par la pioche des chercheurs ne lui était resté ignoré, pas une pierre révélatrice d'un état ancien ne lui était inconnue, il se souvenait des réflexions de tous devant ces vestiges d'un passé presque effacé ; et, quand on faisait appel à ses souvenirs, pour quelques-uns seulement avec qui il était en grande confiance, il voulait bien se rappeler les résultats des recherches des débuts de la restauration.

Devenu chef de chantier, il avait atteint la situation qui lui était chère.

Ferdinand Deruy fut l'homme de confiance des entrepreneurs qui se succédèrent dans les travaux de restauration du Mont Saint-Michel.

Dévoué, obligeant, prêt à rendre service à tous ceux qui venaient à l'Abbaye pour y étudier ou y travailler, il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

Ses amis étaient tout particulièrement les artistes pour qui il se plaisait à faire place nette ou à disposer tel échafaudage sommaire, tel abri, qui leur était nécessaire, afin que ceux qui venaient peindre ou dessiner « son » Abbaye, dont il était du fond du cœur le plus sincère admirateur, n'aient de gêne aucune dans leur travail.

..

M. Georges Girard, membre du Comité de Direction, vient de voir s'éteindre sa mère, âgée de quatre-vingt-six ans.

M. Roger Le Paumier, membre du Comité de Direction, notre correspondant de Granville, a eu la grande peine de perdre une petite fille de 14 mois.

H. V.

Chemins de Fer de l'Etat - Pour préparer vos vacances

Voyageurs à la recherche d'un joli site ou d'une plage de famille, ne vous mettez pas en route sans avoir préparé votre voyage. Un voyage bien établi vous fera passer d'agréables vacances. Dans ce but, les Chemins de fer de l'Etat viennent de rééditer le guide officiel illustré qui contient, en plus d'une documentation touristique très intéressante, de nombreuses photographies et cartes des régions desservies.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du Réseau, bureaux de Tourisme des gares de Paris (Saint-Lazare et Montparnasse) et de Rouen-R. D. ainsi que dans les principales agences de Paris, au prix de quatre francs l'exemplaire.

Bibliographie

M. Etienne Aubrée, auteur de *Lucie et René de Chateaubriand chez leurs sœurs, à Fougères*, a fait paraître l'année dernière à la librairie académique Perrin et C^e un ouvrage d'un grand intérêt qui a été fort bien accueilli des historiens, intitulé *Le Général de Lescure et les Vendéens à Fougères*.

Cette œuvre, d'un grand mérite, montre les minutieuses recherches du patient écrivain pour arriver à percer l'énigme de l'inhumation clandestine du général, qui, blessé mortellement à Cholet, agonisa dans une lourde berline traînée sur les mauvais chemins de la retraite.

La colonne vendéenne fuyait lentement devant les bleus qui la harcelait ; de Laval, elle parvint à Fougères ; mais alors Lescure est mort et c'est son cadavre que traîne une charette cahotante. Alors commença la débandade des Vendéens, il n'y a plus de chef ; pendant que certains s'en vont vers Le Mans, vers Nantes, un grand nombre marchent vers Dol, Pontorson et Avranches.

Arrivé là, croit-on, le corps de Lescure fut enfin inhumé la nuit, à un endroit qu'on ne put préciser.

Etienne Aubrée s'inscrit contre cette version. Il voit l'inhumation du général pratiquée à Fougères dans les souterrains de l'hôtel Le Harivel. Et voilà que devenu « radiostésiant », il appelle la baguette indicatrice d'un fervent cryptologue à son secours.

Que le corps du général soit trouvé à l'endroit indiqué ou que son absence soit constatée, il n'en sera pas moins dit que l'œuvre très appréciable et très documentée de M. Etienne Aubrée doit appeler toute l'attention de ceux qui s'intéressent aux œuvres d'histoire.

Etienne Aubrée, qui déjà a vu l'une de ses œuvres couronnée par l'Académie Française, est un fervent ami du Mont Saint-Michel, dont l'histoire d'autrefois se liait souvent à l'histoire de Fougères sa ville ; mais, M. Etienne Aubrée est peu tenté par les temps lointains ou l'Abbaye montoise fut rayonnante. Ses recherches, ses publications, se fixent autour de l'époque de la Révolution pour se terminer vers un temps rapproché de nous par un livre sur *Juliette Drouet*, édité par la librairie Champion.

H. V.

..

Pour paraître prochainement chez Henri Defontaine, éditeur, 41, rue du Gros-Horloge, Rouen : *Légendes de Normandie et des Pays normands d'outre-mer*, contées par René HERVAL, gravées sur bois par R. Dendeville.

SOMMAIRE :

- I. — L'Epreuve de la Dame de Hautot (Dieppe).
 - II. — Les Croix d'Amour (pays de Caux).
 - III. — Le Loup (Jumièges).
 - IV. — Le Cavalier venu du Fleuve (Rouen).
 - V. — Le Pitoyable trépas de Marie de Ferrière (Vexin normand).
 - VI. — Le Trésor diabolique (Vexin normand).
 - VII. — Le Pêché de la Reine Jeanne (pays d'Evreux).
 - VIII. — Le Maître de l'œuvre de Norrey (Paine de Caen).
 - IX. — L'étrange Voyage du chanoine de Combremet (Bayeux).
- Exemplaires de luxe numérotés, 120 francs, sur papier Lafuma, 60 francs, Outhenin-Chalandre, 25 francs.

ÉDITION « LES HORIZONS DE FRANCE »
39, Rue du Général-Foy. PARIS

HENRI VOISIN

LE MONT SAINT-MICHEL
AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

Puisqu'il nous est donné de mettre aujourd'hui en souscription l'ouvrage de Henri Voisin, fruit d'un double labeur longuement poursuivi, celui d'un probe écrivain qui connaît ce dont il parle, et celui d'un graveur assoupli à toutes les exigences de son art, nous avons voulu satisfaire à toutes les obligations qui découlent pour nous de la qualité de l'œuvre à présenter.

Cet ouvrage est édité en deux forts volumes de luxe in-4° carré (22,5 x 28) de 300 pages environ, composés à la main en garamond, corps 14, tirés sur vélin d'Arches à la forme, contenant **soixante-quinze eaux-fortes** tirées en teinte, **cent quatre-vingt-dix dessins**, et en outre, **cinq cartes, six plans**, des reproductions de **manuscrits** et des **miniatures** en couleurs.

Prix des deux volumes : 1.000 francs.

En outre des avantages ci-après spécifiés, les membres de l'Association " Les Amis du Mont Saint-Michel " bénéficieront sur ce prix d'une remise de 10 %.

Le prix est payable : 225 francs (au lieu de 250) à la souscription ; 225 francs lors de la livraison du 1^{er} volume, le solde soit 450 (au lieu de 500) à la livraison du 2^e volume.

JUSTIFICATION DU TIRAGE

500 exemplaires

Sur ces 500 exemplaires, 200 sont réservés aux membres de l'Association " Les Amis du Mont Saint-Michel " ; ils seront tirés sur vélin d'Arches teinté, et comporteront le nom du souscripteur imprimé à la suite de la mention : **Exemplaire n° tiré spécialement pour M . . .** Tous ces exemplaires seront paraphés par l'auteur, les 20 premiers comporteront un dessin original en couleurs de M. Voisin ; les quarante suivants comprendront un croquis d'album ou une étude, relatifs à l'illustration de l'ouvrage.

Les Amis du Mont Saint-Michel qui ont adressé leur souscription aux " Horizons de France " peuvent dès maintenant venir y faire le choix du dessin original qui doit leur être réservé pour être joint à l'exemplaire de l'ouvrage qu'ils ont souscrit.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur souscription peuvent demander un spécimen illustré d'un feuillet de l'ouvrage, dans lequel ils trouveront un bulletin de souscription, (mais la collection de dessins originaux et croquis d'album très nombreuse cependant sera bientôt épuisée, prière de se hâter si l'on veut profiter encore de cet avantage).

LISTE D'ADMISSION
(Suite)

Sociétaires perpétuels

MM.

BOUCHOUILLÉ, 7, place Dancourt, Paris (19^e).
KULA (Robert), 25, rue de Liège, Paris (9^e).
DEACLOUQUENY (Louis), 39, avenue de Saint-Mandé, Paris, (13^e).
COMRAD (Georges), ingénieur, Folembray (Aisne).
PROGNY, bibliothécaire en chef au Luxembourg 1, rue Guynemer, Paris (6^e).
VOISIN (Mme la marquise de), 10, rue des Maffronniers, Paris (16^e).
LAMBERT (Henri), 60, rue de Vanban, Lyon.
DUTREUX, 60, rue de Vanban, Lyon.
GRÉPAT, 26, rue d'Alsace, Lyon-Villeurbanne-Villourbanne.
ROCHAMBAUD (de), 7 bis, rue Lalo, Paris (16^e).
BARRE, 7, quai du Général-Sarrail, Lyon.
CHARREYRE (Claudius), entrepreneur électricien, 26, place Bellecour, Lyon.
BERSON (Emile), 4, rue Paul-Bert, Lyon.
MILLET (Alexandre) 20, rue Molière, Lyon.
PHELPEAUX (Jean), 72 bis, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
VILADE (de), Hillandale Road Westport, Connecticut, U. S. A.
ENOS (Jones), hôtel Fairmont, 1593 boulevard Jersey-City, New-Jersey, U. S. A.
PERRIER, 14, rue Dubois, Lyon.
FURSON (André), 56, avenue de Paris, Versailles (S.-et-O.).
DAUBRY (Léon), ingénieur, 28, avenue du Grand-Veneur, Le Vésinet (S.-et-O.).

Sociétaires

MM.

QUÉVY, négociant, Saint-Lô (Manche).
ARNAUD, inspecteur d'Académie, Saint-Lô (Manche).
GENÈS, 33, rue Vandamme, Paris (14^e).
BUNOIS, président à la Cour d'Appel, 29, boulevard Chamblain, Melun (S.-et-M.).
NARINKS (Mlle), Les Allouettes, Longuyon (M.-et-M.).
ISSALY (Maurice), 4, rue de Belfort, Paris (11^e).
MAREY (Auguste), entrepreneur, 11, rue Constantine, Saint-Servan (I.-et-V.).
LANDIS, docteur, 81, rue Thiers, Le Havre (Seine-Inférieure).
BALLEY (Roger), sculpteur, 10, rue Beaufort, Paris (14^e).

Membres honoraires

MM.

CARRÈRE (Mme), Marclès (Gers).
CARRIQUE (Mme), 99, cours de la Somme, Bordeaux.
TOMIE (Robert), 13, rue Marcellin-Joordan, Caudéran (Gironde).

YMAUT (Mme), 17, cours Gambetta, Talence (Gironde).

MAHUS (Mlle), 21, rue de l'Yser, La Rochelle.

ESCRAND (Eugène), proviseur du lycée, rue Guillaume-Fouace, Cherbourg.

LESÉVICHAL (Mme Madeleine), négociante, cours du Vieux-Château, Briquebec (Manche).

YVENER (Anthony), cour du Vieux-Château, Briquebec.

de FOUSSIERE (Joseph), Saint-Sauveur-40-Vicomte (Manche).

RESROUX (René), docteur, 11, rue de l'Auditoire, Avranches.

BUNDMANN, 2, rue de l'Arc-en-Ciel, Strasbourg (Bas-Rhin).

AUTRET (Guy), rue de Gédé, Caen (Calv.).

MANOURY, 20, rue d'Alençon, Lisieux (Calvados).

TOTCHER (le marquis de), château d'Evrecy (Calvados).

AUTRET, Aursy (Morbihan).

CRAPON (l'abbé), à Mesnil-Durand (Calv.).

MONTRAY, 163, rue Caponière à Caen.

GRAND, 116, rue Basse, Caen.

LAFITTE, 200, rue Caponière, Caen.

GONFANT, 17, rue Fort-au-Berger, Caen.

LANTY, 20, rue Gaillon, Caen.

BOUSSIER (Roger), Banque nationale de Crédit, Avallon (Yonne).

POULEY, 6, rue Benoit-Magloire, Amiens (Seine).

HAVEL, 9, rue Traversière du Lycée, Laval (Mayenne).

RIEDEL (l'abbé), professeur au collège de Saint-Malo (I.-et-V.).

DUPONT, rue d'Orléans, Saint-Malo.

FACONOV (Gabriel), exportateur, Rocabey, Saint-Malo.

TULOUS (le docteur), exportateur, Rocabey, Saint-Malo.

CALVET (René), 7, place Bardinian, Bordeaux.

HALLAIS, 10, rue Monceau, Paris (8^e).

BOULEY (Léon), 81, rue Jules-Barni, Amiens (Somme).

MENLIN (Mme), rue St-Jacques, Amiens.

GOSFON (Mme), 5 bis, Bd de Saumur, Angers.

VALLAIN, architecte, 26, rue Desjardins, Angers.

HÉBERT DE LA ROUSSILLÈRE, 16, rue Lionnaise, Angers.

DERRATS (Mme), 80, rue de Sèvres, Paris.

LYON-CAEN, avocat, 15, rue d'Aumale, Paris (9^e).

DELPECH, 111, rue de l'Université, Paris (7^e).

REZARD, 16, rue Tiquetone, Paris (5^e).

- LAFAGE, 101, avenue Neuilly, Paris.
 TOSSEN, 125, avenue Ledru-Rollin, Paris (11^e).
 DEMAYEN (Mme Christiane), 8, rue de Tocqueville, Paris (1^{er}).
 BORTNILEMY (Georges), ancien député, 16, allée de la Tour, Villemonble (Seine).
 GACLET (Louis de la), 1, avenue Jeanne-d'Arc, Le Chesnay (Seine).
 BRENAUD (Jean), directeur d'assurances, 113, rue des Religieuses, Valognes (Manche).
 HACHANT (René), 5, rue Blondeau Le Mans.
 HANARD (Mme Marie), institutrice en retraite, rue du Calvados, Brécéy (Manche).
 ROSEN (Maurice), Ducey (Manche).
 BARET (André), receveur d'enregistrement, Sartilly (Manche).
 RAMENIS (Mme), villa Stella-Maria, chemin de la Corniche, Donville-les-Bains (Manche).
 VALLÉE (Robert), 11, avenue Mac-Mahon, Paris.
 CASTEL (Mme), 145, avenue Daumesnil, Paris.
 GAUTHIER (Charles), 54, rue Vacon, Marseille.
 GAUTHIER (Mme), 54, rue Vacon, Marseille.
 FOCQUE (Mme), 1, rue Clapier, Marseille.
 BAYARD (Mlle), 56, rue Montgallet, Paris (11^e).
 HELLON, 10, rue Charles-Malard, Fougères (L.-et-V.).
 DESVIGNES, allée Jean-Jacques Rousseau, Pavillon-sous-Bois.
 RUCY (Mlle), 50, rue des Remparts, Niort (Deux-Sèvres).
 JOANNON (Pierre), maître d'Izioux (Loire).
 OUBRIER, place du Marché, Périers (Manche).
 SABOURY (Marcel), chirurgien-dentiste, Le Theil (Allier).
 MOREAU (Louis), chirurgien-dentiste, 56, boulevard Balzac, Châtellerault.
 DEKUYPER (Léon), 16, rue de la Légion-d'Honneur, Saint-Denis (Seine).
 JACQUEAU (Mme), 3, rue de la République, Saint-Denis (Seine).
 AVENGER, rue Monsieur-le-Prince, Paris (6^e).
 SEUVANT (Mme), 16, rue Daubenton, Paris (6^e).
 GRAMMETTE (Mlle Thérèse), rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.
 ROQUET (Henri), Laigne-sur-Belle (Sarthe).
 MONY, 15, rue Jannet, St-Denis (Seine).
 GONNET (Lucien), docteur, 10, rue Henri-IV, Pau (Basses-Pyrénées).
 BOUTTEAUX (Mlle), infirmière, 58, rue Michel-Ange, Paris (16^e).
 PUYOT, minotier, Essonnes (Seine-et-Oise).
 LENOUEL (Alfred), maire de Pontfarcy (Calvados).
 LE MEN (l'abbé Jean), collège de Saint-François-Xavier, Vannes (Morbihan).
 CHAS, Lourelier, Saint-Julien-le-Faucon (Calvados).
 LECOTE (Jean), clerc de notaire, Saint-Julien-le-Faucon.
 DELACAY (Mlle Estelle), étude Le Bon, Saint-Julien-le-Faucon.
 VINCENT (Mme), 16, rue du Quatre-Septembre, Paris (2^e).
 LE TERNIER (l'abbé), curé de Buffesses, par Valognes (Manche).
 DOUCET, pharmacien à Montigné (Vendée).
 BOUNGON (Mme Marie), 19, rue de Messine, Paris (8^e).
 METTIE (Mlle de la), 17, rue Spontini, Paris (16^e).
 LEQUAT, ingénieur, 15, rue de l'Ouest, Neuilly (Seine).
 CARNE, 10, avenue de la Concorde, Sartrouville (Seine-et-Oise).
 SIXEN, place de la Mairie, Frontignan (Hérault).
 MERLE (Mme la vicomtesse du), manoir de Beauspré, par Orbec (Calvados).
 DELIER, 11, avenue des Champs-Élysées, Paris.
 SAMSON, 11, rue du Cardinal-Mercier, Paris (9^e).
 VENTANA (Auguste), professeur, 11, avenue de la Gare, Dôle (Jura).
 BOUQUET, receveur-buraliste, Mauvezin (Gers).
 COCHET (Jean), 1, rue du Wé, St-Quentin (Aisne).
 TOURNAUT, 11, rue Paul-Décourde, Bois-Colombes (Seine).
 DELTOUR, 50, rue Blanche, Lille (Nord).
 GONNET, docteur, Pau (Basses-Pyrénées).
 DAUSBALE (André), notaire à Relizane (Algérie).
 DARBENNE (Mlle Marguerite), 19, rue d'Hauteville, Le Mans.
 BARAU (Louis), inspecteur d'assurances, 11, rue Saint-Georges, Nevers (Nièvre).
 YCOFF (Félic), ancien notaire, 50, rue du Val-de-Saine, Cherbourg.
 DURAND (Charles), avocat à la Cour d'Appel, 11 bis, rue Lacépède, Paris.
 LOTTIN, architecte-paysagiste, Avranches.
 DESCIER, 3, rue Piron, Nantes.
 BACQUEN, avocat, 1, place Lafayette Nantes.
 BRACAMONTE, villa Les Futales, avenue de Brétigny, Garches (S.-et-O.).
 BRACAMONTE (Mme), villa Les Futales, avenue de Brétigny, Garches (S.-et-O.).
 DUPARC (Mlle Amélie), Mont Saint-Michel.
 VINCENY (Mlle Solange), 9, rue de la Gare, Clermont (S.-et-O.).
 LEUNÈRE (Mlle Geneviève), 119, rue du Val-de-Saine, Cherbourg (Manche).
 ROSIGNOL (Georges), villa Saint-Michel, Carthage.
 GAYBARD (Georges), sous-préfet, Avranches.
 FAUCHER (Mme), 11, avenue Alsace-Lorraine, Paris (19^e).
 JALABERT (Mlle Lucie), 8, impasse Costas, Bordeaux.

- DEGRAVE (Camille), 10, rue Colbert, Lille.
 HEDEN (Georges), 56, rue de Bretagne, Caen.
 HOTTOT (Lucien), rue Montiquet, Bayeux.
 RICHARD (Mme), 11, rue d'Orléans, Avranches.
 HARGOUËT (Mlle Jeanne), aux Couardes, Paramé (L.-et-V.).
 GAUCHER (Louis), professeur agrégé, 5, rue Daudou, Paris (6^e).
 WEILLÉ (Mme), 100, boulevard Voltaire, Paris (11^e).
 WEILLÉ, imprimeur, 100, boulevard Voltaire, Paris (11^e).
 FANTROU (Mlle Simone de), 52, rue de la Banque, Flers (Orne).
 CRANONNAY (Albert), architecte, 4, avenue Daumesnil, Paris (12^e).
 ROUSSEAU (Georges).
 BRIAL (Georges), chirurgien-dentiste, 10, rue Marcel-Sembat, Montluçon (Allier).
 PEYROT (Fernand), à Loze-d'Allier.
 BERTHEUX (Georges), 18, rue Gambetta, Arcachon (Gironde).
 SIMONIN (Mme), boulevard Sète-Isard, Avignon (Vaucluse).
 CHARLES (Fernand), 137, rue Léon-Décour, Saint-Germain (S.-et-O.).
 CONVERT (Mlle), 33 bis, avenue Reille, Paris (14^e).
 VIENNAU, 105, rue Darès, Paris (14^e).
 BARLEY, 33, rue des Acqueducs, Gentilly (Seine-et-Oise).
 LANGLOIS, 57, voie Putini, Vitry-sur-Seine.
 FENOULEX (Mlle), 6, cité Moyet, Paris (12^e).
 GOGAUX (Marcel), ingénieur, 7, rue Victor-Mussault, Fontenay (Seine).
 MARIE (Mlle), artiste peintre, domaine de Francqueville, Sainte-Marie-du-Mont (Manche).
 LEMICHE, négociant, Alençon.
 GIRARD, entrepreneur, Alençon.
 CHEVY, entrepreneur de chauffage, Grand-Rue, Alençon.
 FAU (Mlle), institutrice à l'école Sévigné, Perpignan.
 FOURCADE (Mlle), institutrice à l'école Sévigné, Perpignan.
 BEYALLE (Mlle), institutrice à l'école Sévigné, Perpignan.
 LARU, contrôleur aux « Dames de France » Canobbis (P.-O.).
 VIDAL (Mme), directrice de l'école Sévigné, Perpignan.
 BAY (Mme), institutrice à l'école Sévigné, Perpignan.
 AUGUEUX (Mme Marie), propriétaire, 17, avenue Laplace, Arcueil (S.-et-O.).
 SERGENT (Mme Rosine), 19, rue de Berry, Paris.
 MONTY (Mme de), rue Saint-Dominique, Paris.
 FERRACU, docteur à Torigni-sur-Vire (Calvados).
 HARRY (Robert), place de l'Hôtel-de-Ville, Torigni-sur-Vire.
 REUCHAZ (Eugène), 35, rue de Turenne, Paris (3^e).
 LEMANT (Mlle Suzanne), briqueterie Le Soufflet, 1, route de Brumath, près Strasbourg.
 LENOUX, 9, rue Henri-IV, Nantes.
 BELLARD, 35, rue Beaunier, Paris.
 FOCHEM (Mme Marie), 11, avenue d'Alsace-Lorraine, Euboune (S.-et-O.).
 RANDEL, rue Doubet, Le Havre (S.-I.).
 PALLAT (Auguste), dessinateur, 9, quai de Paris, Rouen (S.-I.).
 TISSOT, 21, rue d'Elbeuf, Rouen (S.-I.).
 LÉVELLER, directeur des Cars Bleus, place Bigot, Fécamp.
 ROQUET, Laigne-sur-Belle (Sarthe).
 HAVIN (Bernard), 11, rue Moulon-Duvernet, Paris (14^e).
 DESCAMPS, 51, rue Gambetta, Le Mans.
 LEBRET, 116, rue de la Grande-Maison, Le Mans.
 JOUVEY, 11, rue Constantine, Le Mans (Sarthe).
 DUVAL, 33, rue Saint-Pavace, Le Mans.
 POUJANT, 1, avenue Thiers, Le Mans.
 GAILLARD (Mlle), 11, rue Thore, Le Mans.
 CARNE (Roger), hôtel du Vieux Château, Briquebec (Manche).
 LE GANNELIER (Pierre), négociant à Briquebec.
 BIEUX (Charles), ingénieur, 11, avenue des Champs-Élysées, Le Perreux.
 BIEUX (docteur), route de Valognes, Briquebec.
 BIEUX (Mlle), route de Valognes, Briquebec.
 FÉLIX (René), Agence de Tourisme à Cherbourg.
 GLAVIÈRE (Guy), 13, rue de Turenne, Bordeaux.
 DELPOND-BARON, avocat, 3, rue de Prénilas, Niort (L.-I.).
 OSSELEY (Mme), 1, rue des Charmes, Le Vésinet (S.-et-O.).
 POUVIN, artiste peintre, pont Gilbert, Avranches (Manche).
 TRÉHAULT, rue d'Office, Avranches (Manche).
 FOCHEM (Jean), rue du Docteur-Gilbert, Avranches.
 LÉVÊQUE (Roger), rue d'Orléans, Avranches.
 PROVOZ-SEBENTY, rue Louis-Millet, Avranches.
 LEWONDER, instituteur, La Colombe.
 DRAYENT, secteur, Saint-Lô (Manche).
 ALEXANDRE architecte, Chartres (E.-et-L.).
 BOURG, menuisier, Saint-Lô (Manche).
 BRÉCHIGNAC (Victor), industriel, 1, rue Bieux, Boulogne-sur-Seine.
 DRY (Ange), maire de Bouillon (Manche).
 BARTHELEMY, clerc, 17, rue du Fort, Granville (Manche).
 SYNDICAT d'INITIATIVES DE GRANVILLE (Manche).
 VIVIER, huissier, rue des Juifs, Granville.

DELANOLE, villa Beau-Rivage, Saint-Pair-sur-Mer.
 GUILMIN (René), Bazar Parisien, Juloisville-les-Pins (Manche).
 LEMANQUANT, négociant, rue Courage, Granville.
 PICOT (Albert), minotier, Esnones (S.-et-O.).
 GAUBERT (Lucien), directeur d'école, rue Pressé-d'Avennes, Paris (14^e).
 LOUVET (Joseph), dentiste, villa Beauvoir, chaussée du Sillon, Saint-Malo.
 PANNIER, hôtel Servannais, place Bouvet, Saint-Servan (I.-et-V.).
 TANAU, général commandant le 10^e corps, 12, rue Corbin, Rennes.
 NÉA, pharmacien, Bréhal (Manche).
 GAUY (Pierre), La Vallée-aux-Loups, par Robinson (Seine).
 YEMES (Henri), conservateur de la Bibliothèque et des Musées, Châlons-Marne (Seine).
 GUANT (Louis), 52, rue de Paris, Aaulères (Seine).
 DAUVY (Mme), directrice de l'école de jeunes filles, 27, rue des Grilles, Pantin (Seine).
 GUILLOT, inspecteur des Eaux et Forêts, 3, rue Auguste-Burtholdi, Paris (15^e).
 NÉA, 13, boulevard de Vaugirard, Paris (15^e).
 SMOY, architecte, 55, rue de Paris, Villeneuve-Saint-Georges.
 LÉONARD, 6, place Jeanne-d'Arc, Villeneuve-le-Roi (S.-et-O.).
 BOUCHER (Jean), 5, rue Chapital, Paris.
 TARDIEU (Marcel), 52, rue Etienne-Marcel, Paris (2^e).
 YEMES (Georges), 52, rue Etienne-Marcel, Paris (2^e).
 DURAND (Charles), 32, rue Lacépède, Paris.
 OLIVIER, 52, rue Etienne-Marcel, Paris.
 ROUY, 163, rue des Flandres, Paris.
 GENCOS (Pierre), 40, boulevard Richard-Lenoir, Paris.
 MARRAUD (Mme), rue Foygnerand, Marmande (Lot-et-Garonne).
 DIAZ (Mme), à la gendarmerie, Marmande.
 CAZALS (Mme Gabriel), institutrice, Ville-Nouvelle, près Toulouse.
 ARNAUD-DEFFOY (Cécilien), Landeras (Gironde).
 FITEZ (Désiré), directeur de la succursale de la Société Générale, 2, place des Victoires, Paris.
 DURAND, 40, rue Durantin, Paris (15^e).
 GÉMANO (Joseph), ancien notaire, 6, cité Malherbes, Paris (9^e).
 SUDY (Jacques), ingénieur, 12, rue Agathe, Saint-Cloud.
 VENEY, 32, rue Saint-Germain, Argenteuil (Seine-et-Oise).
 DEBRET (Mlle), couvent de Merdrignac (Côtes-du-Nord).

ZARLEY (Georges), 21, rue du Vieux-Colombier, Paris (5^e).
 BOUILLON, associé, Limoges (Haute-Vienne).
 LEROUX (Alphonse), restaurateur hôtel Excelsmans, Paris.
 LESSAY (Maurice de), restaurateur, 4, boulevard Excelsmans, Paris.
 MACÉ (Mlle) caissière, 4, boulevard Excelsmans, Paris.
 COMILLE (Joseph), 55, avenue du Mail-d'Orléans, Rennes.
 BOMMER, docteur, 63, chemin des Halbenboffen Strasbourg (Bas-Rhin).
 PIERRE-LÉVY (Jacques), imprimeur, 2, rue Davyoud, Paris (16^e).
 GORNE 21 bis, rue Lacépède, Paris (5^e).
 BAYARIE, 11, boulevard de Belleville, Paris.
 BÉNAUD, docteur, Grande-Rue, Périers (Manche).
 HÉBERT (Marie), Saint-Sébastien-de-Raldé, par Périers (Manche).
 GOUDY (Charles), architecte, 11, rue du Bassard, Versailles (S.-et-O.).
 BOULEY (Léon), pharmacien, 79-81, rue Jules-Bari, Amiens.
 MENON (Mme), place Louis-Dewailly, Amiens.
 HAY-WINDICRY (Mlle), professeur, rue Carantan, Périers (Manche).
 TEXIER (Mlle), route de Contances, Périers (Manche).
 GIBOUX (Mme), 12, avenue de la République, Liou (Aisne).
 GOSSELIN (Henri), 211, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
 JOA, principal de collège, Perpignan (P.-O.).
 SIVIN (Mme), directrice de l'école Primaire Supérieure à Prades (P.-O.).
 DELRAY, inspecteur primaire, Prades.
 ARBAUD, professeur-adjoint au collège de garçons de Prades.
 BAYVAL, inspecteur primaire, 11, rue de la Paix, Perpignan (P.-O.).
 BOVIN (Mme), institutrice à l'école Sévigné, Perpignan.
 CHEVAT (Mlle), institutrice honoraire à l'école Sévigné, Perpignan.
 GACHON, inspecteur primaire, Céret (P.-O.).
 NICOLAS (Mme), institutrice à l'école Jean-Macé, Perpignan (P.-O.).
 CARON, 11, rue des Apennins Paris (16^e).
 OCHER (Henri), architecte, avenue Thiers, La Ferté-Macé (Orne).
 BALTUS (Mlle), propriétaire de la pension de famille «Le Pavillon du Moulin», Bagnoles-de-l'Orne.
 LÉVÉY (Mlle), 4, rue Rambuteau, Paris (3^e).
 CARO (Désiré), 38, rue du Rocher, Paris (8^e).
 MOUÏX, 5, rue Abel, Paris (13^e).
 NARBY (Mme), à 64, rue Jean-Macé, Paris (15^e).
 Le BIZ (Mlle), 50, boulevard Barbès Paris.

SERVICES AUTOMOBILES

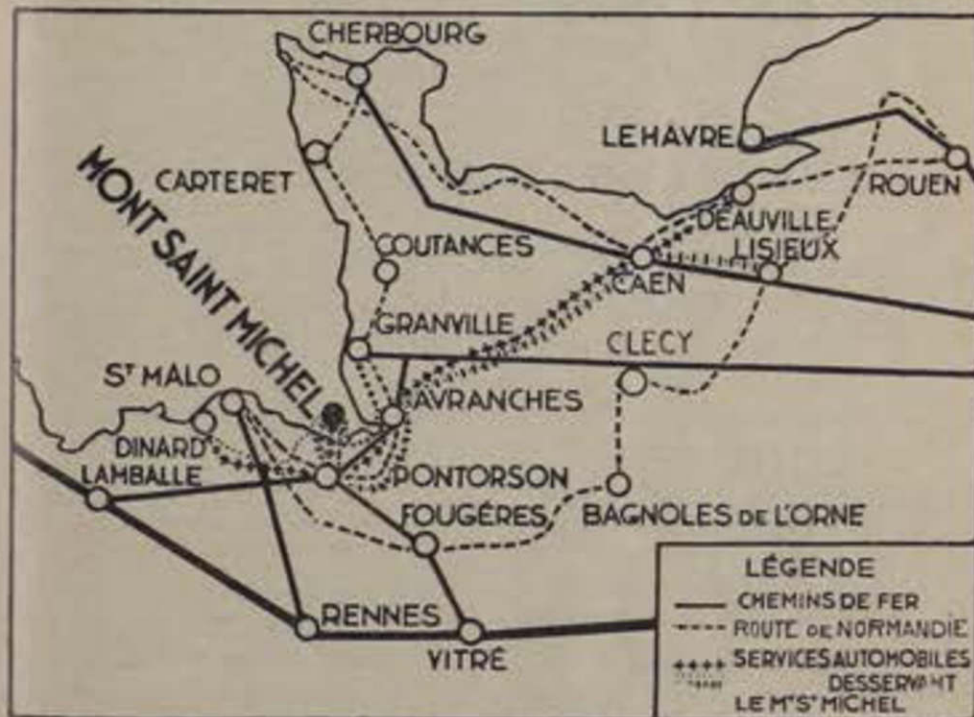
organisés par les

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

S. A. T. O. S. et Entrepreneurs divers

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par deux de ces services (N^{os} 25-53) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Granville et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA CÔTE D'ÉMERAUDE

LA CÔTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE-NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON

TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCQ

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le MONT SAINT-MICHEL, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
(Décret du 16 Avril 1918)

N° 45 - Octobre 33 - Janvier 34

SOMMAIRE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. — LE BANQUET. — LES
FÊTES DE CINQUÈME CENTENAIRE, FEUILLES DU
CARTON MÉMORIAL. — LA BRUYÈRE DE 1934. —
SÉANCE DE LA DÉLÉGATION AU MONT SAINT-MICHEL.
— COMITÉ DE DIRECTION. — VUE AUX DESCENDANTS
DES CHEVALIERS BÈNEVOLES. — CARTON MÉMORIAL
DES FÊTES COMMEMORATIVES DU CINQUÈME CENTE-
NAIRE. — ÉPILOGUE DE LA GARENNE DU COURTOUX.
— ESCOPE EN COCHONN. — ANTOUX DE L'ARRAIX.
— ANTOUX DES BÉNÉFACTS. — LE MONT SAINT-MICHEL

À partir page 3

AVIS IMPORTANTS

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen. — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Antrain. — M. SELBERT, clerc de notaire.
Avranches. — M. Louis CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Avençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{lle} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIERE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUBET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M^{lle} Gisèle PELTIER, « au Lion Noir », 149, rue S^{te}-Catherine.
Bréhal. — M^{re} A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohés (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp. académique, école filles.
Chartres. — M. BARTHÈS, avocat, 17, rue des Comtesses.
Chaungy. — M. André GÉRAUD, avocat, rue de la Paix.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DUVAL, 37, rue Gambetta.
Dieppe. — M. Emile LEFÈVRE, greffier en chef, 1, r. de l'ancien Hôtel-Dieu.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Ereux. — M. Noé TURGIS, 58, rue Vilaine.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépôt de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Saint-Foy-les-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Marseille. — M. Charles GAUTIER, 54, rue Vacon.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le Docteur COUBRAY, 7, avenue de la République.
Nouant (Creuse). — M. l'Abbé SAVOYANT.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Perriers. — M^{lle} CHESNAY.
Pontorson. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rebais. — M^{re} BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{re} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Germain-en-Laye. — M. LECOINTE, 2, rue François-Bouvin.
Saint-Lô. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHÉPAIN, « La Terrasse », 3, rue Corne-de-Cert.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOY, notaire.
Torigni-sur-Vire. — M^{lle} MOULIN, « La Maison Grise », rue de l'Abbaye.

Chemins de Fer de l'Etat

Voyagez confortablement en lits-toilette ou en couchettes

Des compartiments comportant deux lits avec draps et une toilette sont mis à la disposition des voyageurs de 1^{re} classe entre Paris et Brest dans les trains n^{os} 501 et 502 (départ de Paris-Montparnasse à 20 h. 20 et de Brest à 20 h. 35), entre Paris et La Rochelle dans les trains 781 et 780 (départ de Paris-Montparnasse à 21 h. 50 et de La Rochelle à 21 h. 20).

Le prix de ces lits-toilettes est peu élevé :

65 francs en hiver

En outre, le porteur d'un billet de 1^{re} classe peut louer le compartiment tout entier, s'il désire être seul, en acquittant en plus de son billet de 1^{re} classe le supplément pour les deux lits-toilette.

Sur tous les parcours de nuit de grandes lignes des couchettes en toutes classes sont également mises à la disposition des voyageurs.

Profitez des prix réduits de la saison d'hiver :

1^{re} classe : **34 francs**

2^e classe : **27 fr. 25**

3^e classe : **22 fr. 75**

Renseignez-vous dans les gares du réseau de l'Etat.

LES COLIS EXPRESS

Pour tous vos envois urgents, utilisez les *COLIS-EXPRESS*.

Remis aux gares 30 minutes avant le départ des trains express et rapides, vos colis seront livrés, par porteur spécial, au domicile des destinataires, moins de deux heures après l'arrivée de ces trains.

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le Lundi 5 Mars, à la Mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot, Paris.

L'ouverture de la séance est fixée à 17 h. 30 et sera présidée par M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Allocution du Président.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Les membres présents à cette séance recevront une vignette gravée à l'eau-forte dont le sujet est pris au Mont Saint-Michel.

Le banquet annuel aura lieu le Mardi 6 Mars, à 19 h. 45, à l'Hôtel Lutetia, boulevard Raspail, n^o 43.

Il sera présidé par le Directeur Général des Beaux-Arts.

Ceux de nos sociétaires et associés qui devront assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au Secrétaire Général, 167, rue Montmartre, avant le 4 Mars.

Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront bien assister à cette réunion.

Le prix du banquet est de 45 francs, service compris.

UN FEUILLET ILLUSTRÉ DU CAHIER MÉMORIAL

Et l'artisan biblotier
Ferveur du Grand
Archange
Aux longs soirs d'hiver
Faconnait enseignes et
coquilles
Meyues qu'encailleries de
pèlerinage
Mais si d'aventure les
gardes de la porte
Faisaient sonner l'appel
L'artisan biblotier prenait
l'arquebuse
Et courait aux créneaux.

Hâtez-vous de souscrire au Cahier Mémorial
des Fêtes du 24 juin 1934

LES FÊTES DU V^e CENTENAIRE

DE LA VICTOIRE DES CHEVALIERS
DÉFENSEURS DU MONT S^t-MICHEL

AU TEMPS DE LA GUERRE DE CENT ANS

auront lieu le

DIMANCHE 24 JUIN 1934
DANS L'ABBAYE DU MONT SAINT-MICHEL

Le Matin

CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE
DANS L'ÉGLISE ABBATIALE

A dix heures

OFFICE PONTIFICAL
sous la présidence de S. E. Mgr LOUVARD, évêque de Coutances et Avranches

RÉAPPOSITION DE LA PLAQUE MÉMORIALE
ÉTABLIE EN 1823

par les soins de M. ESMANGART, préfet de la Manche
à la place même où, en 1427, les Chevaliers Défenseurs
firent peindre leurs titres et leurs armes

A 12 heures

BANQUET

réunissant les chefs des familles et les descendants des Chevaliers défenseurs
(Etablissements Poulard)

A 14 h. 1/2, Eglise Abbatiale, Vêpres et Salut

A 15 heures 1/2, dans la Salle des Chevaliers

- 1^o Conférence historique.
- 2^o Récitation de l'*Ode aux Chevaliers Montois*, poème de Eugène Le MOUËL, président de la Société des Poètes Français, vice-président des Amis du Mont Saint-Michel.
- 3^o Inscription au livre d'or de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.



Les Remparts de la Cité

La gravure de 1934

et la guerre de cent ans au Mont Saint-Michel

La gravure remise cette année aux membres de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel représente une partie des remparts de la ville, le dessinateur s'étant placé pour faire son croquis sur la tour du Nord, la plus haute tour de défense du Mont.

Devant lui, au centre de son dessin, est la tour Boucle, ou bastion de l'Est ; plus loin, vers la droite, on aperçoit le sommet de la tour Demi-Lune ; la vue se borne là, les autres défenses étant cachées par le haut pignon du Vieux-Logis.

Or, c'est la partie des remparts qui suit qu'il aurait été intéressant de montrer cette année à nos sociétaires, parce que c'est sur cette partie sud-est que nous ne voyons pas que les Anglais, il y a cinq siècles, donnerent l'assaut aux murs de la ville, entre la tour Denis et la tour Béatrix.

La tour Denis est tombée au XVI^e siècle. Elle a été remplacée au XVII^e siècle par la tour Basse et la tour Béatrix est appelée depuis la Révolution tour de la Liberté.

L'effort des Anglais dut se produire presque sous les feux

de la tour Béatrix, mais en dehors de l'action possible du bastion de l'Est qui était bien armé d'artillerie et que les Anglais évitèrent.

Le point choisi par l'ennemi était le plus faible des remparts, et la brèche qu'ils réussirent à faire avec leur artillerie, en fin de journée, devait leur donner issue dans le milieu de la rue de la ville, vers l'auberge du Plat d'Etain et du Mouton Blanc.

Pour faire cette brèche, profitant de la morte-eau du lundi 17 juin 1434, les Anglais avaient dû, par nuit sombre, approcher au plus près et sans bruit en faisant trainer par des bœufs leurs lourds charriots, et à bras d'hommes leurs grosses bombardes, dont deux d'entre elles sont exposées dans la Cour de l'Avancée ; mais il n'y avait pas que ces deux grosses bombardes, d'autres pièces d'artillerie restèrent abandonnées sur la grève avec tout le matériel de guerre et de ravitaillement que l'armée assiégeante avait apporté et qu'elle abandonna dans sa retraite précipitée vers les bastilles d'Ardevon et celle de Les Pas.

Tombelaine, forteresse et arsenal à l'heure de la retraite, était peut-être déjà entouré par le flot de la marée et alors en empêchait l'accès.

H. V.

Séance de la Délégation au Mont Saint-Michel

7 Septembre 1933

La séance est ouverte à 9 h. 34 dans la grande salle du Vieux-Logis, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. André BRUN, René HERVAL, L. BARTHÈS, René DU GAULT, Hector DENIS, MAISONNEUVE, GUÉRIN, député, RUPIED, FLEURY, Jean DES COGNETS, L. LE FLOCH, CACHEPAIN, architecte en chef de la Manche, Robert RENAULT, L. VÉZARD, L. RIOTOR, J. BOIVIN-CHAMPEAUX, sénateur, Albert DURAND, PICARD.

Ont signé la liste de présence : MM. J. LEVATOIS, L. FAUTREL, L.-H. DAUDET, CONRAD, M^{me} PROVOST, BALLEZ, MM. BOISSEAU, de l'*Ouest-Eclair*, HENRY, Madame HENRY, MM. MONTALANT, Tony LE MONTRÉER, OLLIVIER, DESCOQS, président de la Société d'histoire et d'archéologie d'Avranches, MM. du PONTAVICE, MAITRE-ALLAIN, L. BOUGOURD, Eugène LE MOUËL, Docteur PIEL, H. VOISIN, CHAUVELOT, Roger BALLEZ, LHULLIER, Madame LHULLIER, Madame J. CHAUVEL, MM. LELANDAIS, LOUVEL, Paul LABBÉ, REULOS, président à la Cour d'Appel, Marquis DE VERDUN, Comte DE VERDUN, BARBÉ, LOTTIN, etc., etc., etc.

Le Président fait l'exposé de la question de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel et résume en quelques mots d'autres questions de moindre importance, puis il donne un souvenir aux Amis disparus :

A Louis Leriverend, architecte à Pontorson, décédé à 85 ans, après une longue carrière d'agent-voyer principal et d'architecte à Pontorson. Ce fut un ami du Mont Saint-Michel de la première heure et déjà avant la création de notre Association il avait tenté, avec quelques amis personnels, de fonder un premier groupement pour la défense du Mont Saint-Michel.

A Madame Blanche David, assidue à nos réunions du Mont Saint-Michel, très zélée propagandiste, et qui tint pendant une saison le bureau de la Maison de l'Arcade, où sa collaboration à notre œuvre fut complètement désintéressée.

L'ordre du jour appelle ensuite la lecture des mémoires concernant le Mont Saint-Michel : M. Jean Seguin donne connaissance d'une étude sur les atterrissements de la mer dans la baie, qui intéresse beaucoup l'Assemblée ; puis eut lieu la lecture d'un mémoire envoyé par M. Picard, directeur du *Pays Virois*, qui retint l'attention de l'assistance ; ce mémoire concluait au placement d'une croix montoise ou de toute autre indication rappelant l'endroit où se trouvait la bastille d'Ardevon, occupée par les Anglais au temps de la Guerre de Cent Ans. Cette proposition sera étudiée par le Comité de Direction.

La parole fut ensuite donnée à M. Henri Voisin pour la lecture d'une courte étude sur *Un service d'eau à l'Abbaye du Mont Saint-Michel au XIII^e siècle* et l'histoire d'un montage de la même époque et retrouvé en 1881.

Puis la question du Couesnon fut évoquée par M. Barbé et il fut donné connaissance d'une lettre de M. Albert Durand sur cette même question.

Le Secrétaire Général lut ensuite une note sur la préparation des fêtes de 1934.

A ce sujet le Président fit part de la visite faite par lui à Monseigneur de Coutances, dont il reçut le meilleur accueil et dont il eut l'accord de principe pour ces fêtes, ainsi que pour la célébration d'un office religieux dans la matinée du jour qui serait arrêté en temps nécessaire.

Le Président fit part aussi de sa visite au Préfet de la Manche, qui lui montra tout l'intérêt qu'il prenait à cette célébration du courage et de l'abnégation des preux Chevaliers au temps de la Guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

Le Secrétaire Général donna connaissance de diverses propositions faites pour la célébration des fêtes du cinquième centenaire, entre autres d'une représentation d'un grand intérêt, mais dont la réalisation appelle une étude préalable très approfondie en raison des soins que demanderait la réalisation de cette œuvre de M. Paul Capelleni et des frais considérables qu'elle pourrait entraîner. Ces propositions sont renvoyées à l'étude de la commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi, après que le Président eut convié les membres présents à prendre place au déjeuner aux établissements Poulard.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Comité de Direction

Séance du 12 Décembre 1933

La séance est ouverte à dix-sept heures et demie, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Etaient présents : MM. J. LEVATOIS, DAUDET, ROGER BALLET, Robert RENAULT, A. LEVESQUE, MONTALANT, René VÉZARD, H. DENIS, L. PRIEUR, Marcel GRETE, Paul LABBÉ, Docteur LÉON.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté sans modifications.

Le Président fait part au Comité que M. H. Voisin, souffrant et retenu à Château-La-Vallière, est dans l'impossibilité, à son grand regret, de venir assister à la séance.

Sur la proposition de M. Levatois, le Comité, à l'unanimité, envoie ses vœux de prompt rétablissement à M. Voisin et lui témoigne toute son amicale sympathie.

Il est rendu compte de la réunion de la délégation qui a eu lieu le 7 septembre au Mont Saint-Michel avec tout l'éclat accoutumé.

Dans la matinée, plusieurs communications intéressantes ont été faites au Vieux-Logis, aimablement mis à la disposition des Amis du Mont Saint-Michel par Mademoiselle Provost. Après le banquet traditionnel qui a réuni les congressistes aux Etablissements Poulard, les Amis du Mont Saint-Michel ont visité l'Abbaye sous la conduite de M. H. Voisin, qui a fait une très intéressante causerie dans les anciens bâtiments conventuels.

Il est donné ensuite connaissance du nombre d'adhésions nouvelles reçues en 1933. Ce nombre est insuffisant par rapport au grand nombre de non paiements constatés des cotisations de l'année 1933 ; il est donc indispensable que la propagande en vue de recruter des adhérents nouveaux soit rendue plus active. A ce sujet, il convient de réorganiser les secrétariats de province. Le Président fait part des réclamations successives faites auprès d'un correspondant négligent dans ses envois au trésorier, et ne donnant plus aucune réponse. Une demande sera faite auprès d'un sociétaire dévoué à notre œuvre pour représenter notre Association, en remplacement du correspondant défaillant.

Des correspondants seront recherchés pour Angers et La Rochelle.

Le trésorier fait un compte rendu de la situation financière et signale tout particulièrement le nombre croissant d'impayés et le fléchissement du nombre d'adhésions nouvelles, ce qui rend la situation de trésorerie assez complexe pour l'avenir. Il est donc utile que celle-ci soit envisagée dans le plus bref délai. Comme on le voit, la crise que traverse le pays atteint aussi notre Association qu'elle paraissait avoir épargnée jusqu'ici.

Des décisions sont prises pour les fêtes de 1934 en conformité des désirs exposés par Monseigneur de Coutances.

Au sujet de la conférence qui sera faite dans la salle des

Chevaliers, M. Paul Labbé est chargé d'intervenir auprès d'un membre de l'Académie Française que son œuvre désigne plus particulièrement.

Devant la dépense élevée qu'entraînerait l'éclairage des façades de l'Abbaye et étant donné le petit nombre de kws disponibles qui ne pourrait produire qu'un résultat qui ne serait peut-être pas satisfaisant, le Comité, à l'unanimité, décide d'abandonner l'éclairage des façades de l'Abbaye.

M. Levatois fait part au Comité de l'entretien qu'il a eu avec M. Herpe, nouvel architecte en chef du Mont Saint-Michel.

M. Herpe, quant à l'inscription que nous demandions au service des Monuments Historiques de placer au-dessus des Michelettes, nous dit, d'accord en cela avec M. l'Inspecteur Général P. Paquet, que le principe des inscriptions résultant des faits est contraire aux usages adoptés par les Monuments Historiques en ce qui concerne le Mont Saint-Michel et que par conséquent il n'y a pas lieu d'envisager la mise en place de l'inscription demandée.

Le Président met le Comité au courant du décret du 20 juin 1933 autorisant la ville de Rennes à la réalisation du projet d'adduction d'eau du Gouesnon. D'après l'entretien qu'il a eu avec M. Watier, directeur des Services Maritimes au Ministère des Travaux Publics, il résulte que la prise de décret pour les travaux des départements et des communes ne nécessite pas l'avis du Conseil d'Etat.

Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. Appel, alors Sous-Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics.

D'après cette lettre, satisfaction est donnée en partie aux Amis du Mont Saint-Michel.

Le Président met le Comité au courant des projets de création de champs d'aviation tant au voisinage de la Caserne qu'au Val Saint-Pair, sous Avranches. Le Président, d'accord en cela avec le Comité, dit qu'avant de faire toutes démarches auprès des administrations intéressées il convient d'avoir des renseignements très précis.

La date de la prochaine assemblée générale est fixée au lundi 5 mars. Le banquet aura lieu le mardi 6 mars selon la coutume à l'hôtel Lutetia.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

Fêtes du Cinquième Centenaire

Avis aux descendants des Chevaliers Défenseurs du Mont Saint-Michel

Nous prions les descendants des Chevaliers Défenseurs d'aviser de nos fêtes du cinquième centenaire les familles qui ne se trouveraient pas encore averties.

Nous demandons à tous les descendants des Chevaliers

Défenseurs désirant assister au banquet du 24 juin 1934 de nous aviser, s'ils ne l'ont fait déjà, pour qu'une place leur soit gardée. Qu'ils veuillent bien nous prévenir au plus vite, car il y a déjà un grand nombre d'inscrits et la liste pourrait être close prochainement.

Le cahier mémorial des fêtes commémoratives du Cinquième Centenaire

Le Cahier Memorial des fêtes de commémoration du cinquième centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel est actuellement à la composition et sera mis sous presse très prochainement.

Nous insistons donc auprès de ceux qui désirent s'assurer un ou plusieurs exemplaires de l'édition spéciale réservée aux descendants des chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel et comprenant un feuillet central consacré au récit de la glorieuse journée du 17 juin 1434 et à l'inscription des titres, noms et armes des souscripteurs. Adresser au plus tôt les demandes au siège de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, 167, rue Montmartre, Paris, avec les renseignements nécessaires à l'inscription.

En plus des exemplaires qui devront être remis aux hautes personnalités qui assisteront aux fêtes de commémoration, il ne sera imprimé de cette édition qu'un nombre très restreint d'exemplaires destinés aux Amis du Mont Saint-Michel, qui, souscripteurs, désireront honorer ainsi la mémoire des preux de la Guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel. Ces derniers exemplaires sont déjà souscrits en partie.

Pour les premiers (édition spéciale réservée aux descendants des Chevaliers Défenseurs du Mont Saint-Michel) nous avons déjà reçu des souscriptions et des documentations bien complètes; mais nous craignons qu'il y ait des retardataires qui viennent s'adresser à nous trop tard pour posséder un exemplaire de l'édition réservée de ce cahier qui, pour les descendants des Chevaliers, aura un grand intérêt; nous regretterions bien qu'il y en eut d'oubliés.

Le prix de la souscription aux exemplaires de l'édition réservée est fixé à cinquante francs, majorés des frais de confection des blasons en couleur par notre dessinateur héraldiste.

Nous informons les descendants des Chevaliers Défenseurs que nous tenons à leur disposition quelques pages du cahier mémorial comme spécimen, et un feuillet central de ce cahier pour faciliter la rédaction de l'inscription à faire — nom, titres, armes — sur l'exemplaire que nous leur demandons de bien vouloir souscrire sans retard.

Voici répété le programme de ce Cahier mémorial paru déjà au bulletin précédent.

Ce cahier, à la manière du XV^e siècle, présentera des pages dessinées par notre collaborateur Roger Ballet, brochant, avec les divers sujets de ses compositions, — moines, chevaliers, pèlerins, marchands, pêcheurs, soudoyers, etc... — comme un cadre à quelques lignes de texte du rédacteur habituel du bulletin.

Ces feuillets illustrés se trouvant ainsi disposés comme des pages de missels, alterneront avec les feuillets d'un texte de René Herval, l'écrivain normand dont nous apprécions tous le talent, qui nous retraceront les épisodes de la guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

Et c'est le président des Poètes Français, Eugène Le Mouél, qui, aux pages suivantes, chantera la glorieuse journée du 17 juin 1434, où la victoire ne fut arrachée en fin de journée qu'après une opiniâtre lutte où, aux chevaliers et leurs hommes d'armes, vinrent se joindre, à l'instant où allaient peut-être fléchir les défenseurs épuisés de fatigue, tous les gens de l'Abbaye, les moines, ayant en hâte quitté le cœur où ils priaient, pour accourir à la brèche déjà faite dans le rempart et que l'ennemi commençait à franchir.

Une étude sur les Chevaliers défenseurs de l'Abbaye-Forteresse, écrite par le Président de la Société Historique et Archéologique d'Avranches-Mortain, M. Descoqs, auteur d'un travail très apprécié sur ce sujet, nous rappellera les noms de ces vaillants qui ne voulurent pas céder au roi anglais, qui les déposséda, et qui vinrent sur le roc de Saint-Michel tenir le défi aux envahisseurs en défendant le monastère, demeuré fidèle au roi de France.

Epilogue

de la question de captation des eaux du Couesnon par la ville de Rennes

Voici la réponse que notre président a reçue à une lettre adressée par lui au Ministère des Travaux Publics relativement à la captation d'une partie des eaux du Couesnon par la ville de Rennes.

MINISTÈRE
DES TRAVAUX PUBLICS
PORTS MARITIMES
2^e Bureau

Paris, le 25 octobre 1933.

A Monsieur Levatois, Président des « Amis du Mont Saint-Michel », 167, rue Montmartre, Paris.

Monsieur le Président,

Par lettre du 8 octobre, vous avez signalé le danger que constituerait pour le Mont Saint-Michel la réalisation du projet de la ville de Rennes tendant au captage de 10.000 mètres cubes d'eau par jour, dans la rivière « le Couesnon ».

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, sur la demande des ingénieurs du Service Maritime de la Manche, la ville s'est engagée à suspendre tout pompage dès que le débit moyen au pont de Pontorson tombera à 300 litres par seconde. Le volume de 10.000 mètres cubes à prélever journalièrement correspondant à 115 litres par seconde, soit environ 1/30^e seulement du débit de crue, le débit de la rivière restera suffisant, en période d'étiage comme en temps de crue, pour éviter l'ensablement du lit et les émanations malodorantes.

Le projet a d'ailleurs été soumis à une enquête, à la suite de laquelle un décret du 20 juin dernier a déclaré les travaux d'utilité publique. Un arrêté préfectoral des 24 et 28 juillet, pris en application de ce décret, spécifie que la ville de Rennes devra

créer et entretenir en bon état de fonctionnement une station de jaugeage à Pontorson, en vue de mesurer, à tout moment, le débit d'étiage de la rivière.

Les ingénieurs du Service Maritime veilleront à ce que cette disposition soit strictement observée.

En définitive, j'estime que les travaux projetés ne sont pas de nature à nuire aux intérêts généraux de la région non plus qu'à ceux du Mont Saint-Michel qui ont été entièrement sauvegardés en la circonstance.

Pour répondre à l'observation contenue en fin de votre lettre, j'ajouterai que « le Couesnon » a été déclassé par décret du 28 décembre 1926 et que Pontorson ne peut plus ainsi être considéré ni comme port maritime, ni comme port fluvial.

Agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Sous-Secrétaire d'Etat
aux Travaux Publics et au Tourisme,

Signé : P. APPELL.

Il résulte donc des termes de cette lettre que nous avons, en grande partie, obtenu satisfaction pour le Mont Saint-Michel, à la condition, bien entendu, que la vérification du jaugeage soit faite chaque fois qu'il sera nécessaire et que l'usine de pompage tienne bien compte des indications qui lui seront données par les services maritimes de la Manche. Nous ne doutons pas qu'il en sera toujours ainsi. Du reste, les marins-pêcheurs inscrits maritimes, toujours très attentionnés au courant du Couesnon dans lequel remonte les saumons, ne manqueront point de s'inquiéter du jaugeage.

Encore le Couesnon

Le Couesnon, peut-être mécontent d'être enserré dans le double cordon de pierre qui depuis 1856 le conduit pendant l'espace de deux kilomètres — depuis la Caserne jusqu'à la chapelle Saint-Aubert, où, arrivé là, il devient libre alors de toute entrave, libre de s'en aller en toute liberté divaguer dans les grèves, — en prend en ce moment tout à son aise.

Au temps de la Guerre de Cent Ans il fit pendant plusieurs mois un barrage de ses eaux entre le Mont Saint-Michel et Tombelaine, ce qui permit aux Anglais de travailler en toute tranquillité à la construction de leur forteresse.

Il faut croire qu'en ce temps le Couesnon avait une importance bien grande pour être un obstacle infranchissable.

En cette fin d'année 1933 le Couesnon, de la chapelle St-Aubert, s'en vient, en contournant le rocher sur sa droite, rôder jusqu'au bas du bastion de l'Est, faisant ainsi les trois quarts du tour du rocher ; il arrive là, où aucun des vieux Montois ne se souvient l'avoir vu venir si loin vers le sud.

Va-t-il continuer sa marche dans ce sens et entreprendre un dégagement de la base des remparts, pour qu'aux beaux jours reve-

nus, pendant la saison du tourisme, les visiteurs trouvent un chemin parfait pour faire le tour du rocher de Saint-Michel ?

∴

Et croyez-vous que le Couesnon borna là son action en la fin de l'année 1933 ? Que non.

On a voulu voir en lui un petit fleuve capricieux

*Qui en un jour de folie
Mit le Mont en Normandie...*

un petit fleuve sans utilité aucune maintenant, puisque Pontorson n'est plus port maritime et que la dernière partie de son cours, le canal lui-même, n'est plus classé voie navigable.

Ne disait-on pas qu'il n'était plus capable à présent que de fournir quelques milliers de mètres cubes d'eau chaque jour à la ville de Rennes ?

Mais, c'est alors que tous les riverains ont proclamé sa mission bienfaisante sur son parcours, son utilité dans la baie montoise, et il a fallu reconnaître ses mérites. On a donc mesuré le sacrifice qu'il pouvait faire raisonnablement pour la capitale de la Bretagne et le voilà bienfaiteur de Rennes ; cela flatte son orgueil à tel point qu'il veut, après avoir débarrassé l'amas de détritiques qui est au bas des remparts, après avoir montré sa volonté de liberté dans la grève, prouver sa force dans le désensablement d'une partie de la baie, où le sillon de Torin — bien coupable — permettait l'accumulation des sables d'un énorme banc que nous avons signalé en formation il y a quelques années et qui était arrivé ces derniers temps à n'être plus couvert par la mer qu'aux très hautes marées.

Eh bien ! notre petit Couesnon, si mince filet d'eau qu'il soit en cette fin d'année de sécheresse, est parti résolument à l'attaque de cet amas de sable et au moment où passent au Mont Saint-Michel deux « Amis » il est à l'œuvre...

Ils restent étonnés du phénomène qui se produit sous leurs yeux. Le Couesnon ronge d'un côté, mine de l'autre, il fait son travail sans repos ni trêve ; qu'il neige, qu'il vente ou qu'il gèle, il besogne avec ardeur ; les talards tombent avec grand bruit dans le courant qui dissout, qui entraîne la masse petit à petit ; des chutes de quartier du banc sont parfois de plusieurs mètres cubes ; ils se succèdent en espace presque régulier, et c'est un mince filet d'eau douce qui suffit à cette énorme besogne d'entraîner sans arrêt cette masse de sable liquéfiée loin de l'endroit où s'était fixé ce monticule long de deux kilomètres peut-être.

Et cela se passe en hiver, au moment où le Mont ne voit que de bien rares passants sur la route de Bretagne et de Normandie, venus s'égarer quelques instants au Mont.

Combien il serait heureux qu'un effort si bien calculé par la nature se produisît quand au Mont passent de savantes commissions, qui, je gage, devant l'action du petit fleuve, auraient encore quelque chose à apprendre sur l'action dissolvante de l'eau douce sur les bancs de sable des grèves.

H. V.

La vie au Mont Saint-Michel

Autour de l'Abbaye

Les abords de l'Abbaye ont vu cette année leur parure d'arbustes et de fleurs se développer normalement malgré la sécheresse des premiers mois de l'année ; des feuillages très élégants et les riches coloris des floraisons ont apporté leurs charmes aux bases de la merveilleuse Abbaye.

∴

Toutes les améliorations promises par les Monuments Historiques n'ont pu être réalisées ; elles le seront bientôt espérons-le.

Espérons aussi que bientôt l'administration donnera une solution bien conforme au bon sens à la question de préservation contre l'incendie des bâtiments de l'Abbaye.

Le matériel qui y est installé permet de penser qu'un grave sinistre n'est plus guère à craindre ; il serait vigoureusement combattu s'il se produisait dans la journée, quand tous les gardiens sont présents au Mont.

L'eau conservée en réserve dans les citernes est en quantité suffisante et les deux pompes peuvent aller la porter jusqu'aux charpentes des toitures, susceptibles de brûler — ainsi que cela est arrivé neuf fois au courant des siècles passés.

Mais, si le sinistre se produisait la nuit, il n'y aurait alors, pour manœuvrer les engins, pour combattre l'incendie, que deux hommes capables d'assurer une manœuvre, alors que pour mettre en mouvement les deux pompes il en faut au moins huit.

Voilà une question sur laquelle nous avons déjà appelé l'attention de l'administration. Nous y revenons parce qu'elle a une telle importance que nous nous sommes promis de ne point l'abandonner tant qu'elle n'aura pas reçu la solution désirable.

Solution qui ne réside que dans l'observation d'un règlement actuellement trop négligé.

Nous sommes persuadés que ceux qui ont la responsabilité de cet état de choses ne pensent pas autrement que nous, mais qu'ils sont mis eux-mêmes dans l'impossibilité d'y remédier. Nous sommes cependant persuadés qu'il y sera bientôt porté remède.

Autour des Remparts

Le Mont Saint-Michel souffre d'un mal nouveau. Nous voulons dire que jusqu'ici on n'avait pas vu encore, comme en 1933, les hauts murs des remparts et des tours balafrés par place de répugnantes marques d'eaux grasses aussi fétides s'écoulant sur les pierres et y laissant des traces suggestives de détritiques de cuisines et autres.

En fin d'année 1932 on affirmait que cet état de choses allait changer, que tout rentrerait bientôt dans le bon ordre, c'est-à-dire que tous les propriétaires des maisons bordant les remparts étaient décidés à acheminer les eaux usées de leurs établissements sur l'égoût communal.

Car la commune du Mont Saint-Michel a depuis longtemps ins-

tallé un égout ayant son départ au haut de la ville et allant porter les eaux vers la mer.

Mais, au début de la saison 1934 nous voyons que tout est encore en l'état, que les liquides après avoir coulé en maculant le granit des murailles extérieures s'en vont sur le sable des grèves, marquant alors leur passage par le dessin d'un ruisseau noir et malodorant, cela en attendant que la prochaine marée vienne effacer toutes ces marques, bien répugnantes, qui encouragent peu le touriste à poursuivre son intention de faire le tour du Mont avant de choisir son restaurant.

Non, vraiment, cela n'est pas une réclame touristique et encore moins pour le commerce local de restauration.

..

Mais du côté du Sud-Ouest, on a constaté avec plaisir qu'il était pris un soin plus grand pour le déversement des ordures ménagères et hôtelières. On va maintenant porter jusque dans le cours même du Couesnon les détritiques, qu'en notre bulletin précédent nous nous plaignions de voir exposer longtemps sur le sable aux abords du Mont.

Au-dessus du Mont Saint-Michel

Le 28 juillet, vers 15 heures et demie, commencent à passer les avions du Tour de France touristique.

La journée est fort belle, les appareils se suivent, ils volent généralement à petite hauteur.

Certains ajoutent à l'itinéraire un tour du Mont Saint-Michel. Tous passent, il en est même qui passent si près des sommets du monument que cela devient une imprudence, car une saute de vent est toujours à craindre autour de la Merveille de l'Occident, le côté dans l'ombre faisant puits d'air froid quand les appareils s'approchent trop près.

..

Le 13 septembre, trois avions passant auprès du Mont, en font le tour d'assez près. L'un d'eux filant au nord vers le bois, côté toujours plus frais, subit l'influence du puits d'air et descend vivement. Il y a un instant d'inquiétude ; mais le pilote redresse bientôt son appareil et vers le sud passe à quelques mètres seulement au-dessus des fils télégraphiques qui suivent la digue.

Ce petit jeu du tour du Mont a failli être fatal déjà à plusieurs aviateurs.

Au mois de janvier 1933, un appareil qui cherchait un point d'atterrissage en atteignit un mauvais, plus tôt qu'il ne voulait : il buta son appareil qui se retourna sur un banc de sable fraversable près du Couesnon, et les deux aviateurs se tirèrent assez difficilement de leur situation. Tout fut mis en aide pour tirer l'avion et l'on réussit après bien des efforts à le sortir de sa mauvaise position.

L'Aéro-Club devrait réitérer l'avis aux aviateurs d'éviter de s'approcher trop près du rocher ; car le petit jeu d'en faire le tour au plus près sera funeste un jour aux navigateurs trop osés et aussi peut-être aux Montois qui risqueront la chute d'un appareil sur le village avec son chargement d'essence.

Coutume ancienne

GUERRE DE CENT ANS. — « En commémoration de l'expulsion des Anglais, l'usage s'établit, dès cette époque, de faire chaque année, le 12 août, autour de la ville du Mont Saint-Michel, une procession à laquelle devait obligatoirement assister une personne de chaque maison... ». — LE HERBIER : *Mont Saint-Michel Monumental et Historique*, p. 163.

Abbaye d'Hambye

Au cours de l'année qui vient de s'écouler il a été fait à l'Abbaye d'Ambye, par les soins de M. l'abbé Niobey, des fouilles qui ont donné des résultats très intéressants. On croit avoir trouvé sous le chœur de l'abbatiale les restes de Jeanne Paisnel, femme de Louis d'Estouteville ; puis d'autres sarcophages dont on n'a pu encore identifier les restes qu'ils renfermaient. Les trouvailles ne se bornent pas là, il en est certainement d'autres à venir.

Beaucoup de visiteurs s'intéressent à ces découvertes ; des archéologues, des architectes de la région suivent avec intérêt les travaux de recherche.

M. Louis Barbier, architecte en chef des Monuments Historiques, a fait une longue visite au cours d'une de ses tournées dans le département de la Manche.

Nous engageons les amis du Mont Saint-Michel en excursion dans cette partie du département de la Manche à ne pas négliger la visite de l'Abbaye d'Hambye, ils trouveront dans M. l'abbé Niobey un très fervent ami du Mont Saint-Michel.

TOMBELAINE

En fin d'année 1933, l'îlot du Tombelaine a été acquis par l'Etat pour 150.000 francs.

Cette somme sera prélevée sur la caisse des Monuments Historiques qui est alimentée par le produit des entrées dans les différents Monuments.

Tombelaine fut autrefois une dépendance de l'Abbaye du Mont Saint-Michel.

Après la Révolution, comme Bien National, l'îlot fut vendu à un M. Bienvenu, de Genêts.

Il y eut vers cette époque un sémaphore établi ; puis un guetteur, qui ne vit jamais rien venir sur son domaine, que quelques fouilleurs du sol qui espéraient retrouver des trésors enfouis, des masses d'or égarées par les gens de Montgommery, quand ils venaient faire fondre l'orfèvrerie que ce Huguenot déroba dans les églises.

M. Bienvenu vendit Tombelaine à la famille Tardif, de Moldrey, qui, en 1925, revendit l'îlot 55.000 francs à deux industriels de Pontorson, qui cédèrent ce rocher fort peu de temps après à Georges Anquetil, créateur du « Groupement National », pour la coquette somme de 350.000 francs.

En ajoutant à cette somme différents frais et droits, le directeur de *La Rumeur* passa son acquisition à la société « Groupement National » pour 435.000 francs.

L'îlot de Tombelaine 435.000 francs ! pensait-on y trouver une mine d'or ?

Car, si on en croit la légende qui court dans le pays, un jour un fouilleur du sol — il y a de cela près d'un siècle ! — y trouva vers l'endroit où devait être situé la fameuse cheminée de Montgommery un petit lingot d'or égaré dans les cendres.

Mais, ce n'était pas ainsi que Tombelaine devait produire de l'or. Une publicité extraordinaire fut organisée par les soins de l'ancien directeur du « Grand Guignol » ; on vanta tous les charmes connus de Tombelaine et les charmes insoupçonnés jusqu'alors ; on montra tous les avantages que pourraient trouver des souscripteurs avisés en apportant la participation financière nécessaire à la réalisation des magnifiques plans, dessinés par un architecte des Monuments Historiques, et qui étaient exposés dans une brochure de grand luxe répandue à profusion.

Nous ne voulons pas rappeler ici les noms des personnalités de premier plan qui entouraient l'animateur de cette fantastique affaire ; elles préfèrent certainement le grand silence qui plane sur la débacle du « Groupement National » au moindre écho de leur nom venant de Tombelaine ou même de la « Plage du Mont Saint-Michel » qui devait être aménagée au Bec d'Andaine.

En 1933, après faillite, causée par un créancier mécontent, tout l'actif du « Groupement National » dut être mis en vente ; on en trouva, après surenchère du dixième, la somme totale de 150.000 fr. et ce fut cette fois le Ministère des Beaux-Arts qui fut déclaré acquéreur.

Et maintenant que va-t-on faire de Tombelaine propriété de l'Etat ?

Une garenne ? On y rencontre déjà quantité de lapins.

Va-t-on chercher dans les cendres de la cheminée de Montgommery ? ou peut-être encore va-t-on charger l'architecte des Monuments Historiques — non pas celui qui dessina le plan commandé par Georges Anquetil, mais celui chargé par la direction des Beaux-Arts des Fouilles et Monuments Historiques du département de la Manche — de dégager la base des anciennes constructions du Prieuré, de la chapelle, du donjon, des anciens remparts, des tours, de la porte ?

Et voire même, par quelques écriteaux, indiquer de quelles constructions proviennent ces ruines.

H. V.

Dans les Grèves

La digue qu'achève de construire en ce moment la Société des Polders de l'Ouest, et qui doit limiter vers le Mont Saint-Michel les terrains faisant partie de la concession, fait bien mauvais effet ; il semble qu'elle ne soit qu'à une très petite distance du Mont Saint-Michel alors que réellement mille quarante mètres au moins la sépare du roc montois.

Dès la fondation de l'Association, les Amis du Mont Saint-Michel sont intervenus pour que la limite de la concession des Polders vers l'Est soit rectifiée comme il était convenable de le faire à cause du site. Si aucune intervention ne s'était produite, la digue des enclos des Polders de l'Ouest aurait pu être élevée parallèlement au cordon du Couesnon jusqu'en face de la chapelle Saint-Aubert et de là s'en aller en droite ligne sur la chapelle Sainte-Anne.

C'est en 1919 que, harcelé par l'Association des Amis du Mont

Saint-Michel, l'administration compétente céda à la demande des Beaux-Arts, service des Monuments Historiques chargé de la défense du site.

Le décret de rectification et l'autorisation du versement d'indemnité est du 2 décembre 1919. L'extrémité de la concession fut rétrocédée au domaine de l'Etat (service maritime) pour cinquante-cinq mille francs.

Mouettes et Goélands

En réponse à un plaidoyer en faveur des mouettes et des goélands qui chaque saison viennent maintenant s'établir auprès du Mont Saint-Michel, et sur lesquels d'enragés fusilleurs se plaisaient parfois à essayer leur adresse, nous avons reçu, sur les indications données par M. L. Carel, membre de notre Association, du secrétaire général de la mairie de Granville, la copie d'un arrêté du maire de Granville, pris en 1904, lequel est toujours en vigueur :

Le maire de la ville de Granville,

Vu l'article 97 de la loi du 5 avril 1884,

Attendu que les coups de fusil qui sont tirés sur les mouettes et autres oiseaux de mer, dans la grève sud de cette ville ont été la cause de certains accidents,

Considérant que les mouettes particulièrement ne sont pas des animaux nuisibles et que même la vue de leurs nombreuses volées est un spectacle agréable et que pour cette raison il y a lieu de les préserver de la destruction,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. — Il est formellement interdit de tirer des coups de fusil sur les oiseaux de mer, depuis la pointe de Roche Gautier jusqu'à la pointe du Roc de cette ville.

Article 2. — M. le Commissaire de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Granville, le 22 novembre 1904.

Le Maire,

Signé : REQUIER.

∴

La question que nous posions est donc ainsi tranchée ; il n'y a aucun doute, le maire de la ville du Mont Saint-Michel peut prendre semblable arrêté. Nous lui en ferons donc la demande, et nous espérons qu'il voudra bien s'intéresser aux jolis volatiles qui apportent aux abords du Mont le charme de leurs gracieux ébats.

H. V.

Les sourciers au Mont Saint-Michel

Ces dernières années, de temps à autres, passaient des sourciers au Mont Saint-Michel. Cette venue de baguettes était justifiée par l'absence d'eau douce sur le rocher montois, et à Tombelaine.

Aujourd'hui, le Mont est approvisionné d'eau par une tuyauterie allant jusqu'à Moidrey recueillir l'eau d'un puits qui est refoulée par un moteur jusqu'au village montois.

Les sourciers venus au Mont ces dix dernières années donnaient aux Montois les meilleures espérances : source ici, source là, eau douce en abondance ; et, même, sur Tombelaine, un groupe de sourciers fort autorisés de réusites prouvées, disait-on, et aussi de l'ap-pui, alors, du lanceur du « Groupement National », dont la gigantesque affaire se perd maintenant dans l'oubli, annonçait même, sur ce roc, une eau minérale tiède — et deux ou trois autres sources d'eau ordinaire !

Toutes ces révélations étaient fort agréables aux Montois sur l'instant ; mais jamais encore ils n'ont pu goûter à ces ondes claires, car il fallait pour le Mont Saint-Michel atteindre le liquide désiré à des profondeurs peu précises. Un essai fut fait auprès de la route de Pontorson non loin du point de départ de la digue ; la commune par la suite appréciait exactement le prix du résultat négatif.

L'eau étant amenée maintenant de Moidrey jusqu'au Mont, il n'est plus question des trouvailles des sourciers.

..

Dans l'*Ouest-Eclair* du 7 septembre dernier et du 10 du même mois apparaissent les étonnantes révélations de l'abbé Mermet qui annonce l'existence d'une faille du rocher entre le Mont et Tombelaine, où cent mille litres d'au-minute s'engouffrent sans une nappe de cent cinquante à cent soixante-dix mètres de sable, et dont toutes les ramifications auraient été perçues, et porteraient vers Rennes un courant souterrain capable de donner dix mille litres à la minute ; un autre de huit mille litres et une troisième de huit mille litres et une autre encore de six mille litres.

Evidemment, s'il en est ainsi, le grand sourcier aurait apporté par ses indications la solution du grave problème des eaux nécessaires à la ville de Rennes, et qu'elle entend prendre dans le cours du Couesnon.

Et notre petit fleuve côtier auquel aucun emprunt ne serait fait, si la ville de Rennes se décidait au sondage nécessaire, continuerait avec la même force la mission de désensablement de la baie que la nature lui a donnée.

Il est permis encore de douter des révélations de l'abbé Mermet, tant qu'un sondage n'aura pas apporté la preuve de la présence de ces courants souterrains. Il en est un de commencé à Janzé non loin de Rennes. Attendons ?

Mais, il est permis d'avoir confiance, car déjà bien des fois les indications si curieuses de l'abbé Mermet ont été reconnues exactes.

Aviation

Un aéro-club vient de se former avec l'intention de créer un centre d'aviation commerciale et touristique auprès du Mont Saint-Michel ; Les promoteurs de l'idée sont allés demander au Ministère de l'Air d'intervenir pour la création de l'aérodrome en faisant l'achat des terrains situés auprès de la naissance de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel.

Or, il semble évident que si des terrains étaient acquis avec des fonds provenant du Ministère de l'Air, cela serait certainement pour pouvoir leur donner un jour ou l'autre, ou immédiatement, une utilité militaire en même temps que celles prévues par le club.

Cela serait donc revenir, par un chemin détourné, au danger

écarté il y a quelques années à peine, où les Amis du Mont Saint-Michel réussirent à empêcher la création d'un camp d'aviation pour une école de bombardement par avions et dont le point de chute des projectiles était prévu à quinze cent mètres du rocher.

Ces établissements militaires d'aviation auraient désigné la Merveille de l'Occident comme un point particulièrement sensible, offert, pour ainsi dire, aux coups de l'ennemi.

Si sous un prétexte quelconque des établissements d'aviation militaires étaient élevés à proximité du rocher, l'Association des Amis du Mont Saint-Michel aurait les mêmes motifs pour protester ; et tous ceux qui s'intéressent à la conservation du domaine d'art de la France en feraient autant bien certainement.

Ce que pourraient admettre tous les défenseurs du Mont St-Michel, les protecteurs du caractère pittoresque de l'ensemble du site, qui n'ignorent pas qu'un jour, peut-être prochain, l'aviation remplacera, pour les voyages, les excursions, une notable partie des automobiles, c'est qu'une piste entretenue parfaitement plane, et mise en dehors de l'influence des marées, ait des indications d'atterrissage marquées au sol, et soit aménagée en un point des grèves sur le domaine de l'Etat, qui est vaste, et où l'on peut prendre sans compter ; que l'espace consacré à cette piste soit de dimension suffisante pour que les touristes de l'air puissent en toute sécurité, pendant la belle saison, venir s'y poser facilement, seuls ou par groupes nombreux, puis, après être venus visiter le Mont, qu'ils puissent reprendre avec facilité leur vol, soit pour repartir au loin, soit pour aller aux aérodromes proches, où ils trouveraient toutes les installations pratiques ou commerciales ; mais qu'aux environs du Mont il ne soit établi quoi que ce soit qui nuise au caractère du site du Mont Saint-Michel : établissements spéciaux, hangars, mats de signalisation, etc...

Tourisme

Chemins de fer de l'Etat

Les Chemins de fer de l'Etat s'étant décidés à organiser des trains à tarifs très réduits et directs pour le Mont Saint-Michel, plusieurs de ces trains y sont arrivés absolument complets.

Ils venaient de Falaise, de Rennes et de Paris.

La direction a ainsi fait de belles recettes — une goutte d'eau il est vrai dans l'ensemble du trafic ; mais si on développait l'idée, si on la généralisait, le Mont Saint-Michel connaîtrait une prospérité nouvelle et les chemins de fer de l'Etat une source de revenus, là où il y avait dans l'exploitation non seulement un manque à gagner, mais une désaffection du chemin de fer pour aller au Mont, désaffection qui allait s'accroissant devant la concurrence des cars.

Nous sommes doublement heureux d'enregistrer ce succès, parce que la création de ces trains était préconisée, réclamée, par notre fédération des syndicats Essi de Normandie ; nous sommes satisfaits d'avoir vu les jours d'arrivée de ces trains le flot des arrivants chez les hôteliers et les marchands du Mont.

Ajoutons que par les soins du chef de gare de Pontorson, les hôteliers du Mont Saint-Michel sont prévenus de l'arrivée de ces groupes importants de consommateurs, qui trouvent à leur arrivée des repas préparés.

Tout est donc pour le mieux.

Au public désireux de visiter le Mont Saint-Michel dans ces conditions de prix très réduits de profiter de ces trains.



La Revue Touristique de France, qui en toutes les occasions qui lui ont été offertes a fait une propagande fort bien entendue pour notre Vieux Mont, quitte Autun et s'en va au printemps prochain installer ses divers services avec son office central des régions touristiques, ainsi que le bureau de renseignement de la Fédération Mervandelle, à Nevers, où elle sera grandement à l'aise pour tous ses services, qui se sont organisés peu à peu.

Cette revue a débuté très timidement il y a huit années. Elle n'a cessé depuis de rendre son édition de plus en plus luxueuse et de plus en plus complète : elle est devenue aujourd'hui une publication de tourisme des plus sérieuses, ayant une rédaction parfaite et une illustration d'un grand intérêt.

Nous souhaitons à M. Ant-Emile Desroches, créateur et directeur de cette publication, la réussite plus grande encore de cette revue dans laquelle il a dépensé toute son ardeur et montré toute sa foi dans le tourisme.

La vie sociale

AVIS TRÈS IMPORTANT

Nous rappelons aux sociétaires et associés que le bulletin ne sera plus adressé qu'aux sociétaires et associés qui auront acquitté leur cotisation de l'année précédente.

Nous regrettons d'être obligés de prendre cette mesure qui risque d'atteindre des sociétaires ayant été négligents — ou s'étant absentes — mais elle devient indispensable pour nous permettre de réduire le tirage du bulletin aux seuls exemplaires nécessaires au service des cotisations acquittées.

Don. — M. Plummer, du manoir du Vivier à Feuguerolles-sur-Orne (Calvados), a fait don à la caisse de l'Association de la somme de cent francs. Remerciement du Comité de Direction.

La collection des gravures

Les sociétaires ou associés qui désirent compléter leur collection de gravures remises chaque année aux membres de l'Association, par celles précédant leur adhésion à notre groupement, peuvent en effectuant le paiement d'une ou de plusieurs cotisations annuelles recevoir les exemplaires qui manquent à leur collection.

Ces cotisations peuvent être remises soit aux correspondants des villes, soit envoyées directement au siège social qui fera aussitôt l'envoi.

Secrétaire-Correspondant

BORDEAUX. — M. Paris ne pouvant plus s'occuper du secrétariat de Bordeaux, c'est Mademoiselle Peltier, qui a déjà pris la succession de M. l'Abbé Charles, qui s'occupera à l'avenir du secrétariat de Bordeaux.

MARMANDE. — Mademoiselle Touron, de Marmande, adjointe à Mademoiselle Peltier, se chargera des encaissements des cotisations de sa localité.

Distinctions

Le 15 septembre dernier, dans la grande salle du Vieux Logis, a été armé un nouveau chevalier, dans l'ordre de la Légion d'Honneur.

Le gardien Suard, adjoint au gardien-chef de l'Abbaye, est un ancien combattant.

Du 29^e régiment d'infanterie, blessé le 5 mai 1917 au Chemin des Dames et fait prisonnier le 8 mai suivant, il fut rapatrié le 8 juin 1918.

Il est amputé du bras droit.

C'est Mademoiselle M. Provost, chevalier de la Légion d'Honneur, qui donna l'accolade au nouveau chevalier, en présence d'un grand nombre d'habitants du Mont Saint-Michel, du gardien-chef de l'Abbaye et de tous ses auxiliaires et invités.

Félicitations chaleureuses, bonnes paroles de tous, et la réunion se termina après l'éclatement, bien agréable à entendre, de quelques bouchons de bouteilles de champagne, quand, comme Suard, on a connu d'autres échos... en Champagne.



Nous avons appris avec le plus grand plaisir que Madame Paul Labbé, femme de notre éminent vice-président, vient d'être nommée Chevalier de la Légion d'Honneur.

La belle conduite de Madame Paul Labbé pendant la guerre, comme infirmière, et la précieuse collaboration qu'elle donna à son mari pour la grande œuvre de l'Alliance Française désignaient Madame Paul Labbé pour la haute distinction qui vient de lui être si justement décernée.

Nos respectueuses félicitations au nouveau Chevalier.

J. L.

Nécrologie

M. Louis-Alexandre Lriverend, architecte à Pontorson, secrétaire du Comité de Direction, s'est éteint dans sa 85^e année le 11 juillet dernier.

Il fut un admirateur du Mont Saint-Michel et intervint de nombreuses fois dans le règlement des questions de voiries entre la ville du Mont Saint-Michel et le service des Monuments Historiques.

Il procéda sous la direction d'un architecte des M. H. à la restauration de plusieurs vieux logis du haut de la ville.

..

Nous présentons à notre ami Jules Perrin, membre du Comité de Direction des Amis du Mont Saint-Michel et secrétaire général du Syndicat des Gens de Lettres, nos sincères condoléances pour la peine qu'il vient d'éprouver par la mort de Madame Jules Perrin ; nous l'assurons de toute notre sympathie.

..

L'intendant-général Adrian, Grand Officier de la Légion d'Honneur, était un admirateur de la Merveille.

De Genêts, où il habitait, il venait ces dernières années à la réunion de la délégation en septembre, au Mont Saint-Michel.

Il est décédé le 8 août à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce à Paris. Ses obsèques ont eu lieu à Genêts et maintenant il repose dans le cimetière qui est à l'ombre de la vieille église construite par le grand Abbé Robert de Thorigny.

..

Nous avons appris la mort de M. Ch. Grandjean survenue en novembre dernier.

M. Ch. Grandjean, inspecteur général des Monuments Historiques prit une grande part à la lutte qu'il fallut soutenir pour obtenir pour le Mont Saint-Michel tous les crédits nécessaires à un entretien et surtout à une restauration faite dans un esprit qu'il défendait sans faiblir ; il s'était bien des fois heurté à une compréhension toute différente des devoirs des architectes sur la conservation des monuments historiques.

Nous présentons à M. Etienne Grandjean nos sincères condoléances.

H. V.

Bibliographie

Jean SEGUIN

Correspondant de la Commission des Monuments Historiques
Archiviste-Secrétaire de la Société d'Archéologie
d'Avranches et de Mortain

BELLES OU CURIEUSES STATUES DANS LE DIOCÈSE DE COUTANCES ET D'AVRANCHES, PRÉCÉDÉES DES LISTES DES OBJETS, DES MONUMENTS ET DES SITES CLASSÉS DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MANCHE. (Beau volume illustré de 21 simili-gravures en hors-textes et de 15 clichés (d'après des photographies). Cet ouvrage, tiré à un petit nombre d'exemplaires, n'est point mis en vente dans les librairies).

L'accueil sympathique fait par des érudits à son premier volume a encouragé M. Jean Seguin à poursuivre ses recherches, dont il présente le résultat dans un second volume.

L'auteur a eu la bonne idée de publier au début de ce nouveau travail la liste des objets mobiliers, des monuments, des sites classés et des clichés appartenant aux archives photographiques d'Art et d'Histoire pour le département de la Manche. Ce volume est donc un véritable répertoire des richesses artistiques éparses dans une

région, qui compte des joyaux d'art normand, tels que le Mont Saint-Michel, la cathédrale de Coutances.

Certaines sculptures étudiées sont des œuvres de premier plan (Vierge du château de Chanteloup, etc...) et M. Seguin a décrit de vieilles images bien curieuses (Sainte-Apolline, Sainte-Anne, Saint-Gorgon, Saint-Hélier et plusieurs autres bienheureux).

Les amis de l'art, du folklore, de l'histoire, du costume y trouveront des sources précieuses de documentation, tant dans le texte que sur les belles photographies (les reproductions des statues en albâtre sont particulièrement suggestives).

Un chapitre sur les calcaires employés pendant le Moyen-Age nous révèle certaines caractéristiques et l'activité d'anciennes carrières en Basse-Normandie.

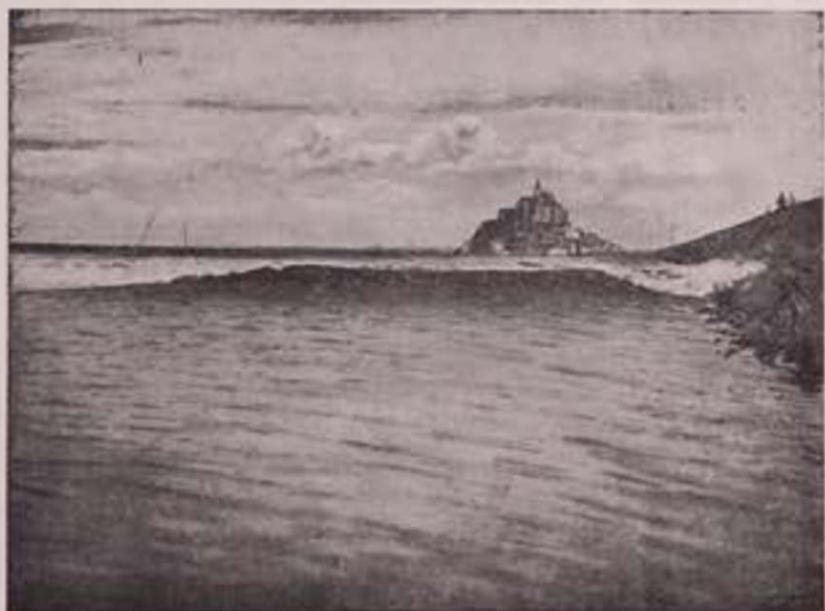
M. Seguin a eu la bonne fortune de retrouver de vieux contrats qui nous livrent des noms de peintres, de sculpteurs ; un chapitre est également consacré aux statues en bois ou en terre cuite, elles attestent aussi le bon travail d'artisans régionaux.

Enfin un index alphabétique des noms de familles et de lieux, des termes techniques, complète ce beau livre et facilitera les recherches de l'archéologue, de l'amateur ou du simple curieux.

EM. VIVIER,

Professeur d'histoire au lycée de Coutances.

Grande Marée



Le Mascaret passe dans le Couesnon vers La Caserne

ÉDITION « LES HORIZONS DE FRANCE »
39, Rue du Général-Foy, PARIS

HENRI VOISIN

LE MONT SAINT-MICHEL
AUJOURD'HUI ET AUTREFOIS

Puisqu'il nous est donné de mettre aujourd'hui en souscription l'ouvrage de Henri Voisin, fruit d'un double labeur longuement poursuivi, celui d'un probe écrivain qui connaît ce dont il parle, et celui d'un graveur assoupli à toutes les exigences de son art, nous avons voulu satisfaire à toutes les obligations qui découlent pour nous de la qualité de l'œuvre à présenter.

Cet ouvrage est édité en deux forts volume de luxe in-4° carré (22,5 x 28) de 300 pages environ, composés à la main en garamond, corps 14, tirés sur vélin d'Arches à la forme, contenant **soixante-quinze eaux-fortes** tirées en teinte, **cent quatre-vingt-dix dessins**, et en outre, **cinq cartes**, **six plans**, des reproductions de **manuscrits** et des **miniatures** en couleurs.

Prix des deux volumes : 1.000 francs

En outre des avantages ci-après spécifiés, les membres de l'Association « Les Amis du Mont Saint-Michel » bénéficieront sur ce prix d'une remise de 10 %.

Le prix est payable : 225 francs (au lieu de 250) à la souscription ; 225 francs lors de la livraison du 1^{er} volume, le solde soit 450 (au lieu de 500) à la livraison du 2^e volume.

JUSTIFICATION DU TIRAGE
500 exemplaires

Sur ces 500 exemplaires, 200 sont réservés aux membres de l'Association « Les Amis du Mont Saint-Michel » ; ils seront tirés sur vélin d'Arches teinté, et comporteront le nom du souscripteur imprimé à la suite de la mention : Exemple n° tiré spécialement pour M. . . . Tous ces exemplaires seront paraphés par l'auteur, les 20 premiers comporteront un dessin original en couleurs de M. Voisin ; les quarante suivants comprendront un croquis d'album ou une étude, relatifs à l'illustration de l'ouvrage.

Les Amis du Mont Saint-Michel qui ont adressé leur souscription aux « Horizons de France » peuvent dès maintenant venir y faire le choix du dessin original qui doit leur être réservé pour être joint à l'exemplaire de l'ouvrage qu'ils ont souscrit.

Ceux qui n'ont pas encore envoyé leur souscription peuvent demander un spécimen illustré d'un feuillet de l'ouvrage, dans lequel ils trouveront un bulletin de souscription, (mais la collection de dessins originaux et croquis d'album très nombreuse cependant sera bientôt épuisée, prière de se hâter si l'on veut profiter encore de cet avantage).

SERVICES AUTOMOBILES

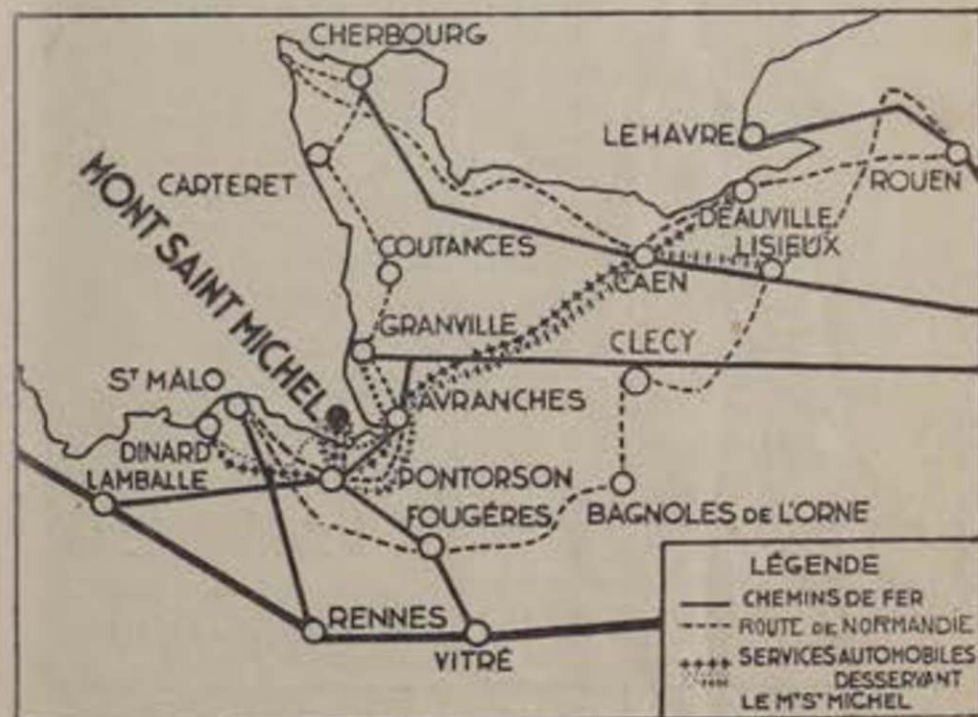
organisés par les

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

S. A. T. O. S. et Entrepreneurs divers

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par deux de ces services (N° 25-53) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Granville et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
- AGRÉABLE - INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par **DIEPPE-NEWHAVEN**
ou **LE HAVRE-SOUTHAMPTON**
TRAINS LUXUEUX
Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR **GRANVILLE**
ET **SAINT-MALO**

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES **CHAUSEY, GUERNESEY**
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans ; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 80 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;

2^o au res-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).

BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 16 Avril 1918

N° 46 - Octobre 34 - Janvier 35

SOMMAIRE

COMITÉ DE DIRECTION : SÉANCE DU LUNDI 20
FÉVRIER ET JEANCI DU 5 MAI 1914. — ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 4 AVRIL 1914. — RAPPORT DU
SECÉTAIRE GÉNÉRAL. — EXTRAIT DU RAPPORT DU
TRÉSORIER GÉNÉRAL. — RAYMOND DUCHECART — LES
FÊTES DU CINQUÈME CENTENAIRE, L'OFFICE COM-
MUNAL, LE RÉTABLISSEMENT DE LA PLAQUE COM-
MÉMORATIVE DE 1821. — LE LIVRE D'OR DE L'ABBAYE.
— LE BANQUET, LA CONFÉRENCE DE M. THIÉRY

A suivre page 2



CRANTON. — LA JOUÛNÉE DE HANBYE. — A L'ARRAÏE. — LA VIE SOCIALE. — MIXTES D'HISTOIRE. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. — AUTOBUS DU MONT SAINT-MICHEL, LES AVIONS. — MÉMORIAL DE CHARLES LE GOUFFIC. — FILM DOCUMENTAIRE. — LE PRIEURÉ DE CRÉANS. — ÉPIGONAPHIE. — LE TROISIÈME SALON DE LA SOCIÉTÉ ARTISTIQUE DU LA BATE DU MONT SAINT-MICHEL. — LES FÊTES DU 21 JUIN ONT ÉTÉ PHOTOGRAPHIÉES.

Avis Importants

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécontentes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. l'Abbé JEAN GAUTIER, Directeur du Séminaire Universitaire.
Agen. — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Arranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Atençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVIERE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M^{me} Gisèle PELTIER, « au Lion Noir », 149, rue S^{te}-Catherine.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOIEY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohès (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp. académique, école filles.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DUVAL, 37, rue Gambetta.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Fécamp. — M. DANIEL BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépôt de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. DUBEL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 30, chemin de Fontanières, Saint-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULLAIS, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le Docteur COUBRAY, 7, avenue de la République.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Periers. — M^{me} CHESNAY.
Pontorson. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Lô. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHÉPAIN, « La Terrasse », 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre Le BOY, notaire.
Torigni-sur-Vire. — M^{me} MOULIS, « La Maison Grise », rue de l'Abbaye.

Chemins de Fer de l'Etat

La nuit...

des LITS-TOILETTE avec draps ou
des COUCHETTES vous permettent
de voyager confortablement aux prix
suivants :

	Du 6 Octobre au 30 Juin	Du 1 ^{er} Juillet au 5 Octobre
Lits-Toilette	55 francs	75 francs
Couchettes	1 ^{re} classe	25 francs 40 francs
	2 ^e classe	25 francs 35 francs
	3 ^e classe	20 francs 30 francs

Les couchettes des 1^{re} et 2^e classes sont munies d'oreillers



RENSEIGNEZ-VOUS dans les GARES
du Réseau de l'Etat

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

- Association fondée en 1911 -

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Comité de Direction Séance du Lundi 26 Février 1934

La séance est ouverte au siège de l'Association, à 17 h. 30, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

Sont excusés : MM. BRUN, H. NICOLAS, TRAVAILLEUR, PAUL LABBÉ, PRIEUR.

Sont présents : MM. H. VOISIN, HÉDOU, PIEDNOËL, H. DENIS, J. LEVATOIS, Robert RENAULT, R. BALLEZ, Jules PERRIN, L. DAUDET, le Docteur H. LÉON, LECHEVALLIER, MONTALANT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé, après l'inscription, omise parmi les présents, de M. HÉDOU.

L'ordre du jour appelle la préparation de l'assemblée générale prochaine.

La parole est donnée au Secrétaire Général pour la lecture du rapport moral qu'il a préparé. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Vient ensuite le rapport financier du Trésorier de l'Association. Ce rapport est approuvé ; il fait ressortir les nécessités de compressions des dépenses pour l'exercice qui va suivre, en même temps que l'urgence d'organiser une propagande intensive pour l'inscription de nouveaux sociétaires et associés. Le Président parle de l'organisation du banquet annuel, de la présidence et des invitations acceptées. Il donne lecture de lettres d'excuses qui montrent combien ceux empêchés d'y assister ont de regrets de ne pouvoir, comme de coutume, prendre part à cette réunion toute amicale autour d'une table élégante et bien servie.

L'ordre du jour appelle ensuite l'organisation de la fête du 24 juin. Le Président donne lecture de la lettre du Ministre autorisant cette fête. Le Secrétaire Général fait part de la lettre pastorale annonçant les cérémonies religieuses de cette journée. Il fait aussi part du désir manifesté par de hautes personnalités étrangères d'assister à ces fêtes. La commission des fêtes n'ara

à terminer la rédaction du programme, que le Comité de Direction examinera en une prochaine séance, après l'assemblée générale.

Il est fait une proposition pour l'organisation, pour le lundi 25 juin, d'une excursion à l'abbaye d'Hambye où serait inaugurée ce jour une plaque commémorative rappelant que d'Estouville, gouverneur du Mont Saint-Michel au temps de la guerre de Cent Ans et Jeanne Paysnel furent inhumés en l'église de cette abbaye. L'organisation de cette excursion qui se terminerait par un déjeuner auprès de l'abbaye est renvoyée à l'étude de la commission des fêtes.

Le Cahier Mémorial est, par le Secrétaire Général, signalé en voie d'achèvement prochain. Des remerciements unanimes sont adressés à M. R. Ballet, qui a fourni pour cette brochure d'art et de grand luxe une collaboration assidue.

M. le Président donne avis de la démission de M. Barbé et en donne les motifs; le Comité exprime ses regrets pour la décision prise par M. Barbé.

La question aviation est évoquée. Une mise au point en est faite et le Comité charge le bureau du Comité de veiller sur ces projets dont la réalisation ne devra apporter aucun dommage au caractère du site du Mont Saint-Michel.

Puis il est parlé de Tombelaine qui rentre dans le domaine des Monuments Historiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h. 15.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Le Président,

J. LEVATOIS.



Séance du 8 Mai 1934

La séance est ouverte au siège de l'Association à 17 h. 1/4, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Sont présents: MM. H. VOISIN, PIEDNOËL, LEVÊQUE, L. DAUDET, Hector DENIS, J. LEVATOIS, Henri DAVID, Georges GIRARD, L. PRIEUR, Robert RENAULT, Paul LABBÉ, R. BALLET.

Excusés: MM. H. HÉDOU, LE MOUËL, André BRUN, Jules PERRIN.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance est faite par le Secrétaire Général. Il est approuvé.

Le Président, après avoir rappelé que l'assemblée générale s'est réunie comme de coutume aux premiers jours de mars et que le lendemain a eu lieu le banquet annuel, où combien les paroles dites par le délégué du Ministre furent entendues avec satisfaction par les Amis du Mont Saint-Michel, ainsi du reste que tous les discours prononcés, passa aux autres manifestations qui doivent avoir lieu dans le courant de l'exercice 1934: D'abord, les fêtes du Cinquième Centenaire. Mais, avant d'aborder cette question, il demande que la réunion se prononce

sur l'opportunité, pour cette année, de la réunion de la Délégation qui a lieu de coutume en septembre.

Le Comité est d'avis que, pour cette année seulement, elle ne peut ne pas avoir lieu, en raison de la proximité de date avec les fêtes de juin. Mais l'Assemblée émet aussi l'idée que ce soit le Bureau du Comité de Direction qui, en dernier lieu, soit juge de cette question.

Le Président met le Comité au courant des démarches et invitations qu'il a faites jusqu'ici; la liste des invitations restant à faire est arrêtée, sauf en ce qui concerne les invités étrangers.

La question banquet est étudiée. Le Secrétaire Général est chargé de s'entendre à ce sujet avec les établissements Poulard au Mont Saint-Michel, où il devra se rendre très prochainement pour s'occuper aussi de l'aménagement de la salle du Gouvernement, chaises et bancs.

Le Secrétaire Général communique la mise en page du Cahier Mémorial.

M. David est chargé de faire une visite à M. Pierre Champion qui a accepté de faire la conférence au Mont Saint-Michel, et M. Paul Labbé de donner toute documentation pour les invitations à faire hors de France.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

HENRI VOISIN.

Assemblée Générale

du Lundi 5 Mars 1934

Dans l'une des salles de la mairie du IX^e arrondissement la séance est ouverte à 17 h. 30, sous la présidence M. J. LEVATOIS, Président de l'Association.

La feuille de présence a reçu cinquante-cinq signatures.

S'est excusé: M. Jacques SIMON.

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est lu et approuvé.

Le Président donne ensuite la parole au Secrétaire Général pour la lecture du rapport sur les travaux de l'année.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'année 1933 et des prévisions pour l'année 1934.

Le Président remercie ses collaborateurs de l'ardeur qu'ils mettent à remplir leur mission. Il fait un examen des différents postes des comptes du Trésorier et montre les compressions de dépenses qui ont pu être faites pour que cette année, malgré les difficultés de rentrée des cotisations annuelles, notre budget puisse être équilibré en recettes et en dépenses. Il rappelle quelques passages du rapport du Secrétaire Général qui montre que nous avons, au cours de l'exercice écoulé, fait tout ce qui

était en notre pouvoir pour défendre la Merveille de l'Occident, de quel côté que viennent les attaques contre son aspect pittoresque, et la nécessité de lui conserver son cadre des flots de la mer qui viennent encore l'atteindre deux fois chaque jour, ce qui lui a valu son titre de Saint-Michel au péril de la mer, que se sont plus à lui donner nos ancêtres.

Le Président est aussi amené à la question de captation d'une partie des eaux du Couesnon par la ville de Rennes. Il donne lecture de la lettre qu'il a reçue du Ministre des Travaux Publics.

Cette lettre montre que si les prescriptions indiquées par le Ministre sont observées, nous aurons ainsi obtenu la mesure nécessaire à empêcher l'ensablement du Couesnon.

La question aéroport du Mont Saint-Michel est exposée. Notre Président donne les motifs de notre opposition à cette mesure : le site du Mont Saint-Michel ne doit pas être déprécié par des constructions d'un aspect absolument contraire à son caractère historique, l'aménagement d'un aéroport auprès du Mont Saint-Michel tendrait un jour ou l'autre à amener dans la baie l'aviation militaire et les graves conséquences qu'il en adviendrait en cas de conflit en désignant tout particulièrement le Mont aux coups de l'ennemi, font que nous devons nous opposer à l'établissement d'un aéroport tout près du Mont Saint-Michel. L'assemblée est unanime sur cette question.

Il est ensuite exposé l'état de nos projets pour les fêtes du 24 juin prochain.

Le Secrétaire Général dit quelles démarches ont été faites et les résultats obtenus. L'ensemble des familles des descendants des chevaliers-défenseurs ont promis d'assister à ces fêtes.

Le Cahier Mémoire qui rappellera la célébration de cet anniversaire est sous presse, de nombreux exemplaires de l'édition réservée aux descendants sont souscrits.

Notre Président a eu deux entrevues avec Monseigneur de Coutances pour mettre d'accord les deux parties du programme de la journée du 24 juin. Monseigneur de Coutances et notre Président sont en accord complet sur le caractère qui sera donné en cette journée. Le Directeur Général des Beaux-Arts a accepté de présider la séance historique et littéraire de la Salle des Chevaliers.

Sur la demande des Amis de Hambye, le 25, une délégation des Amis du Mont Saint-Michel se rendra à l'Abbaye de Hambye pour inaugurer l'inscription qui sera placée sur le tombeau de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont.

La question du survol au plus près par les avions de tourisme a été ensuite évoquée. Les règlements empêchent ce survol, le fait doit être signalé aux agents de police qui ont mission d'empêcher cette pratique qui, au Mont Saint-Michel est forte dangereuse pour la sécurité des habitants. Il sera demandé à M. le Préfet de faire un rappel de ces dispositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 40.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur l'exercice 1933

Pendant l'exercice 1933 l'activité de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel n'a pas faibli, et cela malgré les dispositions que nous avons dû prendre en face des diminutions de ressources dues à la crise actuelle, qui nous atteint assez gravement.

Nous avons donc, autant que nous l'avons pu, réduit nos dépenses — celles qui pouvaient l'être sans paralyser notre action — et cette fois encore notre budget s'équilibrera comme il doit s'équilibrer.

Le Comité de Direction a été réuni autant de fois que le veulent les statuts de l'Association ; les présences à ces réunions ont été aussi élevées que de coutume, malgré qu'il en est parmi nous qui habitent loin de Paris, et les questions soumises aux délibérations ont été étudiées avec la même application, la même ardeur que toujours.

Au Mont Saint-Michel la réunion de la Délégation a été sensiblement plus nombreuse que l'année précédente, l'intérêt que l'on porte à notre œuvre de ce côté ne faiblit donc pas.

Nos rapports avec la Direction des Beaux-Arts, le Service des Monuments Historiques sont toujours empreints de la même bienveillance, de la même cordialité.

Nous avons eu le regret de voir l'Architecte en Chef, M. Bernard Haubold, quitter la direction de la restauration du Mont Saint-Michel ; mais nous avons eu le plaisir en nous mettant en rapport avec son successeur, M. Herpe, de constater que nous serons certainement en communion d'idées sur ce que doit être la défense de la Merveille de l'Occident en face de l'indifférence de beaucoup et le vandalisme de certains sous quelque forme qu'il se manifeste ; il faut qu'autour de la Merveille il soit fait bonne garde pour empêcher la réalisation de projets qui atteindraient son caractère historique ou nuiraient à son caractère pittoresque, et surtout que ne soit pas détruit ce cadre impressionnant qui, chaque jour, autour du Mont, se change, par le mouvement de la marée, de l'émeraude de la mer à la nacre des grèves.

Il faut que le site tout entier soit conservé et c'est avec joie que nous avons vu le rocher de Tombelaine tout dernièrement acquis par le Ministre des Beaux-Arts pour rester maintenant dans le domaine des Monuments Historiques.

Tombelaine, roc qui porta tout d'abord un prieuré dépendant du monastère du Mont Saint-Michel et que le roi de France Philippe-Auguste fit garder par ses soldats, plus tard pris par les Anglais devint une citadelle rivale de la cité-abbaye-forteresse du Mont Saint-Michel ; Tombelaine, alors

citadelle anglaise, construite en hâte, n'en eut pas moins autant de tours crénelées que le Mont Saint-Michel lui-même.

Fouquet, le grand argentier défaillant voulut accommoder ce rocher comme un lieu de retraite, défiant le roi de France ; puis, Tombelaine passant de mains en mains était en ces derniers temps la propriété du Groupement National, dont la faillite définitive occasionna la vente de cet îlot.

Après toutes ces fortunes ou infortunes diverses, Tombelaine qu'on voit du Mont Saint-Michel, tel un gigantesque lion couché sur le sable de la baie, rentre en 1933 dans le calme du domaine national, comme site classé parmi les Monuments Historiques.

Le Service des Monuments Historiques qui proposa cette acquisition a droit à notre reconnaissance.

Dans le courant de l'exercice 1933 nous avons fait ce qui était en notre pouvoir pour que l'opposition faite au projet de captation d'une partie des eaux du Couesnon ne restât pas sans effet.

La campagne de presse fut aussi ardente, autant pouvons-nous dire que le projet de captation des eaux du Couesnon était peu justifié.

Notre opposition était donc parfaitement légitime, et finalement le Ministre des Travaux Publics et l'Administration préfectorale de la Manche ont apporté à cette captation toutes les restrictions nécessaires pour que le Mont Saint-Michel ne subisse aucun dommage de ce fait. Mais, bien entendu, il nous faudra veiller à ce que les prescriptions du Service des Travaux Publics soient observées.

Quant à la digue insubmersible elle est toujours là, rampant sur la grève, de la caserne jusqu'au bas de deux tours de défense où elle se butte stupidement ; insultant ainsi à la majesté de la Merveille de l'Occident ; mais la préoccupation de son abaissement, à son extrémité vers le Mont, reste à la base de nos soucis.

Evidemment les temps que nous passons ne nous ont pas encouragés à insister pour que les travaux décidés par le Conseil Supérieur des Travaux Publics soient mis à exécution, quoi qu'ils rendraient plus grande encore la valeur d'un site — le plus estimé déjà, le premier parmi les Merveilles de la France. Mais cela viendra en son temps. Puis la génération nouvelle qui grandit dans la région ne montre pas l'obstination sur cette question qu'on trouva chez les arriérés qui conquirent les diligences ensablées.

Au milieu de l'année 1933 une nouvelle question d'aviation au Mont Saint-Michel est née : cette fois c'est la ville d'Avranches, qui, désireuse d'avoir une station d'aviation commerciale et touristique, rêve d'un aérodrome comprenant tout ce qui est nécessaire à une organisation complète et qui serait à réaliser à Bouillé, soit à dix kilomètres du Mont Saint-Michel.

Tout aussitôt ce projet connu, ce sont les propriétaires de

terrains de la Caserne — à l'extrémité de la digue — qui font leurs offres et demandent que cette station à créer le soit au Mont et nécessite l'acquisition de leurs terrains.

Mais, comme il ne peut y avoir accord sur cette question, vivement un aéro-club est fondé au Mont Saint-Michel et voilà alors deux projets rivaux. Tous deux sollicitent l'aide du Ministère de l'Air : l'un pour son installation sur le domaine de l'Etat et l'autre pour l'acquisition des terrains à vendre d'abord.

Et c'est là qu'est le danger pour le Mont Saint-Michel, car si le Ministère de l'Air fait l'acquisition des terrains à vendre, il faut penser que l'aérodrome du bout de la digue aurait dans un temps prochain une utilisation militaire dont il ne pourrait se défendre. Or, cela serait ramener ainsi, d'une manière détournée, le péril de l'aviation militaire que nous avons pu écarter quand le Mont a été menacé de la proximité d'un camp permanent pour une école d'aviation de bombardement, dont le point de chute des projectiles était prévu à une petite distance du rocher vers l'Ouest.

Nous nous sommes enquis de l'état de cette question dans les derniers mois de l'année, afin de pouvoir par la suite la suivre de près s'il y a lieu.

Le Comité de Direction, au courant de l'exercice écoulé, a étudié les projets qui lui ont été soumis pour nos fêtes de la mi-juin de la présente année.

Tout d'abord, notre Président a précisé, avec Monseigneur de Coutances qui avait eu aussi cette pensée de fêter le Cinquième Centenaire de la Victoire des Chevaliers Montois, le caractère que nous devons donner à cette fête ; les intentions de Monseigneur et de notre Président se sont trouvées en accord parfait.

Nos fêtes doivent être dignes du sujet qui les inspire. Nul cadre ne peut mieux que l'Abbaye servir à la glorification du courage et de l'abnégation des Preux de la guerre de Cent Ans, à la volonté des moines bénédictins de conserver au roi de France l'abbaye-forteresse du Mont Saint-Michel ; c'est là seulement que se dérouleront les cérémonies de la journée.

La cité est trop petite pour que l'on songe à y organiser toute autre manifestation, et c'est après études et réflexions que pour cette raison préemptoire nos fêtes auront un éclat de dignité avec la cérémonie religieuse qui commencera la journée, puis de cordialité au repas qui réunira avec les organisateurs de la journée les descendants des Chevaliers, qui viendront en grand nombre et qui, l'après-midi, entendront dans la Salle des Chevaliers dire ce que fut le temps de la guerre de Cent Ans et la ténacité de ceux qui s'enfermèrent derrière les remparts de la cité en 1423 et furent vainqueurs des assiégeants onze années plus tard, lors de la Glorieuse Journée du 17 juin 1434.

Nous sommes en parfait accord avec le service des Monu-

ments Historiques pour l'organisation de notre journée du 24 juin prochain.

La vie intérieure de notre Association s'est continuée au courant de l'exercice écoulé comme en les exercices précédents, cependant il est un sujet d'inquiétude qui s'est précisé plus encore que l'année précédente ; la rentrée des cotisations devient plus difficile en 1933. Nous voyons même avec peine quelques défections ; il n'est qu'un moyen pour nous de réagir contre cette diminution de nos ressources, c'est de faire une propagande encore plus grande pour attirer à nous des adhésions nouvelles qui devront combler les pertes éprouvées dans l'exercice 1933.

Mais la propagande nouvelle ne va pas sans frais nouveaux ; c'est donc à nos sociétaires et associés eux-mêmes que nous demandons d'agir autour d'eux en faveur de notre œuvre de défense de la Merveille.

Nous espérons aussi que la mauvaise année passée, ceux qui ont dû quitter notre Association nous reviendront, car on ne peut définitivement se désaffectionner, perdre l'admiration du Mont Saint-Michel et ne plus s'intéresser à sa défense.

Espérons donc que l'exercice 1934, après la crise passée, ramènera parmi nous les sociétaires et associés qui nous ont abandonnés un instant seulement et que quand les fêtes prochaines auront attiré l'attention sur le Mont Saint-Michel et notre Société il nous viendra quantité d'adhésions nouvelles.

Le même zèle a animé en l'année 1933 nos Secrétaires-Correspondants.

Le Secrétaire Général,
HENRI VOISIN.

Raymond Poincaré

« Les Amis du Mont Saint-Michel » ont des raisons toutes spéciales d'honorer la grande mémoire du président Raymond Poincaré.

Cet illustre Français, qui a si glorieusement et si utilement servi son pays, aimait le Mont Saint-Michel. Les séjours qu'il avait faits à Saint-Jean-le-Thomas, chez son ami M. le sénateur Pol Chevalier, lui avaient permis de visiter et de bien connaître la Merveille de l'Occident. Il en avait apprécié les incomparables beautés naturelles et artistiques. Il voulait qu'elles fussent protégées et défendues.

Aussi lorsqu'en 1928 nous le priâmes de vouloir bien donner à notre œuvre une marque insigne de sa bienveillance en acceptant la présidence de notre banquet annuel, il y consentit avec une infinie bonne grâce.

Nous garderons toujours le souvenir reconnaissant de cette soirée que, lui, si justement économe de son temps tout entier consacré

au service de la France, il voulut bien nous donner. L'allocution qu'il prononça à la fin du repas fut une approbation sans réserves de nos efforts tendant à conserver au roc michelin la ceinture azurée des flots de la mer. Et, comme chef du gouvernement, il nous apporta mieux que des encouragements : il fit inscrire au budget des Travaux Publics un crédit d'un million affecté au dérasement de la digue insubmersible.

Si le président Raymond Poincaré avait pu conserver le pouvoir, il aurait réalisé certainement son dessein et le Mont serait aujourd'hui sauvé du péril des sables ;

Hélas ! les forces humaines ont des limites. Dès 1929 notre grand protecteur se voyait contraint au repos, alors que le pays avait encore si besoin de lui.

Ses successeurs ont oublié ses promesses. Des intrigues se sont nouées pour en empêcher l'accomplissement. Puis la crise a surgi, avec son cortège de difficultés sans nombre.

Dès que l'horizon politique se sera éclairci, nous reprendrons énergiquement nos efforts et les promesses du grand disparu les rendront efficaces. On ne voudra pas laisser protester la parole de Raymond Poincaré : on sauvera le Mont Saint-Michel !

Nous nous inclinons avec le plus profond respect devant la douleur de Madame Poincaré qui accompagnait son illustre époux au banquet de 1928 et nous la prions d'agréer nos profondes condoléances

Le Président, J. LEVATOIS.

Les Fêtes du V^e Centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel

Le 24 Juin 1934

L'Office Pontifical dans la Basilique

Après cinq siècles écoulés, des fêtes commémoratives de la délivrance anglaise lors de la guerre de Cent Ans, ont eu lieu au Mont Saint-Michel le 24 juin dernier.

Les Amis du Mont Saint-Michel, organisateurs de la journée, avaient demandé à Son Excellence Monseigneur Louvard, évêque de Coutances et Avranches, de présider la cérémonie religieuse. Primitivement, il avait été décidé que les fêtes auraient lieu le 17 juin, jour effectif du départ des Anglais. Mais Monseigneur de Coutances ayant averti qu'il ne serait pas libre à cette date, elles furent reportées au 24 juin suivant.

En ce jour, cinq prélats sont présents : d'abord Mgr. de la Villerabel, primat de Normandie et archevêque de Rouen ; puis L. E. Mgr. Mignen, archevêque de Rennes ; Mgr. Pasquet,

évêque de Sées : le T. R. Père Dom Cabrol, abbé mitré de Farnborough, et enfin Mgr. Louvard.

Dès le matin, avant neuf heures, ceux qui veulent assister à la cérémonie religieuse arrivent, soit en auto, soit par trains spéciaux. D'aucuns sont déjà présents depuis la veille au soir.

La cérémonie doit commencer à dix heures. Lentement, les prélats montent les degrés qui conduisent à l'abbatiale, et l'affluence des fidèles suit le cortège constitué par N. S. les Evêques qui, accompagnés chacun des membres du clergé de leurs diocèses respectifs, prennent place dans le chœur. Monseigneur Mignen, Métropolitain de Bretagne, célèbre l'office pontifical avec des diacres d'honneur du chapitre de Coutances et des diacres de messe de l'Institut d'Avranches.

Des places sont réservées dans le transept : le côté de l'Épître est affecté aux descendants des Chevaliers ; aux premiers rangs se tiennent les descendants nominaux des familles encore existantes ; puis en arrière, celles qui subsistent par les femmes ; du côté de l'Évangile, se tiennent les autorités officielles et après celles-ci les membres de la Société des Amis du Mont Saint-Michel.

Sont présents : M. le Préfet de la Manche, représentant M. Huysman, directeur général des Beaux-Arts ; M. le Maire du Mont Saint-Michel ; M. Paquet, inspecteur général des Beaux-Arts ; M. le Sous-Préfet d'Avranches ; MM. Levatois et Voisin, président et secrétaire général des Amis du Mont Saint-Michel ; M. Paul Labbé, vice-président des Amis du Mont Saint-Michel ; M. Descoqs, président de la Société Archéologique d'Avranches et de Mortain ; M. Pierre Champion, de la Société des Gens de Lettres ; M. le marquis de St-Pierre, président des Normands de Paris ; M. Le Mouël, président des Poètes français, d'autres encore ; puis les descendants nominaux des Chevaliers : MM. le marquis de Verdun, le comte de Clinchamp, de Kervers, marquis de Blangy, de Mons, comte du Merle, le R. P. de Reviers de Mauny, etc., etc...

Sitôt que les places sont occupées, Mgr. l'Évêque de Coutances prononce une allocution de bienvenue s'adressant à toutes les personnalités présentes et spécialement aux prélats et aux représentants du gouvernement qui n'ont pas hésité à venir témoigner de leur sympathique admiration pour la défense indomptable du Mont et l'anniversaire de sa délivrance. Il envoie ses compliments aux descendants des preux chevaliers, rend justice aux travaux de restauration accomplis par les Beaux-Arts et remercie les Amis du Mont Saint-Michel d'avoir organisé ce demi-millénaire.

La messe pontificale commence alors avec la plus grande solennité. La maîtrise de l'Institut Notre-Dame d'Avranches fait entendre ses accents et c'est une surprise générale de voir ces jeunes gens, presque des enfants, réaliser une telle virtuosité. Son chef, M. l'abbé Gautier, avait choisi des morceaux de la primitive musique se rapprochant autant que possible du XV^e siècle, tels le *Kyrie* de Vittoria (1540-1610) et le *Credo* de Dumont (1610-1684). L'après-midi, au salut solennel, il fera

entendre un *Ave Maria* de Jean Mouton, auteur né musicien dans la seconde partie du XV^e siècle. Nous ne saurions trop lui ménager nos félicitations pour cet à-propos.

Puis vient le discours du R. P. Rouillon, de l'ordre des Dominicains.

C'est un long chant d'admiration et de reconnaissance envers les défenseurs du Mont. Par leur piété, leur courage et leur constance, ils ont inspiré Jeanne d'Arc. Suivant un mot fameux, le Mont Saint-Michel a été dans la guerre de Cent Ans la *pièce angulaire* de la résistance française, comme le fut Verdun dans la Grande Guerre. Ce discours est un acte de remerciement envers Jean d'Harcourt, Louis d'Estoutville, Yves Prieur. Les paroles de l'orateur sont une explosion d'enthousiasme à l'égard des braves qui défendirent si vaillamment la forteresse jusqu'au 17 juin 1434, et qui déterminèrent en ce jour la retraite de l'Anglais à la stupéfaction de la France endolorie. Quelles furent les causes de cette victoire inattendue ? Sans aucun doute la constance, la prière et la foi. Aussi que de pèlerinages furent accomplis durant tout le XV^e siècle en reconnaissance de cette protection visible de l'archange ! Jeanne d'Arc, cette vision radieuse, est venue illuminer la France de son sacrifice. Mais qui l'avait inspirée, sinon ces chevaliers légendaires, de la race des guerriers et des saints, et avant tout, comme l'humble bergère de Domrémy, de la *race de France* ?

Tel est le noble et vibrant discours que nous offre le R. P. Rouillon en cette mémorable journée.

Qu'il soit remercié encore une fois de ses admirables accents !

L'office continue sans interruption jusqu'à la fin, chacun restant sous l'impression des paroles prononcées, et il est clos par la bénédiction pontificale. Les assistants s'écoulent peu à peu jusqu'au parvis de l'Abbatiale d'où, le soleil venant à se montrer à cet instant même, l'horizon est éclairci et la vue merveilleuse. Puis abandonnant ce site incomparable, chacun redescend dans la ville pour chercher le vivre et le couvert.

Spectator.

..

Le rétablissement de la Plaque commémorative de 1823

Autrefois, en 1427, les Chevaliers avaient fait inscrire leurs noms sur une « luitte d'armes », ou liste, peinte sur les murs de la chapelle Saint-Sauveur, dans la Basilique.

Cette liste subit de nombreuses vicissitudes. Presque effacée en 1630 sous l'influence de l'air salin, puis rétablie après cette date, elle fut de nouveau détériorée et refaite vers 1662 sur des données peu sûres. Au XVIII^e siècle, elle s'altéra encore une fois, fut collationnée dans la première moitié de ce siècle par l'ingénieur-hydrographe Deschamps-Vadeville, et finalement

disparut au moment de la tourmente révolutionnaire.

Vers 1816, M. de Clinchamp, qui devait fonder un jour la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, s'avisait de rétablir les noms des Chevaliers et de les faire inscrire sur une plaque de bronze, où les injures du temps et de l'atmosphère n'auraient pas d'emprise. Il demanda à son parent, M. de Vanssay, alors Préfet de la Manche, l'autorisation de la remettre dans la chapelle où se trouvait autrefois la « luitte d'armes ». L'autorisation fut accordée. Mais, on ne sait pour quoi, la recherche des noms fut très laborieuse, et elle ne fut achevée qu'en 1823. Cette recherche et ce retard sont d'autant plus incompréhensibles que, finalement, on grava les seuls 99 noms fournis par dom Huynes. Mais il faut croire que les manuscrits de ce dernier n'étaient pas faciles à retrouver dans l'entassement de tous les volumes qui formaient des monceaux à la bibliothèque d'Avranches.

La plaque fut apposée sous l'administration du baron Es-mangart, successeur de M. de Vanssay, puis elle fut enlevée dans les premiers temps de la restauration de la Basilique et portée au bureau des architectes, où elle était restée jusqu'ici.

Profitant des fêtes du V^{me} Centenaire, les « Amis du Mont Saint-Michel » ont demandé à l'Administration des Beaux-Arts l'autorisation de la remettre à son ancienne place. Celle-ci s'empressa de condescendre à leur proposition. Et le 24 juin dernier, la plaque a fait sa réapparition dans la chapelle de droite, attenante au chœur de l'Abbatiale, où tous les assistants ont pu la voir et contempler ce vieux souvenir d'un siècle qui n'est plus.

A. DESCOQS.

∴

Le Livre d'or de l'Abbaye

Dans le bulletin suivant paraîtra une note détaillée sur le livre d'or ouvert le 24 juin à l'issue de la conférence de M. Pierre Champion.

∴

Le Banquet

La Conférence de M. Pierre Champion

« Les Amis du Mont Saint-Michel » ont voulu commémorer dignement le cinquième anniversaire de la délivrance du Mont par de grandes et belles fêtes.

Ils ont fait part de leur désir à Son Excellence Mgr. Louvard, évêque de Coutances et d'Avranches. Ils ont trouvé chez l'éminent prélat une volonté semblable à la leur et un commun désir de collaboration.

Les fêtes projetées ont eu lieu avec un incomparable éclat. Mgr. Louvard avait offert la présidence des cérémonies reli-

gieuses au successeur du cardinal d'Estouteville sur le trône archiépiscopal de Rouen, Mgr. Dubois de la Villerabel ; il y avait convié Mgr. Mignen, archevêque de Rennes, Mgr. Pasquet, évêque de Séez, et Dom Cabrol, le révérendissime abbé de Farnborough.

Le sermon de circonstance fut donné par le R. P. Rouillon, sous-prieur des Dominicains d'Amiens qui fit, avec une magnifique éloquence et une parfaite érudition, le panégyrique de Louis d'Estouteville et de ses compagnons.

Un très nombreux clergé et plusieurs milliers de fidèles entouraient les évêques.

La maîtrise de N.-D. d'Avranches fit entendre au cours de la messe pontificale des chants de toute beauté.

L'office de l'après-midi fut le digne couronnement de la partie religieuse de nos fêtes.

Le rôle propre de notre Association fut d'abord de réunir en un banquet ses fidèles adhérents, les représentants des familles dont les ancêtres furent en 1434 les valeureux défenseurs de l'abbaye-forteresse et les représentants qualifiés de l'administration des Beaux-Arts.

Ce fut aussi d'organiser une conférence historique rappelant les hauts faits qu'il s'agissait de commémorer.

Ce fut enfin d'éditer et publier un cahier mémorial destiné à perpétuer le souvenir de cette grande journée.

Le banquet réunit cent-cinquante convives. Il fut présidé par l'éminent préfet de la Manche, M. Lachaze, délégué par M. le Ministre de l'Éducation Nationale et M. le Directeur Général des Beaux-Arts. A ses côtés : deux inspecteurs généraux des Monuments Historiques, MM. Verdier et Pierre Paquet, l'architecte en chef du Mont Saint-Michel ; M. Herpe ; M. Fauchon, député d'Avranches ; M. Gaudard, sous-préfet d'Avranches ; M. Hugues Lapsaire, président de la Fédération régionaliste de France ; M. le marquis de Saint-Pierre, président des Normands de Paris ; M. le médecin-colonel Henri Léon, président des Gars de l'Avranchin ; M. l'ingénieur en chef Lévy, représentant M. Dautry, directeur général des chemins de fer de l'État ; M. Pierre Champion, l'éminent historien.

De nombreux membres de notre comité entouraient notre président, M. Levatois ; nos vice-présidents, MM. Eugène Le Mouël et Paul Labbé ; notre si dévoué secrétaire général Henri Voisin ; Mlle Provost, MM. Jules Perin, Levêque, Robert Renault, Piednoël et Roger Ballet.

Une table spéciale avait été réservée aux chefs de famille et d'armes des descendants des chevaliers-défenseurs du Mont Saint-Michel : MM. le marquis de Verdun, comte de Clinchamp, comte Roger du Merle, comte Hérault de la Véronne, comte Artur de la Villarmois, M. Hamon de Kervers, Madame de la Grange, née Houël du Hamel, M. de Mons, R. P. de Reviers.

La présence de nombreuses dames ajoutait une grâce admirable à l'éclat de la réunion.

Au dessert, allocutions éloquentes et chaleureusement applaudies de MM. Levatois, président de l'Association ; Fauchon, député ; Hugues Lapaire, marquis de Verdun, Le Mouël et Lachaze, préfet de la Manche.

La conférence historique a été donnée à 16 heures, dans la salle des actes, par M. Pierre Champion. Nul n'était plus qualifié pour retracer et situer les hauts faits de la défense du Mont que l'éminent historien qui connaît si bien le XV^e siècle. Quatre cents auditeurs ont religieusement écouté la magistrale leçon d'histoire de M. Pierre Champion. Erudition impeccable, clarté lumineuse, art de situer les faits et les personnages, de dégager de ceux-là les enseignements qui en découlent, don prestigieux d'évocation, parole chaude et entraînante dans sa simplicité voulue ! Aussi ce fut une longue ovation qui valua l'émouvante péroraison du conférencier.

Puis, M. Eugène Le Mouël dit, comme lui seul en est capable, l'admirable poème qu'il a composé en l'honneur de Louis d'Estouteville et de ses compagnons.

M. Eugène Le Mouël est un poète prestigieux. Son ode, dont tous les vers sont beaux, est animée d'un souffle épique. Il l'a dit avec une éloquence qui met ses beautés en pleine valeur. A maintes reprises des applaudissements l'interrompent. Quand il a terminé, c'est l'enthousiasme débordant des auditeurs émus et charmés.

A cette réunion, Leurs Excellences Nos Seigneurs Les Evêques avaient bien voulu assister, témoignant ainsi de leur haute bienveillance pour notre Association, de leur admiration pour le beau talent du conférencier et du poète et affirmant une fois de plus l'esprit de confiante collaboration de l'autorité religieuse du diocèse avec les « Amis du Mont Saint-Michel » pour cette grandiose commémoration de l'héroïque défense du Mont et sa délivrance en 1434.

Notre cahier mémorial publie l'ode aux chevaliers-défenseurs de M. Eugène Le Mouël, une notice historique extrêmement intéressante de M. René Herval, et une belle étude de M. Albert Descoqs sur les chevaliers défenseurs et sur « La noble dame de Hambye » et son entourage dans la ville du Mont Saint-Michel (1415-1446).

Ces œuvres sont réunies dans une plaquette heureusement éditée par le maître-imprimeur Rebuffé, avec texte gothique de M. Henri Voisin et enluminures médiévales de l'excellent artiste, M. Roger Ballet, membre de notre Comité.

Tous les Amis du Mont Saint-Michel voudront posséder ce très artistique souvenir de nos fêtes commémoratives. Ceux qui ont eu la joie d'y assister ne les oublieront jamais.

**Discours prononcé par M. le Marquis de VERDUN
à l'issue du Banquet**

MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Au nom des descendants des 119 chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel ici présents, et au nom des absents qui regrettent de n'être pas des nôtres, je viens exprimer notre reconnaissance aux organisateurs de cette journée, ainsi qu'à ceux dont nous venons d'entendre la parole.

Les mots flatteurs qu'ils ont prononcés n'ont fait, il est vrai, qu'effleurer nos têtes pour s'en aller à cinq siècles en arrière vers les guerriers fidèles qui luttèrent ici. Par leur héroïsme, le rocher célèbre est resté une des rares parcelles de France que l'ennemi n'a jamais pu conquérir. Nos remerciements ne seront donc pas formulés seulement en notre nom, mais encore en celui des valeureux ancêtres.

En premier lieu notre gratitude doit se porter vers la Société des Amis du Mont Saint-Michel que je suis heureux de remercier en la personne de son distingué président, M. Levatois.

Nos aïeux ont formé la garde militaire du Mont à une heure sombre de notre histoire, pour maintenir, comme on disait alors : « Les Lys en assurance ». A l'heure actuelle, c'est une garde morale et artistique qu'assurent à la fois l'administration des Beaux-Arts dont je salue ici l'Inspecteur général des Monuments Historiques, M. Pierre Paquet, et les Amis du Mont Saint-Michel.

Il est parmi nous un homme dont la vie, le temps et les forces ont été consacrées au Mont Saint-Michel, un homme qui a été l'organisateur de cette fête. Cet artiste, aimant le Mont d'une véritable passion dans toutes ses beautés comme dans tous ses détails, l'a immortalisé par une quantité de chefs-d'œuvre appréciés et répandus dans les pays les plus divers. Pas une pierre, pourrait-on dire, n'a échappé à sa plume et à son burin. Devant lui nous devons nous incliner avec admiration et reconnaissance. C'est, vous l'avez deviné, M. Voisin.

Je suis heureux de remercier après lui M. Le Mouël, président de la Société des Poètes Français, dont nous applaudirons tout à l'heure l'art magnifique.

Merci également à notre ami de toujours, M. Albert Descoqs, qui préside aux destinées pleines d'avenir de la Société d'Archéologie d'Avranches. Nous devons à ses inlassables recherches sur les Chevaliers du Mont Saint-Michel, de nouvelles et importantes précisions recueillies avec l'érudition et l'impartialité absolues qui caractérisent le parfait écrivain.

N'oublions pas aussi de dire notre gratitude aux autres collaborateurs des Amis du Mont Saint-Michel, à M. Champion, dont nous allons écouter dans quelques instants avec grand intérêt la conférence ; à Messieurs René Herval et Roger Ballet, qui vont faire revivre pour le cahier mémorial une page glo-

rieuse de notre histoire, et d'une façon générale à tous ceux qui ont pris part à l'organisation de cette manifestation.

Enfin, je veux également saluer ici M. le Préfet de la Manche, M. le Sous-Préfet d'Avranches, M. Fauchon, député de notre arrondissement, dont la présence rehausse cette fête d'un éclat officiel.

Une journée comme celle d'aujourd'hui ne peut que confirmer et développer notre amour pour la Patrie.

Les régimes peuvent changer, les politiques se succèdent, l'histoire évolue, mais les traditions continuent et la France demeure.

Les grands services du passé ne sont-ils pas un gage de ceux que nous sommes prêts à lui rendre dans l'avenir ?

Et c'est sur cette pensée, Mesdames, Messieurs, que je vais m'arrêter, en vous demandant de lever avec moi vos verres à la gloire immortelle de la France.

DE VERDUN.

Le Pèlerinage du 25 Juin 1934 à Hambye

Les fêtes du Mont Saint-Michel, qui furent à la fois une magnifique évocation historique et une assemblée d'une haute tenue morale, devaient, logiquement, avoir un lendemain. On avait dignement célébré Louis d'Estouteville et ses preux dans la forteresse qu'ils avaient défendue, trente ans durant. N'était-il pas juste que les Normands, qui ont la vertu de ne pas oublier le geste des aïeux, allassent déposer sur la tombe du grand capitaine et sur celle de sa femme, Jeanne Paynel, la palme symbolique qu'avaient méritée leur courage et leur foi persévérante dans les destinées de la Patrie ?

C'est pourquoi, le lendemain 25 juin, un nombre imposant de pèlerins se rendit dans la vallée de la Sienna pour rendre à Louis d'Estouteville l'hommage qu'il méritait. Ces pèlerins étaient des Amis du Mont Saint-Michel et aussi des Amis de l'Abbaye de Hambye, société nouvellement créée. Beaucoup même faisaient à la fois partie des deux groupements, ce dont nous ne pouvons que les féliciter. Ils assiégèrent tant et si bien l'hôtellerie unique, née à l'abri des ruines bénédictines, que le maître-queux fut, croyons-nous, sur le point de rendre son tablier et de prier un certain nombre de convives en espérance de se contenter de la fumée du rôt...

Journée grise, d'ailleurs. Brume dans la vallée désertique, magnifiquement prenante, où les choucas aux sombres ailes mènent inlassablement leur ronde autour des ruines spectrales. La rivière court en pépiant sous les arches du Pont des Moines. Le ciel crévera tantôt, à l'heure de vêpres, et, sous la pluie, le chœur triomphal entonné sous la voûte de nuages de l'église abbatiale s'achèvera dans la mélancolie d'une ode à la Millevoye.

Pour l'instant, tous bavardent devant l'hôtellerie où s'affairent

les cuisiniers. Des groupes se forment au hasard des rencontres et des sympathies. On remarque les deux Présidents des Sociétés désormais sœurs, M. Levatois dont le nom semble faire corps avec celui du Mont et M. Léopold Delisle qui porte avec une aisance charmante la gloire paternelle ; on voit aussi les deux secrétaires dévoués à qui nous devons tous l'allégresse sereine de ces deux journées de fêtes, M. Henry Voisin qui a donné trois années de son labeur pour commémorer dignement le V^e Centenaire de la défense victorieuse du rocher de l'Archange et M. l'abbé Niobey qui, non content d'avoir créé de toutes pièces le groupement des Amis de Hambye et de veiller à la conservation des constructions monastiques a su arracher au sol de l'abbatiale le secret de ses tombeaux. L'éminent historien Pierre Champion qui nous fit la veille une si captivante causerie sur les Chevaliers Montois, le bon poète Eugène Le Mouél qui les a chantés au caprice de strophes splendides sont là aussi. Nous saluons en passant M. le marquis de Saint-Pierre, président des *Normands de Paris*, le poète Léon Foisil, le sculpteur Robert Delande, qui sais-je encore ? La Normandie a vraiment délégué à Hambye une élite choisie de ses fils les meilleurs.

L'heure fuit, bien trop brève... Un murmure de sympathie bourdonne tout à coup autour d'une automobile qui vient de s'arrêter à quelques mètres. M. Lachaze, Préfet de la Manche, en descend. A voir l'accueil qui lui est réservé, on voit qu'il a su conquérir l'estime de ses administrés et aussi, hier, celle des Normands des autres départements...

Dans un joyeux brouhaha, notre petite foule s'engouffre dans la grande salle de l'Hôtellerie. Un coup d'œil jeté sur le menu a vite dissipé la mélancolie née du temps maussade : andouille de Gavray, jambon de Hambye, saumon de la Sienna, pré-salé du Mont Saint-Michel. Ces mets, assaisonnés de jolis noms de chez nous, nous semblent d'avance délectables.

Le repas se poursuit dans une rumeur pleine d'entrain. Au dessert, M. le Préfet de la Manche nous montre de nouveau comment on peut, étant Berrichon, s'attacher à la Normandie et en tisser la louange. M. Edouard Quesnel, maire de Hambye, a l'amabilité de souhaiter aux pèlerins que nous sommes la bienvenue dans sa commune et le fait en termes à la fois simples et charmants.

Par la longue avenue sur laquelle, de chaque côté, veillent les cimes des peupliers, nous gagnons ensuite l'Abbaye dont le porche atteste encore, dans un écusson mutilé, la générosité des Paynel. Au delà, dressée au milieu du clos, l'église abbatiale nous accueille : glorieux haillon de pierre où les styles roman et gothique se sont mêlés de façon, semble-t-il, inextricable. Le rond-point parfait de l'abside aux colonnes circulaires toutes pareilles à celles de la cathédrale de Coutances, la haute tour lanterne dont les « bifores » à plein cintre ne s'ouvrent plus que sur le ciel, la tribune du croisillon nord et la chapelle Saint-Hubert au seuil de laquelle un chasseur bientôt millénaire sonne éperdument d'un cor énorme au flanc de l'unique chapiteau historié, tout cet ensemble d'art, perdu dans une solitude sauvage, s'impose à l'âme et s'empare d'elle parce qu'elle a de meilleur et de plus subtil.

Les habitants du pays nous ont rejoint. Une foule de « petits Hambyens aux yeux verts » s'approche avec des couronnes de cette partie du chœur dans laquelle, par une rencontre providentielle, on a découvert l'an dernier les restes de Jeanne Paynel et les boîtes de plomb qui renfermaient son cœur et celui de son époux. Des dalles neuves, très simples, mais aussi très convenables ont été placées

sur cette terre que la mémoire de Louis d'Estouteville rend désormais sacrée. Fleurs et couronnes viennent s'y accumuler.

Sous une arcade, au seuil du chœur, on a placé un harmonium. En mémoire des défenseurs du Mont Saint-Michel sont chantés des hymnes, notamment l'ode célèbre de Victor Hugo : « Ceux qui pieusement sont morts pour la Patrie... » Puis a lieu la bénédiction des tombes par M. l'abbé Robinne, curé de Hambye. La pluie qui commence à tomber à longues gouttes rend plus mélancolique encore cette cérémonie funéraire, d'ailleurs fort courte. Bientôt on voit se disperser la légion des parapluies. Les uns courent visiter les bâtiments abbatiaux, si remarquables : la belle salle du Chapitre, la chambre des Morts, la cuisine, les écuries et les granges. D'autres se hâtent d'aller apposer leur signature sur le Livre d'Or.

L'averse, hélas, redouble. Nous ne reverrons plus le soleil aujourd'hui. L'heure, en outre, commence à aiguillonner tout le monde. En voiture, en autocar, à pied, chacun s'éloigne. Bientôt nous laissons derrière nous l'immense cuve verte du fond de laquelle, comme un gigantesque cadavre qui serait resté debout, la tour-lanterne dresse son front découronné...

Finie, trop tôt finie, notre belle journée de Hambye !

René HERVAL.

A l'Abbaye

Sur le beau mobilier prévu pour l'église abbatiale et pour lequel il a été fait une souscription il y a quelques années, souscription qui permettait l'espoir d'une décoration parfaite, il n'a été jusqu'ici réalisé que l'autel, dont nous avons, au moment où il a été installé, donné une reproduction photographique et une description.

La grandiose cérémonie du 24 juin nous a fait penser au grand vide encore de ce magnifique cœur. Aussi nous croyons bien que cette bonne pensée de meubler le chœur de l'église abbatiale n'est pas abandonnée et que d'habiles artistes inspirés par le souvenir de la Merveille travaillent en quelque atelier, où ils font œuvre digne du sanctuaire de l'archange Saint-Michel.

Le produit des entrées au Mont Saint-Michel

En 1933 les musées nationaux ont encaissé plus de quatre millions et sur cette somme le Mont Saint-Michel a réalisé la plus forte recette, soit 533.359 fr. 50 provenant des entrées et droits divers.

Le musée du Louvre qui arrivait jusqu'ici en premier est passé au second rang avec 520.259 francs.

Le château de Pau a vu aussi ses recettes augmenter, mais le château de Fontainebleau a une recette moindre qui lui a fait perdre son rang habituel. Quant à Versailles il n'a rapporté que 380.708 francs.

Que donnera 1934 pour le Mont Saint-Michel ? Nous ne saurons cela qu'en fin 1935 !

La vie sociale

Le Mont Saint-Michel a de très fidèles amis. Il a des admirateurs enthousiastes parmi les personnalités les plus respectées de la nation voisine et amie.

Nous sommes très heureux de publier en notre bulletin la lettre qui suit :

LE GRAND PRIEURÉ POUR LE ROYAUME BRITANNIQUE DE L'ORDRE VÉNÉRABLE DE L'HOPITAL DE SAINT-JEAN DE JERUSALEM

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORDRE
St. John's Gate
CLERKENWELL, LONDON E. C. 1.

3 Mars 1934.

Cher Monsieur Voisin,

Je vous prie de remettre à votre trésorier mon chèque de 10 sh. représentant ma cotisation pour l'année 1934.

Il sera intéressant pour vous de savoir que j'ai maintenant fait ma conférence sur le Mont Saint-Michel 110 fois dans toutes les régions de l'Angleterre et que j'ai éveillé l'enthousiasme des auditeurs pour visiter votre grand monument.

Sincèrement vôtre,

H.-W. FINCHAM.

Il y a trois ans, lors de notre assemblée générale annuelle, le Comité de Direction a félicité M. H.-W. Fincham et lui a adressé un œillet de bronze pour la haute propagande qu'il fait en faveur du Mont Saint-Michel.

M. H.-W. Fincham qui a pris au Mont Saint-Michel de fort jolies vues photographiques, continue la série de ses conférences.

Le Bureau de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel lui renouvelle très sincèrement ses respectueuses félicitations.

Au temps de la Guerre de Cent Ans

A l'occasion des fêtes du Cinquième Centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel sur les Anglais, notre Association a réuni les textes nécessaires et fait exécuter les dessins d'un cahier mémorial, dont les exemplaires de l'édition spéciale ont été réservés aux descendants des Chevaliers et aux Amis du Mont Saint-Michel bibliophiles.

Dans cette première édition, il y a un feuillet spécial : La Glorieuse Journée du 17 Juin 1434, destinée à recevoir les noms, titres et armoiries du souscripteur.

Où, si le souscripteur est un bibliophile, son nom inscrit auprès d'une formule d'admiration, d'un hommage au courage des preux de la Guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

Cette très précieuse édition a été souscrite presque en entier.

Il ne reste que quelques exemplaires au bureau de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

Nous avons l'intention de les répartir parmi les musées et bibliothèques.

S'il y a encore des ayants-droit qui désirent souscrire un de ces exemplaires, qu'ils se hâtent donc avant que nous ayons disposé des quelques exemplaires qui nous restent.

A la suite de l'établissement de cette édition spéciale due aux soins et à la grande obligeance de M. H. Rebuffé, imprimeur à Fougères, pour l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, il a été fait une impression courante du texte de cette brochure qui a été mise dans le commerce sous le titre de : *Au temps de la Guerre de Cent Ans*.

Les membres de l'Association qui désireraient posséder cette brochure sont priés d'adresser 3 fr. 50 au bureau de l'Association, 167, rue Montmartre, Paris.

Ceux qui pour l'année 1935 préféreraient recevoir cette notice, en remplacement de la gravure annuelle, voudront bien en aviser le secrétaire-correspondant de leur ville. Les libraires doivent s'adresser à l'éditeur H. Rebuffé, 43 boulevard Jean-Jaurès, à Fougères (Ille-et-Vilaine).

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Conférences

En cette fin d'année 1934, deux conférences sont organisées : l'une à Boissy-Saint-Léger par M. Dieudonné qui est un ami du Mont Saint-Michel de la première heure.

L'autre conférence se fera à Stockholm par les soins de la Franska Turistbyran.

Le très distingué conférencier suédois, M. Alf. Mohn, parlera de Saint-Malo et du Mont Saint-Michel. Nous avons fait parvenir la documentation iconographique en ce qui concerne le Mont Saint-Michel.

Miettes d'histoire montoise

Dans une lettre du Prieur du Mont Saint-Michel datée du 20 octobre 1703, annonçant l'envoi d'une copie de la liste des chevaliers défenseurs au temps de la Guerre de Cent Ans, il est dit :

« Vous savés, Monseigneur que l'on a fait icy une dépense de huit à neuf cent livres pour retirer un bastion de l'enceinte des murailles de la ville à la réparation desquels nous ne sommes tenus. Nous l'avons fait pour obéir à vos ordres et sur la promesse que vous fistes à un de mes prédécesseurs de le faire rembourser de ses avances sur le premier argent qui serait destiné pour les dites réparations ».

Le bastion dont il est ici question était appelé la Tour Denis ; elle était à la suite de la Tour de l'Arcade, à mi distance qui sépare celle-ci de la Tour de la Liberté.

Elle figure sur le plan en relief de 1701 qui est au musée de l'armée, aux Invalides.

Ce plan, rappelons-le, est l'œuvre d'un bénédictin du Mont Saint-Michel.

Sur le plan du Mont Saint-Michel, dressé pour servir au éta-

blissement de l'enceinte de la ville (1731) elle est indiquée au n° 7 sous la rubrique « Tour ruinée qu'on achève de démolir ». Il semble donc que le Prieur de 1703 qui écrivit la lettre de demande de remboursement, anticipait un peu, les travaux n'étant pas terminés vingt-huit années après, puisque ce plan indique en jaune la réfection du mur du rempart resté béant à la place où était la tour.



Dans une lettre de M. de la Benserie, de Coutances, du 20 octobre 1703, chargé de la rédaction d'un travail de description des écussons qu'on pouvait encore distinguer dans l'Eglise Abbatiale sur les vitraux, les chapelles, aux voutes, etc..., on lit :

« Dans le milieu de la mesme chapelle il y a un ouvrage de carte délicatement travaillé qui représente en relief le Mont Saint-Michel lequel a été fait par un religieux de ladite abbaye ».

Ce plan qu'on croyait égaré ou détruit au moment de la révolution, avait été en son temps envoyé à Paris pour faire partie de la série des reproductions en relief des places fortes de la France, et avait été soigneusement rangé dans une salle au Louvre où personne, n'ayant à s'occuper de la défense du royaume, ne devait pénétrer ; il en fut de même jusqu'au jour où, enfin, on songea à sortir cette maquette presque parfaite de l'endroit où elle était abandonnée.

De la lettre de M. de la Benserie il résulte qu'en 1703 ce plan était encore au Mont Saint-Michel exposé à la curiosité des pèlerins qui venaient prier dans la chapelle Notre-Dame de la Pitié.

La vie au Mont Saint-Michel

Maisons anciennes

Les Monuments Historiques entreprennent en ce moment la restauration de deux maisons anciennes qui nécessitaient des réparations urgentes.

Quelques vieilles constructions, bien abîmées par des consolidations maladroitement, pourront ainsi, dans la ville, retrouver leur style que les plâtrages et les accommodements ont complètement défigurés, et la cité aura alors retrouvé en partie son caractère moyenâgeux.

Il est malheureux que d'un autre côté des édifices indésirables au Mont Saint-Michel aient été élevés çà et là ; mais, le bon exemple montré d'un côté et de l'autre, la sévérité des jugements envers ceux qui dérogent sans droits aucuns aux décrets et arrêtés, mettront probablement un frein au vandalisme inconscient parfois ou bien téméraire d'autrefois. Pour ces derniers qui portent préjudice à la fortune locale en détruisant le caractère de la cité, il est juste qu'ils soient avertis par des sanctions sévères.

Protection des monuments historiques

Nous lisons dans l'*Opinion de la Manche* du 15 septembre dernier :

LE MONT SAINT-MICHEL. — *Protection des monuments historiques.* — Propriétaire du restaurant des Terrasses, donnant sur les remparts du Mont Saint-Michel, non classé comme bâtiment, mais inscrit à l'inventaire supplémentaire dans les conditions de la loi de 1927, Mlle Marie Poulard, 51 ans, hôtelière, a fait édifier en 1934, sans autorisation, une vaste veranda, couverte en verre, que l'Administration des Beaux-Arts juge contraire à l'esthétique et au style de l'ensemble du Mont, et qui, de plus, se trouve en contravention avec l'arrêté préfectoral du 12 octobre 1932, qui interdit des constructions de plus de 6 mètres de hauteur au-dessus du chemin de ronde.

Après plaidoirie de M^r Leven, avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui développa la demande des Beaux-Arts, partie civile, appuyée par un énergique réquisitoire de M. Dupont, procureur, le Tribunal condamne, par défaut, la prévenue à deux amendes de 300 et 5 fr., ordonne la démolition de la veranda litigieuse avec contrainte de 500 francs par jour de retard pendant un mois, les Beaux-Arts étant autorisés à faire exécuter les travaux aux frais de Mlle Poulard passé ce délai.

..

Nous lisons dans le journal *Le Matin* du 5 novembre :

L'AFFAIRE DE L'ÎLOT DE TOMBELAINE ET DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL. — *Georges Anquetil est renvoyé en correctionnelle.* — M. Vinas, juge d'instruction, a renvoyé devant le tribunal correctionnel pour infraction à la loi sur les sociétés pour publication de faits faux en vue d'émission, Georges Anquetil, ancien président du conseil d'administration du groupement de la baie du Mont Saint-Michel, qui avait pour but notamment de créer un hôtel dans l'îlot de Tombelaïne.

Le docteur Archambaud, qui succéda à Anquetil, est également poursuivi.

Le dernier acte du « Groupement National de la Baie du Mont Saint-Michel » va donc se jouer prochainement en audience correctionnelle.

Autour du Mont Saint-Michel

L'excès de saleté qui résulte autour du Mont de ce qu'on a toléré le déversement dans la grève, au pied du Mont même et au travers des remparts, des eaux et résidus de cuisine, a impressionné bien des visiteurs qui s'en sont plaints en différents endroits : faire le tour du Mont sur la grève était cette année un petit voyage bien désagréable : flaques d'eau noire exhalant une odeur nauséabonde et petits ruisseaux limoneux s'en allant, au moment des mortes-eaux, se perdre doucement assez loin dans les sables.

Les eaux de l'égout de la ville gagnaient difficilement le cours

du Couesnon qui n'était plus qu'un mince filet d'eau brunâtre par suite de la sécheresse.

Cet état de choses, s'il subsiste encore l'année prochaine, portera un préjudice très grand au Mont ; il faut donc qu'il prenne fin au plus tôt et que tous ceux qui s'intéressent réellement à sa prospérité s'y emploient ; il faut stimuler l'administration si elle est hésitante. Le Mont Saint-Michel, Merveille de l'Occident, centre de tourisme le plus important, ne peut être gâché par la négligence de quelques-uns, l'apathie des autres, et les fauteurs de cette situation, absolument regrettable, doivent être mis par une mesure énergique dans l'impossibilité de continuer de déprécier le Mont.

..

La sécheresse de cette année 1934 avait un effet déplorable. Mais que dire alors de la station de pompage de Mézières-sur-Couesnon destinée à alimenter Rennes en eau de consommation et qui s'est mise à fonctionner sans tenir compte, en aucune façon, des conditions dans lesquelles l'autorisation de pompage lui a été donnée par décret du 20 juin 1934 ? Ce décret spécifie, en effet, de même que l'arrêté préfectoral qui l'a suivi « que la ville de Rennes devra « créer et entretenir en bon état de fonctionnement une station de « jaugeage à Pontorson en vue de mesurer à tout moment le débit « d'étiage de la rivière ». Il ajoute, en outre, « que les ingénieurs du « service maritime veilleront à ce que cette disposition soit stricte- « ment observée ».

Nous serions très heureux de voir en bon fonctionnement cette station de jaugeage de Pontorson ; mais, nous a-t-on affirmé sur place, alors que nous la cherchions : « Elle n'existe pas encore, attendez un peu... »

Nous attendons donc l'inauguration de cette station, mais si elle se fait trop attendre nous interviendrons très énergiquement...

..

Il y a peut-être encore, vivant à Pontorson, des membres du fameux Comité « Pontorson port de mer », qui, après bien des difficultés avec le service des Ports Maritimes, obtint que le pont de Beauvoir soit un pont tournant afin que le port de mer de Pontorson (!) ne soit pas définitivement bouché par un pont fixe qui empêcherait le passage des navires désirant remonter le Couesnon.

Ces mêmes gens, s'il en est encore, devraient aujourd'hui obtenir que dans leur port rêvé les pompeurs de Rennes laissent venir un peu d'eau.

..

Les marées calmes apportent depuis que le sol a été enroché et s'est élevé, en face la porte d'entrée du Mont Saint-Michel, une couche de tange grasse, précisément à l'endroit où les autos doivent se garer en s'alignant.

Et c'est même en prévoyant l'alignement des autos en cet espace que l'exhaussement du sol a été demandé par la municipalité montoise.

Or, il est arrivé bien souvent que la couche de boue laissée par une marée a rendu impraticable tout cet espace aux piétons.

On ne prévoyait pas cela évidemment en accomplissant cet exhaussement.

Et maintenant que le lit du Couesnon paraît s'ensabler plus encore, à la suite du débit très réduit de l'eau douce dans ce petit

fleuve, le courant des marées retirantes faiblira d'autant et nous verrons alors toujours s'augmenter le lac de boue déjà signalé par nous, et que redoutent bien maintenant les automobilistes connaissant cet inconvénient.

C'est vraiment jouer de malchance que de voir toutes les modifications apportées à l'ordre naturel des choses porter préjudice au Mont Saint-Michel et aux intérêts commerciaux des Montois.

Toutes les mesures nouvelles dictées par une inspiration mercantile, et exécutées sans en prévoir les conséquences se retournent contre l'intérêt général.

Certainement, devant la fréquence de ce lac de boue en face le Mont, naîtra le besoin d'un parc de voitures automobiles à l'extrémité de la digue, et rendu très pratique par le simple va et vient d'une auto en permanence pour acheminer les touristes jusqu'au Mont.

En résumé, c'est en revenant toujours au plan général d'abaissement de la digue sur cinq cents mètres avec le va et vient d'un pont roulant et le dégagement complet des abords du Mont, qu'on trouvera la solution de tous les inconvénients.

Il n'y aurait plus alors à redouter les inconvénients actuels de l'égout communal, de l'ensablement du Couesnon, du déversement des détritiques, et des liquides de toutes sortes qui passent par les exutoires de remparts, puisque le courant de la mer libre alors, entourerait le Mont et entraînerait toutes les impuretés.

Mais, malheureusement, les finances de l'Etat ne permettent pas actuellement la dépense nécessaire pour cette réalisation.

Il s'agit là d'une œuvre inspirée uniquement par des considérations élevées et d'ordre esthétique; aussi bien peu s'en inquiètent.

H. V.

Mouettes et Goélands

Selon la note parue en notre précédent bulletin 45, page 535, nous avons écrit à M. le Maire du Mont Saint-Michel, lui demandant qu'il veuille bien prendre un arrêté semblable à celui pris autrefois par le Maire de Granville pour qu'il soit interdit de tirer des coups de fusil sur les mouettes et goélands qui viennent en grand nombre autour du Mont Saint-Michel, leurs gracieux ébats étant un charme attrayant pour les visiteurs.

Nous n'avons pas encore reçu de réponse; mais, nous ne pensons pas que M. le Maire se refusera de protéger ces jolis volatils que les touristes se plaisent à observer des remparts ou de la porte de la ville.

Aéro-Club d'Avranches Aérodrome de Bouillé

Samedi 23 juin, un avion s'est posé sur le nouvel aérodrome de Bouillé. Il était piloté par Legastelois et arrivait de Paris se rendant à Rennes. Faisant escale à Bouillé il inaugurerait, un jour à l'avance ce terrain d'atterrissage avranchinçais.

Le lendemain, alors que de nombreux spectateurs attendaient

l'arrivée des aviateurs qui avaient répondu favorablement à l'invitation du président de l'Aéro-Club d'Avranches, le docteur Restoux, on vit paraître vers midi deux appareils qui descendirent sur les grèves. Dans l'après-midi d'autres vinrent; ils évoluèrent dans les airs et donnèrent le baptême à quelques spectateurs enthousiastes.

A cette inauguration étaient présents: MM. le Préfet de la Manche, le Sous-Préfet d'Avranches et le député Fauchon.

« Dans son discours prononcé au cours des fêtes du Centenaire le jour même, M. Levatois, président des Amis du Mont Saint-Michel, rendait hommage au docteur Restoux, qui a doté la Mer-veille et ses environs d'une nouvelle voie d'accès touristique: « celle des airs, tout en évitant au Mont fameux, les inconvénients « divers d'un aérodrome trop proche ». (*Ouest-Eclair*).

Les avions au-dessus du Mont Saint-Michel

Nous nous sommes déjà élevés contre les prouesses bien dangereuses des aviateurs, au-dessus du Mont Saint-Michel; nous avons été témoin déjà des grands risques courus par des appareils qui se sont approchés beaucoup trop près de l'abside de l'église abbatiale ou de la flèche que domine la statue de l'archange.

Nous comprenons parfaitement la satisfaction qu'il y a pour un excellent pilote d'approcher au plus près l'œuvre du grand maître Fremiet, c'est un but qu'on est heureux d'atteindre et de montrer aussi la précision, la maîtrise acquise dans la conduite de son appareil, sachant qu'il y a là, au-dessous, un public attentif aux habiles évolutions de l'avion.

Mais, ce roc énorme avec cette masse de constructions offre au vent, d'où qu'il vienne, une résistance qui occasionne certains remous de l'air, étant donné que, vers le nord qui ne reçoit jamais les rayons du soleil, il y a au-dessus du petit bois un trou d'air qui plusieurs fois déjà a dérangé de leur direction voulue bien des appareils, qui ont subi à cause de cela un atterrissage forcé.

Il est donc nécessaire pour les aviateurs qui feront l'excursion vers le Mont, d'observer les règlements et décrets de 1928 d'abord, qu'ils connaissent certainement; puis de se souvenir des conditions spéciales dans lesquelles se trouve le Mont Saint-Michel par rapport à la pression d'air qui s'exerce sur ses côtés et de ce trou d'air froid qui se produit souvent au-dessus du petit bois, ces conditions pouvant faire dévier un appareil et s'il est trop près, le porter vers l'abside ou vers la flèche sur laquelle le saint Michel d'or, avant la venue des aviateurs n'avait eu que la visite des hirondelles aux beaux jours d'été.

Inauguration du Memorial de Charles Le Goffic

Le dimanche 26 août dernier a eu lieu, au bourg de La Clarté, l'inauguration du bas-relief consacré à la mémoire de Charles Le Goffic.

Un médaillon en bronze, œuvre du statuaire Louis Nicot, est

scellé dans la « Roche des Martyrs », en face la route qui va de Ploumanach à La Clarté.

Amis du Mont Saint-Michel qui excursionnez pendant les beaux jours vers la Bretagne, si vous passez sur cette route, arrêtez-vous un instant devant cette roche où notre ancien vice-président, l'écrivain des jours angoissants de la guerre, le poète breton, l'académicien Charles Le Goffic, a là son effigie entre le médaillon de Gabriel Vicaire et celui d'Anatole Le Braz.

La tombe du génial écrivain est au petit cimetière de Trégastelbourg. Le 26 août c'est à La Clarté qu'on célébra un service funèbre.

Le drapeau des fusilliers-marins avec sa garde d'honneur vint rendre hommage à celui qui chanta l'héroïsme des défenseurs de Dixmude.

Et ce jour, où étaient réunis un grand nombre d'amis du barde disparu, binious, bombardes et bag-pipe résonnèrent jusqu'au soir sur la lande bretonne.

Film documentaire

Nous lisons dans le journal *Comœdia* :

« Le metteur en scène Maurice Cloche est en train de terminer les prises de vues des maquettes construites spécialement pour son film « La Merveille de l'Occident » consacré au Mont Saint-Michel ».

Les prises de vues de ce film ont été faites au courant de juin dernier et notre secrétaire général s'était rendu au Mont Saint-Michel afin de conférer sur place avec le metteur en scène sur l'intérêt des différents points de vue relativement à l'histoire du monastère. C'est donc en parfait accord sur la méthode de présentation et sur le texte que s'est fait la réalisation de ce film.

Les premiers rubans passés sur l'écran montraient la réussite parfaite des prises de vues, soit dans les parties les plus sombres du monastère, soit à l'extérieur. La partie du film prise en avion est d'un effet impressionnant.

L'intérêt nouveau de ce film sera donné plus particulièrement par les vues du Mont Saint-Michel aux différentes époques de son histoire, vues données par la réalisation de maquettes construites par le décorateur G. Charmoy sous la direction et d'après les plans de notre secrétaire général. Aussi pouvons-nous affirmer quelles seront une surprise pour les spectateurs qui se trouveront ramenés magiquement au Moyen-Age, car ces images en très haut relief représentent très fidèlement l'architecture du monument et des remparts aux différentes époques. Elles ont d'ailleurs été étudiées avec tout le soin possible, d'après les documents les plus certains.

Dans la reconstitution de la ville, on a dû combler les lacunes laissées par la documentation en tenant compte des constructions de l'époque dont il reste quelques spécimens. Nous engageons donc nos sociétaires, quand ce film paraîtra, à l'aller voir. C'est un documentaire parlant et sonore, conçu dans une manière nouvelle et s'apparentant pour le mieux à l'important ouvrage qu'a composé M. Henri Voisin : *Le Mont Saint-Michel Aujourd'hui et Autrefois*.

Devise

Dans notre précédent bulletin nous avons demandé la définition de la devise

Gusamet tetons

qui est gravée en belles lettres gothiques en relief au manteau d'une cheminée actuellement mise au Vieux Logis du Mont Saint-Michel et qui doit provenir des marches de Bretagne.

Nous avons reçu la réponse suivante : « La devise du Vieux Logis du Mont Saint-Michel doit signifier *Pièce d'or vient de pièce d'argent* :

Gus : synonyme de besant. Donc *Gus - a - met - tetons*. — Besant provient de tetons.

Cette réponse est d'un sociétaire de Lille à qui nous ferons parvenir la prime promise, M^{me} L. Degraevee.

Continuons nos recherches sur cette devise.

Nous avons dit que la cheminée sur laquelle elle était gravée provient des marches de la Bretagne, et la manière dont elle est gravée indique le XV^e ou tout au plus le XVI^e siècle.

Alors nous demandons : A qui appartient cette devise ?

Il y a bien certainement dans les vieilles familles bretonnes des chartriers qui contiendraient cette indication, si toutefois cette devise n'était simplement celle d'un marchand parvenu à la richesse : *après les testons d'argent, les besants d'or...*

Mais, besants et testons sont pièces d'armoiries ; alors, consultons l'armorial, les archives de Rennes, etc., etc...

Il y a au secrétariat de l'Association une seconde gravure : « Rayon de soleil après l'orage » — Mont Saint-Michel — pour celui qui nous dira de qui était cette devise.

Poète lauréat

La société des Poètes Français, présidée par le poète Eugène Le Mouél, a décerné le prix Charles Pitou à M. Louis Foisil.

M. Louis Foisil était détenteur déjà de l'oeillet d'or des Amis du Mont Saint-Michel. Nous félicitons le bon poète normand.

Naissance

Un très fervent ami du Mont Saint-Michel, revenu l'année dernière passer quelques jours dans le cadre de la Merveille inspiratrice, nous a fait part au 31 juillet dernier de la venue au monde d'une fort belle petite fille.

Nous souhaitons la bienvenue à Mademoiselle Denise Lhullier et nous présentons nos très respectueuses félicitations à sa maman. Nous espérons, une année prochaine, retrouver au Mont Saint-Michel, pendant un nouveau séjour, notre ami M. Maurice Lhullier, ingénieur E. C. P., enthousiaste de toutes les belles œuvres.

Mariage

Notre ami, le docteur Henri Léon, médecin-colonel en retraite, président des Gars de l'Avranchin, membre du Comité de Direction des Amis du Mont Saint-Michel, nous a fait part de son mariage avec Madame Henri Leroux. La bénédiction nuptiale leur a été donnée à Paris le mardi 24 juillet dernier, en l'église Notre-Dame des Champs.

Nous présentons aux nouveaux époux nos meilleures félicitations.

Nécrologies

Pendant plusieurs années, M. Ulysse Fleury donna sa précieuse collaboration à notre Association comme secrétaire-correspondant de Pontorsen et également comme secrétaire du Syndicat d'Initiatives Essi du Mont Saint-Michel, dont il entreprit l'organisation pratique alors que la foule des étrangers, désirant connaître la Merveille de l'Occident, demandait une très nombreuse documentation nécessitant un courrier important.

M. Ulysse Fleury, inspecteur d'assistance publique honoraire, était officier de l'Instruction Publique, il s'est éteint le 30 août dernier dans sa soixante-douzième année.

Nous présentons à la famille nos condoléances et l'expression de nos grands regrets.

..

Madame la Comtesse Emmanuel de Cussy, membre associée des Amis du Mont Saint-Michel depuis la fondation de notre Association, est décédée au courant de la présente année.

Nous avons de vive voix présenté nos condoléances à M. Ruault de Cussy, son fils, architecte à Coutances, qui, cet été, est venu avec Madame Ruault de Cussy revoir la Merveille où il fit autrefois de longs séjours d'étude.

..

Nous avons aussi appris le décès de Madame Louis Descloquemont, survenu au courant du mois d'août.

Nous présentons à M. Louis Descloquemont nos sentiments de vive sympathie et nos sincères condoléances.

..

De Vire, nous avons en ce même mois d'août reçu faire-part du décès de Madame Victor Dargenne.

Nous adressons à M. V. Dargennes nos condoléances.

DOM GABRIEL MEUNIER

Au début de 1934 une figure bien sympathique a disparu du Mont Saint-Michel : Dom Gabriel Meunier O. S. B., chapelain de Saint-Michel, qu'on voyait passant dans la rue montoise, ou qu'on retrouvait en fin de journée vers la tour du Nord d'où il affectionnait voir au soleil couchant le jeu des lumières et des marées dans la baie.

Dom Gabriel Meunier qui, treize années durant, fut au Mont Saint-Michel discrète personne et conseiller prudent, repose maintenant dans le cimetière de l'Abbaye de Saint-Pierre de Solesme.

L'esprit conciliateur du Révérend Père Bénédicte l'avait fait aimer des Montois ; il était respecté de tous. Sa conversation attrayante était piquée parfois de traits doucement malicieux.

C'est un vide maintenant dans ce Mont où la silhouette d'un bénédictin reportait l'esprit jusqu'à la belle époque des moines bâtisseurs.

Verrons-nous bientôt un autre bénédictin succéder au R. P. Meunier ?

Nous l'ignorons.

Le vin d'Anjou et l'Abbaye Montoise Le Prieuré de Créans

En 1192, Robert Guastevin, au nom prédestiné, donne à l'Abbaye du Mont Saint-Michel les églises et les terres de Créans qui constituent un prieuré.

En 1261, Richard Tustin, le vingt et unième abbé du Mont Saint-Michel, acquit en Anjou des terres et des vignes qu'il réunit à ce prieuré de Créans.

C'est donc de propos délibérés qu'au XIII^e siècle, les Bénédictins montois ont cherché en Anjou des vignes capables de leur donner l'un de ces vins généreux qu'une bulle du Pape les autorisait à boire « à raison du climat rigoureux du Mont » dit le texte.

Créans est sur la limite du territoire angevin, mais d'Anjou tout de même, sur une boucle du Loir, entre La Flèche, Baugé et Durtal.

Au moyen-âge le terrain était planté de vignes ; au commencement du XIX^e siècle, il en portait encore une douzaine d'hectares qui donnaient peu de vin et pas du meilleur.

L'église curiale et prieurale dédiée à Saint-Symphorien était encore à la présentation de l'abbé du Mont Saint-Michel.

Rien ne dit, que les vignes de Créans aient été à Créans même ; le titre de 1291 parle de terres et de vignes en Anjou, réunies au prieuré de Créans.

Nous avons renoncé à découvrir avec certitude le site du vignoble qui envoyait bon an mal an ses quarante « hisses » de vin loyal et marchand jusqu'à la baie d'Avranches, avec tous les risques du voyage. Les pouillés de l'Abbaye ont été dispersés ou détruits ; il ne nous reste plus que cette mention répétée et connue de style, que les vins de Créans sont vins d'Anjou, de bonne race, valant d'être rangés dans le cellier du Nord, à côté des vins de Gascogne.

Et n'est-il pas légitime de penser que les vignes du prieuré, choisies et achetées pour l'enrichir, poussaient plutôt sur les coteaux d'élection où elles durent encore, autour de Durtal et de Huillé ? De Huillé qui fait dans les années de soleil, quelques barriques d'un vin ambré, généreux et corsé, que les vrais amateurs connaissent bien.

Vin dangereux aussi : il mord son maître, dit-on.

G. DUFOUR.

Bibliographie

M. Germain Bazin, auteur d'un intéressant ouvrage sur le Mont Saint-Michel, paru l'année dernière aux Editions Picard, se plaint dans l'appendice de son livre d'un « historien d'art » qui a traité avec trop grande liberté le sujet dont il a fait une description assez fantaisiste ; il veut donc mettre en garde les lecteurs contre le livre que Camille Mauclair a publié il y a quelques années sur le Mont Saint-Michel.

M. Germain Bazin s'étonne que cet écrivain de grande réputation, mais « non spécialiste » ait écrit en son cabinet un ouvrage pour lequel il n'était point documenté, se contentant de rééditer les vieilles erreurs du livre de Ed. Corroyer, et, en plus, donnant aux salles du monastère des destinations des plus fantaisistes.

Si l'architecte Corroyer a mal interprété les textes de dom Jean Huynes dans lesquels il semble avoir largement puisé, il avait aussi pour cela quelque excuse, s'étant par trop inspiré du travail et des idées du chanoine Pigeon et aussi de l'œuvre de Le Héricher ; il a suivi les indications données par ces auteurs, mais, il s'est tout particulièrement appliqué à l'étude des bâtiments pour leur restauration, et là on ne trouve guère d'erreurs.

Le document de pierre a été étudié par Corroyer aussi bien qu'il pouvait l'être, trop hâtivement peut-être en certains points, mais, ce qu'il a publié, comme dessins d'architecture, coupes et restaurations, reste le travail d'architecture le mieux présenté, le plus clair.

Les fausses interprétations ont passé dans le livre de Corroyer sans que le grand chartiste qui documentait l'architecte sur l'histoire y vit une erreur manifeste.

Paul Gout, qui se consacra au Mont Saint-Michel, entra dans la bonne voie quand le sol de l'église abbatiale lui livra ses secrets, quand il dégagea l'église carolingienne. Le monastère primitif apparut alors à ses yeux ; mais Paul Gout ignora tout des constructions de Roger II et publia sur ce sujet quelques erreurs, et cependant il étudia avec grande conscience son abbaye du Mont Saint-Michel.

Et M. Germain Bazin s'étonne de la « salade » hâtivement arrangée d'un littérateur à qui peut-être on a dit à tout hasard : « Il manque (?) un livre sur le Mont Saint-Michel, vous devriez le faire pour paraître à telle époque. » Et il s'est hâté... Voilà tout !...

Ceux qui, comme moi, sont pour la vieille manière, estiment qu'un ouvrage sérieux sur le Mont Saint-Michel doit demander des

années de préparation. Je citerai, pour appuyer ce dire, Paul Gout en exemple ; il s'est entouré de compétences d'abord, et n'a publié qu'après avoir fait une longue étude de son sujet un livre très important, corrigeant les mauvaises interprétations de Corroyer et apportant quantité d'indications nouvelles ; mais cependant, si complet que soit son ouvrage, on est obligé de regretter qu'il soit d'une lecture difficile et d'un esprit confus parfois. Mais Paul Gout n'a pas épuisé le sujet, loin de là ; d'autres écrivains viendront après lui et apporteront une contribution nouvelle à la connaissance du Mont Saint-Michel.

H. V.

..

M. J.-P. Martin, bibliothécaire de la ville d'Avranches, professeur au collège, a fait paraître au courant de la présente année, chez Jouan et Bigot, libraires à Caen, une fort jolie plaquette sur la bibliothèque d'Avranches, ses origines et ses richesses.

Dans cette notice, très joliment illustrée, M. J. Martin passe en revue les incunables, les belles éditions anciennes, les livres illustrés d'estampes dont il a mission d'assurer la conservation.

Puis, il arrive aux 274 manuscrits que possède la riche bibliothèque avranchinaise et dont 204 proviennent de l'abbaye du Mont Saint-Michel. Alors il nous montre par de belles photographures, tirées avec grand soin, ce que sont ces belles miniatures, œuvres des religieux du monastère montois.

Le travail de M. J. Martin est préfacé par M. Paul Le Cacheux, archiviste départemental de Seine-Inférieure, qui, en quelques bonnes lignes, le félicite de l'excellente idée qu'il a eue de publier cette notice sur un fond aussi riche, aussi précieux et renfermant des œuvres pouvant renseigner les chercheurs les plus érudits dans l'histoire littéraire et artistique du Moyen-Age.

..

Il y a quelques années, l'éditeur Aubert, de Saint-Brieuc, publiait un très bel ouvrage dont le titre était : *Du Couesnon à la Rance*. Le texte était du regretté Etienne Dupont ; l'illustration consistait en vingt-cinq eaux-fortes signées H. Voisin.

Cette belle édition est à peu près épuisée.

..

En 1933, Jacques Fuster, inspecteur d'Académie, fait imprimer par Ch. Monnoyer, du Mans, un livre qu'il intitule : *De la Hague au Mont Saint-Michel*. M. Pierre Appell, député de la Manche, a écrit la préface de ce livre. Raymond Chelet en a fait l'illustration et nous devons signaler tels des bois dont la matière fut taillée par le ciseau d'un maître xylographe. Ces dessins comme burinés dans la matière serviable, rendent avec grande vigueur, avec intensité, le caractère des paysages bas-normands.

Le texte écrit par un poète, évoque tous les aspects de ce sol si riche et de richesses si différentes de ce coin de la Neustrie où la foi fit édifier la merveilleuse abbaye.

Nous avons le regret de ne pouvoir, faute d'espace, citer ici quelques passages de cette très intéressante plaquette, de ne pouvoir montrer l'enthousiasme né chez l'auteur devant l'altière silhouette

montoise lui apparaissant dans le calme d'un soir, ou s'estompent dans la nuit transparente les différents plans de la cité-abbaye-forteresse.

..

Les fêtes du Cinquième Centenaire de la Défense du Mont Saint-Michel ont provoqué l'écllosion de nombreux articles de revues et de quelques notices.

Les revues, jusqu'ici, ne nous ont rien appris.

Mais il est une notice qui nous a été très aimablement envoyée, qui est d'un intérêt très grand pour tous ceux qui, admirateurs de la Merveille de l'Occident, désirent en connaître l'histoire.

Et, l'histoire du Mont Saint-Michel depuis son origine jusqu'à notre époque peut captiver l'esprit des plus érudits.

On a tendance à penser que ce Mont, perdu là-bas aux confins de la Normandie et de la Bretagne, ne connût que des faits de minime importance, et que la paix du monastère ne fut troublée que par de menus incidents sans conséquence, alors que devant ce roc, dès 1099, se livrèrent longuement bataille les fils de Guillaume le Conquerant se disputant l'héritage de leur père, et qu'un peu plus tard l'abbé Robert de Torigny reçut au monastère trois rois, qui firent alliance en vue du Mont ; qu'en 1203 le roi de France envoya son allié Guy de Touars vers le Mont Saint-Michel, pour punir l'abbé d'avoir appuyé les prétentions de Jean-sans-Terre au duché de Normandie, qu'il convoitait pour lui-même ; et que l'allié de Philippe-Auguste ne pouvant pénétrer dans le monastère mit le feu au village, d'où l'incendie se propagea dans toute l'abbaye, ne laissant que les murs et les voûtes.

Cependant vingt-cinq ans plus tard les bâtiments de la Merveille élevés au nord du rocher montraient la volonté et l'énergie des moines bénédictins triomphant grandement du plus grand des désastres qui pouvait affliger ce Mont. Mais déjà à cette époque se précisait une menace, se préparait même la longue lutte, le duel d'un siècle qui mit en face la France et l'Angleterre.

Dans cette guerre, le Mont Saint-Michel eut un très grand rôle, il résista à l'ennemi près d'un quart de siècle durant. Il fut le défi perpétuel où l'orgueil anglais venait se butter sur le rempart normand que cent dix-neuf chevaliers fidèles au roi de France défendirent sans faiblesse, jusqu'au jour, où cette horde fière de seigneurs normands et d'hommes d'armes dévoués, prête d'expirer sous le joug, se releva d'un suprême effort et renvoya l'assiégeant se réfugier en ses bastilles.

Qui commandait ces héros d'épopée ? Qui les animait dans le combat ? M. l'abbé Niobey dans sa plaquette intitulée : *Louis d'Estouteville, capitaine et défenseur du Mont Saint-Michel*, vous le dira... Il vous dira ce long siège. Il vous dira l'assaut du 17 juin et la victoire qui suivit, ainsi que l'influence qu'elle eut sur la fin de cette lutte : (Editée par René Jacqueline à Saint-Lô).

H. V.

..

Nous regrettons de ne pouvoir donner la reproduction d'un grand dessin composé par M. René Levesque, architecte à Cherbourg. Ce dessin donne une vue générale du Mont Saint-Michel, côté nord, à l'époque de la guerre de Cent Ans ; sur la droite se voient, s'approchant du rocher, deux énormes vaisseaux anglais carguant leurs voiles.

Au premier plan, des soldats anglais entrent résolument dans la mer, soit à cheval soit à pied et vont s'acheminer vers le petit bois ;

dans l'angle droit de la composition sont deux barques légères et un quai de bois paraissant être le prolongement du rocher de Tombelaine. La mer semble couvrir entièrement la baie.

C'est une version un peu différente de celle connue jusqu'à ce jour.

Le cadre dessiné autour de ce dessin représente tous les blasons des 119 chevaliers.

Il y a dans cette composition un travail considérable qui a fait l'admiration des visiteurs dans les expositions de beaux-arts où il a figuré.

H. V.

..

Il est actuellement mis en souscription une édition nouvelle de l'ouvrage : *Les Iles de Chausey et leur Histoire*, paru en 1918 et dû au regretté vice-président de la société, le Pays de Granville, M. le Comte de Gibon.

Les souscriptions sont reçues par M. de Rodays, trésorier du Pays de Granville, 3, boulevard Girard-Desprairies, Granville.

Le troisième salon de la Société artistique de la baie du Mont Saint-Michel

Il a été ouvert du 15 juillet au 15 août dans la salle des Fêtes de la mairie d'Avranches.

Il réunissait un nombre d'œuvres un peu plus grand que les années précédentes ; mais, ce qui était franchement supérieur c'était la qualité générale des œuvres exposées.

Bien des artistes qui, la première année ne s'étaient pas décidés à prendre part à cette manifestation d'art régional, ont compris l'importance que prenait d'années en années ce salon ; il répond absolument aux espérances que publiaient les promoteurs de cette exposition artistique dans la presse régionale il y a plusieurs années.

Aujourd'hui, il est bien admis qu'il y a en vue de ce Mont merveilleux toute une contrée inspiratrice, toute une région de rayons aux frais coloris, qui font cadre au roc michelin qu'enchasse tour à tour l'émeraude de la mer où la nacre des grèves.

Qu'au dessus de cet ensemble, fait du paysage saisonnier et du vivant paysage de mer, se dresse sur son rocher ce miracle d'art lapidaire : l'Abbaye millénaire, aux voûtes hardies, aux arcs élancés, aux chapiteaux sculptés, aux balustrades de granits ajourés, aux rosaces fleuries du cloître, aux frises se poursuivant en volutes, aux tympans et aux écoinçons délicieusement fouillés ; puis, aux pinacles hardis joints d'arcs-boutant nervurés, qui s'en vont jusqu'aux pieds du Saint-Michel d'or porter leurs fleurons de granit taillés.

Pouvait-on penser qu'une contrée si bellement dotée n'eut point sa pléiade d'artistes préférés.

Les fêtes du 24 juin ont été photographiées

M. Armand Le Noan, 30, rue de la Constitution à Avranches a, le 24 juin, au cours des cérémonies religieuses et des diverses réunions de la journée des fêtes de la commémoration du Cinquième Centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel, pris un certain nombre de clichés photographiques qu'il a réunis en un coquet album.

Les chefs de famille et d'armes, ou leur représentant, des descendants directs des Chevaliers montois ont été saisis par l'objectif devant la porte du Mont Saint-Michel, c'est un souvenir précieux que les intéressés aimeront conserver; plus loin cet album montre la grandiose cérémonie, l'office pontifical se poursuivant, l'officiant, Mgr. l'Archevêque de Rennes, en face sous son dais, le primat de Normandie, plus loin Mgr. de Coutances, Mgr. de Séez, Son Excellence l'Abbé de Farnborough et du Mont Saint-Michel, puis le prédicateur disant un magnifique éloge des preux montois.

Parmi les assistants, des visages connus.

Puis, vient l'instant où la foule quitte l'église abbatiale et dans la foule tout le clergé présent va descendre les Grands Degrés.

L'après-midi, pendant la conférence c'est le savant historien qui lit son important travail qui est écouté par toute une assistance d'élite.

L'album se termine par deux instantanés, l'un montre notre Président Levatois, qui promène un regard calme sur la foule qui passe; et la dernière image, c'est le Secrétaire Général dont l'œil inquiet scrute ici et là, si rien ne manque à son organisation, il tient à son programme et en surveille tous les détails.

Et il faut en convenir, tout s'est fort bien passé, l'album de M. Le Noan en témoigne.

Et notre Secrétaire Général, en fin de journée a dû reprendre sa bonne assurance habituelle.

L'album Le Noan est en vente au prix de vingt francs.

LA VIE D'AUTREFOIS AU MONT SAINT-MICHEL

Texte et illustrations de
EUGÈNE LE MOUËL

Envoi par la poste contre 4 fr. 50 adressés au bureau de l'Association
167, Rue Montmartre, PARIS

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'Association générale de la Sécurité Routière en France, patronne la publication d'itinéraires fort bien conçus, qui indiquent aux automobilistes: Postes de secours, Téléphone permanent sur la façade de la Poste, Hôpital ou Clinique, Médecin, Pharmacien, qu'ils trouveront sur leur route. Les cartes 19 et 20 intéressent plus particulièrement les Amis du Mont Saint-Michel accomplissant le voyage de Paris au Mont Saint-Michel.

LISTE D'ADMISSION (Suite)

Members associés

- BUCHELY (Mlle), 3, avenue Emile-Zola, Lille.
- BUNDEL, 19, rue Rampal, Paris (19^e).
- BRADY, 5, rue Saint-Philippe, Saint-Malo (I.-et-V.).
- JEAN, avocat, 3, rue Saint-Philippe, Saint-Malo.
- VILLAMONAG, villa Massilia, sur le Sillon, Saint-Malo.
- BON (Georges), négociant, rue du Cours, Alençon (Orne).
- DARIS (Abbé), supérieur au collège à Mortagne (Manche).
- BARDI (Abbé), curé de Louveciennes (S.-et-O.).
- VERNE (Mme), 15, rue de la République, Orléans (Loiret).
- MOUS, 11, rue de la Halle, Bourges (Cher).
- JOUREUX (Xavier), pharmacien, Le Bussey (Doubs).
- FOURAY, La Haye-Pesnel (Manche).
- ATHEIS (Mme), avenue Camille-Gâté, Nogent-le-Rotrou (E.-et-L.).
- LAFITTE (de), palais Verdi, rue Renoir, Monaco.
- BOGROTH (Louis), 300, rue Saint-Jacques, Paris (5^e).
- LEMAIGNY, café de Paris, place St-Nicolas, Coutances (Manche).
- FURNESS (Roger), ingénieur, place Saint-Nicolas, Coutances.
- VIN (Georges), Nouveautés, rue St-Nicolas, Coutances.
- LANGE (Mlle Yvonne), Lamothe-Landéron (Gironde).
- CLERC (Mme), Monpazier (Dordogne).
- PINNA (Mme Raymond), Preignac (Gironde).
- PAULY (Mme Pierre), Preignac.
- LANTIER (Mme Georges), Côte des Sauches, Preignac.
- DUPREZ (Mme Renée), Preignac (Gironde).
- SERRIS (Mme Marguerite), gare Preignac.
- DUGAU (Mlle), Preignac.
- CONROUX, château Grillon, Barsac (Gironde).
- BEAUCOURT (Mlle Simone), Castillon (Gironde).
- DRESEN (Mlle), au Caillou, Castillon (Gironde).
- AYRIER, héraquier, Castillon.
- MARCHE (Mme), épicerie, Castillon.
- RAGON (Mme), boucherie, Castillon.
- PÉRISSON (Mlle), Les Quais, Castillon.
- DEVOCA (Mlle), Castillon.
- MESSEY (Mme), Castillon.
- DESROULLES (Mme), Castillon.
- BARON (Mme), institutrice, Castillon.
- FREY (Mlle), Mouliets, par Castillon.
- CHASSE (Mlle), directrice de l'École Normale d'institutrices, Coutances (Manche).
- SAINTE-GERVAISE (de), agent d'assurances, 4, rue du Palais de Justice, Coutances.
- MOLAY, ingénieur honoraire du service vicinal, 17, rue de l'Écluse-Clette, Coutances.
- DUBRECH (Mme la) du collège de jeunes filles de Coutances.
- DARJAULT, sénateur, Coutances.
- FONDS (Michel), inspecteur primaire, 3 ter, avenue du Maréchal-Félin, Coutances.
- ALEXANDRE, professeur du lycée, Coutances (Manche).
- DUJOURNAY, 19, avenue de la Gare, Noyon (Oise).
- REYSSOL, villa Crocquot, Le Rayol (Var).
- REYSSOL (Mme), villa Crocquot, Le Rayol (Var).
- DESSAUX (Jules), 5, boulevard de Tourcoing, Matou-en-Barrois (Nord).
- DESSAUX (Paul), 18, rue de l'Impératrice, Berck-Plage (Pas-de-Calais).
- DESSAUX-COYET (Mme), 10, rue de Lannoy, Les-les-Lannoy (Nord).
- ALIX (l'Abbé), vicaire à Pontorson (Manche).
- BABOULÉ, receveur des Contributions Indirectes, Pontorson.
- BICHARD, quincaillier, Pontorson (Manche).
- ORANGE (Abbé), vicaire, Pontorson.
- PIERRE, chanoine, professeur à Tournai (Nord).
- BOGROTH, 300, rue St-Jacques, Paris (5^e).
- TRUCULEY, 3, rue Joanna-d'Arc Sèvres (Seine-et-Oise).
- LALLEMANT, à Sommevoire (Haute-Marne).
- DESSAUX, 10, rue Rochebrun, Paris (11^e).
- BEAUCOURT, Malaga (Hérault).
- PAYAT (Roger), 30, rue du 14^e Hussard Alençon.
- COMBES (Mme), 12, rue des Outiliers Nantes (Loire-Inférieure).
- DUPREZ (Jean), 30, rue Victor-Hugo, Bayonne.
- LANGE (Mlle Corinne), 23, rue Auguste-Gambé, Vanves (Seine).
- LANGE (Paul), 23, rue Auguste-Gambé, Vanves (Seine).
- CHASSE, Beauvois-sur-Niort (Deux-Sèvres).
- LALLEMANT H., Sommevoire (Haute-Marne).
- TRUCULEY, 3, avenue Bailly-Ducroquet, Lambertart (Nord).
- JANSENS (Mme), 11, place des Plantées, Mons (Belgique).
- JANSENS, 11, place des Flandres, Mons.
- GOUDIN (Pierre), 16, passage du Mont-Genis, Paris (18^e).
- FOURIER, docteur, 3, rue Escudier, Boulogne-sur-Seine.
- MOUS, comptable, 141, rue Félix-Faure, Paris (15^e).
- VANDERMOULIN, docteur, Remalard (Orne).

DOUJIN (Robert), 60, rue Ampère, Paris (19^e).
 JANSSEN (Sylvère), 47, chemin des Moul-dreux, Mons (Belgique).
 VERT, 30, rue Fabre-d'Eglantine, Paris (19^e).
 TULLIEN, 1, rue Alfred-de-Vigny, Courbe-vois (Seine).
 BICHONNIER (André), 1, rue Traritz, Paris (19^e).
 BONNEMISON, docteur, 30, rue d'Honnouet, Saint-Germain-en-Laye.
 GROCHEY (Maurice), 30, rue Grande-Fontaine, Saint-Germain-en-Laye.
 BOUTY, 55, rue de Paris, Saint-Germain-en-Laye.
 LÉVELLIN (Mlle), institutrice, Mortain (Manche).
 DANETS (Léon), ingénieur, 4, rue Léon-Cladel, Montauban (T-et-G.).
 FEUASSANT (Gaston), 7, rue Gambetta, Cherbourg.
 INDREBRAY (Mme), 26, rue du Boyer, St-Malo (I-et-V.).
 CARASSINI, pharmacien, 131, boulevard Raspail, Paris (8^e).
 FALET (Mlle Marie), rue de l'Horloge, Preuil-ly-sur-Chaise (Indre-et-Loire).
 MONET, directeur des Domaines, 11, rue Carnot, Yainville-les-Rouen.
 BROUET (Henri), avocat à la Cour, 16, rue de Rome, Paris.
 BOUTIER, 15, rue d'Éna, Le Mans.
 LAUVRE, procureur de la République, St-Lô (Manche).
 MEXAN (Jean), avocat, 11, rue St-Sauveur, Autun (S-et-L.).
 LEMASSINIER (François), 6, rue de Milan, Paris.
 COCHET (de), 5, place Darnaudier, Nantes.
 DRANSKINE, notaire, Erceville (Loiret).
 ZAGRE, ingénieur, rue de Coulmiers, Orvans.
 FAYON, licencié en droit, 2, rue Biffault, Poitiers.
 GORSEU (Léon), rue des Capucins, Lannion (Côtes-du-Nord).
 DELAUX (Gaston), juge d'instruction, Alençon (Orne).
 BÉNAUD (Mme Paulette), 8, rue du Miroir, Melun (S-et-M.).
 PAGES, contrôleur des P. T. T., Nantes (Loire-Inférieure).
 RUCY-BREUX (Mlle), institutrices à l'école Sainte-Bouline, 5, rue des Mimosa, Cannes.
 GOSSET (Denis), 80, rue Emmanuel-Liais, Cherbourg (Manche).
 COVANI (Mlle), direction des Postes, Troyes (Aube).
 TRICHOY (Jehan), 3, place du Champ-de-Mars, Autun (S-et-L.).
 GOSNE (René), 32 bis, rue Lacépède, Paris (8^e).
 THOUÉ (André), chef des titres au Crédit Lyonnais, rue Carnot, Vernon.

BICHON (Pierre), directeur du Crédit Lyonnais, Vernon (Eure).
 BARSLAYET (Louis), 67, rue de la Marne, Vernon (Eure).
 COCAY (l'Abbé), curé de Cudos (Gironde).
 MONTE, 17, rue de l'Académie, Caen (Calvados).
 BRESSI, Ste-Marie-aux-Anglais, par Menil-Manger (Calvados).
 MOUTIEN (Mme), rue Neuve, Beaugency (Loiret).
 SANGÉ, 16, rue Normande, Vanves (Seine).
 LEYASSER, secrétaire du Syndicat d'Initiatives de Forges-les-Eaux (S.-A.).
 FRAÏET (l'Abbé), professeur à l'Institution Join-Lambert, Rouen.
 FOISSONNIER (Mlle), professeur au collège de jeunes filles de Perpignan (P.-O.).
 MARIY (Mme), directrice du collège de jeunes filles de Perpignan.
 ANTOIN (Paul), docteur, 32, rue de la Comédie, Cherbourg (Manche).
 MONTE (Jean), ingénieur, 61, rue Montebello, Cherbourg (Manche).
 BERNARD (Henri), négociant, 89, rue Osselin, Cherbourg (Manche).
 COCHET (Mlle Renée), 16, rue de la Grande-Vallée, Cherbourg.
 ANCIEN (Mme), 30, rue François-la-Vieille, Cherbourg.
 MALLET (Maurice), chapeleine honoraire, 16, rue Bouillon, Cherbourg.
 LARÉ (Arthur), 32, rue Louis-Philippe, Cherbourg.
 BERNARD (Charles), négociant, 46 bis, rue de l'Ancien Quai, Cherbourg.
 BAUTERVILLE (Léon), 11, rue Jeanne-d'Arc, Cherbourg.
 DUCHANNE (Mme), Castillon (Gironde).
 LOUVREVILLE (Mlle), Castillon.
 GOYEN (Mme), Castillon.
 VAN LANSCHEN (René), 11, avenue des Guérites, Mons (Belgique).
 BISMONT (Mlle Germaine), 11, avenue des Guérites, Mons (Belgique).
 PHILIPS, juge d'instruction, 13, rue Marthe-Lechois, Caen.
 COMTE (André), 76, rue Saint-Pierre, Caen.
 GAIL (Gérard de), 32, rue Charles-Lafitte, Neuilly.
 LEMASSINIER (Maurice), 37, rue de Bras, Caen (Calvados).
 THOUÉ, 11, rue des Carmes, Caen (Calvados).
 AZÉ (Raymond), 15, place Saint-Sauveur, Caen.
 BENOIST, 17, rue Moisan de Brieux, Caen.
 LAVAU (Mlle), Castillon (Gironde).
 GOSNY (Mlle Désirée), Castillon.
 FERRAND (l'Abbé), aumônier à l'hôpital des Enfants, 155, cours de l'Argonne, Bordeaux.
 MORLAAS (Mme), 113, rue de Pessac, Bordeaux.
 BIBALET (Mme), 13, rue de la Dune, Bordeaux.

Le Gérant, G. SIMOND. — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ.

SERVICES AUTOMOBILES

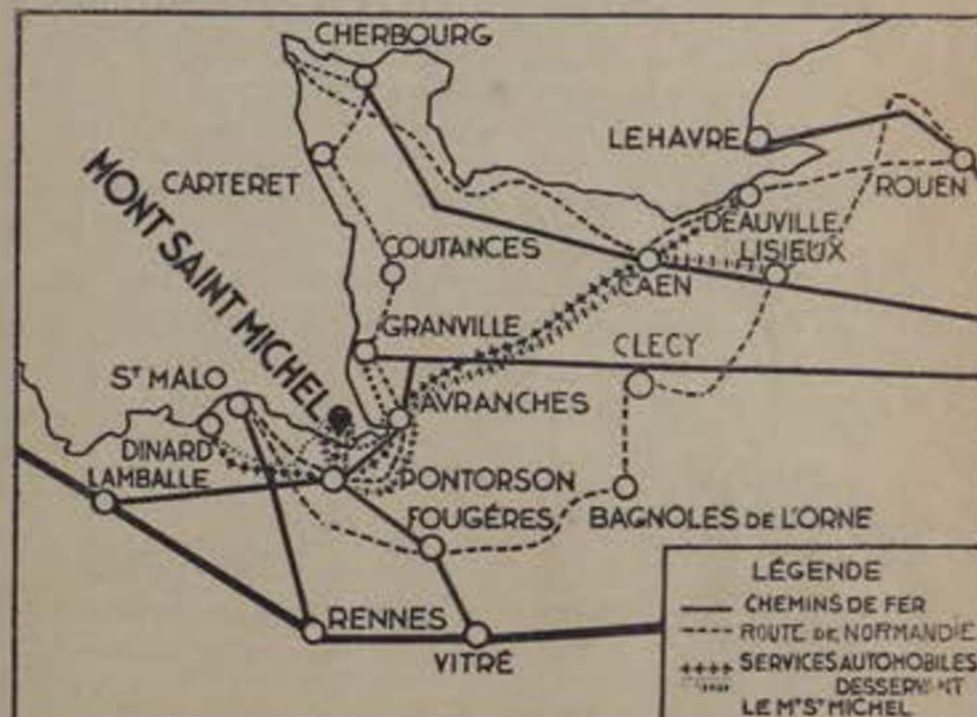
organisés par les

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

S. A. T. O. S. et Entrepreneurs divers

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par deux de ces services (N^{os} 25-53) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Granville et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCEAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON
TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{er} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162.60	110.20	71.90	246.65	177.90	116.10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159.45	108.05	70.50	241.90	174.50	113.85
De Paris-Invalides, 343 k.	159.90	108.35	70.70	242.60	175.	114.20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau rattaché de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans; les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat: établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 100);

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 16 Avril 1913

N° 47 - Avril - Juillet 35

SOMMAIRE

COMITÉ DE DIRECTION, SÉANCES DU 21 SEPTEMBRE,
DU 6 MARS ET DU 19 AVRIL 1913. — ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DU 30 MARS 1913. — RAPPORT DU
SECÉTAIRE GÉNÉRAL. — EXTRAIT DU RAPPORT
DU TRÉSORIER. — MOTS D'ADIEU ANNUEL : LES
DISCORDS. — RÉUNION ANNUELLE DE LA DÉLÉGATION
AU MONT SAINT-MICHEL. — M. LÉON STRAUS &
L'ACADÉMIE FRANÇAISE. — LA GRAVURE DE 1913. —
BIBLIOTHÈQUE MOUËL. — LA VIE SOCIALE : LE COMITÉ

A partir page 1

DE JOURNAUX. — CONFÉRENCES. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL : LA STATION DE JAUGAGE DE PONTORSON, ÉCLAIRAGE DU MONT SAINT-MICHEL, LA CLOCHE DES BRUNES, AU MONT SAINT-MICHEL, LES SERVICES ESTHÉTIQUES AU MONT SAINT-MICHEL. — LE FILM LA MERVEILLE DE L'OCCIDENT. — LE GUY. — CONFÉRENCES. — NÉCROLOGIE.

Avis Importants

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste, mais le prix en est majoré des frais de recouvrement, soit 2 francs.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucun autre frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Angers. — M. l'Abbé Jean GAUTIER, Directeur du Séminaire Universitaire.
Agen. — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Antony. — M. l'Abbé SAUVANAUD, 21, rue de l'Eglise.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Alençon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIÈRE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M^{me} Gisèle PELTIER, « au Lion Noir », 149, rue S^{te}-Catherine.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Bricquebec. — M. YVOREY, cour du Vieux Château.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohés (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp. académique, école filles.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DUVAL, 37, rue Gambetta.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseur.
Fécamp. — M. Daniel BANSE, 10, rue Félix-Faure.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépôt de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiatives.
Granville. — M. DUREL, 103, rue des Juifs, (dépôt de gravures).
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 70, avenue Valioud, Saint-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Montluçon. — M. Robert DEXANT, 4, rue Achille-Allier.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le Docteur COUBRAY, 7, avenue de la République.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Periers. — M^{me} CHESNAY.
Pontorson. — M. TOUBNERIE, greffier de Paix.
Rebais. — M^e BAUDOIN, notaire.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIF, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Lô. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHEPAIN, « La Terrasse », 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOU, notaire.
Torigni-sur-Vire. — M^{me} MOULIN, « La Maison Grise », rue de l'Abbaye.

Chemins de Fer de l'Etat

POUR PRÉPARER VOS VACANCES

VOYAGEURS

à la recherche d'un joli site ou d'une plage de famille, ne vous mettez pas en route avant d'avoir préparé votre voyage.

UN VOYAGE BIEN ÉTABLI

vous fera passer d'agréables Vacances

Dans ce but, les Chemins de fer de l'Etat viennent de rééditer leur

GUIDE OFFICIEL ILLUSTRÉ

qui contient, en plus d'une documentation touristique très intéressante, de NOMBREUSES PHOTOGRAPHIES et CARTES DES RÉGIONS DESSERVIES.

Ce guide est mis en vente, au prix de QUATRE FRANCS l'exemplaire, dans les bibliothèques des gares du Réseau, Bureaux de Tourisme des gares de Paris (Saint-Lazare et Montparnasse) et de Rouen R. D., ainsi que dans les principales agences de voyages de Paris.

Il peut également être adressé à domicile, contre l'envoi préalable d'un MANDAT-CARTE DE 5 FRANCS pour la France, et de 6 fr. 50 pour l'étranger, au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat : 13, rue d'Amsterdam à Paris (8^e).

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

Association fondée en 1911

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Comité de Direction

Séance du 25 Février 1935

La séance est ouverte à 17 h. 25 sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. Jean des COGNETS, le Docteur LÉON, M. Paul LABBÉ et H. VOISIN.

Sont présents : MM. LEVATOIS, DAUDET, BALLET, HÉDOU, DAVID, PRIEUR, PIEDNOËL.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et approuvé.

Le Président, à l'ouverture de la séance, annonce qu'il a assisté aux obsèques de M. Eugène Le Mouël, vice-président de notre Association depuis de longues années. Il fait l'éloge du poète, de l'ami, du fervent du Mont Saint-Michel sur la tombe duquel, après le discours du Président, la délégation présente a déposé des fleurs.

Le Président adresse ensuite les félicitations des Amis du Mont Saint-Michel à son Président d'honneur, M. Léon Bérard, qui vient d'être élu à l'Académie Française.

La parole est donnée au trésorier. Les comptes de l'exercice qui vient de se terminer sont l'objet d'une mise au point très précise pour être donnés à l'assemblée générale prochaine. Malgré les difficultés de perception du montant des cotisations, la situation permet un léger optimisme. Cependant il ressort de l'examen des comptes la nécessité de toujours recruter de nouveaux adhérents et c'est pourquoi la question propagande est longuement examinée, soit au Mont Saint-Michel même auprès des visiteurs, soit parmi les admirateurs de la Merveille.

Le Président fait ensuite le compte rendu des fêtes de juin, puis il parle de la question de captation des eaux du Gouesnon et de la station de jaugeage de Pontorson qui n'est pas encore établie. Aussi serait-il nécessaire de faire cet été la constatation du trouble apporté par cette inobservation du décret d'autorisation.

La gravure de 1935 est présentée et vaut à son auteur les félicitations et remerciements de tout le comité.

La date de l'assemblée générale est arrêtée et la question de la présidence de ce banquet évoquée.

Puis est faite l'annonce de la présentation prochaine d'un film documentaire du Mont Saint-Michel.

Il est parlé ensuite de l'élection à l'assemblée générale prochaine du tiers du Comité de Direction qui doit être renouvelé et aussi de l'élection d'un vice-président qui sera à élire par le Comité de Direction après l'assemblée générale.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 heures.

∴

Séance du 6 Mars 1935

La séance est ouverte à 17 h. 20 sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. André BRUN, Jean VOISIN.

Sont présents : MM. H. VOISIN, Roger BALLEZ, L. DAUDET, Paul LABBÉ, Robert RENAULT, Georges GIRARD, J. LEVATOIS, M. MONMARCHÉ, Hector DENIS, HÉDOU, H. NICOLAS, MONTALANT, PIEDNOËL, H. DAVID, LECHEVALIER.

Lecture est donnée de l'ordre du jour proposé pour l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 20 mars prochain.

Le Secrétaire Général lit ensuite le rapport moral préparé pour l'assemblée générale. Il est adopté, mais un oubli lui est signalé : quelques lignes de statistiques devront être ajoutées.

Le rapport financier est examiné et les prévisions sont exposées pour les recettes et les dépenses de 1935. Le trésorier fait remarquer la chute assez importante des encaissements des cotisations et la nécessité de compresser encore nos dépenses.

Les fêtes du V^e Centenaire n'ont apporté qu'un léger poids à supporter à notre exercice 34.

Différentes opinions sont émises sur la valeur du film *Le Mont Saint-Michel la Merveille de l'Occident*, à la présentation duquel ont été convoqués les membres du Comité de Direction. Il semble qu'il pourrait être passé sur l'écran au cours d'une conférence à organiser à la rentrée des vacances. Le Secrétaire Général est prié de s'enquérir des possibilités de location de ce film, après quoi une commission de trois membres sera chargée de l'organisation de cette séance en accord avec différentes sociétés normandes.

Il est ensuite passé à l'organisation du banquet prochain ; la liste des invitations est dictée au Secrétaire Général ; Monseigneur l'Evêque du Mans en a accepté la présidence.

L'élection du tiers sortant des membres du Comité de Direction doit avoir lieu à la prochaine assemblée générale.

Depuis les dernières élections au Comité, des décès se sont produits, une démission a été donnée, des abandons définitifs ont été constatés. Le Comité de Direction fait appel aux membres sortants pour qu'ils acceptent d'être à nouveau présentés comme candidats. D'autres noms de zélés amis du Mont seront également présentés aux suffrages des membres présents à l'assemblée générale.

Le Comité, sur la proposition du Secrétaire Général, décide que M. Broquelet, Président de la Société Française des Beaux-Arts, figurera à l'avenir sur la liste du Comité de Patronage.

L'ordre du jour comprend encore bien des questions qui, vu l'heure tardive, ne pourront être examinées à cette séance.

En conséquence, une réunion du Comité de Direction est décidée pour le mercredi 10 avril.

Après quoi, la séance est levée à 18 h. 40.

∴

Séance du 10 Avril 1935

La séance est ouverte à 17 h. 30 sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Se sont excusés : MM. André BRUN, M^{me} PROVOST, Jacques SIMON, le Docteur LÉON.

Ont signé la feuille de présence : MM. Marcel GRETE, René VÉZARD, Henri VOISIN, Roger BALLEZ, L. DAUDET, Paul LABBÉ, L. DUMONT, J. LEVATOIS, L. BOUGOURD, REULOS, Jules PERRIN, HÉDOU, J. MONTALANT, Roger LALLIER, le Comte de SAINT-CLAIR.

L'ordre du jour appelle l'élection du Bureau, et le Secrétaire Général donne la liste des membres du Comité de Direction par années d'élections.

Le troisième tiers élu en la dernière assemblée générale comprend les noms de MM. J. Levatois, G. Girard, L. Prieur, A. Travailleur, Reulos, L. Bougourd, L. Dumont, le Comte de Saint-Clair, R. Lallier et Jacques Simon.

La séance est interrompue pour l'élection du Bureau.

M. Levatois est désigné par l'unanimité des présents pour la présidence ; MM. Paul Labbé, J. Boivin-Champeau et Reulos pour la vice-présidence. M. Henri Voisin est confirmé dans sa mission de secrétaire général ; M. Daudet comme secrétaire général adjoint ; MM. L. Prieur, Henri David, Roger Ballet, comme secrétaires, et M. Robert Renault, comme trésorier.

Le Bureau étant constitué, la séance est reprise.

Le Président ne voit aucun motif empêchant en l'année 1935 de reprendre le programme habituel de nos travaux comportant en septembre une réunion au Mont Saint-Michel de la délégation. La date est aussitôt fixée au mercredi 11 septembre, aux heures et selon le programme habituel pour la journée.

M. Reulos demande que les Amis du Mont Saint-Michel essayent de faire revivre le service des voitures qui faisaient la traversée de Genêts au Mont Saint-Michel, service qui fut si prospère autrefois. Plusieurs membres du Comité exposent les raisons militantes pour que ce parcours si intéressant reflorisce, mais il est des raisons de cette défection presque complète qu'on ne pourrait vaincre. Le Président du Syndicat Essi du Mont Saint-Michel dit les tentatives faites, la propagande organisée en ce sens qui n'a apporté aucun résultat.

Il est ensuite question de l'organisation d'une manifestation ayant pour base la visite de Tombelaine, au départ d'Avranches. Il est arrêté que le Président des Gars de l'Avranchin sera ins-

truit du désir du Comité de Direction, d'accord sur le principe de cette manifestation.

La question du bureau des Amis du Mont Saint-Michel en la Maison de l'Arcade est évoquée. Puis l'ordre du jour appelle l'exposé de deux demandes à faire au Directeur Général des Beaux-Arts :

La première question exposée est adoptée à l'unanimité : c'est le rétablissement dans le clocher abbatial de la cloche des Brumes, qui est actuellement posée sur le sol d'une sacristie. Cet hiver encore des pêcheurs s'étaient perdus en fin de journée dans la brume des grèves et toute la nuit le village du Mont Saint-Michel crut à un désastre comme il s'en produisit déjà souvent. Mais fort heureusement, au matin les pêcheurs qui avaient pu gagner Tombelaine rentrèrent dans la ville.

La seconde demande à faire à M. le Directeur Général des Beaux-Arts concerne le dérèglement prévu de la digue insubmersible qui relie le Mont à la côte sur une distance de cinq cents mètres en avant des remparts, selon les délibérations prises à l'unanimité par le Conseil supérieur des Travaux Publics, puis par la commission spéciale désignée ensuite pour définir un projet répondant à la décision du Conseil supérieur des Travaux Publics. Les Amis du Mont Saint-Michel désiraient que ce projet, accompagné d'un graphique, soit publié, affiché même dans la salle d'attente de l'Abbaye et porté à la connaissance de tous ceux qu'intéresse la conservation du caractère insulaire du Mont Saint-Michel et la protection du site pittoresque. Ainsi on couperait court par cet affichage à toutes les explications fausses publiées ou non publiées, mais répétées trop souvent au Mont Saint-Michel, qui font croire au public que cette question est restée à l'étude, alors que l'Etat ne se désintéresse nullement de cette question dont il réserve la réalisation en des temps plus prospères — que nous espérons prochains — et qu'il n'y a plus à apporter de suggestions nouvelles, fantaisistes ou folles, comme il en est faites parfois. D'ailleurs, quand un projet, œuvre d'une commission spécialement désignée, où toutes les compétences ont été appelées existe, il doit être connu et publié. Le Comité décide donc que notre délibération sera portée à la connaissance de M. le Directeur des Beaux-Arts.

Il est ensuite donné lecture : 1° d'une lettre du Haut Commissaire du Tourisme, relativement à un projet d'éclairage indirect du site et de la réponse qui a été faite par le Secrétaire Général ; 2° d'une lettre de M. Toussaint concernant notre propagande, lettre à laquelle le Secrétaire général est chargé de donner la suite qu'elle comporte et d'adresser à son auteur les remerciements du Comité de Direction.

La question « Conférence » organisée par les sociétés normandes avec le film du Mont Saint-Michel est renvoyée en fin d'année et le Secrétaire Général est autorisé à confier des clichés de projection à M. Gauffeny pour lui permettre de faire des causeries sur le Mont Saint-Michel.

M. Reulos demande qu'il soit fait mention au bulletin des

ouvrages sur le Mont Saint-Michel, que des sociétaires désiraient acquérir ou échanger et de ceux qui sont signalés à vendre.

Le Président rend compte de la conférence qu'il a faite au Havre devant un nombreux auditoire réuni par les soins du Touring-Club et de notre très dévoué correspondant, M. Toussaint. Le Comité associe dans ses remerciements l'organisateur de cette conférence et le conférencier, notre Président Levatois, qui n'hésite jamais quand il faut aller porter la bonne parole en faveur de notre vieux Mont.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

HENRI VOISIN.

Assemblée Générale

du 20 Mars 1935

La séance est ouverte à 17 h. 20 sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Se sont excusés : MM. René VÉZARD, Docteur L. BOUCHER, CALLENDINI, J. BOIVIN-CHAMPEAU, Jean VOISIN, etc...

La liste des présents à la séance a reçu trente-deux signatures.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance. Ce procès-verbal est approuvé.

Le Secrétaire Général donne ensuite lecture de son rapport sur les travaux du Comité au cours de l'année 1934. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier Général présente son rapport financier sur l'exercice qui vient de s'écouler. Il donne la situation financière de l'Association, qui est examinée minutieusement dans ses grandes lignes et ses détails. Cette situation est présentée très clairement et montre combien il est urgent de comprimer nos dépenses et d'augmenter, autant qu'il nous sera possible, le nombre de nos adhésions nouvelles pour combler le déficit des recettes des cotisations, comparativement aux exercices précédents.

Le président, après avoir montré combien toutes les dépenses faites au cours de l'exercice écoulé répondaient aux nécessités absolues, a indiqué que les fêtes du Cinquième Centenaire n'entraient dans les dépenses que pour un solde de 1.853 francs, la grande partie des dépenses occasionnées ayant été fournie par le total des souscriptions à l'édition spéciale du Cahier Mémoires.

Le Trésorier propose ensuite les chiffres de dépenses à prévoir pour l'exercice 1935 s'accordant avec les recettes que nous sommes fondés d'espérer en tenant compte des recettes de 1934.

Le Trésorier Général est remercié pour l'excellent exposé qu'il a présenté de la situation financière.

Il est procédé ensuite à l'élection du tiers sortant de membres du Comité de Direction, c'est-à-dire des membres élus en 1929.

Actuellement, ces membres ne sont plus que quatre figurant encore au Comité, M. L. Lerivière et M. Eugène Le Mouél étant décédés dans le courant de l'année précédente, M. Barbé ayant donné sa démission et M. Ramet s'étant éloigné de France. Des candidats nouveaux sont donc ajoutés à la liste des membres sortants.

Pendant le scrutin, notre Président, par une longue improvisation, passe en revue les travaux de l'année et les incidents survenus ; il rappelle les grandes fêtes et informe l'assistance de la situation actuelle du Mont, toujours plus enlisé dans les sables. Il fait part de ses démarches auprès des pouvoirs compétents.

Puis, il envoie un dernier adieu à nos collègues disparus :

M. L. Lerivière, un ami des premiers jours, dès que l'Association s'organisa. De Pontorson où il résidait il veillait sur le Mont. Sa situation d'agent-voyer l'avait souvent obligé d'intervenir et il n'oubliait pas dans ces circonstances le respect dû aux choses vénérables qui marquaient un souvenir du passé.

Le Président rappelle ensuite cette belle figure qu'était notre Vice-Président Eugène Le Mouél, le poète, l'écrivain, l'ami dont le souvenir ne s'effacera pas parmi nous.

Le scrutin terminé, le dépouillement des bulletins de vote donne la majorité absolue des suffrages à MM. J. Levatois, G. Girard, L. Prieur, A. Travailleur, Reulos, Bougourd, Dumont, le Comte de Saint-Clair, R. Lallier et Jacques Simon.

L'élection des membres du Bureau aura lieu en une prochaine réunion du Comité fixée au 10 avril suivant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est déclarée levée après que le Président eut fait un appel en faveur du banquet annuel qui doit avoir lieu le lendemain de cette séance.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

HENRI VOISIN.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Aux derniers jours de novembre 1934, l'Association des Amis du Mont Saint-Michel est entrée dans sa vingt-quatrième année d'existence, et notre Mont n'est point encore rendu au « Pêril de Mer », quoi que la bonne cause du roc michelien que nous défendons de toutes nos forces ait triomphé devant le Conseil supérieur des travaux publics et que l'unanimité de la commission spéciale nommée pour conclure sur cette question, et où compte toutes les compétences les plus désignées ait décidé l'abaissement de la digue sur une distance de cinq cents mètres en avant du Mont.

Tous les services des différents ministères intéressés ont, après cette décision, pris les premières mesures qui devaient précéder la réalisation de cette décision.

Un seul ministère voulut l'ignorer, ce fut malheureusement le ministère des finances — sans lequel rien ne peut être financé...

Et alors on porta seulement il y a cinq ans, au budget, le mot « mémoire », dans la colonne du crédit du chapitre spécial de l'abaissement de la digue du Mont Saint-Michel. Ce qui veut dire que tant que le budget ne sera pas surabondant, le vieux Mont, notre Mont, restera au péril des sables. Mais bonne mémoire sera conservée de l'inscription au budget, en attendant que l'on inscrive un crédit chiffré au retour des temps meilleurs.

Les difficultés financières du moment nous ont empêchés jusqu'ici de reprendre une vigoureuse campagne pour obtenir que la décision du Conseil supérieur des travaux publics soit exécutée ; mais le grave souci de cette question demeure toujours en nous ; qu'un instant propice se présente et le Comité de Direction s'empressera de le mettre à profit.

En la précédente assemblée générale nous avons promis de faire notre possible pour conserver à l'Association toute son activité malgré la diminution de nos moyens financiers qui doivent nous permettre de faire face à tous nos frais d'organisation, de propagande, d'impression de bulletins, d'impression de gravures annuelles, etc...

En 1934, malgré la crise qui continue de nous atteindre durement, nous avons à prévoir des dépenses exceptionnelles pour la réalisation des fêtes du V^e Centenaire de la Victoire des Chevaliers du Mont Saint-Michel. Il y avait donc pour nous un problème assez difficile à résoudre.

Une manifestation de grande allure et très digne était nécessaire.

Ne semblait-il pas que jusqu'ici on avait trop oublié cette magnifique résistance du Mont Saint-Michel, qui dura près d'un quart de siècle, à un envahisseur qui avait mis la France en grand péril.

Ne paraissait-on pas avoir oublié que le Mont Saint-Michel, citadelle et forteresse n'avait jamais été foulé par l'ennemi ; qu'il est resté et reste encore la seule place de France vierge toujours de toute domination étrangère.

C'était un devoir pour nous, Amis du Mont Saint-Michel, de rappeler la belle épopée des Chevaliers défenseurs, des Chevaliers vainqueurs d'un ennemi dix fois supérieur en nombre ; de rappeler que ce Mont triomphant maintint sans arrêt, bien haut, la bannière de France.

Nous nous sommes appliqués, au cours des études et préparatifs pour la célébration de cette fête, à n'engager, autant qu'il nous était possible, aucune dépense qui aurait dépassé nos ressources, et, cependant, si l'on examine nos réalisations de 1934, on voit que la question « fête historique » semble avoir donné des résultats que nous pouvions à peine espérer ; cette organisation avait été pendant deux années l'objet de nos soins et de notre attention : sa réalisation n'a grevé en rien notre trésorerie.

Les cérémonies et réunions de la journée du 24 juin resteront marquées dans la mémoire de ceux qui étaient avec nous, ce jour, au Mont Saint-Michel.

Les descendants des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel étaient venus nombreux à notre appel.

Le Primat de Normandie, Mgr. de la Villerabelle, archevêque de Rouen, présida la cérémonie religieuse ; S. E. Mgr. Mignen célébra l'office pontifical ; puis S. E. Mgr. Pasquet, Mgr. Louvard et enfin le T. R. dom Cabrol, abbé mitré de Farnborough, assistèrent ; ce dernier qui a le titre aussi d'Abbé du Mont Saint-Michel, semblait faire revivre, un moment, les temps d'autrefois en ce monastère.

M. le Directeur des Beaux-Arts, qui avait accepté de présider ces fêtes, au dernier instant fut retenu à Paris par un devoir de sa charge ; il se faisait représenter par M. le Préfet de la Manche.

Assistaient également : M. le Sous-Préfet d'Avranches, M. le Président de la Société d'Archéologie d'Avranches, M. le chanoine Mathurin, Président de la Société Archéologique de Saint-Malo.

Les inspecteurs généraux des Beaux-Arts, M. Pierre Paquet, M. Verdier, M. le Marquis de Saint-Pierre, Président des Normands de Paris ; M. le Maire du Mont Saint-Michel, M. Pierre Champion, historien ; M. le Président des Amis du Mont Saint-Michel, le Secrétaire Général, M. Eugène Le Mouél, Président des Poètes Français ; M. Paul Labbé, Vice-Président des Amis du Mont Saint-Michel ; M. Robert Renault, notre Trésorier ; l'un des secrétaires, M. Roger Ballet ; le Docteur Léon, Président des Gars de l'Avranchin ; plusieurs membres du Comité de Direction et quantité de membres de l'Association venus des villes proches et des environs du Mont.

Puis, un grand nombre d'admirateurs de la Merveille de l'Occident, que des trains spéciaux, venant des directions de Rouen, Rennes, Cherbourg, Granville, amenèrent le matin et qui envahirent l'église abbatiale et se pressèrent dans les bas-côtés, sans qu'aucun espace ne demeurât libre.

Mais tous les détails de cette journée ont été déjà publiés dans notre bulletin n° 46 ; nous ne les rappelons ici que pour marquer l'intérêt qu'eut cette journée destinée à raviver l'admiration qu'on doit garder des preux de la guerre de Cent Ans au Mont Saint-Michel.

C'était bien aux Amis du Mont Saint-Michel et à Mgr. de Coustances qu'il appartenait de prendre l'initiative de cette commémoration de la Victoire des Chevaliers, et cette initiative a eu toute la réussite qu'on pouvait espérer.

Cette fête a eu un lendemain ; le jour suivant, le lundi, des Amis du Mont Saint-Michel sont allés à Hambye ; là, dans les ruines de l'Abbaye ont été inaugurées les dalles qui recouvrent maintenant les sépultures de Louis d'Estouteville, capitaine des Chevaliers vainqueurs et de son épouse Jeanne Paynel ; après quoi les assistants aux fêtes de juin se dispersèrent.

De nos fêtes du V^e Centenaire il restera un souvenir précieux ; les souscripteurs au Cahier Mémorial conserveront cette belle brochure à laquelle les descendants des Chevaliers vainqueurs ont fait un accueil empressé.

Ils ont trouvé dans ces feuillets la glorification de leurs ancêtres. Des plumes les plus autorisées aux récits historiques ont retracé les beaux exploits de cette longue lutte : M. René Herval, M. Descoqs ; puis une ode composée par le poète Eugène Le Mouél, dont ce fut la dernière œuvre et dans laquelle il mit toute sa pensée, tout son cœur.

L'édition réservée de ce cahier mémorial est épuisée, mais une autre édition courante de ce cahier, diminué du double feuillet spécial et d'une page de présentation est à la disposition des sociétaires ou associés qui désirent l'acquérir ou l'obtenir en remplacement de la gravure annuelle.

Nous avons aussi pris le soin de faire réapposer, à la place où elle avait été placée en 1823, la plaque de métal qui porte le nom des Chevaliers vainqueurs.

Le service des Monuments historiques nous avait donné cette autorisation.

Dans nos projets de fêtes du V^e Centenaire il était aussi prévu la mise en place, au-dessus des deux canons abandonnés par les An-

glais au cours de leur retraite précipitée du 17 juin 1434, d'une inscription relatant ce fait, ou du moins indiquant la provenance de ces canons ; elle eut été placée au-dessus de ces engins qu'on appelle les Michelettes. Mais, cette autorisation ne pouvait pas nous être donnée, le service des Monuments historiques ayant pris coutume de n'admettre aucune inscription sur les monuments historiques. Ce qui nous a paru bien excessif, car, à nous, l'indication de la provenance de ces canons nous semblait chose bien indispensable.

L'abaissement de la digue insubmersible qui conduit au Mont est une opération qui devient de plus en plus urgente, car le niveau des sables s'élève toujours plus ; parfois un retour offensif des rivières contre les grèves envahissantes nous fait espérer un dégagement durable du rocher de Saint-Michel ; mais bientôt le flot des marées rapporte auprès du Mont le sable qui avait été entraîné, et sans cesse ce va et vient recommence pour laisser chaque fois un appoint nouveau de sable que bientôt fixent les crêtes marines précédant l'herbu des prés salés.

L'année dernière, le Couesnon avait fait vers l'est du Mont une excellente besogne : contournant le rocher, il était allé jusqu'à la Tour de la Liberté et il avait nettoyé les abords du Mont pour s'en aller en direction du Sillon de Torin ronger des grèves déjà bien fixées et les entraîner vers le milieu de la baie. On eut dit que ce petit fleuve côtier, bravant les obstacles se souvenait de la mission que la nature semble lui avoir donnée et qu'à nouveau il allait l'accomplir, malgré la barrière mise : la grande digue insubmersible. Mais nous craignons bien maintenant que jamais le Couesnon ne puisse retrouver dans son courant la force de pousser loin son travail de désensablement des abords du Mont. On a fait au petit fleuve qui coule aux confins des deux provinces normande et bretonne une saignée qui aux jours d'été tarira son cours, si l'on ne met ordre à cette prise d'eau sans mesure.

Notre Association s'est employée de toutes ses forces à ce que la prise d'eau faite à Mézières sur le Couesnon, pour alimenter la ville de Rennes en eau potable ne paralyse en rien son action de désensablement de la baie, et, il faut le dire aussi, de désinfection des abords ouest du Mont Saint-Michel. Nous avions eu à ce sujet tout apaisement à nos craintes par une lettre du Ministre des Travaux publics, nous disant les garanties prévues au décret autorisant le pompage dans le cours du Couesnon. Confiants, nous avons cru ainsi avoir obtenu toute sécurité pour le cours du petit fleuve, ne pouvant penser, nous, bons Amis du Mont Saint-Michel, qu'un arrêté préfectoral des 24 et 28 juillet, pris en application d'un décret ministériel du 20 juin précédent, pouvait rester lettre morte pour ceux qui ne doivent prendre l'eau du Couesnon qu'en observant cette réglementation.

Mais le service maritime de la Manche semble s'être désintéressé entièrement de cette question, qu'il a cependant parfaitement étudiée, puisque c'est ce service qui a fixé les conditions de prise d'eau et que c'est d'après son rapport qu'elles ont été réglementées.

Si nous défendons jalousement cette eau du Couesnon, qui arrive à l'usine de pompage de Mézières déjà agrémentée du dévercement des bassins de décantation du tout-à-l'égout de la ville de Fougères, c'est sans aucune autre arrière-pensée que de vouloir garder à la rivière toute sa force, toute sa valeur érosive pour les abords du Mont Saint-Michel. Nous regrettons bien que la ville de Rennes n'ait pas jeté son dévolu sur un autre cours d'eau qu'elle n'eut peut-être pas été obligée de purifier dans une installation bien coûteuse. Mais cela n'est pas notre affaire. Que la ville de Rennes désire consom-

mer l'eau du Couesnon, soit ; Toutefois qu'elle n'en prenne qu'avec discrétion et pas plus que la quantité permise par l'arrêté préfectoral des 24 et 28 juillet. Aussi nous demandons que bientôt soit établi à Pontorson la station de jaugeage du débit du petit fleuve, telle qu'elle doit être établie, et que Messieurs les Ingénieurs du service maritime, comme il est dit, veillent à ce que cette disposition soit strictement observée.

Au début de l'année 1934 nous avons demandé à la Direction des Beaux-Arts qu'il nous soit accordé comme autrefois la faculté de prendre des adhésions à notre Association dans la salle d'attente du Monument. Nous avons cessé cette pratique de nous-mêmes, parce qu'elle avait, en un temps, présenté pour nous un très grave inconvénient qui aujourd'hui ne pourrait plus se produire et nous avons fait transmettre une demande à M. le Directeur des Beaux-Arts.

En même temps que cette demande était présentée, nous nous sommes informés auprès de M. l'Inspecteur Général s'il était possible à l'Association des Amis du Mont Saint-Michel de subventionner un travail de reconstitution d'une porte bavoie précédant l'entrée du monastère, subvention que nous aurions prélevée sur une partie des adhésions à notre Association reçues dans le Monument, et l'autre partie sur notre fonds de réserve. La reconstitution d'une porte bavoie, dont toute la construction de pierre a été déjà restaurée, complétée même, ne comportait que le volet basculant et les systèmes de ferrures sur les bois à rétablir, les parties scellées étant intactes encore. Cette reconstitution eut été d'un grand intérêt pour les visiteurs du monastère, puisque cinq portes bavoies existaient autrefois au Mont Saint-Michel. Mais il nous a été répondu que les règlements adoptés par la Commission des Monuments historiques n'admettaient pas de reconstitution de partie de monuments, même en les rétablissant d'après les plans les plus exacts, les plus certains.

En même temps nous parvenait une très aimable réponse de M. le Directeur des Beaux-Arts, au sujet de notre demande d'être autorisés à recueillir des adhésions à notre Association dans la salle d'attente. En vertu d'un règlement général pour tous les monuments de l'Etat, cette autorisation nous était refusée. Il ne nous restait plus qu'à nous incliner.

Cependant, nous sommes heureux de constater que le règlement qu'opposerait la Commission des Monuments historiques à nos propositions n'a pas toujours été suivi, ou n'a pas toujours existé, sans quoi on ne voit pas bien dans quel état seraient restés certains monuments français dont la restauration est cependant une œuvre très glorieuse.

Nos sociétaires constateront que notre grand désir d'être utiles a parfois bien du mal à s'exercer. Nous patienterons, car la patience est l'une de nos vertus. Nous reviendrons sur ces questions dans un moment plus opportun et certainement un jour nous parviendrons, en accord avec le service des Monuments historiques, à rendre compréhensibles certaines parties du monument qui actuellement ne sont que des énigmes pour ceux qui ne sont pas initiés par avance aux choses médiévales. Il n'est pas possible qu'une commission réglant l'action d'un service du ministère de l'Éducation nationale persiste dans une semblable erreur, si contraire à son titre si beau et si neuf encore ! Une construction indésirable, au Mont a disparu, aussitôt le prononcé d'un jugement du tribunal d'Avranches. A la place de cette construction, véritablement inesthétique, il ne faut pas qu'une autre surgisse.

Il n'y a pas eu de réunion de la Délégation au Mont Saint-Mi-

chel, en septembre 1934, comme il était de coutume depuis bien des années. Le Comité de Direction avait laissé au bureau le soin d'en décider ; mais, étant donné que plusieurs membres du Comité de Direction, qui de coutume sont au Mont ce jour, n'auraient pu s'y trouver à cette époque, cette réunion a été supprimée pour 1934.

Le Comité de Direction, au cours de l'exercice écoulé, a tenu régulièrement les séances qu'il devait tenir et il a pris toutes les décisions utiles à la bonne marche de l'Association. Nos secrétaires correspondants ont accompli leur mission avec un dévouement toujours égal ; mais il est malheureusement de très dévoués et de très anciens correspondants qui ont dû renoncer pour cause de santé à remplir cette mission. Aussi faisons-nous appel au zèle des sociétaires des villes où il n'existent pas de secrétaires correspondants. Il y a certaines villes qui comptent de nombreux Amis qui n'ont pas encore de correspondants, ou qui n'en ont plus ; nous citerons Saint-Germain-en-Laye, Vitry, Vire, Laval, Dinan, Mortain, Chartres, etc... Nous aurions le désir que l'un des sociétaires de ces villes veuille bien consentir à recevoir chaque année le nombre de gravures correspondant au nombre de sociétaires habitant la ville et donner l'encaissement à faire des cotisations annuelles à une personne de son choix, dont la rétribution pour ce travail serait portée à la charge de la trésorerie de l'Association. C'est au zèle de nos correspondants que notre Association devra de pouvoir traverser la pénible crise qui sévit en ce moment et qui rend bien difficile l'inscription de nouveaux membres devant compenser ceux qui ont dû nous abandonner.

Je ne veux pas empiéter sur la mission de notre trésorier, je lui laisse ses chiffres qui parlent avec tant d'assurance. Cependant je vais lui emprunter deux lignes de son rapport pour vous montrer combien il est urgent que tous nous fassions notre possible pour maintenir le chiffre de nos adhérents au même niveau, tout au moins. En 1934 nous avons perçu trois cents cotisations en moins sur les années précédentes et nous n'avons inscrit que 90 membres nouveaux. L'écart de 210 montre ce que nous avons perdu de membres cotisants en 1934. Il est grand temps que chacun de nous tente un effort dans son entourage pour que cette perte soit compensée par des inscriptions nouvelles.

Parfois nos correspondants de province nous signalent les conférences qui peuvent être faites dans leur ville en accord avec les sociétés qui ont coutume de réunir des auditeurs. Nous nous empressons de saisir ces occasions d'aller parler de notre Vieux Mont et notre président est coutumier de cette très utile propagande. Autant qu'il est possible il faut parler au public de la Merveille de l'Occident ; il faut lui enseigner sa beauté, sa gloire passée et sa grande misère actuelle au milieu de la boue des grèves que les courants marins entravés maintenant laissent se déposer devant la porte d'entrée, alors que les marées — si elles étaient rendues libres et le petit fleuve le Couesnon libéré des prises d'eau injustifiées — entraîneraient au large tange grasse et détritus ménagers que l'extrémité de la digue insubmersible aide encore à se fixer définitivement peut-être au pied du rocher Merveilleux si l'on n'y met ordre. Il faut que tous les admirateurs sachent que le Mont Saint-Michel est tous les jours plus au péril des sables envahisseurs.

Nous nous efforçons de le proclamer, de faire appel aux pouvoirs publics. Mais d'autres soucis semblent faire qu'ils n'entendent guère nos plaintes, si bien justifiées cependant. Enfin, chers sociétaires et associés à notre œuvre montoise, nous avons fait au cours de cet exercice 1934 ce qui était en notre pouvoir d'accomplir avec des ressources qui s'affaiblissent chaque jour, et cela malgré le

zèle que nous mettons à trouver autour de nous de nouveaux amis de notre Mont.

Hélas ! si ce n'était qu'une question de sentiment à émettre, nous nous compterions par dizaines de milliers. Mais par ces temps difficiles, il est une question de cotisation qui, si petite qu'elle soit, retient même des grands éans.

Aidez-nous, Mesdames et Messieurs, persuadez vos amis ! Et tout à l'heure dites-nous, à nous membres du Comité de Direction, si vous donnez toute votre approbation à nos travaux de 1934.

Le Secrétaire Général : H. VOISIN.

..

RAPPORT DU TRÉSORIER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre au nom du Comité de Direction le résumé de la situation financière de notre Association au 31 décembre 1934.

Les recettes de l'année 1934 ont consisté :

DANS L'ENCAISSMENT :

1° Des cotisations pour	27 817 55	27 817 55
alors qu'en 1933 elles s'étaient élevées à	32.371 65	
D'où une diminution par rapport à l'année précédente de	4.554 10 (*)	
2° Et les coupons de nos valeurs, soit		1.087 20
Total des recettes		<u>28 904 75</u>

Les dépenses de 1934 comprennent :

FRAIS ET CHARGES :

Fête du V ^e Centenaire	1 853 65
Assemblée et Banquet	692 »
Bulletins et Impressions	9 377 85
Graveur	750 »
Frais généraux	7 828 85
Personnel et assurances sociales	6 320 »
Local	1 600 »
Apurement du compte gravures	6.204 »
Total des frais et charges	<u>34 626 35</u>

DÉTAIL DES FRAIS GÉNÉRAUX :

Frais poste, recouvrements, quitt.	2.716 45
Frais de bureau	533 25
Envoi de gravures	921 95
Secrétariat	1.476 90
Assurances	182 10
Plaque, couronne, armoire, étrennes, encaisseur	998 20
Banque de France	1.000 »
Tourisme (à payer)	
Total des frais généraux	<u>7.828 85</u>

(*) Cette diminution étant en partie occasionnée par des encaissements 1934 qui ne sont parvenus au trésorier qu'après que les comptes 1934 avaient été arrêtés.

Notre Banquet annuel

Notre banquet de 1935 a été l'un des plus brillants, par le nombre et la qualité des convives, par les allocutions qui le terminèrent.

Il dut surtout son éclat à la présidence de Son Excellence Mgr. Grente, l'éminent évêque du Mans, auquel nous sommes profondément reconnaissants de l'honneur qu'il a bien voulu nous faire et du plaisir si délicat que nous avons éprouvé à l'entendre.

Ajoutons qu'à l'issue du repas Mgr. Grente a tenu à s'inscrire généreusement comme membre perpétuel de notre Association.

Voici en quels termes excellents M. Michelin, rédacteur au journal *La Croix*, a rendu compte aux lecteurs de ce journal de notre belle manifestation du 21 mars :

Le banquet annuel des « Amis du Mont Saint-Michel » avait réuni, jeudi soir, une assistance fort distinguée. Par une heureuse pensée, les organisateurs avaient demandé à Son Excellence Mgr. Grente de le présider. Autour de l'évêque du Mans et de M. Levatois, président des « Amis », avaient pris place notamment M. Constantin Maillard, ministre de la République de Haïti à Paris ; Mme Hélène Vacaresco, M. Robert de Traz, tous trois représentants de l'Union internationale des écrivains de langue française ; l'honorable Philippe Roy, ministre du Canada à Paris ; M. Cassou, inspecteur des monuments historiques, représentant M. Huisman, directeur des Beaux-Arts ; M. Marcel Aubert, membre de l'Institut, directeur de la Société française d'archéologie ; MM. Boivin-Champeaux et Besset, députés ; M. Albert-Emile Sorel, président de la « Pomme », et les présidents des diverses Sociétés de Normands de Paris ; M. l'abbé Niobey, qui veille sur les ruines de l'abbaye de Hambye, etc...

Au dessert, M. Levatois évoqua les titres multiples que Mgr. Grente, Normand, évêque, lettré délicat, orateur remarquable, magnifique ambassadeur de la France au dehors, et qui déjà servit par sa parole et ses écrits la gloire du Mont Saint-Michel, avant de présider un tel banquet. Puis, en termes excellents, il salua et remercia toutes les personnalités notoires qui l'entouraient. M. Cassou parla ensuite pour remercier les « Amis du Mont Saint-Michel » de la collaboration précieuse qu'ils apportent à l'administration des Beaux-Arts, laquelle ne manquera pas de prêter à leurs réclamations et désirs une oreille attentive. M. Robert de Traz fut l'interprète des écrivains étrangers de langue française et M. Albert-Emile Sorel celui des diverses Sociétés représentées. Après quoi, Son Excellence Mgr. Grente se leva. Ce fut pour prononcer une allocution charmante de finesse, d'esprit, de distinction, l'allocution d'un orateur de la plus haute culture, et d'un maître écrivain.

Après un délicat remerciement pour l'offre qui lui fut faite de présider leur banquet, l'évêque du Mans adressa aux Amis du Mont Saint-Michel ses félicitations et ses vœux : il les loua de leur admiration fervente pour le Mont et du zèle qu'ils apportent à le populariser. Il loua l'administration des Beaux-Arts pour sa glorification personnelle du Mont. Il évoqua les grands souvenirs d'histoire qui illustrent celui-ci, plus spécialement sa résistance aux Anglais et la

splendeur des pèlerinages qu'il attira. Il souligna qu'après avoir triomphé des marées, des assauts, de la foudre, de l'incendie, du mauvais goût et des erreurs des hommes, il reste menacé aujourd'hui par celles-ci. N'est-il pas des malheureux qui réclament l'assèchement, la mise en culture de la baie ? Puis après avoir dénoncé un autre ennemi du Mont, « le vacarme », et l'invasion de marchands indésirables, Mgr. Grente conclut : « Votre tâche, Mesdames et Messieurs, est donc importante, votre rôle secourable ; vraiment votre association mérite plus d'extension encore. Ce sera mon souhait final.

Le Mont Saint-Michel jouit d'un tel prestige que le protéger, c'est servir la France. Maintes fois, en Orient, dans l'Europe Centrale, en Amérique, au cher Canada, où j'ai eu l'honneur de représenter notre pays, j'ai entendu exalter la Merveille ; quand M. Chaix nous avoua que les mines d'Angkor et les temples de la vallée du Nil ne lui causeraient pas une aussi forte impression, il exprimait avec compétence une opinion unanime.

Puisque le vieux Mont est universellement tenu pour une de nos parures nationales, qu'il nous soit toujours sacré. Parmi les anxiétés présentes, que ses leçons d'art nous apaisent, que ses leçons d'énergie et de confiance nous soutiennent. Nous unir autour de lui n'est pas seulement conjuguer nos admirations devant ce joyau, mais cimenter nos espoirs sur son roc inviolé. Et puisqu'au sommet de sa flèche, droit dans les bourrasques et dominant toutes les houles, comme il resplendit au soleil, l'archange ne cesse de déployer ses ailes d'or et son épée victorieuse, souffrez qu'un évêque vous l'assure : les forces spirituelles, la protection de Dieu qui concourent ainsi à la grandeur de la France ne lui manqueront jamais ! »

De longs applaudissements remercièrent Mgr. Grente pour ce trop bref, si beau et si noble discours !

A. M.

Discours de M. J. LEVATOIS

Président de l'Association

Nous avons extrait du discours du Président, après qu'il eut salué toutes les personnalités qui avaient répondu à l'appel des Amis du Mont Saint-Michel, les paroles qu'il adressa au représentant du Directeur Général des Beaux-Arts :

... C'est la première fois, Monsieur l'Inspecteur, que nous avons le plaisir et l'honneur de vous recevoir : soyez le bienvenu. Si je suis bien renseigné, vous avez été à vos débuts le collaborateur au ministère de l'Instruction Publique de notre éminent président d'honneur M. Léon Bérard. J'avais espéré le voir ce soir à notre table : combien nous aurions tous été heureux de lui dire notre joie et notre fierté de son élection toute récente à l'Académie Française. Je lui en veux un peu de nous avoir privé de ce plaisir.

Il a certainement apprécié, Monsieur l'Inspecteur des Beaux-Arts, votre haute culture qui depuis s'est affirmée dans de nombreuses études sur les antiquités et objets d'art ainsi que votre compétence toute spéciale en ce qui concerne l'art espagnol.

Me permettez-vous, Monsieur, de vous adresser une requête. La voici : Je voudrais que M. le Ministre de l'Education Nationale et que M. Huismans voulussent bien se rappeler qu'il existe une question vitale pour le Mont Saint-Michel : il s'agit de le sauver

d'un péril qui se fait chaque année plus menaçant et que le prélèvement d'eau fait par la ville de Rennes sur le cours du Couesnon aggrave beaucoup.

Vous savez, Monsieur l'Inspecteur, qu'un projet a été élaboré, après les plus complètes études et l'avis nettement favorable du Ministère des Beaux-Arts et du Ministère des Travaux Publics. Depuis 1931, ce projet est arrêté au Ministère des Finances, qui refuse, paraît-il, les crédits nécessaires à son exécution. L'Etat français n'a pas dit-on les trois millions indispensables à la préservation de la Merveille de l'Occident.

Eh bien, voici ce que nous voudrions :

Que votre administration ne se désintéresse pas d'un projet qu'elle a conçu ;

Qu'elle oublie dans la circonstance le dogme sacro-saint des cloisons étanches, en matière d'administration ;

Que ses chefs renouvellent leurs démarches près de M. le Ministre des Finances ;

Qu'au besoin ils saisissent de leur volonté d'aboutir M. le Président du Conseil dont le rôle est précisément de coordonner l'action des différents départements ministériels.

Est-ce trop demander à l'Administration des Beaux-Arts ?

Je ne le pense pas, car je me rappelle que l'un de ses membres les plus éminents, M. l'Inspecteur général Pierre Paquet, à la fin du fort beau discours qu'il prononçait l'an dernier comme président de ce banquet, a cité cette phrase célèbre de Victor Hugo : « Le Mont Saint-Michel est pour la France ce que la grande pyramide est pour l'Egypte. Il faut le préserver de toute mutilation. Il faut que le Mont Saint-Michel reste une île. Il faut conserver à tout prix cette double œuvre de la nature et de l'art ».

Et M. Pierre Paquet, parlant officiellement au nom de son ministre et de son directeur, ajoutait :

« Que ces paroles soient notre devise à tous... »

Allocution de M. CASSOU

Inspecteur Général des Beaux-Arts

Monseigneur,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Ce n'est un honneur considérable que de vous apporter ce soir les compliments attentifs de M. le Directeur Général des Beaux-Arts et de vous dire en son nom la haute idée que son administration, et en particulier le service auquel j'ai l'honneur d'appartenir, se font de leur mission à l'égard des choses du passé.

Sans doute, dans la vigilance avec laquelle nous nous devons de soutenir, d'entretenir l'existence précaire du passé, sied-il de n'apporter aucun fétichisme ni aucune superstition. La vie a sur toute chose des droits suréminents que les plus grandes époques, les époques constructrices n'ont pas méconnus. La civilisation est faite de mouvement et de métamorphose ; elle est un perpétuel présent. Mais justement, en intégrant à notre présent les témoignages les plus caractéristiques du passé, nous faisons aussi œuvre de civilisation et œuvre de vie. En particulier, il est des chefs-d'œuvre qui se sont constitués avec tant de bonheur, avec une si évidente perfection que, du premier coup, ils ont dépassé leur siècle et ses

conditions particulières et s'imposent aux soins admiratifs de tous les temps et de tous les lieux. Et cette perfection apparaît d'une façon encore plus obligatoire lorsque la nature elle-même y a apporté et continue d'y apporter sa collaboration. C'est le cas pour le Mont Saint-Michel.

Ici, tout a concouru à produire une merveille dont c'est notre devoir d'assurer la permanence. La pierre, la mer, le sable et le ciel y ont composé un miracle où la beauté se complète encore d'une spiritualité dont la présence auprès de nous, ce soir, d'un illustre prélat nous est le précieux témoignage. Cette spiritualité, il n'est personne qui ne souhaite ardemment de la voir se prolonger dans un si prodigieux accord d'une architecture inébranlable et d'un élément qui change à toute heure du jour, pour atteindre parfois au maximum de la mobilité et de la vigueur. Ainsi l'homme et la nature s'entendent-ils à former un spectacle dont il ne faut pas cesser de nous procurer le plaisir et l'enseignement.

Vous qui vous êtes constitués les amis et les garants du Mont Saint-Michel et qui veillez si jalousement à sa conservation, permettez-moi de vous assurer que l'Administration des Beaux-Arts est fière de cette collaboration précieuse, incessante, je dirai presque chatouilleuse que vous lui apportez. Elle est toujours prête à recueillir vos avis et à entendre vos conseils ainsi que vos requêtes, surtout lorsqu'elles s'appuient sur l'autorité irréfutable de Victor Hugo.

Veuillez, Monsieur le Président, recevoir ses remerciements et les partager avec tous vos collègues.

Et vous, Monseigneur, permettez-moi, au nom de M. le Directeur Général des Beaux-Arts, de vous remercier de la dignité que votre éminente présence confère à une réunion, au cours de laquelle quelques esprits de bonne volonté se sont promis de ne pas laisser périr un des joyaux de notre paysage national, un des plus nobles ouvrages du génie humain.

(Applaudissements).

Allocution de M. Robert DE TRAZ

Président de l'Association Internationale des Ecrivains de Langue Française

Monseigneur,
Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Pour prendre la parole ce soir parmi vous, je ne peux me réclamer que de deux titres, et je m'excuse, ayant été prié de dire quelques mots tout à l'heure, si je suis court et si je manque d'éloquence.

Mon premier titre, — il est extrêmement banal, — c'est d'être un admirateur du Mont Saint-Michel. Je le partage avec beaucoup de gens, mais le souvenir des visites que j'ai faites là-bas est resté si précieux à ma mémoire, que ce titre là, je veux vous le présenter tout d'abord.

Véritablement lorsque l'on arrive sur le bord de la mer et que l'on voit surgir devant soi cette haute silhouette, on est frappé d'une sorte de stupeur mêlée d'enthousiasme. Puis lorsqu'on va vers l'île étonnante, vers ce que notre Président appelait tout à l'heure la merveille d'occident, l'enthousiasme et la surprise redoublent à chaque pas. On monte, on suit les chemins de ronde, on

grave, on arrive dans les salles du haut, on s'arrête, on regarde la mer qui s'effrange aux falaises et cette heure demeure inoubliable...

Mon second titre est d'être le Président de l'Association Internationale des Ecrivains de Langue Française.

Notre association groupe des écrivains français, cela va sans dire, et des écrivains de tous les pays du monde qui écrivent en français, soit que ce soit leur langue maternelle, soit qu'ils aient choisi expressément le français.

Je me rappelais, en évoquant les souvenirs de mes visites au Mont Saint-Michel, une phrase de Barrès que vous connaissez tous : « Il y a des lieux où souffle l'esprit », ensuite il en énumère quelques-uns parmi lesquels précisément le Mont Saint-Michel qui, dit-il, « surgit comme un miracle de pierre des sables mouvants ».

Eh bien, Messieurs, il me semble que l'époque que nous vivons ces jours-ci est une époque de sables mouvants et de dangereux tourbillons. Le Mont Saint-Michel, si vous me permettez de le dire, apparaît dès lors à tous, mais surtout à ceux qui parlent français, comme un hommage de la France éternelle. Nous sommes heureux de penser qu'au dessus de l'incertitude des flots surgit cette silhouette qui est un symbole, symbole de la durée française, symbole aussi de sa spiritualité, car le monde entier a besoin que la France demeure durable, demeure éternelle, comme le rocher du Mont Saint-Michel et qu'elle continue à désigner, comme le Mont Saint-Michel de sa flèche, toujours au-dessus de nous tous, l'azur.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de boire à la prospérité de votre grande association.

(Applaudissements).

Allocution de Monseigneur GRENTE

Evêque du Mans

Mon cher Président,
Mesdames,
Messieurs,

Si la dernière place en procession est un honneur, quel péril, au contraire, de clore un défilé d'orateurs brillants ! Après cette série de toasts et d'improvisations où l'esprit, la délicatesse et l'éloquence se sont épanouis, comment un pauvre provincial ne reconnaîtrait-il pas, moins cavalièrement que Villon : « Il n'est bon bec que de Paris » ? Songer à ses éminents prédécesseurs dans cette dignité éphémère, à leurs noms connus et révéris, l'effraierait tout autant, s'il n'imaginait que le choix d'un évêque, presque originaire de l'Avranchin, est un hommage à Saint-Aubert, évidemment le plus ancien des amis du Mont Saint-Michel.

Notre cher Président vient d'accroître ma confusion, car j'ai été la cible, et combien touchée, de ses flèches agréables. Chaque année, il semble épuiser son carquois ; puis, au banquet suivant, un renouveau d'éloges toujours exquis, prouve à l'auditoire, et d'abord à l'heureuse victime, la sûreté et la munificence de l'archer.

(Applaudissements).

Quand il me demanda de m'asseoir parmi vous, sans expérience préalable, je sollicitai quelques documents qui me donneraient l'air de la cérémonie. Il m'envoya huit numéros exactement de votre intéressante revue. Celui que je feuilletai, naturellement, le premier, louait à bon droit le beau toast de mon prédécesseur immédiat ; il

annonçait la publication du texte intégral dans le numéro suivant. Je cherchai ce fascicule... il manquait.

Par bonheur, un des autres décrivait la réunion qu'émerveilla la parole athénienne et émouvante de Léon Bérard. Quel sûr modèle, même avant sa promotion à l'immortalité ! Mais le chroniqueur, arguant de « circonstances indépendantes de sa volonté », destinait encore à un numéro prochain le texte chaleureusement applaudi. Cette fois, les fascicules étaient là ; mais « les circonstances indépendantes » continuaient.

Faut-il donc supposer que M. Levatois, dont on vante avec raison la sagesse, la courtoisie, la science juridique et l'éloquence racée, complète tant de mérites par la plus authentique astuce de Normand ? Pour respecter la couleur locale, comme il s'agit du Mont Saint-Michel et de ses grèves, vous ménagerait-il la distraction d'un enlèvement oratoire ?

Je m'y aventure, non sans m'être associé à l'éloge si émouvant que M. le Président vient d'adresser à Eugène Le Mouél, si fin, si attique, si délicat, si modeste qu'il semblait s'excuser d'avoir de l'esprit et du goût.

J'ai lu attentivement un de vos bulletins qui déclare que « l'afflux croissant des convives est de bon augure pour l'influence de la société », sans doute par allusion au temps de Louis-Philippe et de Lamartine, où c'était par les banquets qu'on gouvernait les hommes.

Mais en vous saluant nombreux, avec une cordiale déférence, permettez-moi d'adresser aussi mes félicitations et mes vœux à tous les membres de votre belle association. Car si chaque site, chaque monument, chaque ruine, s'entoure maintenant d'une couronne d'amis et de souscripteurs, — telle la société récente à laquelle vous avez accordé droit de cousinage : les amis de l'Abbaye de Hambye — qui mérite mieux que le Mont Saint-Michel des concours assidus ? Noblesse du paysage, merveilles artistiques, souvenirs d'histoire, pèlerinage séculaire, il semble que ce minuscule rocher de la « mer océane » concentre toutes les richesses de la nature et du génie, de la vaillance et de la prière. Selon son tempérament, le visiteur accorde son âme au spectacle, aux prouesses, à la sainteté : elle vibre plus aisément qu'ailleurs au souffle de tant d'harmonies.

Votre ferveur contribue à populariser le Mont par les splendides gravures d'un maître que vous aimez : appui moins précaire que certain plébiscite, qui lui valut, il y a quelques années, d'être classé premier, par 1.196 suffrages... On tremble à la pensée que ce verdict considérable aurait pu le faire déchoir au rang du goufre de Padirac ou des Alpes mancelles !

La multitude de ses visiteurs n'a pas votre goût et votre compétence. Je le tiens du gardien-chef : lorsque les guides détaillent, dans le cloître, l'ingénieuse disposition en quinconce, que nous retrouvons aux cathédrales normandes de Worcester et de Lincoln, et les rosaces épanouies en celles de Bayeux et de Sées, ils n'éveillent point la curiosité qui saisit la foule devant la grande roue et les cachots. Le rythme majestueux de la crypte des gros piliers reçoit, généralement, l'aumône d'une exclamation sèche et rapide : « Y en a-t-il tout de même de la pierre ! »

Avec vous, Mesdames et Messieurs, l'administration des Beaux-Arts, si noblement et si éloquemment représentée ce soir par M. l'Inspecteur Cassou, mérite compliment pour sa glorification personnelle du Mont. Le souci de l'histoire ne la guide pas moins que le talent ; en restaurant les salles, elle leur restitue leur destination primitive. Le cellier est redevenu l'aumônerie, où, jadis, étaient hébergés les pauvres ; la salle des chevaliers revient aux moines,

qui ont recouvré déjà leur réfectoire, tandis qu'en ma jeunesse, les guides le désignaient « dortoir » et justifiaient l'insolite présence d'une chaire en claironnant sans rire qu'on y lisait, chaque soir, sur un ton endormant, des livres propices au sommeil.

Mais pourquoi, dans la gerbe opulente de nos exploits nationaux, la résistance des défenseurs du Mont Saint-Michel garde-t-elle encore son éclat ? C'est que l'honneur de la chevalerie et l'avenir de la France semblent en dépendre, comme, de nos jours, avec une autre envergure, Verdun rendit le monde haletant sur sa préservation ou sa perte. Qu'importait presque la chute des provinces et de Paris, pourvu que le Mont résistât, et que les Léopards anglais ne fissent point claquer leur orgueil au faite de la citadelle !

Pour lors, la douce Normandie
Était comme terre vidée
Toute des Anglais possédée,
Le Mont Saint-Michel excepté,
Que Dieu maintienne en fermelé !

Trente ans, cette centaine de héros subirent les péripéties d'un siège, sans s'effrayer même d'apercevoir, un jour, sur la grève, le flot tumultueux de vingt mille soldats. Loin de se tapir derrière leurs murs altiers, ils quittaient leurs remparts pour des corps à corps ; puis, au retour, montaient droit à l'église remercier Dieu d'avoir béni leur vaillance.

Vous ne serez pas étonnés qu'un évêque attribue aussi à la ferveur des pèlerinages la popularité du Mont. L'archange, dont la première parole à Jeanne d'Arc fut qu'il était notre protecteur, inspira tant de confiance, attira tant de dévots, qu'en France et en Europe, on ne compte plus les rues Montoises. Le cri entraînant des Micquelots :

Au nom de Dieu nous marchons,
A Saint-Michel nous allons,

retentit, pendant des siècles, sur tous les chemins, sans qu'aucune menace arrêtât personne, ni les dangers de la brume, de la mer et des sables, ni le banditisme, ni le conseil austère de signer, avant de partir, son testament !

Les Amis du Mont Saint-Michel ont donc un fastueux patrimoine. Mais au lieu de s'y complaire, il leur faut prendre — ou à peu près — le heaume, le bouclier, et la lance des anciens preux, pour défendre l'illustre rocher non contre « Albion », qui n'est plus « perfide », mais contre des ennemis moins chevaleresques, dont l'héroïsme se borne à vouloir cantonner les coquillages de la grève au seul blason de l'Abbaye.

Passé encore, si tout se réduisait à des brocards frondeurs, comme de plaisanter que votre coupe annuelle de champagne prétende amener la mer à cerner le Mont, ou de vous inviter à la faire venir, chaque jour, à heure fixe, de préférence avant le dernier train. Le cliquetis des légers propos le cède à une offensive consolidée, les assaillants ont des arguments moins frivoles que celui d'Ephrem Houël, qui, vers 1861, affirmait, en quel style ! « Ce serait un nouveau laurier pour le front du Mont Saint-Michel s'il devenait, dans la baie fertilisée, le bercail des troupeaux et le hameau des laboureurs ! »

Ne rions point des choses graves. Récemment, au Sénat, on s'est apitoyé sur la disparition progressive du mouton. Quelle aubaine pour les partisans des polders ! Comment ravir aux prés-salés survivants leur provende et détruire un centimètre du fameux herbu ?

Raymond Poincaré jugeait sainement qu'une île doit rester une île et que ce serait un malheur si, après avoir triomphé des marées,

des assauts, de la foudre et de l'incendie, du mauvais goût et des erreurs des hommes, le Mont était ceinturé par des plants d'asperges. Mais le regretté Président n'est plus, et peut-être votre Comité a-t-il raison de ne pas considérer comme une parole d'Évangile cette promesse de l'Administration, que j'ai découverte aussi dans l'un de vos huit bulletins : « Nous réaliserons bientôt votre projet ; il est à l'étude ». Monsieur Levatois ne se laisse pas du moins fasciner, et les mots catégoriques qu'il assène à « ces individualités, mues par un égoïsme étroit et une cupidité méprisable », montrent qu'il n'attend guère leur conversion. Il préfère « achever le roseau brisé, éteindre la mèche qui fume encore » !

Au cours du tournoi, les spectateurs ne manquent pas de distractions. L'un des combattants décoche cette savante étude : « Que l'agriculture demande-t-elle au Couesnon ? » Un autre s'écrie : « Supposez, un instant, qu'il n'y ait plus de rivière à Pontorson » ; mais une conclusion sage nous rassure devant cette hypothèse de cataclysme : « cela ne changerait rien au régime des pluies ». Un troisième s'indigne qu'on prétende capter le Couesnon pour « une population altérée », celle de Rennes, comme si c'était outrager les Bretons de les juger à ce point passionnés d'eau.

Afin de demeurer fermes, Messieurs, dans vos oppositions, vous songerez aux « fiers meneurs de batailles », « aureolés et triomphants », qu'Eugène Le Mouél nous dépeint

... restés en selle
sans que leur cadavre chancelle !

Mais vous n'irez pas,

... déjà dans l'autre monde,
Assaillir encore à la ronde
Les maudits tenants... des polders.

Me sera-t-il permis de signaler un autre ennemi du Mont Saint-Michel : le vacarme.

Nos pères trouvaient « une île de paix dans la mer tempestueuse du monde » sur

Ce roc étrange où Dieu met
Le tumulte à sa base et la paix au sommet.
Ils la chercheraient en vain.

J'imagine que l'illustre Maréchal, qui retrouve, à cinq siècles de distance, au Vieux Logis, les traces de Du Guesclin, déplore, le soir, que la tranquillité pacifiante de Lérins, après le départ des touristes, n'enveloppe pas aussi le Mont de sérénité. L'aménagement de jardins et de terrasses prépare cet avènement désirable. Mais que durera l'ère du silence, si le vœu que j'ai noté encore dans votre revue se réalise ? On se lamente que sur les centaines de mille visiteurs, dix mille à peine aient pénétré dans le bois charmant. La foule attirera les vendeurs de rafraîchissements, puis les comptoirs : que les Amis du Mont Saint-Michel regardent les Champs Élysées !

Votre tâche, Mesdames et Messieurs, est donc importante ; votre rôle secourable ; vraiment, votre association mérite plus d'extension encore. Ce sera mon souhait final.

Le Mont Saint-Michel jouit d'un tel prestige, que le protéger, c'est servir la France. Maintes fois, en Orient, dans l'Europe Centrale, en Amérique, au cher Canada, où j'ai eu l'honneur de représenter notre pays, j'ai entendu exalter la merveille : quand M. Chaix nous avoua que les ruines d'Angkor et les temples de la vallée du Nil ne lui causèrent pas une aussi forte impression, il exprimait avec compétence l'opinion unanime.

Puisque le vieux Mont est universellement tenu pour une de nos parures nationales, qu'il nous soit toujours sacré. Parmi les anxiétés présentes, que ses leçons d'art nous apaisent ; que ses leçons d'énergie et de confiance nous soutiennent. Nous unir autour de lui n'est pas seulement conjuguer nos admirations devant un joyau, mais cimenter nos espoirs sur son roc inviolé. Et puisqu'au sommet de sa flèche, droit dans les bourrasques et dominant toutes les houles, comme il resplendit au soleil, l'archange ne cesse de déployer ses ailes d'or et son épée victorieuse, souffrez qu'un évêque vous l'assure : les forces spirituelles, la protection de Dieu, qui concoururent aussi à la grandeur de la France, ne lui manqueront jamais.

(Applaudissements).

Réunion annuelle de la Délégation au Mont Saint-Michel

En sa séance du 10 avril 1935, le Comité de Direction a arrêté la date du mercredi 11 septembre prochain pour la réunion annuelle de la délégation au Mont Saint-Michel.

La séance aura lieu comme de coutume dans le logis de M^{re} Provost, dont la grande salle est obligeamment mise à notre disposition pour cette séance.

La séance, présidée par M. J. Levatois, commencera dès 9 h. 1/2.

Les membres de l'Association sont invités à assister à cette réunion. Au cours de cette séance, il sera lu des mémoires et études sur les questions d'archéologie, d'histoire, d'art ou de science se rattachant au Mont Saint-Michel.

Nous engageons les membres de l'Association qui désirent faire une communication ou nous envoyer un mémoire à lire, de bien vouloir en aviser notre Secrétaire Général, au Mont Saint-Michel quelques jours avant la réunion.

Un déjeuner amical réunira ensuite les membres de l'Association et leurs amis aux établissements Poulard.

L'après-midi il sera fait une visite à l'Abbaye, accompagnée du Secrétaire Général de l'Association.

Election de M. Léon Bérard à l'Académie Française

Notre Président d'Honneur M. Léon Bérard, avocat à la Cour de Paris, sénateur, ancien ministre, a été élu triomphalement à l'Académie Française. Nous sommes heureux et fiers de cette élection. Nous prions notre éminent Président de vouloir bien agréer nos respectueuses et bien vives félicitations.

La gravure de 1935

Le sujet de la gravure que nous remettons cette année à nos sociétaires et associés a été pris le jour d'une forte marée où le flot pénètre dans la cour de l'Avancée jusqu'à mi-chemin de la porte de la Barbacane.

En ces jours, une barque est nécessaire pour joindre la digue, car la passerelle de bois est couverte par le flot.

Alors les pêcheurs, pendant la belle saison, où les touristes sont nombreux, préparent en bonne place une barque pour faire le passage ; c'est une aubaine qui s'ajoute à d'autres profits qu'apporte, avec les visiteurs, la belle saison au vieux Mont.

Cette scène n'a lieu que les matins de nouvelle et de pleine lune pendant trois jours au moins, entre sept heures et neuf heures, et les soirs de ces mêmes jours, entre dix-neuf et vingt-une heures.



La Porte de l'Avancée

Eugène Le Mouël

Pour mieux exprimer les regrets que nous laisse la mort de notre Vice-Président Eugène Le Mouël, nous ne pouvons mieux faire que de donner ici les paroles d'adieux que notre Président Levalois a prononcé à ses obsèques :

« Au nom des « Amis du Mont Saint-Michel », j'apporte à notre éminent Vice-Président Eugène Le Mouël un suprême hommage.

« Il fut l'un des fondateurs de notre Association et l'un de ses plus fervents appuis.

« Comment, beau poète, né en terre normande, d'un père breton, et d'une mère normande, n'eut-il pas été, dès son plus jeune âge, séduit et profondément ému par la Merveille de l'Occident !

« Il l'a toute sa vie exaltée et défendue.

« Il a retracé son histoire avec l'érudition d'un bénédictin et chanté ses beautés avec cette puissance d'évocation que possèdent seuls ceux qui ont reçu le don magnifique des Muses.

« Tout dernièrement encore, le 24 juin 1934, lors de la célébration du V^e Centenaire de la délivrance du Mont Saint-Michel, il nous disait, avec son admirable talent et une émotion vibrante, l'ode sublime qu'il a écrite (et c'est sans doute l'une de ses dernières œuvres) à la gloire de l'héroïque vainqueur Louis d'Estouteville et de ses valeureux compagnons.

« Ecrivain et poète, Eugène Le Mouël vivra dans la mémoire des hommes.

« Et quel ami, il a été !

« Les ressources de son cœur égalaient celles de son intelligence. Il fut pour moi le plus dévoué, le meilleur des conseillers, son amitié avait des délicatesses exquises.

« Il n'est plus, et c'est pour nous un immense deuil, une perte irréparable !

« Votre douleur, Madame et Messieurs, nous la partageons. Le souvenir d'Eugène Le Mouël nous le conserverons pieusement comme vous et avec vous ! »

La vie sociale

Le Comité de Direction

Après le renouvellement du tiers sortant du Comité de Direction, où il a été procédé à l'assemblée générale, et l'élection du bureau qui a eu lieu en séance le 10 avril, le Comité de Direction se trouve ainsi composé :

M. J. LEVATOIS, président ;

MM. Paul LARRÉ, J. BOIVIN-CHAMPEAUX, REULOS, v'ce-présidents ;
 M. Hedri VOISIN, secrétaire général ;
 M. Robert RENAULT, trésorier ;
 MM. L. DAUDET, adjoint au secrétaire général ; L. PRIEUR, Henri
 DAVID et Roger BALLEZ, secrétaires.

Membres du Comité : MM. André BRUN, Jean des COGNETS, LÉ-
 VÊQUE, HÉDOU, Jean VOISIN, H. NICOLAS, G. BORRIES, Roger LECHEVA-
 LIER, J. PERRIN, J. MONTALANT, M^{me} PROVOST ; MM. Albert DURAND, le
 docteur LÉON, MONMARCHÉ, René VÉZARD, CABANIS, GRETE, PIEDNOËL,
 Hector DENIS, G. GIRARD, TRAVAILLEUR, ROUGOURD, L. DUMONT, le
 Comte de SAINT-CLAIR, R. LALLIER, Jacques SIMON.

La vie au Mont Saint-Michel

Station de jaugeage à Pontorson

Les Amis du Mont Saint-Michel, qui, avec grande inquiétude, ont vu installer la station de pompage de Mézières-sur-Couesnon, dans le but d'alimenter d'eau potable la ville de Rennes, n'ont jamais cessé de se préoccuper des conditions dans lesquelles serait fait, au petit fleuve ce prélèvement d'eau ; étant donné que le Couesnon concourait jusqu'à ces dernières années, très largement au nettoyage et au désensablement des abords du Mont.

Notre bulletin social a publié dans son numéro 45 les conditions dans lesquelles devait être fait ce prélèvement ; il a donné les termes même du décret d'autorisation.

Nous sommes donc inquiets de ne pas voir déjà établie la station de jaugeage de Pontorson, bien spécifiée au sus-dit décret ; station de jaugeage qui doit réglementer la prise d'eau faite à Mézières-sur-Couesnon.

A la suite de notre demande, M. le Préfet de la Manche a ouvert une enquête sur cette question.

Aujourd'hui, nous donnons les principaux passages du rapport du service hydraulique de la subdivision d'Avranches établi en réponse à l'enquête ordonnée.

On verra par ce rapport qu'il est fort nécessaire pour ceux qui ont le devoir de défendre le Mont Saint-Michel de veiller sur l'exécution du décret d'autorisation du 20 juin 1933, suivi d'un arrêté préfectoral des 24 et 28 juillet de la même année, et surtout dans les parties du décret dont l'inexécution pourrait compromettre l'effet des forces érosives du Couesnon sur les abords du Mont Saint-Michel ; car c'est le Couesnon qui désensable, nettoie, assainit la partie sud du Mont — qui en a fort besoin.

Depuis qu'on a élevé le sol en avant de la porte d'entrée du Mont, depuis que le débit du Couesnon a faibli, il y a en cet endroit, après les fortes marées, un dépôt de boue dont maintenant se plaignent même ceux qui en sont en grande partie les auteurs. Ce dépôt de boue cause un grand préjudice au tourisme.

Il est donc nécessaire que l'enquête à laquelle a fait procéder M. le Préfet soit faite au plus tôt et que, maintenant, chacun tienne absolument à l'exécution pure et simple du décret d'autorisation tel qu'il est, et dans toute sa teneur.

Nous devons espérer que Messieurs les Maires intéressés y veilleront, puisqu'ils sont sur place.

Quant à nous, Amis du Mont Saint-Michel, nous nous ferons un devoir de suivre cette question jusqu'à sa solution définitive.

Nous remercions M. le Préfet de l'intérêt immédiat qu'il a pris à notre demande et de la suite qu'il lui a fait donner aussitôt.

H. V.



PRÉFECTURE DE LA MANCHE

RIVIÈRE et BASSIN du COUESNON

Prise d'eau de la Ville de Rennes
 Station de jaugeage à Pontorson

Lettre du Maire de Rennes du 1^{er} avril 1935 et projet d'installation

RAPPORT DU SUBDIVISIONNAIRE

Par lettre du 1^{er} avril 1935, M. le Maire de Rennes soumet à M. l'Ingénieur en Chef le projet de la station de jaugeage du Couesnon qui doit être établi au pont de Pontorson.

Il sollicite en outre un délai pour l'exécution de cette installation et demande de plus que le fonctionnement de la station soit assuré par le service hydraulique du département de la Manche, aux frais de la ville de Rennes.

Rappelons sommairement que par décret du 20 juin 1933, la ville de Rennes a été autorisée à prélever journalièrement 10.000 mètres cubes d'eau dans le Couesnon pour les besoins de l'alimentation en eau potable de ses habitants. Un règlement d'eau, pris par MM. les Préfets d'Ille-et-Vilaine et de la Manche les 24 et 28 juillet 1933, a fixé en détail les conditions de l'autorisation et a prescrit en particulier l'établissement d'une station de jaugeage au pont de Pontorson pour permettre de contrôler l'application d'une clause spéciale imposant à la ville de Rennes de cesser tout pompage lorsque le débit du Couesnon tomberait en étiage à moins de 300 litres à la seconde mesurés au pont de Pontorson.

1^{er} Examen des dispositions de la station de jaugeage

2^o Délai d'exécution : Nous pensons qu'il est prématuré d'accorder en ce moment un prolongement du délai d'exécution, alors que celui-ci n'est pas encore arrivé à expiration ; ce n'est qu'en août prochain si le travail n'est pas encore achevé que cette question pourra être examinée.

3^o Fonctionnement de la station de jaugeage : La ville de Rennes demande ensuite que le service des Ponts et Chaussées de la Manche se charge du fonctionnement de la station de jaugeage

La mise en service du déversoir de jaugeage serait faite par l'équipe du Mont Saint-Michel et les cotes d'eau seront relevées par le cantonnier de Pontorson.

En résumé, nous sommes d'avis qu'il y a lieu de répondre à M. le Maire de Rennes que :

1^o Le projet de station de jaugeage ne donne lieu à aucune objection essentielle

2^o Qu'il est prématuré d'accorder maintenant une prolongation du

délai d'exécution prévu dans le règlement d'eau ; ce délai n'étant à expiration qu'en août prochain.

Par ailleurs, nous proposons que le service se charge du fonctionnement de la station de jaugeage une fois qu'elle sera construite.

L'Ingénieur des T. P. E., signé : LÉNIQUE.

Vu et transmis avec avis conforme :

Saint-Lô, le 15 avril 1935.

L'Ingénieur d'Arrondissement, signé : BOISSIN.

L'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées soussigné approuve le projet présenté par la ville de Rennes d'une installation de jaugeage du pont de Pontorson avec les observations indiquées au présent rapport.

Pour faciliter le contrôle par des tiers et notamment par la municipalité de Pontorson, il sera établi en amont du pont et en un point facilement visible un repère

Saint-Lô, le 17 avril 1935.

L'Ingénieur en Chef, signé : LECOQ.

Pour copie conforme transmise à M. J. Levatois, Président des « Amis du Mont Saint-Michel ».

Saint-Lô, le 30 avril 1935.

Le Chef de division, délégué : (ILLISIBLE).

PREFECTURE DE LA MANCHE

Prise d'eau de la ville de Rennes dans la rivière « Le Couesnon »

Saint-Lô, le 3 juin 1935.

LE PRÉFET DE LA MANCHE
À MONSIEUR LEVATOIS, PRÉSIDENT DES AMIS DU MONT SAINT-MICHEL,
167, RUE MONMARTRE, PARIS

En réponse à votre lettre du 12 mai dernier, relative à l'établissement de la station de jaugeage sur le territoire de Pontorson, par la ville de Rennes, j'ai l'honneur de vous faire connaître que ce n'est qu'au mois d'août prochain qu'expire le délai imparti pour l'exécution de l'établissement dont il s'agit.

Néanmoins, j'écris à M. l'Ingénieur en Chef du Service Hydraulique de mon département, pour lui demander de vouloir bien veiller à ce que l'installation dont il s'agit soit faite dans le délai imparti.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet, (ILLISIBLE).

Des différents extraits du rapport que nous donnons, il résulte que la station de jaugeage semblait en voie de tomber dans les oubliés, lorsqu'appel a été fait à M. le Maire de Rennes qui a répondu par lettre du 1^{er} avril 1935.

Qu'en cette lettre, il expose toutes les dispositions proposées pour l'établissement de la station de jaugeage. Mais, que dès maintenant — alors que l'usine de pompage fonctionne depuis des mois et bien

qu'il ne devait pas être pris d'eau dans le Couesnon avant que la station de jaugeage soit établie — il demande que le délai accordé jusqu'au premier août prochain soit prolongé — ce à quoi le service maritime de la Manche ne se résoud pas ; car on pourrait craindre des demandes de délais sans cesse renouvelés.

M. le Préfet de la Manche a donc demandé à M. l'Ingénieur en Chef du Service Hydraulique de la Manche de vouloir bien veiller à ce que l'installation soit faite dans le délai imparti.



Nous nous étions préoccupés aussi des projets de goudronnage des abords de l'entrée du Mont, mais nous avons eu tout apaisement à ce sujet quand nous avons été instruits des détails de l'exécution de ce projet. Cette mesure qui semble fort utile donnera probablement satisfaction au roulage.

ECLAIRAGE INDIRECT DU MONT SAINT-MICHEL

Nous avons le bon espoir de voir se réaliser prochainement l'éclairage indirect du Mont Saint-Michel aux beaux soirs de la belle saison.

Ce projet, étudié à nouveau et pour lequel le service des Monuments Historiques a donné un avis favorable, fait partie du programme de l'Office National du Tourisme dès sa réorganisation faite.

La coopération du commerce local du Mont Saint-Michel pourrait assurer la mise en pratique régulière de cette mesure, qui attirerait certainement une foule considérable et profitable aux hôteliers et aux marchands.

LA CLOCHE DES BRUMES

Dans notre prochain numéro nous réclamerons à nouveau le rétablissement de la cloche des brumes, en rappelant des circonstances où elle eut épargné bien des angoisses à la population montoise.



Au Mont Saint-Michel

Il est au Mont Saint-Michel une galerie de dioramas qui jusqu'ici était demeurée collection particulière ; ajoutés à cette galerie, sont de nombreux documents provenant du Mont lui-même ou de la région proche.

Le propriétaire a décidé de rendre cette galerie et cette collection publique, maintenant que son aménagement est terminé.

Les touristes qui passeront au Mont, après avoir traversé la petite cité, vu les tours et les remparts et parcouru l'Abbaye pourront en visitant cette galerie de dioramas historiques avoir une vision aussi nette qu'il est possible de la Merveille de l'Occident telle elle fut aux siècles passés jusqu'au temps des prisons.

Sur des documents probants, sur des dessins et des plans certains et s'aidant des parties subsistantes de l'Abbaye, de la ville et des remparts, des reconstitutions très étudiées et vérifiées ont été faites.

Il serait bien long d'en donner ici une nomenclature détaillée. Disons seulement que cette galerie compte six reconstitutions dont

les sujets ont été choisis aux époques les plus marquantes de l'histoire montoise, depuis le roc perdu au milieu de la forêt de Scissy jusqu'à l'Entrée de l'Abbaye au temps des prisons, après avoir représenté l'incendie de 1203, puis le Mont tel il était au temps de la Guerre de Cent Ans, et montrant enfin la Merveille de l'Occident dans toute sa gloire architecturale à l'époque où François I^{er} vint y faire un pèlerinage avec le dauphin en 1535.



Les servitudes esthétiques au Mont Saint-Michel

Les habitants de la commune du Mont Saint-Michel ont été avisés que, par arrêté du 22 juin 1934, l'inventaire supplémentaire des maisons se rapportait aux façades et toitures, et que par circulaire en date du 11 mars 1935 tous les immeubles bâtis ou non bâtis de la commune du Mont Saint-Michel avaient été inscrits à l'inventaire des sites.

Les habitants avaient accepté sans joie marquée les restrictions apportées à la jouissance de leurs propriétés ; mais enfin ils s'inclinaient sous le pouvoir des lois et décrets, ils acceptaient ces dispositions en pensant qu'elles étaient prises dans le but de la conservation du site, qui, en résumé, leur permet, sur ce rocher isolé, de faire fortune honnêtement à une cadence assez bien mesurée à leur intention.

Mais, ce à quoi nul ne songeait, c'est qu'il en était de ces braves Montois qui allaient invoquer décrets et règlement contre ceux même qui les ont fait prendre, cela pour avoir commis une faute en autorisant une nouvelle construction administrative au mépris des dispositions réglementant la hauteur des constructions.

Or, si les Montois eux-mêmes surveillent l'application des ordonnances réglant les constructions au Mont Saint-Michel, c'est donc que nous entrons dans l'âge d'or (esthétique) de la Merveille de l'Occident.

Le film la Merveille de l'Occident

A nos « Amis » de Paris, comme à nos « Amis » de province nous conseillons, si le film « Mont Saint-Michel, la Merveille de l'Occident » passe sur l'écran non loin d'eux de l'aller voir.

Ce film, dû au metteur en scène Maurice Cloche, est une œuvre digne du Mont Saint-Michel ; rien du reste n'a été épargné pour obtenir un résultat devant dépasser de loin ce qui a été tenté jusqu'alors comme documentaire sur ce Mont Saint-Michel.

Film parlé et sonore, dont la partie historique a été écrite par Maurice Cloche sur les notes communiquées par M. Henri Voisin, notre secrétaire général.

Comme nous l'avons dit, des maquettes de reconstitution du Mont Saint-Michel à différentes époques ont été construites par Georges Charmoy sous la direction de H. Voisin ; leur filmage a été parfait et le spectateur est bien transporté, par ce qu'il voit sur l'écran, aux temps lointains de l'An mil tout d'abord, où le vieux monastère carolingien couronnait le sommet du roc.

C'est après, en 1203, à l'époque où Guy de Touars, impuissant contre les hauts murs du monastère, se venge cruellement en incendiant le village.

Puis, c'est au XIII^e siècle, où le Mont paraît, alors que les moines bâtisseurs ont réalisé les magnifiques bâtiments de la Merveille.

Au XVI^e siècle le Mont est vu dans toute sa gloire architecturale.

L'objectif d'abord a saisi de loin l'ensemble de ce roc, l'altière silhouette qui, de l'horizon, s'élève dans le ciel ; puis, il s'est approché, il a détaillé les remparts, le village, les divers bâtiments de l'Abbaye, et comme un visiteur s'est promené dans les salles, a regardé de ci de là, pendant que le speaker, son guide, lui enseignait l'usage des salles, l'histoire, les faits survenus et qu'en certains instants, où la parole s'arrête, les chants commencent et les orgues font résonner les voûtes ; puis, passent sur l'écran les belles perspectives, les colonnettes gracieuses du cloître, où se joue la lumière, dans les arcs légers ; les tympans sculptés, les rosaces, puis se hissant jusqu'aux pinacles de l'abside, l'objectif détaille les galeries et les balustrades de granit ajouré, l'escalier de dentelle et enfin prend son essor pour voir de tout là-haut, des nues, la Merveille de l'Occident dans tout son ensemble.

Le film « Le Mont Saint-Michel, Merveille de l'Occident » passera régulièrement sur l'écran du grand paquebot le *Normandie*, la Compagnie Transatlantique ayant à cet effet, fait l'acquisition d'une copie de l'œuvre cinématographique de M. Maurice Cloche. Voici donc ainsi réalisée une excellente propagande pour le Mont Saint-Michel.

A Paris ce film a été projeté au cinéma Edouard VII ; actuellement on peut l'admirer au ciné actualité « Paris-Soir ».

LE GUET

*Dans l'échauguette de granit
Dominant le Mont et la grève
Le Guetteur sans cesse ni trêve
Scrute l'impénétrable nuit*

*Son poing se crispe au moindre bruit
Sur la croix d'acier de son glaive,
Le flot gronde et le vent se lève,
Un oiseau dans l'ombre s'enfuit.*

*Les heures passent une à une,
Au toucher d'un rayon de lune
Un éclair jaillit d'un fil d'eau,*

*Est-ce le tranchant d'une épée ?
La nuit cache sous son manteau
La citadelle enveloppée.*

Ce sonnet de M. Georges Gaudu, très fervent Ami du Mont Saint-Michel, nous venons de le relire dans une charmante brochure.

très joliment éditée par la *Bretagne Touristique*, qui la fit paraître il y a quelques années, et dont l'auteur nous dédia un bel exemplaire.

Ce sonnet y est donné comme étant un fragment d'un poème en préparation.

Nous souhaitons connaître ce poème.

M. G. Gaudu s'étonnera certainement que nous ayons laissé passer quelques années avant de signaler son ouvrage dans notre bulletin; aussi nous nous devons de lui dire la petite aventure qui nous advint avec cette jolie brochure qui glissa, nous ne savons comment, dans la cachette d'un vieux secrétaire dont nous ignorions l'existence et qu'une manœuvre brusque d'un tiroir fit réapparaître à notre grand étonnement, avec, jointe dans les feuillets et déjà préparée, une courte notice qui devait précéder ces lignes.

Conférences

Notre Président est allé au Havre le 4 avril dernier pour y faire une conférence sur le Mont Saint-Michel que notre correspondant, M. Toussaint, avait préparée en accord avec l'Association du Touring-Club.

Elle eut lieu dans la salle des fêtes de l'Ecole Henry-Genestal, et elle réunit un grand nombre d'auditeurs. L'accueil fait à notre Président au Havre fut charmant, et sa causerie sur notre Mont fut fort appréciée, des adhésions nouvelles furent prises par notre très dévoué correspondant.

Par suite de l'abondance des articles destinés à passer dans ce numéro, et en raison de l'arrivée au secrétariat, au dernier moment, de textes dont la publication était urgente, nous avons été obligé de remettre au numéro suivant la publication de notes et communications d'un grand intérêt pour l'histoire du monastère; mais, venant avec quelque temps de retard, elles ne perdront pas cependant de leur intérêt, quoi que faisant suite à une notice déjà publiée.

L'exposition annuelle de la Société artistique de la baie du Mont Saint-Michel aura lieu dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville d'Avranches du samedi 13 juillet au dimanche 18 août inclus.

Les correspondances doivent être adressées à M. Fautrel-Bonneau, président, 1, rue du Séminaire à Avranches.

Les œuvres seront reçues franco de port jusqu'au mardi 9 juillet.

Nécrologie

Louis-Gustave Roullin, fils du premier gardien-chef de l'Abbaye qui fut installé au Mont Saint-Michel, et qui pour des raisons de santé avait cessé son service, est décédé à Pontorson le 15 février dernier dans sa 66^e année.

Arrivé tout enfant en cette abbaye où il vécut jusqu'à son départ pour le service militaire, il y revint comme gardien auxiliaire en 1910; il conduisit les visiteurs en guide attentionné.

On peut dire qu'il connaissait toutes les pierres du monument. Il avait lu et relu tous les livrets-guides et les ouvrages parus qui traitent de cette Abbaye, suivant en cela la même voie que son père, qui, gardien-chef modèle, n'avait rien voulu ignorer de « ce qu'on avait dit du monument » !



Notre très dévoué correspondant de Pontorson, secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, a eu la douleur de voir s'éteindre bien prématurément la regrettée Madame Tournerie aux derniers jours de mars.

Nous adressons à notre collaborateur, à notre ami Victor Tournerie, nos condoléances.



Nous avons, en ce mois de mars appris la mort de l'un de nos fidèles sociétaires, M. Louis Lenain; Nous avons aussi appris le décès au Mans de Madame Lelièvre, qui était la belle-mère de M. Marcel Grete, membre du Comité de Direction de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, à qui nous adressons nos condoléances.

Nous avons reçu faire-part du décès de M. Philippe Dautzenberg, président honoraire de la Société zoologique de France.

Nous présentons à la famille nos bien sincères condoléances.

Les Grandes Marées au Mont St-Michel

Année 1935 — HEURES SOLAIRES

Le flot arrive au Mont une heure et demie avant le moment de la pleine mer annoncé aux annuaires des marées.

Les Grandes Marées ont lieu trente-six heures après la Nouvelle et Pleine Lune.

La *Pleine Mer* (en grande marée) a lieu au Mont vers 7 heures du matin et du soir, heure solaire.

Les *Mortes-eaux* concordent avec le premier et le dernier quartier de la lune.

Pour voir le Mont entouré d'eau, venir de préférence dans les trois jours qui suivent la Nouvelle et la Pleine Lune.

MOIS	DATES	MATIN			SOIR				
		COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs	COEFFICIENTS	HEURES		Hauteurs
			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer			Approximative de l'arrivée du flot	de la pleine mer	
Juin	18	»	5 35	7 16	12 95	»	6 »	7,38	13 30
Juillet	2	»	5 45	7 23	12 45	»	6 05	7 42	12 95
	18	»	6 10	7 51	13 45	»	6 30	8 13	14 »
	31	»	5 25	7 06	13 »	»	5 45	7 24	13 05
Août	15	»	5 10	6 49	13 75	»	5 30	7 11	13 45
	30	»	5 35	7 13	12 95	»	5 50	7 28	13 20
Septembre	14	»	5 30	7 09	14 50	»	5 50	7 29	14 70
	29	»	5 35	7 11	13 15	»	5 50	7 25	13 15
Octobre	13	»	5 »	6 43	14 45	»	5 20	7 04	14 50
Novembre	»	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Pour plus de détails s'adresser à M. Tournerie, Secrétaire de l'Essi du Mont Saint-Michel, rue Notre-Dame, à Pontorson (Manche). Téléphone 67.

Les Heures solaires et hauteurs au Mont Saint-Michel ci-dessus sont obtenues en ajoutant 20 minutes aux heures de marée de Saint-Malo et 1 m. 50 aux hauteurs de mer de cette ville.

La mer franchit le seuil de la porte d'entrée du Mont aux hauteurs 15 m. 20 à 13 m. 40 — Coefficients 92 à 93
 2° le cordon de pierres du Coublon aux hauteurs 11 m. à 11 m. 10 — Coefficient 50
 Erreur de 30 à 40 et même 50 cent. de haut. selon circonstances (pression atmosphérique, vent, bourrasques, etc.)

Le Gérant, G. SIMOND. — Fougères, Imprimerie REBUFFÉ

SERVICES AUTOMOBILES

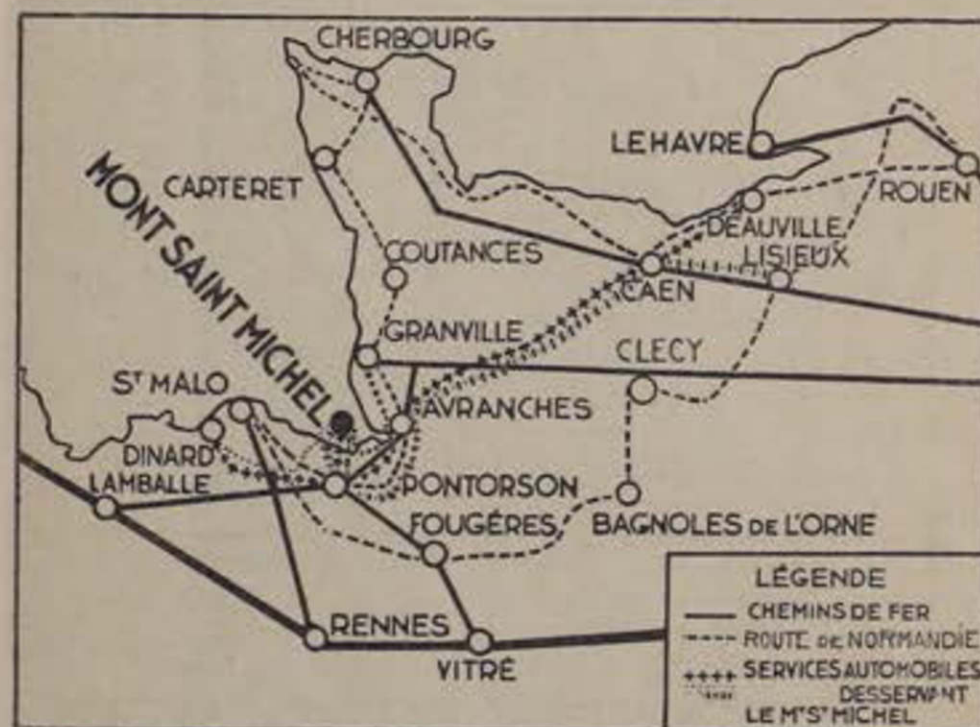
organisés par les

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

S. A. T. O. S. et Entrepreneurs divers

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par deux de ces services (N^{os} 25-53) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Granville et toutes les stations des parcours.



POUR OU'UN VOYAGE - AGRÉABLE - **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON

TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et sombresuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en tramway entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	162 60	110 20	71 90	246 65	177 90	116 10
De Paris-Montparnasse, 342 k.	159 45	108 05	70 50	241 90	174 50	113 85
De Paris-Invalides, 343 k.	159 90	108 35	70 70	242 60	175	114 20

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 fr. l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus 0 fr. 40 par guide, pour frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 20, rue de Rome, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Les membres actifs de Sociétés d'Instruction militaire et Sportives agréées par le Ministère de la guerre, les élèves des Lycées, Collèges, Ecoles et Pensionnats, les enfants, jeunes gens et jeunes filles des patronages et des orphelinats et des groupements constitués en vue de leur éducation morale et physique, n'ayant pas atteint l'âge de 21 ans : les élèves des Facultés et Etablissements d'Enseignement supérieur et leurs Professeurs, participant à des voyages d'Instruction organisés par ces Etablissements et répondant à leur programme d'enseignement, voyageant en 2^e ou 3^e classe, en corps à l'aller et au retour par groupe de dix au minimum ou payant pour ce nombre, peuvent obtenir, mais à destination de Pontorson seulement, des billets collectifs comportant une réduction de 50% sur le prix des billets simples.

Ces billets qui ne comprennent pas le parcours de Pontorson au Mont St-Michel peuvent comporter au retour un itinéraire différent de celui d'aller sous réserve que le parcours taxé sur le réseau de l'Etat ne sera pas inférieur à 50 kilomètres tant à l'aller qu'au retour.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare et de Paris-Montparnasse

Ces bureaux, ouverts du 15 Mars au 15 Septembre, sont dirigés par un personnel expérimenté ; ils fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissement d'itinéraires, villégiatures, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

1^o dans le Bureau de Renseignements de la Gare de Paris-Saint-Lazare (Galerie Supérieure, Porte N^o 105) ;

2^o au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes).



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · MOIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 16 Avril 1918

N° 48 - Octobre 35 - Janvier 36

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET BANQUET. — RÉUNION
ANNUELLE DE LA DÉLÉGATION AU MONT SAINT-MICHEL.
— COMITÉ DE DIRECTION, ÉCRITURE DU 7 NOVEMBRE
1935. — LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL. — LE
NOUVEAU BUREAU DE POSTE. — LA HAUTEUR DES
ÉDIFICES DE LA CITÉ MONTTOISE. — TONNELAINE. —
LA BRUME DANS LA BAIE DU MONT SAINT MICHEL. —
LE VIN D'ANJOU ET LE PRINCE DE CRÉANT. — LA
STATION DE JAUGEAGE DU COUSSON. — EN NOU-

A suivre page 2

Avis Importants

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS : Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association : 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE : S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal : 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 1 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucuns autres frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures. Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Alençon. — M. MEZEN, 21, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVIERE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M^{me} Gisèle PELTIER, « au Lion Noir », 149, rue S^{te}-Catherine.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohès (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp. académique, école filles.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DEVAL, 37, rue Gambetta.
Dinan. — M. Tony LE MONTEUR, 7, rue de l'Horloge, à Dinan.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levassasseur.
Fécamp. — M. Robert DUMESIL, 89, rue Jules-Fetty.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépôt de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiative.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 70, avenue Vallouard, Saint-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. B. LAUTIER, avoué.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le Docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — M^{me} CHESNAY.
Pontorson. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIFF, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Lô. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint : M. COCHEPAIS, « La Terrasse », 3, rue Corne-de-Cerf.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOS, notaire.
Torigni-sur-Vire. — M^{me} MOULIS, « La Maison Grise », rue de l'Abbaye.
Villedieu-les-Poêles (Manche). — M^{me} Madeleine ESNOT, correspondante de l'Ouest-Eclair.

Chemins de Fer de l'Etat

POUR PRÉPARER VOS VACANCES

VOYAGEURS

à la recherche d'un joli site ou d'une plage de famille, ne vous mettez pas en route avant d'avoir préparé votre voyage.

UN VOYAGE BIEN ÉTABLI

vous fera passer d'agréables Vacances

Dans ce but, les Chemins de fer de l'Etat viennent de rééditer leur

GUIDE OFFICIEL ILLUSTRÉ

qui contient, en plus d'une documentation touristique très intéressante, de NOMBREUSES PHOTOGRAPHIES et CARTES DES RÉGIONS DESSERVIES.

Ce guide est mis en vente, au prix de QUATRE FRANCS l'exemplaire, dans les bibliothèques des gares du Réseau, Bureaux de Touristes des gares de Paris (Saint-Lazare et Montparnasse) et de Rouen R. D., ainsi que dans les principales agences de voyages de Paris.

Il peut également être adressé à domicile, contre l'envoi préalable d'un MANDAT-CARTE DE 5 FRANCS pour la France, et de 6 fr. 50 pour l'étranger, au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat : 13, rue d'Amsterdam à Paris (8^e).

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

Association fondée en 1911

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Assemblée générale et Banquet

L'Assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel aura lieu le lundi 2 mars 1936, à 17 h. 30, à la mairie du 9^e arrondissement, 6, rue Drouot, à Paris. Elle sera présidée par M. Levatois, président de l'Association.

ORDRE DU JOUR :

Rapport du Secrétaire Général ;
Approbation des comptes du Trésorier ;
Questions diverses ;
Allocution du Président.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le banquet annuel aura lieu le mardi 3 mars, à 20 heures, à l'hôtel Lutetia, boulevard Raspail, n^o 43. Il sera présidé par M. Roland Marcel, commissaire-général au Tourisme.

Ceux de nos sociétaires et associés qui voudront assister à ce banquet sont priés d'adresser leur adhésion et celles de leurs invités au Secrétariat Général : 167, rue Montmartre, avant le 25 février.

Nous espérons que nos sociétaires viendront en grand nombre et que beaucoup de dames voudront bien assister à cette réunion.

Le prix du banquet est de 40 francs, service compris.

Réunion annuelle de la Délégation au Mont Saint-Michel

Séance du 11 Septembre 1935

La séance est ouverte sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association, à 10 h. 30, dans la grande salle du Vieux-Logis, que Mademoiselle Provost met à la disposition des Amis du Mont Saint-Michel pour cette réunion annuelle.

Sont présents : MM. LEVATOIS, Roger BALLEZ, M^{lle} M. BALLEZ, M. PROVOST, MM. l'Abbé SAUVANAUD, THIÉRAULT, P. LESOUDIER, A. LESOUDIER, Jacques SIMON, Paul LABBE, PICARD, L. BOUGOURD, REULOS, LOTTIN, B. ROY, L. HENRI, M^{lle} Y. LA PORTE, MM. le Marquis de VERDUN, L. DUMONT, C. BINANT, LECHEVALIER, FRESSINGE, etc...

Se sont excusés : MM. Léopold DELISLE, le Comte de la VÉRONNE, Henri VOISIN, Robert RENAULT.

Le président prononce quelques paroles de remerciements aux membres de l'Association qui se sont fait un devoir d'assister à cette séance annuelle : il souhaite la bienvenue à des membres présents nouvellement inscrits parmi nous. Il donne ensuite lecture d'une lettre de M. H. Voisin, secrétaire général, qui s'excuse de ne pouvoir être au Mont Saint-Michel pour la réunion annuelle de la délégation. Il en est empêché par une crise de rhumatismes qui le fixe en Touraine en ce moment.

Dans sa lettre, le secrétaire général fait un exposé de la question des digues et de leur influence sur la hausse du niveau des sables et tout particulièrement il insiste sur l'invasion de la boue aux amples marées, en avant de la porte d'entrée de la ville. Il attribue cet envahissement des tangués grasses à la construction de la dernière digue des Polders qui a éloigné de cette région les boues qui se sont trouvées reportées plus vers l'est pour se répandre sur les grèves entre la digue, la porte d'entrée et le Couesnon, et il montre la nécessité d'un mouvement d'eau nécessaire dans cet espace pour entraîner ces tangués grasses qui empêchent certains jours que les piétons et les autos puissent séjourner en avant du rocher au sud-ouest du Mont.

La question de l'envahissement par les boues sera retenue. Elle est d'ailleurs liée intimement à la question de la station de jaugeage du Couesnon qui est évoquée ensuite, et à ce sujet le président donne connaissance de la correspondance échangée avec l'Administration préfectorale, correspondance qui montre l'activité de notre Association qui reçoit satisfaction sur ce point.

Mais le péril des boues est si menaçant qu'il ne faut point se limiter à cette demi-satisfaction du Couesnon. Il faut plus que jamais demander l'abaissement de la digue qui, en rendant aux marées toute leur ampleur, toute leur force, leur permettra de

laver la baie et surtout les abords du Mont comme autrefois, alors que depuis des années et après une surveillance illusoire du service des Monuments Historiques les abords du Mont deviennent de plus en plus impraticables.

La Délégation demande que la propreté de la cité montoise soit observée et que les agents publics veillent bien veiller à l'observation des règlements affichés par les autorités communales.

La parole étant donnée à M. l'Abbé Sauvanaud, celui-ci alerte l'Association contre un nouveau péril qui surgit dans la baie montoise. Il s'agit d'une plante étrangère que l'on essaierait d'acclimater dans les greyes de la mer et qui aurait pour but d'en rendre le colmatage des plus vifs et sans autre dépense que de répandre des grains de cette graminée du genre spartina en une place dans les boues molles, où elles croissent très vivement et se répandent bientôt. Cette plante a été employée déjà pour fixer des sables inconsistants en Angleterre et aussi en France et il semble que des essais aient été faits déjà dans des parties de la baie. Le Comité de direction alerte étudiera cette question.

Il est donné ensuite connaissance d'une lettre de réclamation au sujet de la sortie du Mont Saint-Michel les jours de grande marée. Cette question sera suivie auprès de l'Administration compétente.

M. René Picard demande que les Amis du Mont Saint-Michel intéressent la grande presse à nos revendications montoises.

M. Lesoudier propose une amélioration des moyens de transports donnant accès au Mont.

La protection des oiseaux du Mont Saint-Michel est aussi évoquée de nouveau. Une lettre adressée au maire du Mont Saint-Michel à ce sujet n'a été suivie d'aucune réponse, malgré l'exemple donné par le maire de Granville qui avait pris un arrêté à ce sujet il y a quelques années. Les jolis volatiles du Mont Saint-Michel n'excitent aucun intérêt pour la municipalité montoise, à l'encontre des touristes qui réclament avec les Amis du Mont Saint-Michel leur protection.

Le Président marque à l'assemblée son inquiétude sur l'avenir de l'Association si les ressources doivent continuer à faiblir, ainsi qu'elles le font depuis deux années en raison de la crise. Il fait un appel chaleureux aux membres présents pour que notre Association ne soit pas obligée de diminuer ses moyens d'action, comme beaucoup d'autres sociétés que les temps difficiles que nous traversons obligent à sommeiller en attendant la reprise espérée.

M. Henry réclame qu'un article d'appel soit inséré dans le prochain bulletin. Par ailleurs, des moyens de propagande nouveaux seront recherchés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Comité de Direction

Séance du 5 Novembre 1935

La séance est ouverte à 17 h. 30 au siège de l'Association, sous la présidence de M. J. LEVATOIS.

Sont présents : MM. Jacques SIMON, REULOS, R. LALLIER, Paul LABBÉ, le docteur H. LÉON, J. LEVATOIS, H. VOISIN, A. LEVÉQUE, Robert RENAULT, L. BOUGOURD, Jules PERRIN, G. GIRARD, PIEDNOËL, H. NICOLAS, J. MONTALANT, HÉDOU, René VÉZARD, le Comte de SAINT CLAIR.

Se sont excusés : MM. Roger BALLET, André BRUN, Hector DENIS.

La séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est approuvé.

Le Président rend compte de la séance de la Délégation au Mont Saint-Michel.

Puis, après qu'il eut rappelé le décès survenu de M. Léon Daudet et dit combien le Comité regrettait la mort prématurée de ce très fervent ami du Mont Saint-Michel, qui avait fait une étude très sérieuse du Mont Saint-Michel et des questions s'y rattachant, et qui allait nous apporter son savant concours pour la défense de notre vieux Mont, il fut procédé à l'élection d'un secrétaire général adjoint, en remplacement de M. Daudet.

M. Roger Ballet a été élu à l'unanimité.

M. Robert Renault donne ensuite un aperçu financier de la situation de l'Association, d'où il ressort qu'après toutes les compressions de dépenses notre budget pourra être clos cette année encore sans avoir recours aux réserves.

L'exposé fait par M. Robert Renault, d'une clarté parfaite, reçoit l'approbation et les remerciements de l'Assemblée.

Le trésorier, M. Robert Renault, est autorisé à effectuer l'encaissement des valeurs du fonds de réserve venues au remboursement et à faire le emploi des fonds, conformément aux statuts de l'Association. Il est aussi autorisé à faire le placement des sommes à porter au fonds de réserve dans les mêmes conditions, et il devra faire effectuer la mise au nominatif des titres au porteur qui y sont astreints par les derniers décrets-lois.

M. H. Nicolas nous apporte un nouveau don de deux obligations Young. M. H. Nicolas est remercié de sa générosité inlassable.

Le Président expose ensuite une question nouvelle concernant la baie montoise, dans laquelle aurait été introduite tout dernièrement une graminée dont le rôle, dans de vastes espaces de sables inconsistants et dans les boues marines, est de les fixer définitivement et en peu de temps. Cette graminée qui n'était point connue en France vient d'y être importée pour

faciliter le colmatage sur les rives du canal de Garentan à la mer. Déjà employée en Angleterre, elle prolifère très vivement et envahit des espaces qu'on ne pouvait fixer jusqu'alors. C'est donc un agent d'ensablement pour la baie montoise dont il faut craindre l'envahissement. Cependant il est signalé déjà sur le rivage non loin du Mont. M. l'Abbé Sauvanaud nous a dénoncé ce péril ; M. Henry, de Cherbourg, nous a fourni un mémoire intéressant dont nous publierons les passages les plus caractéristiques pour le danger à craindre pour notre Mont. Ce péril nouveau devra être dénoncé vigoureusement par nous pour que ce danger soit évité au Mont Saint-Michel au péril de la mer.

Le Secrétaire Général insiste à nouveau pour qu'il soit demandé aux services compétents que les décisions prises par la Commission spéciale du Mont Saint-Michel, relativement à l'abaissement de la digue sur 500 mètres en avant du Mont, soient portées à la connaissance du public dans la salle d'attente même des visiteurs. Ainsi, ceux qui visitent le Mont ne pourront pas ignorer qu'il a été pris des décisions définitives et à l'unanimité par une Commission désignée spécialement à cet effet, comprenant toutes les compétences — et après l'avis unanime du Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées — pour sauver le Mont du péril des sables, et qu'il ne manque plus pour l'exécution du dispositif adopté que l'inscription au budget des Travaux Publics des fonds nécessaires, à la place du mot « mémoire » qui y figure actuellement. Il faut absolument que soit marqué le point définitif où en est arrivée la question du désensablement, qui est à son dernier stade avant le vote des fonds nécessaires. C'est ce vote seul qui reste à acquiescer.

Il est décidé ensuite que le prix de location du film du Mont Saint-Michel sera demandé à « ORA-FILM », dans le but d'organiser en accord avec les autres sociétés normandes une conférence au courant de l'hiver.

Le banquet annuel aura lieu dans la première quinzaine de mars 1936 et l'accord se fait sur le nom de la personnalité qui sera pressentie prochainement pour le présider.

Le Président fait part ensuite de la dernière correspondance échangée avec le Préfet de la Manche, au sujet de la station de jaugeage du Couesnon. Cette station est actuellement établie.

Puis l'ordre du jour appelle la question de la Maison de l'Arcade. Notre Président met l'assemblée au courant de différents incidents et manœuvres survenus qui viennent de se terminer à la confusion de ceux qui les avaient provoqués et il est décidé que des soins seront apportés à ce bureau au courant de l'année. Le Président se tiendra en relations avec l'Administration compétente relativement à différentes autres questions restant à régler.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

La vie au Mont Saint-Michel

Le R. P. dom Gaston Godu, de l'Abbaye de Farnborough, a remplacé au Mont Saint-Michel, comme chapelain, le R. P. dom Gabriel Meunier, qui décéda au début de 1934.

Dom Gaston Godu en arrivant au Mont venait de Rome, où pendant huit années il a été membre de la commission chargée de la révision de la Vulgate.

Le Mont Saint-Michel possède en lui un prêtre d'une haute distinction, un très erudit bénédictin.

L'abbé de Farnborough, qui porte également le titre d'abbé du Mont Saint-Michel, ne pouvait envoyer vers le monastère montois, pour représenter l'ordre des Bénédictins, que l'un des plus distingués religieux de son ordre.

Dom Gaston Godu est un ancien combattant qui fit toute la guerre au front.



M. l'Abbé Besnard, qui est venu aux premiers jours de décembre au Mont Saint-Michel remplacer M. le Chanoine E. Couillard, est un prêtre jeune et très actif ; il était précédemment doyen d'Isigny-le-Buat ; Monseigneur de Coutances, appréciant ses mérites, pensa en doter le Mont Saint-Michel.

M. l'Abbé Besnard avait été auparavant vicaire à Cherbourg, puis curé de Mesnil-Rainfray ; il trouvera comme curé du Mont Saint-Michel à dépenser toute son activité, toute sa science et toute sa clarté, car si petite que soit la paroisse par le nombre et la surface, n'est-elle pas chargée de continuer les traditions d'un sanctuaire consacré depuis douze siècles.

M. le Chanoine E. Couillard, chapelain du Mont Saint-Michel depuis bien des années, s'en est allé à Cherbourg pour y prendre une retraite bien méritée.

Il s'était dévoué à sa paroisse ; il s'était donné tout entier à l'administration de l'archiconfrérie de Saint-Michel ; le dur climat hivernal du roc montois, où la rafale souffle un froid de glace, n'avait pu vaincre sa volonté de rester auprès de ses paroissiens ; parmi eux il laisse des regrets et des souvenirs profonds.

Monseigneur, connaissant la grandeur de son dévouement, lui a confié une mission plus douce.



Le nouveau Bureau de Poste

Le Mont Saint-Michel va prochainement perdre l'une de ses particularités ; mais, de celles qu'il ne faut pas regretter.

Il possède encore actuellement — mais pour peu de temps — le plus petit bureau de poste de France ; nous voulons dire la salle du public la plus petite.

Elle est de la largeur exacte d'une personne de moyen embonpoint. Un Montois ne nous assurait-il pas en l'une de ces dernières années qu'il ne s'y trouvait guère à l'aise ; aussi plutôt que de s'y présenter lui-même il préférait envoyer quelqu'un au guichet.

Cette incommodité va cesser bientôt. C'est le *Journal Officiel* qui nous a appris cette nouvelle, déjà si souvent annoncée. Mais cette fois elle nous vient de bonne source.

Une somme de 180.000 fr. est prévue pour l'édification de cet Hôtel des Postes, qui s'élèvera sur l'emplacement de l'ancien hôtel Saint-Michel, là où vers 1875 fut tournée la première omelette Poulard. (Et voilà ainsi en passant un point d'histoire montoise consigné par écrit avant qu'on efface les dernières traces du premier établissement Poulard).

Poste, télégraphe, téléphone devront se trouver à l'aise — et le public aussi — dans la construction qui a été mise en adjudication régulière au début de l'année, où, bien entendu, tout doit être prévu et bien calculé à l'avance et sans frais excessifs, car on vise en ce temps de crise à ne plus gaspiller. Et maintenant il ne nous reste plus qu'à attendre la construction de cet édifice, que nous espérons voir s'élever dans une note s'apparentant le mieux possible aux vieux logis de la côte montoise.



La hauteur des édifices de la cité montoise

Afin de réfréner au Mont Saint-Michel l'ardeur des constructeurs qui viendraient nuire au caractère artistique et pittoresque de la cité par des édifices trop élevés, l'administration chargée de la conservation du site invoque, quand il lui est nécessaire, des arrêtés préfectoraux réglementant la hauteur des maisons sur la rue.

L'administration a dû prendre aussi une mesure de défense du site en classant des constructions et même des espaces libres, afin qu'une atteinte ne soit pas portée à différents points de vue sur l'Abbaye.

Il y a donc tout lieu d'espérer que ces excellentes dispositions et précautions seront mises à profit pour que le côté sud des bâtiments de l'Abbaye ne soit pas trop masqué par la construction du bureau de poste.

Car, en la circonstance, c'est à l'administration de montrer à tous le bon exemple en ne transigeant pas sur les principes invoqués par elle. — H. V.

TOMBELAINE

Désirant faire une reconstitution de la forteresse anglaise de Tombelaine lors de la Guerre de Cent Ans ; après avoir rassemblé toute la documentation connue sur ce sujet, toutes les indications qu'on peut trouver éparses dans les manuscrits et les ouvrages récemment imprimés ; après avoir consulté les relevés faits en 1898 et revu les vestiges des constructions encore apparentes sur le rocher de Tombelaine ; nous sommes arrivés à tracer un ensemble qui ne peut guère s'éloigner de la vérité dans ses grandes lignes et qui doit donner une note d'ensemble de ce que devait être cette forteresse rivale de la cité-abbaye-forteresse du Mont Saint-Michel.

Nous avons constaté que les Anglais, malgré leur précipitation à élever des remparts et des tours de défense capables de résister à une attaque, avaient dû s'inspirer en bien des endroits pour ces fortifications de ce qui existait au Mont Saint-Michel : Disposition de portes fortifiées, escalier protégé d'une muraille descendant de l'une des tours de défense jusqu'à une fontaine protégée d'une tour carrée, chemin de ronde des remparts escaladant le roc, tours cou-

vertes pouvant loger des défenseurs, celles-ci devant avoir vraisemblablement les mêmes proportions et la même disposition qui les apparentaient avec la tour du Roy au Mont Saint-Michel.

Toute la ceinture de remparts avait dû être élevée en hâte, profitant des caprices du Couesnon, qui mit en un temps une barrière entre les Anglais et leurs adversaires. Ces travaux occupèrent quantité de gens ; mais pour gagner du temps et économiser la chaux qu'il fallait peut-être amener de loin, seule la base des murailles fut maçonnée et leur sommet établi en pierres sèches.

Le mémoire qui nous documente le mieux nous dit qu'il n'y avait pas de pont-levis à la porte d'entrée, mais qu'il y avait trois portes successives pour pénétrer dans la place d'armes, et ces portes devaient être défendues certainement par des créneaux et des machicoulis. Au centre, un donjon de forme carrée, comme il était de coutume en bien des châteaux féodaux, la tour noble devant avoir, pensait-on alors, une allure différente des tours de défense.

Mais, étant donné l'espace libre pour l'établissement des travaux de défense et la conformation du roc, il n'y avait que deux tours dont la base pouvait être affleurée à peine par le flot des marées.

La place d'armes était vaste ; elle allait de l'est à l'ouest et elle était dominée à l'une de ses extrémités par un logis assez important qui devait être celui des officiers. Il semble aussi qu'il y avait un terre-plein assez spacieux en arrière de la première porte et en avant de la seconde.

Une difficulté a été apportée à notre travail par la non concordance des mesures données du rocher — qui n'a pas dû changer — et aussi pour l'élargissement et l'importance exacte des constructions. Mais qu'importe une erreur de quelques toises si l'aspect général de Tombelaine au temps de la guerre de Cent Ans peut être donné avec peut-on dire presque certitude.

H. V.

NOUS AVONS LU À L'OFFICIEL :

Est affecté au Ministère de l'Education Nationale (section Beaux-Arts Monuments Historiques) l'îlot de Tombelaine situé dans la baie du Mont Saint-Michel, figurant au cadastre de la commune de Genêts sous le nom de Mont Tombelaine, pour une contenance de 3 hectares 88 ares 73 centiares.

... Et dans la presse parisienne nous avons lu :

L'AFFAIRE DU GROUPEMENT NATIONAL DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL

La 11^e chambre du tribunal correctionnel de la Seine a rendu hier son jugement dans les poursuites intentées à Georges Anquetil, ancien directeur de la *Rumeur*, et au docteur Archambaud, de Vernon, inculpés d'infraction à la loi sur les sociétés dans l'affaire du groupement de la baie du Mont Saint-Michel.

Le Tribunal a estimé que la mauvaise foi des prévenus n'était pas établie et il a prononcé leur acquittement.

Georges Anquetil avait réuni dans le conseil d'administration du « Groupe national de la baie du Mont Saint-Michel » un ensemble de personnalités les plus considérées de l'armée, de la marine et de la magistrature.

Il s'en targua grandement au moment du lancement de cette affaire dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir de quelques millions engloutis en publicité et autres frais.

La brume dans la Baie du Mont Saint-Michel

Il y a un an de cela, le 9 janvier 1935, c'était grande marée au Mont Saint-Michel. Des pêcheurs sont partis au milieu de la journée assez loin en grève, vers la basse mer où ils doivent trouver un banc de sable et où les coques sont très abondantes.

Mais, avant que finisse le jour, bien court à cette époque de l'année, vient du large une brume très opaque qui bientôt atteint même le Mont et qui l'enveloppe.

Alors, tous ceux qui savent que quatre pêcheurs sont partis loin dans les grèves s'inquiètent vivement ; ils vont sur les remparts, ils courent vers la Tour du Nord, écoutent ; mais, n'entendant rien dans les grèves, ils donnent l'alarme dans le village et bientôt des appels s'en vont vers ceux dont on était en peine.

La brume s'épaissit, les cloches de la paroisse sonnent sans arrêt ; on pense ainsi guider par le son ceux qui sont en perdition. Ils sont trop loin peut-être pour être guidés par les cloches ou les appels des habitants. Personne cependant ne se lasse d'appeler et trois heures durant les cloches ont tinté. Mais seul le bruit des flots a répondu à tous ces appels. C'est la consternation dans la petite cité.

Il n'y a plus rien à tenter pour guider les pêcheurs vers le Mont, puisque la mer l'entoure et que le courant de la grande marée est violent. Peut-être le flot a dû entraîner ceux pour qui les appels restent vains. Mais certains espèrent encore et passent la nuit dans la plus pénible, la plus douloureuse attente.

..

Le lendemain au point du jour, la brume étant dissipée, la mer retirée, viennent sur le sable des grèves quatre pêcheurs, que leur destin avait, la veille, dans l'ouate qui enveloppait la baie, conduit sur l'îlot de Tombelaine, où, grelottant de froid, ils avaient passé la nuit.

Ces drames des grèves sont trop fréquents pour qu'on ne cherche pas à empêcher qu'il se produisent encore. Autrefois, les moines du Mont Saint-Michel, désirant prévenir ce danger, avaient fait fondre, au temps de l'abbé Frédéric Karg de Bebambourg, une cloche énorme que l'on faisait sonner dès que la brume se répandait sur les grèves. Placée dans le campanile du clocher de l'église abbatiale, il semble bien que le son de cette cloche, si l'on en juge par sa grosseur, devait porter fort loin, malgré que la brume assourdisse le son dans une grande mesure.

Quand vint la révolution toutes les cloches de l'Abbaye furent emportées du Mont, à l'exception d'une seule, la cloche des brumes, jugée indispensable pour guider les pêcheurs montois pendant les brouillards. La tour du clocher abbatial a été démolie depuis, puis reconstruite définitivement avec toute garantie de solidité. Qu'attend-t-on pour y réinstaller la cloche des brumes ? Quelle raison pourrait-on donner de son maintien depuis plus de vingt années sur le sol d'une sacristie ?

..

Il y a bien des années, alors que la troupe des pêcheurs de coques était fort nombreuse, une alerte semblable à celle du 9 janvier 1935 se produisit : Un groupe de pêcheuses s'était égaré dans la brume. Mais la marée n'était pas très forte ce jour-là et se sentant perdues en quelque sens qu'elles aillent, risquant même de marcher droit vers

le danger, elles se groupèrent autour de la plus résolue, de la plus courageuse, qui maintint leur énergie. S'étant enfin senties sur un banc de sable plus élevé que la grève environnante, elle attendirent la enlacées pour mieux résister au courant. Après des heures d'angoisses, ayant eu de l'eau jusqu'à la ceinture, elles s'aperçurent enfin que la mer s'en retournait, les laissant transies de froid sur le sable. Elles purent néanmoins rentrer au Mont Saint-Michel, alors qu'on ne les y espérait plus.

Les gens du Mont Saint-Michel racontaient que l'une d'elles, dont l'enrou avait été bien grand, vit ses cheveux devenir tout blancs au bout de très peu de temps.

H. V.

Le vin d'Anjou et le Prieuré de Créant

Nous publions ci-dessous avec grand plaisir l'article d'un journal de la Sarthe, qui nous a été envoyé sans autre indication que les initiales L. C.

Ces notes sont une très précieuse suite donnée à l'étude que M. Dufour nous adressa et qui parut dans le n° 46 de la collection de notre bulletin social. Elle nous apprendait que le Prieuré de Créant envoyait au Mont chaque année quarante busses de vin blanc, loyal et marchand. (La busse comparée à nos mesures actuelles équivaut à deux cent soixante-huit litres). Encore en Anjou et en Touraine, les vîeux vigneron parlent de busses et de poinçons.

Il semble donc que ce petit prieuré de Créant qui paraît un peu négligé dans l'inventaire de dom Le Roy était d'un bon rapport puisqu'il contribuait déjà à l'alimentation du monastère pour dix mille litres d'un breuvage qui lui ne semble guère dédaigné ni des religieux, ni des nombreux pèlerins qui étaient admis à prendre leurs repas au réfectoire des moines, usage qui s'établit définitivement pour les pèlerins aisés au temps des bénédictins de Saint-Maur.

Si l'on ajoute à ce précieux vin d'Anjou les barriques de vin de Guyenne et de Gascogne que dom Jean Huynes énumère, et plus encore le vin récolté dans le domaine de Brion, près Genêts, on voit qu'il était apporté au monastère quantité de vin ; mais il ne faut point s'étonner de cette abondance étant donné que bien des services rendus au monastère étaient payés en nature, que par exemple un officier de la garde de l'abbaye reçut un jour en plus d'un prix convenu de sa mission un tonneau de vin ; que tous les produits que chacun ne pouvait se procurer facilement pour sa petite consommation venaient en l'abbaye par grosse provision et servaient de monnaie de paiement ou d'échange ; que l'abbé, autre exemple, remettait à un seigneur en guise d'un paiement de service rendu, un petit sac de poivre dont celui-ci devait fort probablement se montrer très heureux.

Mais, cette abondance de vin arrivait à l'abbaye du Mont Saint-Michel, soit par les chemins (passant par Fougères), soit par le port de Saint-Malo, pour le vin de Guyenne et acheminé par Dol et Pontorson, fit que les moines du Mont Saint-Michel, qui avaient seuls obtenu un bulle du Pape les autorisant à boire du vin, en raison de la dureté du climat du Mont Saint-Michel, furent ja-

lousés par les moines des autres monastères. Ceux de Saint-Pierre de Fougères, qui tenaient hostellerie, ne disaient-ils point que ceux du Mont Saint-Michel avaient un mauvais penchant ?

Ce qui montre simplement que les gens jaloux sont bien souvent médisants.

∴

H. V.

Voici cet article, publié sous le titre : « Choses du passé, le Mont Saint-Michel et Créant ». Nous regrettons seulement de ne pouvoir remercier directement celui qui, après avoir réuni cette documentation si intéressante pour l'histoire du monastère montois, nous en a fait l'envoi :

Dans son numéro de janvier 1934, le bulletin *Les Amis du Mont Saint-Michel* a donné un court article qui demande une mise au point. Sous ce titre « Le Vin d'Anjou et l'abbaye montoise, le Prieuré de Créant », M. G. Dufour a écrit qu'en 1192 « Robert Gastevin, au nom prédestiné, donne à l'abbaye du Mont Saint-Michel les églises et les terres de Créant qui constituent un prieuré ».

De fait, d'après le *Cartulaire du Mont Saint-Michel* conservé à la bibliothèque d'Avranches (n° 210, folio 55), Josbert (et non Robert), fils de Guaslin, du consentement de son seigneur, Erchembaud, donne, à une date non précise, à l'abbaye du Mont Saint-Michel les deux églises de Créant sur le Loir, avec une chartrée de terre, trois arpents de pré, la vicarerie, et diverses autres maisons, terres, et redevances. Il fait ce don, pour le repos de l'âme de son père, de celle de sa mère, Hadvise, et il demande que si Dieu l'appelle un jour à la vocation monacale, il soit admis au nombre des moines du Mont. A cet acte solennel assistent Erchembaud et Payen son fils, Isabelle son épouse, et Girard de la Barbée, son voisin.

A une date imprécise, le même Josbert, pour obtenir les suffrages des moines du Mont Saint-Michel en faveur des âmes de son père et de sa mère, et de la sienne propre, donne à ceux-ci la moitié des revenus des deux églises en ruines sises dans la ville de Créant. Il ajoute divers dons de terres et en nature. Cet acte est passé au Mont, en la salle du Chapitre, en présence d'Erchembaud, fils de Rubrique Payen son fils, et Isabelle son épouse, Gérard de la Barbée, Hardouin, et d'autres.

Plus tard, le gendre de Josbert Gastevin, Hugues Chalibot, renonce avec sa femme Ermensende, à l'action qu'ils avaient intentée contre la donation de leur beau-père et père à l'abbaye Saint-Michel. Ils transigent alors avec le moine Hugues « procureur de ce lieu » qui leur verse en compensation une somme de dix livres de deniers angevins. A cette transaction assistent de nombreux témoins dont il est curieux de donner les noms : le prêtre Roger, Geoffroy de Raimford, Fromond Chalibot, Geoffroy de Clef, qui fut le Conseiller de Geoffroy Plantagenet, Geoffroy de Tessé, Hugues de Clermont, « Guellermus le Metter de Créant », le charpentier Hefred, Bernier, secrétaire des moines et d'autres.

∴

Dans la transaction qu'ils passèrent avec Hugues Chalibot et sa femme, les moines du Mont reçurent la concession de la totalité des offrandes présentées à l'autel Saint-Pierre de Créant, ainsi que la faculté d'attacher au service de cette église un clerc à l'entière disposition du prieuré.

A la fin du XII^e siècle (dom Le Roy dit en 1191), le prieuré de Créant fut donc créé, grâce à la libéralité de Gastevin et de sa famille. Le premier moine qui semble avoir administré cette *Cella*, et dont nous ayons le nom, est Hugues.

Au milieu du XIII^e siècle le domaine des moines du Mont s'accroît surtout en vignobles. « C'est donc de propos délibéré, écrit M. Dufour dans le *Bulletin* cité, qu'au XIII^e siècle, les Bénédictins montois ont cherché en Anjou des vins capables de leur donner l'un de ces vins généreux qu'une bulle du Pape les autorisait à boire « à raison du climat rigoureux du Mont », dit le texte, « *propter aeris intemperiem* ».

En octobre 1251, Geoffroy Morel, de Mareil près La Flèche (Mareil-sur-Loir) donne au prieuré de Créant une pièce de vigne de la contenance de quatre quartiers et demi, nommée les Patoillières, sise à Vaucour, sur le territoire de Clermont, dans le fief de Gervais de Villenette, proche d'un autre quartier qui déjà appartenait à la « filiale » du Mont, et portant le nom que nous connaissons, de Gastevin.

Le 20 mars 1253, Mathieu de Villebovet (en Cuon, Maine-et-Loire), chevalier, ratifie moyennant versement annuel de 13 deniers à son profit, et à la réserve de ses droits seigneuriaux, l'abandon fait au prieuré de Créant, par André Le Fournier et sa femme, d'un quartier de vigne situé au Pay-Guichard, en la paroisse de Clermont. Le 25 mars 1259, Etienne Agnelet, autorisé par sa femme Trepheine, et Guillaume de Créant seigneur du fief, abandonne au Frère Robert Viel, prieur de Créant, mandataire de l'abbé du Mont Saint-Michel, contre une redevance de neuf sous mansuis, un quartier de vigne dit « flé Gastevin » relevant du fief dudit seigneur. Ce dernier acte est scellé du sceau du vicomte de Beaumont, seigneur de La Flèche.



Le bulletin, *Les Amis du Mont Saint-Michel* dont nous avons cité l'étude écrit : « Nous avons renoncé à découvrir avec certitude le site du vignoble qui envoyait bon an mal an ses quarante « busses » de vin, loyal et marchand, jusqu'à la baie d'Avranches, avec tous les risques du voyage. Les Pouillés de l'abbaye ont été dispersés ou détruits ; il ne nous reste plus que cette mention répétée et connue, que les vins de Créant sont vins d'Anjou, de bonne race, valant d'être rangés, dans les celliers du nord, à côté des vins de Gascogne ».

Les textes que nous avons donnés jusqu'ici situent bien ces vignobles de Créant aux environs du prieuré, tant à Créant qu'à Clermont.

En voici d'autres qui nous portent un peu plus loin, dans le centre de l'Anjou.

En décembre 1263, Isabelle, veuve de Maître Gautier du Plessis, cède à « l'abbé du Moustier » du Mont Saint-Michel, pour la somme de cent livres, plus une robe de cent sols, son domaine du Moulin-à-Vent, en Saint-Sylvain, qu'elle tenait de son défunt mari, avec tout le matériel, « ses vignes, ses maisons, les pressoirs, les cuves et tous les outz qui sont esdites maisons ».

L'an d'après, le 3 avril 1264, Etienne de Lerrey consent, contre remboursement de cent dix sols de monnaie courante, aux moines de l'abbaye, l'abandon de ses droits seigneuriaux sur cinq quartiers de vigne acquis dans son fief.

A l'automne de cette même année, 27 octobre, Jeanne dame de Briançon, veuve de Mathieu d'Annières (en Bauné, Maine-et-Loire)

consent aussi aux mêmes religieux la jouissance d'un quartier de vigne à Créans, qu'ils avaient acquis de Pierre Chesneau. Elle s'engage à verser cinquante-cinq sols tournois aux moines, si son gendre Briand de Mont Jehan, chevalier, venait à les obliger à restituer cet acquet.

Outre ces propriétés angevines, le prieuré jouissait encore en Touraine d'un certain nombre de parcelles de terre avec habitations exploitées par des laboureurs et des vigneronniers qui acquittaient leurs fermages en nature.

Au dire de Dom Le Roy, qui écrivait en 1647, « c'est un petit prieuré qui ne vaut pas plus de 300 livres, le vicquere perpétuel payé ».

L. G.

La station de jaugeage du Couesnon

Ainsi, voici qui est fait, les marées ont quelque peu gêné ce travail, il n'a pu être terminé le premier août comme il devait l'être ; mais le délai n'a été guère dépassé ; et actuellement le cantonnier de Pontorson préposé à la garde de la station de jaugeage, pourra signaler à M. le Maire de la ville, tout particulièrement désigné par la circulaire préfectorale, les manquements aux conditions imposées par l'arrêté du préfet pour la prise d'eau de l'usine de pompage de Mezières-sur-Couesnon.

Les Amis du Mont Saint-Michel, dans cette question de prise d'eau nécessaire pour la ville de Rennes, ont fait ce qui leur était possible ; ils ont obtenu gain de cause.

Maintenant c'est à ceux qui ont la responsabilité en même temps que l'autorité nécessaire pour faire observer sur place la bonne règle : c'est au Maire de Pontorson qu'il faudrait que les riverains du cours d'eau s'adressent si le Couesnon venait à être mis à sec en période estivale par une prise d'eau immodérée à Mezières-sur-Couesnon, et c'est au maire du Mont Saint-Michel que les habitants de cette commune auraient à s'adresser, si un filet d'eau trop mince arrivait au Mont, impuissant pour en nettoyer les abords et entraîner les débris jetés dans le courant ; c'est à son autorité qu'ils devraient s'en remettre pour que la réglementation de la prise d'eau soit observée afin qu'il n'y ait ni mauvaise odeur venant de l'égoût communal, ni encombrement de boue grasse devant la porte de l'Avancée.

Cela est l'intérêt général.

Saint-Lô, le 18 septembre 1935.

Le Préfet de la Manche
à M. Levallois, Président des Amis du Mont Saint-Michel,
167, rue Montmartre, Paris.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que les travaux de la station de jaugeage, établie à Pontorson par la ville de Rennes, sont terminés. Actuellement, en raison du débit de la rivière tout est noyé et il ne pourra être procédé aux vérifications qu'au cours de l'été 1936.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Préfet, (ILLISIBLE).

Un nouveau danger de colmatage de la Baie du Mont Saint-Michel

Extrait d'un rapport fait par M. Corbière, professeur au Lycée à la Société Linnéenne de Normandie en 1926 sur « *Spartina Townsendi* ».

C'est le 22 septembre 1906 que M. Corbière a vu pour la première fois le « *Spartina Townsendi* » sur la rive du canal de Carentan à la mer, après l'écluse au confluent de la Douve et de la Tante. Mais je laisse la parole au savant :

« ... C'est en cet endroit que, tout à coup, j'aperçus, tranchant sur la teinte du banc vaseux où elle croissait, une belle graminée partiellement inondée, haute d'un mètre environ, qui m'était inconnue. Elle était en pleine floraison. Sa lige portant des feuilles larges et planes, étalées ascendantes, d'un joli vert, se terminait par une inflorescence digitée, umbelliforme composée d'une dizaine de longs épis raides écartés. Cette plante était représentée par un petit nombre de touffes (15 à 20 tout au plus) fixées sur la vase molle du bord du chenal et espacées sur une longueur de vingt mètres. Bien que l'approche en fut assez malaisée, pour ne pas dire dangereux, je parvins à arracher trois tiges fleuries que j'examinai aussitôt avec une faible loupe. De mon étude sommaire et rapide, il résulte que cette graminée inconnue devait appartenir au genre *Spartina* ».

Rentré chez lui, M. Corbière eut vite fait de constater qu'aucune des espèces européennes connues ne pouvait être la sienne, sauf peut-être le « *Spartina Townsendi* », dont le nom seul lui était connu.

Il écrivit donc à MM. Hariot et Husnot qui lui envoyèrent une description très complète et un bel échantillon récolté par M. Townsend lui-même à Hythe, près Southampton. Cette plante était donc connue en Angleterre et le savant qui l'avait découverte lui avait donné son nom.

M. Corbière voulut se rendre compte si cette plante se trouvait plus près de la mer et le 27 septembre suivant il se rendit à Carentan pour pousser plus loin son excursion. Et en effet, à partir de l'extrémité est des polders près de la concavité qui s'allonge vers Isigny, il trouva le « *spartina* » en touffes plus nombreuses, les unes s'avancant vers le large, les autres plus rapprochées du bord, reflétant vers les polders la flore habituelle de ces parages. M. Corbière avait visité ces parages en 1895 et est absolument certain que cette graminée n'existait pas à cette époque. D'après lui, « *spartina* » avait pris possession de ces sables vaseux depuis deux ou trois ans, c'est-à-dire vers 1903 ou 1904.

Le « *Spartina Townsendi* » se plaît dans les vases salées plus ou moins saumâtres que l'on rencontre à l'embouchure de presque toutes les rivières. Seul, il pousse dans la zone soumise au flux et au reflux ; c'est le cas de la partie nord de la baie des Veys. La plante est totalement ou partiellement submergée à haute mer, mais ne semble pas pouvoir supporter plus de six heures consécutives d'immersion totale ; elle ne se trouve pas sur les rivages sablonneux non vaseux.

« Si cette plante, a écrit à l'époque M. Corbière, faisait son apparition dans la baie du Mont Saint-Michel, elle aurait vite occupé toutes les vases meubles de cette région ; toutes les personnes qui

sont au courant des progrès de « *Spartina Townsendi* » sont persuadées que cinquante arpents suffiraient pour qu'une future génération voie de vastes champs de verdure s'allongeant de Cancale à Avranches ».

Des miettes d'histoire

En 1731, les remparts du Mont Saint-Michel furent réparés.

La rampe de l'Avancée fut refaite et on fit servir les bras du pont-levis pour maintenir les dalles assemblées en pente vers la mer. C'est-à-dire qu'on dut supprimer à cette époque le fossé d'eau qui était en avant de la porte du Roy.

On refit en partie le mur de la Maison du Roy, ainsi que le montre le plan établi pour servir au rétablissement de l'enceinte de la ville. La partie des murs des remparts allant de la tour Demi-Lune à la tour de la Liberté dut subir une importante reprise, surtout à l'emplacement de la tour qui était entre la tour de la Liberté et la tour Basse actuelle. De cette tour, écroulée on ne sait exactement à quelle époque, on enleva les derniers vestiges ; mais ils restent encore bien marqués dans le mur, du côté de la ville, de la porte par où on y accédait.

Toute cette partie des remparts jusqu'à la tour Boucle est établie sur la tanguie, elle ne porte pas sur le roc.

H. V.

Les abords du Mont assainis

On prête au service des Monuments Historiques la bonne intention de prolonger par une canalisation convenable l'écoulement des eaux provenant des W.-C. de l'abbaye, au delà des rochers avoisinant la tour du Nord où ces liquides malodorants s'écoulaient actuellement — nonchalamment — vers la grève.

Cette excellente mesure inciterait probablement la commune du Mont Saint-Michel à étudier de son côté un dispositif nouveau pour porter plus au large l'exutoire de l'égout communal.

Le jour où il sera prise une disposition nouvelle pour l'éloignement des ordures ménagères, disposition plus sûre que le courant des eaux du Couesnon pour les entraîner au large, il sera fait un grand progrès dans l'assainissement des abords du Mont. Mais il ne semble pas que cette amélioration bien désirable ait été jamais envisagée sérieusement. Et cependant la défaillance partielle du Couesnon rend la chose indispensable maintenant.

Distinctions

Notre ami, l'excellent poète Léon Foisil, titulaire de l'œillet d'or de notre Association, vient de se voir décerner un prix par l'Académie Française.

Nous lui adressons nos bien vives félicitations.

Notre éminent vice-président, M. Paul Labbé, secrétaire-général honoraire, vice-président de l'Alliance Française, s'est vu décerner par l'Académie l'un de ses prix les plus importants pour rendre hommage à son œuvre féconde de propagande à l'étranger.

.

Notre éminent vice-président, M. Reulos, président de Chambre à la Cour d'Appel de Paris, vient d'être nommé conseiller à la Cour de Cassation.

Nous adressons à MM. Paul Labbé et Reulos nos très cordiales félicitations.

.

M. Adrien Macé, notre secrétaire-correspondant de Cherbourg, vice-président de la Chambre de Commerce, vient d'être élu président du Tribunal de Commerce de Cherbourg.

Les électeurs consulaires ont fait en sa personne le plus heureux choix. M. Adrien Macé est un de ces hommes qui, toute leur vie, se sont dévoués avec leur intelligence et leur cœur à leurs concitoyens. Il méritait à tous égards ce couronnement de sa féconde et belle carrière.

Nécrologie

Notre comité a perdu l'un de ses membres les plus dévoués en la personne de M. Leon-Henri Daudet, ingénieur des arts et manufactures, conseiller du commerce extérieur de la France.

M. Daudet avait accepté de seconder notre secrétaire général dans les travaux du secrétariat. Il avait étudié de près les diverses questions qui nous préoccupent. Il connaissait parfaitement le Mont Saint-Michel et l'aimait de toute son âme.

Sa perte est douloureusement ressentie par tous ses collègues qui avaient pour lui une profonde estime et nous adressons à sa famille si cruellement éprouvée nos condoléances émues. — J. L.

.

Notre correspondant de Fécamp, M. Daniel Banse, a eu la douleur de voir s'éteindre en septembre dernier M^{me} Banse, son épouse. A notre dévoué collaborateur depuis bien longtemps, nous adressons nos plus sincères condoléances.

.

Monseigneur Claireaux, curé de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, est décédé au courant de l'année 1935. Il était venu assister il y a quelques années à notre réunion de septembre au Mont Saint-Michel.

.

M^{me} Alban Mustel s'est éteinte dans sa 90^e année, au mois de juin.

.

M. Paul des Bois de la Roche, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, est décédé le 28 mai dernier à l'âge de trente-neuf

ans. Il était le beau-frère de M. Albert Durand de la Bédouaudière, membre du Comité de Direction, et l'un des premiers membres inscrits à notre Association d'Amis du Mont Saint-Michel.

.

M^{me} Carlos Lehir a été enlevée à l'affection des siens aux derniers jours de septembre. Depuis bien des années elle habitait le Mont Saint-Michel, où elle avait la sympathie de tous.

.

Notre collègue et ami M. Léon Travailleur a eu la douleur de perdre sa femme, M^{me} Leon Travailleur, née Marie-Madeleine Chéret. Nous prenons la part la plus vive au chagrin de notre collègue et de ses enfants.

Aux familles de nos sociétaires et amis disparus nous présentons nos très sincères condoléances.

Bibliographie

S. E. Mgr. Georges Grente, évêque du Mans, qui a présidé notre banquet de 1935 avec tant de bonne grâce, de distinction et d'éloquence, vient de faire paraître chez Gabriel Beauchesne et ses fils, éditeurs, sous le titre « Rayons de France », une anthologie de ses œuvres oratoires.

Ce sont des pages où l'élevation de la pensée, la délicatesse des sentiments, la sûreté de l'érudition, se parent de tout l'éclat d'une langue et d'un style d'une parfaite pureté et d'une élégance soutenue.

C'est l'œuvre d'un prélat pieux à la foi vive et d'un fin lettré. C'est une hymne patriotique en l'honneur des grandeurs spirituelles de la France.

.

Est paru dernièrement *Le Roman du Mont Saint-Michel*, livre laissé inachevé par Charles Le Goffic et que M. Norbert Sevestre a terminé et mis au point ; paru chez Delagrave.

.

Les Cent dix-neuf Chevaliers du Mont Saint-Michel (1418-1450)
Albert Descogs (Mortain, Letellier 1934, in-8°, 95 pages).

La résistance victorieuse du Mont Saint-Michel aux Anglais constitue l'un des épisodes les plus mémorables et les plus glorieux de la Guerre de Cent Ans. Simeon Luce, le vicomte de Pôli et d'autres historiens, notamment parmi les spécialistes de l'histoire régionale de Normandie, ont déjà relaté les nobles exploits des cent dix-neuf chevaliers normands qui conservèrent le rocher, l'abbaye et la forteresse du Mont Saint-Michel à la Couronne légitime de France.

M. Albert Descogs, président de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, avec les plus exactes méthodes de l'investigation historique, apporte ici, au sujet de chacun des défenseurs de la sainte Montagne insulaire, toutes les précisions, tantôt plus sommaires et tantôt plus copieuses, qu'il est possible de rassembler : noms et prénoms, armoiries, principaux exploits personnels ou autres indications biographiques. Au total, excellente monographie, faite de main d'ouvrier.

Qu'il nous soit permis de rappeler qu'un rédacteur des *Etudes* qui fut poète dramatique, le P. Victor Delaporte, a choisi jadis la victorieuse défense du Mont Saint-Michel pour thème de son drame : *la Revanche de Jeanne d'Arc*.

✽ Yves de la BUEHE.

Vieux Mangers, Vieux Parlers Bas-Normands

Illustré d'environ 730 bois dessinés et gravés par LÉAUMIER
et d'un hors-texte du maître LÉANDRE

Jean SÉGUIN, secrétaire de la Société d'Archéologie d'Avranches
et de Mortain

Dans son préambule, l'auteur qui connaît admirablement la Basse-Normandie, nous invite à nous asseoir à la table d'une ferme où sont présentés les mets les plus variés.

Il y étudie, tour à tour, le cadre, la soupe à la graisse, la bouillie, la galette, le cochon, le garot, la falline, la gâche, le pain, le lait, la crème, le beurre, le poisson, le café, l'eau-de-vie, etc...

Cette évocation des vieux mangers est farcie de documents inédits, de piquantes anecdotes ou de recettes culinaires (galette à la confiture de mures, préparation de l'andouille des « crétons », recettes des latigons au beurre ou de la « sole au glut », du civet de lièvre, fabrication de la « goutte », de liqueurs, etc...).

A chaque page du volume, nous retrouvons de nombreux mots patois, souvent commentés et présentés avec des formes ou des prononciations différentes suivant les régions où elles ont été recueillies et avec leur indication d'origine. Ce livre est donc un véritable glossaire, mais à l'inverse d'un recueil de ce genre, ce curieux travail est agréable à lire puisque les phrases ou les mots patois sont employés dans le cours du texte et non pas sous la forme aride d'un dictionnaire. Les recherches de M. Jean Seguin, complètent les glossaires normands.

Le folkloriste, l'amateur « d'histoires vécues » glanera dans ce livre une gerbe abondante de coutumes, de dictons, de cris de rues, de superstitions, voire de remèdes, toutes choses encore populaires, mais en voie de disparition.

Dans ses pages, l'auteur a intercalé des extraits de chansons relatives au « bon bère » au « fricot de cochon », à la fabrication du beurre ou... de l'eau-de-vie, ces citations recueillies chez de vieux paysans ou empruntées à des poètes, reflètent bien l'âme du terroir (Bessin, Cotentin, Bocage, Avranchin).

Le titre : « Vieux mangers, vieux parlers bas-normands », résume parfaitement l'ouvrage, dont la lecture intéressera à la fois le curieux, le gastronome et le linguiste. — René HEIVAL.

Adresser les demandes à M. Jean SÉGUIN, 2, rue du Collège, Avranches (Manche).

✽

En souscription : *Histoires et Curiosités de la Baie du Mont Saint-Michel* ; brochure illustrée, faible tirage.

Scissy, la Forêt mystérieuse ; brochure, faible tirage.

✽

La Silhouette du Mont Saint-Michel dans la littérature française ; brochure, anthologie, faible tirage.

On souscrit chez l'auteur, M. Tony LE MONTEHEUL, à Dinan.

✽

Touristes, demandez au Mont Saint-Michel, chez tous les marchands
LA GUERRE DE CENT ANS AU MONT SAINT-MICHEL. PRIX : 3 fr. 50.

**Association
pour l'Encouragement des Etudes Grecques
en France**

A l'heure où la restauration de l'humanisme gréco-latin apparaît à beaucoup de bons esprits comme essentielle, nous nous permettons de vous rappeler qu'il existe en France une association spécialement consacrée aux études grecques, qui serait heureuse d'avoir votre appui et de vous compter parmi ses membres. Fondée en 1867, reconnue d'utilité publique en 1869, l'association sert gratuitement à ses membres sa trimestrielle « Revue des Etudes Grecques », dont le prix d'abonnement (60 fr.) est bien supérieur à la cotisation (40 fr.). Cette revue publie, outre des comptes rendus et des bulletins critiques, des articles de fond importants qui traitent d'histoire, de littérature, de philologie, d'archéologie, d'épigraphie, de linguistique grecques. Elle s'intéresse tout à la fois à la Grèce antique, byzantine et moderne. Nous vous enverrons volontiers un numéro spécimen sur demande.

Par l'institution de prix divers attribués à des ouvrages concernant l'antiquité grecque, par l'offre de volumes et de médailles aux élèves des lycées ou aux lauréats du concours général, l'association contribue au relèvement d'études si nécessaires.

Enfin la bibliothèque de l'association à la Sorbonne est ouverte à tous les membres qui peuvent y consulter les nombreuses publications échangées avec la revue ainsi que les volumes de fond qui la constituent. Les périodiques français et étrangers sont envoyés à domicile sous certaines conditions pour permettre aux membres de province de profiter de nos collections dans la mesure la plus large.

Adresser toute la correspondance relative à l'Administration, à M. R. TOUSSAINT, 14, rue Paul-Déroulade, Bois-Colombes (Seine).

LISTE D'ADMISSION

(Suite)

Membres associés

OURSE (Mlle véronique), Périgueux (Gironde)
GOURY (Marc), ingénieur de la voirie, Fendécarré (Gironde).
BOUTIER (Mme la baronne de), rue Léopold-Faye, Marmande (L.-et-G.).
LAFITTE (Mlle de), château de Saulx de Navailles (Basses-Pyrénées).
EICH (Joseph), 306, route de Toulouse, Bègles.
VIANEY (Mme), Sainte-Terre (Gironde).
CROCIER, sous-bibliothécaire, 35, rue de Vaugueux, Caen.
BOUCHER, avocat, 17, avenue de Courneilles, Caen.
MALASSIS, docteur, Tilly-sur-Seulles.
FURNES, chef d'escadron au 12^e régiment d'artillerie, 50, rue de Falaise, Caen.
JOUAN, Coulainville (Manche).
MORAN (Mlle), P. T. T., Pontorson (Manche).
GOSSEY, Coulainville.
BACHIER (Abbé), collège de St-Malo (L.-et-V.).
VINCENT, hôtelier, Dol-de-Bretagne (L.-et-V.).
MACÉ (Mlle), P. T. T., Pontorson (Manche).
BEUVE (Abbé), curé de Sacey (Manche).

BOUCA (Mlle), directrice de l'École annexée à l'École Normale d'Institutrices à Périgueux (P.-O.).
SEVER, directeur de l'École « Rigault », à Périgueux (P.-O.).
OUSTAL (Mlle), professeur à l'École primaire supérieure de Prades (P.-O.).
FAGIER (Mlle), professeur à l'École primaire supérieure de Prades.
FOSSY (Mlle Valéry), 30, rue Montalembert, Cherbourg (Manche).
BOSSAUME, substitut du procureur général, 53, rue de Passy, Paris (16^e).
GOUXON, hôtel Martin, à Montfort-sur-Meur (L.-et-V.).
ASOLEY, 76, rue Truffaut, Paris (17^e).
MASSON, 33, rue Vandamme, Paris (14^e).
ESCARRE, chef de cabinet du préfet de la Manche, Saint-Lô.
LÉON (Mme), 20, rue Belle-Étoile, Avranches (Manche).
LE GRAND (Mlle), 25, rue Duchêne-Danielle, Saint-Lô (Manche).
CORREY, école de filles « Sainte-Croix », Saint-Lô (Manche).

MICOLA, professeur de dessin, rue Béchamel, Saint-Lô (Manche).
 GOMMAY, rue du Fort-d'Elain, Avranches (Manche).
 LAFITTE, entrepreneur, rue Cornu-de-Gerf, Saint-Lô (Manche).
 SAUCIER (Henri), boulevard Magenta, Paris (10^e).
 LEROUX (Raymond), publiciste, 50, rue Solferino, Laval (Mayenne).
 CAYAN (Joseph), contrôleur à la Banque de France, 26, rue Dauterive, Brouais (Nord).
 CHAUSSON (Auguste), teinturier, 43, boulevard d'Alsace-Lorraine, Le Perreux (Seine).
 BRUNSON, adjudant, 17, impasse Bavelle, Le Mans (Sarthe).
 BRAUVAIS, acheteur-comptable, 2, rue Victor-Sardoux, Colombes (Seine).
 LEROUX (Léon), employé des contributions directes, à Sartilly (Marne).
 YVES (Auguste), administrateur de sociétés, 2, rue Olga, Fontainebleau (Seine-et-Marne).
 SCHWARTZ (Charles), hôtelier, Hôtel des Sources, Villé (Vosges).
 DUMAS (abbé), La Chapelle-Gauthier (Seine-et-Marne).
 PAULIN (Mme), directrice de l'école primaire supérieure de filles, Frades (P.-O.).
 GREY (Mlle), directrice de l'école Saint-Gônes, Laval (Mayenne).
 BARRAU (Mlle Raymonde), étudiante, 24, rue Lesueur, Le Havre (S.-I.).
 DEVAL (André), chef comptable, 19, rue Bonchardon, Paris (10^e).
 CASANI (docteur), directeur du bureau d'hygiène départemental, 15, rue Théophile-Gauthier, Tarbes.
 FOUCHER (docteur), professeur à la Faculté de Médecine d'Alger.
 MAYREU (André), directeur d'exploitation, Saint-Eries-en-Cogles (Ille-et-Vilaine).
 BOUZEAN (Eugène), notaire, Bréhal-sous-Mouffort (Manche).
 FONDS, abbaye de Tichebray (Orne).
 VILLARS (Mlle Arlette), 24, rue des Bois, Fontainebleau (S.-et-M.).
 HENRY, 6, avenue Marceau, Juvisy (Seine-et-Oise).
 CRAUVET (Mlle Jeanne), 10, rue de Duras, Paris (9^e).
 LE MOUËN (Mme Louise), magasins de nouveautés, Pontorson (Manche).
 LEBLANC (Robert), ingénieur, 33, rue Jean-Fostier, Bonchis (Nord).
 HENRY, 4, impasse Gouberville, Cherbourg (Manche).
 MACKAY (Georges), avocat, 2693, Lindress Brod, Saint-Louis U. S. A.

JACQUES (Mlle André), professeur, 11, impasse des Ormeaux, Le Havre (S.-I.).
 LERISE (Jean-Gaston), commandant de Montois, Neale (Somme).
 GOMMAY (Auguste), Profreville, par Fervacques (Calvados).
 BOUZE (Félix), ingénieur, 24, rue Pierre-Curie, Paris (9^e).
 BOWMAN (Mme), Rochoustraal, 565, Bd Rotterdam (Hollande).
 BOUILLÉ (Mme Madeleine), 1, allée des Bois de Gagny, Le Raincy (S.-et-O.).
 VONNAY (Mlle Suzanne), étudiante, 26, rue Delibah, Budapest (Hongrie).
 FOUCHER (Louis), pionnier, rue du Goussin, Famberson (Manche).
 BESSON-HOUY (Jean), dessinateur, 61, rue Bédillo, Paris (13^e).
 VESUZY (Mlle), à Fleury, par Villers-Gotteux (Aisne).
 BRUNSON, ingénieur électricien, 185, rue Roche, Colombes (Seine).
 LUCAS (Georges), hôtel de la Digue, Le Mont Saint-Michel (Manche).
 YVES (Jean), ingénieur, 14, rue Nollet, Paris (17^e).
 BENOIST (Mlle), directrice de l'Institut Larmelin, 18, avenue Victor-Hugo (10^e).
 DUCEN (René), vétérinaire, Dieuze (Moselle).
 PIERRE (Joseph), chocolatier, 9, rue Le-courtie, Lons-le-Saunier (Jura).
 JENNY (Mlle Thérèse), professeur, 11, rue Délégués, Le Mans (Sarthe).
 JOURNET (Mlle Gilberte), secrétaire, 2, rue du Château, Neuilly (Seine).
 SAUVAGE (Mme Henriette), 152 bis, avenue de Neuilly, Neuilly (Seine).
 HUGUES (Mlle Paule), secrétaire, 5, rue Piedfort, Le Havre (S.-I.).
 GRASSE (Charles), directeur de la société l'Abdrom, rue Nansouty, Tarbes.
 ACCASSE (Stanislas), professeur, maître du Mont-Cavalier, par Monville.
 TELLENS (Charles), ingénieur des Arts et Manufactures, 79, rue Manin, Paris (19^e).
 LAMOTTE (Léopold), capitaine en retraite, château de Roche-Gauthier, Gravelle.
 SAINT-DENIS (colonel de), commandant le 50^e régiment d'infanterie, 13, boulevard Deborne, Nantes (Loire-Inférieure).
 BOUTIER (Henri), 50, rue de la Botte, Paris.
 LEBLANC (Mme veuve), propriétaire, rue de la Demi-Laine, Alençon (Orne).
 BOUR (Pierre), négociant, rue des Gours, Alençon (Orne).
 RIVIER (Louis), 7, rue Blaise-Pascal, Angers (Maine-et-Loire).
 JACOBS (Charles), avocat, 15, rue de Foch, Lille (Nord).
 BRUN, 17 bis, rue Alexandre-Dumas, Saint-Germain (Seine-et-Oise).
 SAUVAGE (de), pharmacien, 61, rue de Foissey, St-Germain-en-Laye (S.-et-O.).

SERVICES AUTOMOBILES

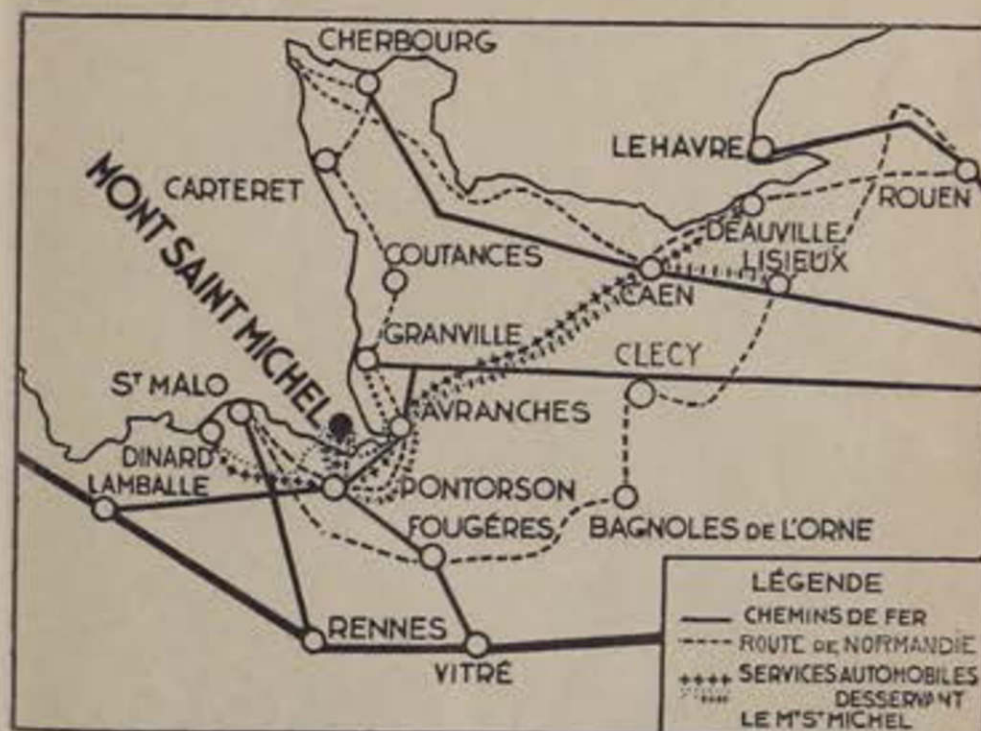
organisés par les

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

S. A. T. O. S. et Entrepreneurs divers

Consultez dans le Livret-Chaix mensuel, Chemins de Fer de l'Etat (feuillet roses intercalés au milieu du livret) tous les services organisés, Bretagne-Normandie.

Par deux de ces services (N^{os} 25-53) le Mont Saint-Michel est mis en relations directes avec Trouville-Deauville, Caen, Dinard, Granville et toutes les stations des parcours.



POUR QU'UN VOYAGE **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE
- AGRÉABLE - INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Iles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON

TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ILES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCQ

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en autobus entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLES			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{er} d.	2 ^e d.	3 ^e d.	1 ^{er} d.	2 ^e d.	3 ^e d.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	160 80	108 45	73 30	242 35	174 25	118 45
De Paris-Montparnasse, 342 k.	157 85	106 35	71 90	237 60	170 90	116 20
De Paris-Invalides, 343 k.	158 10	106 65	72 10	238 30	171 40	116 50

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 franc l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus les frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Tout groupe de personnes effectuant ensemble un voyage d'aller et retour peut obtenir à destination de Pontorson, un billet collectif à demi-tarif de 1^{er}, 2^e ou 3^e classe, sous condition d'un minimum de perception égal au prix de 10 billets à demi-tarif.

Le parcours peut comporter des solutions de continuité ne dépassant pas au total le quart du parcours taxé.

L'itinéraire peut être modifié en cours de route ; si la modification donne lieu à la perception d'un supplément, celui-ci est calculé au demi-tarif.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare, de Paris-Montparnasse et Rouen R. D.

Ces bureaux fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissements d'itinéraires, villégiatures, excursions, transports locaux, hôtels, etc., etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^{er} Salle des Pas Perdus de la gare de Paris-Saint-Lazare, Porte n° 106 ;
- 2^e Au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes) ;
- 3^e Dans la salle des Pas Perdus de la gare de Rouen R. D.



BULLETIN TRIMESTRIEL

PARAISSANT

les 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril, 1^{er} Juillet, 1^{er} Octobre

LES · AMIS
DU
MONT SAINT MICHEL



RUE MONTMARTRE 167
PARIS

ASSOCIATION
Reconnue d'Utilité Publique
Décret du 16 Avril 1918

N° 49 - Avril - Juillet 1936

SOMMAIRE

PROCHAINE RÉUNION DE LA DÉLÉGATION AU MONT
SAINT-MICHEL — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 MARS
1936. — RÉUNION DU COMITÉ DE DIRECTION DU 8 JUIN
1936. — RAPPORT DU 1 MARS 1936. — RAPPORT DU
SECRETARIE GÉNÉRAL. — RAPPORT DU TRÉSORIER —
LA VIE AU MONT SAINT-MICHEL : ORGANISATION DE LA
SÉCURITÉ DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL, LES
MARÉES. — LA VIE SOCIALE. — LA GRAVURE DES
AUX SOCIÉTAIRES EN 1936. — 14 JOURS INMÉMORABLES

A suivre page 2

Avis Importants

Par décision de l'Assemblée Générale de 1930, la cotisation annuelle des Membres Associés a été portée à 15 francs.

PARIS: Nous demandons très instamment aux membres de l'Association qui habitent Paris, d'apporter ou d'envoyer au bureau de l'Association: 167, rue Montmartre, dans les 3 premiers mois de l'année, leur cotisation annuelle en même temps qu'ils prendront une gravure à laquelle ils ont droit chaque année.

En faisant ainsi, ils économiseront les frais importants du recouvrement par la poste, et choisiront l'épreuve de gravure selon leur préférence.

PARIS et PROVINCE: S'ils ne peuvent venir au bureau, qu'ils nous fassent l'envoi de leur cotisation à notre Compte Chèque Postal: 28-404 Paris, en y ajoutant la somme de 4 fr. 75 pour que nous puissions faire l'envoi par la poste de la gravure qui nous aura été indiquée au talon du Chèque Postal.

Cette manière de procéder est recommandée à tous les Sociétaires et Associés qui habitent une localité où l'Association n'a point de correspondant.

Dès le 1^{er} Avril, les quittances des Associés et Sociétaires habitant des localités sans correspondants sont mises en recouvrement par la poste.

Les Sociétaires et Associés habitant les villes où l'Association possède un correspondant, sont priés de s'adresser à lui pour retirer leur gravure de l'année ou celle d'une année précédente s'ils en préfèrent le sujet. Ils remettront en même temps leur cotisation et, ainsi, ils n'auront aucuns autres frais à supporter.

L'envoi d'office des gravures a donné de tels mécomptes dans la pratique, qu'il a fallu y renoncer dès la seconde année d'existence de l'Association. Il ne peut donc plus en être question. Les gravures ne sont envoyées que sur demande.

Il faut toujours qu'une gravure, chaque année, soit réclamée par le Sociétaire ou l'Associé, soit au correspondant de la ville, soit au bureau de Paris en indiquant le choix fait.

Les gravures non réclamées restent, dès la troisième année, acquises à l'Association.

Le bureau de la Secrétaire administrative de l'Association est ouvert 167, rue Montmartre, tous les jours, sauf le Samedi, de 14 heures à 18 heures.

Le Secrétaire Général reçoit, sur rendez-vous, au Siège social.

Villes possédant des Secrétaires Correspondants

- Agen.* — M. le Docteur ORLIAC, 23, rue Fon-Nouvelle.
Avranches. — M. LOUIS CORNILLE, 49, rue de la Constitution.
Aleçon. — M. MEZEN, 29, boulevard Lenoir-Dufresne.
Ballots. — M^{me} MADELIN, receveuse des Postes.
Bayeux. — M. LAUVRIERE, 43, rue Saint-Loup.
Blois. — M. GAUDET, 32, rue des Orfèvres.
Bordeaux. — M^{me} Gisèle PELTIER, « au Lion Noir », 149, rue S^{te}-Catherine.
Bréhal. — M^e A. HAMEL, notaire.
Caen. — M. TRAVAILLEUR, architecte, 21, place Saint-Sauveur.
Canohès (P.-O.) — M. DESHAYES, commis d'insp. académique, école filles.
Cherbourg. — M. MACÉ, 31, rue de la Duché.
Coutances. — M. DUVAL, 37, rue Gambetta.
Dinan. — M. Tony LE MONTREUR, 7, rue de l'Horloge, à Dinan.
Dinard. — M. Edouard HUS, 46, rue Levavasseeur.
Fécamp. — M. ROBERT DUMENIL, 89, rue Jules-Ferry.
Fougères. — M. Albert DURAND, 56, rue de la Forêt.
id. — (dépôt de gravures) Bureau du Syndicat d'Initiative.
Lassay. — M. LE NORMAND, pharmacien.
Le Havre. — M. TOUSSAINT, 21, rue J.-B. Eyriès.
Le Mans. — M. LATOUCHE, 6 bis, rue Erpell.
Lyon. — M. NICOLAS H., 70, avenue Vailhoud, Saint-Foy-lès-Lyon.
Montfort-sur-Meu. — M. R. LAUTIER, avoué.
Nantes. — M. JOULAIN, 14, rue de l'Héronnière.
Nogent-le-Rotrou. — M. le Docteur COUDRAY, 7, avenue de la République.
Orléans. — M. Lucien MACHY, 14, rue Alsace-Lorraine.
Périers. — M^{me} CHESNAY.
Pontorzon. — M. TOURNERIE, greffier de Paix.
Rennes. — M^{me} HIOT, 1, rue Gambetta.
Rouen. — M. LEGRIP, 59, rue de la République.
Saint-Brieuc. — M. GAUDU, 10, rue Poulain-Corbion.
Saint-Lô. — M. DELISLE, 6, place des Beaux-Regards.
id. — Adjoint: M. COCHERAIN, « La Terrasse », 3, rue Corne-de-Cert.
Saint-Malo. — M. COURTEUGE, 5, rue Saint-Philippe.
Saint-Julien-le-Faucon. — M. Pierre LE BOU, notaire.
Strasbourg. — M. Lucien MACHÉRET, 48, rue Bœklin.
Torigni-sur-Vire. — M^{me} MOULIN, « La Maison Grise », rue de l'Abbaye.
Villedieu-les-Poêles (Manche). — M^{me} Madeleine Esnot, correspondante de l'« Ouest-Eclair ».

Chemins de Fer de l'Etat

LES VACANCES APPROCHENT

Choisissez votre villégiature

en consultant les bureaux de Tourisme de Paris Saint-Lazare (tél. Lab. 70-81), Paris-Montparnasse (tél. Lit. 35-02) et Rouen R. D. qui sont gratuitement à votre disposition

LE RÉSEAU DE L'ETAT RÉSEAU DE LA MER ET DU TOURISME

2 000 KILOMÈTRES DE COTES — 600 DE PLAGES

LA NORMANDIE. — Campagnes riantes et forêts. Villes d'art.
Plages renommées.

LA BRETAGNE. — Menhirs et Dolmens. Eglises et Calvaires.
Plages vivifiantes.

L'ENTRE-LOIRE et GIRONDE. — Châteaux historiques.
Marais Podevin, Plages ensoleillées.

RENSEIGNEMENTS :

Bureaux de Tourisme de Paris Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Rouen R. D.

Pour préparer vos Vacances

achetez le

GUIDE OFFICIEL ILLUSTRÉ

Prix : 4 francs

Demandez-le aux Bibliothèques des gares du Réseau et aux Bureaux de Tourisme de Paris-Saint-Lazare, Paris-Montparnasse et Rouen R. D.

Envoi à domicile contre mandat-carte de 5 francs pour la France ou 6 fr. 50 pour l'Etranger, au Service de la Publicité des Chemins de Fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, Paris (VIII^e).

LES AMIS du MONT SAINT-MICHEL

Association fondée en 1911

Siège social : 167, rue Montmartre, à Paris

Réunion annuelle de la Délégation au Mont Saint-Michel

En sa séance du 8 juin 1936, le Comité de Direction a arrêté la date du *mercredi 16 septembre* prochain pour la réunion annuelle de la délégation au Mont Saint-Michel.

Cette séance aura lieu le matin, dans le Vieux Logis, dont Mademoiselle Provost met obligeamment la grande salle à notre disposition pour cette réunion.

La séance, qui sera présidée par M. J. Levalois, commencera à 9 h. $\frac{1}{2}$.

Les membres de l'Association sont invités à assister à cette réunion.

Sont également invités, les membres des Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Normandie et de la Bretagne.

Au cours de cette séance, il sera lu des mémoires et études sur des questions d'histoire, d'archéologie, d'art ou de sciences se rattachant au Mont Saint-Michel ou à l'îlot de Tombelaine.

Nous engageons les membres de l'Association qui désirent faire une communication ou nous envoyer un mémoire à lire, de bien vouloir en aviser notre Secrétaire Général au Mont Saint-Michel quelques jours avant la réunion.

Un déjeuner amical réunira ensuite les membres de l'Association et leurs amis aux établissements Poulard.

L'après-midi il sera fait une visite à l'Abbaye, accompagnée du Secrétaire Général de l'Association, qui fera une causerie dans l'une des salles.

Assemblée Générale du 2 Mars 1936

L'assemblée générale des Amis du Mont Saint-Michel a eu lieu le lundi 2 mars, à la mairie du IX^e arrondissement, salle des conférences.

A 17 h. 45, le Président Levatois a déclaré la séance ouverte, la liste des présents ayant reçu vingt-quatre signatures.

S'étaient excusés : MM. Jean VOISIN, J. BOIVIN-CHAMPEAUX, Paul LABBÉ, REULOS, PRIEUR, H. DENIS et J. PILLET.

Il est procédé dès l'ouverture de la séance à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente. Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité. Puis, le Secrétaire général lit le rapport moral de l'exercice 1935, qui est approuvé à l'unanimité.

Le Président, citant quelques passages de ce rapport, précise différentes questions et montre quelle portée peuvent avoir nos décisions appuyant l'action des services chargés de la défense du Mont Saint-Michel. Il remercie le Secrétaire général pour la clarté de son rapport qui évoque toutes les questions qui ont préoccupé le Comité de Direction pendant l'exercice 1935.

Le Trésorier donne ensuite connaissance de son rapport financier, clair et précis, et le Président l'en félicite chaleureusement. Ce rapport montre pour l'exercice 1935 une situation plus favorable que celle de l'année précédente, malgré un très grand retour de cotisations impayées, dont la crise qui continue est certainement le motif. Après avoir montré dans le rapport du trésorier tous les passages réconfortants, le Président souligne aussi les sujets d'inquiétude pour l'avenir et renouvelle son appel aux sociétaires, leur demandant de faire tout leur possible pour apporter au secrétariat des adhérents nouveaux, car 1935 n'a donné que très peu d'inscriptions comparativement au nombre de cotisations restées impayées. Les comptes du trésorier ont été adoptés à l'unanimité.

Le Président, faisant remarquer que l'ordre du jour comporte la mention « Questions diverses », demande aux assistants s'ils ont une question à présenter.

M. Lesrel expose le désir qu'à la commune de Genêts, dont il est maire, de rétablir dans la tour du clocher de l'Abbaye au Mont Saint-Michel la grosse cloche de brume toujours exposée sur le sol de la sacristie abbatiale. Etant donné que la Municipalité de Genêts fait établir sur la côte une sirène qu'elle ferait actionner les jours de brume, il s'en suivrait que les égarés dans la brume auraient par ces deux sons différents leur chemin indiqué pour rejoindre ou la côte ou le Mont Saint-Michel.

Le Secrétaire général dit que plusieurs fois déjà le vœu de remise en place de la cloche fondue par le prieur du Mont Saint-Michel au temps où Frédérique Karg de Behambourg était abbé commendataire a été communiqué à l'administration qui a dû avoir ce rétablissement dans ses projets pour l'avenir.

Malheureusement les brumes n'attendent point et en 1935 des pêcheurs ont failli ainsi se perdre dans la baie ; un gros hasard seulement les a sauvés, le chemin parcouru dans la brume les ayant conduits vers le rocher de l'ombelaine, alors qu'ils se croyaient d'un tout autre côté. Il est décidé comme suite à cette question, que la Municipalité de Genêts et les Amis du Mont Saint-Michel uniront leurs efforts pour que la brume dans la baie ne soit plus le lincoln des malheureux pêcheurs égarés.

Le Président parle ensuite du film « Le Mont Saint-Michel Merveille de l'Occident ». Il dit le désir du Comité de faire présenter ce film par une voix des plus autorisées dans une soirée de conférence, et annonce que cette réunion est en principe décidée pour le mois de novembre prochain.

Le décès de M. Daudet et la démission de membre du Comité de Direction de M. Borries, font que deux sièges demeuraient vacants. Aux dernières réunions de Comité de Direction, il a été décidé que M. Lesrel et M. Barthélémy, en vertu de l'art. V des statuts, seraient ajoutés à la liste des membres du Comité de Direction et que ratification de ces nominations serait demandée à l'assemblée générale prochaine. A l'unanimité, cette ratification est accordée par l'assemblée.

Le Président remercie tous ses collaborateurs : les membres du Comité de Direction qui viennent régulièrement assister aux séances, le Secrétaire général, qui continue malgré son éloignement, de donner tous ses soins au secrétariat de l'Association, son Secrétaire-Adjoint M. R. Ballel, le Trésorier R. Renault et de nombreux correspondants de province qui parviennent à réunir un nombre de cotisations satisfaisant malgré les difficultés du temps que nous traversons.

M. Tournerie, secrétaire-correspondant de Pontorson et ardent ami du Mont Saint-Michel, fait chaque année prospérer son secrétariat. Puis il y a les très fidèles qui continuent leur mission depuis la fondation de notre Association, et maintiennent le nombre constant de leurs adhérents : MM. Lalouche du Mans, Cornille d'Avranches, Toussaint du Havre, Lauvrière de Bayeux, Macé de Cherbourg, Travailleur de Caen, Gaudu de Saint-Brieuc, le secrétariat de Fougères que préside M. Durand de la Bédunaudière et à qui M. E. Aubrée donne son meilleur appui, le secrétariat de Saint-Lô où M. Delisle et son adjoint, M. Cohepain, et enfin bien d'autres, qui permettent à notre œuvre de défense du Mont de continuer son œuvre.

Après quoi, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

Le Président,
J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,
H. VOISIN.

Comité de Direction

du 8 Juin 1936

La séance est ouverte au siège social, à 17 h. 15, sous la présidence de M. J. LEVATOIS, président de l'Association.

Se sont excusés : MM. Georges GIRARD, BARTHÉLEMY, DE SAINT-CLAIR, J. VOISIN, TRAVAILLEUR, PAUL LABBÉ, REULOS, PRIEUR, Roger BALLET, le Docteur LÉON.

Sont présents : MM. L. BOUGOURD, Louis DUMONT, H. VOISIN, Hector DENIS, A. LÉVÊQUE, Robert RENAULT, Jules PERRIN, J. LEVATOIS, René VÉZARD, LESREL.

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est approuvé, le président donne connaissance de la démission de M. Robert RENAULT, comme trésorier de l'Association, ses occupations ne lui permettant plus de consacrer le temps qui est nécessaire pour l'administration des finances de notre Association.

Malgré l'insistance de notre président pour que notre trésorier conserve les fonctions qu'il a remplies avec le plus grand dévouement, M. Robert Renault persiste dans sa décision.

M. le Comte de Saint-Clair est appelé alors aux fonctions de trésorier par l'unanimité des présents.

Le président fait ensuite un compte rendu du banquet du 4 mars dernier, puis l'ordre du jour appelle l'organisation de la conférence qui doit précéder le passage du film : « La Merveille de l'Occident » sur l'écran.

M. Roger Ballet étant absent, il est donné lecture d'une lettre qu'il a adressée au président et dans laquelle il expose l'état de cette question ; toutes les démarches et ententes qu'ils a réalisées à ce sujet.

Le principe de la conférence reste admis, sa réalisation va être poursuivie. Le président Levatois, en l'absence de M. Ballet, continuera les pourparlers avec *Orbi-Film*, éditeur du film.

La date définitive de cette conférence sera prise entre le 19 et le 26 novembre prochain, salle Iéna. La rétribution pour les frais de la salle devra être de 5 fr. par personne.

La réunion de la Délégation au Mont Saint-Michel est fixée au 16 septembre et le programme de la journée en sera arrêté par les soins du bureau.

Il est ensuite donné connaissance d'une lettre de M. Durbec, de Genest. Cette lettre amène l'intervention de M. Lesrel, qui est maire de Genest et comme tel a la charge de Tombelaine qui se trouve sur le territoire de la commune qu'il administre.

M. Lesrel expose le désir qu'ont les habitants du littoral de la Manche proche du Mont Saint-Michel, de voir les Amis du

Mont Saint-Michel s'associer aux mesures propres à empêcher les nombreux accidents qui se produisent dans les grèves montoises quand elles sont envahies par les brumes.

Les communes du littoral se sont occupées de faire installer une sirène sur le rivage de Genets, qui, dans les jours de brouillard, indiquera par un son l'orientation de la côte.

En conséquence, ils souhaiteraient que le Mont Saint-Michel possède une signalisation par le son, toute différente de la sirène côtière, et ainsi le danger de s'égarer dans les grèves et d'être submergé par le flot montant pourrait être évité aux usagers de la baie du Mont Saint-Michel.

Le président Levatois fait observer que les Amis du Mont Saint-Michel se sont déjà depuis plusieurs années préoccupés de cette question, et il espère qu'elle sera résolue prochainement. Ils ont demandé la réinstallation de la cloche des brumes dans le clocher.

M. Lesrel parle aussi du refuge à installer sur l'îlot même de Tombelaine. Le Comité, consulté sur les termes de la lettre de M. Durbec, dit s'en tenir sur la question brumes de la baie et refuge à Tombelaine, aux réalisations que poursuit le maire de la commune de Genets, et ainsi ne croit pas devoir donner suite aux demandes formulées en la lettre de M. Durbec.

Le trésorier donne ensuite un exposé de la situation financière de l'Association. De cet aperçu général sur notre trésorerie, il semble que notre budget de 1936 devra s'équilibrer en fin d'année, quoique de nouvelles défaillances se soient produites parmi les sociétaires et associés ; mais nous pouvons espérer que si la crise actuelle s'atténue bien des anciens sociétaires nous reviendraient.

Le président termine la séance en faisant un résumé de l'état des questions montoises dont nous poursuivons l'étude ou la réalisation.

Il a donné connaissance d'une lettre de M. Roland-Marcel, Haut Commissaire au Tourisme, lettre qu'il avait reçue tout dernièrement et dont le sujet était la réalisation du projet d'abaissement de la digue, selon la décision du Conseil supérieur des Travaux Publics.

M. le Président donne également lecture d'une lettre de M. Travailleur, membre du Comité de Direction et secrétaire-correspondant de l'Association, à Caen ; le Comité autorise M. Travailleur à faire le dépôt de quelques gravures dans l'établissement pour lequel il le sollicite.

De plus, le Comité adresse ses remerciements à M. Travailleur pour l'excellente collaboration et le dévouement qu'il met au service de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

Puis, à 18 h. 45 la séance a pris fin.

Le Président,

J. LEVATOIS.

Le Secrétaire Général,

H. VOISIN.

Notre Banquet annuel

Le 3 mars 1936, dans les salons de l'hôtel Lutetia, autour des tables gracieusement décorées, se sont réunis une centaine d'Amis du Mont Saint-Michel.

M. Roland-Marcel, commissaire général au tourisme, présidait cette réunion accompagné de Madame Roland-Marcel, en la présence de Son Excellence M. le Ministre de Danemark.

A la table d'honneur, M. Jean Cassou, Inspecteur des Beaux-Arts, représentant M. le Ministre de l'Education Nationale et M. le Directeur Général Huysman ; MM. les députés Guérin et Besset ; M. Herpe, architecte en chef du Mont Saint-Michel ; M. Raymond Lécuyer, critique d'art au *Figaro* ; M. Albert-Emile Sorel, président de la Pomme ; M. le marquis de Saint-Pierre, président des Normands de Paris ; M. le médecin-colonel Henri Léon, président des Gars de l'Avranchin ; M. Damien, président des Gars Normands ; M. Marcel Alexandre, président du Bout de la Manche ; M. l'Abbé Niobey, secrétaire général et fondateur des Amis de l'Abbaye de Hambye ; ainsi que nos vice-présidents ; MM. Paul Labbé, vice-président de l'Alliance Française, et Reulos, conseiller à la Cour de Cassation ; notre secrétaire général M. Henri Voisin, et plusieurs représentants de la grande presse.

De nombreuses dames ont honoré ce banquet de leur présence et lui ont ajouté un charme et une parure très appréciés.

A l'heure des toasts, notre président, M. Levatois, présente tout d'abord les excuses de M. Pierre Paquet, inspecteur général des Monuments Historiques ; de M. Wattier, directeur au ministère des Travaux Publics ; de M. Lachaze, préfet de la Manche ; de M. Appel, ancien sous-secrétaire d'Etat ; de M. Marcel Aubert, directeur de la Société française d'Archéologie, membre de l'Institut ; de M. le Sous-Prefet d'Avranches ; de M. le député Maxime Fauchon ; de notre vice-président M. Boivin-Champeaux, sénateur du Calvados ; de M. Edmond Chaix, président du Touring-Club de France ; de M. Chabaud, chef de bureau des Monuments Historiques ; de M. Théodore Rousseau, président de l'American-Club ; de M. de Gobart, secrétaire général adjoint de l'*Intransigeant* ; de M. Duroyaume, avocat à la Cour, ancien membre du conseil de l'Ordre, etc...

Puis, après avoir salué les personnalités présentes et tout particulièrement Son Excellence M. le Ministre de Danemark, notre président prononce l'allocution suivante :

Discours de M. LEVATOIS

Président de la Société des Amis du Mont Saint-Michel

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

MONSIEUR LE MINISTRE,

MESDAMES, MESSIEURS,

Notre Association a été fondée en 1911 : elle a donc vingt-cinq ans d'âge et nous fêtons ce soir nos noces d'argent.

En ce quart de siècle, nous avons inscrit environ 12.000 adhérents. Tous, hélas ! ne sont plus parmi nous. La mort a fauché nos rangs et fait parmi nous de nombreuses victimes. D'autres adhérents n'ont pas maintenu leur collaboration. Nous restons cependant un peu plus de deux mille sociétaires qui voulons continuer l'œuvre de défense, de glorification et de préservation entreprise par nos fondateurs.

Nous avons l'espoir que, lorsque nous vivrons des temps meilleurs et plus propices, notre recrutement se relèvera. Il le faut pour que nous restions un groupement utile, capable d'exercer une influence salutaire sur les destinées de la « Merveille de l'Occident ». (*Applaudissements*).

Mes premières paroles seront donc un vibrant appel à tous ceux qui sont ici ; à ceux aussi qui, absents ce soir, ont cependant la ferme volonté de nous aider. Faites, Mesdames et Messieurs, une active propagande autour de vous afin que nos rangs, loin de s'éclaircir, deviennent de plus en plus nombreux, car nous devons être nombreux pour être forts. (*Applaudissements*).

Nos vingt-cinq années d'existence n'ont pas été infécondes. En 1918 notre Association a été honorée d'un décret proclamant son utilité publique. Ce n'est pas le moment de rappeler ce que nous avons pu faire : nous avons empêché beaucoup de mal et accompli un peu de bien, avec la collaboration incessante et bienveillante de l'Administration des Beaux-Arts, du Ministère des Travaux Publics, et aussi avec l'aide de M. le Préfet de la Manche, et tout spécialement de M. Lucien Lachaze, le Préfet actuel. (*Applaudissements*).

Il est un point cependant où, si nous nous sommes approchés du succès nous ne l'avons pas encore obtenu. La digue insubmersible n'est pas dérasée, et son maintien dans l'état actuel nous vaut parfois des sarcasmes immérités.

On nous les épargnerait, Mesdames et Messieurs, si l'on voulait bien se rappeler que nous ne disposons, ni de la puissance publique, ni des ressources suffisantes pour éclairer et mobiliser cette force invincible qu'est l'opinion.

Notre plainte ne s'est jamais tue, mais elle n'a pas eu l'intensité de retentissement qu'il eût fallu, faute de moyens de la faire entendre assez fort et assez loin.

Et puis, il faut bien le dire, dans notre cher et admirable pays, il devient de plus en plus difficile de faire aboutir les questions les plus simples, quand elles sont étrangères à la politique pure, et n'intéressent pas ceux que le divin Platon appelait « les nombreux ». (*Bires et applaudissements*).

Pour résoudre des questions de ce genre, nos différentes administrations sont lentes ; elles s'ignorent les unes, les autres. Les Ministres se succèdent sans pouvoir rien accomplir. Les événements se pressent : guerre mondiale, crise économique subséquente, bouleversements sociaux. Comment, au milieu de tant de tracas, imaginer un Président du Conseil qui veuille bien s'occuper de la préservation du Mont Saint-Michel ? Et, à supposer que ce Président du Conseil existe — tel le Président Raymond Poincaré auquel nous gardons une pieuse et immense reconnaissance (*applaudissements unanimes*) — il est obligé de quitter le pouvoir avant d'avoir pu accomplir ce qu'il avait résolu.

Nous n'abandonnons pas la lutte, Mesdames et Messieurs, et malgré nos déceptions passées nous gardons intacte notre foi dans le succès. (*Applaudissements*).

Tout à tour nous avons sollicité les concours les plus variés. A la présidence de cette réunion annuelle nous avons appelé successi-

vement des ministres, des hauts fonctionnaires, des académiciens : tous nous ont donné raison et promis leur appui, dans les termes les plus chaleureux, et cependant nous n'avons encore rien obtenu.

Aujourd'hui, Monsieur le Commissaire général au Tourisme, c'est à vous que nous faisons appel et j'imagine que ce ne sera pas en vain. Pour m'en convaincre il me suffit de savoir qui vous êtes, et de connaître la tâche qui vous a été particulièrement dévolue. Vous êtes préposé par le Gouvernement à la bonne organisation du tourisme français. On vous a choisi pour cette œuvre immense, parce que, à chaque étape d'une admirable carrière, vous avez montré que vous saviez vouloir et agir ; qu'une claire vision des choses et une connaissance bien avertie des hommes vous inspirait les meilleures décisions et la manière de les imposer. (*Vifs applaudissements*).

Tout jeune, vous êtes chef-adjoint du cabinet Delcassé, l'un des plus grands ministres de la troisième République. (*Applaudissements*).

Puis vous faites la guerre ! Mobilisé dès le 2 août 1914, vous gagnez vite les galons de capitaine. Vous êtes décoré de la croix de guerre, puis de la Légion d'Honneur, au titre militaire. (*Applaudissements*).

Dès les premiers jours de l'entrée des troupes françaises victorieuses à Metz, vous êtes secrétaire général du commissariat de la République en Lorraine.

En 1919, notre éminent et très cher Président d'honneur, M. Léon Bérard, vous choisit comme chef de cabinet.

Puis, c'est la sous-préfecture de Péronne, les préfectures des Deux-Sèvres et du Haut-Rhin que vous dirigez et où vous avez laissé le souvenir d'un administrateur zélé, actif et sage.

En 1924, vous devenez administrateur général de la Bibliothèque Nationale. Pendant six années vous en exercez les fonctions avec un magnifique éclat. Non seulement vous modernisez les différents services qui se trouvent sous vos ordres, vous coordonnez étroitement les diverses bibliothèques françaises, vous accomplissez une série de réformes utiles au public, mais encore vous organisez une douzaine d'expositions qui enthousiasment par leur admirable réussite toute l'élite intellectuelle de la France, et dont les plus notoires furent celles du Moyen-Age, de Ronsard et de son temps, du siècle de Louis XV, de la Révolution française et du Romantisme. (*Vifs applaudissements*).

De telles initiatives vous désignaient pour faire partie de la Commission de coopération intellectuelle, puis, comme Président, du comité d'études chargé de la réorganisation des services genevois et parisiens, de la Coopération intellectuelle.

Entre temps, en 1930, vous êtes nommé Préfet du Bas-Rhin. Préfet hors classe dans ce département recouvert où les difficultés ne manquent pas, mais vous avez su, à force de volonté, de diplomatie, réussir là où tant d'autres auraient pu échouer, et cela pour le plus grand bien de la France. (*Applaudissements*).

Vous publiez trois livres dont un *Essai politique sur Alexis de Tocqueville*, un Normand cher à tous les Normands.

Vous êtes promu Commandeur de la Légion d'Honneur et enfin, au mois de mars 1935, vous êtes nommé Conseiller d'Etat en même temps que Commissaire Général au tourisme. (*Applaudissements*).

Vous êtes là, Monsieur le Commissaire Général, dans un poste difficile où presque tout est à faire... ou à refaire (*Rires et applaudissements*). Nul n'ignore l'état lamentable où, à la suite d'erreurs et de fautes, était tombée notre organisation touristique.

Le Gouvernement vous a justement fait pleine confiance et il a

eu raison. Vous l'avez déjà prouvé, vous le démontrerez chaque jour davantage.

Vous occupez de modestes locaux au Ministère des Travaux Publics, auquel vous êtes administrativement rattaché. Mais vous êtes puissant, Monsieur le Commissaire Général, de toute la confiance dont vous êtes investi de l'ensemble des qualités hors pair pour lesquelles cette confiance vous a été faite.

Vous êtes au fond plus puissant qu'un Ministre à certains points de vue. Evidemment vous n'avez pas la prétention de vous élever à ces sommets de notre administration, mais tout de même vous restez et j'espère que vous resterez, alors que leur dur destin est de passer.

Et c'est parce que nous savons ce que vous pouvez faire que nous avons recours à vous.

Le Haut-Commissaire au Tourisme ne peut se désintéresser du Mont Saint-Michel ; l'artiste, le fin lettré que vous êtes, pas davantage.

Le Mont Saint-Michel, c'est le site, c'est l'ensemble architectural non seulement les plus beaux, mais les plus visités de France.

Vous connaissez, vous aimez passionnément le Mont Saint-Michel.

Sauvez-le !

Vous pouvez aboutir là où d'autres ont échoué. Loin de moi la pensée de méconnaître tout ce qu'ont déjà fait, pour le dérasement de la digue insubmersible, les Beaux-Arts et les Travaux Publics. Après de laborieux pourparlers ces deux administrations françaises sont tombées d'accord sur un plan qui a été approuvé par le Conseil Supérieur des Travaux Publics. Un projet de loi a été rédigé qui, depuis cinq années, dort au Ministère des Finances. On trouve des millions par centaines quand il s'agit de flatter une masse d'électeurs, on n'en trouve pas trois pour le salut de la Merveille de l'Occident. (*Vifs applaudissements*).

C'est un scandale que vous ferez cesser, Monsieur le Commissaire, au nom des intérêts du tourisme français. (*Applaudissements*).

Il faut que vous sachiez, Monsieur le Commissaire Général, que depuis deux ou trois ans les abords du Mont sont envahis par la boue, et que, trop souvent, à cette boue des tangues grasses où s'enlisent les automobiles et où piétinent les passants et les touristes, se mêlent des débris de toutes sortes, si bien que faire le tour des remparts à certains jours, notamment quand il fait chaud, c'est s'exposer à des désagréments de toute nature.

Est-ce admissible ? Les causes d'un pareil état de choses sont multiples. Il y a les mauvaises habitudes des Montois, un manque de surveillance de la part des services compétents ; il y a aussi l'exhaussement du sol près de la porte de l'Avancée, pour y faire un parc d'autos ; puis la diminution du débit du Couesnon et la construction par la Société des polders de l'Ouest de la digue qui clôt sa concession.

Les remèdes partiels on en trouverait certes dans certaines mesures administratives faciles, que nous avons réclamées souvent mais vainement. Mais le moyen vraiment efficace de nettoyer les abords du Mont Saint-Michel, c'est précisément, en dérasant la digue insubmersible, de permettre à la mer, à toutes les marées de vives eaux, de faire le tour du Mont Saint-Michel. L'esthétique et l'hygiène y trouveront leur compte et la Merveille de l'Occident reconquerra pour toujours son indispensable insularité. (*Vifs applaudissements*).

Monsieur le Commissaire Général, vous pouvez agir avec la certitude de ne heurter personne, ni aux Travaux Publics, ni aux Beaux-Arts, puisqu'aussi bien, je le dis, il s'agit de faire aboutir un projet qui est l'œuvre commune de ces deux administrations. Je n'ai certes aucun conseil à vous donner sur la manière de procéder : vous êtes un grand administrateur, tandis que je ne suis qu'un profane. Je n'ai pas été élevé, comme vous, dans le sérail, et j'en ignore les détours (*Rires*). Il me semble toutefois que vous êtes admirablement placé pour convaincre le Gouvernement. Pratiquement, vous êtes indépendant ; vous avez vos coudées franches. Je vous vois très bien exposer le problème à un Président du Conseil des ministres, comme au Ministre des Finances. Une cause plaidée par vous est d'avance gagnée. (*Applaudissements*).

Les Beaux-Arts et les Travaux Publics nous disent volontiers : « Nous avons accompli notre tâche en rédigeant un projet commun ; ne nous demandez plus rien ; adressez-vous aux Finances, pour qu'on nous accorde les crédits nécessaires à son exécution ».

Cette réponse nous rend moroses. Elle nous oblige à d'expresses réserves : nous déplorons le système des cloisons étanches entre les différents ministères. Nous savons bien que nous n'avons aucune influence sérieuse au Ministère des Finances.

Vous, Monsieur le Commissaire Général, sans sortir de votre rôle de Grand Maître du Tourisme, vous pouvez être l'agent de liaison indispensable entre les différents ministères intéressés. Vous pouvez expliquer aux Finances que tout travail tendant à rendre le Mont plus attrayant, constitue ce qu'on appelle une dépense rentable et que c'est mal gérer la fortune de la France que de laisser amoindrir une part aussi importante de son patrimoine. (*Vifs applaudissements*).

Homme de réalisation, vous ne penserez pas, comme un ironique essayiste du journal *Le Temps* que « rien n'est plus agréable que de former des projets ; que les projets se suffisent à eux-mêmes ; et que les réalisations ne sont que des détails surrogatoires pour des jours hypothétiques ». (*Rires*).

Vous estimerez que, lorsqu'un projet est bon, il importe qu'il soit réalisé promptement.

Vous agirez en conséquence et tous les admirateurs, tous les « Amis du Mont Saint-Michel » vous en sauront un gré infini. (*Applaudissements*).

Dès ce soir, Monsieur le Commissaire Général, ils ont envers vous, et aussi envers Madame Roland-Marcel, une dette de reconnaissance pour la marque insigne de bienveillance que votre présence leur donne. (*Applaudissements*).

Mesdames et Messieurs,

Je lève mon verre en l'honneur de Monsieur et de Madame Roland-Marcel :

de Son Excellence, Monsieur le Ministre du Danemark ;
de tous nos hôtes distingués ;
des Dames qui font la parure et le charme de cette réunion,
et je bois à vos santés à tous.

Vive le Mont Saint-Michel !

(*Longue salve de chaleureux applaudissements*).

Des applaudissements répétés saluent la péroraison de notre président.

Quand ils ont cessé, M. Jean Cassou, au nom de l'Administration des Beaux-Arts, s'exprime en ces termes :

Discours de M. Jean CASSOU

Inspecteur des Beaux-Arts

MONSIEUR LE COMMISSAIRE GÉNÉRAL,

EXCELLENCE,

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESDAMES, MESSIEURS,

En me retrouvant à cette place, où j'avais déjà le plaisir et l'honneur, l'an dernier, de représenter Monsieur le Directeur Général des Beaux-Arts, je revois la figure et la prestance du spirituel Prélat qui, ce soir-là, présidait notre réunion. La persistance de cette image m'amène, comme par un effet de surimpression, à voir M. le Commissaire Général du Tourisme sous l'aspect, lui aussi, d'un jeune Prince de l'Eglise, mais ce sera, si vous le voulez bien, un prince de l'Eglise militante (*rires*) et qui, sur les routes de pèlerinage, a pris la tête d'une vigoureuse croisade. Croisade dans laquelle tous nos vœux l'accompagnent et pour le succès de laquelle une Compagnie, telle que la Société des Amis du Mont Saint-Michel, constitue le plus précieux auxiliaire. (*Applaudissements*).

Ce qu'a entrepris M. Roland-Marcel, Mesdames et Messieurs, est une tâche magnifique, non seulement au point de vue matériel, mais encore au point de vue moral. Il s'agit, non seulement de relever le bilan d'une branche de notre économie nationale, mais encore de rendre à la France le goût d'elle-même. (*Applaudissements*).

Mieux que quiconque, peut-être, je sais à quel point M. Roland-Marcel est taillé pour cette entreprise, car je ne saurais oublier que c'est auprès de lui que j'ai débuté dans les services qui administrent les choses de l'art et de l'esprit. Et je tiens à vous dire ici quel attachant patron est M. Roland-Marcel et comment dès les premiers jours je me sentis en confiance avec l'homme, comment j'admirai cette forme souple, cet élan, cette gentillesse qui le caractérisent et ce quelque chose de juvénile et d'emporté qui, plutôt que de briser les obstacles, les réduit, irrésistiblement. (*Applaudissements*).

J'ai beaucoup appris auprès de M. Roland-Marcel. C'est avec lui que j'ai commencé à connaître les grandeurs et les servitudes de la vie administrative, et comment s'agence, s'articule et se traitent les affaires de ce domaine. M. Levatois nous a laissé entendre tout à l'heure qu'elles ne se traitent pas toujours avec la promptitude que vous souhaiteriez. Aussi bien, savez-vous, l'administration des Beaux-Arts est constamment prête à s'entourer des suggestions de l'initiative privée et de l'aide vigilante et jalouse que peut lui procurer une association telle que la vôtre. Nous nous félicitons de ce soin religieux avec lequel vous entretenez cette légende dorée du Mont Saint-Michel, qui est l'un des plus beaux fleurons de notre patrimoine archéologique. Nous savons qu'aucun détail de cette question ne vous paraît indigne de vos sollicitudes, ni le problème de cette digue, dont il me semble, mon cher Monsieur Levatois, que vous avez tout le poids sur le cœur (*rires et applaudissements*) ; ni celui de telle bicoque, plus ou moins gothique, qu'il y a lieu d'éliminer, et que l'on éliminera ; ni le devoir de lutter contre l'envahissement des graminées étrangères et de favoriser l'essor des oiseaux indigènes. (*Rires et applaudissements*).

Mesdames et Messieurs, dans votre domaine du Mont Saint-Michel, vous poursuivez la tâche que M. Roland-Marcel s'est fixée sur une vaste échelle, et qui est, comme je le disais, de révéler la France à elle-même. La France ne se connaît point, ou se connaît mal, et la meilleure façon de se connaître, c'est de reviser et de renouveler à chaque instant l'idée qu'on se fait de soi-même. C'est de

lutter contre les poncifs faciles et congelés, contre les poncifs oratoires, et, par une expérience concrète, par des voyages, par des documents exacts, rajeunir notre connaissance des beaux lieux français, rajeunir notre collection d'images. C'est aussi d'adopter un peu de cohérence dans nos pratiques, et de savoir concilier le goût éclairé et fidèle du passé avec l'acceptation lucide du présent et la foi passionnée de l'avenir. C'est de savoir conserver ce qu'il est juste de conserver ; et accepter de détruire ce qui est inutile et encombrant. C'est de ne point détruire ce qu'il aurait fallu sauver et de ne pas savoir s'apitoyer sur la perte de ce qui n'est nullement digne de nos larmes. C'est de ne pas construire du faux ancien, ni du faux moderne, mais de savoir se montrer fier des inventions, si hardies soient-elles, et justes parce qu'elles sont hardies, par lesquelles le génie français a conquis une telle place dans la formation de l'art moderne universel. Bref, c'est aimer la vie, l'aimer dans le passé et l'aimer dans le présent et dans l'avenir. *(Applaudissements)*.

C'est pourquoi l'on peut se réjouir de voir à la tête de l'un de nos plus importants organismes un homme tel que vous, Monsieur le Commissaire Général, qui avez le sens de la vie et qui voulez que la France se retrouve et se reconnaisse elle-même sous son image la plus vivante. Pour la détermination de cette image, les Sociétés qui cherchent à entretenir, à travers les transformations de la vie, les plus beaux témoignages de notre passé national, ainsi que vous le faites, mon cher Président, et vous Mesdames et Messieurs, qui vous êtes constitués les gardiens de l'un de nos plus illustres joyaux naturels et artistiques, — ces Sociétés, dis-je, se trouvent en collaboration étroite et organique avec les forces que M. le Commissaire Général cherche à assembler dans ses conseils, avec toutes les forces actives du pays, avec celles aussi qui, demain, dans cette Exposition de 1937, où nous avons mis tant d'espoir, témoigneront de l'imagination et de la jeunesse créatrice de la France moderne. Il n'y a entre ces diverses activités aucune cloison étanche, et toutes doivent participer de la même ferveur, de la même volonté d'expression. *(Applaudissements)*.

C'est là, je crois, le sens d'une manifestation telle que celle de ce soir, où tant de personnalités choisies se sont rassemblées sous le signe du Mont Saint-Michel.

Je remercie en particulier Monsieur le Ministre de Danemark d'avoir bien voulu entraîner vers ce rivage de notre septentrion la course vagabonde de la petite Sirène d'Andersen. *(Vifs applaudissements)*.

Je remercie de sa présence M. Herpe, l'éminent architecte en chef du Mont Saint-Michel. *(Applaudissements)*.

Je félicite M. Levatois et les membres de la Société pour le concours qu'ils ne cessent d'apporter à l'administration des Beaux-Arts et pour une activité à laquelle la présence, parmi nous, ce soir, de M. le Commissaire Général du Tourisme, apporte toute sa pleine signification. *(Vifs applaudissements)*.

Je remercie les Dames qui nous ont honorés ce soir de leur présence : Madame Levatois, Madame Roland-Marcel qui nous a charmés de son esprit pétillant et de sa grâce exquise. *(Applaudissements unanimes)*.

Je vous remercie tous, Mesdames, Messieurs, au nom d'un Directeur Général des Beaux-Arts qui, comme vous le savez, est lui-même jeune, actif et résolu à former dans son département une représentation fidèle et vivante de l'activité artistique de la France, telle qu'elle s'est exercée aux plus beaux moments de son passé, et telle qu'elle s'exerce dans un présent en mouvement et qui n'est si ar-

demment tendu vers l'avenir que parce qu'il se veut digne du passé. *(Applaudissements prolongés)*.

Son Excellence M. le Ministre du Danemark veut bien nous dire quelques mots particulièrement aimables et spirituels et termine en demandant à notre secrétaire général de l'inscrire comme membre de notre Association. On lui fait une chaleureuse ovation.

M. le marquis de Saint-Pierre, président des Normands de Paris, parlant au nom de toutes les sociétés normandes invitées, nous exprime leurs vœux pour le succès de notre œuvre et salue éloquemment le Mont Saint-Michel, premier musée de France, comme le symbole de la délivrance de la France du XV^e siècle et de la protection surnaturelle de la France de toujours.

M. Roland-Marcel, enfin, prononce le très beau discours que nous sommes heureux de reproduire *in extenso* :

Discours de M. ROLAND-MARCEL

Commissaire Général au Tourisme

MONSIEUR LE MINISTRE,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,

Madame Roland-Marcel et moi nous vous sommes profondément reconnaissants de votre accueil.

Vous avez applaudi tout à l'heure des paroles qu'inspiraient à la fois l'amitié et la bienveillance, je dirai même l'indulgence.

Ainsi ai-je entendu faire par votre cher Président, qui mérite toute mon estime et toute mon admiration pour son tenace effort, le récit d'une vie où j'ai moins osé reconnaître ma personne que les étapes d'une carrière au cours de laquelle en servant à la fois la France et l'Etat, j'ai tout simplement accompli le devoir qui m'était commandé par ma conscience. *(Applaudissements)*.

D'autre part, M. Jean Cassou, Inspecteur des Beaux-Arts, qui fut l'un de mes premiers collaborateurs, avec son exquis talent, a, lui aussi, trouvé des mots pour évoquer mon passé et il a souligné, avec un art plein de charmante émotion le temps de notre commun labeur. Il sait combien j'ai de sympathie et de goût pour son talent, fait de mystère, d'humour et de force. Il sait aussi quelle fidélité j'apporte dans les souvenirs qui sont nôtres, souvenirs qui, je l'espère, sont riches d'espérance. *(Applaudissements)*.

Puis M. le Ministre du Danemark, dans une allocution empreinte de la plus spirituelle et aimable finesse, a marqué en quelques mots très heureux les liens historiques qui unissent les Normands à ses compatriotes. Qu'il ne doute pas qu'à travers l'Histoire, lorsque nous pensons à ceux qui nous aiment et à ceux que nous devons aimer, le mot « Danois » revient spontanément à la fois à nos lèvres et à notre cœur. *(Applaudissements)*.

Je dirai enfin à M. le Président des « Normands de Paris » qu'il nous révéla ce soir certaines coïncidences historiques d'une haute qualité, rapprochements moins ingénieux encore que d'une rayonnante noblesse. Il m'est agréable de vous remercier, Monsieur, au nom de tous ceux et de toutes celles qui sont ici. *(Applaudissements)*.

Quant à MM. Guérin et Besset, ils sont un peu mes juges, mais ils me seconderont, je le sais, dans ma tâche, parce que tous deux mesurent le poids de celle-ci, tâche qui sera longue, tâche que j'entends poursuivre en étroite collaboration avec tous ceux qui veulent que la magnifique image de la France rayonne sur le monde, parce qu'elle est, nous le disons avec fierté, une des grandes forces sans lesquelles il n'y aurait plus de civilisation. *(Vifs applaudissements)*.

Je suis venu vers vous non pas seulement parce que nous nous sommes connus alors que j'étais chef de cabinet du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts et que j'avais pu mesurer alors tout ce qu'il y a de digne, d'énergique, de louable dans votre action, mais parce que, aussi, vous évoquez pour moi les pèlerinages émerveillés de ma jeunesse au cours de laquelle, neuf fois de suite, j'allai rendre hommage à ce que votre Président, avec son talent si précis et si vibrant, a appelé la « grande Merveille de l'Occident ». *(Applaudissements)*.

Le Mont Saint-Michel est un des sommets de la Patrie, c'est une de nos gloires, un des attrails les plus lumineux, les plus magnifiques que nous puissions mettre au service de la cause de notre tourisme. *(Applaudissements)*.

C'est pourquoi, sans rien vouloir promettre, mais avec la décision très ferme de vous aider, je sais maintenant que je m'attacherai à l'œuvre que vous avez entreprise en accord avec des services du Ministère des Travaux Publics et des Beaux-Arts. En vérité pourquoi la solution que vous avez préconisée, solution opportune et très sage, ne prévaudrait-elle pas finalement ?

Aussi bien n'est-il pas besoin d'audace pour résoudre ce problème ! Mais, comme le disait tout à l'heure avec esprit M. Jean Cassou, il importe en cette affaire de mettre quelque ruse au service de beaucoup de ténacité. Nous nous y emploierons et quant à moi, je joindrai d'autant plus volontiers mes efforts aux vôtres que l'entreprise n'a pas sa fin en elle-même. Sa réalisation au contraire ne marquerait-elle pas le début d'une ère nouvelle pour le Mont Saint-Michel avec tous les avantages que nous imaginons au point de vue régional et national ?

Le Commissaire Général au Tourisme vous accompagnera donc dans votre croisade fervente et en nous consacrant tous à elle, nous finirons bien par persuader M. le Ministre des Finances qu'il faut absolument trouver l'argent nécessaire pour le service d'une telle cause.

Lorsque le projet de loi viendra devant le Parlement, vos deux grands amis MM. Guérin et Besset l'appuieront du reste de leur autorité et le vote se trouvera enfin acquis, noble justification de ce que vous êtes, de ce que vous représentez, de ce que vous voulez. *(Applaudissements)*.

Ajouterai-je que l'œuvre du Mont Saint-Michel fait partie de celles dont le succès, comme le disait justement M. Levatois, permettrait à la France sur le plan du tourisme international de reprendre la place qui lui est due ? N'en doutez pas, non plus que moi-même.

Problème fort complexe, en effet, que celui du tourisme. Nous avons connu, après la guerre, le prestige d'une grande et douloureuse victoire. Nous avons aussi connu les facilités que nous valaient le jeu des changes et la vie à bon marché.

Puis, après un afflux considérable d'étrangers, lentement il s'est produit une régression. Celle-ci fut depuis lors aggravée en quelque sorte par la publication de statistiques fallacieuses, qui, après avoir été trop optimistes, sont devenues pessimistes à l'excès, et pourquoi ? Parce qu'elles ont été et sont encore d'ordre approximatif.

J'en ai fait l'expérience. Croyez-moi, rejetez ces statistiques, elles n'ont aucune base sérieuse. *(Applaudissements)*.

Je m'attache, d'ailleurs, avec les services officiels, à reconstituer les fondements de calculs exacts qui s'imposent en l'espèce.

Bien plus : c'est dans tout son ensemble que j'ai dû reprendre le problème touristique et cette tâche, je la veux, dans le respect de notre passé, tout entière orientée vers l'avenir. Nous sommes riches, en effet, des trésors que nous ont légués nos ancêtres, mais ce serait véritablement manquer singulièrement à notre devoir que de ne pas nous convaincre que, dans ce passé même, il y a des leçons d'énergie qui nous engagent, non seulement vis-à-vis de nos contemporains mais de nos descendants. *(Applaudissements)*.

Pour ma part, je n'admets aucun pessimisme, aucun découragement. Je ne saurais accepter que ceux, à qui incombe la direction du Pays, témoignent d'aucune désespérance. *(Vifs applaudissements)*.

Lorsqu'on a derrière soi tant de siècles de sacrifices, de douleurs, de beautés et de gloires, lorsqu'on mesure l'œuvre de nos aînés, lorsqu'on considère ces monuments, ces œuvres et ces travaux qui témoignent d'un génie si multiple et si fort, ce serait commettre non seulement une faute, mais un sacrilège, d'imaginer que notre pays, après une crise difficile mais non dramatique, ne puisse reprendre sa place à la tête des Etats qui vivent et qui créent, c'est-à-dire son rang parmi les premières nations du monde. *(Applaudissements)*.

Dans le principe démocratique trop souvent les gens aigris ne cherchent que les défauts inévitables qu'il comporte. Or la démocratie se justifie et s'affirme dans la mesure où elle enfante, crée et féconde sans cesse de nouvelles élites, non pas des aristocraties de titres, mais des aristocraties d'intelligence, de cœur et de volonté. *(Applaudissements)*. Or la nôtre en est capable si elle se redresse dans la discipline et l'honneur !

Le tourisme, je le conçois fondé, non pas tant sur le souci d'un profit matériel, souci qui est légitime et dont je dois certes tenir le plus grand compte, mais sur nos valeurs intellectuelles, morales, artistiques et hautement économiques, valeurs propres au rayonnement de tout ce qui est le génie français, valeurs qui ont toujours été la sève même de la nation. *(Applaudissements)*.

C'est pourquoi les « Amis du Mont Saint-Michel » appartiennent à la grande famille des élites françaises pour le service du tourisme. Celui qui vous parle vient, après neuf mois de dur travail, d'obtenir l'application d'un régime nouveau qui peut être discuté, mais qui a les souplesses ainsi que les vigueurs utiles afin d'associer et de coordonner toutes les forces intéressées au développement de ce tourisme. Poursuivant désormais ma route avec méthode, sans m'attacher aux critiques ou aux impatiences, je me fixe l'année 1937 comme un sommet dont il ne conviendra plus de descendre. *(Applaudissements)*.

Le Mont Saint-Michel bénéficiera de l'affection militante du Commissaire Général au Tourisme. Je vous apporte toute ma bonne volonté et je formule le vœu ardent que se réalisent vos espoirs. Je salue aussi ce que vous représentez : tant d'intelligence, tant de goût et de tant de ferveur au service de la Patrie. *(Vifs applaudissements)*.

Mesdames, Messieurs, je bois à votre cher Président et aux « Amis du Mont Saint-Michel ». *(Longue salve d'applaudissements)*.

Les encouragements que nous a ainsi prodigués avec tant de cœur et d'éloquence M. le Commissaire général nous sont infi-

niment précieux. Nous espérons qu'à l'avenir, les adversaires locaux du dérasement de la digue, qui prétendent que sa réalisation serait de nature à nuire au tourisme, cesseront de soutenir une thèse aussi fautive que ridicule. Ils sauront du moins qu'ils sont en contradiction avec celui dont la haute mission consiste à protéger et à développer, dans toute la France, et notamment au Mont Saint-Michel.

Ne nous laissons pas de répéter qu'il ne s'agit pas de supprimer la digue qui constitue une voie d'accès absolument nécessaire, mais simplement de la déraser sur les cinq cents derniers mètres de son parcours. Cette opération ne diminuera pas la facilité d'accéder au roc michelien à pied ou en voiture. En revanche, elle supprimera l'affreux remblai qui vient buter si malencontreusement contre les remparts; elle assurera l'insularité du Mont qu'on pourra, à chaque marée de vives eaux, admirer dans son intégrale beauté, et procurera la propreté de ses abords immédiats actuellement trop souvent envahis par des débris de toutes sortes et la boue malodorante des tangues grasses.

Plus le Mont sera beau et plus il y viendra de visiteurs.

La soirée se prolongea jusque vers minuit, dans d'amicales conversations et l'on se quitta en se disant : à l'an prochain.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

sur les travaux de l'année 1935

Le rapport sur les travaux du Comité de Direction et sur la situation morale de notre Association en 1935 sera bref.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas apporté de réalisation dont nous puissions nous montrer heureux.

Nous avons maintenu notre position vis-à-vis des administrations de l'Etat avec qui nous nous trouvons en rapport pour la défense de notre vieux Mont.

Faire plus n'eut pas été possible par les mauvaises années de crise que nous passons; nous n'avons donc tenté aucune offensive nouvelle pour gagner du terrain vers les buts que nous désirons atteindre.

Nous avons défendu ce qui était acquis et nous avons obtenu qu'on n'oublie pas les mesures décidées en ce qui concerne le cours du Couesnon, de cet indomptable petit fleuve qui manifeste son indépendance de temps à autre, ou plutôt, malgré les obstacles qu'on y a mis, reprend la mission de dégager et de nettoyer les abords du roc montois que la nature lui a confiée depuis l'envahissement définitif de la baie au VIII^e siècle.

L'accomplissement de cette mission, rendu déjà nécessaire depuis quelques dizaines d'années, est devenu un devoir impérieux, maintenant que le tourisme apporte au Mont Saint-Michel la foule des visiteurs, depuis que plus d'un demi-million de gens viennent excursionner sur le roc merveilleux au courant de la belle saison.

De cette abondance de touristes il s'en suit une activité nouvelle bien grande au Mont, activité dont les commerçants doivent se trouver heureux.

Mais tous les déchets provenant des commerces de ravitaillement, tous les vieux ustensiles, débris, détritus, sont parfois envoyés à la greve, directement par dessus le parapet des remparts, où ils tombent à une trop grande distance du Couesnon pour qu'il les entraîne vers la mer. Or l'année précédente, en 1934, le Couesnon fit presque le tour du Mont et parvint à nettoyer les abords est et sud-est du roc, et en 1935, au moment des grandes eaux, c'est vers la porte de l'Avancée qu'il fit son travail de dégagement. Convenons qu'il y mit peut-être trop d'ardeur, puisqu'il enleva une partie du remblai que la municipalité avait fait établir il y a quelques années. Ce geste du Couesnon a pu contrarier quelque peu les finances municipales du fait que la partie du remblai enlevée faisait partie du parc payant des autos stationnant; mais le nettoyage a été complet et aussi la démonstration de l'erreur commise en établissant ce remblai qui a aidé au haussement des grèves environnant ce côté du Mont, ce qui a amené cette abondance de boues dans lesquelles les autos des touristes s'engluaient ces dernières années.

Le Couesnon est donc un collaborateur très énergique pour la propreté des abords du roc michelien. Puis il rend un grand service pour la conservation de l'insularité du Mont et pour la conservation du pittoresque du site; il vient même compléter parfois les mesures locales très imparfaites d'hygiène, et c'est pour tout cela que doit être défendu le cours et le débit de ce petit fleuve. Nous n'y avons point manqué, nous avons réclamé auprès de M. le Préfet de la Manche l'exécution des mesures imposées à la ville de Rennes pour la prise d'une partie des eaux du vaillant petit fleuve, et nous avons obtenu de la grande vigilance du Préfet que ce qui était ordonné par un décret soit exécuté: Nous avons obtenu qu'au moment de la visite des touristes, dans la saison estivale, on laisse au Couesnon assez d'eau pour qu'il puisse exercer sa mission au moment où elle est le plus nécessaire.

La station de jaugeage de Pontorson, qui est la garantie de cette action, a été établie alors qu'on laissait bientôt passer les délais réglementaires. Pour la présentation convenable de la Merveille, pouvions-nous faire plus que nous avons fait, pouvions-nous réclamer plus de propreté et d'hygiène? C'est au service des Monuments Historiques que nous devons en appeler si nous croyons qu'il y a négligence. Mais il a été créé un nouvel organe qui, en même temps qu'il veille sur la propagande touristique, veille aussi sur la présentation aux visiteurs des sites et monuments de France. Aussi nous sommes-nous mis en rapport avec le Haut Commissaire au tourisme et nous espérons qu'il estimera nos desirs à leur juste valeur.

A la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel, en septembre dernier, parut une question nouvelle: un nouveau péril, l'envahissement de la baie par une plante qui y a été introduite ces dernières années et dont le développement dans les sables et même dans les boues humides en assure très vivement la consolidation. Si on ne prenait garde à ce nouveau danger, ce serait la conquête des grèves par un herbu qui pourrait être réalisé en peu de temps et en fin de compte l'exhaussement du sol marin de la baie en un espace de temps très court.

Ce péril nouveau nous paraît être grave et cette question est mise à l'étude du comité. Nous demandons donc aux membres de l'Association, documentés sur cette graminée envahissante, de nous donner communication de leurs renseignements. Rappelons qu'une notice sur ce sujet a paru déjà au bulletin 48.

Le régime des boues sous lequel se sont trouvés placés les abords

de la Porte de l'Avancée depuis quelques années a causé de grands ennuis aux visiteurs dont les autos, s'ils n'ont pas voulu les embourber en descendant dans les grèves, ont dû stationner au loin sur la digue et créer souvent là un embouteillement dont le service de police a eu beaucoup de mal à triompher. Cette difficulté pour aborder convenablement au Mont ramène au projet d'abaissement de la digue sur cinq cents mètres en avant du Mont. La création comme il est prévu au dispositif adopté par la commission spéciale qui fut désignée par le Conseil supérieur des Travaux Publics donnerait toute assurance aux visiteurs venus en autos.

L'abaissement de la digue est donc autant une question de défense du site, relevant des Beaux-Arts, qu'une question de tourisme dévolue au ministère des Travaux Publics et quoique les ministères compétents aient toujours une tendance à vouloir s'ignorer, il est de toute nécessité que le service des Monuments Historiques et les Travaux Publics doivent unir leurs efforts pour la réalisation d'un projet qui ne laisserait aucun des inconvénients actuels subsister.

Nous sommes toujours admirateurs de belles restaurations entreprises à l'Abbaye, nous regrettons qu'elles ne soient pas plus fréquentes ou plus importantes.

Nous nous étions plaints très fort il y a peu d'années du minuscule bureau de poste du Mont Saint-Michel et nos plaintes avaient trouvé un écho dans plusieurs organes de la grande presse qui ne manque jamais d'accueillir nos justes revendications. Cette année nous avons enfin, dans l'unique rue montoise, vu monter une construction qui peut appeler de notre part quelques réserves, mais qui apporte plus de facilité aux touristes qui ont à s'enquérir de ce service.

Il semble que le film : « Le Mont Saint-Michel, Merveille de l'Occident », qui a été réalisé avec la collaboration et d'après les travaux d'un ami du Mont Saint-Michel — le Secrétaire général fondateur de l'Association — constitue une très importante et très bonne propagande. Un grand nombre de visiteurs de 1935, qui avaient admiré ce film, avaient décidé la visite du Mont Saint-Michel après la belle vision qu'ils en avaient eue sur l'écran.

En 1935, la vie sociale s'est déroulée comme chaque année ; les réunions statutaires ont eu lieu aux époques habituelles et la coutume de la réunion de la délégation au Mont Saint-Michel a été maintenue.

Nos secrétaires-correspondants ont, avec le même dévouement, servi de trait-d'union entre le secrétaire général, le trésorier et les sociétaires de leur ville.

La propagande pour notre Mont, en même temps que pour notre Association, s'est manifestée comme de coutume : notre bureau du Mont Saint-Michel a été ouvert et fermé aux époques habituelles ; notre secrétaire-interprète a répandu nos tracts de propagande et les fiches de renseignements du S. I. Essi du Mont Saint-Michel, qui ont été remis aux touristes par les soins de la Fédération des Essis, de l'Office national du tourisme, du Touring-Club et des principales agences de tourisme.

Le trésorier de notre Association, toujours dévoué à la cause montoise, a donné toute son attention, tous ses soins, à nos finances qui souffrent depuis deux ans de la crise ; toutes les compressions de dépenses qu'il a obtenues nous permettent de continuer notre activité vers les buts que nos statuts ont définis.

En fin d'année un nouveau don d'un membre du Comité de Direction, M. H. Nicolas, est venu augmenter notre fonds de réserve ; nous nous unissons tous pour remercier le généreux donateur. En

fin d'année également la direction de l'exploitation des chemins de fer de l'Etat a fait appel à notre collaboration pour l'aider à organiser une exposition de propagande touristique sur la Bretagne, à laquelle on avait adjoint une section pour le Mont Saint-Michel. Le Secrétaire général de l'Association a pu disposer en faveur de cette organisation de trois maquettes du Mont, à différentes époques, et de dix cadres de grandes gravures tirées de la collection des Amis du Mont Saint-Michel. Cette exposition s'est tenue au Grand Palais, au salon de l'Ecole française, et a pris fin aux derniers jours du mois de janvier. Nous avons pu ainsi, dans un salon d'art très estimé, montrer une partie de la belle série de gravures publiées par les Amis du Mont Saint-Michel.

Dans le courant de l'année 1935, notre Président est allé faire une conférence au Havre, notre correspondant en cette ville, M. Toussaint, avait organisé cette soirée en collaboration avec la section du Touring-Club.

Voici exposés tous nos travaux de l'année 1935.

Pour l'année 1936, nous aurons la collaboration en nos séances de deux nouveaux membres du Comité de Direction qui ont été ajoutés à la liste conformément à l'article V de nos statuts, et nous vous demandons de bien vouloir approuver ces nominations.

Le Secrétaire Général : HENRI VOISIN.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre, au nom du Comité de Direction, le résumé de la situation financière de notre Association au 31 décembre 1935.

Nos recettes ont consisté :

DANS L'ENCAISSEMENT :		
1° Des cotisations pour.....	28.111.30	28.111.30
atons qu'en 1934 elles s'étaient élevées à... ..	27.817.55	
D'où une augmentation par rapport à l'année précédente de.....	293.75	
2° Des revenus de notre fonds de réserve représenté par des valeurs en dépôt à la B. N. C. I.		1.170.41
3° D'un don de M. Nicolas, de Lyon, de deux obligations de l'emprunt Young 5 1/2 % 1930, représentant une valeur de.....		708
Représentant au total.....		29.989.71
Nos dépenses ont consisté dans :		
1° L'assemblée générale et le banquet.....		1.457.30
2° Le bulletin et les divers imprimés.....		5.432.90
3° La gravure.....		817
4° Les frais généraux dont détail ci-après.....		6.398.30
5° Les appointements du personnel et les assurances sociales.....		6.960
6° Le prix de location de notre siège.....		1.600
7° Les amortissements sur gravures.....		373.75
Total.....		23.619.25
L'excédent de nos recettes sur nos dépenses à inscrire à notre compte « Profits et Pertes » ressort à.....		6.950.48

Voici le détail des frais généraux portés dans les charges de l'exercice :

Frais de poste, recouvrement et quittances.....	1.887.45	
Frais de bureau.....	137	
Envois de gravures.....	678.25	
Secrétariat.....	1.935.80	
Frais divers.....	684.95	
Assurances.....	74.85	
Tourisme.....	1.000	
Total.....	6.398.30	

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

ACTIF		
Espèces en caisse.....	29.10	
Aux chèques postaux.....	3.373.65	
A la B. N. C. I.....	5.826.99	
Total disponible.....	9.229.74	
Fonds de réserve.....	22.112.71	
Gravures.....	9.420	
Insignes.....	700.25	
Vie d'Autrefois.....	896.04	
Matériel.....	3.311.90	
Total de l'actif.....	45.670.64	45.670.64
PASSIF		
Dû à M. Rebuffé, imprimeur.....	4.887.80	
Appointements du personnel.....	490	
Allocation au Tourisme 1935.....	1.000	
Total des dettes.....	6.377.80	
Bourse d'études.....	500	
Musée.....	500	
Total du passif.....	7.377.80	
Solde du compte Profits et Pertes.....	38.292.84	
Total égal à l'actif.....	45.670.64	45.670.64

Nous vous proposons, en outre, d'adopter pour l'année 1936 les prévisions budgétaires suivantes :

DEPENSES		
Impression et envoi du bulletin.....	5.500	
Tirage de la gravure.....	3.000	
Allocation au Tourisme.....	1.000	
Frais remboursés au graveur.....	800	
Frais généraux et propagande.....	6.000	
Frais de poste.....	2.000	
Loyer.....	1.600	
Personnel.....	7.000	
Banquet et assemblée générale.....	1.500	
RECETTES		
Cotisations et rachat de cotisations.....	28.000	
Vente d'insignes.....	50	
Vente de publications.....	50	
Intérêts et coupons.....	1.000	
Totaux.....	29.100	28.400
devant laisser un excédent de recettes sur les dépenses de.....	700	

En conséquence, nous vous demandons, Messieurs, de bien vouloir approuver les comptes de 1935 et le projet de budget pour 1936, tels qu'ils vous sont présentés ci-dessus.

Le Trésorier : ROBERT RENAULT.

La Vie au Mont Saint-Michel

Organisation de la sécurité de la baie du Mont Saint-Michel

Perdus dans la brume

Quelle effroyable inquiétude doit ressentir le touriste errant dans la baie du Mont Saint-Michel quand l'épaisse brume, en un instant, l'enveloppe de son orate et l'isole ainsi du monde, et que le flot de la marée montante, tout à l'heure viendra, couvrant la grève, l'entraîner dans son courant trop rapide pour qu'il puisse s'en défendre ?

Où fuir ? Où se réfugier ? De quel côté est la terre et d'où viendra le flot ? Le brouillard d'instant en instant plus épais assourdit même les bruits lointains venant du rivage, le piéton ne perçoit plus rien, le silence l'enveloppe, il lui semble, par instant, que le bruissement très affaibli de la mer montante vient jusqu'à lui...

C'est la peur qui le saisit et lui fait croire à ce bruit menaçant. Il pressent la mort, l'inévitable mort, la mort horrible, l'agonie lente de ceux que l'irrésistible courant bouscule, entraîne, fait tourner, disparaître, reparaitre, puis laisse mourir d'épuisement et qu'on retrouvera plus tard mi-enfoui dans le sable mouvant.

Et combien d'égarés dans la brume ont péri en ces grèves montantes ?

Combien de pêcheurs se sont perdus au milieu de cette baie ; ont péri là, isolés absolument du monde par cette impénétrable brume, sans qu'aucun secours puisse venir de la côte ?

Bien souvent on a songé à prévenir ou à atténuer le danger des brumes dans les grèves mouvantes du Mont Saint-Michel ; mais actuellement il n'est plus rien fait, et en ces dernières années la brume a eu ses victimes. Il y a eu aussi dans la baie des perdus qui sont allés aborder par le plus grand des hasards, dans leur fuite devant le flot, au roc de Tombelaine, ou bien ont été chassés vers la côte normande. Ils ont ainsi échappé au péril.

L'organisation de la sécurité de la baie serait cependant une chose possible.

Quel que soit le mode de secours adopté, il importerait tout d'abord de donner aux pêcheurs ou aux touristes, égarés dans l'épaisse brume, le sentiment le plus exact, qu'il soit possible, du point où ils se trouvent, et de leur indiquer de quel côté sont pour eux les chances de salut, le point invisible, où se trouve la côte la plus proche ou le rocher hospitalier.

Au temps de l'abbé Frédéric Karg de Behambourg, vers 1730, les moines bénédictins du Mont Saint-Michel épargnèrent petit à petit la somme nécessaire à la fonte d'une grosse cloche qu'on devait faire sonner quand le brouillard envahirait la baie. Hissée dans la tour de la basilique, cette cloche, dont le son se répercutait jusqu'au rivage lointain, indiquait aux pèlerins égarés la direction du Rocher de l'Archange. Toujours demeurée dans les bâtiments du monastère, elle est posée aujourd'hui sur le sol de la sacristie de l'église abbatiale, et semble attendre là sa réintégration dans le clocher qui a été réédifié en 1910.

Remise en place, elle pourrait reprendre sa mission, et l'accomplirait d'autant mieux qu'actuellement une souscription des habitants de la côte normande, face à Tombelaine, est ouverte dans le but d'installer, en un endroit favorable, à Genêts, une sirène dont

le son, alternant avec les sonneries de la cloche des brumes, indiquerait les deux points opposés de la baie et permettrait une orientation qui devrait, pour être tout-à-fait efficace, être complétée par une troisième émission d'un son différent à provenir d'un autre point du rivage, soit de la Pointe de Rochetorin, ou mieux encore, du champ d'atterrissage des avions de l'Aéro-Club d'Avranches, à Bouillé.

On s'inquiète donc en ce moment d'obtenir, du Service des Monuments Historiques, l'installation dans le clocher abbatial de la cloche dont les bénédictions de Saint-Maur avaient doté le Mont, et dont le syndic d'Avranches, au temps de la Révolution, lorsqu'il vint y réquisitionner le bronze, ne voulut pas s'emparer, jugeant de l'absolue nécessité qu'il y avait à ce que ce bourdon continuât de guider vers le Mont les pêcheurs en perdition.



Les Marées

Dans un ouvrage dû à la plume de M. Camille Vallaux, nous avons trouvé une très intéressante explication du phénomène des marées.

Cette chronique s'étend longuement sur les raisons du déplacement du niveau de la mer chaque jour et précise pour notre « Mont au péril de la mer » la cause de l'exceptionnelle ampleur du mouvement de l'eau dans la baie du Mont Saint-Michel.

Voici cette chronique :

Sur les côtes des océans et des mers ouvertes, les eaux de la mer s'élèvent et s'abaissent deux fois par jour lunaire (24 h. 48 m., soit 6 h. 12 pour chaque montée et pour chaque descente) d'une quantité variable selon les lieux et les époques de l'observation : c'est le phénomène de la marée.

La montée et la descente verticale de translation plus ou moins fortes, qui peuvent atteindre une vitesse de 8 à 9 milles environ à l'heure, ce sont les courants de marée : dits courants de flot quand ils coïncident approximativement avec la marée montante et courants de jusant quand ils coïncident avec la marée descendante.

La marée est un phénomène d'ordre astronomique dans ses causes premières et dans son évolution ; elle est d'ordre géographique dans les nombreuses contingences accidentelles et locales qui l'accompagnent.

La marée est due en premier lieu, selon la loi de Newton, à l'attraction exercée par la lune à la surface des océans et en second lieu à l'attraction du soleil.

On dit que la marée est un phénomène dû à l'attraction lunisolaire.

Pourquoi la prépondérance de la lune ?

C'est que malgré la petitesse de cet astre il est très près de nous (30 diamètres du globe terrestre seulement), tandis que le soleil est à une distance 400 fois supérieure.

Mais la masse du soleil équivaut à près de 26 millions de fois celle de la lune, de sorte que le soleil peut encore faire sentir son action d'une manière notable sur la surface des océans, malgré l'énorme distance où il se trouve.

Comme les positions et les distances des trois astres (terre, lune, soleil) varient constamment, les effets et l'importance de l'attraction varient aussi.

Cela nous explique que pour un même lieu, non seulement la marée ne se produit jamais à la même heure, mais n'atteint pas la même hauteur d'un jour à l'autre.

Considérons pour simplifier, quelques cas extrêmes :

Si les centres des trois astres sont sur une même droite, la lune et le soleil étant du même côté par rapport à la terre, la lune et le soleil sont en conjonction.

Si les centres des trois astres sont sur une même droite, la lune étant d'un côté et le soleil de l'autre, les astres sont en opposition.

Dans les deux cas, les attractions de la lune et du soleil s'ajoutent et les marées sont très fortes, ce sont les marées de syzygies.

Si, au contraire, les trois astres forment un angle droit dont le sommet se trouve au centre de la terre, les deux attractions de la lune et du soleil se contrecarrent et dans une certaine mesure se neutralisent : les marées sont très faibles ce sont les marées de quadratures.

On conçoit qu'en dehors de ces cas extrêmes de nombreuses combinaisons de position et de distance sont possibles.

Mais selon les lois déterminées par les astronomes les combinaisons de ce genre sont épuisées en 18 ans et 11 jours au bout desquels le soleil, la lune et la terre repassent par les mêmes positions (cycle de Saros, déjà connu des anciens Chaldéens). Si la surface du globe était d'une nappe liquide uniforme et de profondeur égale le problème s'arrêterait là, les effets de la marée seraient peu importants et se traduiraient au maximum par un bourrelet liquide de 60 centimètres.

Mais Laplace, le premier, a bien vu que la marée se comporte, à la surface des océans réels, comme un mouvement d'ondes ou plutôt comme une série de mouvements d'ondes où les effets de l'attraction sont extrêmement renforcés et diversifiés, selon les cas par les dessins irréguliers des côtes et par la topographie des fonds sous-marins, notamment aux abords des rivages, seules zones où les effets de la marée soient réellement observables.

Qu'en résulte-t-il ? C'est que pour un lieu déterminé situé sur une côte océanique la marée qu'on y observe n'est jamais uniquement l'effet direct de l'attraction lunisolaire.

Avec cet effet, se combine l'onde de réflexion ou de résonance, beaucoup plus importante, venue des points principaux de formation de la marée, situés toujours au large sur des zones d'assez grande profondeur moyenne. Sur leur position précise, les savants ne sont point encore fixés, malgré les remarquables travaux de Whewell, de Lobbok et surtout d'Harris.

Ces ondes de réflexion, arrivant naturellement en retard, il n'est pas étonnant que pour un port quelconque le haut de la marée qui devrait se produire lorsque la lune passe au méridien du lieu se produise toujours plus tard.

C'est ce retard que nous appelons l'établissement du port.

En général, le marnage de la marée, c'est-à-dire la différence entre le niveau moyen de basse mer et le niveau moyen de haute mer, est de 2 à 4 mètres sur les côtes océaniques.

Mais les marées sont bien plus fortes lorsque la topographie des côtes et des fonds sous-marins favorise le gonflement de l'onde.

Par exemple dans l'Atlantique nord, l'onde de marée paraît se propager du sud au nord entre l'Amérique et l'Europe.

Si vous avez des anfractuosités en forme d'entonnoir dont l'axe soit à peu près dans le sens de la propagation de l'onde et dont le fond se relève graduellement, la marée y atteindra des hauteurs insolites.

Tel est le cas de la Manche occidentale en Europe et de la baie de Fundy, en Amérique, sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse.

Le marnage peut atteindre 15 mètres dans la baie du Mont Saint-Michel et jusqu'à 21 mètres dans un cas singulier comme est celui du Tonkin.

Sur ce point le mécanisme des résonances-supprime une onde semi-diurne sur deux.

Il n'y a donc qu'une onde diurne autrement dit une marée toutes les 24 heures.

En Méditerranée, l'étroitesse et l'orientation du détroit de Gibraltar empêchent l'onde atlantique de se propager.

La Méditerranée n'a donc que ses marées propres qui sont insignifiantes à cause de la médiocre étendue de cette mer.

Le cas de la Baltique est le même.

CAMILLE VALLAUX,

(Mers et Colonies).



La rue du Mont Saint-Michel
(1910)

La Vie sociale

La gravure remise aux Sociétaires en 1936

La rue du Mont Saint-Michel

Le dessin, d'après lequel a été gravée l'eau-forte remise aux sociétaires au cours de l'année 1935, a été fait vers 1890.

A cette époque, l'unique rue de la petite cité montoise conservait un caractère pittoresque qui s'est un peu effacé au fur et à mesure des réédifications des différentes constructions la bordant, ou simplement des remaniements, pour accommoder au mieux ces constructions aux exigences du commerce.

La première maison à droite : La Sirène, est conservée intacte, façade et intérieur ; la maison qui la suit est maintenant propriété de l'Etat et sera restaurée par les soins des Monuments Historiques.

La troisième a fait place au bâtiment occupé maintenant par l'hôtel de la Confiance, édifié il y a une dizaine d'années.

La maison construite au-dessus de la rue et faisant pont est de la fin du XV^e siècle ; elle est revêtue d'essente ; c'est l'auberge de

La Licorne où le grand Condé, visitant le Mont, passa la nuit dans la chambre qui a issue sur le chemin de ronde des remparts.

Dans le coin à gauche, tout au fond, cette minuscule construction adossée au mur de défense a été remplacée par une maison élevée d'un étage et construite en brique ; elle fait à cette place le plus mauvais effet.

Toujours à gauche, la maison aux deux toits à double versant est accolée sur la façade sud au mur du rempart ; elle est longée par un escalier qui va rejoindre de la rue le chemin de ronde. Tout l'appareil de sa construction était caché par un revêtement de mortier à la chaux, ce qui était la grande mode au Mont Saint-Michel vers 1820.

En 1815, la Maison Blanche, élevée à mi-hauteur du rocher par l'administration pénitentiaire, était ainsi revêtue et elle se voyait de fort loin ; d'Avranches même elle se distinguait fort bien.

Alors, pensant qu'il était de leur devoir de ne point rester en retard sur le goût du jour, chaque bourgeois du Mont Saint-Michel, voulant rivaliser, mit les maçons à l'œuvre sur la façade de sa demeure et le beau XV^e fut ainsi masqué par le mortier de chaux qui devint plus tard sale et grisâtre et cacha aux yeux de belles charpentes allégées de moulures et de motifs sculptés. Puis, le temps continuant son œuvre, un jour les bois masqués cédèrent sans qu'il fût possible de pourvoir à leur consolidation et ainsi apparurent à la place de plusieurs jolies maisons du XV^e siècle les constructions de briques qu'on voit aujourd'hui et qui ne sont guère seyantes dans une cité médiévale.

Le graveur a placé dans son sujet trois ou quatre personnages qui n'ont d'utilité que pour renseigner l'œil sur les dimensions des édifices et animer aussi un peu cette rue montoise, où notre imagination doit voir, en se reportant aux temps anciens, la foule des pèlerins, qui venaient en ce Mont et passaient là en se pressant pour se rendre à la basilique abbatiale.

Le graveur a cru faire mieux en reconstituant, documenté quelque peu par la connaissance de bien des enseignes du Moyen-Age, l'enseigne de La Sirène, qui devait exister sur la façade du logis qui porte ce nom.



Le rédacteur du bulletin s'excuse d'une omission faite en un précédent numéro ; mais il est toujours temps de réparer un oubli, et d'avouer sa faute. Aussi est-ce avec plaisir que nous apprendrons à nos amis que M. Albert Mezen, architecte diplômé du gouvernement, a obtenu au début de 1935 la plaquette d'argent décernée par la société centrale des architectes.

Nos très sincères félicitations.

M. Albert Mezen, dévoué ami du Mont, est secrétaire-correspondant de l'Association à Alençon.



M. Edmond Pariset, architecte diplômé du gouvernement, qui remplissait les fonctions d'architecte ordinaire des Monuments Historiques au Mont Saint-Michel, a reçu, en fin d'année 1935, le titre d'architecte honoraire des Monuments Historiques, en récompense de ses quarante-neuf années de service, dont quarante-quatre au Mont Saint-Michel.

M. Edmond Pariset est un ami du Mont Saint-Michel de la première heure, resté fidèle toujours à la Merveille et à l'Association qui en a pris la défense, et c'est un ami qui persistera, car il vient de nous assurer que, n'étant plus amené au Mont par son service, il y viendra en touriste.

Et alors, l'architecte et le dessinateur-graveur, liés par près d'un demi-siècle de bonne amitié, se retrouveront auprès des constructions abbatiales dont ils sont tous deux de grands admirateurs.

H. V.

La digue insubmersible joignant le Mont Saint-Michel à la côte

Le Président de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel, ayant signalé à M. le Directeur Général des Beaux-Arts l'intérêt qu'il y aurait à comprendre le dérasement partiel de la digue insubmersible dans le plan des grands travaux destinés à lutter contre le chômage, a reçu la réponse suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me signaler l'intérêt qu'il y aurait à comprendre le dérasement partiel de la digue insubmersible du Mont Saint-Michel dans le plan des grands travaux destinés à lutter contre le chômage.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette question a déjà retenu l'attention de l'Administration des Beaux-Arts. Dès l'établissement du programme d'outillage national et tout récemment encore, je suis intervenu auprès de M. le Ministre des Finances en vue d'obtenir que les travaux nécessaires pour rendre son insularité au Mont Saint-Michel soient exécutés.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur Général des Beaux-Arts,
HUYSMAN.

ARCHÉOLOGIE

Si vous vous intéressez à l'archéologie, devenez ami de l'abbaye de Hambye.

Envoyez votre adhésion au secrétaire de cette société : M. l'abbé Niobey, à Verneuil-sur-Seine (Seine-et-Oise), en y joignant un mandat de 200 fr. si vous désirez être membre donateur ; 50 fr. si vous voulez être inscrit comme membre fondateur ; 25 fr. comme sociétaire, ou 10 fr. comme membre titulaire.

Vous recevrez par poste un bulletin d'un grand intérêt.

Un livre intéressant va paraître en fin juillet :

La Baie du Mont Saint-Michel

(LA BAIE — LES GRÈVES — LE MONT — LES MARAIS — LE PAYS)

par Tony Le Montréer, de la Société d'Archéologie d'Avranches, Secrétaire-correspondant de la Société des Amis du Mont Saint-Michel

Réédition de l'ancien *Marais de Dol*, étendue à la baie entière et aux pays montois : Cancale, Dol, Combourg, Fougères, Ernée, Avranches, Granville, Villedieu, Mortain, Saint-Hilaire. Détails sur toutes les curiosités : monuments du Mont, forêt de Seissy, pêche en grève, lises, etc., etc., Histoire de la région montoise.

Une carte de la région ; 6 illustrations (au lieu de 4) ; 50 chapitres (au lieu de 7) ; près de 200 pages (au lieu de 48). Prix : broché, 12 fr. ; relié, 25 fr.

La 1^{re} édition, bien qu'imparfaite, fut honorée de hauts encouragements ; elle fut épuisée en moins de deux ans ; la 2^e n'est tirée qu'à 1.000 exemplaires. Retenir l'ouvrage chez l'auteur : M. Le Montréer, à Dinan (Côtes-du-Nord), place du Champ, n° 3. (Chèques postaux : Rennes 177-24)

La publicité est acceptée ; tarif : réclames 0 fr. 75 le centimètre carré ; annonces : 0 fr. 75 la ligne (prévenir avant le 22 juillet).

Du même auteur : *Le Marais de Dol*, 5 fr. ; *En Bretagne, rien de nouveau*, 3 fr. ; *Les Chants des Ténèbres et les Chants de l'Aurore*, 3 fr. ; *Victor Hugo au Pays montois*, 3 fr. ; *Le Pays montois dans les livres*, 2 fr.

N. B. — Les rédacteurs en chef de tous les périodiques reproduisant cet avis recevront un hommage de l'auteur.

Bibliographie

Un ami du Mont Saint-Michel, amateur d'éditions de luxe, recherche un exemplaire de : « Une visite au Mont Saint-Michel », texte et illustrations de H. Voisin, avec vingt gravures à l'eau forte tirées dans le texte même et trente dessins clichés.

Cet ouvrage édité par Lucien Lévy, à Vincennes, vers 1889, a été tiré à un très petit nombre d'exemplaires qui ont été aussitôt dispersés.

L'exemplaire recherché doit être d'excellente conservation, il en sera fait une offre très raisonnable d'après l'état du livre.

Il a été fait sous ce même titre une édition courante et très ordinaire, elle n'intéresse point notre chercheur.

Ecrire au bureau des Amis du Mont Saint-Michel si l'on désire se défaire de l'exemplaire recherché.

Au bureau des Amis du Mont Saint-Michel on trouve encore de très beaux exemplaires de « La vie d'Autrefois au Mont Saint-

Michel », texte de Eugène Le Mouël et illustrations de Eugène Le Mouël et H. Voisin.

Envoi par poste contre 4 fr. 50. Également on peut se procurer « Le Mont Saint-Michel au temps de la Guerre de Cent Ans », textes de René Herval, de A. Descoqs, de Eugène Le Mouël, de Henri Voisin, dessins de Roger Ballet. Par poste, envoi contre 4 francs.

..

Cahier Mémorial de la Célébration du V^e Centenaire de la Victoire des Chevaliers défenseurs du Mont Saint-Michel sur les années anglaises. Édition ordinaire, 6 francs pour envoi par la poste.

..

Liste des Gravures éditées par l'Association depuis sa fondation

- Année 1912. — L'ABBAYE VUE DES REMPARTS.
 — 1913. — VUE GÉNÉRALE (côté nord).
 — 1914. — LA MAISON DE L'ARCADE ET LA TOUR DU GUET AU TEMPS DE FRANÇOIS I^{er}.
 — 1915. — LE CLOITRE.
 — 1916. — LES BATIMENTS DE LA MERVEILLE VUS DE LA TOUR DU NORD.
 — 1917. — LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL VUE D'AVRANCHES.
 — 1918. — LA CRYPTTE DE L'AQUILON.
 — 1919. — LE GRAND DEGRÉ ABBATIAL.
 — 1920. — LA SALLE DES CHEVALIERS, AU TEMPS DE LA GUERRE DE CENT ANS.
 — 1921. — L'AUMONERIE AUTREFOIS.
 — 1922. — LE CLOITRE.
 — 1923. — LA RUE DU MONT SAINT-MICHEL ET LE LOGIS SAINT-GILLES.
 — 1924. — LE PROMENOIR DES MOINES.
 — 1925. — VUE GÉNÉRALE (côté sud-est).
 — 1926. — L'ESCALIER DES REMPARTS ET LE VIEUX LOGIS.
 — 1927. — LE CHATELET VU DE LA TOUR CLAUDINE.
 — 1928. — LA SALLE DES GARDES AUTREFOIS.
 — 1929. — LA TOUR DE L'ARCADE ET LA TOUR DU ROI AVANT LA DIGUE.
 — 1930. — LA PORTE DU ROY.
 — 1931. — VUE GÉNÉRALE (côté ouest).
 — 1932. — VUE GÉNÉRALE (côté nord-est).
 — 1933. — L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE PAROISSIALE ET LE ROSIER BLANC.
 — 1934. — LA TOUR BOUCLE.
 — 1935. — LA PORTE DE L'AVANÇÉE A L'HEURE DE LA MARÉE.
 — 1936. — LA RUE DU MONT SAINT-MICHEL ET L'AUBERGE DE LA SIRÈNE.

La collection de nos Gravures remises chaque année à nos sociétaires et associés

La collection des vingt-quatre gravures parues peut être acquise en se faisant inscrire comme membre fondateur de l'Association. Minimum de versement : 500 francs, donnant droit tout d'abord à dix gravures à choisir dans la collection et à la remise chaque année suivante de la gravure annuelle et aux bulletins illustrés qui paraissent deux ou quatre fois par an.

Les autres gravures peuvent être obtenues en faisant autant de rachat de cotisations des années écoulées qu'il est désiré de gravures.

Les sociétaires ou associés ont aussi la faculté de faire le rachat des cotisations pour les gravures qu'ils désirent acquérir dans le but de compléter leur collection.

Nous donnons ci-dessus la liste des 24 gravures parues depuis la fondation de l'Association des Amis du Mont Saint-Michel.

Elles forment déjà un ensemble assez complet des vues du Mont Saint-Michel et de la merveilleuse Abbaye.

Dans les années qui vont suivre, cette collection continuera de s'augmenter d'un nouveau sujet chaque année ; elle formera, ainsi que l'écrivait dernièrement un critique d'art des plus avertis, « une collection importante d'eaux-fortes du Mont qui restera parmi les plus beaux monuments iconographiques français. La Merveille y figure dans ses moindres parties. L'art est joint au documentaire ».

Actuellement la vingtième planche est en cours d'exécution ; le sujet choisi par notre graveur habituel est la chapelle Saint-Aubert, il l'aperçoit d'une infractuosité d'un roc lié à la masse granitique du Mont, au pied même du petit bois ; il a devant lui des éboulis rocheux chaotiques au milieu desquels il s'est installé pour faire son dessin.

Il voit la petite chapelle de Saint-Aubert hissée curieusement au haut d'une grosse masse rocheuse qui, détachée du Mont, en semble l'étrave qui partage le flot de la marée quand elle accourt du lointain horizon pour, pendant quelques heures, entourer le Mont d'un cadre d'émeraude passée, et ourler le roc d'une frange de dentelle mouvante ; mais, à l'heure choisie par notre graveur pour dessiner son sujet, il fallait que la mer ne soit point là ; ce qu'il voulait montrer, ce sont ces quartiers de granits rouillés et liés indéfectiblement sur lesquels est assis le petit édifice, calme de couleur et de ligne, donnant l'impression d'une quiétude définitive ; alors que les quartiers de roc qui sont détachés de la masse ont des angles rudes, aigus, des inclinaisons brutales, ils sont campés là d'une manière provoquante, défiant le heurt des flots ; ces rochers aux aspects rébarbatifs semblent évoquer le temps des chocs, des luttes, comme il y en eut autrefois autour du Mont, alors que la petite chapelle se profilait dans un gris vaporeux sur un ciel de nuages tourmentés s'étageant jusqu'à l'infini, donne l'aspect du calme, du recueillement.

C'est dans le dallage de cette chapelle que dorment les reliques qui étaient autrefois vénérées au Monastère du Mont Saint-Michel.

Un prêtre les a recueillies au temps de la Révolution et plus tard les fit placer en cet endroit. Peut-être se trouve-t-il parmi ces reliques celles qui avaient été conservées du pieux évêque Aubert, fondateur de la première Abbaye Montoise, initiateur de la Merveille de l'Occident.

Honorons sa mémoire.

Le Cidre

Le syndicat général des cidres et fruits à cidre nous a adressé le numéro spécial de son bulletin social ; très intéressante brochure où sont énumérées toutes les qualités — et les bons effets — du cidre bien fait.

Et la manière de procéder est indiquée longuement dans cette brochure.

Nous ne doutons pas qu'elle aura une heureuse influence, tant au point de vue propagande qu'au point de vue hygiène, et que tous ceux qui excursionneront en Normandie prendront goût à ce breuvage si agréable quand il est de bonne fabrication, encore assez doux et que son baptême, si on y a eu recours, n'en a pas trop changé sa nature franche et... pure.

Il faut penser, nous Amis du Mont Saint-Michel, qu'il est des crus de cidre excellents sous Avranches et non loin du Mont et que nous aimerions pouvoir au Mont même, quand nous y passons, apprécier la qualité du jus des pommes du bas Cotentin, obtenu selon la meilleure formule enseignée en la sus-dite brochure.



Les monts sous l'orage

*Je me suis évadé ce lendemain de fête
Vers ma baie adorée où j'ai laissé mon cœur
Pour causer et flirter en un long tête-à-tête
Avec le Mont dressé sous un ciel de tempête
Comme un puissant vainqueur*

Ce sont les premiers vers d'un poème intitulé *Les Chants de la Lumière* du livre I. « Les Sources de l'Aurore » que nous a communiqué notre dévoué correspondant de Dinan, le poète Tony Le Montréer, dont déjà nous avons publié en nos bulletins l'un des morceaux choisis dans un précédent ouvrage.

Tony Le Montréer est un très fidèle admirateur de la Merveille de l'Occident, qui lui a inspiré de très beaux vers.

Mais, à notre regret, nous ne pouvons publier tous les poèmes qui nous sont adressés : le Mont Saint-Michel est un inspirateur de tant de belles œuvres poétiques qu'il nous faut borner notre mission à les signaler à nos lecteurs.



Le Vin d'Anjou et le Prieuré de Créant

La chronique que nous avons insérée en notre numéro précédent : « Choses du passé, le Mont Saint-Michel et Créant », et parue déjà dans le journal *l'Echo du Loir*, était due aux savantes recherches de M. l'abbé Louis Calendini, chanoine honoraire du Mans.

Nous renouvelons nos remerciements à l'ami fervent du Mont Saint-Michel, au précieux collaborateur de notre bulletin social.



Vient de paraître, à l'ARGUS — doyen des bureaux d'extraits de presse de France et de l'Étranger — la nouvelle édition, la septième de :

« NOMENCLATURE DES PUBLICATIONS EN LANGUE FRANÇAISE DU MONDE ENTIER »

C'est un volume très documenté, genre de travail unique, classé méthodiquement, contenant plus de 15.000 noms de périodiques différents en langue française, dont chacun d'eux possèdera un exemplaire.

LISTE D'ADMISSION

(suite)

Membres associés

- LAROCHE, agent d'assurances, 36, rue de Pologne, Saint-Germain-en-Laye.
 BENOIST, entrepreneur, 151, rue Léon-Besoyre, Saint-Germain-en-Laye.
 BORN, 11, rue La Salle, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 PAIS (Pierre), 16, rue du Pain, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 SCHMIDT, concierge d'hôtel, 13, domaine du Petit Piel, à Nice (A.-M.).
 SCHWARTZ (Mlle Charlotte), étudiante, villa Reims, rue Albert 1^{er} Mendon.
 SCHWARTZ (Mlle Marguerite), étudiante, villa Reims, rue Albert 1^{er} Mendon.
 BOUTE, 20, rue de Balzac, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
 LE FLOCH, notaire honoraire, Pontreux (Côtes-du-Nord).
 BOUTE, 66, avenue de Choisy, Villeneuve-Saint-Georges (Seine-et-Oise).
 LUCAS (Aldéric), ancien avoué, 1, rue des Dames, Port-Louis (Morbihan).
 WORMSER, 29, avenue Hoche, Paris.
 JURAIS, Ch. P. L. M., 15, cours Mirabeau, Aix-en-Provence (B.-du-R.).
 MAILLET (Georges), 46, avenue Pasteur, Drancy (Seine).
 BOURG (Mlle), directrice de l'école maternelle à Gennevilliers (Seine).
 CLÉMENT (Maurice), villa « Elisabeth », Saint-Sébastien-sur-Loire.
 FICHARD (Mlle), directrice de l'Institution Guérard, Coutances (Manche).
 BÉVILLIÈRE (Mlle), institutrice à l'Institution Guérard, Coutances (Manche).
 ANCHIMBEAU (abbé), curé de Ste-Marguerite, 6, rue Jean-Macé, Paris (11^e).
 MAIT (Mme), 3, rue de Bretonvilliers, Paris (9^e).
 DELAUNE (abbé), professeur à l'Institution Lambert, rue de l'Avaloise, Rouen (Seine-Inférieure).
 ALLIEN (Mme), 11 bis, rue Saint-Nicolas, Rouen (Seine-Inférieure).
 MARTELLE (Edmond), directeur des Postes, 21 bis, rue Chancelière, Rouen.
 PÉRON, receveur municipal, Buzéal (S.-I.).
 QUENEL, le Sémaphre, chemin privé de Neuville, Mesnil-Énard (S.-I.).
 ACQUAVIVA (René), 61, boulevard National, Nantes (Loire-Inférieure).
 ERISMAN, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
 MARTELLE, à Avranches (Manche).
 PÉRON, 20, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
 BÉROU, place du Petit-Palet, Avranches (Manche).
 SALLES, à Avranches (Manche).
 BOURG (Mlle Marie-Anne), 109, rue de Bayeux, Caen (Calvados).
 GUYOT (Jean-Louis), 55, quai Oust, Le Portel (Pas-de-Calais).
 NEUVILLE (Lucien), coiffeur, 13, rue Amiral-Courbet, Le Portel (Pas-de-Calais).
 AZARON (Mlle), directrice de l'école normale d'institutrices, Coutances (Manche).
 LECOMTE, limonadier, rue Saint-Nicolas, Coutances (Manche).
 DECOY, peintre-décorateur, rue St-Nicolas, Coutances (Manche).
 YVON, professeur d'histoire au lycée de Coutances (Manche).
 MÉLISSA, agent général d'assurances, rue du Palais de Justice, Coutances (Manche).
 DECOY, entrepreneur, rue Corned-à-Croix, Saint-Lô (Manche).
 BACQUET, route de Carantan, St-Lô (Manche).
 BOURG (Mlle Marie), chez les sœurs Saint-Vincent-de-Paul, 11, cité des Fleurs, Paris (17^e).
 PAVES, à Sarze (Sarthe).
 LAROCHE (William), 75, avenue Babillard, Le Mans (Sarthe).
 DECOY, Le Mans (Sarthe).
 CARVILLE, 11, rue Burg, Le Mans (Sarthe).
 PÉRON, 7, rue Basse, Le Mans (Sarthe).
 MESSIAU (Maurice), sénateur de la Vendée, 51, rue Bonaparte, Paris.
 GARNIER (Louis), instituteur, à Barmheim, près Strasbourg (Bas-Rhin).
 LE NEVEU, ingénieur, 6, rue Mirand, Nantes (Loire-Inférieure).
 VILLENUEVE (Raymond), les « Palais d'Or », 18, rue au Pain, St-Germain (S.-et-O.).
 BENOIST (André), préparateur en pharmacie, 34, rue de la République, Saint-Germain (Seine-et-Oise).
 LAUREN, receveur des Postes, 9, rue de Touss, Bordeaux (Gironde).
 LESCOFF (Paul), membre de la société française d'archéologie, 75, boulevard St-Germain, Paris (9^e).
 ACCASOY (Henri), 6, rue Joseph-Leguy, Saint-Cloud (Seine).
 LESCOFF, avocat à la Cour, 75, rue Mironneuil, Paris (9^e).
 BOURG (Mlle Simone), 88, rue St-Lazare, Paris (9^e).
 BURET, à Ballots (Mayenne).
 MASSUZY, électricien, 13, rue des Carmélites, Caen (Calvados).
 LESCOFF (Paul), 4, rue des Rosiers, Caen (Calvados).
 LE BENOIST-DECOY (Mlle), 13, rue de l'Église St-Julien, Caen (Calvados).
 AUBRY, 108, rue de Gêde, Caen (Calvados).
 HORMANN (Mlle Simone), 61, boulevard Poniakowski, Paris (13^e).

HOUVENS (Mlle Geneviève), 61, boulevard Fiodalowski, Paris (19^e).
 QUÉVILLE (Marcel), comptable, 69 ter, rue Damrémont, Paris (18^e).
 CAYROL (Louis), propriétaire à St-Dréary (Hérault).
 DESREUX (Henri), 55, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
 FÉANOUETTE (Félix), artiste-peintre.
 DAVIN (André), avocat, 1, rue Lallier, Paris (9^e).
 FÉRIET (Albert), Gombreville, par Périers (Manche).
 JEANNE (Mme), Saint-Germain-sur-Sèves, par Périers (Manche).
 WESSIER (Nicolas), écrivain, 5, rue Victor-Considérant, Paris (3^e).
 FRANÇOIS et C^{ie}, « La Claire », 1, rue Banfer, Dijon (Côte-d'Or).
 BEYONNE (Mme), Bordeaux (Gironde).
 GRANGER (Raymond), professeur, 19, avenue d'Orléans, Paris.
 SÉVERIN (Mmes Annick de), 35, rue Denfert-Rochereau, Paris.
 COLLET (Joseph), 31, rue des Carmélites, Nantes (Loire-Inférieure).
 SCHIET (Henri), 10, rue du Bourgneuf, Blois (Loir-et-Cher).
 DESVOSNE (Paul), peintre, 40, rue Baudry-Lacantinerie, Bordeaux (Gironde).
 LAURENT (Mme), 113, avenue Henri-Martin, Paris.
 FÉLICI (Mlle Christine de), 16, rue de Margnan, Paris (8^e).
 FÉVREY (Marv), 149 bis, boulevard Marat, Paris (10^e).
 MARTEL, docteur à Dol (Ille-et-Vilaine).
 FÉLICI (Mme Georgette), 13, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).
 DESREUX, rue de la Constitution, Avranches (Manche).
 SEWIS (Jacques), 1, rue Collignon, Paris.
 AUCOUR (Enile), « Ker Jeanne », rue Chauvigné, Dinan.
 SÉNECOURT (Henri), directeur d'assurances, 10, rue du Bourg-Neuf, Blois (L.-et-C.).
 JOURNÉ (abbé Jean-Marie), Saint-Servan (Ille-et-Vilaine).
 FÉLICI (Mme), 6, rue de Breuvery, St-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
 DURAZZ (Pierre), 10, rue Julien, Alençon (Orne).
 VALLANT (Philippe), château de Thoisy (Loir-et-Cher).
 FÉLICI (Mme), 5, allée de Bellevue, Le Raincy (Seine-et-Oise).
 THORIN (Pierre), pharmacien, 20, rue Henri-Martin, Vanves (Seine).
 DESMAYES (Louis), médecin, 30, rue de la Boie, Angers (Maine-et-Loire).
 GUYON (Mlle), 17, quai des Grands-Augustins, Paris (5^e).
 FOUQUET, entrepreneur de menuiserie, à Coutances (Manche).

TARDY, receveur de l'enregistrement, Coutances (Manche).
 ROCHEUX ne GÉNESE, artiste-peintre, Coutances (Manche).
 LAUNAY (abbé), séminariste, séminaire de Coutances (Manche).
 DEMOISE, entrepreneur général, rue de Carantan, Périers (Manche).
 ESTER (Mlle Madeleine), correspondante de l'Ouest-Eclair, Villabon (Manche).
 PENNOR (Roland), pharmacien, La Trinité-Portaise (Morbihan).
 VILLABON (le vicomte de la), propriétaire-exploitant, Le Châtelier, par Pleine-Fougères (Ille-et-Vilaine).
 JOLAS, propriétaire, à Amfreville, par Ste-Mère-Eglise (Manche).
 FOLAIN (Fernand), à Marquon (P.-de-C.).
 GEORGES (Georges), architecte, à Channy (Aisne).
 LAMON, docteur, rue de l'Alma, Cherbourg (Manche).
 PAQUET (abbé), curé d'Andréville, par Beaumont-Hague (Manche).
 GUYON ne PONTLÉ (Mme), 31, square Montsouris, Paris (14^e).
 AUBRY, 9, rue Verdier, Saint-Pol-de-Léon.
 MUSCAR-LAMON (Yves), 7, place de la République, Orléans.
 BOUT, 1, rue des Epinettes, Vierzon (Cher).
 FOUQUET, assurances, 11, avenue de la Gare, Châteauneuf (Indre).
 BOULAY, 11, avenue Thiérs, Le Mans (Sarthe).
 JOLAS, 13, rue Notre-Dame, Le Mans (Sarthe).
 TREUBERT, 121, avenue de Versailles, Paris (16^e).
 FÉLICI, 11, rue Cordouan, Le Mans (Sarthe).
 LAMON, 11, route d'Isaac, Le Mans (Sarthe).
 BOUT, 10, rue Jean-Marie-Lelièvre, Le Mans (Sarthe).
 CROCI, 36, quai Louis-Blanc, Le Mans (Sarthe).
 FÉLICI, 15, rue de l'Étoile, Le Mans (Sarthe).
 KERVIGNAN (de), Delfens, par Dun-sur-Auron (Cher).
 DEMOISE, 160, route de Tours, Le Mans (Sarthe).
 MOURVÉ (Paul), industriel, Saint-Sever (Calvados).
 SARRÉ-BÉRY (de), Candé (Maine-et-Loire).
 LAUNAY, 11 bis, rue du Collège, Avranches (Manche).
 SARRÉ (Marcel), 17, boulevard Anatole-France.
 GUYON (Mme Marguerite), 14, rue Aubert, Saint-Denis (Seine).
 HENRI, secrétaire général de la société du Louvre, rue de Rivoli, Paris.
 PÉLICI (Gaston), 11, rue Notre-Dame-de-Lorette, Paris (9^e).
 MÉRY, pharmacien honoraire, 51, rue d'Erve, Saldé (Sarthe).

Pour les Services Automobiles

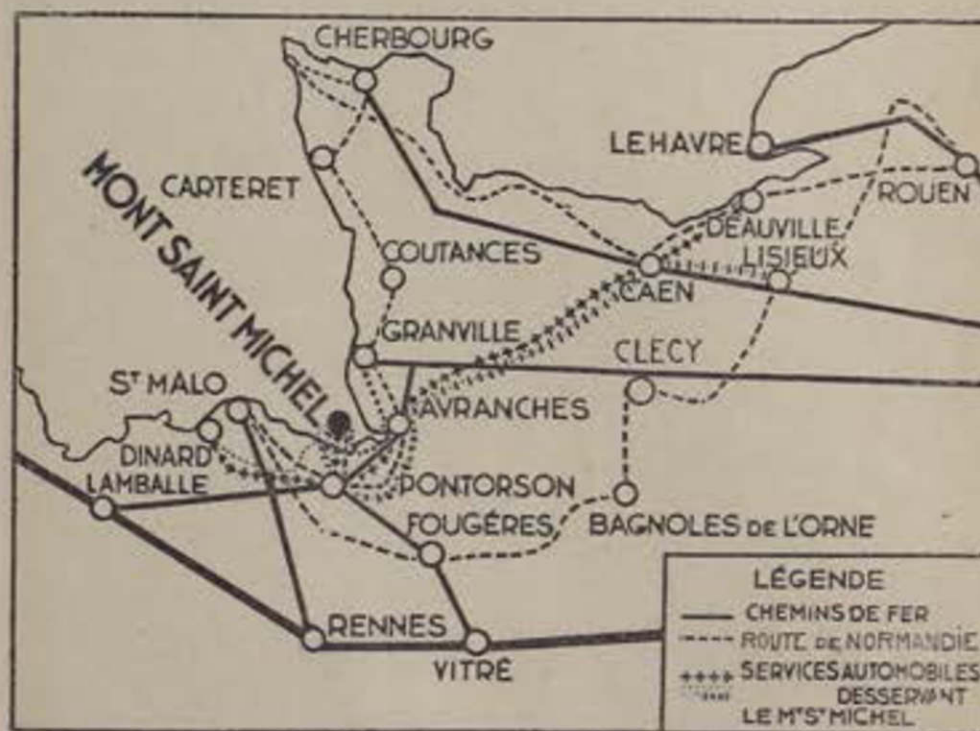
Entrepreneurs divers !

Consultez dans le

Livret-Chaix Mensuel Chemins de fer de l'Etat

(Feuillets roses intercalés au milieu du Livret)

Les services organisés BRETAGNE-NORMANDIE



POUR QU'UN VOYAGE -- AGRÉABLE -- **TOURISTES** SOIT AUSSI UN VOYAGE INTÉRESSANT

VISITEZ PAR LE
RÉSEAU DE L'ÉTAT

LE MONT SAINT-MICHEL

MERVEILLE UNIQUE AU MONDE

LA NORMANDIE

Ses Gigantesques Falaises
Ses Côtes verdoyantes, ses Forts
Ses Monuments grandioses

LA BRETAGNE

Ses Plages, ses Îles, ses Rochers
Ses sites admirables
Ses vieux Monuments

LA SUISSE NORMANDE

LA COTE D'ÉMERAUDE

LA COTE DE GRANIT

LES PLAGES DE L'OCÉAN

La Touraine, Le Maine, Le Poitou, L'Anjou
La Vendée, L'Aunis et La Saintonge
Leurs Châteaux et leurs Monuments

LONDRES

par DIEPPE - NEWHAVEN
ou LE HAVRE-SOUTHAMPTON

TRAINS LUXUEUX

Puissants Paquebots à turbines
Les plus Rapides de la Manche

MAXIMUM DE CONFORT
MINIMUM DE DÉPENSE

LES ÎLES DE LA MANCHE

JERSEY

PAR GRANVILLE
ET SAINT-MALO

Magnifiques et nombreuses Excursions

ILES CHAUSEY, GUERNESEY
AURIGNY ET SERCO

MONT SAINT-MICHEL

Billets simples et d'Aller et Retour

Les Chemins de fer de l'Etat font délivrer toute l'année par leurs gares de PARIS (Saint-Lazare, Montparnasse et Invalides) des billets simples et d'aller et retour pour le Mont Saint-Michel, comprenant le parcours en autobus entre PONTORSON et le MONT SAINT-MICHEL.

Les prix de ces billets sont fixés comme suit :

	BILLETS SIMPLS			BILLETS D'ALLER & RETOUR		
	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.	1 ^{re} cl.	2 ^e cl.	3 ^e cl.
De Paris-Saint-Lazare, 349 k.	160 80	108 45	73 30	242 35	174 25	118 45
De Paris-Montparnasse, 342 k.	157 65	106 35	71 90	237 60	170 90	116 20
De Paris-Invalides, 343 k.	158 10	106 65	72 10	238 30	171 40	116 50

Des billets analogues sont également délivrés toute l'année par les gares de la banlieue de Paris, du Réseau Etat, ainsi que par celles de grandes lignes du réseau racheté de l'Ouest.

Dans le but de faciliter aux touristes la visite du Mont Saint-Michel les Chemins de fer de l'Etat ont fait publier un guide spécial du Mont.

Ce guide est mis en vente dans les bibliothèques des gares du réseau de l'Etat, au prix de 1 franc l'exemplaire.

Il est expédié à domicile, sur demande affranchie, accompagnée de sa valeur, plus les frais d'envoi, adressée au Service de la Publicité des Chemins de fer de l'Etat, 13, rue d'Amsterdam, à Paris (VIII^e).

Billets collectifs d'Aller et Retour

Tout groupe de personnes effectuant ensemble un voyage d'aller et retour peut obtenir à destination de Pontorson, un billet collectif à demi-tarif de 1^{re}, 2^e ou 3^e classe, sous condition d'un minimum de perception égal au prix de 10 billets à demi-tarif.

Le parcours peut comporter des solutions de continuité ne dépassant pas au total le quart du parcours taxé.

L'itinéraire peut être modifié en cours de route ; si la modification donne lieu à la perception d'un supplément, celui-ci est calculé au demi-tarif.

Bureaux de Tourisme des Gares

de Paris-Saint-Lazare, de Paris-Montparnasse et Rouen R. D.

Ces bureaux fournissent aux voyageurs tous les renseignements utiles pour la préparation des voyages à effectuer sur le réseau de l'Etat : établissements d'itinéraires, villégiatures, excursions, transports locaux, hôtels, etc., ainsi que tous renseignements ayant trait au tourisme.

Ces Bureaux de Tourisme sont installés :

- 1^o Salle des Pas Perdus de la gare de Paris-Saint-Lazare, Porte n^o 106 ;
- 2^o Au rez-de-chaussée de la gare de Paris-Montparnasse (Terre-plein-Place de Rennes) ;
- 3^o Dans la salle des Pas Perdus de la gare de Rouen R. D.

